REVUE HISTORIQUE

DE BORDEAUX

ET DU

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

Troisième Année

Numéro 1. — Janvier-Février 1910

SOMMAIRE :

PAGES.

François Gébelin. . . . . Le Gouvernement du maréchal de Matignon en Guyenne pendant les premières années du règne de Henri IV (1589-1594) *(Suite)*. 5

Ernest Labadie. . . . . La topographie de Bordeaux à travers les siècles, ou catalogue historique et descriptif des vues et plans généraux de la ville de Bordeaux, des origines à la fin du xixe siècle. *(Suite.)*. 33

J. de Lasuen. . . . . Un retable de Sainte-Croix au Musée de Bordeaux 53

Mélanges. . . . . Le mur de ville du xive siècle entre la place d'Aquitaine et la place des Capucins, par M. Paul Courteault. 57

La chapelle du château de Génissac, par M. J.-A. B. 59

Notes sur les comètes, par M. G. D.-D. 60

Le capitaine de cavalerie Georges Johnston (1773-1844), par M. André Vovard. 61

" Marian ", par M. J.-A. B.. 62

Fouilles au cimetière de Saint-Seurin en 1791, par M. R. Brouillard. 63

La chaire de l'hôpital de La Réole, par M. J.-A. B. 64

Questions et Réponses. 65

Chronique. 66

Index bibliographique. 69

Supplément.

BORDEAUX

FERET & FILS
LIBRAIRES
15, Cours de l'Intendance, 15

M. MOUNASTRE-PICAMILH
LIBRAIRE
45, Rue Porte-Dijeaux, 45

LIBOURNE : M. MALEVILLE, libraire.

BAZAS : BONY, libraire.

BLAYE : H. TAUZIN, libraire.

LA RÉOLE : VIGOUROUX, libraire.

LESPARRE : BRET, libraire

1910

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président. — M. le Dr G. Martin, président de la Société des Archives historiques de la Gironde.

Secrétaire. — M. G. Ducaunnès-Duval, archiviste municipal.

Trésorier. — M. G. Cirot, professeur à la Faculté des Lettres de Bordeaux.

Archiviste. — M. R. Céleste, bibliothécaire de la Ville de Bordeaux.

Commissaires.
- M. J. Benzacar, professeur à la Faculté de Droit de Bordeaux.
- M. P. Meller, membre de la Société des Archives historiques de la Gironde.
- M. Ernest Labadie, membre de la Société des Archives historiques de la Gironde.

COMITÉ DE RÉDACTION

MM. Barrère (J.), avocat à la Cour d'appel, membre de la Société des Archives historiques de la Gironde.
Brutails (J.-A.), archiviste du département de la Gironde.
Céleste (R.), bibliothécaire de la Ville de Bordeaux.
Cirot (G.), professeur à la Faculté des Lettres de Bordeaux.
Courteault (P.), professeur à la Faculté des Lettres de Bordeaux, assesseur de la Société des Archives historiques de la Gironde.

Secrétaire-Gérant : Ducaunnès-Duval (G.), archiviste municipal de Bordeaux, secrétaire général de la Société des Archives historiques de la Gironde.

La *Revue historique de Bordeaux* paraît tous les deux mois; elle forme chaque année un volume d'environ 500 pages.

Le prix de l'abonnement annuel est de 10 francs pour la France et 11 fr. 50 pour l'étranger; frais de recouvrement, 50 centimes en sus. — Le numéro, 2 fr. 50.

On peut s'abonner soit en s'adressant directement au secrétaire de la *Revue,* soit chez un des libraires ci-contre.

Adresser la correspondance et les communications
Aux Archives municipales.

La " Revue historique " n'est pas responsable des manuscrits.

REVUE HISTORIQUE
DE BORDEAUX

ET DU

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

REVUE HISTORIQUE

DE BORDEAUX

ET DU

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

TOME III

1910

BORDEAUX

FERET & FILS
LIBRAIRES
15, Cours de l'Intendance, 15

M. MOUNASTRE-PICAMILH
LIBRAIRE
45, Rue Porte-Dijeaux, 45

LIBOURNE : M. MALEVILLE, LIBRAIRE.

BAZAS : BONY, LIBRAIRE.
LA RÉOLE : VIGOUROUX, LIBRAIRE.

BLAYE : H. TAUZIN, LIBRAIRE.
LESPARRE : BRET, LIBRAIRE

1910

LIBRARY
SEP 23 1974
UNIVERSITY OF TORONTO

LE GOUVERNEMENT DU MARÉCHAL DE MATIGNON

EN GUYENNE

PENDANT LES PREMIÈRES ANNÉES DU RÈGNE DE HENRI IV

(1589-1594)

(Suite.)

II. — Le Parlement de Bordeaux.

Mais avant d'aborder le récit de la lutte entre Matignon et le Parlement, il convient d'exposer en peu de mots ce qu'était alors ce grand corps judiciaire.

Il jouissait, dans l'étendue de son ressort, d'une si grande autorité, que l'on citait, à Bordeaux, un mot de Henri IV disant que, s'il n'eût été roi, il eût voulu être conseiller en cette cour[1].

Ce pouvoir, il le devait non seulement au respect qu'inspiraient ses arrêts, mais aussi à la puissance que donne une grande fortune pécuniaire. Dès l'époque de Monluc, les membres du Parlement possédaient à eux seuls plus de la moitié des richesses de la ville[2]. Et depuis, leur fortune n'avait fait que s'accroître; les grandes familles parlementaires s'étaient fusionnées avec celles des trésoriers de France en Guyenne[3] et formaient une aristocratie financière qui dominait à Bordeaux en l'absence de la noblesse[4]. Le temps était loin où l'on ne connaissait que trois carrosses en ville : celui de l'archevêque, celui du gouverneur et celui du trésorier de Gourgue. Ils abondaient à présent; il n'était pas un petit conseiller qui eût osé s'en passer, non moins que d'une robe rouge. « Ce qui faict ainsi croistre les espèces », remarque Gaufréteau[5].

1. « Le parlement de Bourdeaux tenoit tellement son authorité et dignité... que le roy disoit que, s'il n'estoit roy, il vouldroit estre conseiller à la cour de parlement de Bourdeaux. » Gaufreteau, *Chronique bordelaise*, t. I, p. 321.
2. Jullian (C.), *Histoire de Bordeaux...*, p. 427.
3. L'on trouve des Pontac, des Gourgues, des Cursol, des Martin, au Parlement aussi bien qu'au Bureau des finances.
4. Sur l'absence de la noblesse à Bordeaux, cf. Jullian, *op. cit.*, p. 425-426.
5. Gaufreteau, *Chronique bordelaise*, t. I, p. 291.

Hors ville, l'influence des parlementaires n'était pas moindre : les grands vignobles, les terres les mieux cultivées leur appartenaient. Les gentilshommes étaient besogneux. La noblesse de robe seule était riche[1].

Aussi les offices étaient-ils très chers, étaient-ils très recherchés : il n'est point exceptionnel de voir la veuve d'un conseiller tenir caché, parfois pendant plusieurs semaines, le corps de son mari après sa mort, afin que la résignation de son office en faveur de tel ou tel fût valable[2].

A la tête de cette puissante compagnie se trouvait, en 1589, un Toulousain, Guillaume Daffis, qui pouvait avoir alors une cinquantaine d'années. C'était le frère de l'avocat général qui avait été massacré à Toulouse, en février. Lui-même était premier président à Bordeaux depuis le 19 octobre 1585[3]. Il avait été choisi sur la recommandation du duc d'Épernon[4]. Comme il portait une longue barbe, et qu'il était en outre fort dévot, ses collègues l'avaient surnommé *Saint Jérôme*[5]. Savant jurisconsulte[6], ce vénérable magistrat était doué d'une éloquence abondante, qui lui permettait de parler durant quatre heures de suite « sans jamais tousser ni cracher[7]... » Les mauvaises langues prétendaient cependant que l'habileté de sa femme n'avait guère moins contribué à sa fortune que sa valeur propre[8].

Aux côtés de Daffis, nous trouvons d'abord le second président Sarran de Lalane, qui touchait à la soixantaine et qui était président depuis près de vingt ans[9]. Cruseau, qui ne l'aime pas, nous dit

1. Cf. la violente mercuriale adressée par Henri IV à du Bernet en 1608 :
« O la méchante compagnie ! Et qui gagne son procès à Bordeaux que celui qui a la plus grosse bourse? Tous mes parlements ne valent rien, mais vous êtes le pire de tous... Je vous connais tous. Je suis Gascon comme vous. Qui est le paysan duquel la vigne ne soit au président ou conseiller? le pauvre gentilhomme duquel il n'ait la terre? Il ne faut qu'être conseiller pour être riche incontinent... Voilà pourquoi les offices y sont plus chers qu'aux autres parlements... » Texte *apud* Jullian, *op. cit.*, p. 468. — Les parlementaires faisaient encore valoir leurs terres en interdisant aux receveurs des droits de la ville de Bordeaux de percevoir aucun droit sur les fruits qui en provenaient : Arrêt du 26 janvier 1590. Arch. de Bordeaux, BB 39.

2. C'est ce qui arriva pour l'office de Pierre de Barre et pour celui de Gratien du Roy. Cf. Registres secrets, aux 2 décembre 1591 et 2 avril 1593, *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, pp. 278 et 280.

3. *Arch. hist. du départ. de la Gironde*, t. XXX.

4. Gaufreteau, *Chronique bordelaise*, t. I, p. 291.

5. Gaufreteau, *op. cit.*, t. II, p. 237.

6. Gaufreteau, *op. cit.*, t. I, p. 291.

7. Gaufreteau, *op. cit.*, t. I, p. 291.

8. Sa femme « merveilleuse en la menagerie d'une grande maison, admirable en ses inventions, éhoutée en ses pratiques; si elle eût vécu encore dix ans, elle eût ruiné l'honneur de son mari et rendu la ville sans commerce ». Texte cité par Jullian, *op. cit.*, p. 427.

9. Cruseau, *Chronique*, t. I, p. 80.

que sa vie fut scandaleuse. Il est vrai que l'année d'avant sa mort, en 1592, on le voit jouer un rôle assez équivoque dans une affaire d'assassinat où lui, président au Parlement, ne craignit pas de s'entremettre pour tirer d'affaire, si possible, l'un des criminels. Un conseiller à la cour, Jean de Bonneau, ayant dénoncé sa conduite, il le menaça de lui faire donner les étrivières et cinquante coups de poignard, « voire mesme dans son lict »[1]. Mais les rancunes de Cruseau contre Sarran de Lalane nous paraissent avoir une autre origine; et ce que lui reprochait sans doute avant tout le chroniqueur, peu sympathique à Matignon[2], c'est son intimité avec le maréchal.

Celui-ci, en effet, avait été assez habile pour gagner à lui les principaux membres du Parlement. Et il s'était fait notamment des amis intimes du second et du troisième président, Sarran de Lalane et François de Nesmond[3].

Nous ne voyons guère, parmi les chefs de la Compagnie, que le président Eymar, un Bordelais, qui faisait de la popularité dans sa ville natale en prodiguant des aumônes aux pauvres[4], qui fut nettement hostile au représentant du roi[5].

Mais le corps même de l'assemblée était loin d'être aussi docile, et Frontenac écrivait au Roi qu'il le trouvait « bigarré et compozé de diverses volountés à votre servise »[6]. Il y avait notamment les chambres des Enquêtes, composées de jeunes, de « cervelles trop gaillardes[7] », où l'on voyait des violents, comme ce conseiller de Mérignac qui mourut dans un accès de colère[8], qui pouvaient se montrer indisciplinés à l'égard de Matignon.

Il ne faudrait pas croire que le titre de gouverneur de Guyenne, porté par Henri IV avant son avènement, eût créé des liens de sym-

1. Cruseau, *op. cit.*, t. I, p. 61. Sur toute cette affaire, cf. Cruseau, *op. cit.*, p. 59 à 62.
2. Citons seulement pour l'instant sa remarque, au départ du maréchal en 1593. Matignon, dit-il, partit « au grand contentement du peuple ». *Op. cit.*, t. I, p. 82.
3. « Ses intimes amys qui sount les presidans de Lalanne, de Nemon... » Lettre de Frontenac au roi, 3 janvier 1590 (*Arch. hist. du départ. de la Gironde*, t. IV, p. 219). Et ailleurs : « Mes sans mantir, Sire, le presidan Lalane merite que V. M. aye memoire de luy, car il brule de zéle a vostre servise. » *Ibid.*
4. Joseph d'Eymar, mort le 3 janvier 1592 « au grand regret du peuple, pour estre amateur des povres, et après avoir servi au parlement l'espace de trente six ans, ou en l'estat de conseiller ou en l'estat de president, et aagé seulement de soixante ans ». Cruseau, *Chronique*, t. I, p. 55. Il avait été maire de Bordeaux en 1575-1576.
5. « Reserve au presidan Eymar pour ce que j'é apris qu'il est très mal afesionné à vostre servise. » Lettre de Frontenac au Roi (*Arch. hist. de la Gironde*, t. IV, p. 219).
6. Lettre de Frontenac au Roi (*ibid.*).
7. Lettre de Matignon au Roi, 28 février 1590 (*Arch. hist. du départ. de la Gironde*, t. IV, p. 232).
8. « Il mourut de la hernie; s'estant mis en colère contre quelques siens domestiques, le boyau luy avala avec telle violence qu'il appela aprés soy tous les intestins. » Cruseau, *Chronique*, t. II, p. 8.

pathie entre le Parlement de Bordeaux et lui. Bien au contraire, c'est de ce Parlement qu'étaient partis des arrêts qui avaient été prononcés contre lui alors que, simple roi de Navarre, il était en lutte avec Henri III[1]. C'est lui qui avait érigé à Saint-Jean-d'Angély, à Bergerac, à Montauban des chambres de justice pour les réformés, dont la création avait amoindri le pouvoir du Parlement de Bordeaux[2]. Les conseillers, même après la mort de Henri III, s'obstinaient à ne voir en lui que le chef des huguenots bien plus que le roi de France : les mots qui leur venaient aux lèvres lorsqu'on prononçait son nom étaient : *Quæ fides infideli*[3] !

III. — Les Journées des 17, 18 et 19 aout.

Dès la rentrée de Matignon à Bordeaux, dès le 17 août au matin, le conflit éclata entre le Parlement et lui. Et pour en montrer toute la gravité, il suffit de nommer les porte-parole de la cour : ce sont les gens du Roi eux-mêmes, le laborieux Dusault[4], l'intègre procureur général Des Aigues[5], le seul peut-être entre tous les parlementaires qui mourut relativement pauvre.

Dans la matinée du 17 août, une séance solennelle se tint au Parlement. Toutes les chambres étaient assemblées. L'archevêque de Bordeaux et Matignon étaient présents[6]. Au nom du procureur général, Dusault prit la parole[7] :

« Il court bruict d'une triste et deplorable nouvelle, que plust à Dieu qu'elle ne fust veritable, du decès du roy », qui meurt, sans laisser de fils pour lui succéder. « Il reste encores en France certain bon nombre de princes de la trés vertuze lignée de Sainct Louis, en la trés illustre famille de Bourbon. Mais, à l'ung d'eulx la loy fondamentalle du royaulme est obicée, suyvant les esdictz de

1. Henri IV ne l'avait pas oublié en 1608 et c'est là même, sans doute, une des causes de la violence de ses paroles : « Quand j'étais simple roi de Navarre, je sais bien les arrêts qu'on donnait contre moi. » Cité par Jullian, *op. cit.*, p. 468.

2. Ces chambres, comme nous le verrons, furent supprimées en 1590. Arch. de la Gironde, B 43, f° 100.

3. Caillière (J. de), *Histoire du mareschal de Matignon*, p. 281.

4. Charles Dusault, premier avocat général. Il mourut le 5 mars 1607 « pour s'estre morfondu et pour avoir par trop travaillé au faict de sa charge ». Cruseau, *Chronique*, t. II, p. 24.

5. Jacques Des Aignes, procureur général, conseiller aux Conseils privé et d'État. Mort le 30 janvier 1600, à cinquante-sept ans. Cruseau (*Chronique*, t. I, p. 230) nous dit qu'il était « des plus gras et replets » et qu'il mourut fort pauvre ne laissant que 2,500 écus à sa fille.

6. Lettre de Matignon à Henri IV, du 18 août (*Arch. hist. du départ. de la Gironde*, t. IV, p. 206). — Cruseau, *Chronique*, t. I, p. 12. — Registres secrets, *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 269.

7. Le compte rendu de son discours se trouve à la Bibl. Nat. *Dupuy*, t. LXI, f° 30 et sq.

reunion faictz par le Roy[1]. » En une semblable circonstance, s'il s'agissait de la succession d'un simple comté, voire d'un duché, un Parlement résoudrait la difficulté. Mais c'est la couronne de France elle-même qui est en jeu, « qui contient tous les Parlements ». Aussi c'est-il une chose impossible que l'un seul d'entre eux se prononce; le concours de tous est nécessaire. C'est à l'assemblée générale des trois états qu'il appartient de juger la chose « par la voye de la justice douce et paisible... sans desploier les armes ne u[u]zer de voye de faict et de viollance ». Mais la convocation des États généraux est chose longue et laborieuse. En attendant, « nul ne peult faire doubte que, par les meurs et loix de France, l'authorité, puissance et commandement souverain ne reside cependant ez cours de Parlement, chescune en son ressort, lesquelles representent les roys, leur magesté et grandeur, en leur absence, pandant leur vie et après leur mort... La cour donc doict continuer l'exercisse de la dicte puissance et authorité souveréne, laquelle reside en elle seulle pour le present en son ressort, quy sera assistée et fortifiée de la presence du sieur Mareschal[2], aydée de ses bons advis, prudens conseils et opinions... Esperant que par ce moyen, tous ensemble randrons ce ressort entier entre les mains de celluy quy sera declaré par lesdictz estatz sucesseur et heritier catholique de ceste corone ».

Le discours de l'avocat général continua sur ce ton pendant longtemps. En fin de compte, Dusault conclut en requérant de la cour trois points principaux :

Qu'elle déclare qu'il appartient aux seuls États généraux du royaume de désigner l'héritier de la couronne.

Qu'elle enjoigne à tous les sujets de son ressort d'observer strictement l'Édit d'Union, loi fondamentale du royaume.

Qu'elle convoque enfin les états de la province à Bordeaux. Et qu'en attendant le gouvernement soit confié à un conseil composé du maréchal, de membres du Parlement et de représentants des trois ordres[3], mais dont les décisions seront subordonnées à l'examen du Parlement « pour estre autorisées ainsin qu'il apartiendra et que la dicte cour advisera estre affaire par raison ».

1. L'Édit d'Union de juillet 1588 (Isambert, t. XIV, p. 616). Sa confirmation aux États de Blois, 18 octobre 1588 (Isambert, t. XIV, p. 629). Son renouvellement après la mort des Guise, 31 décembre 1588 (*Mémoires de la Ligue*, t. III, p. 171).

2. Matignon.

3. Cruseau ajoute que ce conseil serait composé des présidents au Parlement, de quelques conseillers, de l'archevêque, de Matignon, de deux gentilshommes, deux membres du clergé, deux jurats « et ung de leur parquet ». — Le discours que nous analysons est moins précis.

Résumons le discours en une phrase : il ne tendait à rien moins qu'à la main-mise du Parlement sur le gouvernement de la Guyenne.

Matignon ne commit pas la faute de répliquer. Il comprit qu'après un pareil discours, qui flattait autant qu'il le faisait l'orgueil et l'ambition des conseillers, il n'y avait qu'une chose à faire : gagner du temps, afin d'empêcher toute discussion, qui eût fatalement été orageuse, et tout vote. Il fit valoir l'heure avancée déjà et fut assez heureux pour obtenir le renvoi au lendemain de la suite des débats[1]. Les parlementaires ne comprirent certainement pas les conséquences de ce renvoi.

Quant à Matignon, il sut admirablement utiliser le répit qu'on lui laissait. Dès l'après-dîner, il se rend à l'hôtel de ville : il s'y trouvait en face de jurats de fraîche date, élus dans les circonstances que nous avons vues, dans la crainte de la Ligue, sous l'empire du maréchal, qui n'avaient rien à espérer que de celui qui les avait fait élire, à la tête desquels le mettait sa qualité de maire. Il n'avait même pas à les consulter; les désirs qu'il pouvait leur exprimer étaient des ordres. Aussi à peine avait-il commencé à leur exposer ses desseins, que « tous d'une même voix[2] » le prièrent d'introduire des forces dans la ville « pour les maintenir en la seureté qu'ilz ont eue jusques icy »[3]. Et l'habile maréchal a la satisfaction d'écrire au Roi que c'est « suivant leur requisition » qu'il a fait entrer, le 18 au matin, ses lansquenets à Bordeaux[4]. Désormais il « ne doubte plus riens »[5].

Le lendemain 18, la Cour et le maréchal se retrouvèrent à la messe du Saint-Esprit, qui fut dite dans la chapelle du Palais[6]. La messe achevée, avant même de pénétrer dans la salle des délibérations, l'on put s'apercevoir que Matignon changeait d'attitude : il refusa d'entrer si l'on y devait parler de la convocation des États. On insista cependant, on lui montra que si chacun se dérobait de la sorte, l'affaire demeurerait indécise. Il consentit enfin à entrer dans la salle. Mais, avant que l'on passât au vote, il prit lui-même la parole.

1. « Sur quoy fust resolu de bien prier Dieu ce jour, et le lendemain se trouver à la messe du Saint-Esprit qui se diroit à ces fins en la chapelle du Palais. Et puis on délibereroit sur les dictes propositions. » Cruseau, *Chronique*, t. I, p. 12.

2. Lettre de Matignon au Roi, du 18 août 1589. *Arch. hist. du départ. de la Gironde*, t. IV, p. 206.

3. *Ibid.*

4. *Ibid.*

5. *Ibid.*

6. Le palais de justice était alors le Palais de l'Ombrière, vieille bâtisse qui brûla en 1597 et qui se trouvait non loin de la Garonne, à proximité de la porte du Caillau.

Il convient ici de relever une assez grosse inexactitude dans la façon dont Caillière présente l'attitude de Matignon vis-à-vis de la Cour. L'orthodoxie de cet auteur répugne à croire que le maréchal pût avoir témoigné de l'attachement à un prince hérétique. Il imagine alors d'en faire une sorte de duc d'Épernon au petit pied, s'appliquant à « ne donner ny ne refuser publiquement son obeissance au Roy[1] » et ne s'occupant que de concentrer des forces considérables, jusqu'à ce qu'il « se vit en estat de choisir le party qui luy sembleroit estre le plus juste »[2]. — Comme il ne peut admettre, d'autre part, que Matignon ait jamais subi le moindre insuccès, il prétend que c'est lui qui a entièrement dicté l'attitude du Parlement, et le discours qu'il lui fait prononcer[3] n'est que la paraphrase de l'arrêt qui fut rendu le 19 août[4], et se termine par ces mots véritablement extraordinaires dans la bouche du maréchal : « Et comme le roy de Navarre a demandé du temps pour se convertir, vous en prendrez aussi pour le reconnoistre[5]. »

Rien n'est plus inexact. Nous avons la substance du discours de Matignon. C'est lui-même qui nous la fournit dans une lettre qu'il écrivit à Henri IV dans l'après-midi du 18, le jour même où il parla au Parlement[6]. Et nous voyons qu'il fut très net, qu'il fut très ferme, qu'il n'essaya en rien de se gagner la cour par des flatteries ou des concessions. Il déclara qu'il était absolument illicite d'opiner sur la proposition de l'avocat général « parce qu'elle estoit directement contraire à la dignité royalle. D'autant qu'il n'y a aucun interrègne en cest estat, où le mort saisist le vif et auquel les roys viennent par succession légitime, non ellectifs, prenans la fonction de la dignité royalle dés la mort de leur predecesseur, comme il s'est tousjours observé, de temps en temps, ce qui a esté la conservation de cest estat ». La proposition des gens du Roi était faite pour apporter le trouble plus que le calme. Si l'on ne tient compte des paroles du maréchal, il déclare qu'il s'opposera aux décisions de la Cour, en raison du service qu'il doit à la couronne, dont il a l'honneur d'être un des principaux officiers. Mais en ce qui touchait « le repoz public et la conservation de la ville en l'estat où

1. Caillière (J. de), *Histoire du mareschal de Matignon*, p. 289.
2. *Ibid.*, p. 288.
3. *Ibid.*, pp. 285 à 287.
4. Cf. plus loin.
5. Caillière (J. de), *op. cit.*, p. 287.
6. Lettre de Matignon au Roi, de Bordeaux, 18 août 1589 (*Arch. hist. du départ. de la Gironde*, t. IV, p. 206).

elle est à present », il offrait d'employer sa vie et ce qu'il avait « de meilleur » pour les conserver.

Il y eut bien quelques conseillers plus avancés que les autres qui protestèrent après le discours de Matignon[1]. Mais la majeure partie se laissa intimider et l'on passa au vote. Ce fut le doyen du Parlement, François d'Alesme, qui opina le premier[2]. Douze de ses collègues donnèrent ensuite leur avis[3]. Nous n'avons pas malheureusement le détail de ces votes. Cruseau[4] nous dit qu'ils furent assez divers « en plusieurs particularités ». Mais dans l'ensemble, s'ils n'adoptèrent pas les propositions des gens du Roi, ils ne suivirent pas non plus l'avis du maréchal. « Tous conclurent qu'il estoit difficile que l'Estat ne peust subsister aveq un roy d'autre relligion que la catholique, apostolique et romaine[5]. »

Un semblable résultat était inquiétant pour Matignon. Aussi essaya-t-il encore de gagner du temps. Le vote devait se poursuivre le lendemain 19. Ce jour-là, au moment de l'ouverture de la séance, le maréchal fit dire qu'il était indisposé et qu'il ne pouvait venir; que, d'autre part, on l'avait averti qu'il y avait des assassins postés sur son passage[6]. Les instances du Parlement finirent cependant par le fléchir : il vint au Palais. Le vote se continua. Quinze ou seize conseillers opinèrent[7]. Les autres furent renvoyés à l'après-dîner.

A une heure de l'après-midi, la séance reprenait. Elle fut très longue : elle ne prit fin qu'à sept heures du soir[8]. Mais l'arrêt fut enfin prononcé[9].

La Cour exhortait les ecclésiastiques du ressort à prier Dieu pour l'âme de Henri III et le maintien du royaume en la religion catholique. — Elle enjoignait aux baillis, sénéchaux et autres officiers du ressort, de faire observer comme avant, d'une part l'Édit d'Union conclu entre Henri III et les seigneurs catholiques[10] et ses

1. « ... quelques ungs, qui n'ont peu cacher leurs passions particullières. » Lettre du 18 août.
2. Cruseau (Ét. de), *Chronique*, t. I, p. 13.
3. *Ibid.*
4. *Ibid.*
5. *Ibid.*, p. 13.
6. « Le mareschal manda qu'il ne pouvoit venir, estant travaillé de la colique, et qu'il avoit esté adverti qu'on le vouloit tuer, alant ou venant du Palais. » *Ibid.*, p. 13.
7. *Ibid.*, p. 13.
8. *Ibid.*, p. 13.
9. Reg. secrets, *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 269. — Cruseau, *op. cit.*, t. I, p. 13. — *Mémoires de la Ligue*, t. IV, p. 45. Ces derniers donnent l'arrêt *in extenso*. — C'est par erreur que Boscheron-Desportes, *Histoire du Parlement de Bordeaux*, t. I, p. 300, donne à cet arrêt la date du 17 août.
10. Édit de juillet 1588 (Isambert, t. XIV, p. 616).

confirmations[1], et d'autre part, la déclaration du 26 avril sur la trêve avec le roi de Navarre[2], qui avaient été enregistrés au Parlement. — Elle ordonnait enfin aux rebelles de poser les armes et de se retirer chez eux « en attendant qu'il ait plu à Dieu impartir sa grace et misericorde à ce roiaume, pour la conduite et direction d'icelui à son honneur et gloire, exaltation et conservation de la sainte Foi et religion catholique, apostolique et romaine »[3].

Cet arrêt fut publié à son de trompe par les carrefours de Bordeaux le surlendemain 21 août[4].

Ainsi que le font remarquer De Thou et les *Mémoires de la Ligue*[5], cet arrêt ne fait pas mention du nom de Henri IV. C'est une sorte de déclaration de neutralité qui, sans le compromettre, permettait au Parlement d'attendre et de se réserver une attitude plus claire selon la tournure que prendraient les événements. C'était déjà beaucoup pour Matignon que d'avoir obtenu de la Cour qu'elle ne se déclarât point contre un roi que sa religion rendait suspect à tous les catholiques. C'était beaucoup que le Parlement condamnât le meurtre de Henri III[6], et partant la faction au nom de laquelle il avait été commis, en ordonnant des prières pour le repos de l'âme du Roi. Et un semblable arrêt devait empêcher déjà bien des révoltes en Guyenne. — Mais nous n'irons pas jusqu'à dire, comme Caillière[7] qu'il ait été un succès pour Matignon. De Thou lui-même nous paraît avoir exagéré un peu la part du maréchal dans la détermination de la Cour[8].

Et, par contre, Scipion Dupleix[9] tombe dans l'excès opposé, quand il ne veut reconnaître aucun élément ligueur au Parlement, et quand il prétend que Henri IV ne fut pas nommé dans l'arrêt, à seule fin de ne pas effaroucher les villes catholiques du ressort et les contenir dans l'obéissance.

En réalité, le jour même où la Cour rendait l'arrêt que nous venons d'analyser, elle donnait une preuve de sa défiance à l'égard

1. Déclaration des États de Blois du 18 octobre 1588 (Isambert, t. XIV, p. 629) et déclaration du 31 décembre 1588 (*Mémoires de la Ligue*, t. III, p. 171).
2. Déclaration du 26 avril 1589 (Isambert, t. XIV, p. 645).
3. *Mémoires de la Ligue*, t. IV, p. 45.
4. *Ibid.*
5. *Ibid.*, p. 46, note. — Thou (J.-A. de), *Historiæ sui temporis*, l. XCVII, § 9.
6. Quelque temps après, le 19 octobre 1589, le Parlement ordonnait des poursuites contre les complices de Jacques Clément. *Inventaire des registres de la jurade* (*de Bordeaux*), t. I, p. 399.
7. Caillière (J. de), *op. cit.*, p. 281 et sq.
8. « Et ad regis tanquam legitimi heredis auctoritatem constituendam quadantenus conducere existimans, si senatus elogio decessoris sui memoria cohonestaretur, in curiam venit et *senatus consultum condicuravit.* » De Thou, l. XCVII, § 9.
9. Dupleix (Sc.), *Histoire de Henry le Grand*, pp. 30 et 31.

du nouveau roi, en ordonnant d'expulser les huguenots de Bordeaux[1].

Quelques jours après, le 27 août, une procession eut lieu à la cathédrale pour le repos de la France, selon les vœux du Parlement. Ce fut un jacobin, du nom d'Arapsu[2], qui prêcha ; et le thème de son sermon fut que l'on ne pouvait souffrir un roi hérétique[3].

Le 29 août enfin, comme la Cour n'était point payée de ses gages, elle déclara qu'elle le serait sur le produit de la Comptablie[4]. Et, de fait, une certaine somme lui fut payée sur-le-champ. — C'était là une usurpation des droits du souverain, grave en elle-même, et dont l'exemple devait être funeste : s'autorisant, en effet, de l'acte du Parlement, le gouverneur de Blaye, Lussan, se remboursait à son tour de l'arriéré de ses gages en levant un impôt sur les navires passant devant sa ville[5]. Une foule d'autres commandants de place l'imiteront bientôt. Et il viendra un temps où le Parlement sera tout le premier à supplier le Roi de faire cesser de pareils excès.

IV. — Vains efforts de Matignon pour faire reconnaître Henri IV.

L'arrêt du 19 août n'était forcément que provisoire. Matignon ne se tint pas pour battu et s'appliqua dès lors à obtenir du Parlement une reconnaissance entière du nouveau roi.

Vers la fin d'août durent arriver à Bordeaux la déclaration de Henri IV aux seigneurs catholiques de son armée, par laquelle il s'engageait à se faire instruire de la religion catholique et à convoquer les États généraux[6], et celle de Mayenne, qui défendait de reconnaître Henri de Navarre pour roi de France[7].

1. Reg. secrets, *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 270. — Cruseau, *Chronique*, t. I, p. 14. — Il est probable que cet arrêt ne fut pas exécuté. — Le 20 décembre 1589 un arrêt interdit dans tout le ressort l'exercice d'une autre religion que la religion catholique. Il a été imprimé (un exemplaire à la Bibl. Nat.). Il fut renouvelé le 12 novembre 1592, lors du passage de Catherine de Bourbon à Bordeaux. Reg. secrets, *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 280.

2. Jean Arapsu, mort à Bordeaux le 21 octobre 1591. Lurbe (G. de), *Chronique bourdeloise*, f° 52 v°.

3. « Et prescha sur la negative s'il failloit souffrir ung roy heretique, au grand contentement des bons et pour l'honneur de la Relligion. » Cruseau, *Chronique*, t. I, p. 14.

4. Reg. secrets, *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 270. — Cruseau, *op. cit.*, t. I, p. 14. — La Comptablie était primitivement un impôt tout local dont le produit était destiné aux besoins de la ville. Après la révolte de Bordeaux de 1548 ces droits furent confisqués au profit du roi. Ils se divisaient en droits de grande et petite coutume et se percevaient sur les marchandises entrant à Bordeaux ou en sortant.

5. Rapport au Roi sur l'état de la Guyenne, du 14 octobre 1589. Bibl. Nat. *Dupuy*, t. LXI, f° 55 et sq.

6. Datée du camp de Saint-Cloud, 4 août 1589 (Isambert, t. XV, p. 3).

7. Datée de Paris, 5 août 1589 (*Mémoires de la Ligue*, t. IV, p. 29. — Isambert, t. XV, p. 5).

C'est Frontenac qui porta la déclaration royale[1]. Sans doute, était-ce celle de Mayenne que portait un gentilhomme, nommé Du Pin, qui fut envoyé par lui en Guyenne. Il était aussi chargé de lettres closes à l'adresse des principaux personnages de la province. Il en présenta à Matignon; celui-ci se contenta de lui répondre que « toute sa vye il avoyt esté fidelle serviteur des feuz roys, à quoy il estoit resolu de continuer »[2]. Du Pin se rendit ensuite au Parlement le 15 septembre[3]; mais, étant arrivé après dix heures du matin, c'est-à-dire après la clôture, il ne trouva presque personne. On le renvoya au procureur général, Des Aigues. Celui-ci prit les lettres et les lut le lendemain à la Grand'Chambre. On discuta à leur sujet, afin de savoir si on les communiquerait aux autres Chambres[4]. Les avis étaient partagés. En fin de compte, le président Eymar s'offrit à se charger des lettres en question pour les présenter aux Chambres assemblées. Il ne les présenta jamais[5], sans doute par crainte de Matignon.

L'envoyé de Mayenne était encore à Bordeaux quand y arriva, le 7 septembre, un nouveau courrier de Henri IV, porté par le trésorier Martin, qui avait quitté le Roi à Arques le 3 septembre[6]. Il était lui aussi chargé de lettres nombreuses à des personnages divers. Matignon naturellement eut la sienne. Les jurats en reçurent également[7]. Il y en avait aussi pour les présidents au Parlement : Daffis[8], Nesmond, Eymar lui-même, et pour le procureur général Des Aigues. Tous se montrèrent très flattés de l'honneur que leur faisait Henri IV et assurèrent Martin qu'ils étaient les très humbles et très obéissants serviteurs de Sa Majesté, mais, qu'à leur grand regret, ils ne pourraient sans doute pas lui rendre service autant qu'ils le désireraient, au cours des délibérations qui allaient avoir

1. La déclaration est souvent désignée ainsi : « La declaration du Roy portée par le sieur de Frontenac. » Cf. registres secrets, au 1er et 2 décembre 1589, *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 273, et Cruseau, *Chronique*, t. I, p. 22.

2. Rapport adressé au Roi sur les événements de Guyenne, du 14 octobre 1589. Bibl. Nat. *Dupuy*, t. LXI, f° 55 et sq.

3. C'est la date donnée par Cruseau (*op. cit.*, t. I, p. 15). Les registres secrets donnent la date du 25 septembre (cf. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 271). Nous préférons la date du 15, car dans le rapport du 14 octobre (cf. note précédente) il est parlé de cet incident comme ayant précédé le début des délibérations sur la déclaration du 4 août. Or, ces délibérations commencèrent dès le 22 septembre (cf. Cruseau, *op. cit.*, t. I, p. 16).

4. C'est-à-dire les deux chambres des Enquêtes. Les Requêtes ne furent incorporées à la Cour qu'en mars 1591 (cf. Cruseau, *Chronique*, t. I, pp. 25 et 42).

5. Registres secrets, *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 271.— Cruseau, *op. cit.*, t. I, p. 15.

6. Rapport du 14 octobre 1589. Bibl. Nat. *Dupuy*, t. LXI, f° 55 et sq.

7. *Ibid.*

8. Nous avons la réponse de Daffis, en date du 12 décembre 1589. Elle a été éditée dans les *Arch. hist. du départ. de la Gironde*, t. IV, p. 215.

lieu au Parlement sur le fait de savoir si l'on reconnaîtrait Henri IV, bien qu'il fût hérétique[1]. Un certain nombre d'autres personnages reçurent également des lettres du Roi : le grand sénéchal de Guyenne, Merville, le gouverneur de Blaye, Lussan, le trésorier de Gourgues et bien d'autres[2]. Tous furent très flattés de l'attention royale, et l'on pouvait écrire au Roi que « la depesche que ledict Martin aporta fust si à propos que, non seulement les habitans de Bourdeaulx, serviteurs de Sa Majesté, en demeurarent assurés, mais encores plusieurs autres villes qui estoient sur le point d'une revolte »[3].

Matignon de son côté travaillait à rallier la population bordelaise au Roi en surveillant de très près la prédication. Comme la religion d'Henri IV empêchait les ecclésiastiques de Bordeaux de parler en sa faveur, il avait fait venir un minime, du nom de Pichoneau, qui prêcha à Saint-Éloy. Ce dernier, cependant, ne parla jamais d'une façon précise en faveur de Henri IV. Il se contenta d'exhorter les fidèles d'une façon générale à obéir au Roi[4].

D'autre part, nous avons vu comme les Jésuites avaient quitté Bordeaux. Et leurs prédications séditieuses s'étaient trouvé remplacées par les sermons royalistes des Feuillants : le fondateur de cet ordre, Jean de La Barrière, avait dû quitter son abbaye[5] après la révolte de Toulouse, et il était venu se réfugier à Bordeaux avec quatre d'entre ses religieux[6]. On les accueillit si bien que sept autres moines venaient bientôt rejoindre les premiers arrivés[7]. On mit à leur disposition l'église Saint-Antoine[8] et ils se mirent à prêcher pour le service de Henri III, auprès duquel La Barrière était en telle faveur que le Roi lui fit écrire le 1er août pour l'assurer que sa blessure était sans gravité[9]. Ce dernier donc était tout désigné pour prendre la parole au service funèbre célébré en l'honneur du feu roi.

Cette cérémonie eut lieu le 20 septembre à l'église cathédrale

1. Rapport du 14 octobre. Bibl. Nat. *Dupuy*, t. LXI, f° 55 et sq.
2. Rapport du 14 octobre.
3. *Ibid.*
4. Gaufreteau, *Chronique bordelaise*, t. I, p. 321. — En récompense de ses services, le roi, par lettres patentes datées de Chartres 19 février 1594, le gratifia d'une pension viagère de 200 écus. Arch. de la Gironde, C 3802, f° 36 v°.
5. *Feuillants* (Haute-Garonne, commune de La Bastide-Clermont).
6. *La conduite de Dom Jean de La Barrière*, p. 202. — La Barrière partit le lendemain de la Fête-Dieu.
7. *Ibid.*, p. 204.
8. De Lurbe, *Chronique bourdeloise*, f° 50 v°.
9. *La conduite de Dom Jean de La Barrière*, p. 206. Le même ouvrage cite une lettre d'un « homme de qualité », datée de Bordeaux du 20 juin 1589, qui donne comme preuve de son royalisme le fait qu'il assiste assidument aux prédications de l'abbé des Feuillants.

Saint-André[1]. Elle fut très solennelle : la Cour s'y rendit en grand apparat accompagnée du grand sénéchal, des trésoriers de France et de toutes les notabilités de la ville. Le biographe De La Barrière nous dit que ces « funerailles furent faites avec un appareil extraordinaire et plus grand que l'on n'avoit encore employé en semblables occasions, comme pour suppléer à ce qui manquoit dans tout le reste du royaume »[2]. L'oraison funèbre fut prononcée par La Barrière. Il parla avec tant de chaleur que Matignon, paraît-il, aurait dit plus tard que c'était à son éloquence qu'il devait d'avoir conservé Bordeaux dans l'obéissance[3].

Grâce aux lettres du Roi, grâce aux prédications des Feuillants, Bordeaux fut assez calme pendant quelques jours[4].

Mais, dans la dernière semaine de septembre, les Ligueurs firent courir le bruit que Henri IV était mort et son armée battue[5]. Un valet de chambre de Nérac assurait même avoir vu son corps inanimé. Ce bruit prit assez de consistance pour qu'il y ait eu des villes rebelles où l'on fit chanter un *Te Deum* à cette occasion ; et l'on voyait des ligueurs « qui en faisoient des gaigeures à un pour dix »[6].

C'est sous l'impression produite par ces bruits tendancieux qu'avaient commencé les délibérations du Parlement au sujet de la déclaration du 4 août et de la reconnaissance due au Roi. N'oublions pas d'autre part que, quelques jours après le Parlement de Bordeaux, celui de Toulouse avait lui aussi rendu un arrêt[7], mais singulièrement plus net et plus violent, où la mort de Henri III était qualifiée de miraculeuse et qui interdisait de reconnaître « Henry de Bourbon, prétendu roi de Navarre ».

1. Reg. secrets, *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 271. — Cruseau, *Chronique*, t. I, p. 16.

2. *La conduite de Dom Jean de La Barrière*, p. 208.

3. Cathala-Coture. *Histoire du Quercy*, t. II, p. 64. — Les prédications qui eurent alors lieu à Bordeaux durent avoir du retentissement parmi les royalistes. Nous voyons en effet les consuls de Limoges écrire à Matignon, le 31 janvier 1590, lui demandant de leur envoyer un prédicateur qui pût exhorter le peuple à obéir au Roi, ceux qu'ils avaient ne faisant que l'exciter à la rébellion (Arch. de Monaco, J* 21, f° 290). — La Barrière quitta Bordeaux en 1592 pour se rendre en Italie, où il était appelé par un chapitre général de son ordre.

4. Rapport du 14 octobre 1589. Bibl. Nat. *Dupuy*, t. LXI, f° 55.

5. Il y avait une part de vérité dans ces bruits. Il s'en était fallu de peu, le 21 septembre, que Mayenne ne battît Henri IV à Arques. Et les factums pullulèrent qui vantèrent sa prétendue victoire : *Discours abrégé du combat des armées de Monseigneur le Duc de Mayenne... et du roy de Navarre, le jeudy 21 septembre 1589*. Paris, 1589, 8°. — *Defaicte veritable sur les trouppes du roy de Navarre, le Jeudy 21 septembre 1589, par Monseigneur le Duc de Mayenne...* Lyon, 1589, 8° (c'est le même que le précédent, sous un autre titre). — *Le discours veritable de la defaicte et roulte des trouppes du roy de Navarre, entre le chasteau d'Arque et la ville de Dieppe, le 21 jour de septembre...* Paris, 1589, 8°. — Etc.

6. Rapport du 14 octobre. Bibl. Nat. *Dupuy*, t. LXI, f° 55.

7. Arrêt du 22 août 1589. *Mémoires de la Ligue*, t. IV, p. 47.

Sans doute, faut-il voir une influence de cet arrêt dans la proposition que fit à la Cour l'avocat général Du Sault, et où l'on retrouve, avec une certaine atténuation, la même façon de désigner le Roi[1]. Du Sault parla le 22 septembre. Matignon assistait à la séance et ne manqua pas une de celles qui suivirent[2]. La délibération dut être passionnée, si l'on en juge par sa longueur. Elle commença dès le 22 septembre[3]. Le lendemain samedi, elle se poursuivit; mais, n'étant point achevée, elle fut renvoyée au lundi 25. Au jour dit, Matignon ne peut venir et on renvoie la suite des débats au jeudi 28[4]. Le 28, la discussion se poursuit sans pouvoir s'achever. On renvoie la suite au samedi 30[5]. Ce jour-là, le Parlement fut occupé par les mesures à prendre contre Lussan et contre le ligueur Aubeterre.

Le 2 octobre enfin, tous les conseillers avaient opiné. Mais alors, Matignon « se trouva bien esloigné de son conte »[6]. A repasser en effet les diverses opinions émises, l'on s'apercevait qu'une bonne partie des membres du Parlement refusait de reconnaître Henri IV. D'autres « un peu plus doux » proposaient de le reconnaître, à la condition qu'il changeât de religion. Il y en avait à peine quatre ou cinq pour le reconnaître aux mêmes conditions que l'avaient fait les seigneurs catholiques dans le pacte du 4 août[7].

L'arrêt qui menaçait d'être rendu, étant données de semblables dispositions, allait être « d'une terrible et fâcheuse importance, pour le doubte qu'il y a de mettre plusieurs villes en revolte »[8]. Matignon déclara qu'il s'opposait à ce qu'il fût rendu. On lui répliqua que la majorité devait décider de ce qui se ferait. Il réussit enfin, étant donné son prochain départ pour Marmande, où devaient se tenir les États de la province[9], à obtenir l'ajournement jusqu'après les vendanges[10].

1. C'est du moins ce que semble indiquer un passage de Cruseau interrompu par de nombreuses lacunes, car l'auteur, le trouvant trop violent, l'avait effacé sur la fin de ses jours : « Les chambres assamblées, presans messieurs le mareschal de Malignon et Antoine Prevost de Sansac, arcevesque de Bourdeaux, du Sault le père, pour le procureur general du roy nommé Desaigues... qu'on se debvoit gouverner pendant l'interegne... expeditions de chancellerie et qu'on eust à declarer Henry de Bourbon roy de Navarre, incapable d'estre roy de France... La deliberation fut commancée. » Cruseau, *Chronique*, t. I, p. 16.
2. Rapport du 14 octobre. Bibl. Nat. *Dupuy*, t. LXI, f° 55.
3. Cruseau, *Chronique*, t. I, p. 16.
4. *Ibid.*, pp. 16 et 17.
5. Cruseau, *Chronique*, t. I, p. 17.
6. Rapport du 14 octobre 1589. Bibl. Nat. *Dupuy*, t. LXI, f° 55.
7. *Ibid.*
8. *Ibid.*
9. Cruseau, *Chronique*, t. I, p. 17. — C'est par erreur que Darnal (*Supplement des chroniques de la noble ville et cité de Bourdeaus*, p. 101) dit que ces États furent tenus à Moissac. Cette dernière ville était alors aux mains des Ligueurs.
10. Rapport du 14 octobre. Bibl. Nat. *Dupuy*, t. LXI, f° 55.

Durant la courte suspension des séances du Parlement, les nouvelles du dehors ne cessèrent d'arriver à Bordeaux.

C'est d'abord la mort du Roi qui fut démentie. Et des navires anglais, qui avaient touché à Dieppe, annonçaient même qu'Henri IV avait battu Mayenne[1]. Les ligueurs se hâtèrent de répandre le bruit que la nouvelle de cette victoire était inexacte et que bien au contraire, le Roi, pressé par Mayenne, s'était réfugié à Dieppe, d'où il était sur le point de s'embarquer pour La Rochelle[2].

Bientôt l'on apprenait que Joyeuse avait été chassé de Toulouse par la population en révolte[3]. Et les royalistes de Bordeaux, peut-être à l'instigation du maréchal, s'empressaient de publier l'événement[4].

Matignon profita du répit qu'on lui laissait pour renforcer les troupes qu'il avait à Bordeaux[5]. Le 5 octobre, il se présentait au Parlement, où vingt-cinq à trente membres à peine étaient présents, et fit délibérer sur l'opportunité qu'il y avait à faire entrer cent vingt hommes dans la ville. Les parlementaires présents s'opposèrent à cette mesure. Mais, au moment même où ils discutaient, des troupes entraient dans la ville « par la trahison des jurats ». Et Cruseau ajoute que « les gens de bien demurarent estonnés, praevoyans qu'il vouloit venir à la force »[6]. Le maréchal avait à ce moment-là à Bordeaux quatre compagnies de gens de pied, outre ses lansquenets[7].

Le 16 octobre, la délibération reprit au Parlement. Elle fut interrompue par l'arrivée d'un messager qui apportait la nouvelle de la surprise de Marmande par les ligueurs. Et il semble, en présence

1. Rapport du 14 octobre. Bibl. Nat. *Lupuy*, t. LXI, f° 55.
2. *Ibid.*
3. Joyeuse fut chassé de Toulouse le 1er octobre par la population mécontente de la trêve qu'il avait conclue avec Montmorency. Dom Vaissette, *Histoire générale du Languedoc*, t. V, p. 442.
4. *Discours veritable de ce qui s'est passé en la ville de Thoulouze depuis la trefve accordée le dernier iour d'Aoust 1589 entre Messieurs les Mareschaux de Montmorency et de Joyeuse, jusques au 15 jour d'Octobre dernier. Envoyé par un notable Bourgeois de la dite ville de Thoulouze, à un sien amy à Bordeaux.* A Bordeaux, 1589, 4° pièce. C'est un factum royaliste où l'évêque de Comminges est traité d'Antéchrist.
5. On se souvient que le 18 août il y avait déjà fait entrer ses lansquenets. Au reste, peut-être n'était-il pas très sûr de ces derniers, qui s'étaient mutinés le 1er août. — Lettre de Matignon à Henri III, datée de Bordeaux du 2 août 1589. Bibl. Nat. *Dupuy*, t. CCCCXXXVIII, f° 31.
6. Cruseau, *Chronique*, t. I, p. 17.
7. Rapport du 14 octobre. Bibl. Nat. *Dupuy*, t. LXI, f° 55. — Le même chiffre est indiqué dans une lettre au Roi, non signée, et qui nous paraît être de l'écriture de Jacques Lallier, sieur du Pin, conseiller du Roi et intendant de ses finances. Bibl. Nat. *Dupuy*, t. LXI, f° 62.

de ce nouveau contre-temps, que Matignon laissa percer un peu trop vivement son mécontentement à l'égard de la Cour[1].

Le 26, enfin, une décision fut prise, peu encourageante à la vérité pour le maréchal. On résolut de députer auprès des cardinaux de Vendôme et de Lenoncourt, qui tenaient le Conseil du Roi à Tours, pour leur remontrer la difficulté qu'il y aurait à faire reconnaître « Henry de Bourbon, roy de Navarre » comme roi de France, tant qu'il ne se serait pas converti. Et, d'autre part, on décidait de surseoir à la délibération sur la déclaration du 4 août[2].

La rédaction des mémoires à remettre aux députés donna lieu à de nouvelles discussions. On n'était pas d'accord pour savoir si l'on désignerait Henri IV par le mot de roi ou celui de Majesté[3]. Et sur ces entrefaites arrivèrent à l'adresse de la Cour des lettres des cardinaux auxquels on se proposait d'envoyer des délégués[4]. Elles ne firent que confirmer le Parlement dans sa résolution. Il fut décidé que l'on députerait deux des membres de la compagnie aux cardinaux et aux seigneurs catholiques qui avaient signé le pacte du 4 août[5]. On devait se réunir le 22 novembre pour désigner les députés.

Au jour dit, l'absence du président de Lalanne, alors en mission auprès de Lussan, empêcha de s'occuper de la délégation à Tours[6]. Et quand nous retrouvons le Parlement en séance, le 1er décembre, il n'en est plus question : on en est revenu à la délibération sur la déclaration du 4 août[7]. Après deux séances, le 2 décembre, on en vint au vote : il fut désastreux. Vingt et un membres étaient d'avis d'enregistrer la déclaration et de reconnaître le Roi, tout en se réservant de lui envoyer des députés pour presser sa conversion. Mais la majorité était encore hostile à l'enregistrement; parmi ces derniers, vingt-trois proposaient de surseoir jusqu'à l'assemblée des États généraux, onze de députer vers les seigneurs catholiques[8]. La majorité s'obstinait donc à garder cette neutralité qu'elle observait depuis le 19 août.

1. Passage effacé de Cruseau (*op. cit*, t. I, p. 18) : « Le sr mareschal se plainsist de la connivance qu'on usoit à examiner et..... veu qu'il y en avoit en la cour qui tenoit ce parti. »

2. Cruseau, *op. cit.*, t. I, p. 18. — Reg. secrets, *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 272. Ces derniers indiquent à tort la date du 26 septembre.

3. Cruseau, *Chronique*, t. I, p. 19.

4. Registres secrets. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 272. — Cruseau, *op. cit.*, t. I, p. 22.

5. *Ibid.* — *Ibid.* — Le 14 novembre selon les registres secrets, le 13 selon Cruseau.

6. Cruseau, *op. cit.*, t. I, p. 22.

7. Registres secrets. — Cruseau, *op. cit.*, t. I, p. 22.

8. Registres secrets.

Matignon trouva le moyen encore de gagner du temps. Il prétendit se trouver mal. La suite des débats fut renvoyée au 11 décembre[1].

V. — Députation des Jurats au Roi.

Affaire de la Comptablie. — Affaire des Sceaux.

Voyant qu'il ne pouvait venir à bout du Parlement par la persuasion, le maréchal se résolut à recourir à des moyens plus énergiques.

Mais auparavant, il tâcha d'exercer une pression sur la cour, en faisant reconnaître officiellement le Roi par les jurats de Bordeaux. Nous avons déjà dit combien le corps municipal était entre les mains de Matignon. Le Roi n'avait pas manqué de faire des avances aux jurats et dès les premiers mois de son règne leur écrivit à deux reprises : le 2 août[2] et le 3 septembre. Et ces lettres durent beaucoup flatter les récipiendaires puisque la chronique de Darnal ne juge pas oiseux de les mentionner[3].

A la fin de novembre[4], Matignon convoqua les Cent-Trente[5] à l'hôtel de ville et fit proclamer par eux la reconnaissance due au Roi. Et l'assemblée souligna l'acte qu'elle accomplissait en députant à Henri IV le jurat Bonalgues et deux bourgeois, pour aller lui rendre « tout l'honneur, fidellité et subjection » qui lui étaient dus[6]. C'était là un acte sur l'importance duquel nous n'avons pas à insister. En créant un pareil précédent, la ville de Bordeaux mérita bien ce jour-là « le laurier par dessus toutes les capitales du royaume » que lui décerne Darnal[7].

1. Registres secrets. — Cruseau, *Chronique*, t. I, p. 23.
2. C'est la lettre circulaire adressée à toutes les villes du royaume. Cf. Berger de Xivrey, *Recueil des lettres missives*, t. III, p. 1. — Dom Devienne a mal copié Darnal en donnant à cette lettre la date du 20 août (*Histoire de la ville de Bordeaux*, p. 186).
3. Darnal, *Supplement des chroniques de la noble ville et cité de Bourdeaus*, p. 100.
4. Cf. le début de la lettre écrite le 16 décembre 1589 par le Roi à Matignon. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 213. — Dès le 28 novembre Matignon avait informé le Roi de la tenue de cette assemblée.
5. C'est ainsi que nous interprétons les mots « l'assemblée publicque » dans la lettre précitée. Les jurats, dans une lettre au Roi du 15 décembre (*Arch. hist. de la Gironde*, t. IV, p. 216), emploient le terme, plus exact, de « deliberation generalle ». On désignait sous ce nom les délibérations prises par les jurats et les Cent-Trente, sorte de vaste conseil des prud'hommes.
6. Lettre du maire et des jurats au Roi, lui annonçant l'envoi des députés, 15 décembre 1589. Bibl. Nat. *Dupuy*, t. LXI, f° 75. Éditée sous une date inexacte dans *Arch. hist. du départ. de la Gironde*, t. IV, p. 216.
7. Darnal, *op. cit.*, p. 100. Darnal ajoute que la ville se distingua « tant pour sa fidelité que pour les deniers que S. M. retiroit de lad. ville ». Le fait est que, dès cette époque, les emprunts se succédaient sans interruption : un arrêt du Parlement du 29 août 1589 autorise la ville à emprunter 3,000 écus pour l'entretien des lansquenets.

Au reste, la députation bordelaise joua de malheur : à peine Bonalgues s'était-il mis en route qu'il fut fait prisonnier et la ville dut payer 1,100 écus pour sa rançon[1]. Plus tard, les délégués des jurats repartirent et obtinrent confirmation des privilèges de la ville[2].

A l'égard du Parlement, Matignon était résolu désormais d'agir avec fermeté, au besoin d'en « venir à la force », comme dit Cruseau. Les instructions qu'il reçut du Roi ne purent que le confirmer dans ces décisions. Henri IV ne cache pas son mépris pour la prudente neutralité des parlementaires, en laquelle il ne voit qu'un moyen de faire savoir « que leurs voluntez sont en vente »[3]. Il comprenait tout le danger de cette attitude, qui tenait « les espritz de plusieurs de la province en incertitude et deffiance, qui sont toujours les avant-coureurs de la rebellion »[4]. Elle devenait plus inquiétante encore, étant donné que Henri IV n'avait pu réunir les États généraux promis pour la fin d'octobre dans les lettres du 27 août[5]. Une déclaration du 28 novembre annonçait la remise de la convocation au mois de mars 1590[6]. C'est encore Frontenac qui fut chargé de la porter à Bordeaux[7]. Il apportait aussi des lettres pour le Parlement, expliquant les motifs qui avaient déterminé le Roi à remettre les États généraux[8]. Mais les instructions principales étaient à l'adresse de Matignon[9]. Le Roi y développe longuement les principes dirigeant alors sa conduite, et prie le maréchal d'en instruire le Parlement.

Quelques jours plus tard, Henri IV envoyait de nouvelles instructions au maréchal[10], où il lui disait que, si les parlementaires ne se

Arch. de Bordeaux, JJ 368. Un autre, du 10 janvier 1590, ordonne pour le même but un emprunt de 12,000 écus. *Ibid.*, JJ 368. Darnal, *op. cit.*, p. 101. Du 28 septembre 1589 au 6 janvier 1593, sept arrêts du Parlement ordonnèrent des emprunts successifs. Arch. de Bordeaux, JJ 368. — Il est vrai, ainsi que le dit Darnal (*op. cit.*, p. 101), que ces emprunts, contractés au denier 10 et 12, étaient régulièrement remboursés, grâce aux arrêts du Parlement. Citons deux arrêts, du 9 et du 27 janvier 1590, ordonnant de rembourser des emprunts sur les deniers du convoi. Arch. de Bordeaux, JJ 368. Deux autres, des 17 et 27 octobre 1589, ordonnant le remboursement des emprunts contractés pour solder les frais des honneurs funèbres de Henri III. *Ibid.*, JJ 373.

1. Darnal *op. cit.*, p. 100.
2. Un arrêt de la Cour, du 31 mars 1590 porte, enregistrement de cette confirmation. Arch. de Bordeaux, JJ 383.
3. Lettre du Roi à Matignon, 4 décembre 1589. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 208.
4. *Ibid.*, p. 306.
5. Cf. Isambert, t. XV.
6. Isambert, t. XV, p. 11.
7. Lettre du 4 décembre. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 205.
8. *Ibid.*
9. La lettre du 4 décembre.
10. Lettre du Roi à Matignon, 16 décembre 1589. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 213.

laissaient pas fléchir par ses raisons « il faudra leur ayder à faire ce qu'ils doivent »[1]. Il va jusqu'à l'engager, à l'occasion, à faire emprisonner les plus séditieux ou tout au moins à les expulser de Bordeaux, en les envoyant « en quelque lieu ou ilz ne puissent nuire »[2].

Nous avons dit comment la Cour avait décidé qu'elle serait payée de ses gages sur le produit de la Comptablie. Le fermier de la Comptablie, Jean Martin, que nous avons déjà rencontré, homme de confiance du Roi, se trouva lésé de ce fait[3] et s'en plaignit à son maître. Henri IV se montra très vivement courroucé de cette « irrévérence ». « Combien que je leur laisse ma justice entre leurs mains, » écrit-il à Matignon, « ce n'est pas pour estre juges en leur cause ny pour en user ainsi à mon prejudice[4]. » Et il ordonne au maréchal de faire immédiatement cesser cet abus, recourant au besoin à la force si les ordres ne suffisent pas.

Quand les instructions royales arrivèrent, Matignon avait déjà mis ordre aux pratiques des parlementaires. Il leur avait déclaré que seuls seraient payés de leurs gages ceux qui se montreraient être les bons officiers du Roi[5]. La menace dut produire son effet. Cruseau nous dit, en effet, en racontant l'incident : « Mais Monsieur le mareschal rompist bientost le coup »[6].

L'énergie et l'habileté du maréchal allaient cependant venir à bout de l'obstination du Parlement, et les circonstances dans lesquelles il triompha de sa mauvaise volonté sont très curieuses.

La Cour soulignait son attitude de neutralité en continuant, depuis la mort de Henri III, à sceller avec le sceau de ce prince. C'était une manière de proclamer d'une façon constante, et aux yeux de tous, l'interrègne qu'elle disait exister.

Matignon avait dû protester déjà contre cette façon d'agir. Dès le 22 septembre, il avait été question des « expéditions de chancellerie » dans les débats du Parlement[7]. Et ce dernier avait affirmé sa

1. Lettre du 16 décembre.
2. *Ibid.*
3. Le rapport du 14 octobre dit que la Comptablie suffisait à peine à payer les gages de la Cour et ne rapportait plus rien à son fermier. Bibl. Nat. *Dupuy*, t. LXI, f° 55.
4. Lettre du 4 décembre. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 210.
5. Lettre du 16 décembre. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 215.
6. Cruseau, *Chronique*, t. I, p. 14. L'*Inventaire des registres de la jurade* (t. III, p. 470) signale il est vrai un arrêt du 11 décembre par lequel la Cour ordonne le payement de ses gages sur la Comptablie. Nous en avons encore trouvé la mention dans les Archives de Bordeaux, JJ 372. Il nous a été impossible de le retrouver aux Archives de la Gironde. Il est bien probable, dans tous les cas, que cet arrêt fut sans effet.
7. Cf. un passage effacé de Cruseau cité ci-dessus.

volonté en rendant un arrêt qui ordonnait à la chancellerie de continuer à se servir de l'ancien sceau[1].

Le garde des sceaux du Parlement, Christophe Babiault, était absent au moment où se produisirent ces événements. Il était en Saintonge, en congé régulier, depuis le 2 juillet[2]. Matignon l'envoya chercher.

Le 15 décembre, il était arrivé à Bordeaux, et ce jour-là un des maîtres des requêtes attaché à la chancellerie, Arthus Le Conte, lui fait porter le sceau[3].

Le lendemain 16 décembre, le personnel de la chancellerie fit demander le sceau à Christophe Babiault, et celui-ci le fit envoyer à la chancellerie. Un moment après, on prie Babiault lui-même de venir, afin de tenir le sceau. Il s'y rend, fait ouvrir le coffre où se trouvait la matrice et constate que c'était encore celle qui servait du vivant du feu roi. Il adresse aussitôt des remontrances au personnel, qui s'excuse en se couvrant d'un arrêt du Parlement rendu à ce sujet et du fait que l'on n'avait reçu aucun ordre de la grande chancellerie. Babiault déclare alors que l'on se pourvoira auprès du Roi pour faire valider les expéditions déjà faites et que l'on ne continuera à se servir de l'ancien sceau qu'à la condition d'obtenir du Roi un ordre formel pour ce faire, au défaut duquel les expéditions de chancellerie se feront désormais au nom de Henri IV, roi de France et de Navarre; sinon Babiault refusait d'assister à l'expédition des actes[4].

Le dimanche 17, Le Conte fit demander les sceaux à Christophe Babiault pour quelque expédition qu'il avait à faire[5]. Et lorsqu'il en fut en possession, à l'instigation du maréchal, il fit fondre l'ancienne matrice et la remplaça par une nouvelle au nom et à l'effigie de Henri IV, roi de France et de Navarre[6]. Il semble que l'idée première de cette « subtile invention » ait été inspirée à Matignon par le président Sarran de Lalanne[7].

1. Cf. la réponse du personnel de la chancellerie aux remontrances du garde des sceaux. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 212. — Le Parlement pouvait en partie s'autoriser de ce fait qu'il n'avait reçu aucun ordre de la grande chancellerie pour transformer les sceaux. Cf. *Ibid.* On sait en effet qu'il y avait alors une sorte de vacance à la grande chancellerie. Depuis la retraite de Montholon le cardinal de Vendôme tenait les sceaux, mais sans avoir reçu aucune provision. Le 10 décembre 1589 seulement Henri IV écrivit au cardinal pour lui redemander les sceaux et les rendre à Cheverny, rentré en grâce. (Indiq. dans Isambert, t. XV, p. 16.)

2. C'est Babiault qui était en Saintonge. Cf. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 211. — C'est par erreur que Cruseau (*op. cit.*, t. I, p. 24) prétend que c'était Leconte.

3. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 211.

4. *Ibid.*

5. *Ibid.*

6. De Thou, *Historiae sui temporis*, l. XCIX, § 13.

7. C'est ce qu'indique un passage effacé de Cruseau : « Par ainsin le roy demura recognu taisiblement par la subtille invention de messire Sarran de Lalane, praesident, et mise à execution par le dict Leconte. » Cruseau, *Chronique*, t. I, p. 24.

On peut juger de la colère du Parlement quand il se vit joué de la sorte. Le mardi, le procureur général l'informait par requête de ce qui s'était passé[1]. Un ajournement personnel fut aussitôt prononcé contre Le Conte[2]. Et la cour défendit à la chancellerie de rien innover à l'ancien protocole[3].

Mais le lendemain, mercredi 20[4], eût lieu une séance solennelle, à laquelle vint assister Matignon. Ce dernier, par l'intermédiaire de Le Conte, fit récuser les plus suspects. Il y eut bien quelques protestataires qui déclarèrent ces récusations « indiscrettes et injurieuses »[5]. On passa outre, et les parlementaires qui prirent part à la délibération prononcèrent un arrêt annulant celui de la veille[6]. Henri IV était désormais tacitement reconnu par la Cour.

Le jour même, le porte-parole du Parlement, l'avocat général Du Sault, joignait sa signature à celles de Des Aigues et du second avocat général, Denis de Mullet, dans une lettre que les gens du Roi adressèrent à Henri IV pour l'assurer de leur fidélité à son service[7].

Nous avons donné la date du 17 décembre au changement des sceaux opéré par Arthus Le Conte. Elle nous semble imposée par le procès-verbal de Babiault[8]. Mais nous ne nous trouvons en cela d'accord avec personne.

Cruseau rapporte l'incident au samedi 16 décembre[9]. Ne contestons pas cette date pour l'instant. Mais remarquons que l'on relève chez lui plusieurs erreurs indiscutables dans tout le récit de cette affaire. Nous avons déjà signalé celle qu'il commet en disant que c'est Le Conte que l'on envoya chercher aux îles d'Oléron, et non Babiault. D'autre part, il place la requête du procureur général au mardi 18[10], l'arrêt de la cour au mercredi 19[11]. Or, le 18 décembre 1589 n'est pas un mardi. C'est un lundi. Le 19 est un mardi. Que faut-il retenir cependant dans les dates fournies par Cruseau? Un écart de quatre jours entre la date de la transformation des sceaux par Le Conte (16 décembre) et celle de l'arrêt définitif du Parlement (19 décembre).

1. Cruseau, *op. cit.*, t. I, p. 23.
2. De Thou, *op. cit.*, l. XCIX, § 13.
3. Cruseau, *op. cit.*, t. I, p. 23.
4. Sur cette date, cf. plus loin.
5. Cruseau, *op. cit.*, t. I, p. 24. — De Thou (*op. cit.*, l. XCIX, § 13) prétend que le maréchal eut recours à d'autres prétextes pour faire récuser les suspects.
6. Cruseau, *Chronique*, t. I, p. 24. — De Thou, *op. cit.*, l. XCIX, § 13.
7. Cette lettre est publiée dans les *Arch. hist. du départ. de la Gironde*, t. IV, p. 217.
8. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 210.
9. Cruseau, *Chronique*, t. I, p. 23.
10. Cruseau, *Chronique*, t. I, p. 23.
11. Cruseau, *Chronique*, t. I, p. 24.

Ce même écart nous le retrouvons si, plaçant au 17 décembre l'acte de Le Conte, nous datons du 20 décembre l'arrêt du Parlement, comme nous invite à le faire la lettre des gens du Roi, du 20 décembre 1589, qui s'exprime en termes formels : « Ceste vostre court de Parlement, aiant ce jourd'huy arresté qu'il sera scelé en la chambre de son ressort de vostre seel...[1]. » Ce 20 décembre est précisément un mercredi. Cruseau dit de son côté que l'arrêt fut rendu un mercredi. Et nous nous trouvons amené à cette conclusion que, s'il est exact dans l'indication des jours de la semaine, Cruseau ne l'est pas dans celle des quantièmes; cette erreur l'a entraîné dans une seconde, et lui a fait antidater d'un jour la substitution opérée par Le Conte.

Peut-être même pouvons-nous aller plus loin. Les Registres secrets rapportent le changement des sceaux au 16 novembre, la requête du procureur général au 18[2]. Il y a là une erreur grossière dans l'indication du mois, que l'on peut facilement attribuer à la négligence du copiste. Mais l'analogie des quantièmes indiqués avec ceux fournis par Cruseau est frappante. Nous avons dit d'autre part[3] comme il nous paraissait probable que Cruseau avait utilisé les registres secrets du Parlement pour la rédaction de sa chronique. Et ne sommes-nous pas alors en droit d'émettre l'hypothèse que l'erreur primitive provient des registres secrets originaux, aujourd'hui perdus?

Mais, à côté de ces textes où l'erreur porte sur une question de jours, il est une série d'ouvrages qui reportent l'affaire des sceaux à une époque absolument différente. Tous, disons-le de suite, sont des travaux de seconde main. De Thou raconte l'incident, sans fixer de date précise, mais comme s'étant passé quelques temps avant la prise de Rions[4] par les Ligueurs, qui eut lieu le 25 octobre 1590[5]. Caillière exagère l'erreur et renvoie l'affaire à l'année 1591[6] Dom Devienne enfin, tout en restant assez vague, ne s'occupe de la question qu'après avoir raconté les événements qui furent à Bordeaux la conséquence d'Ivry[7].

Faut-il chercher une cause à ces erreurs? De Thou, sans doute, a reçu un rapport inexact ou incomplet. Quant à la date donnée par

1. *Arch. hist. du départ. de la Gironde*, t. IV, p. 217.
2. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 273.
3. Cf. ci-dessus.
4. *Rions* (Gironde, canton de Cadillac).
5. De Thou, *op. cit.*, l. XCIX, § 13.
6. Caillière (J. de), *op. cit.*, p. 302.
7. Dom Devienne, *Histoire de la ville de Bordeaux*, p. 189.

Caillière, faudrait-il l'expliquer par une confusion avec un incident qui, selon Cruseau, aurait eu lieu le 10 février 1591? En ce jour, Arthus Le Conte fut pris d'une sorte d'accès de folie, et il y eut quelques personnes qui virent là le signe d'une vengeance du Ciel, pour le punir du rôle joué par lui dans l'affaire des sceaux[1]. De sorte que l'affaire revint un peu à ce moment à l'ordre du jour. Au reste, nous citons ce fait à titre de curiosité plutôt que pour expliquer l'erreur de Caillière. La véritable cause de cette inexactitude sans doute faut-il la voir simplement dans la négligence de l'historien.

VI. — Députation du Parlement au Roi.

La reconnaissance officielle de Henri IV par le Parlement n'était plus, après l'affaire des sceaux, qu'une question de jours.

Le Roi avait écrit de nouveau aux principaux membres de la Cour, et Frontenac, porteur de ces lettres, les avait toutes remises à leurs destinataires, à l'exception du président Eymar, que l'on jugeait trop hostile au Roi pour qu'il valût la peine d'agir ainsi à son égard[2].

D'autre part, Matignon retourna au Palais et les paroles qu'il y prononça durent être la traduction fidèle des instructions qu'il avait reçues de Henri IV[3] : il assura le Parlement que le maintien de la religion catholique était aussi cher au Roi que sa propre vie[4].

Le résultat ne se fit point attendre : le 2 janvier 1590, un arrêt de la plus haute importance fut rendu par la Cour : elle ordonnait l'enregistrement d'une part de la déclaration du Roi et de sa reconnaissance par les princes, datées du camp de Saint-Cloud, du 4 août 1589, et d'autre part des lettres du 28 novembre apportées par Frontenac, qui remettaient les États généraux au 15 mars 1590 et qui portaient abolition de leur faute en faveur des rebelles qui viendraient à résipiscence[5]. Mais, toujours très catholique, le Parlement

1. C'est la seule façon possible de comprendre ce passage effacé de Cruseau : « Ce qui estouna beaucoup de gens, les un l'attribuant a une punition de Dieu pour avoir... a une indirecte recognoissance... les autres l'attribuant a la facherie que luy donnoit sa belle mère. » Cruseau, *Chronique*, t. I, p. 39.

2. Lettre de Frontenac à Henri IV, du 3 janvier 1590. *Arch. hist. du départ. de la Gironde*, t. IV, p. 219.

3. Lettre de Henri IV, du 1 décembre. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 205.

4. Arrêt du 2 janvier. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 220. Lettre du Parlement au Roi, du 10 janvier 1590. *Arch. hist. du départ. de la Gironde*, t. IV, p. 224.

5. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 220. — Frontenac avait aussi apporté des lettres patentes confirmant aux membres du Parlement leurs offices « sans financer ». L'enregistrement en fut ordonné le même jour « à telles fins que de raison »; c'est-à-dire que les conseillers protestaient contre de semblables lettres sous prétexte que les

prenait soin d'affirmer que cet arrêt ne comportait aucune approbation de la « nouvelle opinion »[1]. Et il décidait d'envoyer une députation au Roi pour le supplier de hâter sa conversion[2].

La victoire de Matignon était complète : l'arrêt fut rendu à l'unanimité[3], et dès le lendemain Frontenac écrivait au Roi : « On fet un amicable temoniage que Dieu favorise vostre cause[4]. »

Quelque temps après, le Parlement rédigea les remontrances qui devraient être adressées au Roi par les députés[5]. On représentait que tous les parlementaires étaient demeurés d'accord pour reconnaître Henri IV comme l'héritier légitime de la couronne. Mais on suppliait le Roi de se faire catholique et on lui faisait valoir à ce sujet « l'indisposition grande » des catholiques de Guyenne qui étaient « agitez et ebranlez singulierement » depuis la nouvelle de la venue du légat[6]. On demandait ensuite au Roi d'envoyer des troupes étrangères dans la province et de retirer celles qui s'y trouvaient que des liens de parenté ou d'amitié unissaient souvent aux ennemis et qui s'entendaient mal entre elles. Suivaient une demande de convocation des États de la province[7], la prière de rétablir le catholicisme en Béarn, des plaintes au sujet des impositions et la prière que le Roi renouvelât la défense faite par Henri III à ses officiers de lever aucun subside sans sa permission[8]. La Cour demandait ensuite au Roi d'envoyer à la chancellerie du palais une déclaration formelle pour que les actes y fussent expédiés en son nom; elle réclamait aussi un ordre du même genre pour obliger le « maistre des monoyes » de la province à frapper ses pièces à l'effigie de Henri IV. Le mémoire se terminait enfin par la prière que l'on faisait au Roi

rois précédents n'en avaient jamais envoyées et que les Parlements n'« ont besoin de confirmation pour faire partie de l'estat et ne meurent jamais, non plus que la royauté ». Registres secrets. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 273. — Cruseau, *Chronique*, t. I, p. 24. — Lettre de Frontenac du 3 janvier (*Arch. hist. de la Gironde*, t. IV, p. 219).

1. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 220.

2. *Ibid.*

3. « En sele deliberasion il n'y a pas eu un seul de contraire opinion a l'aret... Cela est du a la prudance de M. le Mareschal, a l'assistance de messieurs les presidans premier, de Lalanne et de Nemon. » Lettre de Frontenac du 3 janvier.

4. *Ibid.* — A partir de cette date Cruseau désigne le roi sous le nom de Henri IV. Il l'appelait avant Henri de Navarre.

5. « *Instructions sur ce qui doyt estre represanté au roy de la part de ses principaulx et meilleurs serviteurs,* » janvier 1590. Bibl. Nat. *Dupuy*, t. LXI, f° 81. Édité d'une façon assez défectueuse dans *Arch. hist. du départ. de la Gironde*, t. IV, p. 221.

6. Le légat Caëtano quitta Rome en octobre et, après un long séjour à Lyon et à Dijon, arriva à Paris le 20 janvier 1590.

7. Une convocation des États, datée du 28 août 1591, où la date de la convocation est restée en blanc, est mentionnée dans Berger de Xivrey, *Recueil des lettres missives*, t. III, p. 860.

8. Dès le 22 novembre 1589, Henri IV avait rendu une déclaration dans ce sens (Isambert, t. XV, p. 10). Il la renouvela le 13 avril 1590 (Isambert, t. XV, p. 20).

d'envoyer en Guyenne « quelque notable personnage catholique » qui assisterait aux délibérations de la Cour et dont « la voix et remonstrance... aura plus d'effect que tout aultre provision qu'on y pourroyt aporter ».

Le 12 janvier 1590 furent désignés les députés [1]. C'étaient : le premier président Daffis, le doyen du Parlement François d'Alesme, un président à la seconde Chambre des enquêtes, Gabriel de Cruseau [2], et le conseiller Geoffroy Eyquem de Montaigne [3].

Mais l'ambassade du Parlement ne partit que plus tard. C'est le 31 mars 1590 seulement que la Cour annonce au Roi l'envoi de ses délégués [4].

Cette « celebre » députation, pour employer l'expression de Dupleix, fut un événement français tout autant que local : le Parlement de Bordeaux fut le premier à envoyer des députés au Roi. « Il rompit la glace », comme le dit Caillière [5].

Daffis exhorta « doctement » le Roi de se faire catholique, dans l'une de ces copieuses harangues qui soulevaient l'admiration de ses contemporains [6].

Le 6 juillet, les députés étaient de retour à Bordeaux. Et le 11, ils rendaient compte de leur mission à la Cour [7].

L'ambassade du Parlement au Roi a donné lieu à une foule

1. C'est ainsi que nous comprenons ce passage d'une lettre de Matignon au Roi, datée de Bordeaux 12 janvier 1590 : « Ce jourd'huy a esté dellegué le premier president avec trois conseillers pour aller se presenter à vostre Majesté. » *Arch. hist. du départ. de la Gironde*, t. IV, p. 228. — Si l'on n'admet pas cette interprétation, la lettre du Parlement au Roi, du 31 mars 1590, dont nous allons parler, devient impossible à expliquer. Notons d'autre part que l'erreur de Caillière prétendant que les députés ne furent désignés qu'au lendemain d'Ivry et qu'ils partirent une quinzaine de jours après, est bien faite pour nous confirmer dans la pensée que les parlementaires ne partirent pas en janvier.

2. Les *Archives historiques de la Gironde*, éditant la lettre du Parlement au Roi, du 31 mars ont bizarrement lu son nom Ernjean. Il est cependant fort bien écrit à l'original.

3. Les noms de ces députés nous sont fournis par : Une lettre du Parlement au Roi, du 31 mars, 1590. Bibl. Nat. *Dupuy*, t. LXI, f° 121. (Édit. dans *Arch. hist. du départ. de la Gironde*, t. IV, p. 234.) — Reg. secrets, à la date du 6 juillet 1590. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 275. — Cruseau, *Chronique*, t. I, p. 28. — Tous ces textes, parfaitement authentiques, ne parlent que de quatre députés. C'est donc à tort que l'on en voit un plus grand nombre désignés dans des ouvrages de seconde main : Dupleix, *op. cit.*, p. 31. — Caillière (J. de), *op. cit.*, p. 294. — Dom Devienne, *op. cit.*, p. 188.

4. Lettre du Parlement au Roi, du 31 mars 1590. (Bibl. Nat. *Dupuy*, t. LXI, f° 121).

5. Caillière (J. de), *op. cit.*, p. 295.

6. Reg. secrets, à la date du 11 juillet 1590. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 275. — Cruseau, *op. cit.*, t. I, p. 28. — Dupleix (Sc.), *op. cit.*, p. 31. — De Caillière (*op. cit.*, p. 295) dit à tort que les députés trouvèrent le Roi à Senlis. C'est une erreur : Henri IV n'alla pas à Senlis à cette époque (cf. Berger de Xivrey, *Recueil des lettres missives*, t. III). — Il a confondu avec une autre députation, adressée au Roi par un grand nombre de villes de Guyenne, et qui le rejoignit bien à Senlis, mais l'année suivante, le 21 mai 1591, selon les *Histoires et discours...* de Jehan Vaultier de Senlis, édités par Adhelm Bernier dans ses *Monuments inédits de l'histoire de France* (1400-1600), p. 223.

7. Reg. secrets, au 6 et au 11 juillet 1590. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 275. — Cruseau, *op. cit.* t. I, p. 28.

d'erreurs dont le principal auteur est Caillière : il prétend qu'au lendemain d'Ivry, comme on voyait que Henri IV ne pressait pas sa conversion, il y eut des désordres au Palais. Matignon vint, fit un discours. Et c'est alors que, sous le charme de sa parole, la Cour non seulement s'apaisa, mais encore décida d'envoyer au Roi une députation qui partit une quinzaine de jours plus tard[1].

Dom Devienne renchérit, en joignant à la cabale du Parlement les prédications séditieuses de deux religieux que Matignon fut obligé de faire pendre, afin d'empêcher une émeute à Bordeaux[2].

Toutes ces allégations sont absolument inexactes. Et cela, pour une raison fort simple : Matignon était alors, comme nous le verrons, absent de Bordeaux.

La prétendue agitation du Parlement se réduit à ceci : A la nouvelle d'Ivry, la Cour se réunit pour délibérer sur la solennité du *Te Deum* qu'il convenait de faire chanter à cette occasion. L'archevêque de Bordeaux[3] représenta qu'il ne pouvait faire dire de prières pour la prospérité d'un hérétique. Et l'on décida alors qu'on rendrait grâces à Dieu de la victoire remportée par le Roi, avec le concours d'une armée catholique. De plus la Cour, au lieu d'assister à la cérémonie en robes rouges, s'y rendit en robes noires[4].

Dès le moment qu'il eut reconnu Henri IV, le Parlement ne cessa de lui donner des marques de sa fidélité.

1. Caillière (J. de), *op. cit.*, pp. 293 et 294. Cet auteur est, dans tout ce passage, d'une mauvaise foi impudente. C'est ainsi qu'il prétend qu'après le retour des députés il y eut un certain mécontentement au Parlement, où l'on aurait trouvé que le Roi n'avait point parlé en termes assez clairs de sa conversion prochaine. Matignon en aurait averti Henri IV, qui lui aurait répondu en développant les causes ayant retardé jusqu'alors son changement de religion. Et cette prétendue réponse — que cite Caillière en ayant bien soin d'en supprimer la date — n'est autre que la lettre du Roi, du 4 décembre 1589 ! Cf. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 205.

2. Dom Devienne, *op. cit.*, p. 187 à 189. — Les prédications séditieuses dont parle ici Dom Devienne sont celles sans doute qui eurent lieu à Bordeaux à la Noël 1591. Nous en reparlerons. Cf. une lettre de Matignon au Roi, du 4 janvier 1592 (*Arch. hist. de la Gironde*, t. X, p. 571).

3. A. Prévot de Sansac, archevêque de Bordeaux du 18 mars 1561 au 17 octobre 1591.

4. Cruseau, *Chronique*, t. I, p. 27. — Le même jour la maison de ville fit faire des feux de joie. A Libourne l'enthousiasme fut très vif à la nouvelle d'Ivry et la population alluma des feux de joie aux cris de : « A bas la Ligue ! Vive le Roi ! » Un curé prit part à ces manifestations. Et les Cordeliers, qui étaient restés à l'écart, en avertirent l'archevêque de Bordeaux, qui prononça l'interdit contre le curé et porta plainte au Parlement contre le maire et les jurats de Libourne. Mandés à Bordeaux, ceux-ci furent confrontés avec l'archevêque par-devant Matignon et Daffis. Au cours de cette entrevue une assez vive altercation eut lieu entre Jean Ferrant, maire de Libourne, et l'archevêque. Ferrant déclara que les Cordeliers se repentiraient de leur conduite. De fait à partir de cette époque jusqu'en 1600 la ville de Libourne cessa de faire aux Cordeliers le don annuel d'une barrique de vin vieux de Saint-Émilion qu'elle avait coutume de leur offrir (cf. Souffrain, *Essais sur la ville de Libourne*, seconde partie, pp. 249 et 250). — Le 20 octobre 1590, Henri IV confirma à la ville de Libourne son privilège de la *vinée*, ou droit sur les vins. Cette confirmation a été publiée dans Guinodie, *Histoire de Libourne*, t. I, p. 454.

Le jour même où il ordonnait l'enregistrement des déclarations royales, il décrétait qu'elles seraient envoyées à tous les sénéchaux du ressort pour les faire publier[1], et bientôt après, il députait un de ses membres à Périgueux pour ramener, si possible, la ville dans l'obéissance[2]. Ces délégations aux villes du voisinage se multiplièrent par la suite[3].

Il devait même se rencontrer une circonstance où le Parlement de Bordeaux se montrerait plus docile à Henri IV que celui de Tours lui-même : c'est lorsque ce prince rendit une déclaration portant désunion de ses biens patrimoniaux d'avec ceux de la couronne[4]. La vérification en fut refusée à Tours[5]. Le Parlement de Bordeaux y consentit[6].

Henri IV, de son côté, combla la Cour de ses faveurs. Nous avons vu les difficultés auxquelles avait donné lieu le paiement des gages des parlementaires. Le Roi créa un impôt spécial pour cet objet[7] et profita de l'occasion pour augmenter les gages en question[8].

D'autre part, Henri III, en avril 1589, avait ordonné l'érection d'une Chambre des comptes à Bordeaux. Très hostile à cette création, le Parlement en avait toujours refusé l'enregistrement[9] et ne céda point devant des lettres de jussion que lui envoya Henri IV en février 1590[10]. Celui-ci finit par révoquer l'Édit de son prédécesseur[11].

Nous avons eu l'occasion de parler précédemment des Chambres de justice érigées par Henri de Navarre à Bergerac, Montauban et Saint-Jean-d'Angély. Au lendemain même de l'affaire des sceaux, dans la lettre qu'ils écrivaient à Henri IV pour le reconnaître, les

1. Lettre de Frontenac au Roi, 3 janvier 1590 (*Arch. hist. du départ. de la Gironde*, t. IV, p. 219.)

2. Lettre de Matignon au Roi, 12 janvier 1590 (*ibid.*, t. IV, p. 228).

3. Lettres des gens du Roi à Henri IV, 16 mai 1590 (*ibid.*, t. VII, p. 203); du Parlement au Roi, 25 octobre 1590 (*ibid.*, t. VII, p. 209); des gens du Roi, du 17 novembre 1590 (*ibid.*, t. VII, p. 218).

4. Déclaration du 13 avril 1590. Indiq. dans Isambert, t. XV, p. 20.

5. Isambert, t. XV, p. 20 note 2.

6. 7 mai 1590. Lettre des gens du Roi à Henri IV, du 16 mai 1590 (*Arch. hist. du départ. de la Gironde*, t. VII, p. 203). Isambert, t. XV, p. 20, note 2.

7. Impôt de 15 sous par balle de pastel, 15 sous par pipe de sel et 6 deniers pour livre sur les autres marchandises entrant à Bordeaux ou à Bayonne par eau. Créé par lettres patentes datées de Gonesse, 12 juin 1590 (Arch. de la Gironde, B 43, f° 138 v°). D'autres lettres, du 14 juin, affectèrent ce nouvel impôt aux gages du Parlement (*ibid.*, B 43, f° 139 v°).

8. Lettres patentes datées du camp de Gonesse, 14 juin 1590. Les gages des conseillers à la Grand'Chambre et des présidents étaient augmentés de 41 écus 2/3, ceux des conseillers de 8 écus 1/3 (Arch. de la Gironde, B 43, f° 92 v°).

9. Arch. de la Gironde, B 43, f° 115, note marginale : « ledict edict de lad. creation n'a esté jamais verifié en la cour. »

10. Cf. lettre des gens du Roi à Henri IV, du 16 mai 1590. *Arch. hist. de la Gironde*, t. VII, p. 203.

11. Arch. de la Gironde, B 43, f° 115. Édit daté du camp devant Paris, août 1590.

gens du Roi le suppliaient de révoquer ces Chambres[1]. Le Roi leur donna satisfaction un an plus tard par des lettres patentes datées du camp de Mantes, du 10 novembre 1590[2].

Quelques mois plus tôt, le Roi même avait songé à agrandir le ressort du Parlement en y incorporant les sénéchaussées de Quercy, Rouergue et Armagnac, qui dépendaient du Parlement de Toulouse alors rebelle[3]. La cour jugea bon de surseoir à cette mesure et supplia le Roi de la réaliser une fois la paix faite[4]. Par la suite, cette incorporation ne se fit point.

Si nous jetons un regard d'ensemble sur les événements qui eurent lieu au Parlement pendant ces premiers mois du règne de Henri IV, nous voyons trois dates principales à retenir : le 19 août, le 17 décembre et le 2 janvier.

En août, Matignon réussit à obtenir du Parlement qu'il ne se déclare point contre le nouveau roi. Mais la position créée par l'arrêt du 19 est essentiellement précaire.

Il s'agit pour le maréchal d'aboutir à un résultat plus définitif. La Cour, au contraire, entend se maintenir dans sa position d'attente. Pendant trois mois, les débats se prolongent sans que la situation se modifie dans un sens ni dans l'autre.

C'est alors que Matignon se résout à brusquer les choses, et le 17 décembre, en substituant les sceaux de Henri IV à ceux de son prédécesseur, il force le consentement de la Cour. Celle-ci n'ose point entrer en rébellion ouverte. Elle n'a plus, dès lors, qu'à reconnaître officiellement le nouveau roi.

L'arrêt du 2 janvier nous apparaît donc comme le complément nécessaire de l'acte d'Arthus Le Conte. Il ne fait que consacrer le triomphe de Matignon.

(A suivre.) François GEBELIN.

1. Lettre du 20 décembre 1589. *Arch. hist. du départ. de la Gironde*, t. IV, p. 217.
2. Arch. de la Gironde, B 43, f° 100. (L'enregistrement au Parlement est du 13 décembre.) Registres secrets, 11 décembre. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 276. — Cruseau, *Chronique*, t. I, p. 34. — Remarquons que les textes purement bordelais ne s'occupent que de la chambre de Saint-Jean-d'Angély. Celle de Montauban, en effet, était dans le ressort du Parlement de Toulouse.
3. Lettre de Henri IV à Matignon, du 20 juillet 1590. Berger de Xivrey, *Recueil des lettres missives*, t. III, p. 219.
4. Cruseau, *op. cit.*, t. I, p. 42.

LA TOPOGRAPHIE DE BORDEAUX

A TRAVERS LES SIÈCLES

OU CATALOGUE HISTORIQUE ET DESCRIPTIF
DES VUES ET PLANS GÉNÉRAUX DE LA VILLE DE BORDEAUX
DES ORIGINES A LA FIN DU XIXe SIÈCLE

(Suite.)

---

§ II. — VUES ET PLANS DES XVIe ET XVIIe SIÈCLES

28. — (1563.) — Le vif pourtrait de la Cité de Bourdeaux. — *A Lyon, par Jean d'Ogerolles*, 1563.

Double pet. in-folio (0,19 × 0,26). — Gravure sur bois.

Dans *Plantz, Pourtraitz et Descriptions de plusieurs villes et forteresses, tant de l'Europe, Asie et Afrique, que des Indes et terres neuves... Le tout mis en ordre, région par région, par Antoine du Pinet.* A Lyon, par Jean d'Ogerolles, 1564, in-fol., pages 38-39.

Vue à vol d'oiseau de la ville du XVIe siècle entourée de son enceinte fortifiée du XIVe siècle et donnant les rues avec leurs maisons et les monuments en élévation, parmi lesquels on remarque le fort du Hâ, construit à la fin du XVe siècle, la porte du Palais, de la même époque, et, en dehors des murs, le temple de Tutelle et l'amphithéâtre dit Palais-Gallien. Au bas, une légende avec numéros de renvoi aux principaux édifices. Le plan est entouré d'un cadre dans le goût de l'époque, ayant dans le haut, de chaque côté, une tête de Silène. Il est finement gravé sur bois, mais on ignore le nom du graveur; Jean d'Ogerolles n'a été que l'imprimeur-éditeur de l'ouvrage.

Cette vue de la ville de Bordeaux a beaucoup d'inexactitudes et on a un peu trop sacrifié à la fantaisie, mais quoi qu'il en soit, elle offre un grand intérêt, car c'est la première vue qui nous montre

la ville dessinée par un contemporain. L'artiste est-il venu à Bordeaux ou a-t-il établi son dessin d'après des documents qui lui ont été fournis ? Nous ne pouvons le dire. Antoine du Pinet, sieur de Noroy, né à Besançon ou à Beaumes-les-Dames et mort à Paris vers 1584, l'auteur du texte, donne aux pages 40 et 41 une description historique de la ville et consacre les pages 42 à 48 à une relation des troubles de la Gabelle, de 1548 : « Discours de la Ribaine et émotion des Saintongeois et Bourdelois, pour raison de la gabelle du sel », récit qu'il a emprunté, nous apprend-il, à son maître Guillaume Paradin. Les villes de France représentées dans l'ouvrage de du Pinet sont Paris, Lyon, Bordeaux, Perpignan, Thionville, Montpellier, Poitiers et Tours (exemplaire à la Bibliothèque nationale, inventaire G. 638).

L'ouvrage de du Pinet n'a fait que continuer celui de Guillaume Guéroult, *Le premier livre des figures et pourtraictz des villes plus illustres et renommées d'Europe*, Lyon, chez B. Arnoullet, 1552, in-fol., livre introuvable que Brunet dit n'avoir jamais vu, et *L'Epitome de la Corographie d'Europe*, Lyon, B. Arnoullet, 1553, in-fol., livre très rare mais dont il existe des exemplaires à la Bibliothèque nationale (réserve G. 1395), à la Bibliothèque de la ville de Paris et à la Bibliothèque de la ville de Bordeaux (catalogue histoire, n° 423). Ces cosmographies ne contiennent pas le plan de Bordeaux.

On retrouve le plan de Bordeaux de du Pinet, tiré sur le même bois, mais sans le cadre, qui a été remplacé par une bordure de texte, dans la *Cosmographie Universelle de tout le monde... Auteur en partie Munster, mais beaucoup plus augmentée, ornée et enrichie par François de Belle-Forest, Comingeois...* A Paris, chez Nicolas Chesneau, 1575, 2 tomes en 4 vol. in-fol. Le premier volume, pages 378 et suiv., renferme un chapitre intitulé : « Du pays, contrées, Séneschaussées, Villes, Cités et Seigneuries qui sont sous la souveraineté du Parlement estably en la cité de Bourdeaux » et le plan occupe les pages 381 et 382, avec le titre : « Le Vif pourtraict de la cité de Bourdeaux, » entouré de texte et au bas une légende : « S'ensuyt les lieux notables de la Ville de Bourdeaux. » Dans le privilège daté de 1572, les éditeurs Nicolas Chesneau et Michel Sonnius font savoir que « Sébastien Munster, que Belleforest continue, dans sa *Cosmographie Universelle* a principalement singularisé son pays d'Allemagne et que le sieur du Binet (*sic*) l'aurait commencé à vouloir continuer pour un sien œuvre intitulé *Les*

Plants et Portraits des Villes, imprimé en notre ville de Lyon en l'an 1564. Ce néanmoins ledit œuvre aurait été délaissé imparfait et manque de plusieurs descriptions de pays... » La cosmographie allemande de Munster à laquelle il est fait allusion est intitulée : *Cosmographei oder Beschreibung aller Länder, Herrschaften, furnemsten Stellen, Geschichten, Gebreuchen, Hantierung... von Seb. Munster*. Basel, H. Petri, 1541, in-fol. avec fig. sur bois. Il y a eu de cet ouvrage de nombreuses éditions, en 1550, 1564, 1574, 1578, 1592, 1598 et 1614, et des traductions en latin, *Bâle*, 1550, 1554, en français, *Bâle*, 1552, et en italien, *Bâle* 1558; mais ce n'est que dans l'édition de 1578 que la vue de Bordeaux figure pour la première fois, après avoir paru d'abord dans le du Pinet, en 1564, et dans le Belleforest, en 1575. C'est le même bois qui a servi à ces différents éditeurs qui se le sont prêté, et la légende typographique seule a été changée : elle est en français, en allemand ou en latin, selon que l'épreuve appartient à une édition dans une de ces langues. Dans Belleforest, la vue n'a pas de cadre et elle est entourée de texte. Cette vue n'est pas rare, on la trouve assez facilement dans les cartons des marchands d'estampes qui cassent habituellement ces recueils pour vendre séparément les vues des villes.

La Cosmographie de Munster était le guide du voyageur au XVIe siècle, et, dans son *Journal de Voyage en Italie*, Montaigne regrette, lorsqu'il est à Lindau, de ne pas avoir pris soin de mettre son Munster dans ses coffres de bagage. L'exemplaire précieux qui a appartenu à l'auteur des *Essais*, après avoir fait partie de la bibliothèque de M. Clouzet aîné, de Bordeaux, est conservé aujourd'hui à la Bibliothèque nationale, dans le fonds Payen.

Dans la description de Bordeaux, Belleforest parle des magnifiques ruines du temple romain de Tutelle qui, à la fin du XVIe siècle, s'élevaient aux portes de la ville, sur l'emplacement occupé de nos jours par le Grand-Théâtre et il écrit : « En icy j'ay pour tesmoing et confirmateur le sieur Vinet, la mémoire duquel j'honore, qui ès antiquitez de Bourdeaux en discourt, comme celui qui est des mieux versez hommes de notre âge, en ce qui concerne l'histoire de telles recherches, et lequel livre m'a été mis en main par un mien amy et ancien compaignon, Bernard de Girard du Haillan, natif de Bordeaux et un des ornements modernes de sa patrie... » Le livre dont parle ici Belleforest est le *Discours sur l'Antiquité de Bourdeaux* qu'Élie Vinet, le savant principal du collège de Bordeaux, avait publié en 1565, avec une seconde édition en 1574, ouvrage qui

contient un plan de Bordeaux dont nous allons avoir à nous occuper dans le numéro suivant

La vue de Bordeaux de du Pinet-Belleforest a été reproduite dans l'Album de *Bordeaux, Aperçu historique...* 1892, *op. cit.*, avec le titre : *Bordeaux sous François Ier*, ce qui est inexact, en 1564, date de la publication de la première édition de ce plan, c'est Charles IX qui régnait en France, puis dans l'*Histoire de Bordeaux*, de C. Jullian, 1895, et en réduction dans l'*Histoire des monuments anciens et modernes de la Ville de Bordeaux, par Aug. Bordes*, 1845, 2 vol. in-4°, t. I, p. 152, mais ces auteurs ont ignoré la véritable origine de cette vue à vol d'oiseau que nous sommes le premier à faire connaître.

Nous nous sommes un peu étendu sur l'histoire de cette vue de Bordeaux au XVIe siècle parce que les détails que nous venons de donner sont peu connus et parce qu'ils pourront servir à ceux qui auront à faire des recherches sur les autres vues de villes de Belleforest, très consultées de nos jours.

29. — (1565.) — Bovrdeavx. 1565.

In-4° (0,135 × 0,203 mill.). — Gravure sur bois.

Dans *L'Antiqvité de Bovrdeavs. Présentée au Roy le treiziesme jour d'Avril l'an mille cinq cens soixante cinq. A Poiliers, de l'Imprimerie d'Enguilbert de Marnef*, 1565, in-4° de 28 ff. non chif. et un plan. L'auteur est le savant Élie Vinet, principal du Collège de Guyenne, à Bordeaux, qui profita du passage du roi Charles IX dans cette ville pour lui présenter son ouvrage.

Cette vue à vol d'oiseau est prise depuis la rive droite de la Garonne, en face de la ville, depuis le faubourg de La Bastide, où l'on n'aperçoit que deux maisons et quelques arbres. Aujourd'hui ce même faubourg compte plusieurs milliers de maisons, de nombreuses usines, trois gares de chemins de fer et une population de plus de 18,000 habitants. Au delà de la Garonne, la vue nous montre la ville de Bordeaux au XVIe siècle, mais avec ses remparts et ses principaux monuments seulement, les rues et les maisons ne sont pas indiquées. On y trouve les trois enceintes qui étaient à cette époque en partie debout, avec les portes fortifiées de la troisième enceinte, portes Sainte-Croix, Saint-Julien, Saint-Germain, des Chartrons, etc., les églises Saint-André, Sainte-Croix, Sainte-Eulalie,

Saint-Pierre, Saint-Remy, Puy-Paulin, Sainte-Colombe, Saint-Siméon, Saint-Projet et d'autres édifices comme les principaux couvents, le palais du Parlement, le collège de Guyenne, l'hôtel de ville, le château du Hâ, les ruines du temple romain de Tutelle, dites Piliers de Tutelle, le Château-Trompette, et, en dehors de la ville, l'église Saint-Seurin et les ruines de l'amphithéâtre romain, dites Palais-Gallien. Dans le ciel, on a placé les armes de la ville entourées d'une banderolle portant : *Bovrdeavx*, 1565.

Cette vue à vol d'oiseau, quoiqu'un peu sommaire, a été très consultée et utilisée par les archéologues bordelais. Elle offre en effet toute garantie d'exactitude, car son auteur, Élie Vinet, avait étudié de très près les origines de la topographie de la ville qu'il habita pendant près d'un demi-siècle, et de plus, professeur de mathématiques et de géométrie au collège de Guyenne, il s'était occupé tout spécialement d'arpentage et il publiera même plus tard, en 1577, un traité d'*Arpanterie* à l'usage des arpenteurs qui étaient à cette époque, nous apprend-il, « très ignorants de leur métier ». L'auteur de l'*Antiqvité de Bovrdeavs* était donc parfaitement qualifié pour dresser un plan de la cité bordelaise

Cette vue de Bordeaux au XVIe siècle a été reproduite encore, tirée sur le même bois, dans deux autres éditions de l'*Antiqvité de Bovrdeavs*, parues du vivant de l'auteur, l'une sans date et qui n'est qu'une nouvelle émission de celle de 1565 avec un changement de titre et une réimpression du plan (la légende typographique a été recomposée), et l'autre, augmentée et publiée à Bordeaux en 1574 et dans les éditions du poète bordelais Ausone, avec commentaires de Vinet et publiées, une première en 1575-1580 et une seconde en 1590, avec nouvelles émissions en 1591, 1592, 1596, 1598 et 1604. Dans l'édition d'Ausone de 1575-1580, le plan a du texte au verso, mais dans les autres il est tiré à part. La légende typographique a été modifiée et le mot *Bovrdeavx* des armoiries a été corrigé en *Bovrdeavs*. On peut consulter sur l'ouvrage de Vinet et le plan qui l'accompagne une *Étude bibliographique* sur ce livre, que nous avons publiée dans la *Revue de Saintonge et d'Aunis*, numéros de février, avril et juin 1907.

On trouve encore le plan de Vinet dans *Études sur l'histoire de Bordeaux, de l'Aquitaine et de la Guyenne*, par H.-Ch. Guilhe, Bordeaux, 1835, in-8°, dans une nouvelle édition de l'*Antiqvité de Bovrdeavs*, de Vinet, donnée en 1862 par H. Ribadieu, et dans *Bordeaux vers 1450*, de Leo Drouyn, 1874, in-4°.

30. — (1575.) — Civitatis Bvrdegalensis in Aqvitanea genuina descrip[tio]. S. d. (vers 1575).

In-4° (0,160 × 0,222). — Gravure sur cuivre.

Dans *Civitatis orbis terrarum in æs incisæ et excusæ et descriptione topographica illustratæ*, Coloniae, Braun et Hogenberg, 1572-1618, 6 tomes en 3 vol. in-fol., avec 571 plans et vues gravés au burin. Le texte de cette importante publication est dû à E. Braun, archidiacre de Cologne, et la gravure à Fr. Hogenberg et van den Noevel, d'après les dessins de plusieurs artistes et notamment de Georges Haefnagel. Il a été fait en même temps une édition avec texte allemand et une autre avec texte français, à Bruxelles, 1574 et suiv., 2 vol. in-fol. Dans l'édition en latin, le plan de Bordeaux est dans le tome I, pl. 9, à quart de planche.

Cette vue à vol d'oiseau est une réduction avec quelques légers changements de celle qui a paru dans les ouvrages de du Pinet et de Belleforest-Munster que nous venons de décrire.

31. — (1579.) — Civitatis Bvrdegalensis in Aqvitanea genvina descriptio ad (*sic*) Georgio Bruin et Francisco Hogenbergio. Anno domini 1579. J. J. Lestage *fecit*, 1757.

Dimension : 0,62 × 0,85 cent. Dessin à la plume.

Cette pièce inédite qui se trouve dans notre collection est un agrandissement de la vue à vol d'oiseau de Braun et Hogenberg (le numéro précédent) obtenu au moyen du système des carreaux et très finement dessiné à la plume et à l'encre de Chine, au XVIIIe siècle, par un nommé Lestage, dont le nom n'a jamais été encore cité, mais qui, dans un document qui nous est récemment passé sous les yeux, est qualifié : « Géographe de Bordeaux, immatriculé au Chapitre de Saint-André. » Cette vue à vol d'oiseau n'a jamais été citée, nous l'avons acquise il y a quelques années, dans une vente publique où elle avait été présentée comme gravure. On va voir dans le numéro suivant que le dessin de Lestage a été reproduit au XIXe siècle.

32. — (1579.) — Vue de la Ville de Bordeaux en 1550, d'après un dessin original de la même époque et de la même

dimension. A. Detcheverry *fecit*. Lith. Laborie. S. l. n. d. (*Bordeaux, vers 1860*).

Dimension : 0,62 × 0,88 cent. — Lithographie.

Cette vue à vol d'oiseau est un simple calque reporté sur pierre du dessin précédent, mais très médiocre et qui est loin de valoir le dessin de Lestage. Par conséquent, on se demande pourquoi l'auteur de cette lithographie, A. Detcheverry, qui était archiviste de la Ville, a mis sur le titre : « D'après un dessin original de la même époque et de la même dimension. » Ce dessin original de l'époque, c'est-à-dire de 1550, est absolument inconnu actuellement. Existait-il aux Archives municipales avant l'incendie de 1862 ? Nous faisons plus qu'en douter. Nous avons fait faire des recherches dans les inventaires de ce dépôt et on n'a rien trouvé. D'un autre côté, le titre du dessin de Detcheverry dit qu'il est de la même dimension que le dessin de 1550. Or, cette dimension est exactement celle du dessin de 1757 de Lestage et ce dernier indique bien que son travail est un agrandissement de la vue de Braun de 1579. Il est donc certain que le dessin de Detcheverry n'est qu'un calque pur et simple du dessin de 1757 et que l'archiviste de la Ville, auquel on l'avait communiqué, ne l'a pas cité afin de donner à sa publication plus de valeur qu'elle n'en avait réellement.

33. — (**1579.**) — Plan de la Ville de Bordeaux en 1550 et sur lequel Vinet dressa celui qu'il présenta à Charles IX en avril 1565. — Adolphe Héquet *del.* — Lith. Gustave Chariol, Bordeaux. S. d. (1860).

Dimension : 0,37 × 0,56. — Lithographie.

Dans *L'Antiqvité de Bovrdeavs et de Bovrg*, d'Élie Vinet, par Henri Ribadieu, Bordeaux, 1860, in-4°.

Vue à vol d'oiseau qui n'est qu'une reproduction de la précédente, mais à une petite échelle; de plus, elle est modernisée, agrémentée, c'est-à-dire altérée. Le titre porte également : « Plan de Bordeaux en 1550 », reproduisant ainsi l'erreur (?) de l'archiviste Detcheverry, mais avec cette circonstance aggravante qu'on a ajouté « sur lequel Vinet dressa celui qu'il présenta à Charles IX en 1565 », voulant ainsi laisser croire, dans une réédition de l'*Antiqvité de Bovrdeavs* de Vinet, que celui-ci s'était servi de ce fameux

plan de 1550. Or, l'éditeur de 1860 a joint à sa publication un fac-similé du véritable plan donné par Vinet en 1565 (voy. le numéro 29) et il est facile ainsi de se rendre compte qu'il n'y a aucun rapport entre ces deux plans. D'ailleurs, si le plan de 1550 eut existé, Vinet n'eût pas manqué de s'en servir en 1565 et il eût donné une vue complète de la ville, comme le plan supposé de 1550, avec tous ses monuments et toutes ses rues, au lieu d'une vue très sommaire. Plus tard, en 1574, l'auteur de *L'Antiqvité de Bourdeavs* donnera une nouvelle édition de son livre et désirant y placer un plan de la ville plus complet que celui de 1565, il va demander à l'administration municipale l'autorisation de lever un nouveau plan « pour aultant que le pourtrait de la ville, lorz faict (celui de 1565) n'est prou ample pour bien monstrer la première figure et grandeur d'icelle et de ses creues (de ses accroissements) et qu'à cette cause en vouldroict faire ung de nouveau, ce qu'il ne pourroict à tous le moings qui feut de valeur sans aller par toutes les murailles, places, rues de la ville et les bien compasser ». (Délibérations de la Jurade bordelaise d'avril 1572, Archives municipales de Bordeaux, série BB.) Cette citation prouve une fois de plus qu'il n'existait pas alors de plan de la ville en 1550, car Vinet l'aurait connu et n'aurait pas manqué de s'en servir au lieu d'en dresser un lui-même. Quoi qu'il en soit, il renonça à établir une nouvelle vue plus complète que celle de 1565, car c'est encore cette dernière qu'il a placée dans son édition de l'*Antiqvité de Bovrdeavs* de 1574 et dans son édition d'Ausone de 1575-1580 (voy. ce que nous disons à ce sujet au numéro 29).

Cette lithographie de 1860 a été tirée à part : la pierre est restée chez l'éditeur qui en a fait faire plusieurs tirages successifs jusqu'en 1880. Ces tirages portent le sous-titre : « P. Chaumas, libraire-éd., à Bordeaux. » S. d. Enfin il y a eu un autre tirage pour l'ouvrage que nous allons citer dans le numéro suivant. En résumé, la vue de 1860 est une copie réduite et modifiée de celle de Detcheverry, publiée vers la même époque (n° 32); cette dernière n'est qu'un calque du dessin à la plume inédit, de Lestage, de 1757 (n° 31), lequel dessin est un agrandissement de la vue à vol d'oiseau de l'ouvrage de Braun (n° 30) et la vue de Braun étant une reproduction de celle de du Pinet, de 1563 (n° 28), celle-ci est le prototype de toutes ces vues à vol d'oiseau de Bordeaux au XVIe siècle.

34. — (**1579.**) — Plan de la Ville de Bordeaux en 1550 et sur lequel Vinet dressa celui qu'il présenta à Charles IX

en avril 1565. Pour servir à l'histoire de Bordeaux de l'abbé Patrice-John O'Reilly. Adolphe Héquet *del.* — Lith. Gustave Chariol, Bordeaux. S. d. (1860).

Dimension : 0,37 × 0,56. — Lithographie.

Dans *Histoire complète de Bordeaux*, par l'abbé Patrice-John O'Reilly, Bordeaux, 1863, 6 vol. in-8°, t. IV. — Même lithographie en second tirage que la vue précédente.

35. — (**1579.**) — Plan de la Ville de Bordeaux en 1550. *L. Robin, libraire-éditeur, Bordeaux.* S. d. (1891).

Dimension : 0,25 × 0,38. — Lithographie.

Dans *La Vénérable Jeanne de Lestonnac... fondatrice de l'ordre de Notre-Dame*, par le R. P. Mercier. Paris, 1891, in-8°. — Reproduction réduite, par le procédé dit au caoutchouc, de la vue de 1860 (n° 33). Il en a été fait un tirage à part.

36. — (**Fin du XVIe siècle.**) — Plan de la Ville de Bourdeaux en 1550, tiré des documents de l'époque par Molas Autho (*sic*) G. Chariol. S. d. (vers 1865).

Double in-fol. (0,43 × 0,60). — Lithographie.

Plan géométral représentant les trois enceintes, les principaux monuments et les rues auxquelles on a donné des noms modernes. Il n'y a pas les faubourgs. En cartouches : une légende et deux vues de la place de l'Ombrière et de la place Saint-Germain. — Plan fantaisiste établi d'après les vues à vol d'oiseau de Bordeaux au XVIe siècle que nous venons de citer. Le même auteur a publié une autre vue tout aussi fantaisiste de Bordeaux au XIIIe siècle (voy. le numéro 20).

37. — (**1631-1634.**) — Bordeaux. — S. l. n. d. (*Paris*, 1631-1634).

Pet. in-4° oblong (0,130 × 0,150 mill.). — Gravure sur cuivre.

Dans *Les Plans et profils de toutes les principales villes et lieux considérables de France*, par Nicolas Tassin, Paris, chez Séb. Cramoisy, 1631 et 1634, 2 vol, in-4° oblong. Autres éditions en 1638,

1644 et 1654. L'ouvrage est divisé par provinces avec un titre spécial pour chaque partie. La Guyenne a pour titre : *Plans et Profilz des principales villes de la province de Guyenne avec la carte générale et les particulières de chaque gouvernement d'icelles.* Cette partie comprend, outre le titre et la table, vingt et une cartes numérotées de 3 à 23 et donne, avec les cartes des gouvernements, les plans géométraux des villes fortes, Royan, Blaye, Bourg, Bordeaux, Libourne, Fronsac, Bergerac, Bayonne, Lectoure et Cahors. Pour Bordeaux et Royan, il y a en plus des vues cavalières. On y trouve encore le phare de Cordouan. Dans certains exemplaires ces trois dernières vues sont coloriées.

Cette vue cavalière de Bordeaux, finement gravée et assez exacte, mais de petite dimension, est prise depuis la rive droite de la Garonne, en face de la ville, depuis la pointe du faubourg de La Bastide qui n'a encore que deux petites maisons et quelques arbres. Quelques navires et barques flottent sur la Garonne. Au delà de la rivière, la ville en amphithéâtre, avec ses nombreux clochers. Au loin, au couchant, les coteaux dont on a exagéré les hauteurs pour pouvoir montrer les châteaux et les églises des paroisses environnantes.

Cette vue de Bordeaux, du commencement du XVIIe siècle, est fort jolie, quoique de dimension trop restreinte; elle inaugure la série de ces vues cavalières gravées sur cuivre et éditées au XVIIe siècle en France, en Hollande et en Allemagne.

38. — (**1638-1649.**) — Burdigala Aquitaniæ Metropolis. S. d. (1638-1649).

Dimension : 0,195 × 0,319 mill. — Dessin à la plume lavé d'encre de Chine. Bibliothèque Impériale de Vienne.

L'auteur de cette vue panoramique de Bordeaux est Hermann van der Hem, originaire d'Amsterdam et qui habita Bordeaux pendant dix ans; il y mourut en 1649, à l'âge de trente ans, et c'est pendant son séjour dans cette ville qu'il en prit ce dessin avec d'autres croquis de vues et de monuments de la ville et de la région du sud-ouest de la France, croquis qui sont conservés à la Bibliothèque Impériale de Vienne, dans un exemplaire de l'Atlas de Blaeu, t. V, pl. 2.

Cette vue est prise de très loin, depuis les hauteurs de Cenon, sur la rive droite de la Garonne, et reproduit la ville d'une manière très sommaire, en fond de paravent. Au point de vue documentaire,

elle est presque nulle. De plus, l'avant-plan est déplorable : il représente quelques personnes à table en plein air, l'auteur et ses amis sans doute, — ce ne sont certainement pas des Bordelais, — dans un état d'ébriété tout hollandais, dans le goût de Téniers et de Jordaens.

Cette vue a été reproduite avec d'autres dessins de van der Hem, dans *Bordeaux et la région du Sud-Ouest au temps de Louis XIII*, Bordeaux, 1904, album in-fol. oblong (publié par la *Société des Archives historiques de la Gironde*), pl. n° 2 (cliché G. Angerer et Goschl; impr. Welterwald frères, Bordeaux).

On peut consulter sur les dessins de van der Hem : G. Goyau, *Le Vieux Bordeaux à la Bibliothèque Impériale de Vienne*, Rome, 1894, in-8° (extr. des *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, publiés par l'École française de Rome, t. XIV), et l'introduction de l'album publié par la *Société des Archives historiques de la Gironde*.

39. — (1649.) — Bordeaux. Anonyme et s. d. (1649).

Dimension : 0,120 × 0,145 mill. — Gravure sur cuivre.

Dans *Jodoci Sinceri Itinerarium Galliæ... cum Appendice de Burdigala, ac iconibus urbium præcipuorum illustratum*, Amstelodami, apud Jodocum Jansonium, 1649, in-12, p. 84.

Vue cavalière qui est une copie un peu réduite de celle de Tassin de 1631 (n° 37).

Jodocus Sincerus est le pseudonyme de Juste Zingerling, archéologue hollandais qui, dans un voyage qu'il fit en France au commencement du XVIIe siècle, séjourna assez longtemps à Bordeaux, en 1612. Son itinéraire, publié d'abord à Lyon, en 1612 ou 1616, eut plusieurs éditions : *Strasbourg*, 1617, 1649, 1656; *Genève*, 1627, et *Amsterdam*, 1649, 1655, in-12; mais seules les éditions hollandaises ont des vues de villes gravées au nombre de vingt-deux. L'*Appendix* sur Bordeaux, pp. 255-340, donne une description très intéressante de Bordeaux et de ses principaux monuments.

Il y a eu une traduction française de l'Itinéraire : *Voyage dans la Vieille France... traduit par Thalès Bernard*, Lyon, 1859, in-12, mais elle ne contient pas l'Appendice sur Bordeaux.

40. — (1661.) — Bordeaux. S. l. n. d. (Francfort, 1661).

Double in-fol. oblong (0,215 × 0,550 mill.). — Gravure sur cuivre.

Vue cavalière dans *Topographiae. Beschreibung und Abbildung der vornehmsten Oerter von Math. Zeiler.* Frankfurt-am-Mein, Merian, 1642-1672, 30 parties en 9 ou 10 vol. in-fol., avec cartes et plans. Cette topographie allemande, connue sous le nom de son éditeur Mérian, ne comprend que l'Allemagne, la France et l'Italie, avec un texte descriptif en latin et de nombreuses cartes et vues de villes. C'est une publication très importante. La France, *Gallia*, forme 13 parties en 4 volumes qui ont paru de 1655 à 1661 sous le titre de *M. Z. Topographiae Galliae, sive descriptionis locorum in florentissimo Galliæ regno*, et dans l'édition hollandaise d'Amsterdam, chez Ve J. Bœrsze, de 1660 à 1663. La partie X contient la Guyenne, la Gascogne, etc., sous le titre : *Pars X, in qua de regionibus Guienne, Guascoigne, Saintonge, Bearn et vicinis locis aliis, pula Perigord, l'Agenois, etc., agitur.* Francofurti ad Mænum, apud Gaspardum Merianum, 1661.

Cette vue panoramique de Bordeaux au XVIIe siècle, qui n'est ni signée ni datée, avec le nom de *Bordeaux* dans le ciel pour tout titre, nous paraît avoir été copiée, mais très agrandie, sur celle de Tassin, de 1631-1634 (no 37). Comme elle, elle nous montre la ville en amphithéâtre depuis la rive droite de la rivière, mais sans la pointe du faubourg de La Bastide. La Garonne est chargée de navires, dont quelques-uns, tirant des salves d'artillerie, forment le premier plan. A l'horizon, les mêmes coteaux imaginaires surmontés des églises des paroisses environnantes. Cette vue est bien supérieure à celles qui vont suivre et qui en sont une copie. Au premier examen, elle paraît assez exacte, mais en l'étudiant d'un peu près on s'aperçoit qu'il y a beaucoup de fantaisie dans les détails, dans les monuments qui ne sont pas toujours à leur place, dans les remparts, leurs tours et leurs portes. Les clochers des églises ont une forme bizarre, mais n'ont pas encore la hauteur démesurée de ceux que nous allons trouver dans les vues parues postérieurement. Quoi qu'il en soit, cette pièce est assez intéressante et son aspect original et archaïque la fait rechercher des amateurs qui la placent, encadrée, dans leur cabinet.

41. — (**1661.**) — Bordeaux. Gaspard Mérian *sc.* S. l. n. d. (1661).

Double in-fol. oblong (0,245 × 0,690 mill.). — Gravure sur cuivre. Cette vue cavalière est une reproduction de la précédente, mais

un peu plus grande. Sur la Garonne il n'y a que quelques barques et au bas se trouve une large banderole blanche, sans inscription. Dans le ciel et au milieu du mot *Bordeaux*, l'écu de France timbré de la couronne royale, à droite un autre écu blanc et à gauche un autre blason inconnu timbré d'un chapeau ecclésiastique.

La signature du graveur Mérian au bas de cette pièce pourrait faire croire que cette vue appartient à une des deux éditions allemande ou hollandaise de l'ouvrage de Mérian (le numéro précédent), mais il est plus que probable que c'est le même cuivre qui a servi pour les deux éditions, de sorte que nous ne pouvons identifier la publication à laquelle appartient cette vue panoramique.

42. — (**1661**.) — Bordeaux. — Justus Danckerts *excudit. Amsterdam*. S. d. (vers 1661).

Dimension : 0,50 × 1^{m}59, sans l'entourage. — Gravure sur cuivre.

Cette vue cavalière, de très grande dimension, est une copie très agrandie de celles de Tassin et de Mérian (n°s 37 et 40), mais on a ajouté dans le faubourg de Paludate l'« Hospital neuf des Manufactures », le faubourg des Chartrons, très étendu, et la pointe du faubourg de La Bastide, sur la rive droite du fleuve, d'où la vue est prise et où l'on remarque trois grands arbres et la maison du passeur formant premier plan. Au bas de la gravure, près du cadre, un cartouche supporté par deux naïades porte une dédicace à Juan Chard et Juan Emmanuel Huegla, signée Cornelius Danckerts, l'éditeur de cette vue; au-dessus de ce cartouche, les armoiries de ces deux personnages. Dans le ciel, le mot *Bordeaux*, avec, de chaque côté, les armoiries de France et de la ville. Les clochers des églises Saint-Michel et Saint-André sont d'une hauteur démesurée.

Cette vue doit avoir un large entourage que nous n'avons rencontré que sur l'exemplaire de la Bibliothèque nationale, département des estampes. Cet entourage contient des monuments de Bordeaux, savoir : 1° « Un antique qu'on voit dans la muraille de l'entrée du (*sic*) Maison de ville »; 2° « Le Palais-Gallien »; 3° « Tombeau de pierre de l'église Saint-Seurin »; 4° « Le fort de La Bastide »; 5° « Les Piliers de Tutelle »; 6° « La tour de Cordouan ». Enfin, occupant tout le bas de l'estampe, une large légende historique en hollandais et en français intitulée : « Description de l'ancienne et renomée Ville de Bourdeaux... Amsterdam, chez Corneille Danckerts. » S. d.

Cette grande vue panoramique de Bordeaux, la plus grande qui

ait jamais été publiée, est rare. Outre l'exemplaire de la Bibliothèque nationale, nous pouvons citer ceux des Archives municipales de Bordeaux et de la Bibliothèque de cette ville, celui de notre collection et deux autres chez deux amateurs bordelais et parisien, mais à ces cinq exemplaires il manque l'entourage.

43. — (1665.) — Bordeaux. Jollain *excudit.* S. d. (vers 1665).

Dimension : 0,315 × 0,500 mill. — Gravure sur cuivre.

Vue cavalière prise de la pointe de la rive droite où se trouvent quelques maisons. Dans le ciel, une banderole sur laquelle est inscrit le mot *Bordeaux*, avec, au-dessous, une petite carte du « Gouvernement de Bordeaux » et, de chaque côté, les armoiries de France et de la ville. Au-dessous du cadre, dans la marge, une double légende historique en latin et en français. Cette vue reproduit celles de Mérian et de Danckerts (n°s 40 et 42).

44. — (Vers 1660.) — La Ville de Bordeaux au XVIIe siècle. A. Detcheverry *fecit.* — Lith. Laborie. Publié par Arnaud Detcheverry et Clouzet aîné, d'après les gravures et les documents qui se trouvent aux Archives de la Mairie de Bordeaux. *Se trouve chez Mrs. Detcheverry, rue Leyleire, 93, et Clouzet aîné, rue d'Aquitaine, 34.* S. l. (*Bordeaux*) et s. d. (vers 1860).

Dimension : 0,35 × 1 mètre. — Lithographie.

Cette nouvelle vue, dessinée et publiée encore par A. Detcheverry, l'archiviste de la ville, comme le numéro 32, n'a pas été établie d'après des gravures et des documents des Archives de la ville, comme l'annonce le titre ; c'est une simple copie de la vue cavalière hollandaise de Danckerts (n° 42), avec quelques modifications : on a supprimé la pointe du faubourg de La Bastide sur la rive droite de la Garonne, on a un peu diminué la hauteur des flèches de certaines églises et on a donné moins d'étendue aux faubourgs. Le dessin est médiocre, la lithographie mauvaise. Clouzet aîné était un professeur libre de littérature qui est décédé en 1881.

45. — (1669.) — Bordeaux. 1669. *A Paris, chez Nicolas Berey, Enlumineur du Roy, proche les Augustins...* 1660-1669.

Dimension : 0,30 × 1 mètre. — Gravure sur cuivre.

Vue cavalière prise de la rive droite, comme celle de Danckerts (n° 42), dont elle est une copie et dont elle a tous les défauts : clochers d'une hauteur exagérée et au loin, au couchant, des collines qui n'existent pas. Mais on a donné à la pointe du faubourg de La Bastide, au premier plan, plus d'étendue, on y a ajouté deux ou trois maisons et une grande croix de carrefour au bord de la rivière, à l'endroit où se faisait le passage de Bordeaux à La Bastide en traversant la Garonne. Dans le ciel, comme dans la vue de Danckerts, le mot *Bordeaux* sur une banderole, et de chaque côté, les armoiries de France et de la ville.

Au bas du cadre il y a une légende historique détachée, intitulée : « Description de l'ancienne et renomée ville de Bourdeaux... » Il n'y a pas de nom de graveur, mais dans un coin se trouve, dans un cartouche, la tour de Cordouan, avec la mention : « A Paris, chez Lailliot, 1669. »

Cette vue, qui est assez rare, a été reproduite en simili-gravure, mais réduite (0,20 × 0,55), dans l'*Histoire de Bordeaux*, de C. Jullian, 1895, in-4°, p. 390. — Il y a eu, au XVIIe siècle, un second tirage de cette vue de Nicolas Berey, sans date; on a supprimé le nom du premier éditeur, ainsi que la pointe du faubourg de La Bastide et la tour de Cordouan, et au-dessous du cadre se trouve la liste des principaux monuments de la ville. Nous avons vu un exemplaire de ce tirage chez notre collègue et ami M. Pierre Meller, érudit bordelais.

46. — (**Fin du XVIIe siècle.**) — BORDEAUX, ANCIENNEMENT BURDIGALA, Ville capitale de la Guyenne, avec Siège archiépiscopal, Parlement, Sénéchaussée, Chambre des Comptes, Cour des Aides, Intendance, Généralité et Élection. Elle a un beau port de mer sur la gauche de la Garonne. *A Paris, chès Charpentier, rue Saint-Jacques, au Coq.* S. d. (XVIIIe siècle).

Dimension : 0,325 × 0,500 mill. — Gravure sur cuivre.

Cette vue cavalière est une copie réduite de la précédente, avec le même premier plan du faubourg de La Bastide, mais les monuments de la ville ont été dessinés d'une manière déplorable et les flèches des clochers des églises, surtout celles de Saint-Michel et de Saint-André, sont d'une hauteur invraisemblable. Cette même vue

existe coloriée, c'est-à-dire barbouillée en vue d'optique, *à Paris, chès Daumont*, et c'est probablement pour donner au spectateur dans ces appareils d'optique, sortes de dioramas très en vogue au XVIIIe siècle, l'illusion de la perspective, qu'on a donné aux clochers ces hauteurs exagérées. Cette estampe a été publiée au XVIIIe siècle, mais elle donne la ville du XVIIe siècle, sans la grande forteresse du Château-Trompette, édifiée à la fin du XVIIe siècle.

Il a été publié, au XVIIIe siècle, des copies réduites de la vue de Charpentier, en noir et en couleurs, à Paris et en Allemagne, mais elles n'ont aucune valeur documentaire et nous ne croyons pas devoir les mentionner.

47. — (**Fin du XVIIe siècle.**) — DESCRIPTION DE LA VILLE DE BOVRDEAVX, Capitale de la Gvienne et Grand port de mer. S. l. n. d. (fin XVIIe siècle).

Dimension : 0,27 × 0,69. — Gravure sur cuivre.

Vue cavalière prise de la rive droite de la rivière, avec la Garonne chargée de navires au premier plan. Cette vue a été publiée à la fin du XVIIe siècle par Boissau, l'éditeur de l'ouvrage bien connu de Claude Chastillon, *Topographie françoise*, 1647, in-fol., donnant la description et les plans et figures des principales forteresses et des châteaux forts de la France au XVIIe siècle. Mais cette planche n'est pas dans le Chastillon, comme on pourrait le croire, elle a été publiée à part, et la ville de Bordeaux n'est pas représentée dans la *Topographie françoise*. De toutes les vues de Bordeaux aux hauts clochers qui ont paru dans la seconde moitié du XVIIe siècle et au XVIIIe, celle-ci est certainement la plus extraordinaire. Certaines flèches, comme celles des clochers de Saint-Michel et de Saint-André, ainsi que les tours de l'hôtel de ville, ont vingt ou trente fois la hauteur des maisons. Mais tout cela s'harmonisait peut-être dans les appareils d'optique dont nous avons parlé. Nous n'avons jamais rencontré cette estampe tirée en couleurs.

On voit que la topographie bordelaise au XVIIe siècle laisse beaucoup à désirer, mais comme pour cette époque il n'y a que ces vues cavalières que nous venons de décrire, on est obligé d'y avoir recours, seulement on ne doit le faire qu'avec la plus grande circonspection. Nous allons maintenant aborder la série des plans géométraux qui commence à la fin du XVIIe siècle.

48. — (1677.) — Bourdeaux et ses Environs. A Mrs les Maire et Jurats de la Ville de Bourdeaux. S. d. (vers 1677).

Dimension : 0,51 × 0,67. — Manuscrit. (Archives municipales de Bordeaux.)

Plan géométral anonyme et non daté. Il est dessiné aux trois teintes habituelles : bleue pour les eaux, verte pour les terres cultivées et rose pour les constructions. Il donne à une assez grande échelle la ville entière et tous les monuments avec leurs noms. Il montre de plus les faubourgs, mais sans beaucoup de détails, sauf pour celui de Saint-Seurin qui a été le premier bâti à cause de l'ancienne basilique en grande vénération parmi les Bordelais et autour de laquelle s'étaient élevées depuis longtemps de nombreuses constructions. On y voit de plus le cours de la Garonne, la pointe de la rive droite, La Bastide, et enfin les deux forteresses, le Château-Trompette et le fort Louis qui ne furent achevées qu'à la fin du XVIIe siècle. C'est un plan très remarquable et très précieux pour l'étude de la topographie de la ville à cette époque.

Au dos du plan, conservé aux archives municipales de Bordeaux, on distingue une signature peu lisible et c'est M. Ed. Mareuse, un érudit parisien bien connu et très versé dans les choses de la cartographie, qui a pu établir que cette signature était celle d'Albert Jouvin, de Rochefort, personnage peu connu, né probablement à Rochefort-sur-Mer, décédé en 1701, qui avait beaucoup voyagé et qui nous a laissé une relation de ses voyages dans un ouvrage en 3 vol. in-12, publiés à Paris, en 1672, sous le titre de *Le Voyageur en Europe*, ouvrage très rare contenant une description sommaire de Bordeaux. Jouvin avait dressé, au cours de ses voyages, des plans de plusieurs des villes qu'il avait visitées. Quelques-uns de ces plans ont été gravés, d'autres sont restés inédits, et c'est le cas du plan de Bordeaux que nous décrivons ici et qui a été acheté par les Archives municipales il y a une vingtaine d'années.

M. Mareuse a fait connaître le plan de Bordeaux d'Albert Jouvin dans une notice qui a paru dans la *Correspondance historique et archéologique*, en 1900, avec une reproduction photographique du plan réduit en 0,18 × 0,24 environ. Bien que Jouvin fût venu à Bordeaux avant la publication de son ouvrage, *Le Voyageur françois*, c'est-à-dire avant 1672 et qu'il prît alors les éléments de son plan, M. Mareuse croit que ce plan n'a été définitivement achevé qu'après 1677, à cause de la présence du Château-Trompette qui

n'a été terminé que vers cette époque. Jouvin serait revenu à Bordeaux, où il aurait dessiné cette forteresse ainsi que le fort Louis d'après des croquis qui lui auraient été communiqués.

Nous avons fait faire pour notre collection un calque très complet et en couleurs du plan de Jouvin. Il serait à désirer que la Commission de publication des Archives municipales de Bordeaux fît reproduire ce plan inédit, ainsi que ceux que nous allons signaler plus loin.

49. — (**Fin du XVIIe siècle.**) — BORDEAUX. — S. d.

Dimension : 0,45 × 0,66. — Manuscrit inédit. (Bibliothèque nationale, dép. des Estampes, Topographie de la France.)

Plan géométral anonyme, sans titre ni date. Il est dessiné au trait, non teinté, l'enceinte et les églises sont tracées en rouge. Ce plan est limité à l'enceinte fortifiée de la ville et à la rivière; il n'y a pas les faubourgs. Il ne donne que les principales rues et les églises et couvents, mais sans noms ni légendes. On y voit l'enceinte et ses forts, le Château-Trompette y est indiqué. C'est le Bordeaux de la fin du XVIIe siècle. Nous croyons que ce plan est une copie faite au commencement du XVIIIe siècle et obtenue par un calque d'un plan antérieur. C'est peut-être une copie du plan de Jouvin, de Rochefort, le précédent, mais sans les faubourgs; il faudrait les comparer.

50. — (**1680.**) — PLAN DE LA VILLE, Chasteau et forts de Bordeaux. Fait lanée (*sic*) 1681, au mois d'octobre; f. Masse.

Dimension : 0,59 × 0,71. — Manuscrit inédit (collection de l'auteur).

Plan géométral dessiné très finement au tire-ligne et à l'encre de Chine, légèrement teinté en rose dans son ensemble, plus détaillé pour les faubourgs, les remparts et les forts, Château-Trompette, forts Louis et du Hâ, que celui de Jouvin (n° 48) dont il est contemporain. Il a peut-être même été dressé avant celui de Jouvin, car il n'est pas prouvé que ce dernier, qui n'est pas daté, ait été exécuté en 1677, comme a cru pouvoir l'établir M. Mareuse. Il a été établi à une échelle un peu plus grande et donne, outre les faubourgs, la pointe de la rive droite, la Garonne, les principales rues

de la ville, ses monuments, mais sans aucun nom, l'enceinte fortifiée avec ses portes et ses tours de défense. Une légende renvoie avec des numéros aux forts, portes de l'enceinte et à quelques monuments. La forteresse du Château-Trompette est dessinée au complet avec ses bastions et demi-lunes, dont les noms, bastion du Roy, du Dauphin, de la Reine, etc., sont inscrits sur la légende. Ce plan est fort intéressant, nous en connaissons exactement la date et il est plus complet sous certains rapports que celui de Jouvin. Dans tous les cas, ces deux plans sont les premiers qui nous donnent une vue géométrale de la ville.

Quant à son auteur, qui l'a signé et daté lui-même, son nom a été très souvent cité en ces derniers temps et a soulevé même une certaine polémique, comme cela arrive parfois lorsque des érudits se rencontrent sur le même terrain.

Claude Masse était ingénieur-géographe attaché au service militaire des fortifications et places fortes, et notamment à celui de la région du sud-ouest de la France, sous la direction de M. de Ferry, ingénieur militaire en chef de cette région. Masse passa plus de cinquante ans de son existence à relever les plans et les cartes de différentes contrées, mais surtout dans le pays entre la Loire et l'Adour. Il est mort en 1737, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans.

En 1880, une grande partie du travail de cet ingénieur fut retrouvé entre les mains d'un de ses descendants. Le service de la Guerre fit l'acquisition de certaines pièces de cet important dossier et le reste fut dispersé. Quelques années plus tard, en 1888, la ville de Bordeaux acheta pour sa bibliothèque une douzaine de cartes de grand format intéressant directement le département de la Gironde et qui étaient au nombre des pièces rejetées par le service de la Guerre. Ces cartes remarquables ont été reproduites en 1896 par la zincographie pour les besoins de différentes administrations locales. Le plan de la ville que nous décrivons ici faisait partie lui aussi très probablement du lot de documents dispersés après l'achat de l'État. Nous l'avons acquis il n'y a pas longtemps d'un particulier habitant le département de Lot-et-Garonne.

Nous avons dit qu'on avait beaucoup discuté en ces derniers temps sur Masse et ses cartes ; on peut consulter à ce sujet : *Bulletin de la Société de Géographie de Rochefort*, année 1881 ; *Bulletin de la Société de Géographie de Bordeaux*, année 1896 ; *Bulletin de Géographie historique et descriptive* (*Comité des travaux hist. et scientifiques*), années 1898, 1903, 1905, etc., etc.

51. — (**1691**.) — Bourdeaux est une ville très considérable, fameux Port, située sur la Garonne à 44 degrez 50 minutes de latit. et à 17 degrez 7 minutes de longitude... *A Paris, chez le Sr de Fer, dans l'Isle du Palais, à la Sphère Royale.* S. d. (1691).

Dimension : 0,215 × 0,275 mill. — Gravure sur cuivre.

Dans *Les Côtes de France, avec toutes leurs fortifications, par Nicolas de Fer...* Paris, 1691, in-4°, autre édition en 1695. M. de Fer était géographe et graveur.

Ce petit plan géométral, le premier qui ait été gravé, est assez sommaire. Il donne la troisième enceinte, les forts Louis et du Château-Trompette, les principaux monuments et les principales voies, avec quelques noms seulement. Il n'y a ni les faubourgs ni la rive droite.

(A suivre.) Ernest LABADIE.

UN RETABLE DE SAINTE-CROIX AU MUSÉE DE BORDEAUX

Je ne pense pas qu'il faille parler de réhabilitation devant ce fragment de retable du XVe siècle, œuvre d'un peintre de cinquième ou de sixième rang et, de plus, indignement dégradé à une époque postérieure. Il s'agit simplement d'attirer l'attention sur la première peinture conservée qui, à notre connaissance, ait été faite à Bordeaux par un peintre résidant très probablement dans cette ville[1]. Il s'agit aussi de rectifier une désignation du Catalogue de notre Musée municipal, où l'œuvre est classée parmi les productions allemandes et flamandes, alors que c'est bel et bien une œuvre française[2].

De la provenance du tableau nous ne savons que fort peu de chose : il a été donné par la Fabrique de l'église Sainte-Croix en 1838 au Musée. Il se trouvait primitivement dans la chapelle des fonts baptismaux de cette église, où il gênait très probablement. Ses dimensions ($2^{m}29$ de long sur $0^{m}77$ de haut) nous permettent de supposer qu'il faisait partie du retable d'un autel. A Sainte-Croix, dans les premiers temps, les autels avaient des retables décorés : « Item habet tenere dicta altaria bene et decenter ornata ante ipsa altaria de retabus de pinctis de imaginibus sanctorum[3]. » Notre peinture peut donc parfaitement provenir des autels démolis en 1826 par ordre de la fabrique.

L'œuvre en elle-même, à part certains détails, est d'un intérêt médiocre. C'est une de ces nombreuses « Pitiés » comme on en voit tant en France dès la fin du XIVe siècle, surtout parmi les productions de l'école d'Avignon.

La Vierge, perdue dans un grand manteau sombre, la figure encadrée d'une coiffe blanche, est assise; sur ses genoux repose le corps de son fils, les jambes rigides, la tête et le bras droit pendants; d'une main la Vierge soutient l'épaule du Christ, de l'autre son bras gauche. Ce groupe central est le moins endommagé et aussi le plus beau : il ne manque pas d'une certaine émotion. Ce qui lui fait

1. Sur les peintres bordelais du XVe siècle, voir la notice [de Ch. Marionneau] au tome III de la monographie *Bordeaux*, p. 305.
2. Cette peinture se trouve dans la salle du Louis XVI. Par les soins de M. D. Alaux, conservateur du Musée, elle a été placée, il y a un an, sur la cimaise.
3. A. Chauliac, *Histoire de l'abbaye de Sainte-Croix de Bordeaux*, 1910, p. 311.

défaut, ainsi d'ailleurs qu'au reste de l'œuvre, c'est l'ampleur, et, à défaut d'ampleur, la naïveté, remplacée ici par une afféterie qui a dû tenter les restaurateurs du XVIIIe siècle.

A droite de la Vierge se tiennent debout saint Sébastien, le vieillard Siméon et sainte Barbe. Le vieillard Siméon est assez difficilement reconnaissable en ce moine rasé et tonsuré. Je crois même que c'est là un exemple assez rare dans l'iconographie chrétienne de l'époque; on en peut dire autant de ce saint Sébastien revêtu d'une « armure d'Italie », qui berce en minaudant dans ses bras des traits d'arbalète tout en esquissant un pas de menuet. La sainte Barbe, avec sa tour à poudre, est plus dans la tradition.

A dire vrai, tout cela est bien pauvre d'inspiration et de facture lorsqu'on le compare, je ne dis pas aux grandes œuvres de la même époque, mais simplement à des retables d'églises de village de la Catalogne ou du pays rhénan.

A gauche de la Vierge et du Christ, saint André a été rénové de telle façon qu'il nous est actuellement impossible de nous rendre compte de son état primitif. La sainte Catherine, à défaut d'autres qualités, a donné lieu à une méprise amusante du restaurateur, qui, peu au courant des choses du symbolisme et ne sachant pas la signification de la roue brisée sur laquelle s'appuie la sainte, en a fait une sorte d'écharpe qui se confond avec la fourrure brune de la robe.

Sur la traverse inférieure du cadre on lit en lettres d'or : SANCTA BARBARA, SANCTE SYMEON, SANCTE SEBASTIANE, JESUS, MARIA, SANCTUS ANDREAS, SANCTA CATHARINA. — Sous cette inscription, on aperçoit en caractères noirs les lettres d'une inscription plus ancienne au sujet de laquelle toute hypothèse nous paraîtrait risquée.

Examinons le fond du tableau. Tout d'abord, il est évident que la teinte blanc sale qui empiète même sur le contour des personnages est d'une époque récente, comme aussi la petite ville bleue et les arbres à gauche du groupe central qui rappellent étonnamment les peintures sur faïence du XVIIIe siècle. Le vrai fond, fait d'arbres et d'eau, de couleur beaucoup plus sombre, on le devine encore de-ci de-là, sous les écaillures du blanc. On aperçoit aussi de temps en temps des gaufrures d'or, ce qui permet de penser que le dais qui se dresse derrière la Vierge n'a été délimité que plus tard par les deux raies brunes qui l'enserrent.

Si nous considérons l'œuvre en tant que première manifestation picturale bordelaise, que nous apprend-elle?

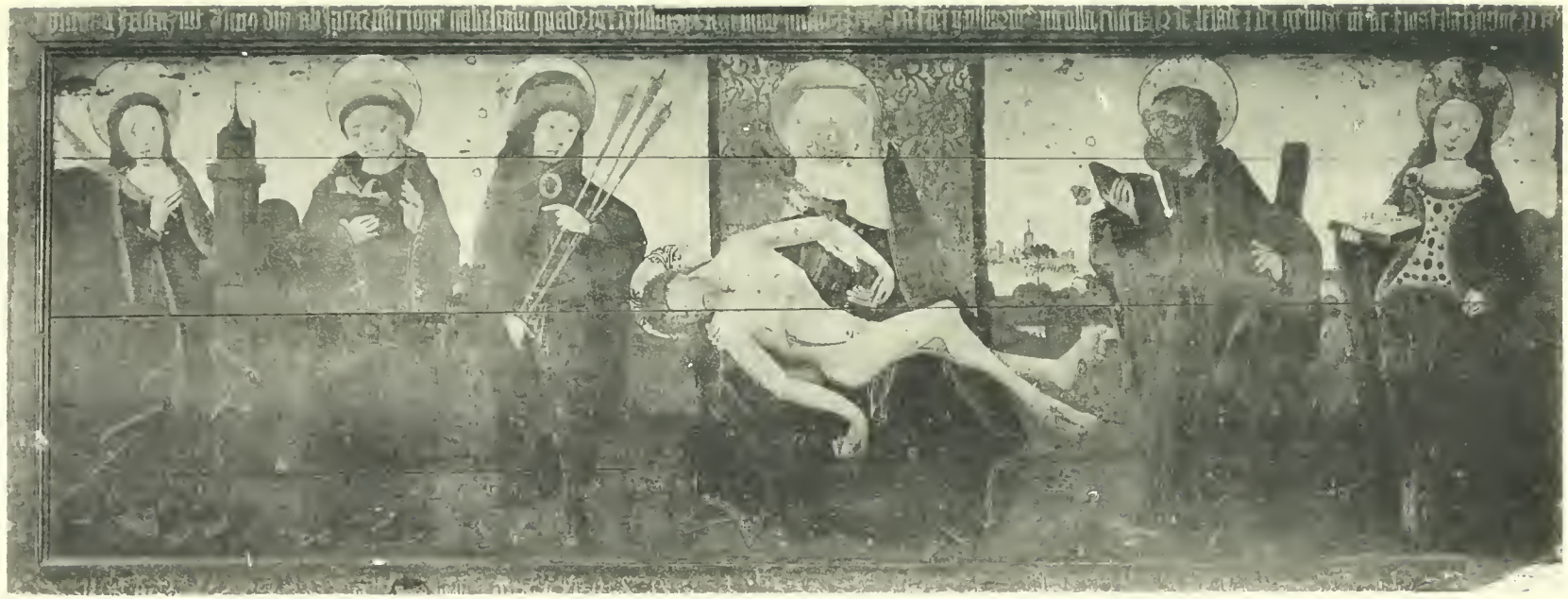

IMP. TYPIE CH. CHAMBON, BORDEAUX

CLICHÉ AMTHA

Nous lisons sur la traverse supérieure du cadre l'inscription suivante en capitales d'or : « HÆC PICTURA FACTA FUIT ANNO DOMINI AB INCARNATIONE MILLESIMO QUADRAGINTESIMO SEXAGESIMO NONO ET FECIT EAM FIERI GUILLERMUS NICOLLO C... DE LENTADE (?) IN DEI GENITRICI MARIÆ AC EJUS FILII HONOREM PRO EJUS... »

Le montant de droite n'existant plus, l'inscription nous est parvenue incomplète. Quel est ce Guillaume de Lentade ou Lestrade? Nous n'en savons rien. Est-ce un bourgeois de Bordeaux? Un bienfaiteur de l'abbaye? Son nom ne se retrouve dans aucun des actes ou registres de l'époque. Pourquoi et à quelle occasion a-t-il fait peindre cette « Pitié »? Parmi les saints du retable ne figure aucun de ses patrons. Sainte Barbe et saint Michel sont les protecteurs des gens de guerre. Était-il membre d'une confrérie militaire? Encore une fois, nous en sommes réduits à de simples conjectures. La fin de l'inscription, disparue avec le montant de gauche, nous aurait très probablement éclairés à ce sujet.

Si nous ne savons rien du donateur, en revanche nous avons quelques renseignements sur le peintre. Nous lisons sur le montant de gauche : « HANS CLOT... M... FECIT. » C'est, sans doute, ce prénom à l'allure vaguement germanique ou flamande et non pas l'examen de l'œuvre elle-même qui a incité l'auteur du catalogue du Musée à ranger notre « Pitié » parmi les productions des écoles d'Allemagne ou de Flandre. En réalité, rien ne justifie cette assertion. Le sujet, tous les détails de la facture, feraient plutôt penser à une œuvre du sud de la France, de l'école d'Avignon. Le prénom germanique du peintre ne doit pas nous abuser. Ce qui importe, ce n'est pas le lieu d'origine, c'est le milieu dans lequel le peintre se développe. Or, Avignon, de 1304 à 1378, a été le refuge de la papauté. Demeurée possession pontificale, c'est une vraie oasis pour les artistes. « Au milieu du XVe siècle, cent peintres sont établis à Avignon; il y en a six du pays; le reste vient du Nord, Bourgogne, Allemagne, Pays-Bas [1]. »

Rien d'étonnant à ce qu'un peintre issu de cette école soit venu exercer son art à Bordeaux. Et d'ailleurs, coïncidence tout au moins curieuse, vers 1469 était abbé de Sainte-Croix Pierre de Foix Junior, petit-neveu du cardinal de Foix, qui avait été vicaire général du pape à Avignon [2]. Le jeune abbé, qui sûrement avait des attaches dans le comtat, aurait pu aisément faire venir un peintre d'Avignon.

1. LAFENESTRE, *Exposition des Primitifs français*, p. 44.
2. A. CHAULIAC, *Histoire de l'abbaye de Sainte-Croix*, p. 191

Il est probable que Hans peignit la Pitié de Sainte-Croix au début de son séjour à Bordeaux. Le retable étant une œuvre de jeunesse et aucune autre peinture de l'auteur ne nous étant parvenue, il nous est impossible de nous rendre compte exactement de sa valeur. Nous ne connaissons Hans, en effet, que par des documents. Ils le montrent peignant jusqu'aux premières années du XVIe siècle pour les églises de la ville. On lit dans un registre des délibérations de Saint-Michel (Arch. dép., G, 2252) :

A la date du 25 mars 1492 : 1 fr. 50 liards « a mestre Hans, per pintar las armas deu Papa et de moss^r lo Cardenau et las armas deu Rey et la Trinitat et Nostra Dona et sent Myqueu et l'usche deu tronc deu perdon »; le 7 octobre de la même année : 16 fr. à maître Hans « per daurar lad. crotz et lo banet et per pertrayre sur la tela la ymage de St Myqueu »; enfin le 28 juin 1495 : 3 fr. 35 liards « a Hans, pintre, per pintar lo tabernacle en que porten Nostre-Senyor per la ville ».

Braquehaye cite encore maître Hans, dans son livre sur *les Peintres de l'hôtel de ville de Bordeaux*, comme faisant partie des maîtres peintres du commencement du XVIe siècle dont nous ne connaissons pas de contrats avec les jurats pour les entrées royales ou pour les portraits.

Et c'est tout.

Maître Hans a-t-il été le chef d'une de ces dynasties de peintres comme nous en voyons quelques-unes au Moyen-Age? A-t-il eu des élèves, des continuateurs? En l'absence de documents, nous ne pouvons l'affirmer.

J. DE LASUEN.

MÉLANGES

Le mur de ville du XIVe siècle entre la place d'Aquitaine et la place des Capucins.

Les travaux entrepris depuis plus d'un an pour agrandir les locaux de la Faculté de Médecine ont amené la découverte d'une partie de la grande enceinte du XIVe siècle, comprise entre la place d'Aquitaine et la place des Capucins. Le mur de ville a été retrouvé, à $2^{m}20$ de profondeur, sur une longueur de $24^{m}75$. Sa direction est sud-ouest-nord-est; elle est légèrement oblique par rapport à la rue Paul-Broca. Le mur, qui passait sous les bâtiments actuels de la Faculté de Médecine, traverse en biais le chantier et disparaît sous la rue Leyteire, à 15 mètres environ de l'angle que cette voie fait avec la rue Paul-Broca. On a découvert aussi un des bastions polygonaux qui, sur ce point, flanquaient le fossé et remplaçaient les tours dont l'enceinte était bosselée de la porte Saint-Germain à l'Archevêché. Le bastion découvert est le troisième à l'est de la porte Saint-Julien [1]. On en a mis au jour trois pans : la face est a été reconnue sur une longueur de 12 mètres; la face sud-ouest sur une longueur de $11^{m}80$; la face sud-est avait 10 mètres de large. L'épaisseur était de $2^{m}20$.

Le mur de ville présentait l'aspect suivant : sa largeur à la partie supérieure était de $2^{m}20$; il descendait en s'élargissant progressivement pour former une première retraite de $2^{m}55$; puis il tombait perpendiculairement jusqu'à la deuxième retraite, qui lui donnait, à sa base, une largeur de $2^{m}95$. Près de la rue Leyteire, sur une longueur de $7^{m}80$, cette base était renforcée d'une troisième retraite, qui porte la largeur totale à $3^{m}45$. La fouille en avant du mur a permis de reconnaître le fossé jusqu'à une profondeur de $16^{m}30$. En arrière du mur, séparées par un terre-plein de $1^{m}50$ de large, mais liées au mur en trois points par des attaches de $0^{m}60$ de large, ont été retrouvées des substructions : un mur parallèle à l'enceinte, de 2 mètres de large sur $17^{m}60$ de long, qui vers l'est formait un coude et se rétrécissait à $1^{m}20$, sur une longueur découverte de $7^{m}25$, encadrant une plate-forme rectangulaire de $2^{m}80$ sur 3 mètres, dont il était séparé par un terre-plein de $1^{m}50$ de large à l'ouest et de 1 mètre au nord.

1. Voir, aux Archives municipales, entre autres plans partiels du XVIIIe siècle, le n° 3222 qui figure l'ancien état des lieux entre l'extrémité du cours d'Albret et le bastion du fort Louis.

Mur et bastion ont été démolis. Leur démolition a coûté beaucoup de peine. Le blocage intérieur, fait de moellons liés par un mortier très dur, a longtemps résisté au pic des terrassiers. Il semble bien que, dans cette partie du moins, le mur de ville du XIVe siècle,

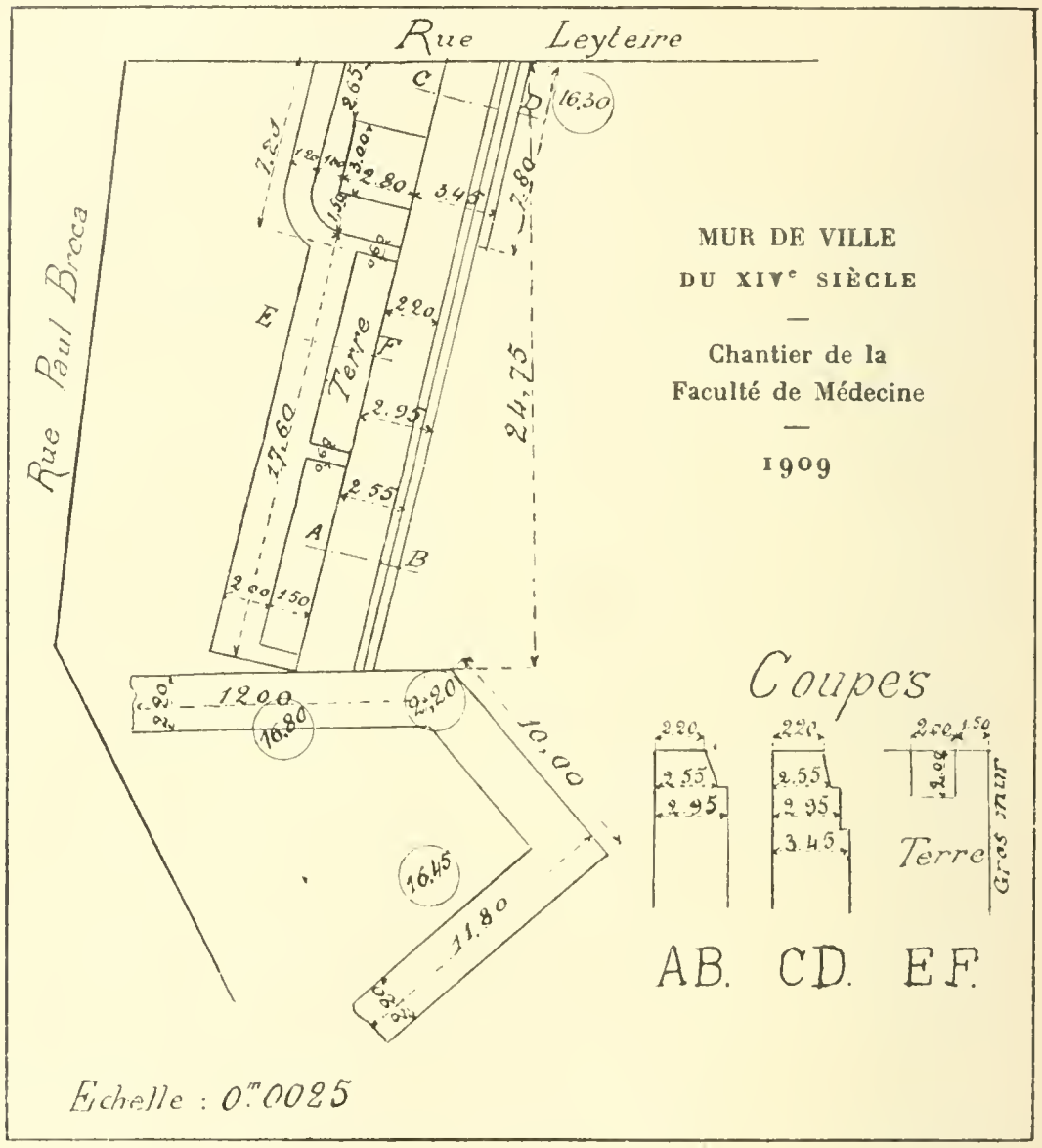

contrairement à l'opinion admise, avait été construit avec soin. Le parement était fait de pierres bien taillées.

On ne connaissait jusqu'ici cette partie de l'enceinte que par les plans du XVIIIe siècle. La découverte du chantier de la Faculté de Médecine les confirme et permet de préciser les indications un peu sommaires données par Drouyn sur la direction du mur par rapport aux rues actuelles [1]. On ne connaissait de ce mur que l'aspect extérieur, grâce au fragment découvert au Grand Séminaire [2]. La

1. *Bordeaux en 1450*, p. 41.
2. Voir la photographie de M. Amtmann, reproduite par M. Jullian, dans son *Histoire de Bordeaux*, p. 234.

démolition qui vient d'en être faite a permis de se rendre compte d'une façon précise de ses dimensions et de sa construction intérieure.

Ajoutons qu'au fond du fossé, on a découvert deux pierres intéressantes. L'une est un bloc de pierre bâtarde de Saint-Même, de $0^{m}48$ de large sur $0^{m}60$ de haut et $0^{m}22$ d'épaisseur, portant, sculpté en relief de $0^{m}09$, un écusson ovale représentant les armes de la Ville. Serait-ce l'écusson qui décorait la porte Saint-Julien et qui aurait été jeté dans le fossé lorsqu'on le combla et qu'on démolit la porte? L'autre pierre est un bloc de Rauzan dur, de $0^{m}75$ de large sur $0^{m}40$ de haut et $0^{m}16$ d'épaisseur. C'est la moitié d'un écusson sculpté en relief de $0^{m}04$; il est ovale et formé d'une guirlande de feuillage sculptée de façon plutôt sèche et présentant l'aspect d'arêtes de poisson. Au centre est la fleur de lis inférieure des armes de France; aux angles, deux coquilles Saint-Jacques; au bas, une salamandre (?). Serait-ce la moitié de l'écusson qui décorait la porte d'entrée de l'hôpital Saint-James?

PAUL COURTEAULT.

*
* *

La chapelle du château de Génissac.

Un archéologue nancéen, qui s'occupe avec succès d'iconographie, vient de consacrer une étude à des sculptures provenant de la chapelle du château de Génissac[1]. Dans ce mémoire, M. Léon Germain de Maidy, membre de l'Académie de Stanislas, s'enquiert de la signification des panneaux sculptés dont il s'agit et de leur destination.

Il recherche, en passant, le nom du seigneur de Génissac, que l'on avait à tort appelé Michel de Lachassaigne, et qui se nommait en réalité Michel de Chassaignes. Cette rectification, proposée par M. Germain de Maidy, est incontestablement fondée.

Les archives de La Sauve renferment dans le registre H 97, folio 78 verso, un contrat intervenu entre Michel de Chassaignes, seigneur de Génissac, et Martial Guiraud, maître maçon, pour la construction d'une chapelle au château de Génissac, celle-là même apparemment où se trouvait naguère le tombeau en question.

Martial Guiraud ou Giraud était fixé à La Sauve; mais son prénom semble dénoter une origine limousine. Le contrat dont le texte est ci-après présente de l'intérêt en plus d'un point; on y remarquera notamment la clause qui prévoit l'établissement d' « ung

1. *Les Parements d'un tombeau du seizième siècle à Génissac (Gironde).* Extrait des *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, 1908-1909.

chauffe-pié » dans la chapelle[1]. On ne manquera pas, non plus, d'observer la langue bizarre de cet acte, mi-français, mi-gascon :

Actum fuit hoc Silve Majoris, die quinta mensis aprilis anno Domini millesimo quadringentesimo nonagesimo sexto.

Loquau jorn fo feyt marcquat entre noble homme Michel de Chassaignes, escudey, s^r de Genissac, d'une part, et Marsault Guiraud, maistre masson demourant à La Selve, d'autre part. Loquau Marsault Guiraud, per sa bona voluntat a mandat, convent et promes aud. s^r far una capera voustade a crotz d'augive de trèze ou quatorze piés en quarré, prés et o tenant de l'autre chapelle de Génissac, et en lad. chapelle ung aultier et ung vitral double sur ung pié-droit au meigleu dud. vitral, ung arc double entre lesd. deus chapelles et en la petite chapelle ung chauffe-pié et ugne porte. Item plus, doibt far led. Guiraud les armes de Monsr. de La Selve en la clef de la vouste de lad. petite chapelle, et la porte de la grant chapelle à piliers à filholes, et l'entredos (?) du grant autier (?) et segrestanie à molure. Item plus, doibt fère lod. Guiraud une porte à la segrestanie, et le pignon de lad. petite capere comme aquet de la grant. Et per far las causas susd. lod. s^r de Genissa deu et sera tingut et a mandat, convent et promes aud. Guiraud bailhar et pagar la somme de quarente francxs bordales, ugne robe jucques à tres franxs b., une barricque de vin et une de brevage, ung lart et setze boissetz de blat, las dus pars froment et la terce partide seille, et ung bonnet. Plus, lod. s^r deu fournir tota mateyra en plasse, sauf que lod. Marsault Guiraud deu tirar lo ribot. Obligan, etc. Sotzmeten, etc. Renuncian, etc. Juran, etc. Presentibus ibidem magistro Arnaldo Bardelli, notario, Johanne Couriault, Ludovico Gasteau et Johanne Du Pout, testibus notis ad premissa vocatis specialiter et rogatis.

(Archives de la Gironde, H 97, fol. 78 v°.)

J.-A. B.

*
* *

Notes sur les Comètes.

La question des comètes étant particulièrement[2] d'actualité, il nous a semblé intéressant de faire connaître quelques notes relevées, notamment, dans des registres paroissiaux. Ce ne sont pas des observations faites par des savants, mais de simples impressions consignées par des curés de campagne au milieu des actes de l'état civil.

Il y a lieu de signaler tout d'abord une apparition très ancienne, mentionnée dans la *Chronique de Bazas*. En l'année 818, rapporte le chroniqueur, « cometes in modum gladii efformatus apparuit »[3].

1. L'abbé Cirot de La Ville a consacré à cet acte une analyse erronée dans son *Histoire de la Grande-Sauve*, t. II, p. 294, note 2.
2. Voir *Revue philomathique*, sept.-déc. 1909. *A propos de la réapparition de la Comète de Halley*, E. Doublet.
3. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XV, p. 21.

Le 10 décembre 1664, le curé de Ludon note l'apparition d'une comète « environnée de feu et extraordinairement resplandissante, dont la queue tendoit vers l'occident ». En janvier et avril 1665, il signale le passage d'autres comètes [1].

La comète de 1680 est décrite ainsi par le curé de Bayon [2] : « ...Il commança de paroistre une très grande comète dès le 23 décembre 1680; c'estoit sur le soir, après soleil couché, qu'elle paroissoit vers le soleil couchant d'hyver, et duroit longtemps après jour failly; sa figure, une petite estoile, dont il rejaillissoit comme un grand faisseau de verges fort longues et blanchâtres, visant vers le levant estival, s'élevant et montant sur notre hémisphère de jour en jour, si bien que sur la fin, qui a esté environ le 26 de janvier, son pié et son estoile estoit vers le couchant d'esté et ses pointes ou bout de verges, vers le levant d'hyver. »

A Lanton [3], le curé laisse entendre l'idée de présage qui s'attachait autrefois au passage des comètes : « Le 12 janvier 1746, parut une étoile au levant du soleil du mois de mars, allant au nord... et fut visible environ demi cart d'heure et s'évanouit... Il y a quelques années qui en parut une autre, laquelle se levoit au levant et se couchoit au couchant et dont la queue tenoit ou formoit une longueur très vaste... L'opinion des vieux est que cela présage une grande guerre. »

Bernadau rapporte dans ses *Tablettes* à la date du 3 fructidor, an V (20 août 1797), qu'il a observé la comète découverte quelques jours auparavant par M. Bouvard, astronome à Paris.

G. D.-D.

*
* *

Le capitaine de cavalerie Georges Johnston (1773-1844).

Parmi les officiers de cavalerie qui firent partie de la Légion d'honneur à son origine, en 1804, se trouvait l'un de nos compatriotes [4], le capitaine de hussards Georges Johnston.

Cet officier était né à Bordeaux; ses parents, Nath. Johnston et Anne Stewart, habitaient le faubourg des Chartrons. Il appartenait à la religion protestante et il fut baptisé le 11 août 1773 par le pasteur Jacques Olivier. Il eut comme parrain son oncle Georges Stewart et comme marraine sa tante Isabelle Stewart. Les témoins du baptême furent deux habitants des Chartrons, Jean Duc et Pierre Aymier.

Son père était négociant.

1. Arch. de la Gironde, E suppl. 541.
2. Arch. de la Gironde, E suppl. 2455.
3. Arch. de la Gironde, E suppl. 273.
4. Voir son dossier aux Archives de la Grande chancellerie de la Légion d'honneur.

Tout d'abord il servit dans le 3e bataillon de la Gironde, puis il fut incorporé au 10e régiment de hussards où il accomplit la plus grande partie de sa carrière militaire. Il devint successivement dans ce régiment : hussard le 20 janvier 1799, brigadier le 3 juin 1799, maréchal des logis le 30 avril 1800, sous-lieutenant le 27 décembre 1800, lieutenant le 23 mars 1807, et capitaine le 16 juin 1811. Pendant cette période, il fut envoyé à l'armée des Alpes (an VII) et à l'armée d'Italie (ans VIII et IX). En l'an X, on le retrouve à l'École d'équitation de Versailles. En l'an XI, il est au camp de Bayonne, et il reste sur les côtes de l'Océan jusqu'en l'an XIV, où il rejoint la Grande Armée. En 1809, 1810 et 1811, il sert en Espagne.

Le 12 août 1812, il passa au 31e régiment de chasseurs à cheval, et, le 25 octobre 1813, il dut prendre sa retraite comme capitaine, en raison des fatigues que lui avait causées le service militaire. Il est possible que plus tard il ait été réincorporé dans l'armée.

Ses états de services ne mentionnent qu'une blessure : un coup de feu à la tête, reçu en l'an VIII, à Fossano.

Il avait été proposé pour la Légion d'honneur par ses chefs. Il figure, en effet, sur un « *tableau présentant les noms, prénoms, lieux de naissance et départemenls, ainsi que le détail de la conduite, de la bravoure et des actions par lesquelles les officiers, sous-officiers et hussards du corps y dénommés se sont fait distinguer pendant la guerre.* » Ce tableau a été établi à Maubeuge le 30 fructidor an XII. En face de son nom est la mention suivante : « Cet officier, qui s'est toujours conduit avec bravoure et distinction, a été blessé très grièvement à la tête d'un coup de feu à l'affaire de Fossano, le 19 brumaire an VIII. » Il fut nommé membre de la Légion d'honneur le 5 novembre 1804.

Il mourut le 6 janvier 1844, à Redon, commune de Granges-d'Ans (Dordogne).

André VOVARD.

*
* *

" Marian ".

On sait que dans les langues romanes du Moyen-Age il y eut longtemps une déclinaison rudimentaire, qui se réduisait à deux cas : le cas sujet et le cas régime. Il est cependant bien des mots qui n'étaient guère susceptibles d'une différenciation entre les deux cas, parce que les deux formes latines d'où l'un et l'autre dérivaient comportent un même résultat phonétique.

En gascon, *Petrus* donne *Peires*, *Petrum* donne *Peire*; mais *Ramunda* et *Ramundam* donnent également *Ramonda*.

A titre d'exception, je citerai un texte de 1292[1] où une même personne est appelée *Maria* au cas sujet et *Marian* au cas régime : « L'avantdeita na Maria ... a combent e promes, mandat e au-

1. Fonds de Sainte-Croix, A, 21, 5, 10.

treiat, » etc. « Ramon Arn., ... ab voluntat e ab autrey de na Marian, sa molher, a vendut, » etc.

D'où que vienne cette forme, *Marian*, — et je la soupçonne d'arriver de loin, — elle est intéressante et mérite d'être signalée.

J.-A. B.

*
* *

Fouilles au cimetière de Saint-Seurin en 1791.

Les cimetières de Bordeaux, au début de la Révolution, n'étaient plus suffisants pour enterrer les morts. On devait à chaque instant exhumer d'anciennes sépultures pour faire de la place. Ces fouilles, peu profondes, amenaient parfois la découverte d'objets intéressants. C'est ainsi que vers la fin du mois d'août 1791 un fossoyeur du cimetière Saint-Seurin, en creusant une tombe, trouva un trésor et se l'appropria. Mis au courant du fait, un amateur d'antiquités locales (ils étaient rares à cette époque de *vandalisme* [1]) écrivit au Club des Amis de la Constitution la curieuse lettre suivante [2] :

« A Messieurs,
» Messieurs de la Société des Amis de la Constitution,
à Bordeaux.
» Bordeaux, 27 août, 3e année de l'ère de la liberté.
» Messieurs,

» Je dois vous apprendre qu'hier au matin, vers dix heures, un manœuvre a trouvé dans une tombe exhumée à Saint-Seurin, environ trois livres pesant de pièces d'or. Il s'en est de suite emparé, les regardant comme sa propriété. Ne serait-ce pas celle de la Nation; ou du moins celui qui trouve un trésor dans des fouilles publiques ne doit-il pas en abandonner la moitié à la Patrie?

» Je vous abandonne, Messieurs, ces considérations; bien persuadé que rien de ce qu'elles auront d'importan et d'utile au bien public ne saurait vous échapper. J'ajouterait seulement une réflexion. Ces fouilles peuvent offrir des curiosités majeures et dont les sciences feraient leur profit. Si on en abandonne l'inspection à des hommes avides et sans talent, une médaille importante et unique peut facilement se perdre dans le creuset d'un orfèvre. Le cachet de Neron a été trouvé à Bordeaux il y a deux siècles dans les fouilles au ci-devant Prieuré Saint-Martin, ainsi que la statue de Cicéron, qui, de la porte de la Maison Commune a passé chez un feu Jurat qui en a fait un manteau de cheminée.

1. Le mot est de l'abbé Grégoire, dans son Rapport sur les destructions opérées par le vandalisme et sur les moyens de le réprimer (Convention, séance du 14 fructidor an II).
2. Arch. dép. de la Gironde, L 2144.

» Je demande donc si le trésor public n'a pas droit à une partie des richesses trouvées dans les fouilles publiques et s'il ne serait pas utile que les pièces rares qu'on y trouve fussent en partie déposées dans un Musœum?

» Bonsoir, frères et amis.

» JAULIN,

» Citoyen artiste. »

Le *cachet de Néron* dont il est question dans cette lettre était une médaille en bronze trouvée, d'après De Lurbe, dans les ruines romaines du Mont Judaïque en 1594[1]. Pendant longtemps on le montra aux étrangers comme une des curiosités bordelaises, puis un beau jour il disparut et depuis on n'en a plus entendu parler[2].

Quant à la statue de Cicéron, qui « de la porte de la maison commune » serait passée chez un jurat pour y être transformée en « manteau de cheminée », nous ignorons absolument le fait dont veut parler l'auteur de la lettre. Toutes les descriptions connues de la cour de l'hôtel de ville Saint-Éloi, où les jurats de 1594 placèrent, à côté de l'autel du génie, les trouvailles faites au prieuré Saint-Martin, ne mentionnent que trois statues, dites de Claude, de Drusus et de Messaline[3].

Nous ignorons aussi quel fut l'accueil que le Club des Amis de la Constitution fit à la lettre du citoyen Jaulin; les registres de délibérations de cette époque ont malheureusement disparu.

R. BROUILLARD.

*
* *

La chaire de l'hôpital de La Réole.

Il existe dans la petite chapelle de l'hôpital de La Réole une superbe chaire qui provient, dit-on, de l'église des Bénédictins. Cette opinion peut être tenue pour vraie, car cette église est dédiée à saint Pierre et ce saint est représenté sur le panneau principal de la chaire.

Or, la date et l'auteur de cet excellent morceau de sculpture sont connus par la notice consacrée dans les *Acta memorabilia*[4] à Paul Saporta, prieur de 1690 à 1693. Il fit faire des stalles, deux autels, la chaire, etc., « per Tornerium Gordonensem, sculptorem famosissimum ».

J.-A. B.

1. *Chronique Bourdeloise*, édit. de 1619, p. 61.
2. Sur l'origine et l'authenticité très discutable de ce cachet, voir C. JULLIAN, *Inscriptions romaines de Bordeaux*, t. II, p. 250.
3. C. JULLIAN, *op. cit.*, t. I, p. 94-95 (bibliographie), et t. II, p. 338-339.
4. E s. 2904, p. 90. Publié dans les *Archives historiques*, t. XXXVI, p. 82.

QUESTIONS ET RÉPONSES

Les lettres de Linné à Aymen. — L'Université d'Upsal a entrepris la publication intégrale de la correspondance de Linné. On sait que le grand naturaliste suédois a écrit de nombreuses lettres à Aymen, médecin de Castillon, qui s'occupait avec passion de botanique. M. Axel Anderson, conservateur de la bibliothèque de l'Université d'Upsal, a retrouvé l'an dernier trois de ces lettres seulement : une dans les archives de la Société Linnéenne de Bordeaux, l'autre dans les archives de la famille Aymen, au château de la Pierrière. Que sont devenues les autres? Il serait en ce moment très intéressant de le savoir.

HENRY AYMEN.

*
* *

Le 21 mai 1749, dans un arrêt du Parlement de Bordeaux que je possède et qui, imprimé, fut sans doute envoyé à tous les curés de la région, deux ministres protestants, *Gounon dit Pradon* et *Pélissier*, furent décrétés de prise de corps avec quarante-sept personnes dénommées, des régions de Jonzac, Cognac, Saintes et Marennes, qu'ils avaient mariées.

Cet arrêt a-t-il reçu une exécution?

Dans un livre récent et très documenté, *Le Protestantisme en Saintonge sous le régime de la Révocation* (in-8°, 330 pages), l'auteur, L.-J. Nazelle, cite bien les noms des deux pasteurs, mais ne parle pas de cet arrêt, qu'il a sans doute ignoré.

Dr CH. VIGEN.

CHRONIQUE

— Le Congrès de l'Union historique et archéologique du Sud-Ouest se tiendra cette année à Auch, du dimanche soir 29 mai au jeudi soir 4 juin. C'est la Société archéologique du Gers qui s'est chargée de l'organiser. Il comprendra, outre des séances de lectures et une séance publique, des visites à la cathédrale d'Auch et à Lectoure, et une excursion à travers les châteaux et les églises du Condomois. Les personnes qui désirent faire des communications à ce Congrès, dont le règlement et le programme définitif seront prochainement connus, peuvent dès à présent les annoncer au secrétaire, M. René Pagel, archiviste départemental, 9, rue Gambetta, à Auch.

— Le lundi 31 janvier, notre compatriote et collaborateur M. Jean Barennes a soutenu sa thèse de sortie de l'École des Chartes sur « la Viticulture en Bordelais au Moyen-Age ». Son succès a été très brillant. Nous lui adressons nos plus chaudes félicitations et nous sommes heureux d'annoncer que la *Revue* publiera son remarquable travail.

— L'Académie a fait une perte cruelle et tout à fait imprévue. M. Maurice Laffont a été enlevé, le 7 février, en quelques jours, par une foudroyante maladie. Poète exquis, auteur de sonnets auxquels il n'a manqué, pour être estimés à leur prix, que le grand jour de la publicité, il sut aussi, à l'occasion, peindre d'une touche délicate le caractère bordelais et naguère il faisait revivre en historien pénétrant la dynastie des Garat, à l'occasion de l'éloge académique de son prédécesseur. La mort de M. Maurice Laffont a mis aussi en deuil l'Université qu'il servait avec tant de dignité et de vrai talent. Elle a enfin douloureusement ému les très nombreux amis, dont il avait conquis les sympathies par sa bonne grâce et la distinction de son esprit.

— Il importe de signaler ici la belle découverte de sculptures préhistoriques — les premières connues — faite à l'abri sous roche de Laussel, sur le territoire de Marquay (Dordogne), par un Bordelais, M. le Dr G. Lalanne. Cette magnifique trouvaille a été présentée par M. C. Jullian à l'Académie des Inscriptions dans sa séance du 4 février.

— Les fouilles de Saint-Seurin se poursuivent et continuent à donner d'intéressants résultats. Grâce à l'autorisation accordée par la Ville, l'étendue du chantier a été doublée et une tranchée de 150 mètres carrés environ a été ouverte dans les allées Damour. Une centaine de sarcophages a été mise au jour. Ils paraissent tous antérieurs au ve siècle. Ils sont disposés sur plusieurs étages en quelques points; en d'autres, la couche la plus ancienne seule a subsisté. Une allée du cimetière primitif est visible. Ce cimetière a

été postérieurement clos d'un mur qui chevauche les premiers sarcophages et qui a été construit avec des débris de ceux qui étaient les plus voisins. Du côté de l'église, d'importantes substructions ont été découvertes. Il y a là une piscine, semble-t-il, faite en petit appareil, revêtue à l'intérieur d'un enduit, présentant sur sa face sud un enfeu abritant un sarcophage à acrotères enfoui dans le sable, au-dessous des fondations. Des conduites d'eau ont été découvertes dans les murs; l'une est dans un état de conservation remarquable. Tout cela forme un ensemble très pittoresque et vraiment saisissant. Ce n'est plus seulement l'archéologue, c'est aussi l'artiste et le poète qui trouvent à satisfaire là leur curiosité. Les aquarelles de M. Fontan, exposées au public, ont eu un très vif succès. Ajoutons que les travaux ont pu être poussés grâce à de nouvelles libéralités : subventions de la Ville, du Collège de France, des Monuments historiques, de l'Académie de Bordeaux.

— Dans le courant de janvier, M. Pierre-Gaston Rigaud a exposé, salle Imberti, une soixantaine de tableaux et dessins, qui ont été très remarqués. A signaler plusieurs paysages girondins et landais, un *Lever de lune* à La Sauve, le porche occidental de Saint-Seurin, une vue intérieure de Sainte-Croix, qui révèlent un véritable artiste.

— Dans un article sur le Salon de la Société des Amis des Arts publié dans la *Petite Gironde* du 6 février 1910, M. Paul Berthelot exprime le vœu qu'à ce Salon on adjoigne, de temps à autre, une exposition rétrospective d'artistes bordelais. L'idée est excellente; souhaitons que les Amis des Arts l'adoptent pour notre plaisir et notre instruction.

— A la Société des Bibliophiles de Guyenne, M. Céleste a annoncé l'apparition pour le 1er avril prochain du premier volume de la correspondance de Montesquieu. La Société a élu, pour 1910, président, M. L. de Bordes de Fortage; vice-présidents, MM. R. Dezeimeris et L. Goyetche; secrétaire général, M. A. de Sarrau; secrétaire adjoint, M. P. Meller; trésorier, M. C. de Bernardy de Sigoyer.

— Aux séances de décembre 1909 et janvier 1910 de la Société archéologique, M. Paul Fourché a communiqué de nouveaux documents relatifs à la porte Bourgogne; M. Raveau, des renseignements personnels sur la découverte du squelette moustérien de La Ferrassie (Dordogne); M. Daleau, un biberon gallo-romain trouvé à Marcamps; M. Fontan, une aquarelle et des dessins de détail de l'église d'Aubiac. Le Musée de la Porte de Caillau a reçu de M. Brouillaud une pierre, représentant Adam et Eve, trouvée aux Deux-Ormeaux; de Mme Teyssonneau, une vieille coiffe bordelaise; de l'Administration du Mont-de-Piété, le coffre-fort de l'Hôtel Leberthon et une clé Louis XIII.

— Aux séances du 28 janvier et du 25 février de la Société des Archives historiques, M. A. Chauliac a communiqué des statuts du monastère de Sainte-Croix du XIVe siècle et un document sur le Collège de la Madeleine; M. F. Habasque, un ordre du jour adressé aux officiers de la garde du roi Murat, à Naples, le 7 janvier 1814; M. M. Lhéritier, quatre délibérations de la Chambre de commerce de Guyenne (1729-1738); M. P. Caraman,

un procès entre Thomas de Pontac, conseiller du roi, seigneur de l'Isle-Saint-Georges, et Guillaume Arnaud, procureur (24 février 1584), et le contrat de mariage de Jehanne de Béarn, fille de Gaston de Foix, avec Raymond-Amanieu Andron de Lansac (2 août 1450); M. l'abbé Dubois, une charte sur l'établissement d'un péage à Saint-André-de-Cubzac au XIVe siècle; M. P. Courteault, des lettres de rémission de Louis XI à un Bordelais convaincu de meurtre (septembre 1481). La Société a élu, pour 1910, M. le Dr G. Martin président, à la place de M. P. Meller, démissionnaire.

— A l'École Solférino, M. Maurice Ferrus, publiciste, a fait, le samedi 26 février, une conférence sur les « Vieilles rues bordelaises : leur dénomination; souvenirs historiques et légendaires ».

— La Bibliothèque de la Ville vient d'acquérir un registre secret du Parlement de Bordeaux de la seconde moitié du XVIIe siècle qui complète sur bien des points le volume 1501 de sa collection de manuscrits. On y trouve, entre autres, des renseignements nouveaux sur le séjour de Louis XIV à Bordeaux.

— Aux Archives municipales, on continue à travailler à la reconstitution des registres brûlés lors de l'incendie de 1862. Huit registres de correspondance de la Municipalité du Sud, quatorze registres de correspondance et de délibérations de la Municipalité du Centre (1796-1804) et quinze registres divers de la période révolutionnaire ont été reconstitués en 1909.

— Par décret du 24 janvier 1910, M. Paul Courteault, docteur ès lettres, a été nommé professeur d'Histoire de Bordeaux et du Sud-Ouest de la France à la Faculté des Lettres de l'Université de Bordeaux.

— *Erratum.* — Dans la Chronique du numéro de novembre-décembre 1909, p. 411, ligne 40, lire : *A. Claverie*, au lieu de : *F. Cézérac.*

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE

Du 15 octobre 1909 au 15 février 1910.

Actes de l'Académie nationale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux, 3e série (69e année, 1907). *Bordeaux, impr. G. Gounouilhou. Paris, libr. A. Picard et Fils*, 1907, in-8°, 116 p.

— du Congrès diocésain de Bordeaux, tenu les 24-25-26 novembre 1908, sous la présidence de S. É. le cardinal Lecot, archevêque de Bordeaux. *Bordeaux, impr. F. Pech et Cie*, 1909, in-18 jésus, 576 p.

Augey (Edmond). — Nouveau mémoire sur quelques monuments primitifs du département de la Gironde. 6e série. *Bordeaux, Ferel et Fils*, 1909, in-8°, 45 p.

Barraud (Dr Jean). — Vieux papiers bordelais. Études sur Bordeaux sous la Terreur. *Paris, G. Ficker*, 1910, in-8°, 199 p., gravures hors texte.

Béchade (Edmond). — La marque « Bordeaux ». *Bordeaux, Impr. coopérative*, 1910, in-8° de 196 p.

Berthelé. — Anciennes cloches municipales de Bordeaux, d'Orléans et d'Amiens, documents inédits. *Montpellier, Impr. coopérative ouvrière*, juillet 1909, in-8°.

Bourciez (Édouard). — Éléments de linguistique romane. *Paris, Klincksieck*, 1909, in-12.

— Le démonstratif dans la Petite Gavacherie. (Extrait des *Mélanges* offerts à M. Maurice Vilmotte). *Paris, Champion*, 1909, in-8° de 11 p.

Bourdette (Jean). — Ordonnance du gouverneur de Guyenne [le maréchal d'Albret] défendant les attroupements et le port des armes à feu et de l'épée (15 août 1671). *Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde*, 1909, p. 412-414.

Boyer (le chanoine). — Notice historique sur la commune et paroisse de Cenon. *Bordeaux, impr. Barthélemy*, 1909, in-16, 39 p.

Brutails (J.-A.). — Notes sur la propriété des dunes de Gascogne (suite et fin). *Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde*, 1909, p. 306-316.

Cf. même revue, p. 228-246.

Callen (chanoine Jules). — Le Peugue maritime. *Actes de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux*, 1907, p. 65-76.

Étude sur les ports de Bordeaux au Moyen-Age.

Caraman (Paul). — Un élixir ophtalmique au xviiie siècle. *Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde*, 1909, p. 339-340.

Centenaire de la Société Philomathique, 1808-1909. — Revue philomathique de Bordeaux et du Sud-Ouest. *Bordeaux, au siège de la Société Philomathique; impr. G. Gounouilhou*, 1909, in-8°, 80 p.

CHAULIAC (A.). — Histoire de l'abbaye Sainte-Croix de Bordeaux (*Archives de la France monastique*, vol. IX). *Abbaye de Ligugé, Chevetogne (par Leignon, Belgique). Paris, libr. Ve Ch. Poussielgue*, 1910, in-8° x-407 p.

CLAVERIE (A.). — L'abbé Fitte, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux. *Revue de Gascogne*, 1909, p. 529-541.

D'après des lettres inédites. Détails sur l'émigration.

C. (A.). — Thérésia Cabarrus à Bordeaux. *Intermédiaire des chercheurs et curieux*, 1910, p. 192-194.

COURTEAULT (Paul). — Bordeaux à travers les siècles. *Bordeaux, Feret et Fils*, 1909, grand in-4°, XII-114 p.

Impression et 175 phototypies exécutées d'après les procédés spéciaux de la Société anonyme des Arts graphiques de Genève.

— Les Écossais en Gascogne, les Gascons en Écosse. *Revue philomathique de Bordeaux et du Sud-Ouest*, 1909, p. 193-214.

Conférence à l'occasion du Ve meeting de l'Association franco-écossaise.

— Inscription chrétienne du cimetière primitif de Saint-Seurin à Bordeaux. *Revue des Études anciennes*, 1910, p. 67-72.

— Un retable du XVIIe siècle au couvent des Menuts [ou Cordeliers de Bordeaux]. *Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde*, 1909, p. 336-337.

DEGERT (A.). — Un grand évêque gascon, Amat d'Oloron. *Revue de Gascogne*, 1909, p. 385-417, 481-494.

Cf. même revue, p. 289-312. — [Amat en Gascogne. Légation de Bretagne. Missions diverses. Amat, archevêque de Bordeaux.]

DEMARTIAL (A.). — Une correspondance inédite de M. de Tourny, intendant de la généralité de Limoges, en 1740. (Lecture faite à la Société archéologique le 31 mars 1908.) *Limoges, impr. et libr. Ducourtieux et Gout*, 1909, in-8°, 27 p.

DEZEIMERIS (R.). — Sur l'objectif réel du discours d'Estienne de La Boëtie « de la Servitude volontaire ». *Actes de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux*, 1907, p. 5-28.

DUBOIS (Jean). — Notes sur quelques verreries du Bordelais et du Bazadais au XVIe siècle. *Société archéologique de Bordeaux*, 1908, p. 50-56.

DUCAUNNÈS-DUVAL (A.) et COURTEAULT (Paul). — Archives municipales de Bordeaux. Inventaire sommaire des registres de la Jurade. 1520 à 1783, volume IV. *Bordeaux, impr. F. Pech et Cie*, 1909, in-4°, VIII-715 p.

DUCAUNNÈS-DUVAL (G.). — Ville de Bordeaux. Inventaire sommaire des Archives municipales. Période révolutionnaire (1789-an VIII). Tome II. *Bordeaux, impr. F. Pech et Cie*, 1910, in-4°, VI-394 p.

— Un mémoire adressé au gouvernement par les viticulteurs bordelais au début du XIXe siècle. *Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde*, 1909, p. 337-339.

— Les Sociétés maçonniques de Bordeaux pendant la Révolution. *Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde*, 1909, p. 340-341.

DURODIÉ (D.). — Tribulations et maladies de l'abbé Lagardère, curé de Saint-Seurin, au XVIIIe siècle. *Gazette hebdomadaire des sciences médicales de Bordeaux*, 1909, p. 592-596.

FOURCHÉ (Paul). — Divers documents officiels pour servir à l'histoire de la porte des Salinières ou porte de Bourgogne. *Société archéologique de Bordeaux*, 1908, p. 25-50.

GASTINE (Louis). — La belle Tallien, Reine du Directoire. *Paris, Albin Michel*, petit in-8°, 464 p.

GIRARD (J). — Département de la Gironde. *Mayenne, impr. C. Colin*, in-8° à 2 col., 8 p. avec grav.

GUILLAUMET (H.). — Société Philomathique de Bordeaux (1908-1909). *Revue économique de Bordeaux*, janvier 1910, p. 15-17.

HUYARD (Étienne). — Le Port de Bordeaux. Sa situation actuelle. Son avenir. Son hinterland (réseau navigable régional). Avec une préface de M. Ch. Chaumet, député de la Gironde. *Bordeaux, Feret et Fils*, petit in-8°, 432 p., nombreuses vues et plans.

JULLIAN (Camille). — Histoire de la Gaule. Tome III : La Conquête romaine et les premières invasions germaniques. *Paris, libr. Hachette et Cie*, 1909, grand in-8°, 607 p.

L. (E.]. — Thérésia Cabarrus à Bordeaux. *Intermédiaire des chercheurs et curieux*, 1909, p. 801-803.

Protestation contre la légende de *Notre-Dame de Thermidor*.

LABAT (Gustave). — Étude sur quelques miniaturistes de 1750 à 1815. *Actes de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux*, 1907, p. 29-64.

En appendice : Catalogue de miniatures bordelaises.

— La navigation de plaisance à Bordeaux depuis soixante ans. *Actes de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux*, 1907, p. 77-94.

LABRIE (J.). — Note sur une Vierge en bois de la fin du XVIe siècle. *Société archéologique de Bordeaux*, 1908, p, 56-60. pl.

Provient de l'église de Lugasson (Gironde).

LABROUE (Henri). — La population de Bordeaux au XVIIIe siècle. *Bulletin de la Société de Géographie commerciale de Bordeaux*, 15 octobre 1909, p. 249-254.

LABUCHELLE (M.). — La misère à Bordeaux de 1709 à 1713 (suite et fin). *Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde*, 1909, p. 317-333.

Cf. même revue, p. 30-52, 119-130.

— Bordeaux il y a 200 ans. La misère à Bordeaux de 1709 à 1713. *Bordeaux, M. Mounastre-Picamilh*, 1909, in-8°, 64 p.

MABILLE (Eugène). — De la condition des enfants trouvés au XVIIIe siècle dans la généralité de Bordeaux. *Bordeaux, impr. Cadoret*, 1909, in-8°, 198 p.

MELLER (Pierre). — Une rupture de mariage en 1752. *Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde*, 1909, p. 334-336.

MONTÉGUT (Henri DE). — Volume annoté en grec par Aymar de Ranconnet. *Bulletin historique et archéologique du Périgord*, 1909, p. 384-385.

MONTESQUIEU. — Considérations sur les causes de la grandeur des Romains et de leur décadence. Publiées avec introduction, variantes, commentaires et tables, par Camille Jullian, 4e édition revue. *Paris, libr. Hachette et Cie*, 1909 (17 novembre), in-16, XXXVIII-304 p.

— De l'Esprit des lois. Défense de l'Esprit des lois. T. I. *Paris, E. Flammarion*, in-18 jésus, 432 p.

Les Meilleurs Auteurs classiques français et étrangers.

— De l'Esprit des lois. Défense de l'Esprit des lois. T. II. *Paris, E. Flammarion*, in-18 jésus, 408 p.

Les Meilleurs Auteurs classiques français et étrangers.

NICOLAÏ (A.). — Essai statistique sur le clergé, les communautés religieuses, la noblesse, la magistrature, la bourgeoisie, les corporations et le mouvement de la population à Bordeaux au XVIIIe siècle (1700-1800). *Paris, V. Giard et E. Brière; Bordeaux, impr. G. Gounouilhou*, 1909, in-8o, 134 p.

Extrait de la *Population de Bordeaux au XVIIIe siècle.*

PELLET (Marcelin). — Thérésia Cabarrus à Bordeaux. *Intermédiaire des chercheurs et curieux*, 1909, p. 847-849.

Lettre inédite à Mme Nairac, 1er fructidor an II.

PLUYETTE. — Rapport sur l'Exposition maritime de Bordeaux. *Paris, Impr. Nationale*, 1909 (28 octobre). Grand in-8o, 29 p. avec fig. et 2 pl.

Extrait du *Mémorial du génie maritime*, fasc. 9.

PRINET (Max). — Armoiries couronnées figurées sur les sceaux français de la fin du XIIIe et du commencement du XIVe siècle. *Revue archéologique*, 1909, t. II, p. 370 à 379.

Sceau de la ville de Bordeaux de 1297. Planche.

RAMBIÉ (P.). — Note sur une base de colonne du XVe siècle. *Société archéologique de Bordeaux*, 1908, p. 61-62.

Trouvée en 1877 à Bordeaux, rue Rolland.

S[AINT]-S[AUD] (comte de). — Note sur le pays de nouvelle conquête. *Bulletin historique et archéologique du Périgord*, 1909, p. 418-423.

A propos de la délimitation du Bordelais.

VIGEN (Dr Ch.). — Arrêt de 1749 contre deux ministres et quarante-sept protestants saintongeais. *Revue de Saintonge et d'Aunis*, 1910, p. 20-26.

Arrêt du Parlement de Bordeaux du 21 mai 1749.

VOVARD (André). — Le capitaine de vaisseau Jean-Jacques Magendie (1766-1835). *Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde*, 1909, p. 285-305.

Le Gérant : G. DUCAUNNÈS-DUVAL.

Bordeaux. — Impr. G. GOUNOUILHOU. — G. CHAPON, *directeur*.
9-11, rue Guiraude, 9-11.

BARBEZIEUX

ET SAINT-SEURIN DE BORDEAUX

L'année dernière, à l'occasion du 400e anniversaire d'Élie Vinet, mon confrère, M. de la Martinière, a montré quels rapports rattachent les origines de Barbezieux à notre église Saint-Seurin. Devant les érudits assemblés en l'honneur de l'admirable savant que fut Vinet, il a prononcé une conférence[1] des plus attachantes, dont l'objet est « d'établir que l'archevêque et l'église Saint-Seurin furent les fondateurs du château et de la paroisse Saint-Séverin de Barbezieux ».

Or, quelques mois plus tard, les hasards d'un voyage de vacances m'ayant conduit à Barbezieux, je fus très frappé de la disposition d'ensemble du parti architectural de l'église paroissiale de cette ville et de l'analogie qu'elle présente avec Saint-Seurin de Bordeaux.

Rappelons, d'abord, que la collégiale Saint-Seurin de Bordeaux a une nef sans fenêtres ni triforium, couverte d'ogives sur plan carré; ces voûtes sont contrebutées par des berceaux transversaux pareils à des formerets, lesquels abritent des bas-côtés étroits. C'est manifestement la transposition en style gothique du type des églises à coupoles ou plutôt la réalisation gothique d'un compromis entre les églises à coupoles et les églises poitevines à bas-côtés médiocrement larges : celles-ci ont fourni le plan, celles-là ont inspiré la formule générale du voûtement. Il convient d'ajouter que les églises analogues à Saint-Seurin sont rares : je n'en connais pas une autre dans la Gironde, et peut-être n'y en a-t-il pas dans le Sud-Ouest, en dehors de Mimizan[2].

Or, l'idée se retrouve à Barbezieux. L'église de Barbezieux a souffert d'un ou plusieurs désastres : partie des piles sont cylindriques; d'autres ont perdu leur couronnement; les voûtes, compliquées et bizarres, sont du XIXe siècle, paraît-il; je le crois sans

1. Publiée dans la *Revue historique de Bordeaux*, n° de juillet-août 1909, pp. 221-227.
2. M. Enlart a signalé une disposition pareille dans le transept de l'église de Lapaïs, île de Chypre (*L'Art gothique et la Renaissance en Chypre*, t. I, p. 48).

peine. Il reste d'un édifice du XIIe siècle des portions considérables, notamment la tête des bas-côtés et un certain nombre de piliers. Dans ces piliers anciens, un détail appelle l'attention : les colonnes sont groupées de pareille façon sur les quatre faces; mais les tail-

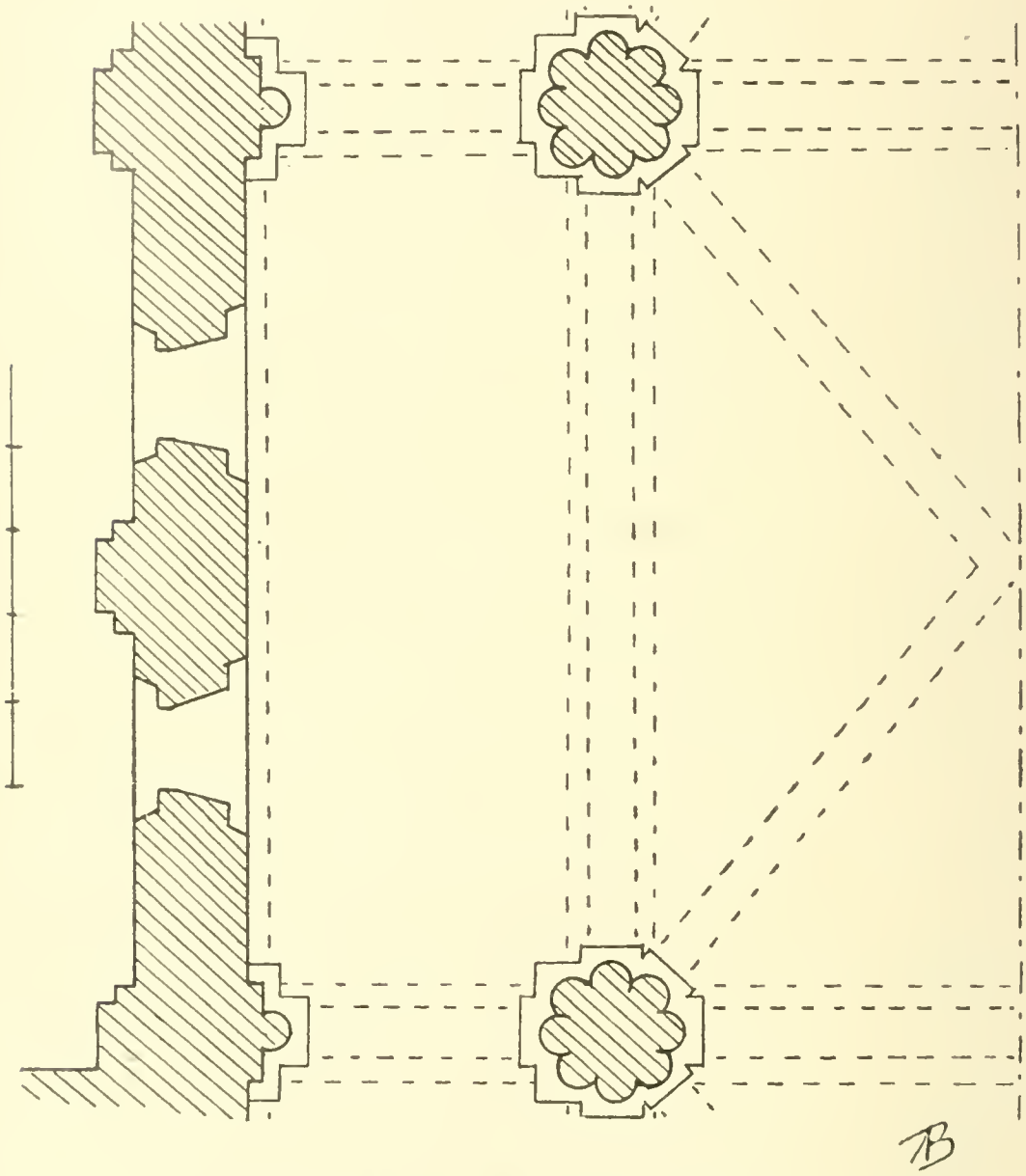

Église paroissiale de Barbezieux. Plan de moitié d'une travée.

loirs des colonnes d'angle sont posés différemment, ainsi que je l'ai indiqué sur le plan : du côté de la nef, ces tailloirs sont placés de biais, à 45 degrés; du côté des collatéraux, ils sont parallèles à l'axe de l'église. Les premiers supposent des nervures diagonales; les seconds, des nervures transversales.

Quel était le rôle de ces nervures transversales, c'est ce que

montrent les deux qui subsistent à l'est, une sur chaque bas-côté : elles étaient placées à la retombée de berceaux perpendiculaires à l'axe de la nef. Aussi bien, on peut arriver à cette conclusion *a priori*, toute autre combinaison étant impossible. De plus, si on se risque au-dessus des voûtes actuelles, on aperçoit, au moins du côté nord, adhérant au parement intérieur du mur de flanc, les restes d'un ou de plusieurs formerets qui marquaient la rencontre des berceaux transversaux dont il s'agit avec ce mur.

En un mot, la nef de Barbezieux était voûtée d'ogives; les collatéraux étaient couverts de voûtes en berceau transversales, pénétrées aux naissances par des arcs tournés au-dessus de ces collatéraux[1]. C'est le parti de notre église Saint-Seurin.

Il est, semble-t-il, intéressant de constater pareille analogie : c'est un rapport de plus entre Saint-Seurin de Bordeaux et Barbezieux; c'est une confirmation par l'archéologie de la thèse que M. de la Martinière a soutenue à l'aide d'arguments d'ordre historique.

J.-A. BRUTAILS.

1. L'église de Barbezieux avait, dans les murs de bas-côtés, deux rangées de baies superposées : il y aurait lieu de rechercher si les berceaux transversaux passaient au-dessus, au-dessous ou au niveau des baies supérieures, qui sont peut-être le résultat d'un remaniement.

LE POIDS PUBLIC A BORDEAUX

ET SES ANCIENNES CORPORATIONS[1]

I

Le Poids public est, sans contredit, le plus ancien de nos services municipaux. Il existait, probablement, même avant qu'il y eût un pouvoir communal.

C'est que, tandis que la plupart des services municipaux ont un caractère soit administratif, soit politique, soit fiscal, soit simplement édilitaire, et à l'un ou l'autre de ces titres, créations d'une époque, d'un régime, sont mouvants et changeants, le Poids public, lui, répond à une de ces nécessités permanentes d'ordre social, que les mouvements, les changements dans les formes du gouvernement, de l'administration ou de l'impôt, ne sauraient affecter.

Vendre, acheter, échanger des produits est, en effet, une nécessité de la vie sociale, qui s'est imposée à tous les peuples, depuis les premières associations humaines jusqu'à nos jours.

Et dès lors qu'il y eut des échanges, des achats et des ventes de produits, force fut bien, pour fixer, à l'abri du vol ou de la fraude, la valeur des choses échangées ou vendues, de déterminer cette valeur d'après le poids, la mesure, le volume, ou la numération.

Mais, pour peser ou mesurer, il fallait :

1° Une nomenclature officielle des poids et des mesures permis, soit édictée par l'autorité, soit adoptée par la coutume locale; 2° des instruments sûrs, que personne ne pût suspecter; 3° enfin, des agents spéciaux, arbitres désintéressés entre le vendeur, naturellement porté à exagérer la valeur de sa marchandise, et l'acheteur, naturellement enclin à la diminuer.

Que ces agents fussent directement délégués, au Moyen-Age (car nous ne voulons pas remonter au delà du déluge), par le Roi,

1. *Bordeaux* (publication de la municipalité, 1892). — Bibliothèque de la Ville. — Archives municipales. — Archives du Poids public. — *Archives historiques de la Gironde* (t. XXXIV, p. 399-404). — Anciens et nouveaux Statuts de la ville et cité de Bordeaux (MDCCI). — Documents communiqués par M. Raveau, inspecteur principal du Poids public.

le Seigneur féodal, ou la Commune; qu'ils fussent de simples fonctionnaires régulièrement appointés, ou bien que leurs charges leur fussent concédées à prix d'argent; en somme, et pour parler le langage moderne, que le Poids public fût en régie simple, ou indirecte, ou affermée, au fond, cela n'importe guère. Le but, le résultat de leurs opérations n'en étaient pas modifiés.

Pour les temps anciens, où les instruments de pesage étaient relativement rares, où la complication des poids et des mesures variait non pas seulement de pays à pays, mais d'une localité à l'autre; où la grande majorité du peuple, ne sachant ni lire ni écrire, était incapable de vérifier des quantités d'une manière certaine, on comprend que le droit de peser, de mesurer, de jauger, et même de compter, fût exclusivement réservé, tout au moins dans les villes, à des agents spéciaux. Sur les places et marchés, où les transactions sont nombreuses et doivent être expédiées rapidement, il était de l'intérêt public, et aussi de l'intérêt du bon ordre, que les opérations ne pussent être faites que par des fonctionnaires légalement accrédités. Cette considération, qui s'impose encore aujourd'hui, s'imposait alors avec bien plus de force. Aussi, jadis, était-il interdit à quiconque d'avoir chez soi, dans son magasin ou dans son domicile privé, des balances et des poids au-dessus de 25 livres, et les préposés intervenaient obligatoirement si la quantité à peser dépassait le maximum fixé.

Cette inhibition était absolue. Son infraction comportait des pénalités plus ou moins graves, selon la nature des marchandises.

Le plus ancien des documents municipaux se référant au Poids public que nous puissions citer, est un arrêté du 12 mai 1305, réglementant le mesurage du drap et de la toile.

En voici le texte en français moderne :

« Quiconque vendra ou achètera du drap dans la maison marchande devra, sous peine de 65 sous d'amende, le mesurer avec l'aune marchande vérifiée par les maire et jurats de la Ville.

» Quiconque portera par la ville de la toile et du drap pour les y vendre, devra, sous peine de 65 sous d'amende, les mesurer avec l'aune marchande.

» Sous la même peine, il n'est permis qu'aux préposés de la Ville de mesurer les étoffes vendues; et ces préposés ne devront prendre que 2 deniers par opération, l'un pour celui qui aunera, l'autre pour celui qui tiendra le drap. »

Il semble ressortir de cet arrêté qu'il existait une maison, servant

de marché public (au Pont-Saint-Jean, sans doute, ainsi qu'on le verra plus loin) où les vendeurs de drap ou de toile apportaient d'ordinaire leurs marchandises; il en ressort certainement que soit dans cette « maison marchande », soit dans les domiciles privés, des préposés spéciaux étaient chargés du mesurage des étoffes vendues, moyennant le salaire de deux deniers par opération.

Mais comme c'était la municipalité qui leur conférait le privilège d'exercer ce mesurage, elle ne le leur concédait que moyennant une redevance. Nous voyons, en effet, qu'en 1414, le « droit de l'aune et de la corde », ou « droit des mesures du Pont-Saint-Jean », était affermé pour 50 livres par an.

Un règlement de jurade du 11 décembre 1619, homologué par le Parlement le 18 du même mois, confirmait expressément le privilège des anciens jurés, fixait le tarif de leurs opérations, savoir : « Cinq sols de chaque cent de toiles de Jerssé, Flandre, Hollande, Laval, Rouen et autres lieux, qui se vendront en gros; pareille somme de cinq sols pour cent, coytifs, lingettes, frises et frisons d'Angleterre et d'Espagne; deux sols pour chacune pièce de draps Cordillats, Carises, Petits frisons, Frises d'Écosse, Perpetuanes, Rases, Cadis de Nîmes, Trenots, Burats, de quelque lieu qu'ils viennent en la présente ville. Pareille somme de deux sols pour chaque pièce de Sarge de Seigneur, Sarge d'Ypre et d'Escot. Un sol pour chaque pièce de Camelot, Mandilla, Futaines, Aulnettes, Boucassines et Droguets. Vingt sols pour chaque pièce drap d'Espagne... »

Cet arrêt fut lu et publié, « les trompettes sonnant en la manière accoutumée, le second mars 1620, au Marché Neuf, au-devant la porte des Salinières, au canton de rue Bouquière, au canton de rue Poitevine du côté du Palais, au-devant la porte du Chapeau-Rouge, Porte Begueyre, et au Marché public de la présente ville ».

Cette indication nous donne ainsi la nomenclature des divers endroits où se pratiquait alors probablement le commerce des draps et des toiles.

Quant au pesage du blé et de la farine, il était également exercé par des peseurs jurés, probablement dans les mêmes conditions.

Le 11 août 1336, un arrêté organique, édicté par le maire Jean de l'Isle, stipule que, dorénavant, le blé ou la farine seront pesés « au fin » par des peseurs assermentés; et si ceux-ci pèsent autrement qu'« au fin », ils seront condamnés à payer 300 sous d'amende, ou à perdre le poing en cas de récidive.

« Il est interdit aux âniers de peser, ni même de toucher aux

balances, sous peine de payer 300 sous d'amende, ou de perdre le poing en cas de non-paiement.

» Les âniers doivent porter la farine du moulin au lieu de pesage pour l'y faire peser en présence du propriétaire ou de l'acheteur, et se rendre ensuite à la maison de ce dernier », le tout, sous les mêmes peines que dessus.

« En effet, au Moyen-Age, dit Bernadau dans sa *Chronique*, les Bordelais, qui vivaient en ville comme les habitants de nos campagnes, faisaient leur pain chez eux, et le portaient à cuire dans les fours qui étaient tenus par une classe particulière de boulangers, appelés d'abord *pancoussiers*, puis *canauliers*.

« Les meuniers, avant de remettre leurs farines, devaient en faire constater la quantité au bureau du Poids public. »

Où donc était installé ce bureau du Poids public?

Peut-être était-ce celui qui devait être installé au Pont Saint-Jean, où, d'après un texte figurant dans un arrêté du Conseil d'État du Roi, du 13 avril 1526, se faisaient les ventes et mesurages du blé, au moyen de mesures en pierre dont les originaux en bronze existaient dans l'Hôtel de Ville depuis plus de deux cents ans.

En tout cas, il existait aussi un bureau de Poids public dans une maison, aujourd'hui disparue, située rue « deu Pes Velh » (ou du Poids-Vieux), plus tard rue de la Petite-Intendance, aujourd'hui rue Saige. Cette maison occupait un emplacement contigu, par derrière, à l'emplacement sur lequel est établi actuellement l'immeuble de la « Belle Jardinière ».

Elle était reconnaissable à un bas-relief sculpté en pierre, placé près de la porte d'entrée, représentant le buste d'un homme vêtu à la romaine, tenant un livre à la main. Au bas, cette inscription : « *Diis Manibus, Pacatus Sedatus.* » Pacatus Sedatus était, paraît-il, un grammairien bordelais qui avait vécu au temps d'Ausone.

Ce bas-relief, qui avait dû servir de stèle à un monument funéraire, avait sans doute été recueilli avec d'autres débris gallo-romains, lors de la démolition du mur d'enceinte, qui traversait précisément l'emplacement de la rue du Poids-Vieux; lequel mur, édifié au IVe siècle, avait été en grande partie détruit pour faire place à l'enceinte élargie du XIIe siècle.

Qu'on me pardonne cette petite digression archéologique, à laquelle m'a entraîné le plaisir de constater que le Poids public vécut, jadis, en quelque sorte sous l'invocation, à coup sûr inattendue, d'un illustre grammairien.

A peu près vers la même époque — le 16 juin 1344 — le roi Édouard III, Bordeaux étant alors sous la domination anglaise, mande aux Bordelais qu'il a donné en fief viager à Richard Sompter l'office de jaugeur de vin à Bordeaux et dans toute la Guyenne, avec l'autorisation de prélever un droit d'un sterling bordelais par tonneau ou par deux pipes sur tous les vins exportés du duché, à l'exception de ceux récoltés dans la banlieue.

Ainsi, à côté des offices des mesureurs de drap et des peseurs de blé et de farine, nommés par la municipalité, l'office de jaugeur de vins était, à ce moment, un privilège concédé par le pouvoir royal.

C'était, sans doute, un de ces dons gracieux que faisaient jadis les rois pour récompenser un bon serviteur ou, plus souvent, pour satisfaire l'appétit d'un courtisan. Cet office accordé à Richard Sompter était probablement une façon d'abbaye. En réalité, la fonction était pratiquée par des jaugeurs ou vergeurs jurés, et les vieux chroniqueurs bordelais sont d'accord pour penser que cette fonction remontait à la plus haute antiquité.

Ces jaugeurs et vergeurs, *officiers de la ville*, — dit Darnal, — avaient charge de verger toutes les pièces d'eau-de-vie entrant à Bordeaux ou en sortant. Leur pouvoir allait jusqu'à ordonner la destruction des pièces frauduleusement construites.

Le 18 mars 1513, sous le roi Louis XII, les jurats renouvelèrent les privilèges des sacquiers mesureurs de blé, fixèrent leur nombre à soixante et imposèrent à chacun d'eux une redevance annuelle de 6 sols tournois au profit de la Caisse municipale.

Des édits successifs renouvelèrent ou établirent les charges et privilèges des mesureurs de sel, des jaugeurs ou vergeurs, des auneurs visiteurs ou compteurs de toiles (janvier 1586 et juin 1627), des auneurs-contrôleurs visiteurs et marqueurs de draps (mars 1571, décembre 1582, mai 1584, octobre 1620), des jurés vendeurs de poissons de mer frais, secs ou salés (janvier 1583), des jurés visiteurs, compteurs, mesureurs et peseurs de bois à brûler ou charbon (mars 1696).

Ajoutons à ces catégories celles des peseurs de pain et des marqueurs de vin. Mais ces préposés étaient des fonctionnaires municipaux appointés par la Ville, et, par suite, les rétributions ou droits qu'ils percevaient revenaient à celle-ci.

Les préposés pourvus individuellement du privilège d'exercer leur charge se groupèrent par catégorie de monopole, selon le type de tous les métiers, de toutes les industries de ce temps.

Ainsi naquirent, ainsi s'établirent les diverses corporations relatives au pesage, au mesurage et au jaugeage.

Mais de toutes ces corporations, celle des sacquiers, mesureurs de blé, était de beaucoup la plus puissante, tant par le nombre de ses membres que par l'importance de ses opérations.

C'était, ç'avait été de tous temps la corporation la plus puissante de toutes celles qui se rattachaient au Poids public, par la raison que, de toutes les marchandises importées dans les villes, le blé était le produit de première et constante nécessité, celui dont le pesage ou le mesurage constituaient des opérations à la fois d'intérêt domestique et d'intérêt public.

Aussi la voyons-nous traverser tout le Moyen-Age, survivre même à l'arrêt de mort prononcé contre elle une première fois par l'édit royal d'avril 1768, qui décréta la suppression de presque tous les offices de peseur et de mesureur; une seconde fois par la loi du 28 mars 1790 qui, abolissant les droits féodaux de toute nature, abolissait du même coup toutes les charges créées en vertu de ces droits. Et, tandis que vergeurs, auneurs, compteurs de poissons et autres disparaissaient sans retour, seule la corporation des sacquiers persistait à se maintenir, non plus comme corps privilégié, mais comme association ou confrérie, et elle vécut ainsi, on peut presque dire jusqu'en 1885, battant de près de quatre-vingts longueurs le record de longévité que la corporation des apothicaires, éteinte en 1806, prétendait détenir.

II

Sous l'ancien régime, toutes les corporations sont, si je puis m'exprimer ainsi, taillées sur le même patron. Ce sont des associations de gens exerçant la même profession ou chargés du même office public, qui se sont unis pour faire bloc et défendre leurs droits et privilèges mieux qu'ils ne l'eussent pu faire isolément, soit contre des concurrents éventuels, soit contre les actes arbitraires de l'État (seigneur, roi ou commune); pour s'assister mutuellement au cas de maladie ou de misère; et enfin pour accomplir ensemble, à des jours de fête désignés, des devoirs religieux.

Ainsi, la corporation avait, sous l'ancien régime, le triple caractère de syndicat professionnel, de société de secours mutuels et de confrérie.

Le souffle de la Révolution balaya, dispersa ces associations. La

plupart, je viens de le dire, disparurent sans laisser de traces. Quelques-unes, plus vivaces, persistèrent à vouloir vivre, et à Bordeaux la corporation des sacquiers mesureurs de grains fut la dernière à se désagréger, comme elle avait été l'une des premières, sinon la première, à se constituer.

Ils étaient, je l'ai déjà dit, au nombre de soixante. On assure que, comme insigne de leur fonction, ils portaient (ou avaient seuls le droit de porter) ployé sur un bras ou coiffant leur tête, un petit sac en toile blanche ou en calicot qui leur servait de capuchon dans leur travail.

Leur fonction, en effet, consistait à mesurer le blé, les grains, le *sel* (?), à verser les mesures pleines dans les sacs, et à porter ces sacs du bateau ou du port chez le propriétaire.

Le premier document officiel qui les concerne est la confirmation de leurs privilèges anciens, prononcée en jurade le 15 mars 1513.

Dans un procès qu'ils avaient, paraît-il, soutenu contre certains concurrents, ils avaient confié leurs titres au greffier, un sieur Palu. Ce greffier étant passé de vie à trépas, les titres ne purent être retrouvés. Par bonheur, le prévôt de la ville, en fouillant dans ses archives, mit la main sur quelques papiers portant des extraits de statuts et ordonnances concernant les sacquiers, statuts et ordonnances qui, à en juger par leur contexte gascon, devaient remonter au XIIIe ou au XIVe siècle.

Sur la requête des sacquiers, le conseil de la jurade s'étant réuni, le 15 mai 1513, « au son de la cloche, au dedans la maison commune de la ville, appelée Saint-Ylège, » sous la présidence du sous-maire Arnaud Pontac, confirma et homologua ces titres, qu'il est intéressant de reproduire :

Ordonnances faictes sur l'état des sacquiers.

Es estat ordenat que per evitar aus abus qui se fen de jorn en jorn sur l'estat et pollice des sacquiers, no y aura que certan nombre de sacqueis ydoines et sufficientz, affin de evitar las tromperias qui se fen de jorn en jorn per aucuns compaignons vaccabons, qui se mecten a portar lo sacq comme sacqueys, et degun no poira estre sacquey que no aya premeirament feit a la villa lo sagrament qui s'ensecq :

La forma deu sagrament deusd. sacqueys.

Premeyrament juraran quedz seran obedientz aus mandamentz de la ciutat et obediran a las cargues de la deita villa et ciutat selon lor possibilitat, comme los autres bourgues d'aquera et que bonna

et leyau mesura feran du blat, sau et autras causas que lor seran bailhades a mesurar; que leyaument porteran lo blat et autres causes que lor seran bailhades a portar sens y perdre res tant au comprador que au vendador; que ne compreran degun blat, sau ny caux au dampnatge d'aquetz qui envoyran crompar, ne y faren o feran far aucun frau ny barat; que serviran a totas gens qui auran affar de lur office et los borgues davant tous autres et aussi bon marcat comme fazen par avant; que no faran ny procureran estre feyt aucun manypoly ou preiudice o dampnatge de ladcita ciutat ny deu ben commun d'aquera, et que ben et leyaument se portaran en tout et pertout au feyt de lurd. office. Es estat ordenat que seran en nombre sexssanta et no plus, el quant aucun yra de vita a trespas, la villa en y mectra ung autre, et cascun desd. sacqueys sera tingud dar et pagar cascun an a la deita ciutat la somma de vingt-quatre arditz, et es ordenat que no bailharan punt a lassensa et per causa.

Pourquoy nous, sobz maire et juratz susd., veu la requeste desd. sacquiers, aussi l'ordonnance des susd. de laquelle nous avons esté deuement advertitz estre telle de tout temps et d'ancienneté gardée et observée et qu'ils l'ont perdeue, en ensuyvant l'extraict faict au livre des ordonnances de la ville, selon la declaracion susd., les estatuz et ordonnances desd. sacquiers avons approuvé et par ces présentes approuvons et esmologons comme bons et vallables et iceulx confirmons et approuvons pour estre entretenuz et gardez d'ores en avant sans enfraindre ne venir au contraire en aucune manière. En tesmoing de ce, nous, soubz maire et jurats susd. avons faict signer ces présentes et seller du seau ordinaire de ladicte ville et passer en jurade, le XVIIIe jour du moys de mars l'an mil cinq cens et treze.

Par commandement de messieurs :

Signé : N. Guyton.

De ces textes il appert très nettement que l'office privilégié des sacquiers portait sur le mesurage du sel aussi bien que sur celui du blé.

Nous avons vu cependant que les mesureurs de sel étaient constitués spécialement dans leur charge notamment par les édits de juin 1527 et de janvier 1586. Nous voyons encore, par une série d'ordonnances de la jurade, de 1655 à 1703, que les mesureurs de sel existaient comme corporation distincte.

Leurs statuts, publiés le 13 décembre 1662, indiquent qu'ils ne sont que la rédaction écrite des anciens usages qui réglaient la profession. Et cela est si vrai que nous y trouvons un article étrange, tout au moins suranné à l'époque où il est reproduit, et qui semble témoigner qu'en effet la corporation des mesureurs de sel remontait à un temps bien antérieur.

Voici cet article :

« Si quelqu'un de lad. Compagnie arrive par malheur d'être pris par les Turcs ou infidèles, la susdite paye (il s'agit de sa part dans le produit des perceptions) lui sera faite, ou à sa femme et enfants, en cas qu'il en aye, pendant le temps qu'il demeurera en captivité, et jusques à son retour. »

Il est évident qu'en 1662 les mesureurs de sel de Bordeaux ne couraient pas grand risque d'être pris par les Turcs. Pourquoi donc cette éventualité est-elle retenue? L'accident dont ils ont peur était-il jadis arrivé à quelqu'un de leurs devanciers [1] ? C'est possible mais peu vraisemblable, étant donné que jamais les Turcs ni autres infidèles (à part les Sarrasins au VIIIe siècle) n'approchèrent de notre ville. Il y a là une petite énigme à résoudre, que je ne résoudrai pas, et pour cause. Tout au plus hasarderai-je à ce sujet une conjecture. Si Bordeaux n'eut jamais à craindre les incursions des croyants de Mahomet, il n'en était pas de même de Marseille, port largement ouvert aux navigateurs d'Orient. Or, il y avait aussi dès le Moyen-Age et sans doute auparavant, des mesureurs de sel à Marseille, comme il y avait des sacquiers mesureurs de blé. Ne se pourrait-il que, lorsqu'ils fixèrent leurs usages, ceux de Bordeaux prirent conseil de leurs confrères de Marseille, ou plus simplement copièrent leurs statuts sans trop prendre garde que l'article turc, très rationnel là-bas, ici n'avait guère sa raison d'être? Ou bien (c'est le distingué bibliothécaire de la Ville, M. Céleste, dont l'abondante érudition est si accueillante et si aimable, qui me suggère cette hypothèse), ou bien les mesureurs de sel qui, après tout, allaient quelquefois travailler au large à bord des bateaux, ne voulurent-ils pas se garantir, à tout hasard, contre un risque qui, en somme, si rare pût-il être, ne leur paraissait pas chimérique puisque, à Bordeaux même, une institution charitable, celle des Frères de la Merci, existait, pratiquant le rachat des marins et voyageurs capturés par les Barbaresques ou autres pirates d'Orient?...

Pures suppositions, sans doute. L'histoire, les petites comme la grande, est un vaste domaine dont bien des coins sont encore si obscurs, qu'on ne les peut explorer qu'à la lumière incertaine des

1. Ainsi, on voit dans les statuts des pâtissiers (1643) un article qui porte que « *si aucun confrère vient à se noyer dans la rivière, sera cherché pendant trois marées, aux dépens de la Boëtte* ». Il est à croire que les pâtissiers n'étant pas plus spécialement exposés à se noyer que les autres artisans, cet article n'a été inséré qu'à la suite d'un accident de ce genre survenu à l'un d'eux. On eût bien mieux compris une telle prévision pour les mesureurs de sel que la prévision turcophobe.

conjectures. Ainsi, les mesureurs de sel, au moins aux XVIe et XVIIe siècles, formaient un corps à part. Et ils étaient si loin de se confondre avec les sacquiers que, dans une ordonnance de la jurade du 12 avril 1619, rendue à leur requête, il est fait défense « aux sacquiers et à tous autres, de s'ingérer au mesurage du sel, sous peine de 500 francs ».

Ils ont deux bureaux : l'un qui est une baraque en planches « sur une petite place joignant le corps de garde des Salinières » (1618), l'autre à la porte Saint-Jean. Sur chacun de ces bureaux est scellée une pelle marquée aux armes de la ville, et qui doit servir d'étalon aux pelles dont ils font usage pour ensacher le sel. L'étalon en bronze était déposé à l'Hôtel de Ville (1602). Leur rétribution est fixée, d'abord à 10 francs (26 janvier 1656), puis à 12 francs (22 décembre 1691), par pipe de sel qu'ils mesureront au large; à 8 francs, puis à 10 francs par pipe de sel mesurée dans le port. Il leur est enjoint de faire fidèlement le mesurage pour toutes sortes de personnes, et (trait délicieux d'un égoïsme qui s'affirme d'autant plus brutalement que naïvement il s'ignore) « pour le bourgeois de la présente ville de préférence ». Enfin, ils sont non seulement une corporation de métier, mais aussi une confrérie, et à ce titre ils sont tenus d'aller chaque dimanche entendre la messe en la chapelle Saint-Roch, dans l'église Saint-Michel.

Et dès lors, on ne comprend guère que, dans l'édit de 1513, les sacquiers mesureurs de blé soient confirmés dans le privilège de mesurer le sel. Y avait-il donc concurrence de privilège entre les deux corporations? C'est peu croyable. L'esprit corporatif, si particulariste, n'admettait pas de tels partages.

Pourtant, ils durent vivre côte à côte, sans se disputer le travail. Il est probable que les mesureurs de grains laissèrent les mesureurs de sel exercer paisiblement leur profession, sans se prévaloir — surtout après l'ordonnance de 1619, laquelle le leur défendait expressément — d'un droit qui, légitime autrefois peut-être quand une seule corporation les réunissait tous sous le titre générique de sacquiers (mesureurs de marchandises à mettre en sacs), était devenu incertain, sinon caduc, depuis que les mesureurs de sel, se spécialisant dans leur office, s'étaient constitués en corporation distincte.

Plus courte est l'histoire des compteurs, visiteurs, mesureurs et peseurs de bois et charbons. L'édit de création les concernant est de mars 1696; l'arrêt du Conseil d'État attribuant au profit de l'État les droits qui leur étaient concédés, sauf remboursement du

prix d'achat des offices, est du 18 mai 1776. A compter de cette date, il n'est plus question d'eux. On continua cependant, sans doute, à peser ou mesurer le bois et le charbon, mais était-ce par des préposés gagés par le Roi ou par des préposés rétribués par la Ville ?

Enfin, l'Association des vergeurs ou jaugeurs, qui étaient au nombre de six, fut organisée ou réorganisée par des règlements successifs, en 1728, en 1735, en 1764. Ils travaillaient en bourse commune, et étaient tenus d'avoir un bureau « sur le devant des Chartrons, pas plus bas que la rue de Saint-Esprit ».

Pour exercer la fonction de vergeur juré (il en était d'ailleurs de même pour toutes autres fonctions publiques), il fallait, en 1776, un certificat de catholicité, délivré après enquête.

Et maintenant que nous avons passé en revue toutes les petites corporations qui gravitaient autour de la grande corporation des sacquiers, revenons à celle-ci.

(A suivre.) HENRI AIMEL.

ÉTUDES HISTORIQUES SUR LA VINIFICATION

LE VIN TREUILLIS

Dans le cours de nos recherches historiques sur la vigne et le vin dans le « pays bordelois », divers documents relatifs aux modes de vinification qui y étaient anciennement en usage, nous sont passés sous les yeux. Il nous a paru intéressant d'en parler dans cette Revue, qui s'occupe, à la fois, et du passé économique de la Guyenne, et des événements politiques, militaires, religieux, judiciaires qui s'y sont produits. Aujourd'hui, nous nous proposons d'étudier le vin treuillis, l'époque de son apparition dans la région, et ce qui en tenait lieu auparavant.

Avant d'aborder ce sujet, nous donnerons quelques renseignements sur certains procédés modernes de vinification, pour montrer en quoi ils diffèrent des anciens. Nous le ferons aussi succinctement que possible, tout en essayant d'éviter l'obscurité résultant d'une excessive concision.

Le vin treuillis n'est autre que le vin de presse, bien connu de tous les viticulteurs, mais qui demande à être défini pour la plupart de nos lecteurs.

Pour faire le vin rouge, on foule les grains de raisins débarrassés généralement, au préalable, de leur squelette ligneux; puis, on les met dans de grandes cuves, de contenance variable, mais atteignant d'ordinaire de quatre-vingts à cent hectolitres : dans ces cuves, le moût, ou partie liquide du raisin, se trouve en présence de tous les autres éléments, sauf parfois de la rafle ou râpe.

L'acte de la fermentation est très complexe. Les deux principaux phénomènes à retenir sont, d'une part, la transformation du sucre en alcool et en acide carbonique, et, d'autre part, la coloration en rouge du liquide fermenté par les matières tinctoriales des pellicules.

Lorsque le sucre est épuisé et que la couleur du liquide est suffisante, le vin est fait. On procède alors à son évacuation, en débon-

dant une ouverture ménagée à la partie inférieure de la cuve. Tout le liquide qui vient spontanément au dehors, porte le nom de *vin fin* ou de *premier vin.*

Mais, dans cette cuve, après que tout écoulement extérieur a cessé, il y a encore du vin retenu par les matières solides dont la masse constitue le *marc.* Des hommes y pénètrent, recueillent dans des paniers ce marc, qu'ils portent au pressoir, ou, comme disaient nos pères, au treuil. Tout ce qui, sous l'influence du pressurage, sort du marc, est dit *vin de presse* ou *vin treuillis.*

La quantité de ce vin, par rapport à celle du premier vin, est variable selon la nature des cépages, les conditions d'humidité ou de température qui ont présidé à la maturation du raisin, le mode de vinification (avec ou sans égrappage) et surtout la puissance du pressoir. Elle est d'ordinaire du cinquième ou du sixième de la masse totale du liquide obtenu. Nous verrons dans la suite que cette proportion peut être moindre.

Le vin treuillis est toujours d'une qualité inférieure à celle du vin fin : son goût est plus commun. Il présente souvent de l'âpreté qu'il tient de la substance même du marc. Mais, aussi, il est d'une conservation plus grande; et, parfois, son mélange avec le premier vin assure à ce dernier de la santé et de la durée. A vrai dire, les viticulteurs réservent pour ce coupage ce qui sort tout d'abord du pressoir; ce qui vient après, ils le consacrent à la consommation courante de leur personnel.

Le treuil de nos aïeux constituait une partie de leur pressoir; il en renforçait la puissance. Comme le treuil moderne, ce n'était qu'un cylindre horizontal tournant sur son axe, en un mot *un tour*, que l'on manœuvrait à l'aide de leviers ou de roues. Il était réuni au pressoir proprement dit par un fort câble. Celui-ci, en s'enroulant autour du treuil, actionnait un levier ou une vis qui, en abaissant un plateau, comprimait la vendange.

Ici, comme il arrive parfois, une partie accessoire n'a pas tardé à désigner l'ensemble du mécanisme. La généralisation a même été plus loin, car on a également nommé treuil le local où s'effectuait l'ensemble des manœuvres de vinification. De nos jours, du reste, n'appelle-t-on pas encore indifféremment pressoir ou cuvier les bâtiments où s'effectuent les diverses opérations qui transforment en vin la vendange? C'est là une habitude critiquable : en toutes choses, il faut de la précision. Si l'on veut donner au contenant le nom du contenu, on devrait réserver, dans les grandes exploitations,

la dénomination du pressoir à la partie des bâtiments où se trouvent les machines qui pressent, celle de cuvier à la partie où les cuves se trouvent, et mettre en circulation le mot « vinerie » pour désigner l'ensemble des bâtiments. Le mot existe déjà ; ouvrez le Dictionnaire de Littré, et vous trouverez : *Vinerie, lieu où l'on fait le vin.*

L'accessoire a servi à dénommer le principal, et cela non seulement dans notre Guyenne, mais encore dans diverses autres contrées : en Bourgogne, par exemple, le mot *treu* est synonyme de pressoir. Cette habitude date, d'ailleurs, de fort loin ; car, dans les auteurs latins qui ont traité des choses agricoles, dans Columelle entre autres, on trouve que le mot *torculum*, qui a donné naissance au mot *treuil*, sert à désigner tout particulièrement le pressoir.

Les pressoirs sont aussi anciens que la vigne ; ils remontent aux premiers âges de la civilisation. Sur les bas-reliefs du tombeau du roi égyptien Apophis, qui vivait 2583 avant J.-C., on voit la reproduction d'un appareil de ce genre, d'une forme élémentaire, il est vrai, mais néanmoins tout à fait caractéristique. Bien qu'il y ait fort longtemps que, dans l'industrie vinicole, on se serve de pressoir, il est absolument avéré que, dans certaines parties de notre province, cet instrument n'a pas été toujours utilisé pour presser les marcs fermentés. Dans la région de Macau (Médoc), par exemple, le vin treuillis n'était pas connu en 1575. Ce n'est que postérieurement à cette date qu'apparaissent, dans cette paroisse, les premiers treuils en vue d'extraire des marcs rouges le vin qu'ils contenaient.

Cela résulte d'une façon évidente de plusieurs documents qui se trouvent aux Archives départementales de la Gironde, dans le fonds de l'abbaye Sainte-Croix. Ces pièces ne sont pas encore classées définitivement ; pour le moment, elles figurent dans une des liasses relatives aux droits temporels de cette abbaye.

L'abbé de Sainte-Croix était, depuis le XIe siècle, possesseur de la paroisse de Macau. Le duc d'Aquitaine, Guillaume V le Grand, en avait fait don à l'abbé Gombaud, par sa fameuse charte de 1027, dans laquelle il confirmait l'abbaye dans ses possessions et lui accordait, en outre de l'importante paroisse de Saint-Macaire, celle, non moins importante, de Macau[1]. Et, en 1243, à la suite des services que lui avait rendus Pons de Blanquefort, autre abbé de Sainte-

1. A. Chauliac, *Histoire de l'abbaye Sainte-Croix de Bordeaux*, 1910, p. 68.

Croix, Henri III d'Angleterre s'était porté garant de l'authenticité de la donation de 1027[1].

Les abbés de Sainte-Croix donnèrent leurs terres à cultiver à des tenanciers, avec lesquels ils eurent parfois des difficultés pour la perception des agrières. Lorsqu'un procès survenait, les religieux avaient l'habitude de rédiger de volumineux mémoires, destinés à éclairer la justice sur leurs droits et à montrer à leurs adversaires les charges qui leur incombaient. C'est dans un de ces mémoires, sans date exacte, mais très certainement du XVIIIe siècle, et ayant pour titre : « *Droits du vin trulhis en faveur de l'abbaye Sainte Croix sur l'Isle de Macau,* » que nous avons trouvé des renseignements très précis sur les premiers vins treuillis qui furent fabriqués dans cette paroisse.

Au début de ce mémoire, il est parlé d'une ordonnance du juge de Macau, rendue, en 1594, « quelques années après qu'on eut commencé à faire du vin trulhis dans la dite isle ».

A la troisième page de ce même mémoire, après avoir rappelé que cette île avait été inféodée peu à peu par les abbés et religieux de l'abbaye Sainte-Croix de Bordeaux, seigneurs justiciers et fonciers de la baronnie du dit Macau, sous le devoir d'exporles et du quint de tous les fruits y croissant, portables dans leur maison de *La Sale*, au bourg de Macau, et, après avoir fait remarquer que ce quint avait toujours été payé et porté à la dite maison de *La Sale* jusques vers la fin du XVIe siècle, l'auteur ajoute : « On ne faisoit pas pour lors de vin trulhis dans l'isle de Macau; les trulhs ou pressoirs y étoient inconnus. »

Mais si l'on ne pressait pas le marc, que faisait-on du vin qu'il contenait? Le mémoire va nous l'apprendre : « Après qu'on avoit coulé le vin, on jetoit une certaine quantité d'eau sur le marc, avant de l'avoir sorti des cuves; d'où il se formoit un bon breuvage qu'on appelloit pinpin. »

Tant que les religieux ne reçurent de leurs tenanciers que le quint des raisins vendangés, tout alla pour le mieux : des représentants de l'abbé surveillaient les vendanges, et, sur cinq comportes pleines de raisins qui se trouvaient au bout des rangs de vignes, ils en faisaient charger une pour le compte des religieux. Mais les difficultés commencèrent peu de temps après une convention à l'amiable passée, vers le milieu du XVIe siècle, entre ces derniers et leurs tenanciers. L'abbé de Lanta, seul administrateur de tous les revenus

1. A, CHAULIAC, *Histoire de l'abbaye Sainte-Croix de Bordeaux*, 1910, p. 119.

de l'abbaye, « touché de la difficulté que les tenanciers éprouvoient de porter le quint des raisins à la maison de *La Sale*, à cause des mauvais chemins impraticables dans l'isle en temps de pluye, assez ordinaire pendant les vendanges, dispensa verbalement les propriétaires d'y porter le quint des raisins, à condition qu'ils lui payeroient le quint de tout leur vin, et qu'ils lui apporteroient en plus une pipe (deux barriques) de pinpin... pour chaque grand bourdieu, et une barrique de pinpin pour chaque petit bourdieu... »

« Il n'étoit pas juste, ainsi que le fait remarquer le rédacteur du mémoire, que la complaisance de l'abbé le privât de tout le pinpin qu'il auroit fait, si on avoit continué à porter le quint de la vendange à la maison de *La Sale.* »

En faisant cette transaction, l'abbé fut mal inspiré, car la surveillance des cuviers était plus difficile que celle des vendanges. Certains tenanciers faisaient disparaître des barriques de vin en l'absence des surveillants; d'autres mettaient de l'eau dans la cuve avant la sortie complète du premier vin, et avaient soin de remplir de ce vin mouillé tout spécialement les barriques de l'abbé. Dans le lot de celui-ci, la quantité ou la qualité manquent souvent; parfois les deux en même temps.

Mais l'abbé fut surtout mal inspiré en se contentant de faire une convention verbale. Des tenanciers plus entreprenants, et surtout plus ingrats, — car l'arrangement leur était avantageux, — refusèrent bientôt complètement le pinpin. L'abbé J. Salviati, successeur de l'abbé de Lanta, les fit assigner devant le sénéchal de Guyenne pour s'y voir condamner à lui payer ou le quint de la vendange portée à *La Sale*, ou le quint du vin pris et choisi dans leurs chais, et, en plus, une barrique ou une pipe de pinpin, suivant la grandeur du bourdieu. Une sentence de 1575, confirmée par un arrêt du Parlement de Bordeaux de la même année (23 novembre), rendu en contradictoire défense, donna raison à l'abbé.

Mais les difficultés augmentèrent encore, lorsque, dans certains bourdieux, le vin treuillis prit la place du pinpin. Quelques tenanciers pensèrent que, désormais, il ne serait plus question de ce dernier; ils espérèrent même « qu'ils ne payeroient point le quint du vin qui sortiroit des trulhs, comme s'il n'étoit pas aussi bien le fruit de leurs vignes que le vin net ». D'autres se firent une idée plus exacte de leurs obligations, et au lieu de refuser catégoriquement ce qu'ils devaient, ils pensèrent qu'il serait plus habile de recourir à la fraude. Estimant avec raison qu'ils n'auraient pas à

fournir plus de vin treuillis qu'ils ne donnaient de pinpin, ils se mirent à exagérer outre mesure la quantité de ce vin par rapport à celle de vin fin, soit en mélangeant plusieurs barriques de ce dernier avec l'autre, soit en arrêtant avant l'heure l'écoulement spontané de la cuve. La fraude atteignit une telle proportion que, dans quelques bourdieux, le vin treuillis était le quart et même le tiers du premier vin. Ces pratiques réduisaient donc sensiblement le quint de l'abbé.

De tels abus ne pouvaient être supportés. Le procureur d'office de la juridiction et baronnie de Macau requit et obtint du juge, en date du 17 octobre 1594, l'ordonnance dont il est parlé plus haut et que voici résumée :

« De tout temps, le sieur abbé de Sainte-Croix a touché le cinquain de tous les fruits croissans dans l'isle; et, néanmoins, depuis quelques années, N. et N... ont fait des truilhs et ne veulent rien payer du vin qui est truilhé... Ordonnons que les dénommés en la dite requeste... et tous autres ayant du vin à trulher... seront tenus, à présent et doresnavant, avertir le sieur (abbé), lorsqu'ils voudront couler leurs vins, pour y envoyer un homme pour prendre garde au coullaige et faire mémoire du nombre du vin qui sortira; et seront tenus de laisser une cuve sans troulher pour le pinpin qu'ils doivent... et, à faute de ce faire, est permis au dit sieur... d'agréer tous les vins troulhés et non troulhés... à peine aux contrevenans en notre dite ordonnance de cinquante écus sol et de tous dépens, dommages et interests et confiscation du vin qui sera trouvé troulhé... »

Cette ordonnance fut suivie de deux arrêts provisionnels du Parlement de Bordeaux, l'un du 17 août 1595, et l'autre du 7 septembre 1598, qui la confirmaient et précisaient certains points. Le 4 juillet 1600, intervint un arrêt définitif du même Parlement, dont voici les principaux passages :

« Dit a été que la Cour... condamnant les dits deffendeurs qui tiennent... grands bourdieux en dedans de ladite isle ayant treuls... payer annuellement au demandeur, pour chacun des dits bourdieux, une pipe de vin trulhis; et ceux qui tiennent petits bourdieux... payer... une barrique de vin trulhis... et, moyennant ce, demeureront déchargés du payement de la pipe... et de la barrique de pinpin... Les dits deffendeurs ne pourront faire plus grande quantité de vin trulhis que de sept barriques l'une, y compris celle du trulhis; et où ils trouveront (*sic*) en avoir fait plus grande quan-

tité... ledit demandeur pourra prendre le quint qui excédera ladite raison de sept une. Et, pour le regard des bourdieux où il n'y a trulhs ou pressoirs, sortira l'arrest du 24 novembre 1575 son plein et entier effet... »

Il convient de remarquer que, dans cette affaire, l'abbé n'eut pas entièrement gain de cause. Sa demande était excessive. Il prétendait au cinquain de tous les vins, aussi bien du vin treuillis que du vin fin. Des juges intègres ne pouvaient accepter cette manière de voir; avec une telle condition, les tenanciers, qui, primitivement, n'avaient que le quint des fruits à fournir, auraient vu leurs charges augmentées de tous les frais inhérents à la fabrication de ces vins. L'arrêt alloua à l'abbé, en fait « de trulhis », seulement la quantité « qu'il avoit accoutumé d'avoir de pinpin ». C'était justice.

Si, dans cet arrêt, les magistrats prirent soin de protéger les droits des tenanciers, ils ne négligèrent en rien ceux de l'abbé, bien qu'il se fût montré quelque peu rapace[1]; ce dernier avait à craindre que les propriétaires continuassent à le frustrer dans son quint de vin fin, en augmentant d'une manière ou d'une autre la quantité relative du vin treuillis. Il fut spécifié que cette quantité ne pourrait jamais être supérieure au septième de la production totale des deux espèces de vin; et que, dans le cas où il y aurait plus d'une barrique de vin treuillis pour six barriques de premier vin, l'abbé aurait le droit de prendre le quint de l'excédent du vin treuillis, après prélèvement de la pipe ou de la barrique qui remplaçait le pinpin. Il résultait de cette disposition que la quantité de vin fin qui lui serait soustraite par fraude, il la récupérerait en vin treuillis. A vrai dire, il était exposé à avoir un ensemble d'une qualité inférieure, mais il était impossible de mieux faire : de deux maux, il fallut choisir le moindre.

Les tenanciers considérèrent cet arrêt de 1600 comme leur étant

1. Les historiens, même ceux qui ne sont pas hostiles aux ordres religieux, sont peu tendres à l'égard de l'abbé Salviati. Voici ce qu'on lit sous la plume de A. Chauliac (*Histoire de l'abbaye Sainte-Croix de Bordeaux*, p. 207) : « Corruption complète de la discipline et des mœurs, querelles incessantes avec les religieux, ruine de l'église et du monastère, chapelle abbatiale et lieux réguliers transformés en celliers ou en greniers, croix brisées, sépultures violées, argent des reliquaires enlevé, pillage des archives, cession frauduleuse de l'important prieuré de Saint-Macaire, tel est le résumé de la gestion de Jules Salviati. » Et plus loin (p. 213) le même historien écrit : « Jules Salviati était aussi âpre au gain avec ses tenanciers qu'avec ses religieux; il eut avec eux de nombreux procès; nous verrons ailleurs qu'il préférait laisser périr les gerbes sur place que céder aux justes réclamations des habitants de l'île de Macau, et qu'il voulait profiter des perfectionnements apportés à la fabrication du vin pour augmenter ses droits d'agrière; l'abbé ne reculait pas devant la saisie, soit des récoltes, soit des maisons, quand il se croyait lésé dans la perception de ses revenus. »

favorable, car ils le firent signifier plusieurs fois « comme règlement perpétuel entre le sieur abbé et eux ».

Nous ne suivrons pas les religieux bénédictins dans les difficultés qu'ils ont eues pendant les XVIIe et XVIIIe siècles avec leurs tenanciers au sujet des vins treuillis; ce serait sortir de notre sujet. Si nous nous sommes quelque peu étendu sur les premiers procès que ces vins leur suscitèrent, cela a été uniquement dans le but de montrer à l'aide de documents d'une authenticité de premier ordre (ordonnances de juge, arrêts du Parlement) quels étaient les procédés de vinification qui, dans la paroisse de Macau, ont précédé l'apparition des treuils, et à quelle époque ces instruments y ont été introduits. Il résulte des faits produits que, en 1575, il n'y avait pas encore de treuils à Macau, mais que, en 1594, ceux-ci avaient déjà fonctionné. C'est donc entre ces deux dates que, dans cette partie du Médoc, le vin treuillis a commencé à prendre la place du pinpin.

A quel système de treuil les propriétaires de Macau ont-ils eu tout d'abord recours? Les mémoires et pièces diverses qu'il nous a été donné de consulter ne l'indiquent pas. Nous inclinerions pour le treuil à vis qui, dès l'époque romaine, avait remplacé le treuil à long levier *(prelum)*.

Dans un procès-verbal, portant la date du 6 mars 1664 (rencontré dans la liasse où sont les documents que nous venons d'utiliser), relatif à l'état des bâtiments du Taillan, dépendant également de l'abbaye Sainte-Croix de Bordeaux, il est parlé d'un cuvier dans lequel « s'est trouvé un pressoir garni en assez mauvais état; la vis d'iceluy fort usée et ne pouvant presque servir ». Ce pressoir, en assez mauvais état et dont la vis était fort usée, devait dater au moins de soixante à quatre-vingts ans, probablement de l'époque où les premiers treuils ont apparu à Macau. Comme cette paroisse est peu éloignée de celle du Taillan, il est présumable que les treuils qui s'y fabriquaient, devaient être peu différents de ceux utilisés dans ce même lieu, et que, dans les deux, c'était le système de la vis qui avait la préférence.

Ce qui est certain, c'est que le système employé n'était doué que d'une faible puissance. Cela résulte d'une façon évidente de la petite proportion de vin treuillis qui en découlait. Celui-ci n'était, on se le rappelle, que le septième du vin total. Or, de nos jours, le rendement des modèles les moins perfectionnés de nos pressoirs est bien supérieur : la proportion monte au sixième, même au cinquième.

Enfin, il est à remarquer que l'usage des treuils pénétra fort lentement dans la paroisse de Macau. Le mémoire auquel nous avons emprunté la majeure partie des renseignements qu'on vient de lire, nous apprend, en effet, que « les bourdieux où l'on ne faisait pas de vin trulhis ont été pendant longtemps les plus nombreux, car, en 1620, il n'y avoit que vingt-deux ayant trulhs ».

Il résulte des documents que nous venons d'examiner que c'est seulement vers la fin du XVIe siècle que les vins treuillis sont apparus dans la paroisse de Macau. Les autres paroisses de la Guyenne ont-elles attendu aussi longtemps avant d'en fabriquer? A cette question, il nous est impossible, preuves en main, de répondre catégoriquement, malgré des recherches prolongées pendant plusieurs années. Sur ce point spécial, nous n'avons rencontré aucun document susceptible de nous renseigner. La lecture du *Théâtre d'agriculture*, d'Olivier de Serres, dont la première édition a paru en 1600, porterait à penser qu'à cette époque le pressurage des marcs fermentés devait être une pratique courante. Cet auteur dit, en effet, au début du chapitre IX du livre III : « Ayant tiré le vin de la cuve, le marc restant sera incontinent porté au pressoir, pour là en exprimer par la force le vin qui de gré n'est voulu sortir de la cuve[1]. » Mais il ne faut pas s'en tenir là. Quelques lignes plus loin, on trouve une autre phrase qui mitige ce que cette première a de trop absolu. On y lit ceci : « Pour les païs ausquels les vignes par leur grande abondance font le gros revenu, le presser est inventé, non pour ceux qui en sont passablement accommodés : car d'autre plus avantageuse façon le marc y est emploïé, faisant d'icelui avec de l'eau, du vin de despence pour la boisson des serviteurs et manœuvres. »

Il ressort de cette dernière citation que, s'il y avait en France des contrées qui faisaient des vins de presse, il y en avait d'autres qui fabriquaient du « vin de despence ». Comme Olivier de Serres ne dit pas quel était de ces deux vins celui préféré en Guyenne, et qu'il est difficile d'induire de ses paroles quelque chose de certain au sujet de cette préférence, on voit que son intervention dans le débat n'avance en rien la question. Cet auteur nous apprend seulement que la pratique du « vin de despence » était considérée comme avantageuse dans divers pays. D'où il nous est permis de conclure qu'elle dépassait la région de Macau. C'est intéressant à retenir.

A notre très humble avis, les propriétaires de Macau ne doivent

1. Olivier de Serres, *Théâtre d'agriculture*, édit. de 1600, p. 219.

pas être considérés comme des retardataires. Ce n'étaient pas tous des villageois confinés chez eux et ignorants des progrès qui s'accomplissaient dans les choses agricoles. Beaucoup habitaient Bordeaux et vraisemblablement exerçaient des professions qui leur permettaient de se tenir au courant des nouveautés. Un registre de reconnaissances, de 1619, nous apprend que, parmi les tenanciers de Macau, il y avait alors un conseiller secrétaire du Roi, audiencier en la chancellerie de Bordeaux, cinq avocats, deux procureurs au Parlement, cinq bourgeois et marchands de cette ville et plusieurs autres de différents états. Les auteurs des susdits devaient être, eux aussi, des gens amis des perfectionnements susceptibles d'augmenter leurs revenus. Si, en 1575, ils ne faisaient pas faire de vin treuillis, c'est que, vraisemblablement, on n'avait pas encore l'habitude d'en fabriquer en Guyenne. Et comment, vers la fin du XVIe siècle, en aurait-on fait en cette province, alors qu'il n'apparaît pas qu'on se soit occupé d'en recueillir, pendant le XIVe siècle, dans les exploitations voisines de Bordeaux, telles que celles possédées par l'archevêque à Pessac et à Lormont?

(*A suivre.*) Dr GEORGES MARTIN.

LE GOUVERNEMENT DU MARÉCHAL DE MATIGNON

EN GUYENNE

PENDANT LES PREMIÈRES ANNÉES DU RÈGNE DE HENRI IV

(1589-1594)

(Suite.)

DEUXIÈME PARTIE

OPÉRATIONS MILITAIRES (1589-1592)

I. — Incident Épernon-Aubeterre.

Tandis que Matignon maintenait le Parlement de Bordeaux dans l'obéissance, des circonstances imprévues rallièrent au parti royaliste le gouverneur de Périgord, Aubeterre.

Ce personnage était en très mauvais termes avec son puissant voisin, le duc d'Épernon [1]. Il fit occuper par son frère, Saint-Cibard, la place de Villebois [2], qui appartenait à une de ses tantes, la marquise de Mézières. De là les ligueurs faisaient des courses jusqu'aux environs d'Angoulême [3].

Quand Épernon revint dans son gouvernement, après avoir abandonné Henri IV au camp de Saint-Cloud, il fit sommer Villebois de se rendre [4]; sur le refus de Saint-Cibard, il se mit en devoir de l'assiéger.

Henri IV essaya de l'en empêcher, afin qu'une querelle de gen-

1. Épernon était gouverneur d'Angoumois, Aunis et Saintonge.
2. *Villebois-la-Valette* (Charente, arrondissement d'Angoulême).
3. Brantôme, *Discours sur les Duels*. Édit. Lalanne, p. 429.
4. *Ibid.* — Girard, *Histoire de la vie du duc d'Épernon*, t. I, p. 291.

tilshommes n'allât point mettre le pays à feu et à sang : il aurait voulu que la place fût remise entre les mains de Matignon[1]. Barbesières, qui se chargea des négociations, obtint d'Épernon une suspension d'armes de dix jours. Il se rendit ensuite auprès du vicomte d'Aubeterre, qui consentit à rendre Villebois à Matignon. Mais Épernon n'accepta point cette solution. Barbesières alors lui proposa de faire remettre la place à sa propriétaire, Mme de Mézières[2].

Cependant, le duc d'Épernon devait agir auprès des habitants de Périgueux pour les détacher de leur gouverneur[3]. Il reçut en réponse un cartel d'Aubeterre fort injurieux : « Je recevrai, lui disait-il, les armes que vous me porterez pourveu qu'elles soient de cavallier, vous tenant sy brave que vous n'en choisirés d'aultres. » Il lui proposait, comme lieu de rencontre, le Château-Trompette ou la place de Blaye[4].

Épernon lui répondit par une fin de non-recevoir[5], et se rendit à Villebois[6]. Aubeterre insista, envoya au duc un nouveau défi plus insultant encore que le premier, où il lui déclarait qu'il voulait aller se « coupper la gorge » avec lui et qu'il terminait par ces mots : « Acquerez de l'honneur par mes mains et ne vous faictes poinct mocquer de vous devant Villeboys[7]. » Épernon lui répondit sur le même ton[8]. Brantôme assure qu'il y eut encore « je ne sçay combien d'autres » lettres qui furent échangées de part et d'autre. Et il ajoute que les défis d'Aubeterre étaient « si grands et si amples et longs que l'on disoit qu'ils sembloient mieux ses leçons qu'il avoit apris a Genève[9]... que cartels de cavalliers, qui doivent estre les plus brefs que l'on peut »[10].

Dans sa seconde réponse[11], Épernon raillait Aubeterre de ne

1. Cf. lettre de Henri IV du 16 décembre 1589. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 218.
2. Lettre de Barbesières au Roi, du 16 novembre 1589. Bibl. Nat. *Dupuy*, t. LXI, f° 65.
3. Cf. le premier défi d'Aubeterre à Épernon. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 222.
4. 18 novembre. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 222. Ce cartel souleva l'indignation des contemporains scandalisés de voir un simple capitaine provoquer un duc et pair. Cf. Brantôme, *op. cit.*, p. 430 et sq.
5. 20 novembre. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 224.
6. La réponse d'Épernon du 20 novembre est datée d'Angoulême. Celle du 1er décembre du camp de Villebois. Épernon, dans une lettre au Roi du 7 décembre, dit que la place se rendit « dix jours après l'avoir assiégé ». *Arch. hist. de la Gironde*, t. IV, p. 208. — Or Mme d'Aubeterre, le 6 décembre, écrit déjà que Villebois était pris. Arch. de Monaco, J* 21, f° 226. C'est donc vers le 26 novembre que le siège dut commencer.
7. 25 novembre. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 225.
8. 1er décembre. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 226.
9. Aubeterre était né à Genève, où son père s'était réfugié après s'être converti au protestantisme. Cf. de Thou, l. CVII, § 17.
10. Brantôme, *op. cit.*, p. 431.
11. 1er décembre. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 226.

point accourir au secours de son frère. Le vicomte, en effet, n'inquiéta nullement Épernon pendant toute la durée du siège[1].

On pensait que la place était en état de résister un ou deux mois[2]. Épernon la fit battre par son artillerie, fit une brèche[3] et commanda un premier assaut[4]. Il ne s'en empara cependant qu'au moyen d'une trahison : la noblesse du pays attira Saint-Cibard au dehors, en lui jurant de ne point l'inquiéter s'il sortait de Villebois. Mais on eut soin de ne pas souffler mot de sa rentrée dans la place[5]. Et quand il l'eut quittée, on le retint prisonnier. On se servit alors de lui pour faire faire un même « pas de clerc » à son lieutenant, Maumont. Puis on les contraignit tous deux d'écrire une lettre à la garnison, l'informant qu'ils avaient capitulé; ce qui était absolument faux[6].

Le duc d'Épernon fit pendre un certain nombre des défenseurs[7]. Maumont fut poignardé[8]. Épernon pénétra ensuite dans le gouvernement d'Aubeterre[9], auquel il alla prendre Nontron[10].

C'est vers cette époque seulement que le rejoignit l'envoyé de Henri IV, qui devait lui conseiller de lever le siège de Villebois et de consentir à ce que la place fût remise à Matignon[11]. Il dut sans doute fort mal accueillir ce messager et laisser entendre son mécontentement au Roi, car celui-ci lui écrivait, le 25 janvier 1590, une lettre qui contenait presque des excuses, où il lui disait qu'il s'était réjoui de la prise de Villebois, que ç'avait été « le meilleur moyen de tenir son gouvernement en patience », et que les 25,000 écus qu'il y avait dépensés étaient « très bien employés »[12].

Cependant, la famille d'Aubeterre mettait tout en œuvre pour

1. Lettre d'Épernon du 7 décembre. Brantôme, *op. cit.*, p. 430.
2. Un mois, selon Brantôme, *op. cit.*, p. 430. Deux selon Mme d'Aubeterre, qui écrit : « Sa jeunesse [de Saint-Cibard] et folie l'ont mené et faict adhérer a l'oppinion des meschans qui, en le trahissant, a esté contraint de se rendre, estant encore, comme j'ay ouy assurer, pour tenir plus de deux moys. » Lettre du 6 décembre. Arch. de Monaco, J* 21, f° 226.
3. Aubigné, *Histoire universelle*, éd. de Ruble, t. VIII, p. 167. Girard, *op. cit.*, p. 292.
4. Lettre d'Épernon, du 7 décembre. *Arch. hist. de la Gironde*, t. IV, pp. 208 et sq.
5. « Avec toutes asseurances pour sortir et non pour rentrer. » Aubigné, *op. cit.*
6. Aubigné, *op. cit.*, pp. 167-168. Le fragment de lettre de Mme d'Aubeterre que nous citons (note 5) confirme bien ses dires. Cette lettre, du 6 décembre, parle déjà de la prise de Villebois. Le lendemain, Épernon en informa officiellement Henri IV. Lettre du 7 décembre. Cf. note 7.
7. Lettre d'Épernon au Roi, du 9 décembre. *Arch. hist. de la Gironde*, t. IV, p. 212. Brantôme, *op. cit.*, p. 431. Aubigné, *op. cit.*, p. 168. Girard, *op. cit.*, t. I, p. 294.
8. Aubigné, *op. cit.*, p. 168. — Girard, *op. cit.*, t. I, p. 294, donne un récit fantaisiste de la mort de Maumont.
9. Le 9 décembre il était à Mareuil (Dordogne, arrondissement de Nontron), d'où sa lettre au Roi est datée. *Arch. hist. du départ. de la Gironde*, t. IV, p. 212.
10. Brantôme, *op. cit.*, p. 431.
11. Lettre du Roi, du 16 décembre 1589. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 218.
12. Berger de Xivrey, *Recueil des lettres missives*, t. III, p. 223.

le sauver. Dès le 6 décembre, sa mère[1] implorait l'appui de Matignon dans une fort belle lettre[2] : « Je vous supplie très humblement, usant de vostre prudance accoustumée, excuser les importunes requestes du (*sic*) pauvre affligée et desolée mère et qui, après Dieu, n'espère estre assistée ne secourue que de vous. » Elle lui faisait part ensuite de la prise de Villebois par Épernon, « la prinse duquel ne m'est aucunement annuyeuse, afin que par icelle il [Saint-Cibard] soit aprins desormais a mieux se ranger a son debvoir et croir le conseil de sa mère et autres bons parens et amis. » Puis, en venant à la querelle d'Épernon et de son fils aîné, elle suppliait le maréchal d'y mettre ordre; et elle ajoutait : « Il n'y a poinct d'aparance [de] consideré que mon dict fils ne est aucunement declaré estre contraire au service du Roy, et n'a jamais permis que la guerre se fist dans sa maison et lieux ou il a pouvoir. » Sans doute, était-il assisté de quelques rebelles; mais il se voyait forcé d'accepter tous les concours, dans l'extrémité à laquelle Épernon l'avait réduit. Il ne fallait pas croire pour cela qu'il fût ligueur lui-même; « et pour moy, écrivait sa mère, j'aimerois mieux qu'il fust mort, et tous ses frères, que s'ils en estoyent en vollonté. »

L'évolution d'Aubeterre vers le parti royaliste est dès lors un fait accompli. Sa famille s'efforce de le faire rentrer en grâce auprès de Matignon ; et celui qui sans doute joua le principal rôle en cette affaire, ce fut son oncle, Brantôme[3], qui écrivit en sa faveur au maréchal[4].

Aubeterre se rendit à la Cour pour implorer le pardon du Roi, et de là, paraît-il, il aurait encore adressé un nouveau cartel à d'Épernon, qu'il aurait fait porter par un de ses tambours. Épernon fit fouetter le messager « jusqu'à mourir »[5].

Ce n'est que beaucoup plus tard, à la veille du départ d'Épernon pour la Provence[6], que Brantôme réussit à le réconcilier avec Aubeterre[7].

A Bordeaux, l'on espéra que le gouverneur de Périgord, en se

1. Gabrielle de Laurenssane, seconde femme de François Bouchard d'Aubeterre.
2. Lettre datée d'Aubeterre, 6 décembre 1589. Arch. de Monaco, J* 21, f° 226.
3. Aubeterre avait épousé, par contrat du 16 février 1579, Renée de Bourdeille, nièce de Brantôme.
4. Lettre du 16 décembre 1589. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 227. L'attitude de Brantôme est d'autant plus intéressante qu'il marque en général fort peu de sympathie pour son neveu, et particulièrement dans le récit qu'il fait de cette affaire dans le *Discours sur les duels*.
5. Brantôme, *op. cit.*, p. 432. Il prétend même qu'Aubeterre ne quitta la cour que lorsqu'il apprit la venue d'Épernon.
6. Selon Girard, *Histoire de la vie du duc d'Épernon*, t. I, p. 328, Épernon quitta Angoulême le 5 juin 1592.
7. Brantôme, *op. cit.*, p. 433.

ralliant, ramènerait aussi sa province en l'obéissance du Roi. Et quand le Parlement décida l'enregistrement des déclarations de Henri IV, il députa l'un de ses membres à Périgueux, afin de les y porter. Aubeterre promit de son côté de faire tout ce qu'il devait[1]. Le conseiller au Parlement commença par aller le trouver à Aubeterre[2]. Il n'alla pas plus loin[3]. Sur le seul bruit de la publication des Édits, une émeute eut lieu à Périgueux, le 19 janvier[4]. La ville demeura fidèle à la Ligue et choisit un nouveau gouverneur, Montpezat[5], qui prêta serment à Périgueux, devant le grand portail de Saint-Front, le 5 février 1591[6].

II. — Événements en Gascogne

Campagne de Matignon de 1590.

Quand on apprit en Gascogne la mort de Henri III et le retour de Matignon à Bordeaux, la noblesse du pays, qui s'apprêtait à partir pour le siège du Passage[7], ne bougea point[8].

Le lieutenant général pour la Ligue en Guyenne, le marquis de Villars, s'empressa d'accourir au contraire et se jeta dans Agen avec trois ou quatre cents cuirassiers[9]. Le 9 août, Turenne dut lever le siège[10].

Villars sortit alors d'Agen avec ses troupes et reprit toutes les petites places dont s'étaient emparés les royalistes aux environs de la ville[11]. Il tenta même de surprendre Turenne à La Sauvetat[12],

1. Lettre de Matignon au Roi, du 12 janvier 1590. *Arch. hist. du départ. de la Gironde*, t. IV, p. 228.
2. *Ibid.* — Lettre du Parlement au Roi, du 10 février 1590. Bibl. Nat. *Dupuy*, t. LXI, f° 102. Éditée sous la date du 9 février dans *Arch. hist. de la Gironde*, t. IV, p. 230.
3. Lettre du Parlement, du 10 février. Cf. note précédente.
4. « Mais nous vous dirons librement que, dès lors que le bruict fut semé qu'on avoit porté cest edit contraire a celluy de l'Union pour le faire publier en ceste ville, cella esmeut le peuple pour empescher la publication d'icelluy. Toutesfois Dieu nous fit la grace que le tout fut si bien apaisé et si promptement qu'il n'en ensuivyt aulcun scandalle... Ce qui se passa Vendredy. » Lettre des maire et consuls de Périgueux à Aubeterre, 23 janvier 1590. Arch. de Monaco, J* 21, f° 272.
5. Sur son élection comme gouverneur de Périgord, cf. Bibl. Nat. *Périgord*, t. LII, f° 247.
6. Arch. de Périgueux, FF. 174. — *Recueil de Titres... employés dans le Mémoire sur la Constitution politique de la ville et cité de Périgueux...*, p. 524.
7. Le Passage d'Agen, faubourg d'Agen, sur la rive gauche de la Garonne.
8. Lettre de Baranneau à Matignon, 22 août 1589. Bibl. Nat. *Dupuy*, t. LXI, p. 34.
9. *Discours veritable des victoires obtenues en Gascogne... par Monsieur le marquis de Villars*, p. 8.
10. *Memoires du Consul Trinque*, p. 11. — Le *Discours veritable* dit que le siège aurait duré treize jours.
11. Bajamont (Lot-et-Garonne, canton d'Agen). — Cujoula (Lot-et-Garonne, canton de Montclar, commune de Montastruc). — Monbalen (Lot-et-Garonne, canton de Laroque-Timbaut). — Dunes (Tarn-et-Garonne, canton d'Auvillar). — Le château de Defés (Lot-et-Garonne, canton de Castillonnès), etc. *Discours veritable...*, p. 10.
12. *La Sauvetat-de-Savères* (Lot-et-Garonne, canton de Laroque-Timbaut).

où il y eut une échauffourée assez sérieuse; s'il fallait en croire le *Discours veritable*, les royalistes auraient laissé cinq cent quarante morts sur la place[1]. Peu après, Villars poussa une pointe dans la direction de Moissac, et alla s'emparer de Valence[2], de Goudourville[3] et de Pommevic[4].

En septembre, Montpezat, Montespan et d'autres chefs ligueurs mirent sur pied une armée de six à sept cents arquebusiers et de deux cents chevaux[5]. Ils empruntèrent un canon à la ville d'Agen[6] qu'ils attelèrent avec des bœufs[7]. En cet appareil, ils se rendirent d'Agen à Auch, où ils tinrent les États de Gascogne; puis ils revinrent à Agen, ruinant tout sur leur passage et s'en prenant « plus aux catholiques que aux autres »[8].

En octobre, Villars partit pour Toulouse, où il arriva à la fin du mois et s'occupa de réconcilier Joyeuse avec les Toulousains[9].

En même temps que leurs armées tenaient la campagne, les ligueurs agissaient auprès des gentilshommes royalistes pour les rallier à leur parti. Dès avant la mort de Henri III, Monluc débauchait leurs troupes[10]. Après l'assassinat du roi, les menées des ligueurs redoublèrent : un conseiller au Parlement de Toulouse, Dupin, parcourait la région en exhortant les villes à se déclarer pour l'Union[11]. On agissait auprès de la noblesse catholique, et les personnages les plus considérables étaient l'objet des plus pressantes sollicitations. Comme Poyanne, le sénéchal des Landes, qui hésita longtemps avant de se déclarer pour Henri IV[12]; comme Baranneau, le séné-

1. *Discours veritable...*, p. 11 et sq.
2. *Valence* (Tarn-et-Garonne, arrondissement de Moissac). — *Discours veritable*, p. 14.
3. *Goudourville* (Tarn-et-Garonne, canton de Valence). — *Ibid.*
4. *Pommevic* (Tarn-et-Garonne, canton de Valence). — *Ibid.*
5. Rapport au Roi sur l'état de la Guyenne, 14 octobre 1589. Bibl. Nat. *Dupuy*, t. LXI, f° 55.
6. Le 6 septembre 1589. Arch. d'Agen, BB 37, f° 32 v°.
7. Rapport du 14 octobre.
8. Rapport du 14 octobre. Bibl. Nat. *Dupuy*, t. LXI, f° 55. — Le *Discours veritable* prétend au contraire que Villars ne souffrait pas qu'on fit « aucun desplaisir » aux villes catholiques.
9. *Histoire generale de Languedoc*, t. V, p. 443. Les Toulousains avaient chassé Joyeuse à la suite de la Trêve qu'il avait conclue avec Montmorency.
10. « Je suis en toutes les peines du monde de conserver les soldatz que j'é pour les infinies recherches qui leur sont faictes par le sieur de Monluc, avec de si belles promesses de leur donner de moiens... que je n'ay seu si bien faire que je n'en aye encore perdu quelques ungs. » Lettre de Dupin à Matignon, datée du Deffès, 22 juin 1589. Arch. de Monaco, J* 21, f° 185.
11. Lettre de Baranneau à Matignon, du 22 août 1589. Bibl. Nat. *Dupuy*, t. LXI, f° 34. Édité dans les *Arch. hist. de la Gironde*, t. IV, p. 204, sous la date inexacte du 9 août.
12. Il fut sollicité à la fois par Mayenne (lettre du 9 août 1589 dans *Revue de Gascogne*, t. XX, p. 494) et par Henri IV (lettres du 2 août et du 5 décembre 1589 dans B. de Xivrey, *Recueil des lettres missives*, t. III, pp. 8 et 94.) Il resta fidèle au Roi. Cf. Carsalade du Pont (J. de), *Trois barons de Poyanne*, dans *Revue de Gascogne*, t. XX.

chal d'Armagnac à qui Baudéan écrivait : « J'ay jugé que si monsieur le Mareschal[1] se vouloyt asture[2] unyr a nous [les ligueurs], ou, pour mieulx dire, permettre que nous a luy, il n'y auroyt pas grand affaire a le faire trouver bon a ceulx que je en ay parlé[3]. »

La Ligue gagnait du terrain : Fleurance[4], sur les bruits que l'on fit courir de la mort de Henri IV, se déclara pour l'Union[5]. Condom faillit être surpris[6].

Il fallait agir du côté royaliste. Turenne réunit une assez forte armée de trois mille cinq cents arquebusiers et quatre ou cinq cents chevaux[7]. Matignon lui avait envoyé de l'artillerie et des munitions; Catherine de Bourbon, de mille à douze cents hommes[8]. Il avait l'intention d'aller reprendre Vic-Fezensac[9], Sos[10] et Nogaro[11] afin de dégager les environs de Condom, ville principale de la région[12]. Turenne pensait partir de Condom vers le 10 octobre[13]. Mais sa santé, au sujet de laquelle on éprouvait de vives inquiétudes[14], l'en empêcha sans doute, car c'est Favas que nous voyons s'emparer de Vic-Fezensac et de Nogaro[15]. Il alla mettre ensuite le siège devant Jegun[16] où il fut blessé[17]. Le siège n'en continua pas moins

1. Matignon.
2. A cette heure.
3. Bibl. Nat. *Dupuy*, t. LXI, f° 35; lettre datée d'Auch du 17 août 1589. — Henri IV acheva de se gagner Baranneau en lui faisant payer 1,500 écus qui lui étaient dus. Lettre à Matignon, du 16 décembre 1589. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 217.
4. *Fleurance* (Gers, arrondissement de Lectoure).
5. Rapport du 14 octobre 1589. Bibl. Nat. *Dupuy*, t. LXI, f° 55. — Cependant Matignon avait donné ordre à Baranneau de s'y rendre afin de la contenir dans l'obéissance. Lettre de Matignon au Roi, 18 août 1589. *Arch. hist. de la Gironde*, t. IV, p. 206.
6. Rapport du 14 octobre. Cf. note précédente. — Dès le 4 octobre on recevait à Villeneuve des ligueurs « venant de l'entreprise de Condom ». Lettre de Dufaur de Pujols à Matignon, 4 octobre 1589. Arch. de Monaco, J* 21, f° 208.
7. Rapport du 14 octobre.
8. Rapport du 14 octobre. Bibl. Nat. *Dupuy*, t. LXI, f° 55. — Catherine de Bourbon laissa longtemps ces renforts béarnais à l'armée de Gascogne : Le 27 janvier 1590 La Motte-Gondrin écrivait de Jegun à Matignon : « Madame desire que sette armée demeure en pié et qu'elle n'y veut eparner rien du moien quy est en Bearn et m'a assurée qu'elle tiendra tousjours duze ou quinze cens hommes biarnés dens le cors de l'armée. » Arch. de Monaco, J* 21, f° 281.
9. *Vic-Fezensac* (Gers, arrondissement d'Auch).
10. *Sos* (Lot-et-Garonne, canton de Mézin).
11. *Nogaro* (Gers, arrondissement de Condom).
12. Lettre anonyme au Roi, du 24 octobre 1589. Bibl. Nat. *Dupuy*, t. LXI, f° 62.
13. Rapport du 14 octobre.
14. *Ibid.* — Lettre du 24 octobre. Cf. note 4. — Turenne souffrait d'une blessure qui s'était rouverte. Cf. Marsollier, *Histoire de Henry de la Tour d'Auvergne*, p. 155. Il était encore en litière quand en 1590 il rejoignit le Roi. Cf. de Thou, l. XCIX, § 3.
15. Aubigné, *Histoire universelle*, éd. de Ruble, t. VII, p. 355. Nogaro fut pris en novembre 1589.
16. *Jegun* (Gers, arrondissement d'Auch).
17. Aubigné, *op. cit.*, p. 355. — Le 18 janvier 1590 on faisait envoyer pour lui un lit au château de Casteljaloux, où on le transporta. Samazeuilh, *Monographie de Casteljaloux*, p. 123.

et Jegun fut prise dans le courant de janvier[1]. Voyant les succès de l'armée royaliste, Fleurance abandonna le parti de la Ligue[2]. Au reste, l'armée diminuait de jour en jour de façon inquiétante : à son passage, toutes les villes réclamaient un des gentilshommes qui la composaient pour assurer leur garde[3]. Si bien que les forces royalistes s'émiettaient dans une multitude de petites garnisons. Bien plus, il arrivait parfois qu'après le départ de l'armée les villes qui avaient fait profession de fidélité au Roi, se déclaraient indépendantes[4]. Et les gentilshommes, dont « la pluspart penchoint plus du cousté de la Ligue que du servisse de Sa Magesté »[5] ne les en empêchaient point. Le péril parut assez grave pour que l'on députât à ce sujet à Matignon[6].

L'armée attendit un certain temps à Jegun la réponse du maréchal. Ce n'est qu'au début de février qu'elle en partit[7]. Pendant qu'elle y était encore, une grosse escarmouche eut lieu dans les environs d'Auch, à Preignan[8], entre Sus et Montespan[9]. La rencontre demeura indécise.

Cependant que l'armée de Gascogne nettoyait le Condomois, la Ligue faisait des progrès en Agenais : le 16 octobre, on apprenait à Bordeaux que le baron de Castelnau s'était emparé de Marmande pour l'Union[10]. De là il faisait des courses dans la région[11]. Matignon

1. « Bien vous en diray-je, monseigneur, que la prinse de Jegun par sette armée a aporlté ung très grand epouvent aux villes quy s'estoint desvoiées du servisse du Roy. » Lettre de La Motte Gondrin à Matignon, de Jegun 27 janvier 1590. Arch. de Monaco, J* 21, f° 281.

2. « Je vous ay escrit ces jours passez comme la ville de Fleurance se remettoit soubz l'obeyssance du Roy. » Lettre de Charles de Bourbon, bâtard d'Antoine de Bourbon (cf. P. Anselme, t. I, p. 144) à Matignon, de Jegun, 27 janvier 1590. Arch. de Monaco, J* 21, f° 283.

3. Lettre de Fontrailles, du 27 janvier 1590. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 230.

4. « Car les ditles villes sont très aisses de ce getter entre les mains des gentilhommes et puis, après que l'armée sera passée, pour ce remettre en liberté, comme le dict sieur du Bartas vous monstrera que quelques unes en ont escrit. » Lettre de La Motte Gondrin à Matignon, du 27 janvier. Cf. note 10.

5. Même lettre.

6. Lettre de Fontrailles, du 27 janvier. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 230.

7. « Je ne saurois vous discourir les effaitz de ceste armée, sinon que nous deslotgeons demain, temporisant pour entendre vostre intention. » Lettre de Saint-Chamarand à Matignon, de Jegun 6 février 1590. Arch. de Monaco, J* 21, f° 302.

8. *Preignan* (Gers, canton d'Auch).

9. « Nous avions lotgé quelques troupes de monsieur de Sus a demy lieu d'Aulix a Prinhan ou le seguneur du lieu est de la ligue. Montespan les est venu assalir devant le jour; ils ont esté aux mains deux heures; en fin il ne s'y est perdeu que quatre soldats des nostres, et eux quatorse homes morts et vint et cinq blessés, outre quatre ou cinq homes de marque pourtant casaque de velours qu'ils ont laissé sur la plasse. L'on dict que [le] seguneur du dit lieu y est demuré. Sa maison a esté prinse, quy est bonne. » Lettre de S. Chamarand à Matignon, de Jegun, 6 février 90. Arch. de Monaco J* 21, f° 302. — Aubigné, *op. cit.*, t. VII, p. 355, signale cette escarmouche et la place avant le départ de Favas. Selon lui, l'avantage aurait appartenu plutôt aux Ligueurs.

10. Cruseau, *Chronique*, t. I, p. 18.

11. « La garnyson dudict Marmande vindrent yer courir en ma terre et prindrent troys paires de beufz et deux paysans; en beaucoups d'aultres parroisses les pilharent

essaya d'abord de composer avec lui et lui envoya Des Aigues et de Gasq qui furent mis en rapport avec Castelnau par l'intermédiaire d'un de ses cousins, le baron de Castelnau de Chalosse. Une première entrevue eut lieu, au cours de laquelle Castelnau se montra assez accommodant[1]. Mais quand il fut question de se donner un nouveau rendez-vous, il exigea que les délégués de Matignon vinssent à Marmande. Ceux-ci se méfièrent. Il est probable que c'est alors que les négociations furent rompues. Prévoyant un siège, Castelnau se mit à réparer les fortifications de Marmande[2].

On était décidé à employer des moyens violents, du moment que les tentatives de conciliation avaient échoué : « Sy vostre composition de Marmande n'a prins fin, écrivait Favas à Matignon, avesque l'armée et les moiens que vous avés en main, je m'asure, monseigneur, que vous en aurés telle reson qu'il vous plerra, et quidé-je que sete redision par la force seroit plus utille et honorable pour le servisse de Sa Majesté que la composision contrente[3]. »

Matignon donna ordre au sénéchal de Bazadais[4] d'occuper Sainte-Bazeille[5], afin d'empêcher autant que possible les courses de Marmande[6]. Et au mois de mars, Favas alla même investir la place, autour de laquelle il construisit quelques petits forts. Il ne réussit point à s'en emparer[7].

La présence de Matignon en Gascogne devenait de plus en plus nécessaire.

La noblesse catholique et royaliste, convoquée par Baranneau à l'Isle-Jourdain[8], lui avait fait porter par Roquépine et un autre gentilhomme un mémoire pour le presser de venir[9]. Elle l'assurait

toutes. » Lettre de La Mothe Gondrin à Matignon, du 2 décembre 1589. Arch. de Monaco, J* 21, f° 220. — « Le cinquiesme jour de Fevrier (1590) M. de Favas ayant receu certain advertissement que ceulx de Marmande estoyent en campagne. » Arch. de Casteljaloux, CC 2 (Arch. de Lot-et-Garonne, E suppl. 2410*).

1. Lettre de Desaignes et de Gasq à Matignon, 1er février 1590. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 231.

2. Lettre de Matignon au Roi, du 28 février 1590. *Arch. hist. du départ. de la Gironde*, t. IV, p. 232.

3. Lettre de Favas, de Casteljaloux 3 février 1590. Arch. de Monaco, J* 21, f° 296. Cf. lettre du Roi à Matignon, du 10 mai 1590. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 233.

4. Eymery Jaubert de Barrault.

5. *Sainte-Bazeille* (Lot-et-Garonne, canton de Marmande).

6. Lettre de Matignon au Roi, du 28 février 1590. Cf. page précédente note 7.

7. Samazeuilh, *Monographie de Casteljaloux*, p. 123, signale une lettre de Favas du 17 mars 1590, où il parle des forts qu'il est en train de construire. Ajoutons que dès le 3, Matignon écrivait à Melon qu'il avait reçu des lettres de Turenne et de Favas « qui me mandent estre necessaire de vous rendre le cinquiesme de ce mois vers Marmande et Ste-Bazeille; je vous prie bien fort vous y achemyner... pour y estre au dit jour ou je ne faudrai me trouver ». *Actes de l'Académie de Bordeaux*, t. XXXIX, p. 298.

8. *L'Isle-Jourdain* (Gers, arrondissement de Lombez).

9. Bibl. Nat. *Dupuy*, t. LXI, f° 95. La date du 10 janvier 1590 que porte ce document est celle de sa réception par Matignon, qui dès le 12 les adressait au Roi. Cf. lettre au Roi, du 12 janvier. *Arch. hist. de la Gironde*, t. IV, p. 228.

que sa présence seule suffirait à réconcilier ligueurs et catholiques royalistes et à assurer la bonne observation de la trêve qu'ils avaient conclue[1]. D'autre part, elle se plaignait des ravages des troupes huguenotes, au moins autant que de ceux commis par les ligueurs; les garnisons des villes réformées, mal payées[2], ne cessaient en effet de courir la région[3]. Les chefs étaient les premiers à donner le mauvais exemple : Vivant s'était emparé de deux maisons fortes, dont l'une n'appartenait même point à un ligueur, et de là rançonnait les alentours[4]. Turenne faisait percevoir les tailles à son profit, en Armagnac[5]. Tout le monde se mit à les imiter, les catholiques aussi bien que les protestants, comme ce Marsellus qui écrivait à Matignon qu'à son grand regret il allait être obligé de lever un péage sur les bateaux passant à La Réole[6]. « Il n'y a seneschal ne gouverneur de place qui ne veuille faire le lieutenant de Roy », écrivait de Prugue à Matignon[7].

La présence du maréchal en Gascogne était donc nécessaire autant pour réprimer les abus de ses propres troupes que ceux des ligueurs.

Depuis longtemps, au reste, il songeait à partir et, dès le 20 novembre 1589, il en formait déjà le projet[8]. Les événements le retinrent à Bordeaux, où il se trouvait encore à la fin de février. Si bien que Favas vint alors l'y trouver afin de hâter son départ[9].

Il était temps de se mettre en route : Villars, en effet, après avoir réconcilié Joyeuse et les Toulousains[10], revenait en Gascogne, accompagné d'un grand nombre de ligueurs du Languedoc et emmenant avec lui quatre canons[11]. Monluc, Montespan, Du Lau quittè-

1. Cette trêve n'agréa point à Henri IV. Cf. lettre du 16 décembre 1589. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 217.
2. Cf. lettre du Roi du 16 décembre 1589.
3. Cf. Dubord (R.), *Aubiet pendant les guerres de religion*, dans *Revue de Gascogne*, t. VII, p. 226 et sq.
4. Cf. lettre du 16 décembre 1589. Il est vrai que les maisons en question sont en Périgord. Mais ceci ne prouve que davantage la généralité du mal.
5. « J'ay trouvé qu'il avoit envoyé Labroue *a* en Armaignac avec ses gardes qui contraint les particuliers redevables au payement des deniers qu'ilz doibvent, de quelque nature qu'ilz soient, de sorte que je ne pense point qu'il y ait nul moien de pouvoir retirer ceste année un seul denier de toutes les receptes. » Lettre de Prugue à Matignon, de Condom 6 janvier 1590. Arch. de Monaco, J° 21, f° 264.
6. Lettre du 16 décembre 1589. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 228.
7. Lettre du 6 janvier. Cf. note 2.
8. Lettre à du Lau. *Arch. hist. de la Gironde*, t. X, p. 510.
9. Lettre de Matignon au Roi, du 28 février 1590. *Arch. hist. de la Gironde*, t. IV, p. 232.
10. *Histoire générale de Languedoc*, t. V, p. 443.
11. Lettre du 28 février. Cf. note 1. — Dès le 4 février Turenne écrivait, de Nérac, à Matignon : « Les ennemiz de Sa Magesté vont se mettre ensemble, vont faire un gros et ont desja tiré quelques piéces de canon de Thoulouse. » Arch. de Monaco, J° 21, f° 300.

a. Receveur des tailles.

rent Agen de leur côté au début de février[1] et opérèrent leur jonction avec Villars dans le Bas Quercy[2]. L'armée ligueuse pouvait comprendre trois mille fantassins et cinq ou six cents cavaliers[3].

Matignon donna ordre à La Devèze et à Roquépine de le surveiller sans engager le combat[4]. Et lui-même s'apprêta à partir.

Les forces dont il pouvait disposer étaient au moins égales à celles de la Ligue. Favas l'avait assuré qu'il rencontrerait parmi les gentilshommes gascons toute l'obéissance qu'il pourrait demander à des « gans d'honur et de calité »[5], et avait calculé qu'en joignant à eux des forces venues de Périgord et de l'Entre-deux-Mers, le maréchal pourrait réunir sous ses ordres quatre mille fantassins et cinq cents cavaliers, auxquels il joindrait ses quatre canons[6].

Matignon dut quitter Bordeaux le 8 mars[7]. Le 11, il était à La Réole[8], où il avait donné rendez-vous à La Force et aux gentilshommes de Périgord et d'Entre-deux-Mers[9]. Dès ce moment, il se heurta aux difficultés les plus graves.

La noblesse de la rive droite de la Garonne était accourue en foule à La Réole dont elle pillait les environs[10]. Quand Matignon donna l'ordre de passer le fleuve pour aller en Gascogne, un grand nombre de gentilshommes se mutinèrent[11]. Le fait était d'autant plus grave que l'armée royaliste de Gascogne, bien inférieure en nombre à celle de Villars, pouvait d'un jour à l'autre être mise en déroute par ce dernier, si l'on n'arrivait à son secours[12]. Matignon

1. Le 7 février 1590, Monluc déclare aux consuls d'Agen qu'il est prêt à « desloger la nuyt prochaine ». Arch. d'Agen, BB 37, f° 44 v°.
2. Lettre du 28 février. Cf. note 6.
3. *Ibid.*
4. Lettre du 28 février.
5. Lettre de Favas, datée de Casteljaloux 3 février 1590. Arch. de Monaco, J° 21, f° 296.
6. « Vous pouvés fere estat de quatre mille homes de pié et de cinq sans chevaus; vous avés quatre canons et duls coleuvrines, bouletz pour sept sans coups et pouldre pour plus de mille. » Lettre du 3 février. Cf. note précédente.
7. « Je me rendray Judy prochain (8 mars) a La Reolle et m'advanceray en toute dilligence. » Lettre de Matignon à Roquépine, datée de Bordeaux 6 mars 1590. *Arch. hist. du départ. de la Gironde*, t. XXIX, p. 239.
8. Le 11 mars les consuls d'Agen sont avertis que « M. de Matignon est a La Reolle, avec troys pieces de canon ». Arch. d'Agen, BB 37, f° 47.
9. Ordonnance de Matignon, datée de La Réole 17 mars 1590. *Actes de l'Académie de Bordeaux*, t. XLII, p. 200.
10. *Ibid.*
11. *Ibid.* — Lettre de Henri IV à Matignon, du 10 mai 1590. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 233. — Cette mutinerie dut avoir un grand retentissement. Cf. lettre de Catherine de Bourbon à Vivant, de Pau 6 mai 1590. *Bulletin de la Soc. hist. du Périgord*, t. XXVIII, p. 800.
12. Lettre du Roi, du 10 mai. — L'armée de Gascogne était alors en Lomagne, où elle venait de s'emparer de Maubec (Tarn-et-Garonne, canton de Beaumont-de-Lomagne) et de Sarrant (Gers, canton de Mauvezin). Cf. lettre de Matignon au Roi, du 28 février 1590. *Arch. hist. du départ. de la Gironde*, t. IV, p. 232.

agit avec énergie : il enjoignit aux gentilshommes qui refusaient d'obéir « de plier incontinent leurs drappeaux et faire rethirer dans trois jours leurs soldatz, sur peyne de la vie ». Il ordonna en outre à tous les capitaines qui avaient une commission pour lever des troupes, de s'en faire octroyer une nouvelle « subsequente a nostre presant ordonnance »[1].

Rappelons que Matignon profita de la circonstance pour se faire donner le pouvoir de lieutenant-général en Guyenne[2].

La mutinerie de la noblesse retint quelque temps Matignon à La Réole[3]. Cependant il se remit en route, probablement par la vallée de la Garonne. Nous ne savons s'il s'arrêta devant Marmande[4]. Le 9 avril, nous le trouvons à Port-Sainte-Marie[5]. Mais au lieu de continuer son chemin vers Agen, il obliqua vers le Sud-Ouest, se dirigea du côté de Lavardac[6], passa à Nérac, où il vit Turenne qui mit toutes ses forces à sa disposition[7] et gagna Condom[8]. Là il s'occupa, avec Fontrailles, Lusignan et Favas, de refaire l'état des garnisons de la province[9] : il retira des places toute la cavalerie qu'il mit aux champs[10]. Son règlement reçut l'entière approbation du Roi qui ne jugea bon que d'y modifier deux ou trois points de détail[11]. Le 26 avril, Matignon était encore à Condom[12]. A partir du mois de mai, l'on commence à redouter sa venue en Comminges[13]. Il se dirige vers ce pays au mois de juin : le 25 et le 27, il est à

1. Ordonnance du 17 mars. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 200. — En juillet 1590 le Roi envoya à Matignon une « ordonnance pour les levées de gens de guerre, à ce qu'elles ne se puissent faire sans vostre attache ». Lettre de Henri IV à Matignon, du 20 juillet 1590. Berger de Xivrey, *Recueil des lettres missives*, t. III, p. 219.

2. Cf. ci-dessus.

3. Lettre du Roi, du 10 mai.

4. Des comptes des 22 et 23 mars 1590 nous apprennent que dans le courant de mars, Favas offrit à Matignon un banquet pour lequel les consuls de Casteljaloux payèrent 9 livres. Arch. de Casteljaloux, CC 2 (Arch. de Lot-et-Garonne, E suppl. 2410*). Rien ne prouve que ce repas ait eu lieu à Casteljaloux. N'aurait-il pas eu lieu au camp de Marmande, d'où Favas écrivait le 17 mars aux consuls de Casteljaloux?

5. *Port-Sainte-Marie* (Lot-et-Garonne, arrondissement d'Agen). Lettre de Matignon aux consuls de Laplume, datée du Port 9 avril 1590. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XXIX, p. 238.

6. *Lavardac* (Lot-et-Garonne, arrondissement de Nérac). *Ibid.*

7. Lettre de Turenne au Roi, datée de Nérac 25 avril 1590, dans *Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, 1866, pp. 9 et sq.

8. Probablement sur le conseil de Favas, qui avait conseillé à Matignon de commencer par se rendre à Condom « et la vous verriés a cler l'intansion et la force de toutz costés que vous pouvés esperer ». Lettre de Favas, du 3 février 1590. Arch. de Monaco, J* 21, f° 296.

9. Lettre de Turenne. Cf. note 7.

10. Lettre de Henri IV à Matignon, du 20 juillet 1590. Berger de Xivrey, *Recueil des lettres missives*, t. III, p. 219.

11. Lettre de Henri IV, du 20 juillet 1590.

12. Lettre de Matignon aux jurats de Bordeaux, datée de Condom 26 avril 1590. *Arch. hist. du départ. de la Gironde*, t. XIII, p. 478.

13. Lestrade (J.), *Les Huguenots en Comminges*, dans *Revue de Comminges*, t. XIII, p. 3.

Mauvezin[1]. Le 6 juillet, nous le trouvons à l'Isle-Jourdain[2]. De là, au mois d'août, il remonte la vallée de la Save et, le 3 août, il essaye de s'emparer de Samatan[3]. Ayant échoué, il se retira vers l'Isle-Jourdain[4]. Pendant ces opérations, Villars avait établi son quartier général à l'Isle-en-Dodon[5] et ne cessait de côtoyer l'armée de Matignon avec des forces à peu près égales aux siennes, de façon à le contenir perpétuellement[6].

En août, le Languedoc fut menacé par une invasion espagnole : Montmorency appela à son secours le duc d'Épernon, qui voyageait alors en Guyenne, et Matignon[7]. D'Épernon s'excusa, sous le prétexte qu'il allait rejoindre le Roi en France[8]. Matignon au contraire dessine alors un mouvement donnant à penser qu'il avait l'intention de pénétrer en Languedoc : il fait avancer ses troupes et ses canons jusqu'à Saint-Lys[9] et le bruit courut qu'il allait assiéger Muret[10]. Le 21 août, les députés des États de Comminges se rencontraient à Saint-Lys avec six gentilshommes royalistes pour négocier d'une trêve que le maréchal ne voulut point accorder[11].

Il semble cependant qu'il ne poussa pas plus avant. Faut-il croire, comme le prétend La Faille[12], que les manœuvres de Villars le forcèrent à reculer ? Il est plus probable qu'il n'osa point s'écarter davantage de sa province, car les Espagnols la menaçaient alors autant que le Languedoc[13].

1. *Mauvezin* (Gers, arrondissement de Lectoure). — Lettre à M. de Monthelon, datée de Mauvezin 25 juin 1590. Bibl. Nat., ms. fr. 3623, f° 85. — Lettre au duc de Nevers, datée de Mauvezin 27 juin 1590. Bibl. Nat., ms. fr. 3623, f° 33.

2. *L'Isle-Jourdain* (Gers, arrondissement de Lombez). Réponse à une requête de Thémines, datée de l'Isle-Jourdain 6 juillet 1590. Cabié (Edm.), *Les guerres de religion... dans le Querey*, col. 837.

3. *Samatan* (Gers, arrondissement de Lombez). Lestrade, *op. cit.*, p. 7. Samatan avait été pris en octobre 1589 par Sus. Mais il l'avait ensuite revendu à la Ligue. Cf. Monlezun, *Histoire de la Gascogne*, t. V, p. 457.

4. Lestrade, *op. cit.*, p. 7.

5. *L'Isle-en-Dodon* (Haute-Garonne, arrondissement de Saint-Gaudens). Lestrade, *op. cit.*, p. 6.

6. La Faille (G. de), *Annales de la ville de Toulouse*, t. II, p. 447. Cet ouvrage prétend que Matignon quitta Bordeaux en juin. Son erreur est due sans doute au fait que c'est vers la fin du mois seulement qu'on le trouve aux environs de Toulouse.

7. Il en informe une première fois Henri IV dans une lettre datée de Béziers, 18 août 1590. Bibl. Nat. *Dupuy*, t. LXI, f° 145. Il envoie bientôt au Roi une seconde lettre plus alarmée : « J'envoye a MM. le duc d'Épernon et marechal de Matignon une trés humble suplication, que je faiz a vostre Majesté d'avoir agreable, que j'aye instamment prié, requis, voire sommé et protesté contre lesdits seigneurs pour, avec leurs personnes et leurs forces me venir asister. » Lettre datée de Béziers, 27 août 1590. Bibl. Nat. *Dupuy*, t. LXI, f° 151.

8. Lettre de Henri IV à Montmorency, 8 octobre 1590. Berger de Xivrey, *Recueil des lettres missives*, t. III, p. 263.

9. *Saint-Lys* (Haute-Garonne, arrondissement de Muret).

10. Lestrade, *op. cit.*, p. 7.

11. *Ibid.*, p. 8.

12. La Faille, *op. cit.*, t. II, p. 447.

13. Dès le 15 juillet Henri IV, répondant aux jurats, leur parle des périls dont les Espagnols les menacent. Berger de Xivrey, *Recueil des lettres missives*, t. III, p. 214. Le

Aussi le voyons-nous désormais porter ses efforts plutôt sur Agen. Dès le début de septembre, une grande inquiétude se manifeste dans cette dernière ville, où l'on apprend que d'importantes forces royalistes se concentrent entre Nérac et Port-Sainte-Marie [1].

Le 2 octobre, Matignon était à Condom d'où il ordonnait de faire occuper les maisons des environs de Larressingle [2], afin d'empêcher les courses des ligueurs qui occupaient cette place [3]. Il s'occupe alors à renforcer les moyens de défense des villes de Gascogne et d'Armagnac [4], de Condom en particulier où il fit venir cent cinquante arquebusiers et la compagnie de Saint-Chamarand [5].

En même temps il poursuivait ses projets sur Agen, où il s'était ménagé des intelligences [6]. Les Agenais, effrayés, appelèrent Villars et Monluc [7] et démolirent tous leurs forts du côté de la ville [8].

Au reste Matignon ne pouvait plus demeurer davantage en Gascogne : les Bordelais, très sérieusement menacés, le suppliaient de revenir et le Roi lui en donna l'ordre [9].

Le 29 octobre il était encore à Condom [10]. Il en partit le 30 [11]. Le 31 il passait à Casteljaloux [12]. Il arriva le 3 novembre à Bordeaux [13].

Cruseau nous dit que sa campagne avait coûté deux cent soixante-dix mille écus [14]. Il ajoute que Matignon n'aboutit à aucun résultat. Sans doute il ne reprit ni Agen, ni Marmande, qui étaient les deux

24 septembre Montmorency écrit au Roi que 6,000 Espagnols sont entrés par Narbonne et qu'il est menacé d'en voir arriver 3,000 à 4,000 autres, « ce qui m'a esté reconfirmé par M. le Mareschal de Matignon... et de mesmes les autres preparatifz que se faisoient en Espaigne pour entreprendre sur le pays de Bear ». Bibl. Nat. *Dupuy*, t. LXI, f° 161. — Henri IV dans une lettre à Montmorency, du 8 octobre, parle encore de ces menaces d'invasion en Guyenne. Berger de Xivrey, *op. cit.*, t. III, p. 263. — Les projets des Espagnols furent contrecarrés par la revolte de l'Aragon, à la suite de l'emprisonnement d'Antonio Pérès.

1. Délibération du 4 septembre. Arch. d'Agen, BB 37, f° 60.

2. *Larressingle* (Gers, canton de Condom). Les Ligueurs s'en étaient emparés en 1589. Cf. Gardère (J.), *Larressingle en Condomois*, dans *Revue de Gascogne*, t. XXXII, p. 301.

3. Gardère, *op. cit.*, p. 302.

4. Lettre de Matignon au Roi, du 13 novembre 1590. *Arch. hist. du départ. de la Gironde*, t. VII, p. 213.

5. Gardère, *op. cit.*, p. 302.

6. Délibérations des consuls d'Agen des 26 et 27 octobre 1590. Arch. d'Agen, BB 37, f°s 69 v° et 71.

7. Délibération du 27 octobre. Arch. d'Agen, BB 37, f° 71. Monluc était alors à Donme.

8. La démolition fut décidée le 26 octobre (Arch. d'Agen, BB 37, f° 69 v°) et exécutée le 29 (Arch. d'Agen, BB 35, f° 99 v°).

9. Lettre de Matignon au Roi, du 13 novembre 1590. *Arch. hist. du départ. de la Gironde*, t. VII, p. 213.

10. Reconnaissance datée de Condom, 29 octobre 1590. Arch. de Monaco, J* 25.

11. Lettre du 13 novembre. Cf. note 4.

12. 31 octobre « M. le mareschal estant arrivé en ceste ville ». 1er novembre « après le despart de monsieur de Matignon ». Arch. de Casteljaloux, CC 2 (Arch. de Lot-et-Garonne, E suppl. 2410*).

13. Cruseau, *Chronique*, t. I, p. 32.

14. *Ibid.*

places les plus fortes de la Ligue. Mais n'oublions pas qu'avec une armée aussi peu disciplinée que l'était alors la sienne, les grosses entreprises étaient impossibles. D'autant plus que, tandis que le maréchal était en Gascogne, Turenne avait emmené vers le Roi les meilleures troupes de la province[1]. Il ne resta plus guère que des bandes habituées à vivre de leurs ravages sur le pays[2], au reste mal payées, et contre lesquelles Matignon avait à sévir presque autant que contre les ligueurs. Il se rendit en Gascogne en policier bien plus qu'en conquérant : et l'insistance avec laquelle, aussitôt après son départ, ses lieutenants réclament son retour[3] semble bien nous indiquer que sa présence ne fut point aussi inutile que le dit Cruseau.

III — Bordeaux menacé.

Matignon a Rions et a Mussidan.

Le 1er mars 1590, avant de partir pour la Gascogne, Matignon avait rendu une ordonnance interdisant aux gens de guerre de s'approcher à plus de six lieues de Bordeaux « pour empescher que, soubs le voile du bien et service du Roy, il ne soit attenté en la dicte ville »[4]. Cependant, la plus « grande défiance[5] » ne cessa de régner en ville aussitôt après le départ du maréchal. Le 16 avril 1590, le Parlement fit placer des sentinelles sur les clochers non seulement de Bordeaux, mais de toute la sénéchaussée, afin d'avertir de l'approche des gens de guerre[6]. D'autre part, Matignon avait autorisé les paysans à repousser par la force les gens de guerre qui

1. Turenne séjourna longtemps à Nérac, immobilisé par sa maladie. Une lettre de lui datée de Nérac, 1er janvier 1590, a été publiée dans la *Revue de Gascogne*, t. VII, p. 236. C'est là qu'il commença à rassembler des troupes et il s'apprêtait à partir auprès du Roi, quand l'arrivée de Matignon en Gascogne retarda son départ. Cf. lettre au Roi datée de Nérac 25 avril 1590, dans *Annuaire bulletin de la Société de l'Histoire de France*, 1866, p. 9. — A la fin d'avril il dut quitter Nérac dans l'intention d'aller à Turenne, pour sa santé. Cf. lettre du 25 avril. — Il s'arrêta à Caumont, d'où il écrit au Roi, le 8 mai. Bibl. Nat. *Dupuy*, t. LXI, f° 273. C'est en juin ou juillet qu'il dut se mettre en route pour aller rejoindre le roi : le 12 juillet il est à Issigeac. *Les jurades de la ville de Bergerac*, t. IV, p. 244. Vivant le rejoint à Pons. *Faits d'armes de Geoffroy de Vivant*, p. 64. En juillet Henri IV apprend qu'il est en Poitou. Lettre à Matignon, du 20 juillet. Berger de Xivrey, *op. cit.*, t. III, p. 219. Il rejoignit le Roi le 30 août au moment de la levée du siège de Paris. Cf. lettre de Henri IV du 10 mai 1590. Pièce just. n° 14, p. 345, note 1.

2. Cf. lettre du Parlement au Roi, 25 octobre 1590. *Arch. hist de la Gironde*, t. VII, p. 209.

3. Lettre de Baranneau à Matignon, du 27 décembre 1590. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 236. — Lettre de Dufranc à Matignon, 6 janvier 1591. *Ibid.*, p. 239 — Lettre des consuls de Condom à Matignon, 9 janvier 1591. Arch. de Monaco, J* 21, f° 363.

4. Ordonnance datée de Bordeaux, 1er mars 1590. Arch. de Bordeaux, AA 17.

5. Darnal, *Supplément des Chroniques de la noble ville et cité de Bourdeaus*, p. 102.

6. Arch. de Bordeaux, JJ 386.

contreviendraient à son ordonnance du 1er mars[1]. Les populations de l'Entre-deux-Mers en profitèrent pour courir sus à tous les soldats; il fallut que par une nouvelle ordonnance Matignon fît cesser leurs excès[2].

L'absence du maréchal se prolongeant, les dangers devinrent plus grands. Après le départ de Turenne surtout, il ne resta plus de troupes pour assurer la police dans le Bordelais et les régions avoisinantes. La Guyenne, écrivait le Parlement au Roi, « se trouve aujourd'hui desnuée quasi de toutes forces, partie desquelles sont allées vers Vostre Majesté; les aultres sont si petites et si peu craintes que vos bons subjectz n'y trouvent point de defense et de protection »[3].

Au reste, à quoi donc auraient servi des soldats? L'on n'avait pas de munitions à leur donner. Depuis le mois d'août 1589, Matignon se plaignait du manque de poudre. « C'est à quoy il vous fault le plus pourvoir, » lui écrivait Favas[4]. Le maréchal songea d'abord à en acheter à La Rochelle. Le manque d'argent l'en empêcha[5]. Pendant sa campagne de Gascogne, il s'en procura à Navarrenx[6]. Mais au retour il s'en trouva fort démuni : Bordeaux n'en avait point à lui fournir[7]. On dut en acheter à l'étranger : la ville de Bordeaux passa un contrat avec des marchands qui en firent venir de Flandre et d'Allemagne[8].

A la faveur du manque de troupes et de l'absence du maréchal, les rebelles gagnèrent peu à peu du terrain, de sorte que Bordeaux finit par se trouver « comme assiégé »[9].

Le 25 juillet 1590, un certain capitaine Lafaye, à la tête d'une soixantaine de partisans, surprit Saint-Émilion[10]. Cette ville appela

1. Ordonnance du 1er mars.
2. Darnal, *op. cit.*, p. 102.
3. Lettre du Parlement au roi, du 25 octobre 1590. *Arch. hist. du départ. de la Gironde*, t. VII, p. 209.
4. Lettre du 3 février 1590. Arch. de Monaco, J° 21, f° 296.
5. Lettres de Matignon à Henri de Navarre, du 2 août 1589. Bibl. Nat. *Dupuy*, t. LXI, f° 23; et à Henri III, du 4 août. *Ibid.*, f° 26.
6. *Navarrenx* (Basses-Pyrénées, arrondissement d'Orthez). — Dès le 27 janvier 1590, dans une lettre datée de Jegun, La Motte-Gondrin prévient Matignon qu'il a ramené dix milliers de poudre de Béarn. Arch. de Monaco, J° 21, f° 281. — En juillet Henri IV ordonne à Matignon d'aller chercher des poudres à Navarrenx. Lettre du 20 juillet 1590. Berger de Xivrey, *Recueil des lettres missives*, t. III, p. 219.
7. Cf. lettres de Matignon et du Parlement au roi, des 13 et 15 novembre 1590. *Arch. hist. du départ. de la Gironde*, t. VII, pp. 213 et 216.
8. Délibération des jurats du 5 décembre 1590. *Inventaire des registres de la Jurade*, t. I, p. 355. — Déclaration des marchands de Middlebourg, du 3 septembre 1591. *Ibid.*
9. Lettre du Parlement au roi, du 15 novembre 1590. *Arch. hist. du départ. de la Gironde*, t. VII, p. 216.
10. *Saint-Emilion* (Gironde, arrondissement de Libourne). Cruseau, *Chronique*, t. I, p. 28.— Assemblée générale du 14 août 1590 en la maison commune de Saint-Émilion. *Arch. hist. du départ. de la Gironde*, t. XXXV, p. 148 et sq. — Guinodie, *Histoire de Libourne*, t. II, pp. 317 et 318.

aussitôt au secours et de tous les environs, de Bordeaux notamment, l'on envoya des forces; un capitaine béarnais qui se rendait à l'armée du Roi, Sainte-Colombe, passait alors par la région. Il se mit à la tête des renforts et reprit Saint-Émilion. Mais, à peine y fut-il entré, qu'il se mit à son tour à piller la ville. Il fallut que Merville et Barrault intervinssent; Sainte-Colombe consentit à se retirer, au prix de quatre cent six écus et d'un cheval qui lui furent donnés par les jurats de Saint-Émilion [1].

Au mois d'octobre la situation s'aggrava brusquement.

D'une part, le gouverneur de Blaye, Lussan, sans se déclarer ouvertement pour la Ligue, se mit à percevoir des droits écrasants sur les navires qui passaient devant sa ville [2].

D'autre part Rions [3] et Bourg [4] furent surpris par les rebelles.

Ils s'emparèrent de Rions le 25 octobre [5], avec l'aide de forces qu'ils placèrent en embuscade dans le couvent des Cordeliers, tout voisin d'une des portes de la ville. Puis, craignant d'être surpris à leur tour par le même moyen, ils s'empressèrent de faire démolir le couvent [6].

(A suivre.) FRANÇOIS GEBELIN.

1. Assemblée du 14 août. Cf. note 2. Cruseau, *op. cit.*, t. I, p. 28.
2. A partir du 13 octobre. Cruseau, *Chronique*, t. I, p. 31.
3. *Rions* (Gironde, canton de Cadillac).
4. *Bourg-sur-Gironde* (Gironde, arrondissement de Blaye).
5. Lettre du Parlement au roi, du 25 octobre 1590. *Arch. hist. de la Gironde*, t. VII, p. 209. — Cruseau, *op. cit.*, t. I, p. 30.
6. Lurbe (de), *Chronique bordeloise*, f° 52. — De Thou, l. XCIX, § 13. — Les Ligueurs étaient conduits par un capitaine Labarthe. Il n'y eut pour ainsi dire pas d'effusion de sang; seul le juge fut blessé. Cruseau, *op. cit.*, t. I, p. 30.

LA TOPOGRAPHIE DE BORDEAUX

A TRAVERS LES SIÈCLES

OU CATALOGUE HISTORIQUE ET DESCRIPTIF

DES VUES ET PLANS GÉNÉRAUX DE LA VILLE DE BORDEAUX

DES ORIGINES A LA FIN DU XIXe SIÈCLE

(Suite.)

---

§ III. — PLANS ET VUES DU XVIIIe SIÈCLE

52. — (1705.) — Plan des Ville et Chateaux de Bourdeaux, Capitale de la Guienne et du Bourdelois et de ses environs. — 1705. Échelle : 2 pouces 10 lignes 1/2 pour 100.

Dimension : $1^m18 \times 1^m45$. — Manuscrit inédit (Archives nationales, N, 2e cl., n° 2).

Grand plan géométral anonyme, très remarquable et signalé ici pour la première fois, car l'inventaire de la série N des Archives nationales, cartes et plans, ne donne aucun détail. Ce plan est dessiné en couleurs, il donne les faubourgs très étendus et très détaillés, les remparts avec leurs forts, les rues, les monuments, mais il n'y a pas les noms ; pour les monuments seulement (églises, couvents, etc.), des numéros renvoient à une légende qui est en dehors du cadre. Par son importance et la perfection de son exécution, ce plan est un document de premier ordre. L'administration municipale de Bordeaux, à laquelle nous l'avons signalé, devrait le faire reproduire pour ses archives après l'avoir fait examiner avec soin par une personne compétente. Pour ce qui nous concerne, nous n'avons pas eu le temps de l'étudier avec soin et nous ne pouvons ici en donner une désignation plus complète.

Il y a aux Archives nationales, dans les séries F, N et Q de nombreux plans partiels concernant Bordeaux qui sont inconnus et qu'il serait utile de faire inventorier en détail.

53. — (**Début du XVIIIe siècle.**) — PLAN DE LA VILLE et Châteaux de Bourdeaux avec ses environs.

Dimension : 0,460 × 0,615 mill. — Manuscrit inédit. (Bibliothèque nationale, dép. des Estampes, Topographie de la France.)

Plan géométral très curieux et très finement dessiné en deux teintes, rose et verte; le trait est noir. Il est anonyme et non daté. Il montre la ville telle qu'elle était au commencement du XVIIIe siècle, avant les grands travaux exécutés sous les administrations des intendants Boucher et de Tourny. Il n'y a pas de noms de rues ni de monuments, mais une légende renvoie à quelques-uns de ces derniers. Les faubourgs sont très détaillés et comprennent les Chartrons, le faubourg Saint-Seurin, la Chartreuse et les faubourgs Sainte-Croix et de La Bastide.

54. — (**Début du XVIIIe siècle.**) — BORDEAUX. S. d.

Dimension : 0,40 × 0,87.— Manuscrit inédit. (Bibliothèque nationale, dép. des Estampes, Topographie de la France.)

Plan géométral anonyme et non daté, dessiné au trait noir sans teintes et représentant la ville au commencement du XVIIIe siècle. On y voit les rues, les monuments principaux, les remparts, le Château-Trompette, mais sans noms ni légende. Les faubourgs et la rivière ne s'y trouvent pas. Il n'y a pas de titre.

55. — (**Début du XVIIIe siècle.**) — BORDEAUX. S. d.

Dimension : 0.40 × 0.56. — Manuscrit inédit. (Bibliothèque nationale, dép. des Estampes, Topographie de la France.)

Plan géométral anonyme et non daté, dessiné avec teintes et nous montrant encore Bordeaux au commencement du XVIIIe siècle, mais ne donnant pas l'enceinte fortifiée et les forts; les rues ne sont pas tracées et il n'y a pas les faubourgs. Une légende renvoie au plan. Joli dessin.

56. — (**1729.**) — CARTE DE PARTIE DU COURS LA RIVIÈRE GARONNE, passant devant Bordeaux, qui comprend toute la grande portion circulaire qui forme le Port à comancer à la hauteur de Bourbonnette où cette Rivière se redresse en

montant; A; et finit aux environs de L'Ormon où elle reprend un cours droit en descendant; B; pour servir à marquer les courants tant du montant que du dessandant de la Rivière, la juste position des nouveaux bancs de sable qui se sont formés dans son cours, suivant les différantes sinuosités de l'une et de l'autre Rive. Plus le profil de la ditte Rivière passant par la ligne; C; D; qui fait voir la disposition du terrain des deux costés opposez, les profondeurs d'eau de basse mer et les différents mouvements des Marées. Le tout levé géométriquement sur les lieux et placé sur le raport et les observations des principaux pilotes du pays, au jour de la plaine lune, le 11e juin 1729.

Dimension : 0,78 × 1m63. — Manuscrit inédit. (Bibliothèque de l'Arsenal à Paris, manuscrits, carton 6439, n° 157.)

Carte anonyme dessinée très finement en trois couleurs et donnant le cours de la Garonne sur une grande largeur devant Bordeaux, entre les faubourgs des Chartrons et de Sainte-Croix. Nous l'avons comprise dans ce catalogue parce qu'elle contient le plan géométral de toute la partie de la ville qui borde le fleuve sur une assez grande profondeur, y compris les forts Louis et du Château-Trompette. Il n'y a pas de noms de rues. Dans le bas et en cartouche, une vue panoramique de Bordeaux peinte à l'aquarelle, très jolie mais inexacte. Le long titre ci-dessus est inscrit dans un cartouche avec entourage du style Louis XV et surmonté de l'écu de France. Du côté opposé, une légende avec numéros de renvoi aux monuments et aux forts.

Dans ce même carton 6439 des Manuscrits de la Bibliothèque de l'Arsenal se trouvent plusieurs plans des forts de Bordeaux, de Blaye, du Médoc, de la tour de Cordouan (voir le catalogue imprimé des Manuscrits), un plan géométral de Bordeaux que nous décrivons sous le numéro 62, et un très joli plan géométral de Libourne dressé par Réveillaud, architecte et géographe à Blaye.

57. — (**1733**.) — Plan de la Ville de Bordeaux telle qu'elle était en l'année 1733 et dans lequel on a observé ses différents accroissements. Dédié et présenté à M. de Tourny, Conseiller d'État, par son humble et très obéissant serviteur J. Lattré. *Paris, chès Lattré, graveur, rue Saint-Jacques, au*

coin de celle de la Parcheminerie, à la Ville de Bordeaux. Avec privilège du Roy. S. d. (1759).

Dimension : 0,58 × 0,78. — Gravure sur cuivre.

Plan géométral anonyme, très finement gravé et très exact. Certains exemplaires ont les constructions teintées en rose et les églises en bleu. Il n'est pas daté, mais la signature de l'artiste qui a gravé le joli cartouche contenant le titre ci-dessus, l'habile graveur de vignettes Choffard, est suivie du millésime 1759, ce qui nous donne la date exacte de l'exécution du plan. Il a donc été publié après le grand plan de 1755 (numéro 60) qui montre Bordeaux après les grands travaux d'embellissement exécutés sous l'administration de l'intendant de Tourny et on a voulu montrer ainsi ce qu'était la ville avant sa transformation au milieu du XVIIIe siècle. C'est pour cela que ce plan est dédié à l'intendant de Tourny, qui quitta Bordeaux en 1757, et que l'élégant cartouche contenant le titre se compose de sujets allégoriques représentant une vieille masure, le Bordeaux avant M. de Tourny, et un superbe temple à colonnes, le Bordeaux après M. de Tourny, avec, au-dessous, les armoiries du fastueux intendant, flatterie un peu exagérée, car les travaux d'embellissement étaient commencés et même très avancés lorsque de Tourny arriva à Bordeaux : la place Royale notamment, aujourd'hui place de la Bourse, ce chef-d'œuvre d'architecture, et toute la belle façade des quais au sud de la ville étaient complètement terminées. En face de ce cartouche, on voit une légende intitulée : « Précis géographique et historique sur la ville de Bordeaux. »

Ce plan est remarquable et très précieux pour l'étude de la topographie de la ville au XVIe et au XVIIe siècle. Il est des plus complets, il nous donne tous les faubourgs très étendus et très détaillés, la Garonne, la pointe de La Bastide, les trois enceintes indiquées par des lignes de couleur, toutes les rues et tous les monuments avec tous leurs noms. Il a été reproduit en réduction dans l'album, pl. 5, de *Bordeaux, Aperçu historique*, 1892 (voy. numéro 108), et dans l'*Histoire de Bordeaux* de C. Jullian, 1895.

58. — (1738.) — VUE ET PERSPECTIVE du Port et de la Ville de Bordeaux. — A. Marolles *fecit*, 1738.

Dimension : 0,70 × 1^m45. — Dessin à la plume sur vélin, inédit (collection de l'auteur).

Grande vue panoramique prise depuis les hauteurs de Lormont sur la rive droite de la Garonne. Premiers plans très importants avec de grands arbres, des constructions et des personnages, le tout dominant le fleuve, au delà duquel on voit la ville se développant en demi-cercle depuis Paludate jusqu'à Bacalan. Dessin très fin et très artistique. Dans le ciel, les armoiries de France dans une banderole portant le titre ci-dessus, et dans le bas du premier plan, un gracieux cartouche dans lequel on voit, très finement dessinée, la nouvelle place Royale avec la statue de Louis XV, qui ne fut inaugurée qu'en 1743. Nous ne pouvons mieux faire pour indiquer l'origine de ce dessin que de transcrire ici un extrait de la délibération de la Jurade bordelaise du 18 novembre 1758 :

« Sur ce qui a été représenté que le sieur Marolles, dessinateur, ayant été chargé par Monsieur de Boucher et par mess^rs^ les Jurats de dessiner à la plume, la vue et perspective du port et ville de Bordeaux, il s'était acquitté de ce travail en dessinant lad. vue en perspective qui embrasse la façade du port et de la ville, depuis la maison du s^r^ Hostein, située au fauxbourg de la Paludate près l'estey Majou, jusques à Bacalan, et qu'il est convenable de donner une récompense proportionnée audit Sr Marolles, tant pour la consommation de cet ouvrage qui est d'une grande perfection, que pour en faire le transport en la ville de Paris, attendu le dessein que M^rs^ les Jurats ont formé de présenter très respectueusement à Sa Majesté cette vue perspective... », le conseil décida qu'il serait alloué au sieur Marolles une somme de 3,000 livres, savoir 2,400 livres pour son travail et 600 livres pour les frais de son voyage et le transport de la perspective.

A. Marolles est un habile dessinateur et aquarelliste du XVIIIe siècle connu et sur lequel on trouvera quelques notes biographiques dans les *Dessinateurs d'illustrations au XVIIIe siècle*, par le baron Roger Portalis, Paris, 1877, t. I, p. 380, notes qui nous apprennent qu'on pouvait voir exposés au Salon de Paris de 1739, sous le nom de Marolles, ingénieur du Roy, deux dessins à la plume, une *Vue de La Chapelle, près Nogent-le-Rotrou*, et celle de la *Place Royale de Bordeaux*. Ce dernier dessin est évidemment la vue que nous désignons ici.

L'Intendant de la Généralité de Bordeaux, Claude Boucher, sous l'administration duquel on avait construit, de 1723 à 1743, la belle ligne des quais au sud de Bordeaux, la place Royale, aujourd'hui place de la Bourse, avec les élégants pavillons de la Douane et de

la Bourse et la superbe statue équestre du Roi, renversée et détruite en 1792 par la populace, l'Intendant, disons-nous, et les Jurats avaient voulu, en faisant exécuter ce dessin, montrer au Roi la vue générale de sa bonne ville de Bordeaux, qu'il n'avait jamais visitée, la place Royale et la magnifique statue qu'on allait ériger en son honneur. On voit que les Jurats firent bien les choses.

Après avoir été exposée au Salon de Paris, cette vue de Bordeaux fut probablement placée dans les galeries de Versailles d'où, par les hasards de nos révolutions sans doute, elle est allée échouer dans la boutique d'un marchand d'estampes où nous l'avons trouvée il y a quelques années, privée de son cadre et en assez mauvais état. Nous l'avons fait réparer avec soin et encadrer de nouveau, et c'est aujourd'hui une des pièces les plus intéressantes de notre collection.

59. — (**Vers 1750.**) — Plan de la Ville de Bordeaux au XVIIIe siècle. S. d.

Dimension : $2^{m}50 \times 4$ mètres. — Manuscrit inédit. (Archives de la Gironde, plan n° 1531.)

Ce grand plan géométral anonyme, teinté en rose, est un projet de travaux à exécuter du temps de l'administration de l'intendant de Tourny. Il n'est pas daté et n'a pas de titre; nous lui avons donné celui que nous avons relevé sur le catalogue des Archives, désignation qui est bien vague; il a dû être dressé vers le milieu du XVIIIe siècle. Il ne donne que les principales voies, sans aucun nom ni légende.

Les Archives départementales de la Gironde possèdent une collection très importante de plans partiels concernant Bordeaux et tout le département. Ils ont été tout récemment reclassés et catalogués sur fiches.

60. — (**1755.**) — Plan Géométral de la Ville de Bordeaux et de parties de ses faubourgs. Levé par les ordres de M. de Tourny, Intendant de la Généralité et de Mrs. les Maire, Sous-Maire, et Jurats Gouverneurs de ladite Ville, par les Srs Santin et Mirail, Géographes, en 1754. Gravé à Paris par J. Lattré en 1755. Avec privilège du Roy. Dédié et présenté au Roy par ses très humbles et très fidelles sujets les Maire, Sous-Maire, Jurats, Procureur-Sindic et Secrétaire

de la Ville. *Se vend à Paris, chez Lallré, Graveur, rue Saint-Jacques, à la Ville de Bordeaux.*

Dimension : 0,75 × 1m05. — Gravure sur cuivre.

Ce très beau plan géométral a été établi à l'échelle de 27 lignes pour cent toises. Il est très finement gravé au burin en deux feuilles. Il est très complet. Il représente la ville au milieu du XVIIIe siècle, telle qu'elle était après l'achèvement des grands travaux d'embellissement exécutés sous les administrations des intendants Boucher et de Tourny, de 1720 à 1754. On y trouve toutes les voies et tous les monuments avec leurs noms. Les faubourgs sont très étendus et très détaillés. Celui de la Bastide, à la pointe de la rive droite, n'a encore que deux ou trois maisons. Mais la grande enceinte fortifiée du XIVe siècle a disparu pour faire place à de grandes voies, sortes de boulevards extérieurs qui portent aujourd'hui les noms de cours du Jardin-Public, de Tourny, d'Albret, d'Aquitaine et Saint-Jean. On y remarque de plus un vaste parc dit Jardin public, établi à cette époque, et qui, transformé en 1858 en jardin dans le style anglais, fait aujourd'hui l'admiration des étrangers. Il y a toujours la grande forteresse du Château-Trompette dont les glacis s'étendaient encore sur le vaste espace de terrain qui forme actuellement et depuis la Restauration seulement le magnifique quartier des Quinconces. Dans le haut du plan, deux cartouches contenant le titre ci-dessus, très bien gravés avec des ornements dans le goût du temps, l'un surmonté de la médaille, droit et revers, qui avait été gravé par Du Vivier à l'occasion de la pose de la première pierre, en 1733, de la statue de Louis XV, sur la place Royale, l'autre portant l'écu de France fleurdelisé et les emblèmes du pouvoir.

Certains exemplaires de ce plan ont une bordure rapportée, large de 10 centimètres et se composant de neuf petites feuilles, reproduisant admirablement gravés les principaux monuments de la ville. En voici la liste avec les titres exacts : 1° Porte de l'Archevêché, bâtie en 1609; 2° Porte des Capucins, commencée en 1744 et terminée en 1746, du dessin du Sr Montaigut; 3° Place et Porte Bourgogne, commencée en 1751 et achevée en 1755, du dessin de Mr Ange-Jacques Gabriel; 4° Porte d'Aquitaine, bâtie en 1754 et 1755, du dessin du Sr Portier; 5° Portail de l'église paroissiale de Saint-Michel, bâti en 1558; 6° Portail de la maison professe des Jésuites, bâtie en 1676; 7° Porte du Caillau, bâtie en 1494; 8° Vue du Palais Gallien; 9° Galeries du Jardin public, bâties en 1753 et

1754, du dessin du Sr Portier; 10° Clocher de Saint-Michel; 11° Porte Tourny, construite en 1745, du dessin du Sr Portier; 12° Place Royale, commencée en 1730, achevée en 1754, du dessin de Jacques Gabriel; 13° Porte Royale, construite en 1750, du dessin de Ange-Jacques Gabriel; 14° Clocher de Pey Berland, bâti en 1440; 15° Porte Dijeaux, bâtie en 1748; 16° Portail de l'Église Cathédrale de Saint-André, bâti en 1400; 17° Portail de l'église des Jacobins, bâti en 1707. Les monuments portés sous les numéros 1, 2, 11 et 13 n'existent plus.

Ce plan a été gravé aux frais de la Ville, à la suite d'un traité passé entre l'intendant de Tourny et le graveur parisien Lattré, le 26 mars 1753, traité confirmé par délibérations de la Jurade en date des 29 mars et 30 avril de la même année. Les conditions imposées au graveur étaient : délai d'un an, tirage à 500 exemplaires, dont trente de premier tirage collés sur toile; prix, 2,500 livres, les cuivres restaient la propriété de Lattré. Il y a eu, vers 1780, en 1804 et en 1825, de nouveaux tirages avec retouches; nous les décrirons à leur place chronologique (numéros 67 et 74).

61. — (**1760.**) — Plan de la Ville et faubourgs de Bordeaux. *A Paris, chez Lattré, graveur, rue Saint-Jacques, au coin de celle de la Parcheminerie, à la Ville de Bordeaux.* Avec Privilège du Roy. 1760.

Dimension : 0,425 × 0,710. — Gravure sur cuivre.

Plan géométral très bien gravé, très fin, qui n'est qu'une réduction à une plus petite échelle du grand plan précédent. Les faubourgs sont cependant un peu plus étendus; ceux de Sainte-Croix et de La Bastide surtout. Il n'y a pas les noms des rues ni ceux des monuments, mais ces noms sont portés sur des tableaux de chaque côté du plan, comptant 399 numéros de renvoi aux rues, aux portes de ville, aux églises, communautés religieuses, chapelles, collèges, hopitaux et hôtels des administrations. Le cuivre de ce plan est conservé aux Archives municipales de Bordeaux; il en a été fait en 1885 un tirage qui n'a pas été mis dans le commerce.

62. — (**Vers 1760.**) — Plan de la Ville de Bordeaux, de ses faubourgs et d'une partie de ses environs. S. d. (vers 1760).

Dimension : 0,48 × 0,68. — Manuscrit inédit (Bibliothèque de l'Arsenal de Paris, Manuscrits, carton n° 6439).

Plan géométral anonyme, très finement dessiné et colorié en trois teintes. Il n'y a pas les noms des rues ni ceux des monuments, sauf pour les forts et quelques-unes des églises. On y voit le Château-Trompette et les grands travaux du milieu du XVIIIe siècle, le Jardin public, le cours du Jardin public, etc. Très joli plan.

63. — (Vers 1770.) — BORDEAUX. S. d.

Dimension : 0,22 × 0,33. — Manuscrit inédit (Archives municipales de Bordeaux).

Joli plan géométral anonyme, dessiné en trois teintes, relié dans un album sans côte, aux Archives municipales de Bordeaux. Il nous montre la ville et ses faubourgs, mais il n'y a pas de noms pour les rues ni pour les monuments. Une légende renvoie, avec des numéros, aux monuments et aux établissements publics, une autre légende porte une notice explicative. Ce plan n'est pas daté, mais comme il donne la ville avec les travaux d'embellissement du milieu du XVIIIe siècle, et qu'il n'y a pas encore la salle de spectacle commencée en 1770, il a été dessiné avant cette date, mais vers cette époque.

64. — (1773.) — PLAN DE LA VILLE DE BORDEAUX avec ses environs. *Se vend chez Noblet, marchand d'estampes, à la Bourse, du côté du Chapeau rouge, vis-à-vis le cadran, près d'un lunetier, à Bordeaux. A Toulouse.* S. d. (1773).

Dimension : 0,480 × 0,585 mill. — Gravure sur cuivre.

Plan géométral anonyme, très finement gravé et qui paraît être une contrefaçon du petit plan de Lattré de 1760 (numéro 61), dans les mêmes dimensions. Cependant, comme nous allons retrouver ce même plan sous la date de 1787 (numéro 71), avec quelques changements et au nom de Lattré, il est difficile de faire une attribution. C'est toujours le Bordeaux du milieu du XVIIIe siècle, mais avant la construction de la Salle de spectacle qui a eu lieu de 1770 à 1780. Le seul exemplaire que nous ayons vu de ce plan est conservé à la Bibliothèque de la Chambre de commerce de Bordeaux où il est classé sous la date de 1773, ce qui est à peu près exact.

65. — (1776.) — Plan géométral de la Ville et Faubourg de Bordeaux, avec tous les changements faits jusqu'à présent. *London*, 1776. Prix 3 livres.

Dimension : 0,525 × 0,700 mill. — Gravure sur cuivre.

Plan géométral anonyme qui n'a pas été publié à Londres, comme l'indique son titre, mais très probablement à Bordeaux et qui doit être une contrefaçon à une échelle un peu plus grande du petit plan de Lattré, de 1760 (numéro 61), qui avait un privilège pour plusieurs années. Il est très bien gravé et il y a eu des épreuves coloriées en trois teintes. On y voit toutes les rues et tous les monuments avec leurs noms. De plus, c'est le premier plan qui nous montre le nouvel Archevêché, le palais Rohan, aujourd'hui l'Hôtel de Ville, et la Salle de spectacle de l'architecte Louis, le Grand-Théâtre actuel, monuments grandioses et remarquables, à cette époque en construction, et dus à l'initiative de deux princes fastueux, le Cardinal prince de Rohan, archevêque de Bordeaux, et le Maréchal de Richelieu, gouverneur de Guyenne. Le titre est contenu dans un joli cartouche gravé, orné de personnages et d'objets allégoriques. Il y a eu de ce plan deux autres tirages avec retouches qu'on trouvera à leur place chronologique en 1787 et 1791 (numéros 72 et 73).

66. — (1777.) — Plan de Bordeaux. 1777.

Dimension : 0,35 × 0,43. — Manuscrit inédit (Bibliothèque nationale, départ. des Cartes et Plans, D, 1633).

Plan géométral anonyme très finement colorié en trois teintes. C'est encore le Bordeaux du milieu du XVIIIe siècle sans le Grand-Théâtre. Il y a les faubourgs.

Il n'y a de noms ni pour les rues ni pour les monuments, mais ces derniers portent des numéros auxquels renvoie une légende surmontée du monogramme E. L.

La Bibliothèque nationale ne possède ce plan que depuis 1892. C'est le seul intéressant que nous ayons trouvé au dép. des Cartes et Plans, le dép. des Estampes est beaucoup plus riche sous ce rapport.

67. — (1780.) — Plan géométral de la Ville de Bor-

DEAUX et de partie de ses faubourgs... (même titre que le numéro 60).

Second tirage du grand plan de Lattré de 1755 avec la bordure de monuments. Le cuivre a subi, pour ce tirage, quelques retouches. On y voit la nouvelle Salle de spectacle, le Grand-Théâtre actuel, chef-d'œuvre de l'architecte Louis, qui fut terminée et inaugurée en 1780. Le plan nous donne encore le projet de la place Louis XVI, de Louis, place qui devait remplacer la forteresse du Château-Trompette qui ne sera définitivement démolie que sous la Restauration et sur l'emplacement de laquelle on a établi, de 1815 à 1820, la magnifique esplanade des Quinconces. Dans la bordure, on a remplacé la Porte de Tourny par une vue du Grand-Théâtre. Le cuivre de cette vue est conservé aux Archives municipales de Bordeaux et on en trouve dans le commerce des épreuves tirées à part en couleurs. C'est pour montrer ces différentes modifications du quartier du Château-Trompette, exécutées ou projetées, que Lattré fit un nouveau tirage de son plan, avec retouches, et on peut placer la publication de ce tirage vers 1780, un peu avant ou un peu après, bien que l'éditeur n'ait pas cru devoir changer le millésime et qu'il ait laissé la date de 1755.

Comme pour le premier tirage, il a été publié des épreuves avec ou sans la bordure de monuments. Ce second tirage a été reproduit en réduction et gravé sur pierre dans *Bordeaux, Aperçu historique...* 1892, *op. cit.*, et dans l'*Histoire de Bordeaux* de C. Jullian, 1895.

68. — (**Vers 1780.**) — PLAN GÉOMÉTRAL DE LA VILLE DE BORDEAUX et de parties de ses faubourgs. S. d. (vers 1780).

Dimension : 0,84 × 1m10. — Manuscrit inédit (Bibliothèque nationale, dép. des Estampes, fonds Détailleur).

Très beau plan géométral anonyme, finement colorié en trois teintes. Ce pourrait être un calque du grand plan de Lattré, de 1755-1780; il en a à peu près la même dimension, il a le même cadre; il n'a pas, bien entendu, la bordure de monuments, et comme on y voit le Grand-Théâtre, le projet de la place Louis XVI, nous en avons placé la publication vers 1780. Les rues et les monuments n'ont pas de noms.

69. — (1782.) — Plan de la Ville de Bordeaux, avec le Canal de Ceinture et quelques autres embellissements projettés par Monsieur Du Pré de Saint-Maur, Intendant en Guyenne. S. d. (1782).

Dimension : 0,37 × 0,40. — Gravure sur cuivre.

Dans *Mémoire relatif à quelques projets intéressants pour la Ville de Bordeaux, lu à l'Académie de cette ville le 7 mars* 1782. Bordeaux, 1782, in-4°.

Le principal projet de ce mémoire était d'entourer la ville d'un canal dont les rives auraient été complantées d'arbres et qui devait s'amorcer en amont de la Garonne, en Paludate, pour aboutir à Bacalan, en formant un demi-cercle autour de la ville. Le but de ce canal était d'aérer et d'assainir les quartiers *extra muros*.

Ce plan géométral anonyme indique le tracé de ce canal et un nouveau projet pour la place Louis XVI, projet qui ne sera pas le dernier, car à la fin du XVIIIe et au commencement du XIXe siècle, chaque architecte avait établi des plans pour cette place. Nous avons dans notre collection le dessin original du plan de Dupré de Saint-Maur, intendant, qui fut un administrateur remarquable, s'intéressant à tout ce qui pouvait augmenter le bien-être des Bordelais, digne successeur en un mot des Boucher et des Tourny.

Il y a encore sur ce plan le tracé d'un projet de pont de bateaux sur la Garonne, à l'endroit où est de nos jours le pont de pierre, et des projets de percement de nouvelles voies indiquées par des lignes rouges.

70. — (Fin du XVIIIe siècle.) — Atlas des plans des fiefs possédés dans Bordeaux par le Chapitre de Saint-André. S. d. ni titre (fin XVIIIe siècle).

In-plano, manuscrit inédit (Archives départementales de la Gironde, série des plans, n° 1530).

Cet atlas contient 19 plans géométraux double in-plano, numérotés de 1247 à 1265, représentant les quartiers de la ville et de la banlieue dans lesquels le Chapitre de la Cathédrale Saint-André avait des fiefs qui sont indiqués par une teinte rose et sur lesquels sont inscrits les noms des propriétaires. Ce recueil donne ainsi à une grande échelle le plan géométral de presque toute la ville et

offre un grand intérêt pour les recherches sur sa topographie à cette époque.

71. — (1787.) — Plan de la Ville de Bordeaux, réduit d'après celui en quatre feuilles, présenté au Roi. Avec les changements jusqu'à Octobre 1787. *A Paris, chès Lattré, Graveur ordinaire du Roi, rue Saint-Jacques, vis-à-vis celle de la Parcheminerie, à la Ville de Bordeaux. Avec privilège du Roi. Prix 2 livres.*

Second tirage du plan de 1773 (numéro 64) publié à Paris par Lattré, avec un changement de titres et quelques adjonctions comme la Salle de spectacle, le projet de la place Louis XVI. Mais il n'y a pas le nouveau palais archiépiscopal qui à cette époque était terminé depuis plusieurs années. Ce tirage est tout aussi rare que le plan original; nous ne connaissons que l'exemplaire de notre collection et celui des Archives municipales de Bordeaux.

72. — (1787.) — Plan Géométral de la Ville de Bordeaux, avec tous les changements faits jusqu'à présent. *London*, 1787. Prix : 3 livres.

Second tirage du plan de 1776 (numéro 65); la seule retouche qui ait été faite est le tracé du projet de Louis, l'architecte du Grand-Théâtre, pour la place Louis XVI sur l'emplacement du Château-Trompette. Ce plan aura encore deux tirages que nous désignons sous le numéro suivant.

73. — (1791-1800.) — Plan Géométral de la Ville et Faubourg de Bordeaux, divisé en ses dix Paroisses. S. l., 1791. Prix : 3 livres.

Troisième tirage du plan de 1776 (numéro 65) dont nous avons décrit le second tirage sous le numéro précédent. On n'a rien changé au cuivre si ce n'est le libellé du titre et on a ajouté aux noms des églises restées ou devenues paroissiales l'abréviation *Par.* pour paroisse. Dès le début de la Révolution, on avait fermé les cou-

vents et leurs chapelles et désaffecté certaines anciennes églises paroissiales comme celles de Saint-Rémy, Saint-Siméon, Saint-Maixant, Saint-Christoly, Saint-Projet, Sainte-Colombe, Notre-Dame de Puy-Paulin. Les dix nouvelles paroisses où seuls les prêtres assermentés étaient autorisés à exercer le culte catholique étaient : Saint-André (Cathédrale), Sainte-Eulalie, Sainte-Croix, Saint-Michel, Saint-Paul (chapelle des Jésuites), Saint-Pierre, Saint-Dominique (chapelle des Dominicains), Saint-Seurin, Saint-Louis (chapelle des Carmes) et Saint-Martial de Bacalan. Sur notre exemplaire, le territoire de chaque paroisse est limité par des lignes de couleur. Il y a eu un autre tirage en l'an VIII (1800) sans aucun changement.

Ce plan géométral de 1791-1800 clôture la série des plans de Bordeaux au XVIIIe siècle.

(A suivre.) ERNEST LABADIE.

MÉLANGES

L'obligation à la résidence et la questalité.

Au cours d'études très intéressantes sur la condition des populations rurales au Moyen-Age, deux érudits d'Angoulême, M. Touzaud et mon confrère, M. de la Martinière[1], ont commenté des textes relatifs à Saint-Magne de Belin.

L'une des questions que ces messieurs ont soulevées concerne le rapport qui existe entre la questalité et l'obligation de *tenir feu vif* dans l'*estalge*[2] : le tenancier astreint à la résidence était-il nécessairement, *ipso facto*, un serf questal? Je ne le pense pas.

De nos jours, si le métayer ou le fermier s'engagent à vivre dans la ferme, ils ne sont pas serfs pour cela. Il n'en était pas autrement jadis : cette clause du contrat censuel ne modifiait pas la condition personnelle du tenancier.

Voici, par exemple, un bail à cens de 1472, comme il y en eut tant pour repeupler le Bordelais dévasté par la guerre de Cent Ans : l'abbé de La Sauve donne à cens à un nommé Arnaud Portey un manse abandonné sis dans la paroisse de Saint-Pey-de-Castets; ledit Portey s'engage à y construire dans les cinq ans une maison « de tres traps », de trois poutres, c'est-à-dire, je pense, de trois fermes. « Et là il doit tenir feu vif et faire résidence personnelle, continuellement, de nuit et de jour. » Or, le preneur était le curé de la paroisse[3], et il est inadmissible que ce bail eût pour effet de le transformer en serf questal.

Au surplus, l'acte précise quelquefois que le tenancier pourra se décharger sur un tiers de cette obligation de la résidence. Ainsi, en 1479, l'abbaye de La Sauve acensait un manse situé dans la paroisse de La Sauve à un individu domicilié dans le diocèse de Poitiers; celui-ci promit de construire une maison dans les biens qui lui étaient concédés « et d'y tenir ou faire tenir, par lui-même ou par un autre, feu vif et résidence continuelle, de nuit et de jour,

1. *L'Affranchissement des serfs et les origines de la petite propriété*, par Daniel Touzaud. Extrait du *Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente*, Angoulême, 1908. — *Les Chartes de franchise de Saint-Aulaye et de Chalais*, par J. de la Martinière. Extrait de la *Revue de Saintonge et d'Aunis*, La Rochelle, 1909.

2. *Estalge*, terme gascon dérivé de *statica* et de *stare* et qui désigne les maisons, urbaines ou rurales, notamment les *manses*.

3. H 85, fol. 6. — Le texte porte « vicari », que je traduis par vicaire perpétuel.

défricher, labourer, cultiver », etc.[1]. En 1478, un nommé Lucas Loryn, de Macqueville, en Saintonge, bénéficia pareillement de la concession d'un manse abandonné dans la paroisse de Cursan : il devait y construire une maison, y tenir ou faire tenir feu vif et résidence personnelle[2], etc. « Et, ajoute l'acte, si ledit tenancier ne vient pas demeurer sur le domaine et ne remplit pas les engagements sus énoncés, le seigneur foncier pourra reprendre le domaine. »

Notons, en passant, qu'il était presque superflu d'insérer cette clause dans le bail à cens : elle était de droit; le seigneur foncier exerçait la commise si le contrat n'était pas observé, de même que le tenancier avait la faculté de déguerpir s'il jugeait que le contrat lui était onéreux.

A la vérité, on n'a pas toujours compris les choses ainsi : des juristes du XVIIe siècle ont interprété différemment l'obligation de *tenir feu vif*[3]. Mais on sait que rien n'est périlleux comme de demander aux hommes de loi de ce temps l'explication des coutumes féodales, auxquelles ils ne comprenaient goutte.

Dans le cas présent, un fait qui ne leur échappait point, d'ailleurs, complètement, a peut-être contribué à les induire en erreur : c'est que, depuis le XIIIe siècle, il s'était produit, dans les idées admises sur la propriété des censives, une évolution analogue à celle qui s'accomplit sous nos yeux, touchant les droits du propriétaire ou du patron : le moment n'est pas éloigné peut-être où la machine appartiendra à l'ouvrier, où la forêt appartiendra au résinier. De même, tandis qu'au XIIIe siècle le véritable propriétaire de la censive était le seigneur foncier, au XVIIe siècle c'est le tenancier, sauf certains avantages reconnus au bailleur. Au XIIIe siècle, si le bail était résilié, le preneur rendait au bailleur le bien de ce dernier; au XVIIe siècle, si le contrat prenait fin, le bailleur se saisissait de l'immeuble qui était censé appartenir au preneur; celui-ci, pour employer l'expression de M. Touzaud, recouvrait sa liberté « en perdant son bien ». Dans le premier cas, la commise était la solution équitable d'un conflit de droit privé; dans le second, elle constituait une pénalité, qui supposait une faute, un manquement à une obligation personnelle.

Il ne faut donc pas voir les institutions du Moyen-Age par les yeux des hommes de l'Ancien régime. Si on étudie le bail à cens directement, d'après les chartes anciennes, il paraît difficile de trouver dans la clause astreignant à la résidence autre chose qu'une disposition de droit courant destinée à assurer la surveillance et la culture assidue des manses.

J.-A. BRUTAILS.

1. H 87, fol. 17 v°.
2. H 91, fol 53 v°.
3. Il s'agit de décisions judiciaires que MM. de la Martinière et Touzaud connaissent et qui sont longuement analysées par Bernard Anthonne, dans son *Commentaire sur les coustumes de Bourdeaux*, édit. de 1666, pp. 553 et ss.

L'étude du grec dans une abbaye gasconne au XIIe siècle.

On admet, généralement, que l'étude du grec fut presque complètement abandonnée au Moyen-Age. L'Italie elle-même avait cessé toutes relations avec la péninsule hellénique; les plus doctes Italiens ignoraient le grec; Pétrarque possédait un Homère, mais il ne put jamais arriver à le lire dans le texte; Aristote, Galien, Hippocrate n'étaient connus en France et en Allemagne que par des traductions latines faites par les juifs d'Espagne sur des versions arabes.

Quand la prise de Constantinople entraîna l'exode des lettrés de la Grèce, le culte de la langue hellénique reprit faveur, mais l'on se demanda si l'on devait adopter, pour les textes anciens, la prononciation en usage dans la langue parlée au XVe siècle. D'ardentes discussions s'élevèrent entre les savants. L'allemand Reuchlin défendit l'affirmative, mais Erasme soutint énergiquement la thèse contraire, dans son *Dialogus de recta latini græcique sermonis pronunciatione;* d'après l'érudit hollandais, l'êta doit se prononcer ê et non i; on doit dédoubler les lettres dans les diphtongues ai, ei, oi, et non prononcer é, i, i, comme le font les modernes. La question étant encore discutée de nos jours, il nous a semblé intéressant d'indiquer comment on prononçait l'alphabet grec au XIIe siècle, dans une abbaye du pays bordelais.

Parmi les instructions données aux chanoines de Saint-Emilion, il en est une relative à la numérotation prescrite par le premier concile de Nicée (325) pour les lettres que les évêques échangeaient entre eux dans certains cas particuliers, lettres que les Grecs nommaient κανονικαί et les Latins *formatæ.*

A cette occasion, on fait connaître aux chanoines l'emploi de l'alphabet grec pour représenter les nombres, on reproduit cet alphabet et l'on indique la prononciation de la plupart des lettres. L'alphabet mentionné se compose surtout de majuscules semblables à celles actuellement employées, cependant, le ζ, le τ et l'ω sont écrits en minuscules; le Σ est représenté par le signe C. Comme il s'agit, surtout, de la signification numérique des lettres de l'alphabet, on a indiqué le digamma, exprimant le nombre 6, mais on lui donne la forme S; le koppa (90) a sa figuration actuelle avec la prononciation koppe; quant au caractère appelé actuellement sampi (900), il est nommé « ennacos » et représenté par un signe ressemblant assez à un T.

Les prononciations indiquées sont les suivantes : alfa, bêta, gamma, delta, emis (la prononciation du dzéta n'est pas donnée), êta, têta, iota, kappa, lauda, mi, ni, xi (manque la prononciation de l'omicron), pi, ro, summa (manque la prononciation du tau, de l'upsilon et du phi), chi, psi (manque la prononciation de l'oméga).

Les partisans de l'iotacisme noteront que le μ et le ν se prononçaient mi, ni et non mu, nu, d'où l'on peut conclure que l'on donnait à l'υ le son i, mais leurs adversaires remarqueront que l'η se lisait eta et non ita.

Dans tous les cas, les indications du manuscrit de Saint-Emilion montrent, sans conteste, que les chanoines de cette abbaye n'ignoraient pas absolument le grec : l'auteur de l'instruction paraît même en avoir eu une connaissance assez étendue.

A. CHAULIAC.

*
* *

Une erreur des calendriers républicains bordelais.

Un décret de la Convention nationale, en date du 4 frimaire an II, a promulgué le nouveau calendrier républicain. D'après ce décret, l'ère républicaine commençait le 22 septembre 1792, date de la proclamation de la République. Chaque année était composée de douze mois de trente jours, auxquels on ajoutait cinq jours complémentaires pour arriver au chiffre normal de trois cent soixante-cinq jours. Tous les quatre ans, c'est-à-dire pour les années dites *sextiles*, on ajoutait un sixième jour complémentaire appelé *jour de la Révolution*. D'après l'*Annuaire* ou calendrier annexé au décret du 4 frimaire an II, l'an III devait être sextile. Or, par suite d'une erreur, occasionnée probablement par la confusion qui a dû régner lors de l'établissement de l'ère nouvelle, quelques imprimeurs bordelais n'ont donné à l'an III que cinq jours complémentaires au lieu de six [1] et ont fait commencer l'an IV le 22 septembre 1795 au lieu du 23 septembre. Entraînés par la force de l'habitude, ils pensaient en imprimant leurs almanachs que l'année bissextile tombait, comme par le passé, en 1796 et que le sixième jour complémentaire ne devait être ajouté qu'à la fin de l'an IV. Ils ignoraient aussi que les dispositions du décret du 4 frimaire an II avaient été maintenues par le décret du cinquième jour complémentaire an III.

Le 3 vendémiaire an IV, le procureur syndic du département prévenait en ces termes les procureurs syndics des districts et les officiers municipaux de Bordeaux de l'erreur commise par les imprimeurs bordelais [2] :

« D'après les calculs sanctionnés par le décret du 4 frimaire an 2e sur l'ère actuelle, l'équinoxe vrai d'automne a été reconnu pour 1795, vieux stile, le 23 septembre à 2 heures 44 minutes 49 secondes ; en sorte que, tandis que suivant le vieux stile ce n'étoit que l'année 1796 qui devoit être composée de 366 jours, ce même nombre de

1. Voir le *Calendrier républicain* de l'an III, imprimé chez la veuve Cavazza.
2. Arch. de la Gironde, L 638.

jours appartient à la troisième année républicaine... Je viens d'en écrire au Comité d'Instruction publique et je m'empresse de fixer votre attention sur un objet qui m'a paru de la plus grande importance, à raison des désordres que pourroit occasionner dans les opérations administratives et dans les actes des dates, le défaut d'uniformité dans les bases des dates. »

Quelques jours après, le 8 vendémiaire an IV, le Conseil général de la commune décidait la publication et l'affichage d'un avis aux citoyens afin d'éviter tout malentendu [1]. Après avoir rappelé les termes du décret de l'an II, l'avis se termine ainsi : « ... Les citoyens sont prévenus que l'année courante a commencé le 23 septembre, que le premier décadi de vendémiaire, présent mois, correspond au vendredi 2 octobre (v. s.), et qu'il en sera ainsi des autres dates qu'il faut avancer d'un jour pour concorder avec les décrets; ils sont invités à se conformer au présent avis pour les dates des actes publics et des affaires particulières, afin d'être d'accord avec les autres parties de la République. »

G. DUCAUNNÈS-DUVAL.

*
* *

Un portrait de Mme Tallien à identifier.

On sait que les portraits authentiques de Mme Tallien sont très rares. Nous renverrons à ce sujet au dernier ouvrage qui a paru sur cette femme célèbre, dans lequel on trouvera un chapitre consacré à son iconographie et dont la couverture porte un portrait en couleurs très suggestif de la princesse de Chimay d'après une miniature d'Isabey, et qui a dû faire, pour certains *amateurs*, le principal succès du livre [2].

Nous nous permettrons de signaler aux érudits qui s'occupent en ce moment de Mme Tallien, notamment dans l'*Intermédiaire des Chercheurs et des Curieux*, et dont certains sont peut-être bordelais, un tableau du musée de Bordeaux, portraits de deux jeunes femmes dont l'une a été désignée comme pouvant être Notre-Dame de Thermidor.

Voici comment ce tableau est décrit dans le catalogue de ce Musée de 1864 [3] :

« Gérard (Marguerite), *née à Grasse en* 1761, *élève de Fragonard.*

» 172. Portraits en pied de Mme Tallien et de Mme Récamier. B(ois). — H. 0,55. — L. 0,46.

1. Arch. municipales de Bordeaux, D 115.

2. Gastine (L.), *Notre-Dame du Directoire : la Belle Tallien*, Paris, s. d. (1909), in-8°. Il avait paru auparavant, la même année et du même auteur, *La Belle Tallien, Notre-Dame de Septembre*, in-8°. Ce premier volume est fort intéressant au point de vue bordelais.

3. *Catalogue des tableaux, statues, etc., du Musée de Bordeaux.* Bordeaux, impr. G. Gounouilhou, 1864, in-12, Anonyme (conservateur ; Oscar Gué). Seconde édition, *ibid.*, 1877, in-12.

» Peint en collaboration avec Boilly. Acheté par la Ville, en 1858, à M. Monsau. »

Ce tableau n'ayant été acheté par la Ville qu'en 1858, il serait par conséquent inutile de le chercher dans les catalogues précédents de ce Musée, notamment dans celui de 1856, catalogue excellent et dont il est fâcheux que la rédaction n'ait pas été conservée dans ceux qui l'ont suivi [1].

Dans le catalogue de 1877, dû comme celui de 1864 au conservateur Oscar Gué, peintre bordelais de talent, la désignation de cette toile n'a pas changé.

En 1881, nouveau catalogue, rédigé par le successeur d'Oscar Gué, Émile Vallet [2], qui a décrit ainsi le tableau de Mlle Gérard, sous le numéro 476 :

« Deux jeunes femmes sont assises sur un canapé. L'une d'elles, vêtue d'une robe de satin blanc, se penche vers sa compagne, qui est habillée d'une robe grise et tient une lettre dont elle paraît faire la lecture. »

Et le rédacteur de l'article ajoute :

« Ce tableau a été, dit-on, peint en collaboration avec Boilly. Nous avons conservé le titre sous lequel il était précédemment inscrit; mais rien n'indique, on l'a fait observer avec raison, que les personnes représentées soient Mme Tallien et Mme Récamier. Il est vraisemblable que cette supposition n'est pas fondée. »

Dans le catalogue de 1894, qui n'est qu'une réédition augmentée de celui de 1881, rien n'a été modifié dans la description de la toile en question. Aucun catalogue n'a été publié depuis 1894 [3] et par conséquent nous ignorons l'opinion des conservateurs du Musée qui ont succédé à M. Vallet au sujet de ce tableau.

D'un autre côté, on lit dans l'iconographie de l'ouvrage de M. Gastine, *Notre-Dame du Directoire*, dont nous avons déjà parlé, iconographie où l'auteur croit devoir expliquer les portraits qu'il a reproduits « parce que, écrit-il, ils ne répondent guère à la légende de charme et de beauté de cette célèbre séductrice, » qu'il y a au Musée Carnavalet deux dessins du peintre Gérard, « études faites par cet artiste pour l'exécution d'un tableau que la famille de Chimay possède, » et que dans les cartons du même Musée « se trouve une assez médiocre photographie d'un portrait *attribué* à Boilly et qu'une inscription manuscrite dit être celui de Mme Tallien ».

Ainsi, d'après ce passage du livre de M. Gastine, les peintres Gérard et Boilly auraient reproduit les traits de Thérésia Cabarrus, et d'un autre côté le tableau du Musée de Bordeaux est peint par

1. *Catalogue des tableaux, statues, etc., du Musée de Bordeaux, par Pierre Lacour et Jules Delpit.* Bordeaux, impr. de Mme V. N. Duviella, 1856, in-12. — Voir au sujet de ce catalogue : *Mémoire pour les héritiers Lacour et M. Jules Delpit appelants contre M. G. Gounouilhou, imprimeur, intimé, M. Oscar Gué, intimé*, Bordeaux, 1863, in-1°.

2. *Catalogue des tableaux, sculptures, gravures, dessins exposés dans les galeries du Musée de Bordeaux...* Bordeaux, impr. G. Gounouilhou, 1881, in-12. Seconde édition, *ibid.*, 1894, in-12.

3. Ce catalogue est épuisé depuis plusieurs années et même devenu introuvable.

Mlle Gérard, sœur sans doute du grand peintre le baron Gérard, et en collaboration avec Boilly. Il y a là une coïncidence curieuse qui saute aux yeux et qui peut servir à identifier la toile de notre Musée de peinture.

Nous ajouterons que l'ancien propriétaire du tableau dont nous nous occupons et qui l'a vendu à la Ville en 1858, M. Monsau, était lui-même artiste bordelais, peintre et statuaire, dessinateur habile, mort vers 1860, auteur de paysages estimés et des deux statues qui surmontent les colonnes rostrales de l'esplanade des Quinconces. Monsau appartenait à une vieille famille de Bordeaux; son père, avant la Révolution, était peintre céramiste à la grande faïencerie de Hustin; il peut donc se faire que la toile était depuis longtemps chez les Monsau et même qu'elle ait été peinte à Bordeaux pendant la Révolution.

Les renseignements que nous groupons dans cette simple note peuvent servir à identifier le tableau de Mlle Gérard du Musée de Bordeaux et à mettre un portrait authentique de Mme Tallien sous les yeux de ceux qui ont, pour la beauté féminine, un culte sans réserve, quelle qu'en soit la pureté morale.

Ern. LABADIE.

QUESTIONS ET RÉPONSES

Abbaye de Fontguilhem. — Pourrait-on fournir des renseignements sur l'abbaye de Fontguilhem, dans le diocèse de Bazas?

Chanoine Dubourg.

*
* *

L'acteur Pierre Lafon. — L'acteur Pierre Lafon, ex-sociétaire de la Comédie-Française, né à La Linde (Dordogne) en 1773, mort à Bordeaux le 10 mai 1846, avait écrit des Mémoires dont Ch. Monselet avait eu connaissance et auxquels il est fait allusion dans les discours prononcés sur la tombe de l'ancien acteur. — Que sont devenus ces Mémoires? — Lafon a laissé une fille, Mme Marsaud, qui demeurait à Bordeaux, rue Ferrère, et qui est décédée vers 1882.

A. V.

CHRONIQUE

— La Société archéologique du Gers adresse aux Sociétés savantes de la région le programme et le règlement du Congrès de l'Union historique et archéologique du Sud-Ouest, qu'elle s'est chargée d'organiser. Le programme comporte : le dimanche 29 mai, à 8 h. 1/2 du soir, une réception à l'Hôtel de Ville d'Auch ; — le lundi 30, à 8 heures du matin, séance d'ouverture suivie de séances d'histoire et d'archéologie, avec reprise l'après-midi ; à 4 heures, visite de la cathédrale d'Auch ; à 8 h. 1/2 du soir, séance solennelle avec conférence de M. Paul Courteault sur les *Châteaux gascons à travers l'histoire*, suivie de projections lumineuses des plus remarquables monuments du Gers ; — le mardi 31, excursion à Lectoure (départ à 10 heures du matin, retour à Auch à 5 h. 1/2) ; à 7 h. 1/2, banquet ; — le mercredi, 1er juin, excursion dans le Condomois : départ d'Auch à 10 h. 1/4, déjeuner au Castéra-Verduzan, visite de la bastide de Valence-sur-Baïse, du château gascon du Tauzia, de l'abbaye cistercienne de Flaran, de la cathédrale, des cloîtres et de la ville de Condom ; — le jeudi, 2 juin, excursion à Mouchan, Vaupillon (églises romanes), au vieux pont d'Artigues et au village fortifié de Larressingle ; retour à Condom à midi et dislocation. — Toute personne désirant prendre part au Congrès est priée d'adresser son adhésion, ainsi que la demande du billet de chemin de fer à tarif réduit, avec un bon de poste de cinq francs, à M. Charles Despaux, trésorier du Congrès, rue de Metz, à Auch, avant le 30 avril. Les titres des communications doivent être adressés au Secrétariat du Congrès, aux Archives départementales, 9, rue Gambetta, à Auch. Aucune lecture faite en séance ne devra dépasser vingt minutes. Des résumés des communications seront imprimés dans le *Bulletin de la Société archéologique du Gers*.

— Au Congrès des Sociétés savantes, tenu cette année à la Sorbonne, plusieurs communications ont été faites par des membres des Sociétés savantes bordelaises. M. Paul Caraman, membre de la Société des Archives historiques de la Gironde, a communiqué un mémoire sur la disette des grains et les émeutes populaires en 1773 dans la généralité de Bordeaux ; M. Paul Courteault, membre de la Société archéologique, une notice sur les fouilles du cimetière de Saint-Seurin, accompagnée de plans et de photographies dues à M. Th. Amtmann, membre de la même Société ; M. A. Nicolaï, secrétaire général de la Société d'Économie politique, des notes sur la vie et le coût des subsistances à Bordeaux et en Guyenne au cours du XVIIIe siècle ; M. Charles Duffart, membre de la Société de Géographie, une étude sur l'origine marine des lacs du littoral gascon ; M. de Coincy, de la même Société, une note sur les ateliers de semis des dunes du département des Landes.

— Mme E. Lalanne a fait don à la ville de Bordeaux des collections préhistorique, numismatique et archéologique de son mari. Le cadeau est magnifique. Les érudits bordelais en expriment à Mme E. Lalanne leur profonde et respectueuse gratitude. Ces collections, qui feront vivre parmi nous le souvenir du savant éminent et modeste qui les créa, vont être exposées dans des salles du Musée de peinture et sculpture, en attendant que Bordeaux ait son Musée girondin, dont ce don fait encore plus sentir l'impérieuse nécessité. Souhaitons, du moins, que, sans trop tarder, un catalogue des collections Lalanne soit mis à la disposition du public et permette aux chercheurs de profiter des incomparables richesses qui leur sont si généreusement offertes.

— Dans le numéro de janvier-mars 1910 de la *Revue des Études anciennes*, M. Adrien Blanchet étudie de nouveau le trésor de monnaies barbares de Tayac (canton de Lussac, arrondissement de Libourne). Il examine une théorie récemment proposée par un érudit allemand, M. Robert Forrer, qui suppose, pour expliquer la composition de ce trésor, qu'il fut abandonné par quelqu'une des bandes de Cimbres qui traversèrent l'Aquitaine et battirent le consul L. Cassius Longinus, vers 109, près d'Agen, avant d'aller se faire écraser à Verceil par Marius. M. Blanchet soumet cette théorie à un minutieux examen. Il la réfute et conclut que le *torques*, les lingots et les statères de Tayac n'étaient pas le trésor de guerre d'un clan de barbares, mais plutôt la bourse de quelque marchand ou la fortune de quelque agriculteur ou chef de *pagus*. Le trésor, trouvé en 1893 dans deux vases de terre, fut dispersé. Plusieurs objets et monnaies furent acquis par le musée de Bordeaux; d'autres monnaies entrèrent dans la collection d'Émile Lalanne; quelques-unes parvinrent à M. Blanchet; les trois cinquièmes à peu près de la trouvaille furent fondus par M. Fontan, l'orfèvre bordelais, qui céda le reste à deux antiquaires parisiens. A la suite de la donation de Mme E. Lalanne notre Musée voit grossir la précieuse acquisition que la Ville fit au moment de la découverte.

— Les fouilles de Saint-Seurin continuent à provoquer une vive curiosité, Le chantier des allées Damour a reçu depuis deux mois de très nombreuses visites : groupes d'élèves des lycées de filles et de garçons, de l'École des Beaux-Arts, de l'École normale de La Sauve, directeurs et directrices des écoles publiques de la ville de Bordeaux, Société d'Archéologie, Société des Archives historiques, Société des Artistes girondins, Comité girondin d'Art public, Association des lauréats de la Société Philomathique, bureau de la Chambre syndicale des employés de commerce. De plus, des visites particulières ont eu lieu régulièrement deux fois par semaine. M. le Maire de Bordeaux; M. Thamin, recteur de l'Académie; M. J. Samazeuilh, adjoint aux Beaux-Arts; M. Alliaud, inspecteur d'Académie; M. le marquis de Fayolle, inspecteur de la Société française d'Archéologie; des conseillers municipaux, des universitaires, des médecins, des avocats, des dames en grand nombre ont tenu à se rendre compte des découvertes. L'éminent promoteur de l'entreprise, M. Camille Jullian, a voulu profiter des congés de Pâques pour étudier les substructions trouvées au pied de l'église, et qui paraissent de

plus en plus remonter à une très haute antiquité. Le public très nombreux et très attentif qui se pressait, le 12 mars, dans le grand amphithéâtre de l'Athénée, pour entendre la conférence faite sur les fouilles par notre collaborateur, M. P. Courteault, sous les auspices de la Société archéologique, a, lui aussi, éloquemment démontré que la population bordelaise ne cesse pas de s'intéresser passionnément à tout ce qui touche au passé de la cité. Ajoutons qu'un article paru dans le numéro de l'*Illustration* du 3 avril a fait connaître, hors Bordeaux, la découverte de nos Alyscamps, et que le bulletin mensuel du Touring-Club de France du 15 avril, en le signalant à son tour, exprime le vœu qu'un échantillon du cimetière gallo-romain de Saint-Seurin soit conservé.

— Dans le *Bulletin de la Société de Géographie de Rochefort* d'octobre-novembre-décembre 1909, M. Georges Poisson propose de placer la villa saintongeaise d'Ausone aux environs des ruines de Saint-Cybardeaux. Son travail est précis, sobre, très intéressant, son hypothèse très séduisante. Il demande que des fouilles soient faites : à Bordeaux, on ne peut que souscrire à ce vœu.

— L'Association franco-écossaise *(Scottish Branch)* vient de faire paraître un volume de ses *Transactions*, qui contient un compte rendu de son Ve meeting, tenu à Bordeaux du 4 au 7 octobre dernier, la conférence faite, à cette occasion, par notre collaborateur, M. P. Courteault, sur *Les Écossais en Gascogne, les Gascons en Écosse* et la lecture de M. G. Bonet-Maury, correspondant de l'Institut, sur *Gilbert Primrose, pasteur de l'Église réformée de Bordeaux (1603-1623)*.

— Dans le numéro de janvier-février de la *Revue de l'Agenais*, M. l'abbé Dubois relève un contre-sens étrange dans la rédaction de la table chronologique d'un des anciens volumes des *Archives historiques de la Gironde*. Il s'agit d'une maladie contagieuse, mentionnée dans la chronique de Blaye sous l'année 1483. Le texte signifie, non pas que le tiers des manchots et bossus périt cette année-là, mais qu'il y eut une contagion caractérisée par des bubons aux aisselles. La rectification est excellente. Elle porte, du reste, sur la page x du tome XII et non sur la page 18 du tome XV, comme le dit l'auteur de la note.

— M. A. Claverie a donné, dans le numéro de février de la *Revue de Gascogne*, un second article sur l'abbé Fitte, l'un des premiers professeurs du lycée et de la Faculté des lettres de Bordeaux, d'après des papiers inédits. Le nom de Leupold y est bizarrement défiguré.

— Le jeudi 14 avril, notre collaborateur M. P. Courteault a fait à la Chambre syndicale des Employés de commerce une conférence sur l'histoire et les monuments de Saint-Émilion.

— En exécution d'un vote du Conseil municipal, une inscription sur marbre, commémorant le souvenir de la porte Basse, a été placée sur la façade du n° 44 de la rue de Cheverus (ancien n° 4 de la rue Porte-Basse). M. Brouillaud, propriétaire de l'immeuble, en a très gracieusement autorisé la mise en place.

— Dans sa séance du jeudi 7 avril, l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts a élu membres résidants MM. Édouard Harlé, ingénieur en chef des ponts et chaussées; Maurice Vèzes, professeur de chimie minérale à la Faculté des sciences et P. Camena d'Almeida, professeur de géographie à la Faculté des lettres, aux fauteuils laissés vacants par les décès de MM. A. Ducaunnès-Duval, Vassilière et Manès.

— Aux séances du 18 mars et du 22 avril de la Société des Archives historiques, M. P. Meller a communiqué des lettres des jurats de Bordeaux au duc d'Épernon au sujet du séjour de Louis XIV (1660); M. E. Labadie, un inventaire des ornements, joyaux, etc., de l'église Saint-Éloi en 1587, et une procuration pour « le bail et délivrance » de la maîtrise de la Monnaie de Bordeaux (1587); M. P. Courteault, des lettres de rémission de Charles VIII pour Jacques de Rabar, concierge des prisons de l'Ombrière (septembre 1484), et une quittance d'une somme de 10,798 livres tournois pour le paiement des travaux exécutés aux châteaux de Bordeaux (3 avril 1461); M. A. Chauliac, un état des confréries de Bordeaux en 1674, une instruction aux chanoines de Saint-Émilion pour l'emploi des lettres grecques dans la numération (XIIe siècle), et un différend entre les Jésuites et les jurats de Saint-Macaire au sujet de la possession de l'église Saint-Sauveur (1685); M. P. Caraman, un dénombrement en faveur de Gaston de Foix, captal de Buch, comte de Benauge, pour des terres situées à Ladaux et à Montignac en Benauge (29 décembre 1510), et un hommage en faveur de Louis de la Valette, duc d'Épernon, rendu par Pierre de Baritault, pour la maison noble d'Orries, sise dans la paroisse de Ladaux (2 janvier 1602).

BIBLIOGRAPHIE

C. d'E. A., *Dictionnaire des familles françaises anciennes ou notables, à la fin du XIXe siècle*, t. VIII, BUS - CAS, 417 p., gr. in-8°.

Nous pensons que le titre de cet ouvrage doit figurer dans cette revue, puisque l'auteur érudit et modeste, qui cache son nom sous des initiales dont tout le monde connaît la clef, est sinon un Bordelais, du moins propriétaire d'un vignoble renommé en Médoc, où il rédige pendant de longs mois l'admirable travail dont il offre — il n'est pas mis dans le commerce — à ses amis un exemplaire. Le premier volume de cette publication a paru en 1903; l'auteur, doué d'une activité remarquable, a donc publié dans six années huit volumes de plus de 400 pages. Cet armorial sera certainement l'œuvre la plus complète et surtout la plus consciencieuse qui ait jamais été faite.

Ce n'est pas aux renseignements de famille que M. C. d'E. A. s'est adressé, ce n'est pas seulement dans les publications sérieuses des questions héraldiques qu'il a puisé ses notices généalogiques, mais c'est d'après les documents qui font partie des dépôts publics et principalement du Cabinet des Titres à la Bibliothèque nationale qu'il a rédigé ses articles : l'*Armorial de 1696, Divers manuscrits de d'Hozier, Manuscrits de Chérin, Dossiers bleus, Preuves de noblesse pour les pages, Le service militaire et l'école de Saint-Cyr, Carrés de d'Hozier, Fonds Barcilon, Abbé de Lespine, Manuscrits sur le Périgord, etc.* Pénétré de ces éléments qu'il a étudiés avec le plus grand soin, il a composé ce *Dictionnaire des familles françaises*, œuvre aussi intéressante que véritablement exacte. Adieu les auteurs précédents, traitant la même matière, qui n'ont pas craint parfois d'introduire des complaisances qui ont déprécié leurs ouvrages!

Les notices qui composent le *Dictionnaire des familles françaises* ne dépassent jamais quatre ou cinq pages; quelques-unes ont à peine quelques lignes. L'auteur s'est surtout attaché à indiquer pour chaque famille les grandes lignes de son histoire, son origine, ses illustrations, quelques degrés rapides de filiation, ses alliances et l'indication des sources, lorsqu'un fait est contesté par d'autres auteurs. La Gironde et les pays voisins y trouvent de précieuses et sérieuses indications; le dernier volume, toujours aussi condensé et aussi consciencieux que les précédents, contient plusieurs articles sur les familles de notre région, entre autres celles de Cabannes de Cauna, Cabarrus, Caillemer de Lioncourt, Cairon de Merville, de Calbiac, de Callières, de Calmels, de Calvimont, de Camont, de Campet de Saujon, de Canolle, de Cahors, de Caplane, de Carayon, de Carbonnier, de Cardaillac, de Cardenau, Cardez, de Carles, de Carrère, Carrière de Montvert,

Carron de la Carrière, Cartier de Couronneau, Ducasse, Castaing de la Barthe, de Castelbajac, etc., etc.

Nous conseillons à ceux qui s'intéressent aux publications nobiliaires de lire et de consulter le savant *Dictionnaire des familles françaises*.

Pierre MELLER.

Pierre Meller, *État civil des familles bordelaises avant la Révolution. Mariages.* Bordeaux, 1909, in-8° de 359 pages.

Les lecteurs de la *Revue* savent déjà l'objet que s'est proposé l'auteur de ce volume. L'étude des registres de l'état civil bordelais qui l'ouvre a paru d'abord, en grande partie, ici même. M. Meller a pris la peine de dépouiller, à l'aide des répertoires des archives municipales, les registres paroissiaux conservés à l'Hôtel de Ville et d'y relever tous les mariages notables à quelque égard. Le labeur est considérable et méritoire; il exige, pour être mené à bien, dans l'établissement des fiches, une rigueur méticuleuse; dans la correction des épreuves, une attention de tous les instants. Sans dispenser les chercheurs de recourir aux documents eux-mêmes, — en ces matières, il est sage de n'en croire que ses propres yeux et de vérifier deux fois plutôt qu'une — l'inventaire de M. Meller leur rendra des services et les aidera dans les identifications, toujours délicates, d'une foule de noms bordelais du XVIIe et du XVIIIe siècle. Nous avons une grande reconnaissance à tous ceux qui nous procurent, par des nomenclatures comme celle-ci, des matériaux pour l'histoire. Lorsque nous les devons au désintéressement de travailleurs que nulle obligation professionnelle n'astreint à ces dures besognes, à notre reconnaissance se mêle un peu d'admiration.

P. C.

Ducaunnès-Duval (Gaston), *Inventaire sommaire des Archives municipales. Période révolutionnaire* (1789, an VIII). Bordeaux, Pech, 1910, in-4°, t. II.

Le premier volume de cet inventaire, publié en 1896, a été rédigé par M. Ducaunnès-Duval père. Il contient, après la nomenclature des lettres patentes, lois et décrets, etc., l'analyse des quinze premiers registres des délibérations du Conseil municipal de mai 1789 à mars 1793, avec la reproduction des documents les plus intéressants, tels que discours, lettres, rapports, etc., conformément au plan adopté par l'administration. Le second volume, qui vient de paraître, contient l'analyse de cinquante-six registres. Les délibérations du Conseil général de la Commune (janvier 1791 à mai 1796) forment dix-neuf registres; les arrêtés du bureau municipal (avril 1790 à mai 1796), seize registres; la correspondance de la municipalité (avril 1790 à mai 1796), onze registres; enfin dix autres registres contiennent des décisions, des arrêtés, des comptes et des correspondances émanant de bureaux, comités et administrations municipales.

L'auteur de ce deuxième volume, M. Gaston Ducaunnès-Duval, a apporté

dans la rédaction de cet inventaire les qualités remarquées dans les travaux de cette nature qu'il a déjà publiés : science et conscience. De même que dans le premier volume, au milieu d'analyses substantielles, ont été reproduits les documents les plus caractéristiques, les actes les plus intéressants, ce qui donne à cet inventaire, comme au précédent, l'attrait d'un curieux recueil de textes que les lecteurs peuvent consulter avec profit et facilité.

R. C.

Pierre de Labriolle, *Un épisode de la fin du paganisme. La correspondance d'Ausone et de Paulin de Nole.* Paris, Blond et Cie.

Ausone était-il chrétien? Voilà une question qui divise les historiens et qui, sans doute, ne sera jamais définitivement résolue. M. Pierre de Labriolle, professeur à l'Université de Fribourg, l'a reprise et examinée avec beaucoup de soin et d'impartialité. Sa conclusion est que le poète fut « un rhéteur chrétien, si bien habitué par la discipline de l'école à se mouvoir dans le cercle des réminiscences profanes, qu'il en compose presque uniquement la trame de sa poésie ». Mais s'il fut chrétien, chez lui le christianisme resta « à fleur d'âme ».

Cette étude est précédée d'une courte biographie et d'une critique des œuvres du poète. Vient ensuite une traduction des lettres échangées entre Ausone et Paulin.

A signaler à la même librairie une seconde brochure de M. de Labriolle, également toute récente. C'est une traduction de la *Vie de saint Benoît d'Aniane et de Paulin de Nole* de Saint-Ardon.

Voilà deux brochures qui intéresseront vivement tous les Bordelais curieux de l'histoire du christianisme en Aquitaine.

A. V.

Abbé Albert Gaillard, *Histoire d'une famille bourgeoise du XVIe au XXe siècle.* Bordeaux, Michel et Forgeot, 1909, in-8° de 122 pages.

Après avoir fait connaître l'histoire de sa paroisse[1], M. l'abbé Gaillard nous donne aujourd'hui l'histoire d'une famille bourgeoise fixée à Belin dès le XVIe siècle et dont une branche existe encore aujourd'hui dans cette commune, la famille Dutauzin. Ce qui donne un intérêt particulier au travail de M. l'abbé Gaillard, c'est qu'on y trouve, outre la généalogie de la famille, des détails curieux sur la vie bourgeoise aux XVIIe et XVIIIe siècles, dans une paroisse rurale. Des actes notariés ont fourni à l'auteur de nombreux renseignements sur la fortune, le mobilier, les biens, etc., d'une famille dont les membres ont occupé les premières charges dans leur paroisse. Le chapitre consacré aux « Gens et choses au XVIIIe siècle » est particulièrement documenté à ce sujet.

Il faut souhaiter que l'auteur poursuive ses études sur cette région qu'il connaît si bien.

G. D.-D.

1. Du même auteur : *Deux paroisses de l'ancien temps.*

A. Chauliac, ancien élève de l'École polytechnique. *Histoire de l'Abbaye Sainte-Croix de Bordeaux.* Abbaye de Ligugé. Chevetogne, par Leignon, Belgique. Paris, veuve Ch. Poussielgue, 1910; in-8° de x-400 pages.

Ce volume est le neuvième de la collection publiée par les Pères Bénédictins, sous le titre : *Archives de la France monastique;* et le seul fait d'y avoir été inséré indique déjà sa haute portée historique.

M. A. Chauliac, en effet, a su dégager du fatras énorme des documents les pièces essentielles, qui devaient sauver de l'oubli, où elle s'enfonçait peu à peu, la célèbre abbaye bénédictine de Sainte-Croix. C'est une véritable reconstitution qu'il a réalisée, réédifiant pierre à pierre, pourrait-on dire, les vastes bâtiments dont un pieux labeur avait couvert le marécage de l'Eau Bourde; ramenant sous les arceaux du cloître les vieux abbés et leurs moines avec la foi vive, la piété, la charité toujours en éveil dont ils faisaient profession, et aussi avec les passions que la fragilité humaine rend inévitables chez les meilleurs; opposant à l'humble coule des réguliers le faste des commendataires; énumérant les possessions et revenus de l'abbaye, comptant ses dépenses; en un mot, ressuscitant, avec un art très habile, tout ce qui semblait à jamais disparu : vieilles choses non moins que vieilles gens.

Mais la partie la plus importante de l'œuvre est, sans contredit, celle que M. Chauliac a intitulée : *Saint Mommolin et son culte.* Jusqu'à ce jour, les documents produits par les historiens de saint Mommolin n'étaient pas considérés par tout le monde comme possédant une valeur assez grande pour que l'on dût admettre, sans discussion, l'identité du Saint dont les reliques sont vénérées à Sainte-Croix avec saint Mommolin, premier ou second abbé de Fleury-sur-Loire. Certes, une tradition sérieuse affirmait cette identité; mais si la race des poètes est irritable, celle des savants est difficile; et l'on réclamait — qui pourrait s'en plaindre? — un supplément de preuves. Au surplus, des Bénédictins, fort marquants dans leur Ordre, acceptaient eux-mêmes la double personnalité de saint Mommolin, ou tout au moins la croyaient très possible.

Ces doutes ont servi à M. Chauliac, car ils l'ont obligé à serrer la discussion; en outre, il lui a fallu pour les dissiper chercher des preuves supplémentaires, qu'une science moins exigeante eût évidemment laissées dormir dans la poussière des archives. Il y a, d'ailleurs, réussi à merveille. Sa thèse est claire, bien ordonnée, solide, riche d'arguments nouveaux, habile à présenter les anciennes preuves dans leur vrai jour; et je ne vois pas comment on pourrait en nier les conclusions.

M. Chauliac relève en passant une légère erreur du Bréviaire de Bordeaux. Signalons-la aux supérieurs ecclésiastiques. Il est dit au Propre des Saints, dans la VIe leçon, que saint Mommolin mourut en 677, la cinquième année de Clovis II. Or, ce roi étant monté sur le trône en 638, la cinquième année de son règne est nécessairement l'an 642-43.

Abbé Albert Gaillard.

Dr Jean Barraud, *Vieux papiers bordelais*. Paris, Gustave Ficker, 1910, in-8° de VI et 201 pages.

L'ouvrage du Dr Barraud, si impatiemment attendu de tous ceux qui s'intéressent à notre histoire locale, vient enfin de paraître en librairie. Malheureusement l'auteur n'est plus là pour recevoir nos félicitations, la mort l'a surpris au moment où il achevait d'écrire les dernières lignes.

Le livre est intitulé : *Vieux papiers bordelais*. Rien qu'à lire ce titre on voit de suite que le Dr Barraud a essayé d'écrire l'histoire révolutionnaire de Bordeaux à la manière de M. G. Lenotre, qu'il a tenté de reconstituer, en de courts chapitres, des épisodes de la Terreur, comme l'a fait avec tant de succès l'écrivain parisien dans la série de ses « Vieilles maisons, vieux papiers ». Dire maintenant que le Dr Barraud a égalé son modèle serait peut-être excessif. Son livre n'en est pas moins très attachant à lire. C'est une œuvre de vulgarisation, aussi ne faut-il chercher au bas des pages ni les notes érudites, ni les références nombreuses.

Les premiers chapitres, pleins de détails nouveaux, ont pour objets la guillotine et son sinistre pourvoyeur l'instituteur Lacombe, président du Tribunal révolutionnaire de la Gironde. Pour faire ressortir toute l'horreur de la comédie judiciaire qui se jouait à cette époque et qui, trop souvent, se terminait par un arrêt de mort, l'auteur raconte ensuite l'odyssée des sœurs du Bon-Pasteur et de leurs compagnons qui, arrachés de leur obscure retraite un soir de juillet 1793, montèrent le lendemain les marches de l'échafaud.

A ces tristes promenades de la charrette du bourreau, le Dr Barraud oppose de bruyantes manifestations révolutionnaires, telles que la fête de la Raison en 1794 et celle de la Justice en l'an III ; il y joint les portraits des principaux acteurs. Il donne ensuite des renseignements curieux sur les clubs de femmes. On y voit les *Dames amies de la Constitution* discuter, motionner et se brouiller entre elles. Quelques pages sont aussi consacrées à énumérer des « traits de bonté » de Mme Tallien ; elles ne nous apprennent pas grand'-chose de nouveau, mais n'en seront pas moins très goûtées par les nombreux admirateurs que cette belle personne compte encore dans notre ville. Enfin, l'auteur s'est souvenu qu'il était médecin et il a réservé la dernière partie de son livre à la biographie des membres du corps médical de Bordeaux qui passèrent devant le Tribunal révolutionnaire, et, ce qui est moins honorable pour la corporation, à ceux qui se signalèrent comme dénonciateurs et terroristes.

En tous ces sujets, le Dr Barraud s'est efforcé d'être complet, néanmoins il a laissé bien des lacunes qu'il lui aurait été cependant facile de combler. Mais comme tous ceux qui doivent mourir jeunes et qui en ont le pressentiment, l'auteur de *Vieux papiers bordelais* voulait jouir de son œuvre et sa documentation s'est ressentie quelque peu de la hâte qu'il mit à écrire. On doit regretter, par exemple, qu'il n'ait pas fouillé davantage la *série L* des Archives départementales, il y aurait trouvé des renseignements intéressants, par exemple sur un séjour de Lacombe dans une maison de la place Nationale (liasse n° 671), sur les différents locaux qu'occupa tour à tour le Tribunal révolutionnaire (liasse n° 925), etc.

Peut-être cet ouvrage est-il critiquable sur d'autres points, mais avant de se prononcer, on doit se rappeler que l'auteur n'avait pas trente ans et que la période qu'il étudiait est une des plus complexes de toute notre histoire. Certainement, s'il eût vécu, le Dr Barraud « aurait développé les qualités de méthode et de critique indispensables au véritable historien », comme l'a si bien dit M. P. Courteault, qui a assumé la tâche de publier le volume et l'a fait avec un tact et une impartialité dignes de tous éloges.

R. B.

S. **Trébucq**, *En Benauge. De Bordeaux à Cadillac et Sainte-Croix-du-Mont*. Illustrations d'Albert Chazelle. Bordeaux, J. Chazelle, imprimeur-éditeur, 1909, pet. in-8° de 188 pp.

Ce guide de poche est à signaler aux automobilistes, aux cyclistes et aussi aux piétons qui s'aident simplement du tramway de Cadillac pour visiter La Benauge. Il leur fera mieux connaître et mieux aimer une des régions de la Gironde le plus pittoresques et le plus pleines d'histoire.

P. C.

Le Gérant : G. Ducaunnès-Duval.

Bordeaux. — Impr. G. Gounouilhou. — G. Chapon, *directeur*.
9-11, rue Guiraude, 9-11.

LES PREMIERS AÉRONAUTES BORDELAIS

(1783-1799)

Oh! pour lé coup, sandis! bibé notré Garonne!
Jé lé sabais bien, moi, sans lé dire à personne,
Qué quand les Bordélais boudraient sé mettre au jû,
Ils boguéraient dans l'air, pilotés par le fû.

(BERNADAU, *le Viographe bordelais*, p. 352.)

La découverte des Montgolfier (juin 1783) provoqua par toute la France un mouvement de surprise et de curiosité facile à comprendre. Personne ne l'attendait, même pas ses propres auteurs, pour qui elle fut surtout le fruit du hasard. Personne, du reste, dans le rêve qu'on jugeait alors chimérique de naviguer dans l'espace, n'avait entrevu pareil moyen de locomotion. Sans doute, Cyrano de Bergerac, déjà célèbre au XVIIe siècle, bien avant que M. Rostand eût entrepris de l'immortaliser, était-il parvenu jusqu'à la lune en s'attachant autour des reins « quantité de fiolles pleines de rosée, sur lesquelles le soleil dardoit ses rayons si violemment » que la chaleur avait attiré notre héros jusqu'à la voûte azurée « comme elle fait des plus grosses nuées... » Mais personne avant lui n'avait ainsi préconisé le *plus léger que l'air*.

C'est seulement un siècle après, en 1728, qu'on pourra voir certain inventeur demeuré inconnu reprendre la théorie de Cyrano, et proposer à l'Académie des Sciences de Paris le moyen de « promener un char en l'air » à l'aide d'une « sphère » dont on aurait préalablement vidé l'« air grossier ». Il en est question dans la lettre suivante, adressée à Sarrau de Boynet, alors secrétaire de l'Académie des Sciences et Arts de Bordeaux, par un confrère de Nantes, l'ingénieur Lafond :

A Nantes, le 24e Mars 1728.

J'ai été si occupé d'affaires, à Paris, que je n'ai pu, Monsieur mon cher Confrère, avoir l'honneur de répondre à la lettre que [vous] me fîtes celui de m'y adresser.

. . . . . .

J'ay vu M^r le Président de Montesquieu, que je crois être plus

disposé à rester à Paris qu'en province, surtout depuis sa reception à l'Académie françoise. Il ne s'est rien passé à l'Academie des sciences pendant mon séjour à Paris qui méritât votre curiosité; il y a eu une quadrature du cercle, proposée par un ingénieur, soy-disant nommé Mr Fleury, qui a été rejetée comme absurde. Il y a eu aussi un certain pompeur d'air qui, au moyen d'une grande sphère d'où il prétendait vuider l'air grossier, se proposoit de promener un char en l'air pour divertir ceux qui auroient eu la folie de s'y mettre : ce projet a été approuvé pour servir de supplément à Cirano de Bergerac.

. . . . . .

D. LAFOND[1].

Plus tard encore, en 1755, le père Joseph Galien, dans son livre sur *L'art de naviguer dans les airs*, imaginera « un grand vaisseau de toile, plein d'un air plus léger que l'air atmosphérique, et qui pourrait s'élever de lui-même... » Mais l'auteur, tout le premier, prendra si peu son ouvrage au sérieux qu'il dira dans sa préface : « ..... Quant à la conséquence ultérieure de pouvoir naviguer dans l'air à la hauteur de la grêle, je ne pense pas que cela expose jamais personne aux frais et aux dangers d'une telle navigation; il n'est ici question que d'une simple théorie sur sa possibilité, et je ne la propose que par manière de récréation physique et géométrique. »

Le vulgaire ne jugeait pas moins fabuleuses toutes ces inventions « théoriques ». Lui n'avait foi que dans *le plus lourd que l'air*, et c'est vers la réalisation de ce mode de locomotion que tendaient tous les efforts. Efforts vains et stériles, du reste, et bien faits pour décourager les plus enthousiastes, car, après plusieurs siècles de recherches, l'aviation en était encore au point où Dédale l'avait laissée. *L'homme-oiseau*, c'est-à-dire l'homme affublé d'ailes aux épaules et qu'il aurait actionnées par ses propres forces au moyen d'un mécanisme plus au moins compliqué, restait comme la seule solution possible du problème. La dernière victime de ce jeu grotesque et dangereux fut le marquis de Bacqueville, qui s'était élancé d'une fenêtre de son hôtel, quai des Théâtins, pour se rendre aux Tuileries en traversant la Seine. Son appareil s'étant détraqué en route, le marquis tomba sur un bateau de blanchisseuses et se cassa la cuisse...

Au début, l'expérience d'Annonay elle-même fut loin de révéler à la foule le secret si longtemps cherché. On la considéra seulement

1. Biblioth. de Bordeaux, *Académie*, Lettres, 119, I, 14.

comme une « invention ingénieuse et amusante, plutôt qu'utile », une sorte de « récréation physique et géométrique », pour employer l'expression du P. Galien. Aussi les « globes » servirent-ils, tout d'abord, d'amusements. Tant bien que mal chacun construisait le sien, soit en papier, soit en toile d'emballage recouverte de papier. Le gonflement s'opérait à l'aide de paille et de laine hachée. Puis Charles et Robert ayant introduit le système du gonflement à l'hydrogène, les enveloppes furent également fabriquées en taffetas gommé, et l'on vit bientôt le ciel de la capitale sillonné d'aérostats de toutes dimensions et de toutes couleurs. On les appela, du nom de leurs inventeurs, *Montgolfières*, *Charlottes* et *Robertines*.

*
* *

La province ne devait pas rester en arrière et, dès le mois d'août ou de septembre 1783, c'est-à-dire au moment où Paris voyait s'élever ses premiers aérostats, Bordeaux lançait également les siens. Il existait alors dans la ville une société littéraire et scientifique appelée le *Musée*, d'où descend la *Société Philomathique* actuelle, et auprès de laquelle ceux qu'intéressait la nouvelle découverte, trouvèrent des encouragements de toutes sortes. Cette Société avait pour protecteur l'intendant de Guyenne, Dupré de Saint-Maur, dont les fils étaient précisément élevés par un des fondateurs du Musée, l'abbé Dupont des Jumeaux, et la lettre suivante, écrite à l'intendant par le maréchal de Mouchy, nous autorise à croire que c'est sous les auspices du Musée que furent lancés les premiers ballons [1] :

Arpajon, ce 25 Octobre 1783.

M. Le Controlleur général paroit, Monsieur, s'en rapporter absolument à vous sur le changement du magasin à poudre ou sur ce qu'il y a à faire pour le mettre hors de tout danger, comme celui du Chateau-Trompette. Pour lors, avec un paratonnerre, il n'y aura plus rien à craindre. Je vous prie très instamment d'y penser très sérieusement et d'en écrire à M. le Controlleur général dès que vous n'arrivez pas tout de suite. Je suis très fâché que ce soit la santé de Me l'Intendante qui retarde votre voyage. Je vous prie de lui présenter mes respectueux hommages.

Je vous fais mon compliment sur la réussite des balons. Incessamment, il y aura des paris pour aller avec comme on faisoit à la course

1. Archiv. départementales, *Intendance*, C 3593.

des chevaux; je compte cependant laisser faire encore quelques voyages avant d'en entreprendre un.....

Rendès justice à tous les sentimens avec lesquels j'ai l'honneur d'être, plus que personne, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

N. Maal Duc de Mouchy.

Le duc de Mouchy, alors sur les terres de sa femme, à Arpajon, près de Corbeil, avait eu le temps d'apprendre le récit de l'ascension, la première de toutes, exécutée le 19, au faubourg Saint-Antoine, par Pilâtre de Rozier. Ainsi s'explique son désir de laisser faire encore quelques voyages aériens avant d'en entreprendre un lui-même. Pure boutade, du reste, car le maréchal avait tout près de soixante-dix ans et ne pouvait guère plus essayer ce nouveau moyen de locomotion. L'intérêt qu'il portait à la « réussite des ballons » n'en était pas moins sincère. Il ne se doutait pas que le succès auquel il applaudissait de si bon cœur allait marquer le début d'une série d'expériences plutôt fâcheuses, et qu'après les avoir encouragées, il se trouverait sur le point de les interdire en sa qualité de commandant de la Province.

A quelque temps de là, en effet, on annonça l'ascension, au *Colisée Belleville*, d'un globe à « air inflammable ».

Le tenancier de cet établissement, Nicaise Belleville [1], dont une des rues du quartier qu'il habita nous a conservé le nom, était un sujet peu recommandable, et d'ailleurs soumis à une surveillance particulière de la part de la police. Après avoir exercé à Paris le métier de confiseur, il était venu s'installer à Bordeaux en 1774, amenant avec lui un bambin de huit ans, qui jouait, paraît-il, les *Arlequins* avec un véritable talent. C'est à ce moment que notre homme avait fait construire son *Colisée*, sorte de théâtre pour les enfants auquel étaient adjoints une salle de danse et un restaurant qui faisait la concurrence à Bardineau. L'établissement était situé dans les marais de la Chartreuse, au milieu des prés et des vignes, à quelques mètres du Peugue et parallèlement à la rue Tastet, alors un simple chemin. Sa façade nord donnait sur les *allées d'Al-*

1. Belleville décéda en 1811 à Orléans, en allant à Paris pour terminer un procès contre les actionnaires du Grand-Théâtre, procès qui durait depuis trente ans. Il mourut insolvable et devant encore le prix du terrain sur lequel avait été bâti le *Colisée*. Sa succession ayant été déclaré vacante on procéda, les 30 septembre et 2 octobre 1811, à la vente du mobilier de la salle. La Compagnie Rodesse, qui avait acquis le reste des marais de la Chartreuse du prince de Rohan-Mériadeck, archevêque de Bordeaux, réclama le prix du terrain. (Biblioth. de Bordeaux, Laboubée, *Notes biographiques*, t. II, p. 11.)

brel, à peu près à l'endroit où aboutit aujourd'hui la rue Servandoni.

C'est là que le mercredi 3 décembre 1783, dans l'après-midi, devait avoir lieu le lancement de deux « globes » en baudruche que Belleville rapportait de Paris où il était allé en faire l'emplette et apprendre le procédé du gonflement à l'hydrogène. Les Bordelais n'avaient encore vu que les petits ballons en papier lancés l'automne précédent, et leur curiosité fut piquée au vif. Cinquante mille personnes s'entassèrent dans l'enceinte qu'on avait établie sur les prés, en face de la terrasse d'où les ballons devaient partir. « Jamais, écrivait le futur girondin Vergniaud à son beau-frère Alluaud [1], jamais je n'ai vu tant de monde rassemblé dans un aussi petit espace. C'était le plus magnifique amphithéâtre, le plus beau coup d'œil possible. »

Vers quatre heures et demie, comme la nuit tombait, la décharge d'une « boîte » annonça, enfin, le départ. La foule qui s'impatientait fit silence et, redoublant d'attention, porta les yeux sur la terrasse où, depuis deux heures, Belleville s'agitait en vains préparatifs pour faire prendre le vol à ses ballons... Alors, on vit s'élever un, puis deux globes en baudruche, deux *vessies* d'environ 45 centimètres de diamètre, qui montèrent jusqu'à quatre ou cinq mètres, puis se dégonflèrent, perdirent l'équilibre et retombèrent aplaties sur le sol.

Le public ne peut croire que ce soit là les « globes » annoncés avec tant de fracas. Il attend encore. Mais, comme la nuit vient et que rien plus ne paraît, il croit que Belleville s'est joué de lui. Alors, les bras s'agitent, on crie, on réclame l'argent, et chacun monte à l'assaut de la terrasse pour s'emparer de l'impudent physicien. Celui-ci essaie de se disculper et de calmer la foule, mais, ne pouvant y réussir, il se sauve à l'intérieur où les assaillants le poursuivent, enfonçant les portes et brisant tout ce qui leur tombe sous la main. Seuls, les apprêts d'un souper qui devait suivre le bal donné après l'expérience, parviennent à calmer leur fureur. La paix se fait à la cuisine. Pendant ce temps, le guet, qui est arrivé pour mettre le holà, en vient aux mains avec les spectateurs restés au dehors et se fait rosser d'importance. Il se retire sous une grêle de pierres et les débris de plus de six cents chaises.

Vergniaud était, on l'a vu, du nombre des spectateurs, mais il n'était point au nombre des mécontents. Il avait trouvé, sur la

1. Vatel, *Recherches historiques sur les Girondins*. Paris, Dumoulin, 1873, p. 90.

pelouse du Colisée, un agréable sujet de diversion à la maladresse du physicien, et il a raconté en vers faciles ce qui fut, pour lui, l'*Heureuse attrape*[1]. Voici quelques-uns de ces vers. Ils complètent la description que nous venons de donner de la scène et achèvent d'expliquer le titre du poème :

. . . . . .
Cependant, auprès d'un fourneau
Un petit homme tout en eau,
La manche au coude retroussée,
La chevelure hérissée,
Tourne, retourne dans ses mains,
Certaine machine aplatie
Portant figure de vessie,
Qu'en trépignant, soufflant, pleurant
Il tâche de remplir de vent.
. . . . . .

Or donc, à force de souffler,
Le petit homme qui se presse,
Parvient à faire un peu gonfler
Son tout petit *je ne sais qu'est-ce.*
« Pour le coup, le voilà ! » dit-on.
« — Quoi ! Ce qu'on tient, c'est le Balon?
Fi, c'est une plaisanterie !
Qu'on donnât, à nos bons Ayeux,
Pour lanterne quelque vessie,
Cela se peut. Mais, à nos yeux,
Dans ce temps de Philosophie,
La vessie est toujours vessie.
Et c'est un globe merveilleux
Qu'on promit à ce peuple immense.
« — Un globe? Eh bien ! Monsieur, silence :
Le signal vient de retentir,
Regardez bien, il va partir. »
Chacun répète à sa voisine :
« — Il va partir, regardez bien. »
Elle regarde & fait la mine
En répondant : « Je ne vois rien... »
« — Vous allez voir, soyez tranquile. »
Dieux ! quel célèbre évènement !
Muse d'Homère & de Virgile
Inspire-moi donc dans ce moment,
Horace, verse sur mon style
Et ta grâce & ton enjoûment.

1. *Le Globe de Berneville ou l'Heureuse attrape*, conte du 4 décembre 1783, par M. VERGNIAUD, avocat. (Biblioth. de Bordeaux, collect. Bernadau.)

J'ai vu Saint-Seurin, galament,
Sur le pré rencontrant la ville,
Avec la ville en mouvement
Et sur son réchaud, froidement,
J'ai vu le balon immobile,
Qui dédaignoit le firmament
Pour ne pas quitter Berneville.
Soutiens encore ma voix débile,
Muse; peins aussi le tourment
De ce marchand de citronade
Qui tout à coup devint savant
Tout en faisant sa limonade;
. . . . . .

Quant à moi, près de ma Thémire,
J'ai passé le plus heureux jour;
. . . . . .
Belleville, oui, je te rends grâce :
Lance des Globes tous les jours.
. . . . . .
Si tu ne fais pas d'autres tours,
Attrape-moi souvent de même.

Les plus ennuyés dans cette histoire — après Belleville, dont on avait saccagé l'établissement et qui par surcroît s'était vu mettre en prison — ce furent les pauvres Jurats. Comme ils jouissaient déjà à Versailles d'une fort mauvaise presse, ils ne savaient de quelle façon s'y prendre pour annoncer au maréchal de Mouchy, qui était précisément à la Cour, ce qui venait de se passer. Enfin, le 6 décembre, ils se décidèrent à lui écrire et lui envoyèrent cette lettre, accompagnée du procès-verbal de la bagarre :

MONSEIGNEUR,

Nous vous devons compte d'un événement désagréable arrivé ici le 3 de ce mois, à l'occasion d'une expérience que le nommé Belleville a entrepris de deux globes aérostatiques qu'il avoit apportés de Paris.

Le mauvais succès de cette expérience a donné lieu à quelque trouble qui n'a pas eu, fort heureusement, les suites funestes auxquelles on pouvoit s'attendre, à en juger par le début.

Nous avons l'honneur de joindre ici, Monseigneur, une copie du verbal que nous avons dressé à cette occasion, et nous attendons vos ordres pour continuer nos recherches des principaux auteurs de ce trouble.

Nous sommes, &ª...[1].

1. Archiv. municipales, *Lettres des Jurats*, 1781-1784, f° 178.

Pour comble de malheur, le Maréchal eut connaissance de l'événement avant que lui parvînt la lettre des Jurats. Il ne s'en montra que plus indisposé vis-à-vis d'eux et leur fit de sévères remontrances :

Paris, ce 11 Décembre 1783.

MESSIEURS,

J'ai appris avec une peine extrême le malheur arrivé à la prétendue fête du nommé Belleville, sujet proscrit par le gouverneur général de la Province, et qui, par sa conduite, ne mérite aucune protection. Mais si, dans cette occasion, il a été cause d'un malheur qui pouvoit être encore plus considérable, vous avez les plus grands reproches à vous faire, d'avoir permis de donner le spectacle d'un baton à 40 mille citoyens de votre ville, sans avoir seu et examiné d'avance si c'étoit un baton ou une vessie dont il étoit question. Cela n'est pas pardonnable à des magistrats chargés de la Police d'une Ville. Cela fait ici le plus mauvais effet. Je suis aussi très fâché de la conduite du guet, qui a été renvoyé par la Populace. C'est une mauvaise leçon pour le peuple de le laisser maître du champ de bataille. J'espère que cette triste leçon vous rendra plus attentifs, à l'avenir. L'intérêt que je prends à vous, Messieurs, et dont je n'ai cessé de vous donner des preuves dans toutes les occasions, me fait sentir vivement tout ce qui se mande à Bordeaux et sur ce qui se dit à la Cour et à la Ville, à cette occasion, sur votre administration.

Ne doutès pas des sentiments d'estime et de considération avec lesquels je suis, Messieurs, votre très humble et très affectionné serviteur.

N. Maal DUC DE MOUCHY[1].

Sur ces entrefaites, la lettre des Jurats étant parvenue au Maréchal, celui-ci en profita pour manifester une fois de plus sa mauvaise humeur :

Paris, 15 Décembre 1783.

MESSIEURS,

Je vous ai mandé ce que je pensois sur la bagarre arrivée à Bordeaux, qui pouvoit être suivie de plus grands malheurs. Je ne peux que vous répéter que vous auriés bien fait de ne pas me le laisser apprendre par d'autres. M. le Comte de Vergennes[2] m'a paru mécontent de votre peu de précaution avant que le spectacle fût donné.

Ne doutés pas des sentimens d'estime, &a.

N. Maal DUC DE MOUCHY.

1. Archiv. municipales, *Lettres reçues par les Jurats*, 1782-1786, f° 91.

2. M. de Vergennes, alors ministre des affaires étrangères, était aussi ministre de la province de Guienne. Mais c'était là un titre purement honorifique, car le ministre ne prenait aucune part à la direction des affaires de la Province. Son rôle se réduisait à une sorte de *patronat* ou de *protectorat*, auquel on recourait notamment en cas de conflit avec le pouvoir royal.

Cette fois, les Jurats se firent tout à fait petits garçons et promirent de ne pas recommencer :

Du 20 décembre 1783.

A M. Le Maréchal de Mouchy.

MONSEIGNEUR,

Nous n'avions pas prévu que la chétive expérience d'un globe aérostatique, que le nommé Belleville se proposoit de faire dans sa maison, y attireroit quarante mille âmes. Nous croyons avoir suffisamment pourvu à tous les évènements possibles en envoyant quarante hommes dans ce lieu pour prévenir toutes sortes d'accidents. Si nous n'avions pas prévenu M. le Comte de Fumel[1] de cette expérience, c'est parce qu'elle nous paroissoit de trop peu de conséquence et parce qu'il étoit encore à la campagne.

Conformément à vos ordres, nous retiendrons le nommé Belleville dans nos prisons jusqu'à l'expiration du delai de trois semaines.

Nous sommes, &ª.[2].

Malheureusement, les ballons devaient trahir encore la vigilance des édiles bordelais, et nous assisterons bientôt à une émeute qui eut pour certains de ses auteurs des conséquences vraiment tragiques.

*
* *

Quelques jours après l'incident de Belleville, le lundi 8 décembre 1783, « la physique de Bordeaux réparait son honneur, » nous dit Vergniaud[3] : trois jeunes gens réussissaient à lancer une petite montgolfière en papier. Ces jeunes gens se nommaient Darbelet, Dégranges et Chalifour. Ce sont ceux qui, montés dans un aérostat de leur construction, entreprendront le premier voyage aérien fait à Bordeaux.

Antoine Darbelet, bachelier en droit, fils de Charles, maître tailleur, et de Catherine Lafferre, était né dans la paroisse Sainte-Colombe le 7 décembre 1749[4]. Il était donc âgé de trente-quatre ans. Jean Chalifour, fils de Gabriel, architecte, et de Marie Barron, était né le 21 novembre 1752[5] dans la paroisse Sainte-Eulalie, et

1. Gouverneur du Château-Trompette.
2. Archiv. municipales, série BB, *Correspondance des Jurats*, 1781-1785, f° 182.
3. VATEL, *loc. cit.*
4. Archiv. municipales, Paroisse Saint-André, reg. des baptêmes (n° 91), 1749-1750, f° 78, acte 824.
5. *Ibid.* (n° 94), 1752, f° 98, acte 927.

avait trente et un ans. Le troisième, Alexandre Dégranges, négociant, fils de Charles, procureur au Parlement, devait être sensiblement du même âge que ses camarades.

L'expérience qu'ils firent eut lieu dans l'« enclos » de Me Dupuy, trésorier de France au Bureau des finances de Bordeaux. Cet enclos n'était autre que le jardin de l'hôtel de feu M. le président de Gascq, à Saint-Seurin. C'était, avec ceux de MM. Journu, à Quadrille, près Caudéran, Raba frères, à Badarnac, près Talence, Peixotto, à Talence, et Armes, à Saint-Seurin, un des jardins particuliers où le public était admis à se promener. L'hôtel faisait l'angle de la rue du *Petit-Pont-Long* (rue Charles-Marionneau) et d'une autre rue ou plutôt d'un chemin appelé, sous la Révolution, rue *Ça-Ira* (rue Ségalier). Quant à l'enclos, il s'étendait, au levant, depuis l'hôtel jusqu'aux jardins et maisons en bordure sur la rue *Saint-Seurin* (allées Damour), la rue *Neuve* (rue de Fleurus), et, au midi, jusqu'à la rue *Pont-Long* (rue d'Arès). Au couchant, en face de l'hôtel, de l'autre côté de la rue du *Petit-Pont-Long*, existait, en outre, un parterre avec une orangerie. Du côté du midi, et surtout du couchant, la campagne s'étendait à perte de vue vers les coteaux de Mérignac et les marais de la Chartreuse, d'où émergeaient, au milieu d'un bouquet d'arbres, les toits de ce couvent et le clocher de la chapelle appelée depuis église Saint-Bruno. On se trouvait, en somme, presque hors ville, au milieu des prés et des vignes et sur le point le plus élevé du Bordeaux de cette époque : le Mont-Judaïque. L'endroit semblait donc choisi à souhait pour lancer un ballon. Du reste, l'essai réussit pleinement, nous dit Vergniaud, et le ballon, qui était « gros comme une barrique »[1], parcourut deux lieues à la hauteur de trois cents toises environ[2].

Encouragé par ce premier succès, le trio décida de renouveler l'expérience le mois suivant. Cette fois, la montgolfière, construite en trois jours, ne mesurait pas moins de 24 pieds de diamètre. Elle était de forme sphérique et faite avec de la toile d'emballage recouverte sur ses deux faces de papier peint à l'huile.

Le lancement eut lieu le lundi 12 janvier 1784, près de la rivière, aux *Corderies des terres de Bordes*, chez MM. Margeon, Satire-Léris et Manville. Un échafaud y avait été dressé, sur lequel on hissa la machine qu'une corde, reliant les têtes des deux chèvres inclinées

1. Vatel, *loc. cit.*

2. D'après Laboubée (*loc. cit.*, t. VI, p. 2), le n° 100 des *Affiches* de Labottière (feuille du 16 décembre 1783) donnait des détails sur l'expérience. Nous n'avons pu retrouver nulle part ces *Affiches*.

l'une vers l'autre, maintenait suspendue au-dessus de la plate-forme pendant le gonflement. On procéda à celui-ci à l'aide d'un fourneau de quatre pieds de haut, rempli de paille et de laine hachée, et sur lequel reposait un tonneau destiné à « conduire la vapeur » dans le ballon.

Jugeant que « les diverses couches de l'atmosphère dans lesquelles pénétrerait le ballon n'auraient pas le même degré de vitesse », et qu'en passant subitement de l'une dans l'autre il pourrait perdre l'équilibre s'il n'était pas lesté, les opérateurs avaient fait faire et allaient adapter à l'ouverture « du globe » un cercle en fer de 12 livres, pesé le matin même dans les magasins de M. Margeon.

« Dès l'instant que la machine fut prête à être transportée sur le lieu de l'expérience, cent mains étrangères s'en saisissent, disent les physiciens, et elle fut portée malgré nos prières et nos menaces. Dès lors, chacun de ceux qui venaient de toucher la machine croit être devenu nécessaire et on grimpe de toutes parts sur l'échafaud, qui se trouve couvert de monde en un instant. En vain employa-t-on tous les moyens pour les engager à descendre. Il fallut se déterminer à les laisser concourir avec nous à déprimer la machine; puis, les manœuvres sont distribuées et on procède à l'expérience; mais, bientôt ceux qui font le feu ne sont point entendus; les cordages sont arrachés des mains de ceux à qui ils avaient été confiés, et on soulève la machine avec tant de violence qu'elle est enlevée au-dessus du tonneau avant que d'être remplie à demi... [1]. »

Pendant ce temps, chacun veut placer son mot et les conseils qu'on donne aux opérateurs achèvent de rendre leur tâche difficile. Un médecin, qui prétend s'y connaître — le docteur de Grassi, assurément, — crie à tue-tête : « M. Grangeneuve ! dites à ces Messieurs qu'ils mouillent davantage leur paille, sans cela ils ne réussiront pas... » « Les plaisants physiciens ! s'exclament quelques autres, en voyant que la montgolfière est ouverte dans sa partie inférieure, ils n'ont pas fermé leur ballon ! » Darbelet et ses compagnons haussent les épaules et continuent leur besogne. Malheureusement, les collaborateurs zélés qu'ils ont été contraints d'accepter ne sont pas faits pour rendre cette besogne facile. Dans leur hâte de voir partir l'aérostat, ils l'enlèvent d'au-dessus du tonneau avant que d'être rempli. Puis, s'apercevant de leur méprise, ils se « ran-

1 et 2. Note imprimée et distribuée le 16 janvier 1784 par Darbelet, Dégranges et Chalifour pour répondre aux critiques dont ils avaient été l'objet. (Bibliot. de Bordeaux, collect. Bernadau, *Spicilège bordelais*, t. III, pièce 42.)

gent à nouveau autour du récipient et y appliquent les bords du ballon ». Mais, ô fatalité ! « ils aperçoivent un cercle de fer tenant à la machine par des ficelles; ils imaginent sans doute que ce cercle appartient au tonneau et que ce n'est que par précaution qu'on y a attaché les bords du ballon, et se jugeant en état de le retenir avec leurs mains, en un moment ces liens sont, les uns détachés, les autres rompus... Le ballon, empli et livré à lui-même, s'élève en laissant son lest sur le tonneau »[1]. Il monta rapidement à la hauteur d'environ deux cents pieds, puis retomba une demi-minute après, à quarante toises du point de départ. On recommença, sur-le-champ, l'expérience, mais sans plus de succès.

L'aérostat avait subi de légères avaries, que Darbelet et ses camarades eurent vite fait de réparer et, le samedi suivant, 17 janvier, le public était convié à un nouvel essai. Les Bordelais, peu faciles à décourager, accoururent encore en foule sur les lieux de l'expérience, mais pour assister une fois de plus à l'insuccès des physiciens. Cependant, « la machine n'ayant pas été détériorée, on renvoya la fête au lendemain dimanche. Ce jour-là, le ballon, gonflé en dix-sept minutes, s'éleva majestueusement, aux acclamations de toute la ville de Bordeaux qui était présente à ce spectacle. Son ascension a d'abord été en ligne perpendiculaire à la hauteur de 100 toises, bientôt une aire de vent lui fit prendre une direction vers le S.-O. Il plana environ l'espace de 400 pieds; un nouveau courant d'air le portant tout de suite vers le Sud fit renverser la machine qui, vraisemblablement, n'était pas lestée pour soutenir le choc. Elle sembla vouloir se relever, mais ses efforts pour reprendre sa première situation furent inutiles et ne firent que retarder sa chute de quelques secondes. Le vent était alors apparemment trop violent. Le malheureux ballon tomba honteusement dans une ruelle[2], près le Dépôt de Mendicité, en un lieu appelé *La Petite Corderie*. Il était alors 4 h. 37 du soir. On compte que l'intervalle écoulé entre le moment du départ et celui de son contact à terre [a été de] 4 minutes 11 secondes... hélas[3] ! »

*
* *

A quelques jours de là, Darbelet, qui ne rêvait plus qu'aéronau-

1. Note imprimée et distribuée le 16 janvier 1784, *loc. cit.*
2. Rue Gratacap (BERNADAU, *le Viographe bordelais*, p. 353), aujourd'hui rue Ferbos et rue Vilaris.
3. Biblioth. de Bordeaux, collect. Bernadau, 713[1], 47, p. 449.

tique, informait les membres du *Musée* qu'il venait de découvrir le moyen de diriger les aérostats :

MESSIEURS,

Il vient de s'offrir à mon esprit l'idée d'un méchanisme qui paraît très propre à diriger les ballons aérostatiques. Je m'empresse de le confier au Musée, affin d'en prendre datte comme j'aurais dû le faire pour certaines applications de la découverte de MM. Mongolfier et pour d'autres moyens de direction dans lesquels j'ay été prévenu faute d'avoir pris la même précaution.

Le tems, qui me presse, ne m'a pas permis d'entrer dans de grands détails de ce mecanisme, dans le projet que j'ai l'honneur de vous remettre ci-joint. Me proposant, d'ailleurs, de vous présenter un mémoire sur le sujet et dans lequel j'auray occasion de parler des moyens déjà proposés en le comparant à celui-ci.

J'ay l'honneur d'être avec respect, Messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur.

DARBELET.

Bordeaux, jeudy, 12 fevrier 1784[1].

Voici quel était le « projet » envoyé par Darbelet :

Moyen de diriger les machines aérostatiques.

Ce moyen consiste en un arbre de bois A, de 6 pouces de diamètre et de 8 ou 10 pieds de long, pouvant tourner sur deux points d'apuy BB. Cet arbre est mis en mouvement au moyen d'une roue C, semblable à celle d'un coutelier. Il porte un plateau de bois D, auquel sont attachées, à angles droits, quatre cordes E ou un plus grand nombre s'il est nécesssaire, ayant à leur bout une balle de plmb F, d'une pesanteur proportionnée. Chaque corde passe dans un anneau fixé à la circonférence du cercle G, plus grand que le plateau, et porté par des ressorts tels qu'ils puissent faire une plus grande résistance que celle d'un vent très violent sur la surface de la machine. Les ressorts qui supportent le cercle peuvent être fixés sur le châssis de la machine comme on le voit dans le dessein que je joins ici.

Effets.

Aussitôt que l'arbre sera mis vivement en action, les balles qui sont suspendues à chaque corde seront mues d'un mouvement circulaire qui leur imprimera une certaine force centrifuge capable de faire décrire une ligne droite à chaque corde, si rien ne s'y oppose. Mais elles sont retenues par la résistance du cercle porté par les ressorts et ne peuvent satisfaire la tendance qu'elles ont pour aller se placer dans la direction d'aptation auquel elles sont attachées, et comme ce

1. Biblioth. de Bordeaux, *Musée*, 829, 10.

cercle éprouve tout l'effort de cette tendance, il résulte qu'il est repoussé en arrière avec toute la force dont les balles, attachées aux

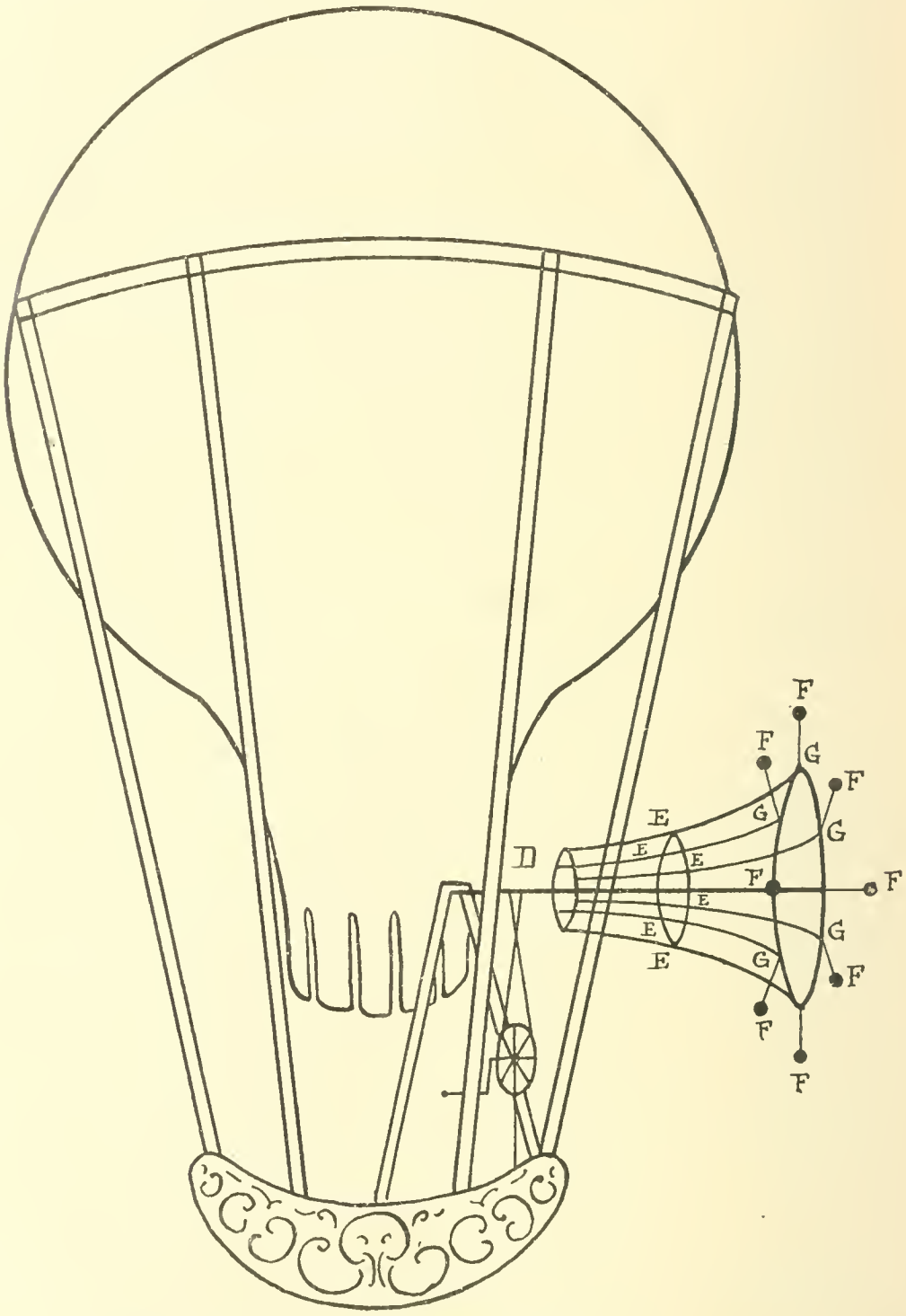

Schéma de la machine aérostatique de Darbelet.

cordes, tendent à s'éloigner du centre auquel elles tiennent, et que le mouvement passera à la machine entière.

Bordeaux, le 12 février 1784, à 5 heures du soir.

DARBELET[1].

1. Biblioth. de Bordeaux, *Musée*, 829, 10.

Cette invention séduisante avait le défaut de se heurter aux principes de mécanique les plus élémentaires. En effet, la force centrifuge agissant dans un plan perpendiculaire à l'axe du support, le ballon n'aurait pu que tourner sur lui-même. Et encore, ce résultat plutôt médiocre ne pouvait-il même pas être atteint, la force développée par chacune des balles étant détruite par la force de la balle immédiatement opposée, et l'ensemble de ces forces se trouvant ainsi réduit à zéro. Du reste, Darbelet tout le premier n'avait pas grande confiance dans son invention, car il n'essaya jamais d'en faire l'application.

Quant au *Mémoire* dans lequel il devait comparer avec le sien les différents systèmes préconisés pour la direction des aérostats, Darbelet ne paraît pas l'avoir adressé au Musée. Par contre, le Musée reçut celui d'un capitaine de navire nommé Philip[1]. Ce mémoire, daté du 18 avril 1784, était destiné à concourir pour le prix de 1,200 livres que l'Académie de Lyon, grâce aux largesses de Flesselles et du marquis de Saint-Laurent, venait de promettre à celui qui enseignerait la meilleure manière de diriger les ballons « horizontalement ».

« Ambitieux de mériter le prix que Messieurs de l'Académie de Lyon ont proposé, disait l'auteur, j'ai travaillé pour y parvenir, et je crois avoir trouvé, avec la machine que je propose au concours, le moyen le plus efficace pour voyager dans l'air avec sécurité et aisance. Je soumets mon idée à ces Messieurs. Puissent-ils la trouver juste et oser faire l'essay d'un projet dont le succès, couronnant mon travail, surpasserait sans doute mon espérance... »

Ce brave capitaine, il faut bien le dire, n'avait rien « trouvé » du tout. Il est vrai qu'il ne paraît pas, non plus, avoir beaucoup cherché, quoi qu'il en dise. En sa qualité de capitaine de navire, la solution du problème lui était apparue beaucoup plus simple qu'à quiconque. Pour lui, toute la question était d'abord de savoir s'il n'y avait pas d'obstacle à pouvoir « élever dans l'air une machine de forme quelconque ». Or, il estime que rien ne s'y oppose. Si donc on peut l'enlever avec elle, il se charge de diriger sa machine. Ensuite, il est d'avis qu'on abandonne les ballons « ordinaires », parce qu'à cause de leur forme ronde, ils ne pourront jamais « virer de bord ». Et comme, pour M. Philip, il est *a priori* possible de se mouvoir dans l'air aussi aisément que sur l'eau, si on réussit à s'y maintenir en suspension, notre inventeur n'a pas à faire grand

1. Biblioth. de Bordeaux, *Académie*, 828, 24, 1.

effort pour transporter dans les airs un véritable bateau. Sa machine sera donc une « chaloupe » à laquelle on donnera un mât, des voiles et un gouvernail; de la sorte, on pourra « louvoyer, et aller décidément où l'on voudra ». La cale contiendra un « fourneau » où sera fabriqué l'air inflammable. Quand elle en sera remplie, la machine

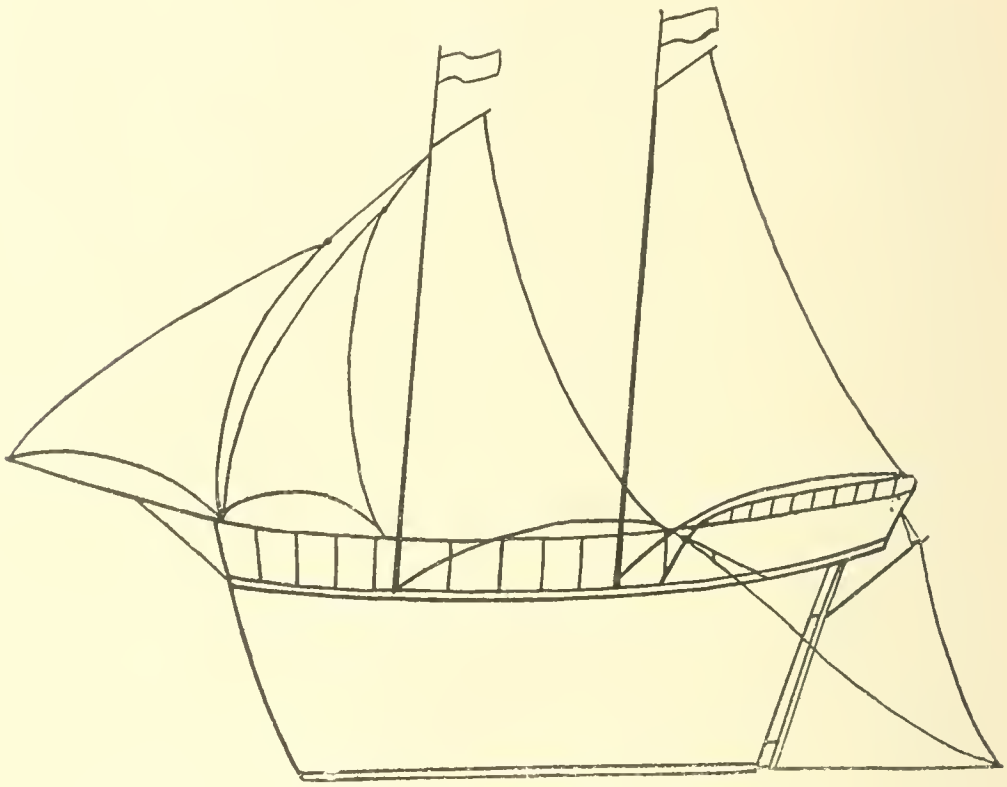

Machine nauto-aérostatique du capitaine Philip.

s'élèvera; quand on sera assez haut, on cessera la fabrication du gaz, et pour descendre on lâchera ce gaz à l'aide d'un robinet.

M. Philip, qui n'a pas été sans se préoccuper aussi de la stabilité de la machine, qu'il appelle « nauto-aérostatique », fait savoir qu'il a « prévu tous les inconvénients », et que pour parer à celui-ci, la chaloupe aura une « fausse quille », qui l'empêchera de « chavirer ». « Elle ne pourra courir risque évident, ajoute-t-il, que dans un vent violent, auquel cas les voyageurs amèneront les voiles et descendront relâcher à terre. »

Tout cela est d'une simplicité telle que l'auteur s'excuse presque d'en parler. « L'invention perdrait de son prix, remarque-t-il, en effet, si elle se bornait à si peu de chose, » et il explique qu'il fera naviguer sa machine en lui mettant « deux mâts, un beaupré avec haubans, foc et trinquette, misaine et grande voile latine ». Quant

à la direction, elle s'obtiendra à l'aide d'un gouvernail fait d'une voile latine, « pièce dans laquelle gît tout le mérite de l'invention » et qui servira « comme balancier et pour accélérer aussi la marche ».

Quelque baroques que fussent les divers moyens proposés alors pour diriger les ballons, il est probable que le jury de l'Académie de Lyon considéra le projet du capitaine Philip comme une pure gasconnade et que le prix fut décerné à un autre. C'était justice.

En même temps que celui de M. Philip, le Musée avait reçu d'un inventeur demeuré inconnu, un second mémoire [1] également relatif à la direction des ballons. Sous des dehors plus savants, ce mémoire ne valait guère mieux que le précédent. Son auteur commençait par déclarer « insurmontables » les difficultés que présentait la navigation aérienne. Puis, passant en revue les divers moyens préconisés pour la direction des ballons, il les écartait tous, notamment celui des *rames* et du *gouvernail*, parce que ces engins, disait-il, ne peuvent rencontrer dans l'air, « généralement agité, le point d'appui qu'ils trouvent dans l'eau, toujours moins agitée, et contenant des parcelles tranquilles où s'appuyer ». Seul, le système de voiles lui paraît présenter quelque avantage, bien qu'on ne puisse efficacement appliquer des voiles à une machine qui, « faisant elle-même voile de tous les cottés, doit être facilement le jouet de tous les courants d'air ». Dans tous les cas, observe-t-il, « les voiles devront être de toutes pièces, car si elles étaient détachées comme aux vaisseaux, la difficulté de les manœuvrer se multiplieroit à proportion de leur indépendance », sans parler — car il se préoccupe du vertige des aéronautes ! — des inconvénients résultant de « l'aspect d'une profondeur qui ne laisseroit aucune espérance et que l'élévation rendroit de plus en plus effrayante ». Finalement, l'auteur, tout en se rappelant que l'air est trop peu résistant pour offrir un point d'appui suffisant aux voiles et au gouvernail, entrevoyait un système de propulsion artificiel faisant corps avec la machine et capable de la faire avancer en s'appuyant sur l'air atmosphérique : « Le peu de résistance de l'air, disait-il, en effet, décide assez qu'on ne peut faire usage de ce moyen (des voiles) comme il est établi dans un vaisseau ; mais cette résistance effectuée par la vitesse à chasser l'air donne l'idée qu'en établissant des moulinets qui agiroient avec rapidité, on pourroit parvenir à faire la même chose en procurant un appuy capable de contraster avec l'action des courants qui tendroient à détourner la machine. La difficulté consisteroit à donner à ces

1. Biblioth. de Bordeaux, *Musée*, 829, 10.

moulinets la forme pour l'action nécessaire et à les placer convenablement pour cela. » C'était là la véritable solution, mais elle n'avait été qu'entrevue.

L'auteur abordait ensuite l'étude des différentes « vapeurs » propres au gonflement des ballons et obtenues par la « désunion chimique des corps : combustion, distillation, fermentation, dissolution », sans oublier les vapeurs de la poudre à canon. Il en profitait pour tourner en dérision les personnes qui, « peu instruites sur la nature des corps, » croient que les aérostats s'élèvent « par l'action de l'air atmosphérique raréfié par la chaleur lorsqu'on fait cette expérience avec du feu ». Or, disait-il, « cette élévation doit être purement attribuée à la force qui résulte de l'action générale centrifuge des parties de la fumée. »

L'existence de ces personnes, que notre inventeur qualifiait si mal à propos de « peu instruites », prouve que certains connaissaient parfaitement la cause de la force ascensionnelle des montgolfières : la densité moindre de l'air chaud contenu dans le ballon par rapport à l'air extérieur. Tous n'étaient donc pas à s'imaginer, comme cela arrive encore aujourd'hui, que cette force tient à « l'action centrifuge de la fumée ». Tous ne croyaient donc pas, non plus, à l'existence d'un « gaz » particulier, produit par la combustion de la paille et de la laine.

Darbelet, lui-même, au début, avait commis cette erreur grossière. Et, parlant dans un mémoire [1] qu'il adressait au Musée, peu après l'expérience d'Annonay, du procédé employé par les Montgolfier pour gonfler leur aérostat, Darbelet s'exprimait ainsi : « La substance dont M. Montgolfier s'est servi, est une espèce de vapeur légère, produite par la combustion de la paille et de la laine, visible et de peu d'opacité, homogène et ne se condensant pas. Une connaissance plus précise ne peut être que le fruit d'expériences faites dans les vues d'en déterminer la nature. Aussi, me garderai-je de me prononcer sur ce fait. Mais je me crois en droit d'affirmer que ce n'est là ni de l'air raréfié, ni simplement de la fumée, ainsi que le pensent plusieurs personnes qui n'ont pas vu cette vapeur d'aussi près que moy. »

Depuis, Darbelet était bien revenu de son erreur. Nous savons, en effet, que lors du gonflement de l'aérostat lancé par lui le 12 janvier 1784, comme certain médecin lui conseillait de mouiller la paille

1. Biblioth. de Bordeaux, *Musée*, 829, 10.

pour produire plus de fumée, Darbelet avait haussé les épaules. Dans le placard qu'il fit paraître au lendemain de l'expérience, il prit même à partie le docteur de Grassi sur ce point : « Vous voulez, M. le Docteur, que la paille soit mouillée, et nous voulons qu'elle soit sèche et même très sèche; nous avons fait un feu très vif et très clair et le ballon est parti. Essayez votre fumée, et si le résultat est le même, nous promettons de déférer désormais entièrement à votre avis. » Et plus loin : « Nous avouons, Messieurs, qu'il ne nous est pas venu en pensée de fermer le ballon, parce que nous avions jugé que tant que la machine restera dans sa situation naturelle, c'est-à-dire la gorge en bas, la légèreté de la vapeur dont elle est remplie, sera un obstacle à l'introduction de l'air atmosphérique dans le ballon, comme celui-ci en devient un lui-même à la sortie de la vapeur[1]. »

Le mémoire que nous avons analysé plus haut et qui fut remis au Musée à peu près en même temps que celui du capitaine Philip, ne pouvait donc pas émaner de Darbelet. Il est probable que celui qui préconisait ainsi la « force centrifuge de la fumée » pour gonfler les aérostats et la voile latine pour les diriger, c'était le docteur de Grassi lui-même. Nous nous souvenons, en effet, de ses conseils à Darbelet touchant la fumée, et nous allons maintenant, lui voir orner d'une voile latine, comme gouvernail, la montgolfière dont il vient d'annoncer l'ascension prochaine au Jardin royal.

*
* *

L'événement était sensationnel. Il n'était plus question, en effet, d'un aérostat de quelques pieds de diamètre, ni d'un ballon perdu. Il s'agissait d'un aérostat de grandes dimensions et portant avec lui une galerie dans laquelle devaient être enlevés les constructeurs de la machine : le docteur de Grassi et un parfumeur nommé Périer.

L'expérience, d'abord annoncée pour le 17 avril, avait été plusieurs fois renvoyée, tantôt à cause du mauvais temps, tantôt à raison d'accidents survenus au cours des essais préparatoires. Enfin, on la fixa irrévocablement au lundi 3 mai 1784.

A cette époque, le Jardin royal devenu plus tard le Champ de Mars, puis le Jardin public, était un vaste jardin à la française

1. Note imprimée et distribuée le 16 janvier 1784. *Loc. cit.*

avec de longues plates-bandes qu'encadraient des allées symétriques et plantées d'ormeaux et de tilleuls en quinconces. Au centre, se trouvait un grand bassin. A la place du terre-plein avec balustrade en pierre qu'on y voit aujourd'hui, existait « une belle terrasse décorée de deux superbes galeries d'après l'antique, avec un péristyle à l'opposé, tous trois du goût le plus exquis, et rendant le jardin un lieu de délices »[1]. Il y avait aussi des chaises et un café où on servait des rafraîchissements.

Le Jardin, qui avait déjà sa configuration actuelle, marquait, au couchant, l'extrême limite de la ville; plus loin, les prairies et les vignes s'étendaient à perte de vue vers le Médoc. On y entrait comme aujourd'hui : par la porte de Bardineau, au pied de l'hôtel de Lisleferme (Muséum), par la Porte Royale (Champ-de-Mars) et par trois autres portes ouvertes dans la grille[2] de fer qui bordait une grande allée devenue depuis le cours du Jardin-Public.

Le long de cette allée, de la place Saint-Germain (place Fondaudège) jusqu'à la façade des Chartrons, dont seul le côté nord était bâti, s'étendaient encore des prairies. Le Château-Trompette projetait jusque-là ses fortifications, et, sur les glacis, les sentinelles veillaient. Il semblait donc que l'endroit ne pût être mieux choisi, tant au point de vue du maintien de l'ordre qu'au point de vue de la commodité. Seuls, les Jurats, que tourmentait encore le souvenir amer des exploits de Belleville, n'étaient point rassurés. Aussi, avaient-ils tout d'abord défendu l'expérience. Finalement, il leur avait fallu céder devant les instances de la population et sur la promesse faite par le comte de Fumel, gouverneur du château, de prêter main-forte en cas de besoin. Pour plus de précautions, les Jurats postèrent encore une partie du guet à pied dans le Jardin, et une brigade du guet à cheval à chacune des portes y donnant accès.

Le ballon devait être lancé du bassin situé au centre du Jardin. C'est là qu'on avait construit une estrade haute de six pieds, sur laquelle fut déposée la machine, avec tout son « appareil », galerie, réchaud, cordages, etc. A chaque extrémité de la plate-forme s'élevait une chèvre de 85 pieds de hauteur, destinée à soutenir l'aérostat pendant le gonflement.

Cet aérostat, appelé *Le Bordelois*, était d'aspect et de proportions magnifiques. De forme sphérique, construit en forte toile peinte

1. *Description historique de Bordeaux*, Bordeaux, Pallandre, M D CC LXXXIV.
2. Ce n'était pas la grille actuelle. Celle-ci n'a été exécutée qu'en 1858.

extérieurement et intérieurement, il ne mesurait pas moins de 60 pieds de diamètre. La surface extérieure était décorée d'un baldaquin au-dessous duquel on voyait la ville de Bordeaux trônant sur les nuages et recevant des mains d'un zéphir le ballon *Le Bordelois* lui-même, tandis que les Titans, foudroyés, tombaient à travers l'espace. Au ballon, était appendu, à l'aide de « pantures à palans » fixées au point d'intersection des fuseaux et du « cercle surpolaire antarctique », une gondole ou vaste galerie en bois, décorée d'aigles et de draperies. Au centre, se trouvait le fourneau destiné à brûler la paille. Il communiquait directement par un tuyau avec l'intérieur de l'aérostat. Enfin, une voile latine latérale, fixée à la galerie, servait de gouvernail. Une girouette, même, avait trouvé place parmi les ustensiles nécessaires aux voyageurs !

Ces voyageurs étaient au nombre de deux. L'un, né à Dresde en 1753, était agrégé au collège des médecins et s'appelait le docteur Frédéric-Antoine de Grassi. Il était fils de Florio de Grassi, ancien médecin du roi de Pologne et mort à Bordeaux en 1774. L'autre, qui se nommait Périer, était établi comme parfumeur place de la Comédie. Tous deux étaient fort connus du public, et cet accouplement du docteur et du parfumeur devenus aéronautes rendait l'expérience particulièrement attrayante. Du reste, rien n'avait été négligé pour lui donner toute la publicité et tout l'apparat désirables. Une superbe estampe avait même été gravée, qui représentait la montgolfière et donnait la description de ses parties essentielles. Elle portait cette légende un peu trop pleine de confiance dans la réussite de l'expérience :

L'aérostat Le Bordelois, de 60 pieds de diamètre donné par MM. de Grassi, docteur en médecine et Périer neveu, élevé dans le Jardin Royal, à Bordeaux, sous la direction des auteurs.

En prévision de la foule considérable qu'ils savaient devoir se rendre au Jardin royal, les Jurats crurent devoir rendre une ordonnance spéciale réglementant la circulation des piétons et des voitures dans les rues voisines du champ d'expérience. Il fut en outre sévèrement défendu « à peine de punition », de monter sur les murs, les piliers et la grille bordant le Jardin, de même que de grimper aux arbres et de marcher sur les plates-bandes[1]...

1. Archiv. municipales, *Reg. de la Jurade*, bourgeoisie et corporations, série BB, 1783-1785, f° 39.

Aussitôt, un plaisant composa et fit paraître cette *Ordonnance nouvelle :*

De par le Maire et les Jurats
Le Ballon ne partira pas...
Périer reprendra ses pomades,
Grassy reverra ses malades.
Le premier nous parfumera,
Et le second nous guérira.
C'est plus sûr que d'aller en gondole
Faire dans l'air la cabriole,
Ou bien d'aller, au gré du vent,
Quoi que l'on dise et qu'on raisonne,
Se culbuter dans la Garonne,
Au lieu d'aller au firmament[1]...
. . . . . .

Le ballon, en effet, ne devait pas partir !

Le lundi 3 mai, jour fixé pour l'expérience, le temps s'annonça magnifique et, dès le matin, de Grassi hissa le pavillon indicateur du lancement. Beaucoup de gens étaient venus du dehors, nous dit Bernadau ; « on en comptait 4,000 inscrits à l'hôtel de ville et autant non inscrits » qui s'installèrent, en payant, autour de l'estrade. Pendant ce temps, une foule immense de curieux s'entassait dans toutes les avenues environnantes, le long de la grille du Jardin, et jusques sur les glacis du Château-Trompette, bien que de ces divers endroits, les arbres empêchassent de voir les préparatifs du départ.

Il était un peu plus de midi lorsque furent allumées les premières bottes de paille. La malechance voulut qu'au même moment se mît à souffler un vent violent qui s'engouffra dans les parois du ballon et le fit vider. On se remit aussitôt à l'œuvre, mais chaque fois que la machine était remplie à moitié, une nouvelle rafale survenait, qui obligeait à tout recommencer. Enfin, après une demi-heure d'efforts inutiles, comme le vent ne se calmait point, les aéronautes se virent dans la nécessité de remettre à plus tard leur expérience, et le pavillon qui avait été hissé comme signal fut amené.

Alors, ce qui arrive souvent, ce sont ceux qui n'ont rien payé pour assister à l'expérience, qui protestent contre son renvoi. Ils se fâchent, sans seulement se rendre compte qu'une impossibilité

1. Par M. Péry aîné. Biblioth. de Bordeaux, Bernadau, *Spicilège bordelais*, t. VII, n° 4.

matérielle s'oppose au départ du ballon. A son tour, la « canaille » ne voit là qu'une occasion de se montrer et elle tient à ne point la laisser échapper. Une troupe de mutins se rue sur les barricades installées à la porte d'entrée principale pour contenir les gens qui auraient voulu pénétrer dans le Jardin sans payer. Les planches cèdent. Déjà, du reste, un serrurier qui trouve à exercer là ses talents a ouvert ou enlevé la serrure d'une des portes; le flot envahisseur des mécontents se répand dans le Jardin, et il court à travers les plates-bandes, vers l'endroit où se trouve le ballon, afin de le mettre en pièces. Le guet veut s'opposer au tumulte, mais il reçoit, de ceux qui sont restés en dehors de la grille, une grêle de pierres ramassées sur la chaussée. Il riposte et fait feu de ses pistolets. Un homme est tué et plusieurs autres blessés. Alors, les mutins redoublent d'audace et ne connaissent plus leur fureur. Deux cents chaises sont brisées, le guet est rossé une fois de plus, et les « ballonistes » se voient poursuivis jusque dans le café du Jardin, où ils s'étaient réfugiés. Les vitres et les contrevents de l'établissement volent en éclats, mais les gardes tuent un homme d'un coup de sabre et empêchent les assaillants de pénétrer dans la maison.

Pendant ce temps, une partie des brigades est sortie du jardin, sabre au clair, pour mettre à la raison les manifestants restés en dehors de la grille. Mais ceux-ci s'échappent, et cherchent un refuge sur les glacis du Château-Trompette. C'est en vain qu'on les y poursuit. Car, lorsque le guet est d'un côté, les mutins courent de l'autre et redoublent leurs attaques à coups de pierres. Ce jeu de cache-cache dure un certain temps. Enfin, M. de Fumel, averti « du soulèvement du peuple et du carnage qui se fesoit », accourt à la tête de la compagnie des grenadiers et de celle des chasseurs de Blaizois, qui chargent ostensiblement leurs fusils à balle, et finissent par tenir en respect cette bande de révoltés. Le guet en profite alors pour se saisir de onze manifestants qui sont immédiatement séquestrés dans un des bâtiments du Jardin, tandis qu'une escouade du guet à pied et une du guet à cheval entourent le ballon et le protègent jusqu'à ce que les portes du Jardin se soient refermées derrière la foule.

Vers le soir, ceux qu'on avait arrêtés furent extraits de leur cachot pour être conduits par le guet dans les prisons de l'hôtel de ville, alors situé sur les Fossés, entre les tours de la Grosse-Cloche et la rue du Cahernan (rue Sainte-Catherine). Les Jurats en personne ouvrirent la marche, et la petite troupe défila proces-

sionnellement à travers la ville, sous les yeux de la foule amassée le long des rues pour la voir passer[1].

Cette fois, les Jurats qui avaient fait preuve de vigilance et d'autorité, se sentaient la conscience tranquille. Aussi, prévinrent-ils immédiatement le comte de Vergennes et le duc de Mouchy de l'« espèce d'émeute » qui venait d'avoir lieu, ajoutant qu'ils tenaient les coupables, qu'ils allaient les juger, et qu'ils « espéraient que l'exemple le plus sévère arrêterait pour toujours des troubles aussi dangereux »[2].

Les Jurats étaient d'autant plus disposés à sévir, qu'ils ignoraient moins les marques d'approbation que la population avait données sur leur passage, quand on conduisait les mutins en prison. Ils frappèrent donc un grand coup : ceux qui leur paraissaient le plus coupables, un garçon boulanger et un garçon chaudronnier, furent condamnés à être pendus devant la grille du Jardin, à l'endroit où ils avaient été arrêtés; on envoya les autres aux galères.

Le Parlement confirma la sentence des magistrats municipaux, sauf en ce qui concernait les condamnés aux galères, et l'exécution des autres fut fixée au 7 mai, à six heures du soir. Ceux-ci arrivèrent sur le lieu de l'exécution dans un tombereau, escortés par les deux guets et par une masse de curieux aussi grande que celle qui s'était précipitée, quatre jours auparavant, pour voir partir le ballon[3]. La foule assista avec le plus grand calme au supplice de ces malheureux, et le lendemain, les Jurats, visiblement soulagés, firent connaître au ministre de Vergennes le résultat de l'exécution : « Quoiqu'il y eut un concours immense de peuple, disaient-ils, il n'y a pas eu la moindre émotion. Malgré la peine que nous a causé ce fâcheux événement, nous voyons avec satisfaction que l'exemple que nous avons été forcés de faire a été très bien vu par le public, et qu'il nous assure, pour l'avenir, l'ordre et la tranquillité dans toutes les occasions où le peuple se trouvera rassemblé[4]. »

(A suivre.) MEAUDRE DE LAPOUYADE.

1. Archiv. municipales, série BB, *Lettres des Jurats*, 1784-1786, f°s 4, 5, 6 et 7. — Biblioth. de Bordeaux, collect. Bernadau, 713, 47, p. 252 et suiv.
2. Archiv. municipales, série BB, *Lettres des Jurats*, 1784-1786, f°s 5 et 6.
3. Biblioth. de Bordeaux, collect. Bernadau, 713, 47, p. 252 et suiv.
4. Archiv. municipales, série BB, *Lettres des Jurats*, 1784-1786, f° 6.

ÉTUDES HISTORIQUES SUR LA VINIFICATION

(Suite.)

LE VIN TREUILLIS

Au temps où Bertrand de Goth était archevêque de Bordeaux, il créa à Pessac un magnifique vignoble. Devenu pape, il le légua au cardinal Arnaud de Canteloup et à ses successeurs au siège archiépiscopal. Ce vignoble qui, depuis fort longtemps, porte le nom de Pape-Clément — et que Rabelais appelle « Clémentin » — comprend, aujourd'hui, 37 hectares; à l'origine, il était moins important : il n'avait alors qu'une étendue de 9 journaux. Les archevêques possédaient en outre le château ou palais de Lormont, entouré de terres, de prés et de vignes, et construit sur le mamelon pittoresque qui domine au nord le bourg. De nos jours encore, il s'y récolte des vins rouges qui figurent parmi les meilleurs crus de la région.

Les dépenses nécessitées par ces deux domaines étaient payées par les procureurs des archevêques : elles se trouvent mentionnées avec détails dans les comptes de l'archevêché, déposés aux Archives départementales de la Gironde. Bien qu'incomplets, ils comportent la matière de huit gros registres, format in-4°. Nos Archives historiques ont reproduit, dans les tomes XXI et XXII, le contenu du premier registre relatif aux recettes et dépenses du XIVe siècle, à partir de 1332, et un fragment de la série du siècle précédent.

« On y trouve, comme le dit en préface Léo Drouyn, le très érudit transcripteur de ces comptes, le nom et la valeur des différentes monnaies ayant cours à Bordeaux; le prix des journées de la ville et de la campagne, soit pour les travaux exécutés dans le palais, soit pour la culture des terres labourables, des vignes, des jardins, des vergers et des prairies; on y consacre de longs articles à la préparation des vendanges, à la réparation des vaisseaux vinaires, à la conservation des vins de différentes espèces... »

Il est souvent parlé de la paie des hommes employés à cueillir et fouler les raisins, encuver les moûts et tirer les vins. Parmi les dépenses faites pour l'entretien des cuves, cuveaux et autres objets

nécessaires au moment des vendanges, il est parlé de l'achat de merrains, de cercles, de poix, de suif, etc. Figurent également les dépenses exigées par le pressoir (*trolium*, *trulium* ou encore *torcular*, *torcularium*).

Ces quatre mots reviennent souvent sous les yeux du lecteur. Dans de trop courts passages, il est difficile de voir s'il est question de pressoir proprement dit ou du bâtiment qui le contenait. Dans les lignes suivantes, par exemple, on se demande de quoi il s'agit réellement :

Item, solvi pro quodam homine qui fuit per V dies in trolio archiepiscopatus ad calcandum et faciendum vinum, XX sterl. [1].

Dans cette autre phrase, le même doute subsiste :

Item, solvi VII carpenteriis qui repararunt cuvas, myatas et torcularia de Laureomonte [2]...

Ailleurs, le sens de la phrase indique nettement qu'il est question du local contenant le pressoir :

... pro una lanterna empta, necessaria pro vindemiis in trolhio, solvi [3]...

Le plus souvent, ces mots *trolium*, *trulium*, *torcular* et *torcularium* se rapportent non au contenant, mais au contenu, à l'appareil qui presse ou sur lequel on exécute le foulage. Exemple :

... feci mutari de domo in qua sunt torcularia ad penu (cellier) officialatus.... duos ton. vini albi [4]...

Item, solvi pro III lib. de ceuxo et pice quas emi ad reparandum torcular [5]...

... pro calcando vindemiam supra torcularia [6]...

Il ressort des renseignements fournis par les comptes de l'archeveché, que la pratique du foulage à l'aide des pieds (calcare) était très fréquente et qu'elle employait beaucoup d'hommes. Nous avons déjà cité des phrases où cette opération est indiquée. En voici plusieurs autres où il en est également question :

Item, solvi pro IX hominibus conductis ad calcandum uvas in torculari domus archiepiscopalis et reponendo vina in vasis [7]...

1. *Archives historiques de la Gironde*, t. XXI, p. 339.
2. *Idem*, t. XXII, p. 353.
3. *Idem*, t. XXII, p. 483.
4. *Idem*, t. XXI, p. 675.
5. *Idem*, t. XXII, p. 311.
6. *Idem*, t. XXI, p. 659.
7. *Idem*, t. XXII, p. 415.

Item,... ad... calcandum uvas in torculari, apud Laureummontem [1]...
Item, solvi, pro XIIII jornalibus hominum conductorum ad calcandum, portandum et reponendum vinum receptum in archiepiscopatu [2]...

Si des salaires sont souvent payés à des manœuvres chargés de fouler les raisins (*ad calcandum uvas*), par contre, on ne voit aucune dépense résultant du fait de les presser.

Cette constatation n'a pas été sans nous surprendre, de même que l'absence de renseignements indiquant le système de pressoir dont on a pu se servir. Il n'est parlé ni de leviers, ni de vis, agents directs des pressions, ni des tours, ni des cabestans, machines développant des forces, non plus que de l'achat, ni de la réconfection des câbles chargés de transmettre ces forces. A vrai dire, il est noté que des charpentiers ont été employés à réparer les pressoirs (*carpentarii qui repararunt torcularia*), mais il ne résulte pas des textes qu'il s'agissait là de machines à presser. L'achat d'objets divers pour la réparation des pressoirs est également signalé (*ceuxo et pice ad reparandum torcular*); mais la nature de ces objets porterait également à penser qu'ils étaient utilisés non à réparer des presses, mais bien à obturer des fentes ou des trous à des maies en bois. De nos jours, les maies de pressoirs sont souvent employées à cet usage. De tout cela, il ne faudrait pas en induire que, dans les vineries de l'archevêché, on ne pressait pas à l'aide de machines, qu'on n'avait recours qu'au foulage, que toute l'installation portant le nom de pressoir n'était constituée que par une vaste plate-forme entourée de bords (une maie) sur laquelle s'effectuait le foulage. Avec de telles conclusions, on risquerait de passer à côté de la vérité. Nous ne nions pas la présence, dans les domaines de l'archevêché, de pressoirs en tant que machines à presser; nous ne nions pas, non plus, que ces machines aient été employées à sécher les mares déjà foulés. Nous disons simplement que, à l'époque et dans les lieux que nous étudions, cette utilisation des pressoirs dans les circonstances que nous précisons, devait être plutôt rare: qu'il est peu probable qu'on épuisait les mares non fermentés de la même manière que les mares fermentés, c'est-à-dire en ayant recours à des lavages successifs; qu'il est possible qu'après un foulage plus ou moins prolongé, les mares (les blancs comme les rouges) étaient portés dans les cuves avec la quantité de moût

1. *Archives historiques de la Gironde*, t. XXII, p. 415.
2. *Idem*, t. XXII, p. 449.

absolument indispensable, en vue d'une fabrication de vin rouge, tandis que les moûts de choix, entonnés dans des barriques, s'y transformaient en vins blancs et en vins clairets. Pour les marcs fermentés, il nous est permis d'être très affirmatif : le lavage était le seul moyen utilisé pour en extraire le vin qu'ils contenaient. Nulle part, en effet, il n'est question, dans les comptes de l'archevêché, ni des vins treuillis, ni des vins de presse. Ils sont remplacés par les arrière-vins, dont il sera bientôt parlé.

En tête des vins rouges, se trouvait le clairet (*vinum clarum*) très à la mode naguère et que les grands vignobles produisaient en quantité. C'était ce que nous appelons de nos jours le vin de goutte, vin fait avec un moût de raisins rouges non pressés, mais simplement foulés[1] et que l'on laissait fermenter à la manière des moûts issus des raisins blancs, c'est-à-dire en l'absence des pepins et des pellicules. Le clairet était d'une couleur rosée, plus ou moins accentuée selon la nature des raisins et la durée plus ou moins prolongée du foulage. La définition que nous donnons de ce vin est bien différente de celle qu'en fournit Malvezin, et bien différente aussi des définitions que cet écrivain s'est chargé de critiquer. Il nous suffira de citer le passage en question, pour qu'on se rende compte des divergences d'opinion.

« On appelait *clairel*, dit Malvezin[2], le vin produit par les vignes où, selon l'usage alors établi et qui s'est conservé longtemps, les cépages rouges et les cépages blancs étaient mêlés, et dont les raisins étaient cueillis en même temps et vinifiés ensemble. Plusieurs écrivains, mais qui n'étaient pas des viticulteurs, trompés par des étymologies fantaisistes, ont donné de fausses définitions du clairet : les uns l'ont confondu avec une boisson composée de vin blanc et de miel, mais le clairet était rouge ; d'autres ont pensé que le clairet était un vin clarifié tiré au fin. Cela n'est pas exact : les contemporains n'appellent pas le clairet *vinum claratum*, expression dont ils se servent pour les vins clarifiés, mais *vinum clarum*, vin clair. »

Après le clairet, venait le vin rouge (*vinum purum rubeum*) dont la production était relativement moindre, et le prix, d'une façon générale, ni inférieur ni supérieur. C'était exactement le vin rouge de notre époque, mais sûrement sans aucun mélange de vin de presse, puisque, à cette époque, ce vin était inconnu.

On trouve, enfin, les arrière-vins (*retro-vina*), ceux qui coulaient

1. Archives départementales de la Gironde, G 239, fol. 207.
2. *Histoire du commerce de Bordeaux*, t. I, p. 259.

des cuves entraînés par l'eau qui y était versée, aussitôt après l'écoulement du vin pur. C'étaient donc des vins hydratés, faits à la manière du pinpin de Macau ou du vin de despence d'Olivier de Serres.

L'emploi de l'eau destinée à faire ces arrière-vins se trouve signalé diverses fois dans les comptes de l'archevêché :

Item, (solvi) cuidam homini qui portabat aquam pro retrovino cum suo asino [1]...

... pro portando aquam in cuvis pro retrovino [2]...

Pro salario cujusdam salmerii sive asini qui congregavit et portavit de fonte totam aquam necessariam ad faciendum retrovina [3].

Item, (solvi) pro loguerio cujusdam asini, conducti ad portandum aquam pro retrovino [4]...

Item, solvi pro VI jornalibus hominum qui apportarunt aquam pro retrovino facto in archiepiscopatu [5]...

Comme une première eau était insuffisante pour extraire du marc tout le vin qu'il contenait, l'habitude était de l'arroser deux et même trois fois différentes. Les passages suivants le prouvent :

Item, solvi... IX hominibus qui portarunt aquam pro retrovinis et escolarunt primam, secundam et tertiam aquas cuvarum [6]...

Item, solvi pro VI jornalibus hominum qui escolarunt cuvas domus archiepiscopalis, videlicet primam, secundam et tertiam aquam [7]...

La fabrication des arrière-vins exigeait d'assez nombreux manœuvres (*homines conductitii ad negociandum circa retrovina facienda*) [8]. Des vaisseaux vinaires spéciaux étaient réservés à ces vins; cela résulte de la phrase suivante :

Item, [solvi] pro sex faciculis de coldra de aubar quos (emi) pro reparatione vaysselle retrovini [9]...

Les arrière-vins étaient de plusieurs sortes. La variété qui, dans les comptes de l'archevêché, se présente le plus souvent, est le vin lymphatique. Quel nom suggestif ! On devine la pâleur et le peu de force de ce vin. C'était lui, néanmoins, qui était consommé le

1. *Archives historiques de la Gironde*, t. XXII, p. 415.
2. *Idem*, t. XXII, p. 397.
3. *Idem*, t. XXI, p. 690.
4. *Idem*, t. XXII, p. 450.
5. *Idem*, t. XXII, p. 451.
6. *Idem*, t. XXII, p. 355.
7. *Idem*, t. XXII, p. 325.
8. *Idem*, t. XXI, p. 660.
9. *Idem*, t. XXII, p. 319.

dernier, ce qui semblerait indiquer qu'il était le produit de la première eau. Malgré cela, il ne se conservait pas toujours bien longtemps, car, à l'époque de la récolte des foins, il se trouvait parfois gâté, comme le prouve la citation suivante :

Item, retrovinum reservatum pro collectione feni provinit ad putrefactionem et ideo fuit projectum et effusum per terram, videlicet I ton. I pipam vini rubei lymphati [1].

Dans un compte récapitulatif, on remarque également que, sur quatre tonneaux et une pipe de ce vin lymphatique, quatre tonneaux devinrent malades et furent jetés [2].

Parmi les arrière-vins [3], figurait aussi, dans les comptes de l'archevêché, le pinpin des tenanciers de Macau. Ce vin est assez souvent mentionné, et notamment dans les deux passages suivants :

Item, solvi... pro quadrigando VII ton. vini clari, I ton. pinpini, VII pipas IIII barriquas vini albi, et unam barriquam vini clari receptas de collecta vinearum de Laureomonte [4].

Item, solvi bubulcis de Laureomonte pro quadrigando VI ton. I pipam vini albi, XV ton. vini clari et II ton. de pinpin [5].

On l'a vu plus haut, l'arrière-vin désignait l'ensemble des vins hydratés; c'était aussi parfois le terme employé pour caractériser une variété spéciale de ces vins, comme le prouvent les deux textes que nous allons reproduire, où, à côté de tonneaux de pinpin, figurent des tonneaux d'arrière-vin :

Item, solvi bubulcis... pro quadrigando dicta vina et XI ton. vini clari, II ton. pinpini et I ton. retrovini, receptos ex decima parr. de Quinsaco [6].

Item, solvi bubulcis... pro quadrigando... II ton. pinpini et II ton. retrovini de archiepiscopatu ad domum domini Petri de Vilares [7].

1. *Archives historiques de la Gironde*, t. XXII, p. 199.
2. *Idem*, t. XXI, p. 705.
3. Nous avons pensé que le pinpin de l'archevêché était un arrière-vin, par le motif que celui de Macau l'était manifestement. Guidé seulement par ce qu'on lit dans les comptes, on peut soutenir que le pinpin de ces comptes était vrai vin, résultat d'une fermentation dans laquelle la quantité de marcs foulés aurait été très forte par rapport à celle du moût mis en présence : Le mot pinpin rappelant alors, non sans exagération, une fermentation où les pepins auraient été relativement en excès. Dans cette supposition, il n'y aurait eu, à l'archevêché, qu'une sorte d'arrière-vin : le lymphatique. Car, si nous en avons admis deux autres variétés, c'est parce que, dans les citations, le rétrovin se trouve mentionné à côté du pinpin : l'une de ces variétés cessant d'être considérée comme un arrière-vin, l'autre disparaît en tant que variété spéciale.
4. *Archives historiques de la Gironde*, t. XXII, p. 450.
5. *Idem*, t. XXII, p. 415.
6. *Idem*, t. XXII, p. 450.
7. *Idem*, t. XXII, p. 450.

La fabrication de ces trois variétés de piquette (vin lymphatique, pinpin et arrière-vin) absorbait la totalité des marcs. A cette époque, comme aurait dit Olivier de Serres, on ne connaissait aucune façon plus avantageuse de les utiliser que de s'en servir pour faire des vins de despence. Dès lors, on comprend qu'il ne soit jamais parlé de vin treuillis ni de vin de presse. La matière pour en faire étant utilisée d'une autre manière.

Ceux qui ont lu l'ouvrage de Malvezin ayant pour titre : *Histoire du commerce de Bordeaux*, et qui ont foi dans les écrits de cet auteur, ne partageront pas immédiatement notre avis. Bien que nous ayons puisé l'un et l'autre aux mêmes sources, nous avons une conception bien différente des anciennes habitudes vinicoles. En effet, Malvezin, après avoir indiqué ce qui se passait dans les vignobles au temps des vendanges, écrit : « Les raisins venant de la vigne étaient versés dans le treuil pour y être pressés; le moût et les grappes foulées étaient ensuite mis dans les cuves où s'opéraient la fermentation et la clarification du vin. On portait ensuite le marc au pressoir[1]. »

Malvezin dit avec raison, dans un passage déjà cité, que les historiens qui s'occupent des choses viticoles doivent être viticulteurs. Nous pensons comme lui. Mais il ne faut pas cependant que le viticulteur présente à l'historien les mœurs du passé sous un jour par trop moderne; et, sous prétexte qu'une chose se pratique de nos jours, qu'il nous l'indique comme s'étant faite autrefois. Les coutumes anciennes doivent nous être révélées uniquement par les vieux documents, et l'historien qui s'est donné pour mission de nous les faire connaître doit se garder de laisser cette tâche à son imagination.

Malvezin, dans sa dernière citation, nous dit que la fermentation du vin opérée, on portait le marc au pressoir. Où cet auteur a-t-il bien pu recueillir ce renseignement? Là, comme un peu partout dans son ouvrage sur le commerce, il a négligé de renvoyer aux sources. Impossible donc à ceux qui viennent après lui, de contrôler ses dires. Nous venons de faire une étude sérieuse des comptes de l'archevêché et nous n'avons rien trouvé indiquant que le pressurage des marcs cuvés constituait, à l'époque, une pratique courante. Nous ajouterons même qu'aucun texte ne permet de l'envisager comme méthode exceptionnelle. On ne pressait pas les marcs fermentés.

1. *Histoire du commerce de Bordeaux*, t. I, p. 258.

Où Malvezin a-t-il également vu « que le vin complètement recueilli (par l'action de la presse), le marc était remis (dans la cuve) et recevait une certaine quantité d'eau pour produire les piquettes »[1] ?

Nous n'avons pas su rencontrer, dans ces mêmes comptes, trace de cette manœuvre, qui, si elle a été réellement opérée, n'a dû l'être que fort peu souvent. Malvezin, dont la tendance est de voir le passé à travers les choses du présent, aurait bien dû s'informer près de viticulteurs autorisés si la remise en cuve du marc pressé, pour en retirer par le lavage le vin y restant, était une pratique recommandée, susceptible de procurer quelques bénéfices.

A notre époque, seuls ceux qui veulent fabriquer un second vin (en mettant de fortes quantités de sucre de canne ou de betterave en présence de gros volumes d'eau) ont intérêt à réintégrer dans les cuves les marcs pressés qui, dans la circonstance, deviennent les agents indispensables de la fermentation et de la coloration recherchées. Mais, en dehors de ce cas, on dépose les marcs pressés non dans les cuves de fermentation, auxquelles ils risqueraient de communiquer de mauvais goûts et des germes dangereux, mais dans de vieilles barriques, pour faire des râpes, dont la fabrication est peu coûteuse et qui rendent de réels services aux ouvriers agricoles.

Malgré les avis émis par Malvezin, nous restons convaincu que, dans les domaines de l'archevêché, les marcs n'étaient extraits des cuves qu'après avoir été débarrassés par des lavages successifs de tout le vin qu'ils contenaient, et que, dès lors, on n'avait pas besoin de les soumettre ensuite à l'action du pressoir.

Nous venions de rédiger les lignes qui précèdent lorsque, nous trouvant aux Archives départementales de la Gironde et y parcourant l'inventaire sommaire de la série G, imprimé par les soins de Gouget, archiviste départemental, nos yeux tombèrent sur une phrase qui nous surprit. Elle disait : « Pour presser le vin, la journée d'homme est de quatre sterlings[2]. » L'expression *presser le vin* nous étonna quelque peu et, sur le conseil de M. l'abbé Dubois, l'érudit curé de Roquefort-d'Agen, nous consultâmes, séance tenante, le texte même. Bien nous en prit, car le mot *presser*, employé par le rédacteur de l'« Inventaire sommaire » n'était pas celui utilisé par le teneur du livre archiespiscopal. Ce dernier s'était servi du mot latin

1. *Histoire du commerce de Bordeaux*, t. I, p. 258.
2. Archives départementales de la Gironde, G 238, fol. 116 de l'inventaire.

calcare, qui correspond au mot français *fouler*. La phrase est, du reste, textuellement celle-ci :

Item, liberavi domino Arnaldo de Deveriis pro XIIII hominibus necessariis Burdigale ad faciendum vina et calcandum vindemiam dando cuilibet IIII sterlinos [1]...

Le rédacteur de cet inventaire a été mal inspiré dans la circonstance; il ne devait ni employer le mot *presser* ni l'expression *presser le vin :* on presse une vendange, un marc, mais pas un vin. En employant un mot impropre il a failli porter atteinte à notre thèse, alors que celle-ci trouverait plutôt un appui dans le texte latin.

Il résulte de l'ensemble des faits que nous venons de résumer dans les pages précédentes qu'à la fin du Moyen-Age la fabrication du vin de presse était inconnue dans les domaines archiépiscopaux de Pessac et de Lormont. En était-il ainsi, à cette même époque, dans le reste du pays bordelais?

A la fin de la première partie de notre travail, après avoir montré l'apparition relativement tardive à Macau de cette sorte de vin, nous nous étions posé la même question, et nous y avions répondu par la négative. Aux probabilités que nous avions alors mises en avant à l'appui de cette opinion, il convient d'en ajouter une autre qui résulte de l'absence de toute mention relative aux vins treuillis, dans la transaction passée, un peu avant 1575, entre l'abbé de Lanta et les tenanciers de Macau. L'abbé, on s'en souvient, avait proposé à ces derniers, vu le mauvais état des chemins au moment des vendanges, de ne pas exiger d'eux le transport de son quint de raisins, à condition que, le vin fait, ils lui en porteraient le cinquième et, en plus, une ou deux barriques de pinpin, suivant l'importance du bourdieu. Rien de plus ne fut dit. Si, à l'époque de cet accord, la fabrication du vin treuillis avait été de mode dans certains endroits de la sénéchaussée, l'abbé de Lanta n'eût pas manqué, après avoir parlé de la quantité de pinpin qui devait lui être livrée, de spécifier que, dans le cas de pressurage des marcs, la barrique de pinpin serait remplacée par une barrique de vin treuillis. Si aucune précaution de cette nature n'a été prise, c'est qu'il n'y avait aucun motif d'y penser. Le pinpin régnait alors en maître; il ne pensait pas devoir être détrôné un jour !

A vrai dire, la susdite convention était verbale; mais l'accord

1. Archives départementales de la Gironde, G 238, fol. 300. Cela se passait en l'année 1355.

intervenu se trouve reproduit dans l'arrêt du Parlement de 1575. Or, dans cet arrêt, dont nous avons donné un résumé, il n'est nullement question de vin treuillis. On ne pouvait parler d'une chose qu'on ne connaissait pas, ou dont on ne prévoyait pas la venue prochaine.

Si, vers la fin du XVIe siècle, le vin treuillis était ignoré dans la plupart des vignobles du Bordelais, à plus forte raison a-t-il dû l'être au XIVe siècle. Cette variété de vin est considérée, en œnologie, comme un perfectionnement. S'il eût été en honneur à la fin du Moyen-Age, il est peu vraisemblable que sa fabrication eût disparu pendant près de deux siècles. Mais c'est là un raisonnement que nous ne pouvons étayer d'aucune preuve. D'une part, nous n'avons pas rencontré de documents datant de cette époque où il soit question de vin treuillis; d'autre part, en dehors des papiers de l'archevêché, nul autre texte du même siècle et parlant des arrière-vins ne nous est tombé sous la main. Rien ne nous permet donc d'étendre de façon générale et positive au reste de la Guienne ce qui a été constaté à Pessac et à Lormont.

Il existe aux Archives départementales de la Gironde un document datant de 1338 et relatif à la surveillance des pressoirs du chapitre de Saint-Seurin. A première vue, ce texte semble être contraire à toute idée de généralisation; en réalité, il ne l'est pas. Nous en donnons ici la traduction, en ayant la précaution, à côté des passages principaux, de faire figurer le texte latin :

Au temps des vendanges, deux chanoines nommés selon l'ordre de leur résidence dirigeront fidèlement les pressoirs du chapitre par eux-mêmes ou par d'autres à leurs propres dépens, et ils ne feront rien en cela sans la permission du chapitre.

De même, nous établissons et ordonnons qu'aux vendanges, chaque année, deux chanoines, successivement en commençant par les plus anciens en résidence, quel que soit le nombre des chanoines résidant dans l'église susdite, soient envoyés dans le grand cellier du chapitre pour surveiller la vinification, donner ou livrer des gardes aux tenanciers, diriger ceux qui foulent dans le pressoir (regendum calcantes in torcularibus), leur payer leurs dépenses et faire tout ce qui sera nécessaire, utile et opportun pour les vendanges. Ils feront de leur mieux pour que les vins clairets et les vins rouges soient aussi bons que possible, sans qu'il soit rien ajouté ni enlevé à l'un ou l'autre de ces deux vins. Ces choses seront faites aux dépens communs du doyen et du chapitre, sous la réserve que les deux chanoines susdits ou leurs délégués ne recevront aucun salaire. Ni le doyen ni aucun chanoine ne pourra enlever ni faire enlever du cellier du vin ou de

la vendange pressée ou non pressée (aut vindemiam pressam vel non pressam) sans qu'il en ait été décidé ainsi par le consentement du chapitre.

Il est parlé, dans cette ordonnance capitulaire, de vendange pressée. Est-ce à dire pour cela qu'il sortait des cuviers du chapitre Saint-Seurin du vin de presse? Non ! Autre chose est de presser une vendange, c'est-à-dire des raisins sortant de la vigne, autre chose est de presser un marc cuvé et fermenté. Rien ne prouve, du reste, que la vendange pressée dont il est ici question ne soit pas celle foulée dans le pressoir et dont il est parlé quelques lignes plus haut. Cette pièce, intéressante à bien des points de vue, n'infirme en rien ce que nous cherchons à établir, mais ne nous est d'aucun appui. Il s'en dégage néanmoins ce fait, déjà mis en relief plus haut lors de l'examen des comptes de l'archevêché, que dans les celliers du chapitre Saint-Seurin le foulage des raisins apparaît comme l'opération la plus importante; celle qu'on décrit, alors qu'on ne parle pas des autres.

Il est un raisonnement qui nous porte à penser que, dans toute la Guienne, au XIVe siècle, la fabrication des arrière-vins était l'unique manière d'utiliser les marcs fermentés. Nous l'avons établi : dans les domaines archiépiscopaux, ces vins étaient les seuls extraits de ces marcs; or, ces domaines, très bien tenus, attiraient et retenaient l'attention générale : ce qui s'y passait était imité et reproduit; ce qui y était inconnu l'était également par ailleurs; c'est, du moins, fort vraisemblable.

Enfin, pour terminer, cette réflexion : Les Romains, de qui nous tenons l'art de faire le vin, n'ont pas pu nous enseigner celui de fabriquer le vin treuillis, car il ressort de la lecture des agronomes latins qu'ils ne le connaissaient pas. C'est ce que nous examinerons dans la dernière partie de cette étude.

(A suivre.) Dr G. M.

LE POIDS PUBLIC A BORDEAUX

ET SES ANCIENNES CORPORATIONS

(Suite et fin.)

Forte de son institution solennellement consacrée, forte de sa richesse qui faisait de chacun de ses membres, possesseur d'un office valant, à la veille de la Révolution, 7,000 livres tournois, une sorte de bourgeois, elle tient le haut du pavé parmi les autres peseurs et mesureurs du commun. Aussi, voulut-elle mettre le comble à son lustre, en obtenant du pape Urbain VIII une bulle qui l'investît du caractère de confrérie.

Voici cette bulle :

Urbanus episcopus, servus servorum Dei, omnibus Christi fidelibus presentes litteras inspecturis salutem et apostolicam benedictionem.

Illius vices gerentes in terris qui pro nobis seipsum obtulit ut nos me[ritis] expiaret et celestem patriam omnibus aperiret, spiritualia dona que illa nobis uberrima — ater elargimur, ut ad religionem et pietatem in Deum vehementius excitentur cum itaque sicut accepimus, in ecclesia domus fratrum ordinis Beate Marie de Monte Carmelo seu Carmelitarum Burdigalensium, una pia et devota utriusque sexus Christi fidelium confraternitas sub invocatione ejusdem Beate Marie — atis nuncupate ad Dei omnipotentis laudem et animarum salutem, canonica non tamen pro hominibus unius specialis artis instituta et erecta existat cum [predi]cti filii confratus quam plurima pietatis opera exercere consuaverunt, nos cupientes ut ipsi ac pro tempore existentes dicti confraternitatis confratus, — piorum operum exercitio confoveantur ac magis ad ea in posterum exercenda nec non alii Christi fidelis ad confraternitatem ipsam ingredi[entes pr]omptius incitentur dictaque ecclesia in debita veneratione habeatur, de ejusdem omnipotentis Dei misericordia ac beatorum Petri et Pauli Apostolorum ejus — confisi moribus et singulis...

Et après ce protocole rituel, la bulle énumère les obligations auxquelles sont tenus les confrères et les indulgences qui leur sont accordées en retour : indulgence plénière pour ceux qui se confesseront et communieront le jour de leur réception dans la confrérie;

indulgence plénière *in articulo mortis.* Obligation de visiter les malades, consoler les affligés, donner l'hospitalité aux pauvres pèlerins, se réconcilier avec ses ennemis, convertir les pécheurs, etc.

Et elle termine :

Datum in arce Gandulfi (Castel Gandolfe) diocesis Albanensis, ann[o inc]arnationis Dominice millesimo sexcentissimo vigesimo nono, pontificatus nostri anno septimo.

Au dos, cette mention :

[Bulle] pour les maistres sacquiers [en] l'an 1629, à perpétuité, [don]ée par nostre Saint-Père le Pape Urbain VIII.

On voit que cette bulle, telle qu'elle est rédigée, ne fait aucune allusion au métier spécial des sacquiers, et qu'elle pourrait tout aussi bien s'appliquer (sauf le patronage sous lequel la confrérie est placée) à toutes autres corporations.

Il est probable que la formule dont on vient de lire le texte était une formule banale, servant à toutes les bulles qui pouvaient être demandées par les divers corps de métiers et qui, sans doute, étaient accordées moyennant finances.

Il paraît, du reste, que les sacquiers furent surhonorés d'une autre bulle, celle-là du pape Clément XII, en 1736. Cette bulle est perdue. Mais il y a lieu de croire qu'elle ne différait pas de sa devancière. Et dès lors on ne comprend guère pourquoi les sacquiers ressentirent le besoin de se la procurer.

La corporation des sacquiers semble n'avoir pas eu, jusqu'en 1696, de règlements organiques écrits. Elle était sans doute régie par des coutumes traditionnelles.

En 1696, il s'avisèrent qu'il serait mieux de dresser un règlement authentique, qui fût approuvé par l'autorité municipale.

Ils s'assemblèrent donc dans le couvent des RR. PP. Carmes, lieu ordinaire de leurs réunions, le 27 janvier 1696, et firent coucher sur parchemin, par Me Delux, notaire royal, la délibération suivante, votée par les trente-trois sacquiers présents « tant pour eux que pour les absens, et ceux qui seront reçus sacquiers à l'avenir » :

Article premier.— Premiérement que les Bayles et le Mande seront élûs par la Compagnie assemblée aux formes qu'ils ont accoûtumé.

Art. 2. — Que si aucun Sacquier de leurs Confrères vient à tomber malade, en telle sorte qu'il ne puisse pas travailler, il luy sera donné trente sols par semaine pendant le temps qu'il restera malade, qui seront pris par égales portions sur le travail de tous les Confrères,

et en cas où il s'y trouveroit quelque Confrère refusant de donner la part, il y sera contraint, et condamné en une livre de cire, au profit de la Frerie.

Art. 3. — Les Confrères qui seront avertis par le Mande de la part des Bayles, pour se trouver à l'enterrement des Confrères ou Confréresses décédés, ou bien aux assemblées qui seront indites, seront tenus de s'y rendre, à peine d'une livre de cire comme dessus.

Art. 4. — Que ceux des dits Sacquiers qui seront employez an travail, et qui viendront à fâcher sans raison les Bourgeois et Marchands pour qui le travail se fera, payeront une livre de cire à la Frérie.

Art. 5. — Celuy ou ceux des dits Sacquiers qui prendra deux fois sa paye pour raison d'un même travail, ou qui la prendra sans avoir travaillé, payera une livre de cire, et restituera la paye qu'il aura prise mal-à-propos.

Art. 6. — S'il arrive que l'un des dits Confrères retienne au delà de quinze jours la paye de son Confrère qui aura travaillé avec luy, il sera tenu de restituer la dite paye, et condamné à une livre de cire pour la Frérie.

Art. 7. — Lorsque l'un des dits Sacquiers aura reçu le provenu de leur travail des Marchands, il sera tenu de rendre compte à ses Confrères incessamment, à peine d'une livre de cire.

Art. 8. — Et en cas qu'il se trouve que quelqu'un des dits Sacquiers pendant le travail querelle, injurie et maltraite son Confrère, ou blasphème le Saint Nom de Dieu, il payera une livre de cire pour la dite Frérie.

Il apparaît, d'après ces statuts, que les sacquiers, de même que les mesureurs de sel, travaillaient en bourse commune. Quant à leurs rétributions, elles étaient établies d'après les accords entre eux et les marchands. La Ville percevait son droit directement, soit par la redevance annuelle qu'elle exigeait des préposés et qui était, aux termes d'un arrêt du 18 avril 1526, de six sols tournois pour chacun d'eux, soit par le tarif qu'elle imposait aux intéressés.

Il est assez singulier qu'il soit si peu question de peseurs sous l'ancien régime. C'est que, jadis, l'on mesurait beaucoup plus que l'on ne pesait (c'est le contraire aujourd'hui). La bascule n'existait pas et les pesages se faisaient, sans doute par des agents spéciaux payés par la Ville, aux grosses balances établies dans les marchés, vieux et massifs instruments dont le type n'avait guère varié depuis l'époque gallo-romaine[1], et au sujet desquelles l'arrêté organique

1. Il existe dans notre musée lapidaire un bas-relief de cette époque représentant une scène de pesage dans le Forum de Burdigala. On y remarque la balance (à plateaux) et les poids en pierre dont se servait le peseur.

du 11 août 1336, édicté par le maire Jean de l'Isle, cité plus haut, recommande au juré peseur de « huiler *la cheville du poids* (?) deux fois par semaine », sous peine de 300 sous d'amende ou de la perte du poing, au choix.

En 1764, une halle aux poids fut bâtie sur le terrain de la ville, le long du port, et affectée au pesage « des fers et autres marchandises ».

Cette halle était fort importante, car elle mesurait 148 toises carrées, et n'avait pas coûté moins de 112,125 livres tournois.

Quels étaient donc les agents qui pesaient dans cette halle? Étaient-ce des agents gagés par l'Intendant (c'est à l'Intendance qu'appartenait la halle) ou des préposés municipaux? Aucun document ne nous l'indique.

En résumé, les corporations de mesurage et de jaugeage vécurent paisiblement jusqu'à la Révolution, à peine troublées, une première fois, par l'édit de 1691, qui attribua au domaine royal leurs offices. Mais les maire et jurats, dans une Assemblée solennelle du 15 septembre de cette même année, déclarèrent « qu'il serait beaucoup plus utile pour le public et pour le particulier, de conserver les dits offices dépendants de l'Hôtel de Ville et d'y maintenir les particuliers, qui seraient entièrement ruinés, s'ils étaient dépossédés ».

La Commune racheta donc ces charges, moyennant une somme déterminée; ou bien, faisant droit à sa demande, le Roi lui en laissa la propriété.

Un arrêt du 21 janvier 1694 porte, en effet, que les propriétaires des offices n'ayant pas payé la taxe, ces offices sont acquis à la Ville pour être remis aux enchères. Ils furent, sans doute, au moins la plupart, réadjugés à leurs titulaires.

Il en fut sans doute de même, lorsque, en 1768, un nouvel édit prononça de nouveau la suppression des mêmes offices.

« Nous nous sommes proposé — dit le Roi — de nous procurer par ce moyen les secours qui nous sont nécessaires pour soutenir les charges de notre État, en faisant tourner à notre profit la perception des droits anciennement établis, et qui pour la plupart ont été aliénés à vil prix, soit aux titulaires des offices auxquels ils ont été attribués, soit aux corporations et communautés ou seigneurs particuliers auxquels il a été permis de les racheter ou réunir ».

Si la Commune ne racheta pas à nouveau la propriété précaire de ces offices, leurs titulaires, du moins furent-ils remboursés,

comme le leur promettait l'édit? C'est peu probable. Et sans doute, continuèrent-ils d'exercer, sinon légalement, du moins en fait, leurs fonctions, puisque, lorsque survint le décret de l'Assemblée Nationale en 1790, prononçant l'abolition définitive de toutes les corporations, on voit les « cy-devant sacquiers » prétendre, dans un mémoire *contre la Commune* (donc ou la Commune avait racheté, ou le Roi n'avait pas repris) qu'ils devaient être remboursés « non pas sur le pied du contrat particulier de chaque individu », mais sur la base « du prix commun (moyen) des dix derniers contrats d'acquisition ». Et cette valeur moyenne était, suivant eux, de 7,000 livres tournois.

Le procès chemina lentement, comme il convient à tout procès qui se respecte. Si lentement il chemina, qu'il n'arriva jamais devant les juges. Et la réclamation des malheureux sacquiers tomba dans le néant. On leur avait offert une indemnité. Ils en demandaient une plus forte. La difficulté fut tranchée : on ne leur donna rien du tout.

Ils continuèrent à lutter cependant. En 1802, ils luttaient encore. En 1808, profitant du passage de Napoléon à Bordeaux, ils lui remettaient une supplique désolée. Ne recevant pas de réponse, ils adressaient la lettre suivante (sans date) « à Son Excellence Monsieur le Ministre et Secrétaire d'État » :

« Monseigneur,

» A son passage à Bordeaux, Sa Majesté a bien voulu recevoir l'humble pétition dont nous avons l'honneur de vous transmettre copie. De bien plus importants objets appelaient alors la pensée du héros de la France, et nous avons dû être ajournais (*sic*). On nous persuade, Monseigneur, que vous daignerez accueillir la prière que nous osons vous adresser, de nous rappeler au souvenir du Père du Peuple. Nous n'avons pour nous que la justice et notre pauvreté, mais nous savons comme tous les Français que vous obéissez à l'une et ne voyez pas l'autre sans intérêt. »

Cette supplique (dont le style me semble trahir la main d'un écrivain public) fut-elle enfin entendue?

Une lettre du maire de Bordeaux, M. Lafaurie Monbadon (la particule qui sépare aujourd'hui ce double nom poussa sans doute plus tard), y répond (16 avril 1808).

« *A Messieurs Latour et Monier, Membres de l'ancien corps des sacquiers de cette ville.*

» Je vous transmets, Messieurs, une copie de la lettre que M. le Préfet m'a écrite le 13 de ce mois, et qui contient sa décision sur une réclamation par vous soumise, au nom de l'ancien corps des sacquiers, à S. M. l'Empereur, et dont le renvoi a été fait à M. le Préfet pour y statuer, par son Alt. le Prince de Neufchâtel, vice-connétable de l'Empire. »

Cette décision du préfet, je ne l'ai retrouvée nulle part. J'incline à penser néanmoins qu'elle n'était guère satisfaisante, car jusqu'au moment (qui heureusement était proche) où la réorganisation municipale du Poids public devait permettre à la Ville de restituer aux expropriés sinon leur argent, du moins leur fonction, ils ne cessent de gémir sur leur misère.

Enfin, grâce au décret de 1811, dont nous parlerons plus loin, la majorité des peseurs et mesureurs reprirent leur métier.

La corporation des sacquiers, qui avait toujours conservé son existence de fait, reparaît alors dans tout son éclat. Elle conserve de ses statuts tout ce qu'elle en peut conserver, c'est-à-dire tout ce qui a trait à ses devoirs d'assistance mutuelle, à ses devoirs de confrérie et à ses devoirs décoratifs. Sa bannière, magnifique, en soie rouge, représentant la Vierge avec le Christ mort étendu à ses pieds, est à la tête du cortège corporatif quand les sacquiers se rendent processionnellement aux offices, en l'église Sainte-Croix [1]. Et ils ne se contentent pas de la bannière. Ils ont aussi des drapeaux, et de beaux drapeaux, si l'on en juge par le prix qu'ils y mettaient. Un reçu du 8 juin 1818 porte « la somme de 750 francs pour cinq drapeaux et de 50 francs pour trente-six aunes de franges ». Et des guidons, et des bourdons, et « un ruban pour l'agneau » (?), et des torches vernies et dorées coûtant 28 francs pièce.

Vraiment ils devaient être superbes quand ils se promenaient avec tous ces accessoires. Portaient-ils ces jours-là, ou les jours de frairie, à l'instar de leurs confrères de Libourne, « une chemisette en escarlatine » ? A leur messe avaient-ils des joueurs de musette et de hautbois, comme leurs voisins ?

A cela près c'était une belle confrérie et qui, comme telle, se maintint longtemps encore, et encore après dura comme simple association de secours mutuels jusque presque à nos jours.

1. Elle est aujourd'hui déposée au Musée d'archéologie, à la Porte du Palais.

En dépit des mauvais temps qu'elle eut à traverser, surtout à partir de la Révolution jusqu'à l'époque de l'organisation du Poids public en service municipal, la fonction de sacquier était bonne; celui qui la détenait non seulement y demeurait attaché toute sa vie, mais encore le plus souvent la passait à son fils ou à l'un des siens. Propriété de famille dans toute la force du terme. Aussi n'était-il pas rare de voir l'office de mesureur de grains se transmettre de main en main, sans sortir de la même maison, pendant une série de générations. Aujourd'hui encore on trouverait dans le service du Poids public de Bordeaux des préposés dont les arrière-aïeux occupaient la même place il y a plus de cent cinquante ans!

Confrérie ou association, les sacquiers gardèrent jusqu'au bout l'esprit corporatif. Même après être devenus de simples préposés municipaux, sans aucun privilège ni droit collectif, ils formaient une section à part et se cantonnaient strictement dans leur vieux métier de mesureur de grains.

Il fallut le règlement organique de 1902, qui unifia toutes les sections séparées de peseurs, de mesureurs et de jaugeurs et fit de tous les préposés des agents astreints également et indistinctement à tous les genres d'opérations, pour effacer les dernières traces de l'antique corporation des sacquiers.

III

Ainsi qu'il a été dit plus haut, la Révolution de 1789, abolissant les droits féodaux de toute nature, rendit libres le pesage et le mesurage des farines, grains, denrées et marchandises dans les maisons particulières, « à la charge de ne pouvoir se servir que de poids et mesures étalonnés et légaux »; et quant au service des places et marchés, la loi du 28 mars 1790 déclare qu'il y serait pourvu « par les municipalités des lieux qui, sous l'autorisation des assemblées administratives, fixeront la rétribution juste et modérée des personnes employées aux pesage et mesurage ». Et l'instruction de l'Assemblée nationale concernant les fonctions des assemblées administratives (12 août 1790) ajoute : « A l'égard des salaires des personnes employées, dans les places et marchés publics, aux pesage et mesurage des marchandises et denrées, les municipalités les fixeront par un tarif auquel ne seront soumis que ceux qui voudront se servir de ces personnes, et qui ne sera exécutoire qu'autant qu'il

aura été approuvé par le Directeur du Département, d'après l'avis de celui du District. »

En sorte que cette loi, d'une part, supprimait l'organisme corporatif qui, jusqu'en 1789, avait assuré le pesage et le mesurage légaux, tant dans les domiciles privés que sur les places et marchés publics; et, d'autre part, elle ne le remplaçait par rien, se bornant à laisser ce soin aux municipalités.

C'était une faute de remettre aux initiatives endormies, hésitantes ou peureuses des municipalités d'alors, si novices encore dans l'exercice de leurs droits, la tâche de réorganisation qui s'imposait au législateur.

Cette tâche était d'autant plus nécessaire et urgente que, déjà, on pouvait considérer comme imminente la proclamation légale du nouveau système de poids et mesures fondé sur l'unité métrique.

La nécessité de pratiquer et de propager l'application pratique de ce système n'impliquait-elle pas celle d'instituer ou plutôt de réinstituer le Poids public?

On peut, en effet, aisément imaginer les difficultés qui se dressaient contre la mise en œuvre de la nouvelle théorie lorsque, cinq ans plus tard (le 18 germinal an III), elle fut inaugurée.

Qu'on se figure que, demain, une loi vienne abolir ce système métrique, aujourd'hui si clairement compris de tous, pour le remplacer par le système des monnaies, des poids et mesures du bon vieux temps.

Voit-on les particuliers invités à peser leurs marchandises au marc, à l'once, au denier et au grain; à mesurer à l'aune, au pouce et à la ligne? Quel chaos! quelle anarchie! Quel âge d'or pour la fraude et pour le vol!...

Aussi eût-il été vain de tenter d'imposer, comme par un coup d'État, une telle réforme. La loi de germinal ne l'essaya pas. Elle planta le nouveau système au beau milieu de l'ancien, laissant au temps le soin de faire pousser ses racines et ses branches.

Elles poussèrent lentement, péniblement, puisqu'il ne fallut pas moins d'un demi-siècle pour que la réforme pénétrât assez avant dans les mœurs du pays, au point de rendre enfin possible, sans témérité, son imposition définitive.

C'est le 17 fructidor an III que fut envoyé à la municipalité de Bordeaux, par l'Agence temporaire des poids et mesures, l'étalon en cuivre du mètre.

Acte en fut pris en ces termes :

« Remise faitte sur le bureau de la boîte renfermant le mètre ou modelle en cuivre, elle a été ouverte et, examen fait de son état, il a été arrêté, ouï et ce requérant le Procureur de la Commune, de déposer aux Archives de la Commune ce précieux instrument et de veiller soigneusement à sa conservation, de faire un avis aux artistes pour les inviter à venir dans la commune voir cette nouvelle mesure et s'en servir pour modelle de comparaison à celles en bois qu'ils voudront fabriquer, et d'inviter les membres du Bureau des Travaux Publics, ainsi que les Archivistes, de veiller avec le plus grand soin à la conservation de la parfaite intégrité de ce maître (*sic*) précieux, d'éviter qu'il ne reçoive aucun choc et de ne le sortir de sa boîte qu'avec de grandes précautions. »

De 1795 à 1837 s'étend la période confuse et de transition pendant laquelle l'ancien système et le nouveau vécurent côte à côte : l'un, seul légal et officiel ; l'autre, toléré et, en fait, continuant d'être le plus communément employé.

L'ancien système n'est plus toléré aujourd'hui. La loi de 1837 l'a formellement interdit. Est-ce à dire qu'il soit complètement déraciné? Non certes. Il vit encore dans les campagnes, où le paysan compte volontiers à la foire, au marché, par « pistole » et par « écu » ; où il mesure sa terre par « planche », par « carreau », par « journal », par cent autres mesures archaïques. Et partout, à la ville comme aux champs, nous tous, lettrés et illettrés, gens du monde et gens du peuple, n'évaluons-nous pas, dans la langue courante, la taille humaine par « pieds » et par « pouces » au lieu de l'énumérer par mètres et centimètres? Ne parlons-nous pas plus volontiers de « sous » que de centimes et de « livres » que de demi-kilos? Exemples frappants de la ténacité des survivances traditionnelles et routinières, qui sont comme les fantômes d'un monde mort au milieu du monde vivant !

Quoi qu'il en soit, le Poids public supprimé, mais non remplacé, était l'outil nécessaire de la réforme, l'instrument de précision et de vulgarisation dont elle avait besoin pour avoir raison des habitudes séculaires, des ignorances et des préjugés qui lui barraient la route.

Le gouvernement le sentait bien. Aussi, pendant sept ans, s'épuisa-t-il en appels, en efforts, pour presser les municipalités d'établir des bureaux de Poids public. Efforts infructueux, appels impuissants.

Ce fut d'abord un arrêté du Directoire exécutif du 27 brumaire an VII qui, visant cette considération « qu'une réorganisation constitutionnelle des établissements (du Poids public) connus autrefois peut contribuer, d'une manière efficace et sans secousses, à l'entière exécution des lois rendues sur les nouveaux poids et mesures en ramenant à une pratique journalière à ces usages les habitudes d'une grande partie des citoyens français », adjure « les administrations municipales des communes au-dessus de 5,000 âmes » d'organiser des bureaux de Poids public.

Un an plus tard, c'est le ministre de l'intérieur qui, s'adressant aux administrations centrales des départements, leur demande « pourquoi les grandes communes n'ont pas encore des bureaux de Poids public. Le commerce en souffre, la fraude même profite de ce retard pour tromper à son gré la bonne foi, qui n'est pas encore familiarisée avec les mesures nouvelles. Leurs dénominations, leurs dimensions, leurs capacités seraient bientôt connues de tous si le Poids public était partout organisé ».

Le 7 brumaire an IX, autre arrêté des consuls de la République, renouvelant aux communes l'invitation d'installer chez elles des bureaux de Poids public.

Enfin, las de conseiller, le gouvernement se décide à ordonner.

Le 27 floréal an X, un décret décide qu'il sera établi, « dans les communes qui en seront jugées susceptibles par le gouvernement, des bureaux de pesage, mesurage et jaugeage publics ».

En conséquence de ce décret, des bureaux sont créés d'abord à Paris, puis à Marseille, et enfin, le 16 fructidor an XII, saisi par le Préfet, le Conseil municipal de Bordeaux se met en mouvement. Il prend une longue délibération, en conclusion de laquelle il propose l'établissement de six bureaux : « 1° en Paludate; 2° aux Salinières; 3° aux Portanets; 4° place de la Convention [1]; 5° petite place du Chapeau-Rouge, près le marché aux vins; 6° à la Tour, près le pavé des Chartrons. »

Le 23 février 1805, un arrêté du ministre de l'intérieur institue le Poids public à Bordeaux.

Le nouvel établissement eut des commencements difficiles. La municipalité ne l'avait adopté que par contrainte; le commerce le voyait d'un mauvais œil. Et puis, il arrivait tard, alors que depuis quinze ans la profession de peseur, rendue libre, avait été envahie

1. Aujourd'hui place d'Aquitaine.

par toutes sortes de praticiens sans mandat, déchets des anciennes corporations ou nouveaux venus. Pesait qui voulait, où il voulait, comme il voulait, au prix qu'il pouvait; en sorte que les peseurs officiels se trouvaient concurrencés par une foule de peseurs marrons, « compaignons vaccabons » comme on les appelait autrefois, qui prétendaient avoir le droit de continuer puisqu'on les avait laissés commencer.

Grâce à eux, le vieux système se maintenait, car la plupart, sinon tous, opéraient selon les anciennes coutumes, qui leur étaient naturellement bien plus familières que ce système métrique auquel ils n'entendaient rien. Il y en avait même qui, pour trancher la difficulté, opéraient « à l'œil », par exemple les jaugeurs. Ceux-ci, d'un seul regard bien appliqué, vous évaluaient la capacité d'une pièce d'eau-de-vie : aussi ces voyants ajoutaient-ils à leur titre usurpé de vergeurs celui, plus élastique, d'« appréciateurs ». (Rapport des régisseurs du Poids public au préfet de la Gironde, 24 mars 1810.) De même, d'après une lettre du directeur du Poids public à M. le comte Lynch, maire de Bordeaux (1813), d'anciens mesureurs de grains, demeurés simples portefaix, s'attribuaient la capacité « d'apprécier à l'œil la contenance des bateaux de grains et de châtaignes, ce que les peseurs, disent-ils, ne savaient faire ».

Il faut dire d'ailleurs que le personnel nouveau des peseurs publics, bien que recruté parmi les meilleurs des anciens peseurs corporatifs, avait, lui aussi, à faire son éducation dans l'exercice d'une fonction où tout pour lui était inédit : les mesures et les poids, les tarifs à appliquer, les cas où son ministère était obligatoire et ceux où il n'était que facultatif.

Le Poids public était comme un enfant qui fait ses premiers pas. Il trébuchait souvent, se dirigeait mal, et parmi tant d'ennemis qui le guettaient et le bousculaient, parfois il perdait pied. Ainsi l'institution chancelait, son crédit naissant était lent à s'affermir. Il fallait lui donner une constitution forte, précise, qui lui servît d'armure et de bouclier.

Cette constitution, ce fut le décret du 22 avril 1811, sanctionnant de son autorité souveraine le règlement préfectoral du 28 décembre 1809.

Les droits du Poids public, son tarif, la réglementation des fonctions des préposés, étaient enfin définitivement établis, et dès lors le Poids public fut réellement et irrévocablement fondé.

Est-ce à dire que désormais il ne rencontrerait plus sur son

chemin aucune résistance et que, armé de tous les moyens de vivre, sa vie allait devenir tout de suite facile?

S'il eut, au début, cette illusion, il ne tarda pas à la perdre.

A peine institué, de toutes parts contre lui les attaques surgissent.

Sa légitimité fut mise en cause; ses droits, méconnus ou violés.

Et son existence fut, de 1811 presque à nos jours, un long, fatigant et périlleux combat.

Combat — on pourrait dire combat singulier — contre la municipalité elle-même qui, ayant conçu le Poids public sans le vouloir, par l'opération césarienne du gouvernement, n'avait pas pour cet enfant mal venu des entrailles de mère. A peine, en effet, l'avait-elle mis au monde qu'elle demandait sa mort. (Délibération du Conseil municipal, 8 juillet 1809.)

Combat contre les peseurs officieux, qui pullulaient et qui opéraient au nez et à la barbe des peseurs jurés, sans que ceux-ci pussent s'y opposer, par cette raison que, d'après la loi, ils ne devaient intervenir obligatoirement que dans les endroits publics et que — la chose paraîtra peut-être étrange — il n'y avait pas, en 1811 ni beaucoup plus tard, d'« endroits publics » ni de halles à Bordeaux, tout au moins pour les grains et farines et pour les eaux-de-vie, principaux aliments du pesage et du mesurage.

En effet, ces sortes de marchandises étaient toutes déposées dans des magasins particuliers qui formaient autant de halles qu'il y avait de commissionnaires. Les peseurs, mesureurs et jaugeurs de contrebande y opéraient donc à l'aise, à l'abri des foudres trop neuves de la loi et avec d'autant plus d'assurance que les commerçants, de longue date habitués à se servir de ces professionnels, qui pesaient à l'ancienne mode, les préféraient aux agents publics, apôtres de l'unité métrique, ignorée et par conséquent suspectée.

Combat contre certains gros commerçants qui, pendant des années, contestèrent au Poids public même le droit d'exister, à plus forte raison celui d'imposer son ministère sur le port et à bord des navires.

Combat contre les rouleurs de la Douane, hommes de peine choisis et commissionnés par cette Administration, pour manutentionner les marchandises soumises à ses vérifications, et qui, peu à peu, par une suite prolongée de menues usurpations, en étaient arrivés à exercer ouvertement les fonctions de peseurs publics.

Ils étaient une dizaine en 1805. En 1825, ils sont quarante-deux; ils forment une corporation; ils rédigent leurs statuts organiques; ils se font donner (en 1848) une sorte d'investiture par la Chambre

de commerce. Et dès lors, les voilà dressés en véritable association concurrente contre le Poids public, opérant au mépris de la loi, sous l'œil bienveillant de la Chambre de commerce, sous la protection officielle de l'Administration des Douanes.

Il fallut un long effort, un effort de soixante ans, pour briser cette entreprise qui, si on l'avait laissée s'implanter et croître, n'eût tendu à rien de moindre qu'à substituer une institution de contrebande, dépourvue de toutes garanties de légalité et de capacité, à la Régie municipale du Poids public.

Enfin, en 1874, les rouleurs de la Douane durent disparaître. Il est permis de penser que pour obtenir gain de cause contre des adversaires soutenus par deux administrations puissantes, sans même être défendue par sa tutrice naturelle, l'Administration municipale, il fallait bien que le Poids public eût pour lui, avec une pleine et irrésistible évidence, le droit et la raison.

Combat enfin contre les tribunaux, lesquels, désemparés devant une législation née de la veille et qui, si je puis ainsi dire, n'avait pas encore servi, sentenciaient un peu au sort des dés, essayant d'ajuster à des textes incompris des interprétations diverses et successives; jusqu'à ce que, enfin, la Cour de cassation vînt mettre un terme à toutes les chicanes et à toutes les gloses en établissant les droits du Poids public dans ces limites : Liberté à chacun de peser chez soi et pour soi. — Défense à quiconque d'exercer, habituellement ou occasionnellement, la profession de peseur pour compte d'autrui; intervention obligatoire des préposés publics dans les opérations de pesage pratiquées sur le port, à bord des navires et bateaux, dans les halles et marchés et, d'une manière générale, dans tous les endroits soumis à la surveillance municipale.

Tous ces combats, c'était, au fond, le combat de l'ancien système des poids et mesures, auquel, par routine ou intérêt, la population, et même les Administrations publiques, demeuraient attachées, contre le nouveau système métrique, dont le Poids public était l'unique instrument officiel.

On n'entrera point ici dans le détail de ces luttes qui n'eurent, assurément, rien d'épique, mais qui furent un témoignage des difficultés redoutables sous lesquelles faillit succomber jadis, mais dont à la fin, par la force des choses, par la grâce du bon droit et du bon sens, triompha une institution dont la haute utilité est aujourd'hui reconnue par tout le monde, à ce point qu'on aurait plus de peine à la supprimer qu'on n'en eut à l'établir.

Qu'il suffise, pour illustrer cette dernière affirmation, de constater que le Poids public de Bordeaux qui, selon l'expression d'un rapporteur au Conseil municipal (en 1833), pendant les trente premières années de son existence « touche d'une main tremblante les taxes qu'il réclame et les consomme pour nourrir ses employés »; qui plus tard (en 1851) ne produisait que 28,000 francs de recettes annuelles pour la Ville, lui en rapporte actuellement environ 200,000. Ce qui, d'ailleurs, s'explique par ce fait que de 12,000 tonnes de pesage annuel il y a cinquante ans, le Poids public a progressé jusqu'au chiffre de 785,000 tonnes en 1908.

En général, les monopoles sont mal vus. S'il en est, pourtant, de haïssables, il faut bien reconnaître qu'il en est de bienfaisants parce qu'ils sont nécessaires.

Et il convient de remarquer que tous les services ou offices publics, municipaux, départementaux ou d'État, sont forcément constitués en monopoles.

Sans vouloir faire ici des comparaisons outrecuidantes, je pense que personne — j'entends personne de sensé — ne conteste l'utilité des huissiers, qui exercent, eux aussi, sous la protection d'un monopole.

Or, n'y a-t-il pas quelque analogie entre l'office de l'huissier et l'office du peseur public? L'un et l'autre ont qualité, celui-là accidentellement, celui-ci habituellement, pour faire des constats dont l'authenticité juridique ne saurait être avec plus de précision suppléée par aucun autre mode de preuve.

D'ailleurs, abandonner le droit de peser, de mesurer, de jauger à qui le voudrait exercer, ne serait-ce pas compromettre la loyauté, l'exactitude des transactions commerciales? En cas de contestation, en cas d'erreur, volontaire ou involontaire, sur le poids ou la mesure d'une marchandise, où serait l'arbitre, comment le lésé pourrait-il obtenir réparation du préjudice par lui souffert?

Le Poids public seul offre toutes les garanties de capacité et de responsabilité. Le choix de ses agents, nommés après un stage et des concours très sérieux, les règles de discipline et de travail auxquelles ils sont assujettis, la surveillance administrative dont ils sont l'objet, en un mot l'organisation du service, fonctionnant avec la scrupuleuse régularité propre à tout service public, donnent à ses opérations un caractère de sûreté et de probité qui justifie pour elles ce privilège de foi en justice qui est accordé aux actes des officiers ministériels.

Le Poids public est si bien entré dans les habitudes et répond si bien aux besoins des commerçants et des autres particuliers que, bien qu'en droit personne ne soit obligé de faire peser ou mesurer la marchandise qu'il reçoit, presque tout le monde l'emploie, notamment pour les grands approvisionnements commerciaux aussi bien que pour les petits approvisionnements domestiques en charbon, et pour la plupart des marchandises importées ou exportées; et que partout ses certificats servent à la fois à régler la vente et à fixer les droits de la douane.

C'est ainsi que de toutes nos institutions municipales le Poids public est certainement la plus vivante, la plus pratique, la plus utile, et j'ajoute : la plus libérale et la moins fiscale, puisqu'elle n'impose pas ses services et que les rétributions qu'elle reçoit ne sont jamais que la juste compensation des services rendus.

HENRI AIMEL.

LA TOPOGRAPHIE DE BORDEAUX

A TRAVERS LES SIÈCLES

OU CATALOGUE HISTORIQUE ET DESCRIPTIF DES VUES ET PLANS GÉNÉRAUX DE LA VILLE DE BORDEAUX DES ORIGINES A LA FIN DU XIXe SIÈCLE

(Suite et fin.)

---

§ IV. — PLANS ET VUES DU XIXe SIÈCLE

74. — (**An XII, 1804.**) — Plan de la Ville de Bordeaux et de ses faux-bourgs. Dressé selon les nouvelles divisions qu'il présente et les nouveaux Établissements qui y ont été formés. — *A Paris, chez Jean, rue Jean-de-Beauvais, n° 32.* An XII (1804).

Dimension : 0,75 × 1^m05. — Gravure sur cuivre.

Troisième tirage du grand plan de Lattré de 1755 (numéro 60) dont nous avons désigné le second tirage de 1780 sous le numéro 67. Ce tirage est au nom d'un nouvel éditeur. Le 12 pluviôse an IX (1er février 1801) un sieur Picquet, géographe-graveur à Paris, écrivait au préfet de la Gironde, lui faisant savoir qu'il était chargé de la vente du fonds de Lattré dans lequel se trouvaient les cuivres de quatre plans de Bordeaux, dont un de deux feuilles, dix petites planches des édifices formant bordure et une grande planche, et il faisait des offres de service pour acheter ces cuivres pour le compte de la Ville et les retoucher s'il y a lieu. (Copie de cette lettre est conservée aux Archives municipales de Bordeaux.) Nous croyons que ces quatre plans étaient ceux de 1733, 1755, 1760 et 1787 (numéros 57, 60, 61 et 71 de ce catalogue). Les deux cuivres de 1755 et de 1760 sont bien aujourd'hui aux Archives municipales de Bordeaux, mais ils n'y sont entrés que dernièrement; la Ville ne

répondit pas probablement en 1801 à l'offre du sieur Picquet; c'est l'éditeur Jean qui fit l'acquisition de ces cuivres et c'est lui qui a édité en 1804 le troisième tirage du plan que nous décrivons sous ce numéro.

L'éditeur Jean fit exécuter quelques remaniements sur le cuivre; ces changements ne furent pas topographiques, mais simplement d'actualité, car en l'an XII, c'est-à-dire en 1804, nous n'étions plus sous la royauté, mais sous le Consulat ou l'Empire, cela dépend du mois où fut publié le plan; l'Empire est du 18 mai. On changea d'abord le titre du plan et sur l'écu d'un des cartouches on fit gratter les fleurs de lis; l'autre cartouche, surmonté de la jolie médaille de Du Vivier, fut entièrement supprimé et remplacé par un tableau « des rues et places qui ont reçu de nouveaux noms depuis la Révolution ». Ce n'est guère que dans le quartier Saint-Seurin, le plus bourgeois peut-être de la ville et devenu le plus révolutionnaire en 1792-1793 — c'est la section Franklin de ce quartier qui dirigea la Terreur — et dans quelques grandes voies du centre que portèrent ces changements de noms de rues, et la ville se vit gratifiée d'appellations de rues comme *Brutus*, *du Bœuf*, *des Navels*, *Ça-va*, *Ça-ira*, *Ça-liendra*, *Plus-de-Rois*, *Vivre-libre-ou-mourir*, *Haine-aux-Tyrans*, etc. On fit donc graver ces nouveaux noms après avoir effacé les anciens. Nous n'avons jamais vu d'exemplaire de ce tirage avec la bordure des monuments de 1755 et 1780. Il y aura un quatrième tirage de ce plan en 1825 sans aucun changement.

75. — **(An XIII, 1805.)** — Plan de la Ville de Bordeaux et de ses Faux-bourgs, dressé selon les nouvelles Divisions qu'il présente et les nouveaux Établissements qui y ont été formés. — *A Paris, chez Jean, rue Jean-de-Beauvais, n° 32.* An XIII (1805).

Dimension : 0,530 × 0,710 mill. — Gravure sur cuivre.

Plan géométral anonyme très bien gravé, reproduisant le précédent à une plus petite échelle et avec les faubourgs moins étendus. Il donne le projet de la place Louis XVI et les noms révolutionnaires des rues. Il y a eu d'autres tirages de ce plan en 1808, 1818, 1822 et 1825, sans changements notables. Nous consacrerons cependant un numéro spécial à celui de 1818, auquel on a apporté quelques modifications intéressantes à signaler.

76. — (1818.) — Plan de la Ville de Bordeaux... (même titre qu'au précédent), 1818.

Nouveau tirage du plan précédent, qui avait eu un tirage intermédiaire sans retouches. Cette nouvelle émission contient les changements suivants : au lieu du projet de la place Louis XVI on y a gravé la place des Quinconces telle qu'elle existe de nos jours et qui était presque terminée en 1818 après la démolition du Château-Trompette. De plus, on a tracé le projet du quartier qui devait être bâti sur l'emplacement des jardins de l'Archevêché et qui est devenu le quartier suspect de Mériadeck. Enfin on a remplacé les noms révolutionnaires des rues par les noms anciens qui avaient été rétablis depuis 1808. Il y a également le tracé du pont de pierre sur la Garonne, à cette époque en construction.

Il y aura encore des tirages sans modifications en 1822 et en 1825 et un dernier et sixième tirage, sans date, toujours sur le même cuivre, sur lequel on a effacé le millésime de 1825. Ce cuivre sans date est aujourd'hui conservé aux Archives municipales de Bordeaux.

77. — (1819.) — Plan de la Ville de Bordeaux avec les Projets principaux d'Alignements et de Redressements par Mr Pierrugues, Chevalier de l'Ordre de la Légion d'Honneur, ex Ingr des Ponts et Chaussées, Ingr Vérificar du Cadastre. D. Béro, Géomètre de 1re classe au Cadastre. Dédié par la reconnaissance à Monsr le Comte de Tournon, Chevalier de l'Ordre Royal de la légion d'Honneur... Préfet du Département de la Gironde. 1819. — *A Bordeaux, chez Filliatre et Neveu, Mds d'Estampes, fossés du Chapeau rouge, n° 2...* Gravé à Paris par G. Lemaitre; écrit par Richomme.

Dimension : 0,77 × 0,98. — Gravure sur cuivre.

Très beau plan géométral de grande dimension, très bien gravé et qu'on peut appeler le plan du Bordeaux de la Restauration comme le grand plan de Lattré de 1755 (numéro 60) est celui du Bordeaux du milieu du XVIIIe siècle. Il nous montre en effet la ville avec les grands travaux d'embellissements exécutés au commencement du XIXe siècle, avant 1825 : la superbe esplanade des Quinconces et les belles voies qui l'entourent et qui donnent à tout ce quartier

un caractère grandiose; le pont de pierre sur la Garonne, un des plus beaux du monde en son genre, terminé en 1822, etc.

Un des auteurs de ce plan, l'ingénieur Pierrugues, avait présenté au maire de Bordeaux, le comte Lynch, un *Mémoire explicatif des projets d'alignement, d'embellissement proposés pour la Ville de Bordeaux en exécution de la loi du 11 septembre 1807...* Bordeaux, 1815, in-8°, et on retrouve sur ce plan l'exécution de ces projets ou leurs tracés.

Ce plan a eu d'autres tirages avec certains remaniements en 1831, 1842 et 1850. Nous possédons dans notre collection un exemplaire de ce plan avec la date de 1818 et le même titre que nous donnons ci-dessus. Nous l'avons acquis d'un des descendants du premier éditeur, qui possède, croyons-nous, le cuivre original gravé sur deux feuilles. Mais nous croyons que ce premier tirage, sur lequel les constructions ne sont pas encore teintées, n'a pas été mis dans le commerce et n'a été qu'un essai.

78. — (**1823.**) — Plan de la Ville de Bordeaux, réduit sur le grand Plan levé par Messieurs Pierrugues et D. Béro (1823). — *A Bordeaux, chez A. Fillastre et Neveu, éd.-propriétaires, Mds d'Estampes...* Réduit et gravé par E. Cabillet; écrit par Abel Malo, à Paris.

Dimension : 0,42 × 0,72. — Gravure sur cuivre.

Ce plan, comme l'indique son titre, est une réduction du précédent, comme lui il a le pont et le quartier des Quinconces. De chaque côté, une longue « Liste alphabétique des noms des rues, places, etc. ». Il y a eu d'autres tirages avec retouches en 1829, 1830, 1835, 1839 et 1845.

79. — (**1828.**) — Plan Cadastral de la Ville de Bordeaux. 1828. Échelle au 1,000e.

44 feuilles de grand format, mais de différentes dimensions. Manuscrit dans les bureaux du Géomètre de la Ville et à la Direction du cadastre et des Contributions directes, section de Bordeaux.

Ce premier plan cadastral de la ville a été dressé en 1828, lorsque, en vertu de la loi du 15 mars 1827, on procéda au cadastre général

de la France. La partie urbaine seule est à l'échelle du 1,000e, les parties suburbaines sont à des échelles plus petites. Depuis 1828 on n'a pas refait le cadastre général de la France, mais pour certaines communes comme celle de Bordeaux il a été établi de nouveaux plans cadastraux (voy. numéros 92 et 104).

Le plan cadastral général de la ville n'indique pas les noms des propriétaires des maisons, mais les propriétés particulières sont numérotées et les numéros renvoient à des registres spéciaux tenus à jour dans les bureaux de l'administration du cadastre et des contributions directes et portant les différentes mutations, c'est-à-dire les changements de propriétaires. C'est ce cadastre et ces registres qui servent à établir l'impôt foncier.

80. — (1830.) — Vue Générale de Bordeaux, dédiée à Mr. le Colonel Baron Gélibert, officier de la Légion d'honneur, etc., par son fils. — Pt Gélibert Ft 1830. — *Lithographie Engelmann, Paris.*

Dimension : 0,320 × 0,455 mill. — Lithographie.

Vue panoramique prise de très loin, depuis les hauteurs de Lormont, et montrant la ville au delà de la rivière, noyée dans la brume, depuis Bacalan jusqu'à Saint-Michel, dont le clocher est surmonté du télégraphe aérien. Jolie lithographie.

Cette pièce inaugure la série des vues panoramiques, obtenues généralement au moyen du nouveau procédé de la lithographie importé en France depuis une vingtaine d'années. On a publié de nombreuses vues de ce genre, mais nous ne citerons que celles qui ont un véritable intérêt. Certaines, en effet, sont des documents sérieux, elles donnent l'aspect d'ensemble de la ville et les monuments en élévation qui ne figurent pas ainsi sur les plans géométraux. Ces vues en lithographie ont été très en vogue pendant toute la première moitié du XIXe siècle, jusqu'à l'apparition de la photographie; mais ce nouveau procédé de reproduction n'a jamais pu donner de vues générales, les objectifs n'embrassant pas un angle assez ouvert, de sorte que nous n'aurons pas à parler de la photographie dans ce catalogue.

81. — (1836.) — Plan de la Ville de Bordeaux. — 1836.

— *A Paris, chez Jean, rue Saint-Jean-de-Beauvais, n° 10.* Gravé par J.-B. Tardieu. Pélicier *scrip*t.

Dimensions : 0,56 × 0,86. — Gravure sur cuivre.

Très joli plan géométral, très bien gravé, avec une liste des « Monuments et établissements de la ville ». Ce plan est peut-être une copie de celui de Fillastre de 1819 retouché en 1831 (voy. numéro 77), mais à une plus petite échelle.

Ce même plan a été édité par *Fillastre frères, près la Bourse à Bordeaux* en 1850, 1851, 1853, 1856, 1857, 1863, 1865, 1872 et 1878, avec des retouches successives. La maison Fillastre a remplacé par ce nouveau plan ceux qu'elle publiait de 1819 à 1850, le grand plan (numéro 77), et de 1823 à 1845, le petit plan (numéro 78). Il est probable que l'éditeur parisien Jean disparut entre les années 1836 et 1856 et que les éditeurs Fillastre de Bordeaux achetèrent les cuivres des plans de Bordeaux que Jean possédait et sur lesquels il avait fait faire des tirages successifs, comme les deux plans de Lattré de 1755 et 1760 (numéros 60 et 61) et celui qu'il publia en l'an XIII (numéro 75). On pourrait ainsi, peut-être, expliquer la provenance de ces trois cuivres, aujourd'hui aux Archives municipales de Bordeaux, où ils sont entrés il n'y a pas longtemps par voie d'acquisition.

82. — (**1840.**) — Bordeaux. — Vue prise de l'une des Tours de la Cathédrale Saint-André. — *Paris, Impr. Lemercier, Bernard et Cie.* S. d. (1840).

Dimension avec la bordure : 0,37 × 0,49. — Lithographie.

Vue à vol d'oiseau. Au premier plan, la tour Pey-Berland, qui n'est pas encore surmontée de la Vierge d'Aquitaine. Au loin, au delà de la Garonne, les collines de Lormont, Floirac, etc. La bordure se compose des principaux monuments de la ville. Bonne lithographie.

83. — (**1843.**) — Ville de Bordeaux. — Plan général d'alignement, dressé par l'ingénieur-géomètre de la Ville en 1843. — Échelle au 1,000e.

Atlas de 31 feuilles de 0,70 × 1m05. — Manuscrit. (Archives municipales de Bordeaux.)

Plan géométral, légèrement teinté, indiquant les alignements projetés dans les différents quartiers de la ville. Ces travaux d'alignement ont été commencés à cette époque et n'ont pas été encore complètement exécutés. Les constructions portent des numéros qui doivent renvoyer aux registres du cadastre. C'est à ce moment qu'on remania le numérotage des maisons qui avait été établi en 1808 et c'est alors que pour la première fois on plaça les numéros pairs d'un côté de la rue et les numéros impairs de l'autre côté. L'administration a fait dresser cette même année un tableau de concordance des deux numérotages de 1808 et de 1843 : *Etat de Concordance entre l'ancien et le nouveau numérotage avec l'indication des changements des noms des rues*, Bordeaux, 1843, in-8°.

84. — (**1845.**) — Plan de la Ville de Bordeaux. — *Chez Chaumas Gayet, libraire à Bordeaux.* S. d. (vers 1845).

Dimension : 0,24 × 0,29. — Gravure sur cuivre.
Plan géométral général. Joli plan.

85. — (**1845.**) — Bordeaux. Vue prise du Télégraphe. — V. Philippe *del.*, Bordeaux. Lith. de Constant. — *Chez J.-B. J. Constant, graveur et lithogr., éditeur.* S. l. n. d. (Bordeaux, vers 1845).

Dimension : 0,36 × 0,64. — Lithographie.
Vue panoramique à vol d'oiseau prise du clocher de l'église Saint-Michel surmonté du télégraphe aérien et donnant la partie de la ville qui longe la rivière, le cours de la Garonne jusqu'à l'horizon et le faubourg de La Bastide. Lithographie et dessin mauvais, vue médiocre, mais intéressante cependant par certains détails pris de première main et assez exacts.

86. — (**Vers 1845.**) — Bordeaux : Vue prise du Cours d'Aquitaine. — Bordeaux : Vue prise au-dessus du Jardin public. — Dessiné par A. Guesdon. Lith. par Ch. Muller et A. Cuvillier. Impr. Lemercier, à Paris. — *Publié à Paris par A. Hauser; à Bordeaux par Mme Ve Pascal.* S. d. (vers 1845).

Dimension : 0,28 × 0,44. — Lithographies.

Deux vues panoramiques à vol d'oiseau se faisant pendants; l'une est prise vers le nord et l'autre vers le sud, toutes les deux jusqu'à l'extrême horizon, avec le cours de la Garonne et la campagne au loin. Ces deux vues, dont les premiers plans sont très détaillés et très exacts, font partie d'une série de vues de villes de France intitulée *Voyage aérien en France*. Elles portent les numéros 16 et 17.

87. — (1846-1848.) — Bordeaux, prise *(sic)* de la Tour Saint-Michel. — Bordeaux, vue prise au-dessus de Bacalan. — Bordeaux, vue prise au-dessus de La Bastide. — Dessins de Eug. Bailby et Philippe. Lith. de Th. Muller, Maggi et Bachelier. Impr. Lemercier, à Paris. — *Paris, Bulla frères et Jouy; Bordeaux, chez Maggi...* S. d. (1846-1848).

Dimension : 0,275 × 0,440 mill. — Lithographies.

Trois vues panoramiques à vol d'oiseau prises sous un angle très ouvert et jusqu'à l'extrême horizon. Lithographies médiocres, mais vues intéressantes par certains détails assez exacts.

88. — (1848.) — Plan de la Ville de Bordeaux divisée par bataillons de garde nationale. Arrêté par le Conseil de recensement en sa séance du 14 Juillet 1848. Grande échelle.

Six feuilles de 0,85 × 0,95. — Manuscrits. (Archives municipales de Bordeaux.)

Plan géométral légèrement teinté, donnant toute la ville, mais pas toutes les voies. Il est intéressant à cause de la grandeur de son échelle.

89. — (1850.) — Vue générale de Bordeaux. — Dessinée et lith^ée^ par H. Walter. Impr. Lemercier. — *Paris, chez Wild.* S. d. (vers 1850).

Dimension : 0,38 × 0,56. — Lithographie.

Vue panoramique prise depuis les hauteurs de Lormont sur la rive droite. Au delà de la rivière, qu'on a à ses pieds, la ville en amphithéâtre depuis les magasins des vivres jusqu'aux Enfants-Trouvés. La flèche du clocher de Saint-Michel est encore surmontée

du télégraphe aérien. On ne voit pas à La Bastide la gare d'Orléans. A été tirée en noir et en couleurs.

90. — (1851.) — Plan de la Ville de Bordeaux, avec les projets d'alignement des voies anciennes et les projets de percement des voies nouvelles proposés par M. Devanne, ingénieur de la Ville, adoptés par le Conseil municipal sous l'administration de M. Duffour-Dubergier et sanctionnés par décret de Louis Napoléon, sous l'administration de M. Gautier aîné, maire, en l'année 1851. — *Publié par P. Chaumas, libraire-éditeur, Bordeaux*, 1851. — Gravé sur pierre par Avril frères. Lithogr. Janson, Paris. Échelle au 5,000e.

Dimension : 0,86 × 1m40, gravé en deux feuilles.

Très beau plan géométral. Il est comparable par ses dimensions et sa valeur topographique aux beaux plans de Lattré de 1755 et de Pierrugues et Béro en 1819 (numéros 60 et 77), et de même que ceux-ci nous donnaient le Bordeaux du XVIIIe siècle et de la Restauration, celui-là nous montre le Bordeaux du milieu du XIXe siècle, mais ce n'est plus la ville artistique des architectes, c'est le commencement du règne de l'ingénieur, c'est la cité des chemins de fer, des gares et des tuyaux d'usine. Ce plan a eu d'autres tirages en 1861, 1862, 1867 et 1885, avec des retouches par Unal-Serres, géomètre de la Ville.

91. — (1852.) — Bordeaux. Vue prise du Télégraphe (1852). Dessiné d'après nature et litho. par J. Philippe. Lith. de J.-B. Constant. — *Se trouve chez J.-B. Constant, graveur-lithogr., Bordeaux.*

Dimension : 0,34 × 0,62. — Lithographie.

Vue panoramique à vol d'oiseau prise depuis le télégraphe, c'est-à-dire depuis le clocher de l'église Saint-Michel qui à cette époque servait de télégraphe aérien, et vers les Chartrons jusqu'à l'horizon. Lithographie médiocre, mais détails assez intéressants. Cette vue n'est pas la même que celle publiée vers 1845 (numéro 85) et due au même artiste : elle lui est supérieure.

92. — (1852-1854.) — Plan cadastral de la ville de Bordeaux. 1852-1854. — Échelle au 1,000e.

34 feuilles de grand format et de différentes dimensions (manuscrit dans les bureaux du géomètre de la Ville et à l'Administration du cadastre et des contributions directes).

C'est la refonte du cadastre de 1828. En 1866, ces 34 feuilles ont été lithographiées pour les besoins de différents services. Le tirage a été assez important.

93. — (1854.) — Plan de la Ville de Bordeaux, avec les projets d'alignement (même titre que le numéro 90). Réduit d'après le plan général d'alignement par Unal Serres, dessinateur géomètre de la Ville. Gravé sur pierre chez Avril frères et impr. à Paris par Louis Antoine. — *Publié par P. Chaumas, libraire-éd., à Bordeaux*, 1854.

Dimension : 0,54 × 0,69.

C'est une réduction du grand plan en deux feuilles, publié par le même éditeur en 1851. Il y a en vignettes une vue générale de la Garonne et des vues du Pont et du Grand-Théâtre.

Il y aura d'autres tirages avec retouche en 1860, 1861 et 1868.

94. — (1854.) — Plan de la Ville de Bordeaux, levé par Pierrugues et D. Béro, géomètre de première classe au cadastre. — *A Bordeaux, chez Fillastre frères, édit.-propriétaires.* Corrigé en 1854. Gravé par G. Lemaître, écrit par Richomme et impr. par Digeon.

In-plano. — Ce plan n'est pas le même que celui édité par la même maison, de 1823 à 1845 (numéro 78). C'est un autre cuivre. Il est rare et nous n'en avons rencontré d'exemplaire qu'à la Bibliothèque de la Chambre de commerce de Bordeaux.

95. — (1855.) — Vue générale de Bordeaux. Vue prise des Enfants-Trouvés. Dessiné par F. Philippe. Godard, lith. Impr. Jacomme, Paris. — *Editeur Ve Bisserié Pascal à Bordeaux.* S. d. (vers 1855).

Dimension : 0,36 × 0,58. — Lithographie.

Belle vue panoramique. Au premier plan, les chantiers de construction de Sainte-Croix. La vue est prise vers les Chartrons qui forment l'horizon. La Tour Pey-Berland n'a pas encore la Vierge d'Aquitaine, mais on voit la gare du chemin de fer d'Orléans, à La Bastide. Publiée vers 1855. Tirée en noir et en couleurs. Bonne lithographie.

96. — (1866.) — Plan de la Ville de Bordeaux, dressé d'après les documents les plus récents. Préfet Mr. Le Comte de Bouville. Maire Mr Henri Brochon. — 1866.

Dimension : 0,49 × 0,51. — Lithographie.

Plan géométral avec bordure d'annonces industrielles et commerciales. Sans nom d'éditeur ni de lithographe. Plan médiocre. Il y a les grands boulevards et la gare du chemin de fer du Midi agrandie.

97. — (1866.) — Vue générale de Bordeaux, prise au-dessus de l'église Saint-Louis des Chartrons. Dessinée d'après nature par Chapuis. Lithographie par Ch. Fichet. Impr. Becquet, à Paris. — *Paris, Ledot, éditeur*. S. d. (vers 1866).

Dimension : 0,39 × 0,57. — Lithographie.

Grande et belle vue à vol d'oiseau prise jusqu'à l'horizon. Le clocher de Saint-Michel a sa nouvelle flèche terminée vers 1866. Cette vue a été tirée en noir et en couleurs.

98. — (1866.) — Panorama du Port et de la Ville de Bordeaux. Dessiné et lithographié par Deroy. Impr. P. Frick. — *Paris, F. Sinnett, éditeur*. S. d. (vers 1866).

Dimension : 0,21 × 0,74. — Lithographie.

Vue panoramique prise depuis la rive droite dans le faubourg de Queyries et dans un angle très étendu, montrant la ville au delà de la rivière, depuis la place de l'Entrepôt jusqu'à l'horizon, au midi et au couchant. Cette vue a été tirée en noir et en couleurs.

99. — (1866.) — Plan de la Ville de Bordeaux, dressé d'après les documents les plus récents fournis par les adminis-

trations publiques par Ernest Delpech, employé aux travaux publics. Gravé chez G. Geisendörfer. Publié par Féret à Bordeaux en 1866. — Échelle : 0,001 par 10 mètres.

Dimension : 0,53 × 0,72. — Gravure sur cuivre.

Plan géométral donnant dans un cartouche *Bordeaux et sa banlieue.* Il y a eu d'autres tirages avec retouches en 1869, avec les circonscriptions électorales indiquées en couleur, en 1870, en 1874, avec les arrondissements de police teintés en différentes couleurs, en 1877, en 1879, avec le tracé en couleur des nouvelles lignes de tramway à traction animale, et en 1880.

Ce plan, quoique très bien gravé, n'est pas très exact. C'est à partir de l'époque où nous sommes arrivé qu'il faut se méfier de tous les plans à petite échelle qui ont été édités soit à part, soit dans des Annuaires, Guides de voyageur, etc., qui ne sont que de mauvaises reproductions des plans officiels et qui n'offrent aucune garantie pour les recherches sérieuses sur la topographie de la ville. C'est pour cela que nous ne les avons pas compris dans ce catalogue.

100. — (**1870-1871**.) — Plans des Villes, Fabriques et Usines de France et de l'Étranger, avec légendes explicatives au point de vue de l'assurance contre l'incendie (système Calmette, ancien inspecteur). Plan de la Ville de Bordeaux, divisé en 100 groupes formant deux atlas. Déposé en 1870-1871. — *Chez J. Broise, Imprimeur-Lithographe-éditeur, Paris.* — Échelle au 1,000ᵉ.

Atlas en 2 vol. in-fol. de 99 feuillets doubles. — Autographie Tabuteaux et Broise.

Outre ces 99 feuillets doubles, plans et texte explicatif, cet atlas comprend pour le premier volume, 1 f. titre, 1 f. notice sur la ville de Bordeaux; 3 ff. répertoire et un grand plan plié donnant la partie de la ville comprise dans ce volume, et pour le second volume, 7 ff. répertoire et un grand plan plié de l'autre partie de la ville.

Cet atlas, établi d'après un relevé pris sur le cadastre, donne en 99 groupes subdivisés en îlots toutes les constructions de la ville : habitations particulières, fabriques, chais, édifices publics, etc., mais sans les noms des propriétaires. Dans la préface, l'auteur indique le but de sa publication : « Elle servira à se faire une idée complète de

l'importance de la ville de Bordeaux et avec le travail qui va suivre, les Compagnies d'assurances pourront se rendre compte des points de la ville et des faubourgs où se trouvent les agglomérations de marchandises qui présentent le plus de chances d'incendie. » En somme, c'est la reproduction du cadastre de 1852-1854 (numéro 92).

L'ouvrage ayant été souscrit en grande partie par les Compagnies d'assurances et n'ayant pas été mis dans le commerce, il est très difficile de se le procurer.

101. — (**1874.**) — Plan de la Ville de Bordeaux. 1874. — *Librairie Ve Paul Chaumas, Bordeaux.* — Impr. Pr. Chameau. Anonyme. — Échelle au 10.000e.

Dimension : 0,57 × 0,91. — Lithographie.

Plan géométral médiocre donnant de chaque côté des cadres les noms des rues et des monuments.

Il a été reproduit en 1881 et 1882 sur zinc pour le même éditeur (Impr. A. Bellier et Cie), avec les nouvelles lignes de tramways créées en 1880.

102. — (**1874.**) — Plan de la Ville de Bordeaux indiquant les lignes d'Omnibus et de Tramways, dressé par M. E. Delpech, employé aux travaux publics de la Ville. — *Edité par Marcellin Lacoste, libr.-éditeur, Bordeaux.* 1874. — Gravé par Geisendörfer, Paris. — Échelle : 0.008 par 100 mètres.

Dimension : 0,50 × 0,705. — Gravure sur pierre.

Plan géométral qui n'est pas le même que le numéro 99 dû aux mêmes dessinateur et graveur. Il y a dans un cartouche *Bordeaux et sa banlieue*, avec les lignes de tramways. Il y a eu un autre tirage en 1877.

103. — (**1879.**) — Plan de la Ville de Bordeaux. Indiquant les lignes d'Omnibus et de Tramways. Dressé et dessiné par Valteau, dessinateur-autographe à Paris. Lithographie Andrieu frères, Bordeaux. — *Edité par H. Duthu, libraire-éd., Bordeaux*, 1879.

Dimension : 0,46 × 0,56. — Lithographie.

Plan géométral médiocre, dressé pour le *Touriste, guide à Bordeaux, Arcachon, Soulac, Royan*, publié par le même éditeur, en 1879.

104. — (**1882.**) — Plan cadastral de la Ville de Bordeaux, parties annexées depuis 1862. — Échelle au 1,000e.

82 feuilles de différents formats. Manuscrit. (Bureaux du géomètre de la Ville et à l'Administration du cadastre.)

Depuis 1862, certaines parties suburbaines ayant été annexées, comme les quartiers de La Bastide et de Saint-Augustin, et en 1866 l'enceinte de la ville ayant été reculée jusqu'aux boulevards actuels, on a fait faire les plans cadastraux de ces nouvelles parties annexées pour compléter le cadastre de 1852 (numéro 92) et, comme ce dernier, ce nouveau plan a été lithographié.

105. — (**1883.**) — Plan de la Ville de Bordeaux et de sa Banlieue sud et ouest, dressé à l'échelle de 1/10,000e par Alfred Lapierre, géomètre adjoint de la Ville... Gravé par J. Jérôme sous la direction de J. Gaultier et impr. par Monrocq à Paris. — *Publié par Férel et fils, libraires-éditeurs, Bordeaux*, 1883.

Dimension : 0,85 × 1m10. — Gravure sur pierre.

Ce grand plan géométral, tiré en noir et en couleurs à trois teintes, donne toute la ville avec le faubourg de La Bastide et la banlieue dans un rayon très étendu. Plan très complet. Il y a eu des tirages postérieurs sur report sur zinc, mais en noir seulement, notamment un en 1886.

106. — (**1884.**) — Plan de Bordeaux par Alfred Lapierre, géomètre de la Ville, Officier d'Académie. Impr. Monrocq, Paris. — *Férel et fils, éditeurs, Bordeaux*, 1884. — Échelle au 10,000e.

Dimension : 0,56 × 0,70. — Gravure sur pierre.

Ce plan géométral, dont il y a eu des tirages en noir et en couleurs, est le même plan que celui de 1883, le précédent, mais sans la ban-

lieue. On en a fait des tirages, mais en noir seulement, sur report sur zinc, en 1886, 1888, 1890 et 1891. De plus, on en a publié, en 1901, une réduction sur zinc en 0,39 × 0,49.

107. — (1889.) — Ville de Bordeaux. Dép^t de la Gironde. Publié sous l'administration de M. de Selves, préfet de la Gironde, de M. Bayssellance, maire de Bordeaux, et avec le concours de la Chambre de commerce de Bordeaux. 1889. Dressé et dessiné par F. Hugo d'Alesi. — *Lemercier et Cie, Impr.-édit., Paris; à Bordeaux, chez Férel et fils.*

Dimension : 0,48 × 0,74. — Lithographie en couleurs.

Grande vue panoramique à vol d'oiseau très remarquable, prise au-dessus des docks de Bacalan vers le midi, jusqu'à l'horizon, dominant toute la ville, la rivière et le quartier de la Bastide, rive droite. Vue très détaillée et très exacte.

On a publié, en 1893, une réduction de cette vue, avec le titre : *Ville de Bordeaux, dép. de la Gironde. Impr. A. Bellier et Cie, Bordeaux. Atelier Hugo d'Alési, Paris; Bordeaux, Ferel et fils*, s. d. (1893).

Dimensions : 0,40 × 0,60, réduction qui est encore très bonne.

Cette vue a encore été reproduite, mais très réduite et en noir, dans l'album de *Bordeaux, Aperçu historique...* 1892 (voy. le numéro suivant), dans l'*Histoire de Bordeaux de C. Jullian*, 1895 et dans *Notice sur le Port de Bordeaux, publiée par la Chambre de commerce*, Bordeaux, 1900, gr. in-8°.

108. — (1892.) — Bordeaux. Album. Publié par la Municipalité bordelaise. *Paris et Bordeaux* (*impr. G. Gounouilhou, Bordeaux*), 1892.

In-4° contenant 28 planches doubles in-4°, gravées la plupart sur pierre par Erhard frères et Dumas et Vorzet, d'après les dessins de Julien Dukacinski, chef du bureau de statistique et d'hygiène à la mairie de Bordeaux. Cet album fait partie de la publication *Bordeaux, Aperçu historique, Sol, Population, Industrie... publié par la Municipalité.* Bordeaux, 1892, 3 vol. in-4° et un album.

Nous avons plusieurs fois renvoyé à cet album pour les vues et plans antérieurs à la Révolution qui y ont été reproduits (voy. numéros 5, 14, 18, 24, 26, 28, 57, 67, et 107) ; mais il s'y trouve encore

treize plans géométraux de Bordeaux en 1891 qui, tirés sur la même pierre, donnent avec des lignes et des points rouges la division de la ville dans ses différents services administratifs, comme les différentes limites de la ville depuis la première enceinte romaine jusqu'aux boulevards extérieurs actuels (pl. n° 7), les Cantons et Justices de paix, les Postes et Télégraphes, le Réseau téléphonique de l'État et celui de la Ville, l'Octroi, les Égouts, le Pavage et Macadam, les Tramways et Omnibus, les Arrondissements de police, les Écoles communales, les Cultes (paroisses). Ces plans offrent toute garantie d'exactitude, ayant été dressés par l'administration, mais l'échelle en est trop petite. Quant aux plans anciens, le choix n'en a pas toujours été très judicieux.

109. — (1892.) — Nouveau plan de Bordeaux monumental, industriel et commercial. Indicateur des monuments publics, des principaux établissements industriels et commerciaux de Bordeaux. Imprimerie nouvelle A. Bellier et Cie. — *Publié par la Société des Plans monumentaux de France à Bordeaux. Edité par MM. Férel et fils, libraires, Bordeaux.* S. d. (1892).

Dimensions : 0,65 × 0,94. — Lithographie.

Ce plan géométral n'indique que les principales voies de la ville, mais il montre en élévation les principaux monuments et surtout les établissements industriels et commerciaux, fabriques, chais, etc. Il comprend une partie des communes suburbaines. Quoique ayant été édité au point de vue de la publicité, ce plan est encore assez intéressant à consulter.

Les cent dix numéros de ce catalogue constituent la collection des principaux plans de la ville de Bordeaux, publics ou inédits, donnant la topographie de la ville depuis les origines jusqu'à la fin du XIXe siècle. Leur classement rigoureusement chronologique facilitera les recherches des travailleurs, et si ces érudits peuvent en tirer quelque profit pour leurs études et veulent bien nous en avoir quelque reconnaissance, nous serons largement récompensé de notre peine.

Ern. LABADIE.

MÉLANGES

Les églises à chevet tréflé et les églises quadrilobées en Gironde et dans le Sud-Ouest.

Dans le dernier fascicule du *Bulletin monumental*[1], M. Adrien Blanchet a étudié l'origine des églises à chevet tréflé et M. Lefèvre-Pontalis a donné, à la suite de ce travail, « une liste des soixante-douze monuments religieux, à plan tréflé ou quadrilobé, qui existent ou qui ont existé en France, en Algérie et en Tunisie ».

Il n'eût pas été superflu d'abord de spécifier qu'il s'agit d'églises anciennes, antérieures à une date que l'on aurait déterminée, ensuite de définir les plans tréflés et quadrilobés. Sous ces deux noms, l'auteur groupe des édifices très dissemblables : Planès[2], où trois absides s'ouvrent sur un triangle mal dessiné, est bien différent de tous ces chevets où les absides occupent trois côtés et laissent le quatrième libre; à Sainte-Croix de Montmajour, les quatre absides se rencontrent aux naissances, tandis qu'à Germigny elles laissent entre elles des portions importantes de murs droits.

On ne comprend pas bien, non plus, quelles lignes M. Lefèvre-Pontalis retient pour ranger ou non un monument parmi ceux dont il s'occupe : si ce sont les lignes du plan intérieur, il ne faut pas écarter les églises où des absidioles sont prises dans l'épaisseur des murs; si ce sont les lignes extérieures, il faut éliminer le baptistère de Vénasque.

C'était une entreprise irréalisable de dresser une liste des monuments en trèfle ou en quatre-feuilles « qui ont existé » dans nos pays; nous n'avons aucun moyen de nous renseigner sur quantité d'édifices qui ont disparu et qui pouvaient affecter l'un ou l'autre de ces plans. Quant aux monuments ainsi faits et qui « existent » présentement, il n'est pas d'archéologue, si bien informé qu'il soit, qui les connaisse tous[3].

1. 1909, pp. 450 et ss.

2. A propos de cette église, je ferai observer une fois encore que les dessins donnés par Viollet-le-Duc et empruntés par lui aux *Annales archéologiques* sont abominablement faux. L'étude qu'il faut citer sur Planès est celle que M. le docteur Sabarthez a publiée, avec dessins, dans le *Bulletin de la Société agricole des Pyrénées-Orientales*, t. XXXVI, 1895.

3. Il eût été facile cependant d'éviter certaines lacunes. M. Lefèvre-Pontalis renvoie au livre de M. Gsell sur *les Monuments antiques de l'Algérie*, t. II, pp. 158 et 257 : à la page 257 on ne trouve rien de semblable; mais à la page 152 il est fait mention d'une chapelle tréflée de Kherbet-bou-Addoufen, qui aurait pu trouver place dans la nomenclature de mon confrère.

La liste publiée par M. Lefèvre-Pontalis est une contribution utile; ce n'est pas un catalogue définitif.

Les Landes n'y figurent pas : elles ont cependant, dans la banlieue de Mont-de-Marsan, une église à chevet tréflé, l'église Saint-Pierre.

A la Gironde, l'auteur consacre une brève mention :

« Gironde. — Églises de Fossès et de Saint-Macaire (4). »

Et en note :

« (4) Drouyn (Léo) : *Notes archéologiques*, 1866, p. 12. — *L'église*

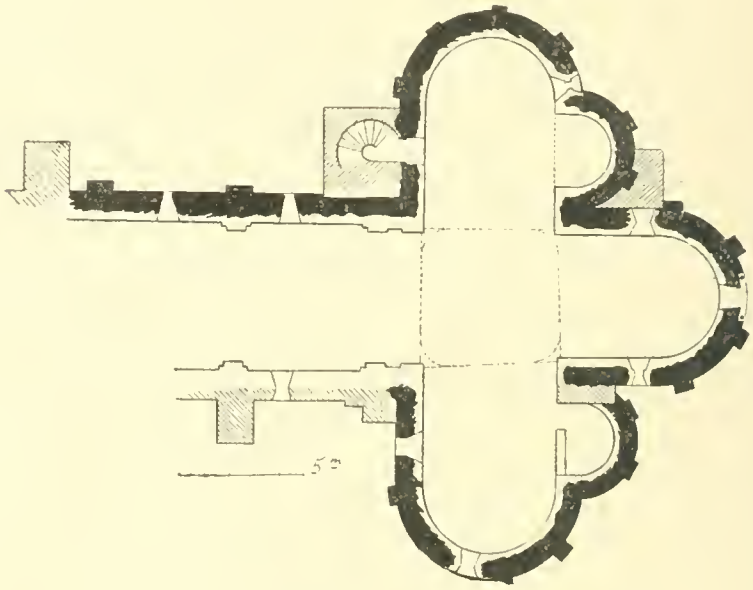

Église de Saint-Étienne-de-Lisse (Gironde).

Les hachures indiquent des constructions de l'époque gothique.
L'intérieur de l'édifice a été remanié.

de Saint-Macaire dans le *Bulletin monumental*, t. XXVI, 1860, p. 744. »

Ces indications bibliographiques auraient gagné à être plus complètes : le *Bulletin monumental* n'est pas la seule publication qui ait donné le plan de l'église de Saint-Macaire; la *Guienne militaire* de Leo Drouyn, le *Compte rendu des travaux de la Commission des monuments historiques de la Gironde*, pour l'année 1851-1852, la *Monographie de la cathédrale de Noyon* de Vitet renferment également ce dessin.

Cette lacune n'est d'ailleurs pas grave. Voici qui est un peu plus sérieux. A propos de Fossés, il aurait été bon de préciser que le chevet a été remanié : le plan tréflé est une reconstitution très vraisemblable, mais c'est une reconstitution, et il eût fallu le dire.

Enfin, la Gironde possède une autre église dont le chevet décrit un trilobe : c'est l'église de Saint-Étienne-de-Lisse, dont le plan, un peu rapide, a été imprimé dans les Actes de la *Société archéologique de Bordeaux*, t. II, p. 129, avec une description due à

M. Émilien Piganeau. C'est un édifice d'une ampleur remarquable, qui mérite d'être connu.

Une dernière critique a trait au « baptistère de Saint-Léonard » (Haute-Vienne) que M. Lefèvre-Pontalis énumère parmi les monuments à plan quadrilobé. En réalité, les murs décrivent un cercle sur lequel ressortent quatre petites absidioles[1], qui ne sont pas tangentes, il s'en faut bien. De plus, les fouilles n'ont pas découvert de piscine baptismale. Enfin, à la date où fut élevée cette construction, on ne faisait plus de baptistères en France, ainsi que M. Aubert en fait la remarque[2] dans le même fascicule du *Bulletin monumental*, deux pages plus loin.

Je désire, en terminant, appeler l'attention sur une erreur que M. Lefèvre-Pontalis n'a pas prise à son compte, mais qu'il a suggérée à M. A. Blanchet. A propos des plans quadrilobés, ce dernier a écrit :

« M. Lefèvre-Pontalis m'a signalé un passage de la vie de saint Maur où il est question d'une chapelle bâtie vers le milieu du VIe siècle à l'abbaye de Glanfeuil, en Anjou, « in modum turris » quadrifidæ »[3]. Le texte est bien connu et l'interprétation n'est pas nouvelle; elle n'en est pas moins inadmissible.

Quadrifidus signifie proprement *fendu en quatre*. Forcellini donne comme exemple : « *Quadrifidas... sudes*, » des perches ou des pieux fendus en quatre. Au Moyen-Age le sens de *quadrifidus* fut plus vague; ce mot signifia plutôt *divisé en quatre*. Le *Glossaire* de Ducange, édition Didot, assimile *orbis quadrifidus* et *orbis quadratus*, le monde divisé en quatre parties.

Or, le P. de La Croix, au cours de ses fouilles à Glanfeuil, a trouvé une construction ronde, dont le pourtour était divisé en quatre parties par autant de contreforts, et il a conclu que c'était là cette chapelle dont il est fait mention dans la chronique recueillie par les Bollandistes[4].

Quoi qu'il en soit, rien n'autorise à traduire *quadrifidus* par *quadrilobé*.

J.-A. BRUTAILS.

*
* *

Le capitaine au long cours Pierre Desse (1760-1839).

Le capitaine au long cours Pierre Desse était Girondin[5]. Il naquit à Saint-Lambert (Pauillac) le 30 août 1760. Son père se nommait Jean et sa mère Thérèse Chadirac. Il fut baptisé par le curé de

1. Voir un plan, une coupe et une description par M. Lucien Roy dans les *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions*, 1910, pp. 29-31.
2. M. Aubert ne cite pas la chapelle de Saint-Léonard; il parle de la fin du Xe siècle. Saint-Léonard doit être postérieur au Xe siècle.
3. *Bulletin monumental*, 1909, p. 459.
4. *Fouilles archéologiques de l'abbaye de Saint-Maur de Glanfeuil, entreprises en 1898-1899 d'après des textes anciens*. In-4°, Paris, Picard, 1899, p. 18.
5. V. *Archives de la Grande Chancellerie de la Légion d'honneur*, dossier Pierre Desse.

Saint-Lambert le jour même de sa naissance. Il eut comme parrain Pierre Lamena et comme marraine Jeanne Maurin, habitante de Verteuil.

Il avait vingt ans quand il entra dans la marine.

Le 9 octobre 1780, il s'embarqua comme pilotin sur le *Duc-de-Penthièvre*, capitaine Bernard, se rendit à la Martinique et revint à Bordeaux où il débarqua le 14 juin 1782. Il est à remarquer que ce fut toujours à Bordeaux qu'il s'embarqua sur les navires où il prit du service et qu'il en débarqua.

Du 24 octobre 1782 au 19 septembre 1783, il sert sur le même navire, capitaine Verchaud, et fait un voyage à Saint-Domingue; du 28 mai 1784 au 18 février 1785, sur les *Deux-Chéries*, capitaine Lustre (Saint-Domingue), il était alors lieutenant; du 18 juillet 1785 au 27 avril 1786, sur le *Chêne-Verl*, capitaine Seignoret (Saint-Domingue); du 29 mai 1786 au 15 janvier 1787, sur le *Comte-de-Fumel*, capitaine Lareguy (Saint-Domingue); du 24 avril 1787 au 17 octobre 1788, sur l'*Arrada*, capitaine Desmartis (à la Côte d'Or).

Il épouse, le 22 décembre 1788, Marguerite de Fillietas de Fretas qui mourut en l'an X et dont il eut deux enfants. L'un de ses fils, Jean, devint directeur de la Banque de France à la Réunion, et, en cette qualité, fut fait chevalier de la Légion d'honneur.

Le 2 avril 1789, il est reçu capitaine de navire. Quelques jours après, il prend le commandement de l'*Union*, qu'il conduit à la côte d'Afrique. Il débarque à Bordeaux le 27 juillet 1790.

Du 12 mars 1791 au 24 juillet 1792, il commande le *Joujou*, avec lequel il fait un voyage au Sénégal et à la Côte d'Or.

Le 14 février 1794, il s'embarque, toujours à Bordeaux, sur le *Henry*. Il se rend au Sénégal. Dans une note manuscrite où il retrace les principaux événements de sa vie jusqu'en 1823, le capitaine Desse raconte ce voyage. Il avait été chargé par le gouvernement de porter des dépêches au gouverneur de la colonie, le colonel Blanchot. Mais, quand il arriva à Saint-Louis, la population paraissait à la veille d'une révolution et l'insubordination gagnait les troupes. Très connu dans la colonie, il unit ses efforts à ceux du gouverneur pour rétablir le calme. Il réussit : l'ordre et la discipline reparurent et la colonie put ainsi échapper aux convoitises anglaises. Le capitaine Desse rapporta les dépêches du colonel Blanchot au gouvernement qui le nomma lieutenant de vaisseau et lui donna l'ordre d'aller à Rochefort pour y recevoir un commandement. Mais, selon les termes de sa note de 1823, « comme il ne lui convenait pas de servir sous le gouvernement de ce tems là, » il feignit une maladie et rentra dans ses foyers. Il attendit deux ans et demi pour reprendre la mer.

Desse place en 1795 un fait qui est certainement antérieur à cette année, puisqu'il se produisit à l'époque où la Commission militaire siégeait à Bordeaux et que ce singulier tribunal termina ses opérations le 31 juillet 1794. Deux propriétaires de Saint-Christoly, dans

le Médoc, MM. Delmas et Lussac, furent accusés « d'avoir voulu favoriser les projets des royalistes dans une descente sur nos côtes ». Ils durent répondre de ce crime devant la Commission militaire. Des témoignages entachés de parti pris et de passion les accablèrent. Leur sort n'était pas douteux. Alors, Desse les recueillit chez lui et pendant six mois les cacha dans sa maison. Désireux de les sauver, il fit des démarches auprès des témoins et du rapporteur pour les amener à une appréciation plus impartiale des faits. Enfin, les deux accusés comparurent devant la Commission militaire. Ravez plaida pour eux et ils recouvrèrent la liberté.

Le 23 mars 1797, Pierre Desse reçut le commandement du corsaire trois-mâts *l'Incroyable*. Ce navire bordelais avait trente-deux canons et portait trois cents hommes d'équipage. Quelques jours après son départ de la Gironde, il tombait aux mains des Anglais et son capitaine était conduit prisonnier en Angleterre.

Il se remaria le 8 messidor an XIII avec une jeune fille de Bordeaux, Marie-Anne Ladurantie. De ce second mariage il eut également deux enfants.

Le 17 juin 1808, il s'embarqua à Bordeaux, en qualité de second capitaine, sur le navire trois-mâts *la Diane*, qui était armé en guerre. Ce navire, commandé par le capitaine Guillot, devait porter des marchandises à l'Ile-de-France. Mais il ne semble pas avoir navigué longtemps; il rencontra un vaisseau anglais qui s'en empara. De nouveau Desse fut amené en Angleterre. Il fut interné au cautionnement de Tiverton, en Devonshire. Sa captivité aurait pu être fort longue s'il n'avait eu la bonne fortune d'accomplir un acte de sauvetage. En novembre 1809, il sauva une personne sur le point de se noyer. Il attira ainsi sur lui l'attention et la sympathie des autorités anglaises, qui négocièrent son échange et lui rendirent la liberté en avril 1810.

Du 5 juillet 1817 au 8 mai 1818, le capitaine Desse commande la *Jeune-Elisa* (voyage au Sénégal) et du 17 août 1818 au 21 juin 1819 le *Marcelin* (voyage à Santiago de Cuba).

Le 24 avril 1822 il prend, à Bordeaux, le commandement de la *Julia* à destination de Bourbon. C'est avec ce navire qu'il accomplit l'action héroïque pour laquelle la croix de chevalier de la Légion d'honneur lui fut donnée. L'état de ses services rapporte cette action dans les termes suivants : « Le 23 juillet 1822, à deux heures après-midi, étant par 25.39 de longitude orientale et 35 de latitude sud, la *Julia* eut connaissance d'un navire démâté de son grand mât et de celui d'artimon et dégréé de sa vergue de petit hunier. Le cap. Desse se dirigea sur ce bâtiment pour lui porter secours. Vers les trois heures et demie du même jour s'en étant assez approché, il entendit les cris de supplication : *Sauvez-nous, nous sommes dans le plus grand danger!* Le cap. Desse, mû par un sentiment d'humanité que lui inspirait la position vraiment terrible où se trouvait l'équipage de ce bâtiment, augmenté par un nombre considérable de passagers parmi lesquels se trouvaient plusieurs femmes et

enfans, répondit qu'il allait faire tous efforts pour les secourir et *qu'il ne les quitterait pas.* Il a été assez heureux, après six jours du plus mauvais tems, et après avoir couru lui-même les plus grands dangers, de recueillir à son bord l'équipage et les passagers, au nombre de quatre-vingt-douze, du navire nommé *le Columbus* qui était parti de Batavia et se rendait en Hollande. Il a déposé une partie des hommes qu'il a sauvés à Saint-Denis-Bourbon et les autres, au nombre de cinquante-quatre, ont été débarqués à Bordeaux le 8 mars 1823. Sa Majesté, informée de ce trait de courage et jalouse de récompenser, dans toutes les classes, les actions honorables, a bien voulu en témoigner sa satisfaction au cap^ne^ Desse en le nommant chevalier de l'Ordre royal de la Légion d'honneur. Le roi des Pays-Bas, voulant également témoigner sa satisfaction au cap^ne^ Desse du dévouement et de l'humanité dont il a donné une si belle preuve dans cette circonstance, lui a fait remettre par le consul de Hollande à Bordeaux la décoration de l'Ordre du Lion-Belgique[1]. »

La nomination du capitaine Desse dans la Légion d'honneur fut faite sur la proposition du ministre de la Marine et des Colonies, le 22 janvier 1823, et la cérémonie de la réception dans l'Ordre eut lieu le 8 mars 1823. Desse fut reçu par le commissaire général de la Marine à Bordeaux, M. Bergevin.

Le gouvernement, par décision du 1er février 1824, l'autorisa à accepter et à porter la décoration qu'il tenait du roi de Hollande.

Enfin, la Chambre de commerce de Bordeaux fit frapper en son honneur une médaille qui lui fut remise solennellement au début de l'année 1823.

Ici malheureusement ne s'arrête pas l'histoire du capitaine Desse. Pour avoir sauvé un grand nombre de ses semblables, il vit le malheur fondre sur lui. Il fut en effet déclaré responsable de la perte des marchandises du *Columbus* qu'il avait fait jeter à la mer, et, à la suite d'une sentence arbitrale prononcée à Bourbon, puis d'un procès jugé à Amsterdam, il dut payer une somme totale de 87,550 fr. 37. Il fit appel à la générosité ou plutôt à la loyauté du roi de Hollande dont il avait sauvé les sujets. Ce monarque ne lui envoya que 20,000 francs. Il fut donc obligé, pour s'acquitter de sa dette, de vendre la *Julia*[2], et un moment il se vit sérieusement menacé de la contrainte par corps[3].

Le capitaine Desse demeurait alors à Bordeaux, rue de la Grande-Taupe, n° 72.

En 1828 et 1829, il commanda les transports du roi *la Truite* et *le Robuste.* Une ordonnance royale du 20 juin 1830 le nomma lieutenant du port de Bordeaux. Il mourut le 15 juin 1839.

André VOVARD.

1. V., outre le dossier de la Grande Chancellerie, le *Moniteur universel*, n^os^ des 22 et 23 janvier 1823.

2. M. Otard, armateur de la *Julia*, n'était pas propriétaire du navire.

3. Ces renseignements nous ont été communiqués par notre distingué compatriote M. Jean-René Desse.

CHRONIQUE

— Le Congrès de l'Union historique et archéologique du Sud-Ouest, tenu à Auch le 29 mai et jours suivants, a pleinement réussi. Ce succès est dû avant tout au zèle et au dévouement de M. Ph. Lauzun, président du Comité d'organisation, et de ses collaborateurs, MM. de Sardac, Branet, Pagel et Despaux. Nos collègues de la Société archéologique du Gers n'ont rien ménagé pour faire à leurs hôtes l'accueil le plus cordial et le plus magnifique. Réception à l'hôtel de ville d'Auch, mis gracieusement par la municipalité à la disposition du Congrès; visites de la cathédrale et des musées, dirigées par des maîtres, MM. Adrien Lavergne et A. Branet; conférence avec projections des plus beaux monuments historiques du Gers; excursions admirablement organisées, à Lectoure, par M. de Sardac, à Valence-sur-Baïse, le Tauzia, Flaran, Condom, Mouchan, Vaupillon, Larressingle, par MM. Lauzun, Gardère, abbé Marboutin : tout cela constitue un ensemble d'inoubliables souvenirs pour ceux qui ont eu la bonne fortune de participer au Congrès d'Auch.

L'Union historique et archéologique du Sud-Ouest, ébauchée à Bordeaux en 1907, créée à Pau en 1908, en sort plus forte pour mener à bien son œuvre de solidarité, de progrès et de décentralisation scientifiques. M. F. Habasque, délégué central, qui présidait le Congrès, l'a dit en termes des plus heureux, dans les diverses allocutions qu'il a prononcées. La situation matérielle et morale de l'Union est, du reste, excellente: seize sociétés historiques et archéologiques sont actuellement fédérées, de la Charente aux Pyrénées.

Les Sociétés savantes bordelaises ont figuré dignement au Congrès d'Auch. MM. P. Caraman et E. Labadie, de la Société des Archives historiques, ont communiqué, l'un un travail d'ensemble, très précis et très vivant, sur l'inondation d'avril 1770 dans la vallée de la Garonne, de La Magistère à Bordeaux, l'autre une notice très fouillée sur Guillaume de Salluste du Bartas, à propos d'un exemplaire unique de la *Muse chrestienne* (édition de 1574). M. l'abbé J. Dubois, de la même Société, a présenté et commenté une charte rédigée en français, concernant l'établissement d'un pontonage à Saint-André-de-Cubzac en 1381. MM. F. Thomas et A. Bardié, de la Société archéologique, ont lu, l'un une étude signalant des ressemblances frappantes entre un portrait anonyme et la gravure de Lacour représentant l'intendant de Tourny, l'autre des notes sur les boiseries d'art qui décorent quelques demeures du XVIIIe siècle à Bordeaux, appuyées de très belles photographies. Le Congrès a été unanime à souhaiter que l'exode à l'étranger de nos boiseries d'art soit arrêté et que Bordeaux ne laisse pas dilapider ce trésor artistique, unique au monde. M. Bardié a aussi exposé ce que doit être l'archéologie populaire et les moyens de la développer. Enfin M. P. Courteault a fait une conférence sur « les châteaux gascons à travers l'histoire ».

Le Congrès a émis plusieurs vœux : pour la protection efficace des gisements préhistoriques et des objets mobiliers classés; pour la conservation des fouilles du cimetière de Saint-Seurin, à Bordeaux; pour le classement des

archives notariales et communales; pour le retour à l'ancien tarif postal en ce qui concerne les épreuves d'imprimerie.

Le prochain Congrès aura lieu en 1911 à Biarritz.

— Les fouilles de Saint-Seurin ont amené la découverte, dans un sarcophage particulièrement intéressant par sa forme et sa position, d'une fiole tubulaire en verre ayant contenu du vin. Cette découverte a fait l'objet de deux communications, l'une de M. P. Courteault, présentée le 13 mai par M. C. Jullian à l'Académie des Inscriptions, l'autre de M. Denigès, professeur de biologie à la Faculté de Médecine, le 23 mai, à l'Académie des Sciences. L'identification du liquide, due à M. Denigès, est importante: c'est, en effet, la seconde fois seulement depuis la fameuse expérience de Berthelot, en 1877, que l'on parvient par l'analyse chimique à reconnaître un vin antique, et la constatation a été faite à Bordeaux dans des conditions jusqu'ici inconnues.

La Commission de la Faculté des Lettres chargée des fouilles, considérant que ses recherches sont terminées, a fait remise des découvertes, le 1er juin, à la ville de Bordeaux. Elle a adressé à M. le Maire un rapport général et conclu à la conservation d'un fragment du cimetière gallo-romain de Saint-Seurin. La Municipalité a commencé d'étudier le projet qui lui a été soumis. Ce projet comporte l'aménagement d'une partie de la tranchée, au fond de laquelle apparaîtraient, visibles de toutes parts, les ruines et les sarcophages découverts, et que protégeraient des talus gazonnés et des fleurs. Présenté par la *Petite Gironde* dans son numéro du 1er juin 1910, il a reçu l'approbation du Comité des sites et monuments pittoresques du Touring Club de France, qui a offert une subvention pour aider à le réaliser. Il y a lieu d'espérer qu'un souvenir restera de la campagne des fouilles de l'hiver dernier.

— L'Université de Bordeaux a reçu, dans la première semaine de juin, la visite de M. Conde y Luque, recteur de l'Université de Madrid, et de professeurs de cette Université et de celle d'Oviedo. Ce fut une nouvelle manifestation, très brillante, de l'*intercambio* inauguré l'an dernier. Les professeurs espagnols ont donné des conférences avec un grand éclat. Signalons, en particulier, celle que fit, le vendredi 3 juin, à la Faculté des Lettres, M. Anton Ferrandiz, professeur d'anthropologie à l'Université de Madrid, sur « la race fossile bordelaise de Cro-Magnon et les races espagnoles ». Cette conférence, pleine d'aperçus fins et pénétrants, dite en français et accompagnée de projections représentant les divers types de populations du Midi de la France et de l'Espagne, a eu le succès le plus vif.

— La Commission de l'Institut de France, chargée de décerner le prix Volney, a attribué une allocation de 1,000 francs à M. Ed. Bourciez, professeur de langues et littératures du Sud-Ouest à la Faculté des Lettres, pour ses « Éléments de linguistique romane ».

— Le samedi 21 mai, M. Georges Millardet, professeur au Lycée de Bordeaux, a soutenu en Sorbonne ses thèses de doctorat ès lettres sur les deux sujets suivants : recueil de textes des anciens dialectes landais, avec une introduction grammaticale (thèse principale); études de dialectologie landaise : le développement des phonèmes additionnels (thèse complémentaire). Après une longue et brillante soutenance, M. Millardet a été reconnu digne du grade de docteur ès lettres avec mention très honorable. Nous adressons nos plus chaudes félicitations à notre distingué collaborateur.

— Le 28 mai, un autre de nos collaborateurs, M. Roger Brouillard, avocat à la Cour d'appel, a soutenu devant la Faculté de Droit de Bordeaux sa thèse de doctorat sur les impositions extraordinaires sur le revenu pendant la Révolution et sur leur application dans la commune de Bordeaux. — Le 15 juin, M, Pierre Harlé a soutenu sa thèse de doctorat devant la même Faculté sur les Padouens en Bordelais. MM. Brouillard et Harlé ont été reconnus dignes du grade de docteur, l'un et l'autre avec éloges du jury.

— A la Faculté de Médecine, M. Georges Gayout a soutenu avec succès sa thèse de doctorat sur les eaux minérales en Guyenne et Gascogne au XVIIIe siècle.

— A la Faculté des Lettres, M. Michel Lhéritier, licencié ès lettres, a obtenu, le 21 juin, le diplôme d'études supérieures avec un mémoire sur l'histoire des rapports de la Chambre de Commerce de Bordeaux avec les intendants, le Parlement et les jurats de 1705 à 1791.

— La Société archéologique a fait, le dimanche 1er mai, une intéressante excursion dans la région de Castillon. Elle a visité les églises de Parsac, Gardegan et Tourtirac, les anciens châteaux de la Pierrière, du Gravoux, de Monbadon, les ruines de Malangin, les restes incendiés du château d'Aiguilhe. Dans ses dernières séances, la Société a entendu des communications de M. A. Bardié sur le Congrès archéologique d'Avignon et les musées de Poitiers; de M. Conil sur des découvertes préhistoriques à Montravel et à Moncaret; de M. F. Thomas sur des conflits entre les moines de La Sauve et ceux de Faize, au sujet de la possession de reliques, rapportés par dom Dulaura. La Société s'est, en outre, intéressée aux mesures propres à assurer la conservation des croix de Saint-Projet et de Saint-Genès, et elle a fait de nouvelles démarches pour obtenir le transfert dans un local plus accessible des collections exilées à Carreire. Le Musée de Caillau a reçu de M. Holagray un coffre; de M. E. Brouillaud, des pierres et motifs sculptés provenant de l'ancienne église Saint-Christoly; de M. Hauret, plusieurs taques anciennes de cheminées; de Mme Schröder, une série de dessins relatifs à des monuments de la région disparus ou modifiés.

— Aux séances du 23 mai et du 24 juin de la Société des Archives historiques, M. A. Nicolaï a donné lecture d'une nouvelle série de documents sur la fortune privée au XVIIIe siècle à Bordeaux et en Guyenne; M. Th. Amtmann a communiqué un connaissement et une facture d'un chargement de vin de Bordeaux à destination de Charlestown (12 décembre 1673); M. E. Labadie a lu diverses notes sur les combats d'animaux à Bordeaux en 1794, le prix des vins de Graves de 1614 à 1632 et en 1651, de ventes de vins de la Mission en 1792; M. P. Meller a communiqué le texte du testament de Louis de Pontac (31 octobre 1566); M. Lhéritier, une lettre de Tourny relative aux prières publiques à l'occasion de la maladie du roi (22 août 1744) et une lettre des directeurs de la Chambre de Commerce sur « la liberté propre aux artisans » (7 septembre 1754); M. P. Caraman, une relation d'une émeute populaire à Créon (12 mai 1773) et une lettre de M. Bethmann, consul impérial, au contrôleur général Terray, sur la disette du pain et les émeutes (25 mai 1773); M. P. Courteault, des lettres de rémission de François Ier à François Le Breton, sieur de Chanceaux, à la suite d'un meurtre commis en la rue du Chapeau-Rouge (juillet 1530); M. le Dr G. Martin, une supplique des religieux de Sainte-Croix au sujet des bois de Carbonnieux (1754).

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE

Du 15 février 1910 au 15 juin 1910.

Aimel (Henri). — Le Poids public à Bordeaux et ses anciennes corporations. *Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde*, 1910, p. 76-86 (*à suivre*).

Armaingaud (Dr). — Montaigne pamphlétaire. L'Énigme du « Contr'Un ». *Paris, libr. Hachette et Cie*, 1910, in-8°, xvi-341 p.

Augey (Edmond). — Suite de recherches archéologiques relatives à la préhistoire du département de la Gironde, avec des notes concernant quelques mégalithes morbihanais (7e série). *Bordeaux, Ferel et fils*, février 1910, in-8°, 46 p.

Barckhausen (Henri). — Montesquieu et la tradition politique anglaise en France. Les sources anglaises de l'« Esprit des Lois ». (Compte rendu du livre de J. Dedieu.) *Revue d'histoire littéraire de la France*, 1910, p. 405-408.

Barennes (Jean). — La viticulture en Bordelais au Moyen-Age. *Abbeville, impr. Paillart*, 1910, in-8°, 8 p.

École des Chartes. Positions des thèses soutenues par les élèves de la promotion de 1910.

Benzacar (Joseph). — Comité de la Foire aux vins de Bordeaux. Fondements juridiques de la délimitation du crû bordelais (l'appellation et la marque « Bordeaux »). Conférence faite à l'Athénée de Bordeaux le 23 mai 1910, sous la présidence de M. le sénateur Monis, président du Conseil général de la Gironde. *Bordeaux, impr. A. Barthélemy*, 1910, in-8°, 31 p.

Bonet-Maury (Gaston). — Gilbert Primrose, pasteur de l'Église réformée de Bordeaux (1603-1623). *Transactions of the Franco-Scottish Society*, 1910, p. 232-241.

Bonnefon (Paul). — Quelques inédits de ou sur Montesquieu. *Revue d'histoire littéraire de la France*, 1910, p. 282-312.

Lettre de Wadkenaër sur les manuscrits de Montesquieu; texte de deux mémoires sur les richesses de l'Espagne; lettres inédites de Montesquieu, publiées ou signalées.

Brouillard (Roger). — Des impositions extraordinaires sur le revenu pendant la Révolution (contributions patriotiques, emprunts forcés) et de leur application dans la commune de Bordeaux. *Bordeaux, impr. Cadorel*, 1910, in-8°, viii-210 p.

— Fouilles au cimetière de Saint-Seurin en 1791. *Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde*, 1910, p. 63-64.

Lettre au Club des Amis de la Constitution.

Brutails (J.-A.). — Barbezieux et Saint-Seurin de Bordeaux. *Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde*, 1910, p. 73-75, pl.

BRUTAILS (J.-A.). — La délimitation de la région « Bordeaux ». *Bordeaux, Feret et fils*, 1910, in-8°, 16 p.

— Préfecture de la Gironde. Commission d'enquête pour la délimitation de la région « Bordeaux ». Examen critique de la thèse du Lot-et-Garonne. *Bordeaux, Ragot*, mai 1910, in-4°, 24 p.

— L'obligation à la résidence et la questalité. *Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde*, 1910, p. 128-129.

B[RUTAILS] (J.-A.). — La chaire de l'hôpital de La Réole. *Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde*, 1910, p. 64.
Date et nom de l'auteur.

— La chapelle du château de Génissac. *Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde*, 1910, p. 59-60.
Document sur sa construction en 1496.

CARAMAN (P.). — Phénomènes météorologiques anormaux signalés antérieurement au XIXe siècle dans la partie de l'ancienne généralité de Bordeaux qui a formé le département de la Gironde. *Paris, impr. Nationale*, 1910 (31 mars), in-8°, 48 p.
Extrait du *Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques*, 1909.

CHAULIAC (A.). — L'étude du grec dans une abbaye gasconne au XIIe siècle. *Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde*, 1910, p. 130-131.

CHAUVET (G.). — A propos de la villa saintongeaise d'Ausone. *Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente*, 1909-1910, n° 6, p. 3-11, fig.
Complète l'article de G. Poisson. Voir ce nom.

CIROT (Georges). — Les Juifs de Bordeaux : leur situation morale et sociale de 1550 à la Révolution. *Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde*, 1909, p. 368-382 (*à suivre*).

CLAIR (M.). — Particularités de la langue de Montaigne. *Revue de philologie française et de littérature*, 1910, p. 52-60.
Petit nombre relatif de gasconismes chez Montaigne.

CLAVERIE (A.). — L'abbé Fitte, professeur à la Faculté des Lettres de Bordeaux. *Revue de Gascogne*, 1910, p. 64-71.
Cf. même Revue, 1909, p. 529-541.

COINCY (Henri de). — Note sur les ateliers de semis des dunes de la Gironde. *Paris, impr. Nationale*, 1909, in-8°, 15 p.
Extrait du *Bulletin de géographie historique et descriptive*, n° 2, 1909.

CONCOURS de projets pour l'amélioration du port de Bordeaux et de ses accès. Programme du concours du 20 mai 1908. Rapport de la Commission d'examen des projets du 5 février 1909. Discussion et délibération du 2 juin 1909. *Bordeaux, impr. Pech et Cie*, 1909, in-8°, 54 p.

CONCOURS national agricole de Bordeaux, du samedi 28 mai au dimanche 5 juin 1910. Exposition publique ouverte à partir du 31 mai mardi pour les machines agricoles et à partir du jeudi 2 juin pour l'ensemble du concours. Animaux reproducteurs (espèces bovine, ovine et porcine). Animaux de basse-cour. Produits de laiterie. Produits agricoles, horticoles et forestiers. Vins et eaux-de-vie. Instruments et machines agricoles. *Paris, impr. Nationale*, 1910, in-16, 75 p.
Ministère de l'Agriculture.

Courteault (Paul). — Le mur de ville du xive siècle entre la place d'Aquitaine et la place des Capucins. *Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde*, 1910, p. 57-59, pl.

— Un prétendu neveu de Blaise de Monluc à Rome en 1563. *Revue de Gascogne*, 1910, p. 127-129.

D[egert] (A.). — Urbain de Saint-Gelais, évêque de Comminges, au Parlement de Bordeaux. *Revue de Gascogne*, 1910, p. 93.

Requête au Parlement aux fins d'y avoir voix délibérative, en 1572.

Delaruelle (L.). — L'inspiration antique dans la « Servitude volontaire ». *Revue d'histoire littéraire de la France*, 1910, p. 34-72.

Soutient, par une analyse commentée du *Discours* de La Boétie, l'interprétation traditionnelle de l'œuvre.

Dezeimeris (R.). — Annotations inédites de Michel de Montaigne sur les « Annales et chroniques de France » de Nicole Gille (*suite*). *Revue d'histoire littéraire de la France*, 1909, p. 731-773 (*à suivre*).

Cf. même Revue, 1909, p. 213-258.

Dubois (Jean). — Une curieuse erreur relative à la peste de 1483. *Revue de l'Agenais*, 1910, p. 34.

Rectification à une mention de la table chronologique du t. XII, p. x des *Archives historiques de la Gironde*.

D[ucaunnès-]D[uval] (G.). — Notes sur les comètes. *Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde*, 1910, p. 60-61.

Mentions d'apparitions de comètes en Bordelais.

Ducaunnès-Duval (Gaston). — Une erreur des calendriers républicains bordelais. *Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde*, 1910, p. 131-132.

Écho (L') du canton de Cadillac (Béguey-Cadillac). N° 1, janvier 1910. *Bordeaux, Impr. moderne, 8, rue Paul-Berl*, in-8°, 16 p. avec grav.

Fay (Dr H.-M.). — Histoire de la lèpre en France. Lépreux et cagots du Sud-Ouest, notes historiques, médicales, philologiques, suivies de documents, avec une préface du professeur Gilbert Ballet. *Paris, Champion*, 1910, in-8°, xxvi-784 p., illustr.

Gaillard (abbé Albert). — Histoire d'une famille bourgeoise du xvie au xxe siècle. *Bordeaux, Michel et Forgeot*, 1909, in-8°, 122 p.

La famille Dutauzin, de Belin.

Gayout (Dr Georges). — Les eaux minérales en Guyenne et Gascogne au xviiie siècle. *Bordeaux, Impr. moderne, A. Desloul aîné et Cie*, 1910, in-8°, 72 p.

Gébelin (François). — Le gouvernement du maréchal de Matignon en Guyenne pendant les premières années du règne de Henri IV (1589-1591). *Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde*, 1909, p. 349-367; 1910, p. 5-32, 97-113 (*à suivre*).

Harlé (Pierre). — Les padouens du Bordelais, étude historique. *Bordeaux, impr. Cadorel*, 1910, in-8°, xi-239 p.

Joanne. — Arcachon et ses environs. *Paris, Hachette*, 1910, petit in-16, 52 p. avec 11 grav., 4 cartes, 1 plan et annonces, 1 franc.

Collection des Guides Joanne.

Labadie (Ernest). — Notes et documents sur quelques faïenceries du Périgord au xviiie siècle (Bergerac, Thiviers, Le Bugue, Le Fleix) (*suite et fin*). *Bulletin historique et archéologique du Périgord*, 1909, p. 493-527.

Cf. même Revue, p. 423-466.

LABADIE (Ernest). — La topographie de Bordeaux à travers les siècles ou catalogue historique et descriptif des vues et plans généraux de la ville de Bordeaux, des origines à la fin du XIXe siècle (*suite*). *Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde*, 1910, p. 114-127 (*à suivre*).

Cf. même Revue, 1909, p. 383-401.

— Un portrait de Mme Tallien à identifier. *Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde*, 1910, p. 132-134.

Tableau de Mlle Gérard, au Musée de Bordeaux.

LABAT (Gustave). — Un oublié. Le vicomte de Grenier, chef de division de la marine royale (1736-1803). — Histoire d'une frégate (1766-1780). *Bordeaux, impr. G. Gounouilhou*, 1910, in-4°, 30 p.

LA MARTINIÈRE (J. DE). — L'erreur historique de M. de Nesmond. *Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente*, 1909-1910, n° 4, p. 21-23.

Complète l'article de D. Touzaud sur l'affranchissement des serfs, même Bulletin, p. 14-20.

LA RONCIÈRE (Charles DE). — Histoire de la marine française. IV : En quête d'un empire colonial. Richelieu. *Paris, Plon-Nourrit*, 1910, in-8°, 739 p.

Expédition de Dominique de Gourgues, p. 63-70; démêlés de Blaise de Monluc et de Fregoso, p. 102-107.

LASUEN (J. DE). — Un rétable de Sainte-Croix au Musée de Bordeaux. *Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde*, 1910, p. 53-56.

MARTIN (Dr Georges). — Études historiques sur la vinification. Le vin treuillis. *Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde*, 1910, p. 87-96 (*à suivre*).

MAXWELL (Sam). — Une relation allemande de la croisière de l'*Augusta* (janvier 1871). *Revue Philomathique de Bordeaux et du Sud-Ouest*, 1910, p. 36-52.

MILLARDET (Georges). — Recueil de textes des anciens dialectes landais, avec une introduction grammaticale, des traductions en dialectes modernes et une table des noms de lieux et de personnes. *Paris, Champion*, 1910, in-4°, LXVIII-340 p.

— Études de dialectologie landaise : le développement des phonèmes additionnels. *Paris, Picard*, 1910, pet. in-8°, 233 p.

— Petit atlas linguistique d'une région des Landes. Contribution à la dialectologie gasconne. *Toulouse, Privat; Paris, Picard*, 1910, pet. in-8°, LXVI-429 p., contenant 1,027 figures de phonétique expérimentale, 573 cartes linguistiques, 1 carte géographique.

MONOD (Henri). — Montaigne après la Saint-Barthélemy. *Revue de Paris*, 1er mars 1910, p. 95-125.

D'après l'hypothèse du Dr Armaingaud.

MONTAIGNE. — Essais de Michel de Montaigne, précédés d'une lettre de M. Villemain sur l'éloge de Montaigne, par P. Christian. T. II. *Paris, libr. Hachette et Cie*, 1910, in-16, 338 p.

Les principaux écrivains français.

— Essais de Montaigne (self-édition). Texte original, accompagné de la traduction en langage de nos jours, par le général Michaud. IIIe et IVe volumes. *Mesnil (Eure), impr. Firmin-Didot et Cie; Paris,*

libr. de la même maison. 1907-1909, 2 vol. in-8°; 3e vol. 708 p., 4e vol. XL-757 p. et fac-similé.

NICOLAÏ (A.). — Situation et rapports respectifs des patrons et ouvriers de Bordeaux pendant le XVIIIe siècle (1700-1800). *Paris, impr. Nationale,* 1910, in-8°.

Extrait du *Bulletin des sciences économiques et sociales du Comité des travaux historiques et scientifiques,* année 1908.

PERCEVAL (E. DE). — Les années de retraite du comte de Peyronnet. *Revue Philomathique de Bordeaux et du Sud-Ouest,* 1910, p. 82-102, avec portrait.

POISSON (Georges). — La villa saintongeaise d'Ausone. *Bulletin de la Société de géographie de Rochefort,* 1909, p. 189-196.

La place près de Saint-Cybardeaux (Charente).

TOUZAUD (Daniel). — L'affranchissement des serfs et l'arrêt du président Nesmond. *Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente,* 1909-1910, n° 4, p. 14-20.

Cf. les mémoires de la même Société, 1908, p. LXX-LXXXV.

TOUZAUD (D.) et LA MARTINIÈRE (J. DE). — Discussion au sujet de la condition des serfs questaux. *Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente,* 1909-1910, n° 3, p. 4-8.

A propos de l'article de J. de La Martinière dans la *Revue de Saintonge et d'Aunis,* 1909, p. 217 et 301.

V[ILLEPELET] (R.). — Le dossier du géographe de Belleyme aux Archives nationales. *Bulletin historique et archéologique du Périgord,* 1910, p. 91-94.

Documents biographiques.

VILLEY (Pierre). — Montaigne a-t-il lu le « Traité de l'éducation » de Jacques Sadolet? *Bulletin du Bibliophile,* 1909, p. 265-278. Tir. à part : *Paris, Leclerc,* in-18, 19 p.

Discussion d'un article de J. Dedieu paru dans le *Bulletin de littérature ecclésiastique,* janvier 1909.

— Note sur la bibliothèque de Montaigne. *Revue d'histoire littéraire de la France,* 1910, p. 335-353.

Complète les travaux antérieurs de P. Bonnefon et de l'auteur.

Le Gérant : G. DUCAUNNÈS-DUVAL.

Bordeaux. — Impr. G. GOUNOUILHOU. — G. CHAPON, *directeur.*
9-11, rue Guirande, 9-11.

TROIS ÉPISODES DE LA VIE BORDELAISE

AUX XVe ET XVIe SIÈCLES

On sait l'intérêt que présentent tout à la fois pour l'histoire des mœurs, pour l'histoire générale et pour l'histoire locale, les lettres de rémission conservées en très grand nombre dans les registres de la chancellerie royale de France. Ces registres forment l'une des plus importantes séries de nos Archives nationales, et le Trésor des Chartes, auquel ils appartiennent, reste toujours, pour les historiens, une mine inépuisable. Des dépouillements méthodiques en ont été entrepris : le plus considérable est celui qui a permis à M. Paul Guérin de donner à la collection des *Archives historiques du Poitou* onze beaux volumes — que d'autres suivront encore, — d'une importance capitale pour l'histoire de cette province. Toutes les régions de l'ancienne France devraient être pourvues de recueils analogues; leur ensemble constituerait un monument imposant et près de quatre siècles de nos annales s'en trouveraient singulièrement éclairés. M. Guérin commence à trouver des imitateurs : M. Paul Le Cacheux a fait de larges emprunts aux registres du Trésor pour sa publication des actes de la chancellerie du règne d'Henri VI d'Angleterre relatifs à la Normandie; M. Charles Samaran, de son côté, refait, pour la province de Gascogne, le même travail que M. Guérin achève de mener à bien pour le Poitou, et la publication qu'il prépare sera sans conteste, pour l'histoire de notre Sud-Ouest, une source de tout premier ordre[1]. De-ci, de-là, telles lettres de rémission ont fait l'objet de publications partielles, dont il ne serait pas sans utilité de dresser la bibliographie. En voici trois qui intéressent tout spécialement la topographie et l'histoire des mœurs bordelaises aux XVe et XVIe siècles. Ce ne sont que de simples-faits divers, mais ils ne manquent ni de saveur, ni de pittoresque, ni de couleur locale. Le plus grand intérêt peut-être de ces lettres de grâce, que le roi accordait sans trop de peine aux

1. C'est à M. Charles Samaran que je dois l'indication des trois documents analysés ici et relevés par lui au cours de son dépouillement méthodique de la série JJ des Archives nationales.

auteurs de délits ou de crimes qui sollicitaient sa miséricorde, est, en effet, de reproduire, presque intégralement, les suppliques que ceux-ci rédigeaient dans ce but et où étaient contées en grand détail les péripéties diverses qui les avaient poussés à se défendre ou à attaquer, à blesser, voire à tuer un adversaire. Injures proférées, cris poussés, altercations, rixes et batailles, tout revit dans ces narrations naïves; ce sont de véritables petits tableaux de genre.

I

Le 15 juillet 1481 était un dimanche. Pey Bonneau [1], dit Petiot, demeurant en la paroisse Saint-Éloi, voulut en profiter pour aller voir « ung sien bourdil et héritage qui est en la paroisse de Margaulx en Medoc ». Il y arriva « environ l'eure de vespres », visita son petit vignoble, puis s'en vint coucher à Macau. Le lundi matin, il repartit par eau pour Bordeaux. Il débarqua « au portal de Corn » [2]. Pour gagner sa maison, « qui est située et assise près du foussé de lad. ville » [3], il passa par la rue du Petit-Judas [4], « où il laissa une javeline qu'il portoit en l'ostel d'un nommé Monnas (?), et d'illec s'en ala à la taverne d'un nommé Jaquet Moyron, paticier, où il but ung verre de vin ». Arrivé chez lui, il trouva sur le pas de la porte sa mère qui lui dit : « *Peliot, prou y a.* » Il lui demande « qu'il y avoit ». Elle répond : « Aubert est mort. » Aubert Bonneau était le frère de Pey. La mère n'en savait pas plus long. Notre homme, « sans plus soy informer du cas », prend l'épée de son frère et « environ l'eure de medy », s'en va trouver le grand Heliot, « archier soubz la charge du maire de la dite ville », qui avait aidé à rapporter chez lui le blessé. Le grand Heliot lui apprend que le meurtre a été

1. Il y avait à Bordeaux une famille de ce nom, bien connue (cf. Leo Drouyn, *Bordeaux vers 1450*, pp. 97-98, 208).

2. La porte de Corn s'ouvrait dans la troisième enceinte et donnait accès des fossés de Tropeyta sur la rivière, proche du port de Tropeyta; elle avait à sa gauche la tour du Pont de la Mousque et à droite, mais plus loin, la tour de la rue Médoc. Primitivement, elle s'appelait porte de l'Ome-de-Casse ou porte de Casse (cf. L. Drouyn, *op. cit.*, pp. 67-69). Dès 1407, les clés de cette porte étaient confiées au jurat Bernard de Corn, dont la maison était voisine, et c'est de là que lui vint son appellation nouvelle de porte de Corn, qui était officielle dès 1420. Elle prit plus tard le nom de porte de Tropeyta et enfin celui de porte du Chapeau-Rouge.

3. Les fossés Saint-Éloi.

4. La rue du Petit-Judas (aujourd'hui des Bahutiers), que Pey Bonneau prit pour remonter vers Saint-Éloi, était le prolongement de la rue Saint-Pierre et se trouvait comprise entre les rues d'Alban (aujourd'hui Maucoudinat) et des Combes; elle était dans la vieille ville et touchait presque à l'enceinte romaine. Son vrai nom était rue du Puits-des-Juifs (*deu Pulz deus Judius*), qui s'altéra en rue *deus Petitz Judius*, d'où vint la forme qu'on trouve dans notre document (cf. Drouyn, pp. 206 et 499). Elle s'appelle rue des Bahutiers depuis le commencement du XVIIIe siècle.

commis « près de Chasteaugaillart [1], pour une femme, comme l'en disoit »; quant à l'auteur, il l'ignorait, mais on pouvait s'informer auprès du fils d'un nommé Robinet Alorge, « car aussi led. filz dud. Alorge avoit esté le commancement pour qui estoit advenu led. cas, comme l'en disoit ». Pey Bonneau s'en va parler à maître Bertrand Le Prochel, procureur de la ville, qui l'engage à faire des recherches et lui donne, pour l'aider, trois sergents, « c'est assavoir ung nommé Pascau et deux autres, « desquelz ne seet les nous », qui se mettent en quête, chacun de son côté. Après quoi, il rentre chez lui pour se coucher, sans avoir le courage d'aller voir son frère, « qui n'estoit encores trespassé, pour la douleur qu'il avoit du mal que sa mère et sa femme luy disoient que soudit frère avoit et passoit ». Le mardi matin, il s'y rend « et cogneut qu'il estoit mort ou que autant valloit ». Là dessus, il s'en va quérir deux amis, un nommé Clinet de la Barguerie et un nommé Aubert Vaser, habitants de la rue Bouquière, et tous trois battent le pavé de la ville, à la recherche du meurtrier. Vers neuf heures du matin, ils sont à Sainte-Croix : las de « tant querir, aler et venir », Pey et Clinet font un somme d'une demi-heure « dedans ung jardin près du cimitière dudit Saincte-Croix ». Le fils de Robinet Alorge les y rejoint, les réveille et leur apprend que le meurtrier s'est réfugié hors les murs, dans la sauveté de Saint-Seurin, où il pouvait espérer obtenir « franchise ». Pey Bonneau s'en retourne consulter Le Prochel. Sur son avis, il va incontinent parler à maître Jehan Batailler, prévôt de Saint-Seurin, qui se déclare prêt à faire le nécessaire pour arrêter le coupable. En hâte, Pey revient trouver ses compagnons à Sainte-Croix, « pour aler audit Saint-Seurin pour aider audit Batailler, prevost dessusdit, à prendre ledit homme ». Il part en avant et passe par le cimetière des Frères-Mineurs [2]. Il y rencontre un enfant d'une douzaine d'années, qui lui dit que les meurtriers d'Aubert Bonneau « s'estoient deguisez et mis en habits dissimulez ». Il s'en va « par la petite ruete à la rue Leitère » [3]. Au coin de la rue il voit passer deux hommes qui disaient : « C'est ici, » voulant sans doute parler de la maison où était Aubert, blessé à mort. Il pour-

1. La cause de l'incident qui coûta la vie à Aubert Bonneau indique assez clairement déjà ce qu'était le Château-Gaillard. Son emplacement n'est pas indiqué sur le plan de Bordeaux en 1450 reconstitué par Drouyn. Comme on le verra plus loin, le Château-Gaillard devait se trouver tout proche de la troisième enceinte, non loin des couvents des Augustins et des Augustines et de la porte du Mirail. Baurein, que cite Drouyn (*op. cit.*, p. 418), l'identifie avec l'Engin du Mirail, forteresse ou maison de forme particulière qu'on suppose avoir existé près de la porte du même nom.

2. Le *porge* du couvent des Cordeliers de l'Observance ou Frères Mineurs était parallèle à l'actuelle rue Gabillon, autrefois Caguebeu.

3. Cette « ruete », qui allait du cimetière de l'Observance à la rue Leyteire, n'a pas de nom sur le plan de Drouyn.

suit son chemin et sur les fossés Saint-Éloi il voit venir trois hommes qui se dirigeaient « vers la maison des filles communes que l'on appelle Castelgaillart ». L'un, nommé Peyrot de Puys Myos, portait une fourche de bois. En passant devant la maison de la victime, il interpelle grossièrement la femme de Pey Bonneau : « *Goye, jo vueil f... la fourque; ont es lo camin per anar a Castelgaillart ?* » Aux paroles obscènes qu'il entend, le sang de Pey ne fait qu'un tour : « courroucé, esmeu et melancolieux de son dit frère », il ne peut supposer qu'on adresse « telles vilaines paroles à sa dite femme, qui est jeune et appartient à plusieurs gens de bien ». Il tire l'épée qu'il portait et d'un coup sur la tête abat le triste personnage. Aubert trépassait environ à la même heure. Le samedi suivant, Peyrot de Puys Myos mourait à son tour « au moyen dudit coup ou aultrement, par faulte de bon pensement ». Et voilà comment un pacifique bourgeois, que la douleur aveugle, peut devenir un criminel ! Le roi aurait eu bien mauvaise grâce à ne pas pardonner, et ce roi, qui n'était plus jeune et qui avait bien d'autres crimes sur la conscience — c'est de Louis XI qu'il s'agit — laisse tomber le geste de miséricorde[1].

II

Moins excusable peut-être est ce « jeune enfant de l'age de vingt et ung an ou environ », Jacques de Rabar, concierge des prisons du Parlement de Bordeaux et sergent ordinaire du roi en la sénéchaussée de Guyenne. Fremin Périer, commis à l'exercice de la comptablie, demeurant, comme lui, au château de l'Ombrière, l'avait prié d'aller sur le coteau du Cypressat lui chercher de ces branches de cyprès que le comptable de Bordeaux avait accoutumé de « bailler à chacun maistre de navire, quant il est chargé ou freté et s'en veult partir..., en signe de demonstrance de congié et qu'il a paié noz droiz[2] ». Fremin Périer était Saintongeais, comme Jacques de Rabar : celui-ci ne pouvait refuser ce léger service à un compatriote. Donc, le 8 novembre 1483, Jacques de Rabar partit, emmenant avec lui un nommé maître Pierre Chenu, prisonnier à l'Ombrière, dont il avait la garde. Il lui avait ordonné d'emporter une petite

1. Les lettres de rémission sont datées du Plessis-du-Parc, septembre 1481 (Arch. Nat., JJ. 209, n° XXXVII, f° 20).

2. Sur cette coutume, voir MALVEZIN, *Histoire du commerce de Bordeaux* (Bordeaux, 1892, in-8°), t. I, p. 43-44 et 280. Ce droit de la *branche de cyprès*, payé au moment du départ entre les mains du connétable par tout capitaine de navire chargé de vin, était ancien; il était affermé dès 1282; en 1450, il l'était pour dix livres par an.

dague « pour lui aider à coupper ledit cyprays ». Ils sortent de la ville par la porte de la Grave[1] et s'embarquent avec plusieurs autres sur la gabare qui servait de bac pour passer la rivière. Rabar, en voulant s'asseoir sur le bordage, rompt ou arrache une cheville qui le gênait. Le maître de la gabare s'aperçoit que l'écoute a lâché; Rabar lui dit de n'en avoir souci « et qu'il savoit bien comment il se y devoit gouverner ». Là-dessus, l'un de ceux qui étaient là, un nommé Guillaume Joly, interpelle Rabar : « Qui êtes-vous, avec vos chausses vertes? » ou bien : « Prenez l'écoute, chausses vertes ! » L'autre prend le mot qu'il a, d'ailleurs, mal entendu, en mauvaise part : il se lève debout, « disant qu'il porteroit chausses vertes ou rouges ou telles que bon lui sembleroit ». Joly réplique « qu'il ne lui en chaloit ». Chenu intervient pour lui faire observer qu'il parle à un haut personnage, au concierge du château de l'Ombrière. La querelle s'échauffe : on en vient à des paroles « rigoureuses ». Rabar va jusqu'à dire à Joly : « Plust à Dieu que nous feussions à la Grave, ou, si je te tenoye à La Bastide, je te monstreroye qui sont les chausses vertes ! par aventure nous trouverons-nous aujourduy ! » Sur ces propos, on atteint l'autre rive. Rabar saute le premier à terre; il paie le passage pour lui et pour Chenu, puis tous deux se dirigent, avec plusieurs autres hommes qui avaient passé comme eux, vers le Cypressat, pour faire leur cueillette. Ils étaient « au bout du parc » et, voulant éviter « le mauvais chemin qui commançoit au bout dudit parc », ils entrèrent dans des vignes et des marais « sur main dextre », tandis que leurs compagnons prenaient « à main senestre ». Arrivés devant une taverne, ils y trouvent Joly et deux autres, « mariez avecques les deux sœurs, » les nommés Denis Bricou et Pierre Giraudeau, qui étaient sur le point de monter à cheval. On se salue, comme si rien ne s'était passé. Un peu plus loin, Rabar rencontre un nommé Jehan Largenet, « avec un cheval ou jument à bast et de crotz pour porter bois ». Il lui demande s'il consentirait à « charroyer » son cyprès jusqu'à La Bastide, contre une honnête rétribution; l'autre répond que cela lui est impossible, qu'il va quérir du bois pour chauffer le four. Tandis qu'ils parlementent, surviennent Joly et ses deux compères. Rabar l'interpelle : « Voici les chausses vertes, si tu en as à besogner ! » Joly répond « arrogamment » qu'il n'a que faire de lui. Rabar riposte que « s'il le tenoit, là où il estoit, qu'il lui monstreroit bien qui estoient les chausses vertes ». L'autre lui crie : « Allez, coquin, à

1. La porte de la Grave donnait sur la rivière, près de Saint-Michel. A la fin du XVe siècle, elle prit parfois le nom de porte de Seguinot (Drouyn, *op. cit.*, p. 60).

tous les diables ! » Furieux, Rabar ramasse trois ou quatre pierres, ôte son chapeau et ses « penthoffles » et lance des pierres à Joly, sans l'atteindre d'ailleurs. Joly descend de cheval, « tout esmeu et eschauffé », tenant un grand et gros baston non ferré en sa main ». Il court sus à Rabar, qui pare avec sa dague et le frappe d'un coup d'estoc à l'estomac. Joly tombe à terre en criant : « Ah ! je suis mort ! » « Et incontinent après alla de vie à trespas. » Bricou et Giraudeau veulent se saisir de Rabar. Il leur crie : « Si vous approchez de moy, par le sang Dieu ! je vous en donneray autant ! » Voilà donc notre geôlier assassin ! Il cherche aussitôt asile en l'église de Cenon. Le prévôt de la banlieue de Bordeaux l'y fait arrêter; on le conduit aux prisons de l'Hôtel de ville. Ses parents et amis interviennent. Tout Saintongeais qu'il est, il se tire en Gascon de ce mauvais pas, conte l'affaire à sa manière et obtient rémission. Mais, entre temps, on lui a donné un successeur dans sa charge, un certain Micheau Thomas Pelletier, qui proteste contre ces lettres de grâce, frauduleusement extorquées, prétend-il, réussit à le faire enfermer et ne parle de rien moins que de l'étrangler. Rabar, qui par expérience sait ce dont un geôlier est capable, trouve moyen de s'échapper. Par bonheur, on était en septembre 1484 : le jeune roi Charles VIII allait de ville en ville, en tournée de joyeux avènement, distribuant grâces et faveurs. Comme il entrait à Montargis, Rabar y arrive, se constitue prisonnier, sollicite et obtient cette fois de définitives lettres de grâce[1]. Revenu à Bordeaux, réussit-il à reconquérir sa place et à faire, à son tour, enfermer son enragé rival? L'histoire ne le dit pas, et c'est dommage : quoi de plus comique que ces deux geôliers cherchant à s'emprisonner tour à tour?

III

Nous voici maintenant à l'été de l'année 1530. La bonne ville de Bordeaux est en liesse. Accompagné d'une cour nombreuse et magnifique, François Ier vient d'entreprendre dans le Midi ce grand voyage au cours duquel il doit épouser Éléonore d'Autriche et retrouver ses jeunes fils, depuis quatre ans otages à Madrid en ses lieu et place et que lui renvoie galamment, à cette occasion, son grand adversaire Charles-Quint. Or, le 28 juin, au soir, dans la rue du Chapeau-Rouge, où le duc Claude de Guise[2], qui accompagnait le roi, était logé, quelques jeunes gentilshommes de la suite, pourpoints

1. Arch. Nat., JJ 215, n° LXXXI, f°s 61-62.
2. Claude de Lorraine, premier duc de Guise (1496-1550), père du grand duc François.

bas, — car il faisait chaud, — avaient « longuement » dansé pour faire honneur au duc. La danse finie, ils s'étaient assis, les pieds pendants, sur la margelle d'un puits qui « est en la rue devant la maison qu'on appelle la Bourse d'Espaigne »[1], et dans lequel rafraîchissaient quelques honnêtes flacons. Après danser, il fait bon boire, et à Bordeaux, comme on sait, le vin est du meilleur. L'occasion est tentante : l'un des flacons est vite happé. Mais « ung quidam » vient mettre le holà : le vin appartient à son maître, maître Jean Robertet, secrétaire du roi[2], « lequel l'avoit envoyé à mectre refreschir pour donner la collation à aucuns que ledit Robertet actendoit en son logis. » Force est à nos gentilshommes d'aller étancher leur soif ailleurs. Un seul demeure, accoudé à la margelle du puits; l'air frais du soir semble lui suffire. Un petit laquais de quatorze ou quinze ans l'accompagne, qui porte ses hardes. Soudain l'enfant pousse un cri et s'affaisse : « Hélas ! Monsieur, je suis mort gars ! » Il a été frappé à la jambe par un second inconnu. Notre gentilhomme veut saisir son épée que portait le laquais. Mais tandis qu'il se baisse, il reçoit à son tour une balafre en plein visage, « en la partie senestre ». Il s'empêtre dans la corde du puits, tombe, se relève, dégaine et dans l'obscurité — « il estoit de dix à unze heures de nuyt » — frappe l'assaillant qui, « peu de temps après, par faulte de bon apareil, gouvernement ou autrement. » décède. Le meurtrier cherche asile au couvent des Carmes, où il reste gravement malade de la plaie qu'il a reçue. Sa faute était vénielle; cinq ou six jours après, le roi signait sa grâce[3]. Et voilà comment François Le Breton, sieur de Chanceaux, « aagé de XXII ou XXIII ans, ou environ, » put, le 7 juillet, à Saint-Laurent-de-Beyries, proche Villeneuve-de-Marsan[4], figurer aux noces royales et prendre sa part des agapes qui s'ensuivirent. Qui sait même s'il n'y lia pas partie avec maître Jean Robertet et si ce dernier, mis au courant de sa mésaventure, ne le consola pas d'un pot de cet excellent vin qui rafraîchissait, quelques jours avant, à la margelle du puits bordelais?

HENRI COURTEAULT.

1. Cette maison, qui était peut-être une hôtellerie à l'usage des marchands espagnols, n'a jamais été signalée dans la rue du Chapeau-Rouge; Drouyn mentionne un puits sur les fossés du Chapeau-Rouge, près de la rue de Marseille (*op. cit.*, p. 413).

2. Jean Robertet, sieur de la Mothepluis ou de la Mothe-Jolivet, était un personnage assez important : secrétaire des finances, contrôleur des parties casuelles, maître des comptes à Paris depuis le 6 août 1529, il appartenait à cette grande famille dont le membre le plus connu fut, à la même époque, Florimond Robertet.

3. Arch. nat., JJ 245[1], n° II^cIIII^xx, f° 81 v°.

4. C'est dans cette petite localité que fut célébré le mariage du roi de France et d'Éléonore d'Autriche (cf. *Catalogue des actes de François Ier*, Itinéraire, t. VIII, p. 471).

LES PREMIERS AÉRONAUTES BORDELAIS

(1783-1799)

(Suite et fin.)

Désolé d'avoir été la cause d'un pareil malheur, le docteur de Grassi renonça pour toujours à la gloire de s'envoler. Bien que l'insuccès de sa tentative ne pût lui être reproché en aucune manière, on n'en voulut pas moins attribuer sa retraite au dépit d'avoir manqué l'expérience, et l'on se mit à chanter :

Grassy, c'est en vain qu'on te gronde
D'avoir mal fait le Montgolfier.
Un globe ne peut s'envoyer
Comme un malade en l'autre monde[1].

Périer, lui, n'était pas homme à montrer tant de scrupules ni à se décourager pour si peu. Il avait soif de popularité et, du reste, considérait comme un engagement d'honneur la promesse par lui faite de partir avec son ballon. Il fit donc savoir qu'il tenterait seul l'ascension et la fixa au 14 mai[2], à quatre heures du soir. « Ce jour-là, grande assemblée encore. A cinq heures, on annonce la charge du globe. Le temps étoit très calme et il sembloit qu'on n'avoit à craindre aucun inconvénient. Chacun croyoit déjà voir ce nouveau phénomène. La joie étoit dans tous les cœurs par le plaisir de voir tous les voyageurs aériens traverser pompeusement les airs et planer sur la ville, portés par un vent de N.-E. C'étoit un beau spectacle de voir l'attente silencieuse du peuple qui attendoit de voir le char pour témoigner son ravissement par des cris d'allégresse et les applaudissemens. Il étoit cinq heures quatre minutes; le ballon étoit presque plein, on étoit occupé à y attacher

1. Biblioth. de Bordeaux, collect. Bernadau, *loc. cit.*
2. Le 14 mai tombait un vendredi. Or, Bernadau dira plus loin que l'expérience tentée ce jour-là fut renvoyée au « lendemain *dimanche* ». La date du 14 n'est donc pas certaine, à moins que ce soit sur le jour de la semaine et non sur le quantième du mois que porte l'erreur.

la galerie, quand une corde, qui la soutenoit dans une situation verticale sur le fourneau, vint à casser; il tombe sans remède[1]... »

Le vent s'étant mis à souffler violemment — comme par hasard — on renvoya l'expérience au lendemain, à trois heures. Ce jour-là, même insuccès. Bien que le temps fût très calme, il fallut près d'une heure pour donner quelque consistance à l'enveloppe de l'aérostat, car « l'évaporation du gaz étoit presque aussi considérable que son intromission. » Quand le gonflement parut suffisant, on transporta le ballon au-dessus du fourneau qui occupait le centre de la galerie. Mais le feu fait par Périer était si violent, que déjà le fourneau rougissait et, pour empêcher qu'il incendiât la galerie, on dut l'arroser en abondance, ce qui retarda le gonflement. A la fin, l'aéronaute, impatienté, ordonne de couper les cordes qui retiennent le ballon prisonnier. On s'y refuse, parce que la « machine », très visiblement, n'a pas encore une force ascensionnelle suffisante. Furieux de voir qu'on lui résiste et que d'autres prennent à sa place la direction de l'expérience, Périer s'élance dans la nacelle. Mais les Jurats, qui sont là — car depuis l'affaire de Belleville ils ne manquent point de surveiller eux-mêmes toutes les expériences, — les Jurats le font descendre et lui intiment l'ordre de ne pas remonter, « vu qu'il court le risque d'y perdre la vie... » « L'honneur m'est plus cher que la vie ! » s'écrie-t-il et, tirant de sa poche un pistolet, il en menace tous ceux qui s'opposent à son départ... Cette fois, on recule, les cordes se coupent et le ballon, dégagé de ses liens, s'élève à hauteur d'homme, mais pour retomber bientôt après. Périer redouble le feu, mais tous ses efforts restent vains : le ballon ne peut arriver à quitter le sol. Les Jurats, qui tiennent à mettre un terme à cette situation énervante, ordonnent alors de couper les cordes reliant la gondole à l'aérostat, afin que celui-ci parte au moins à ballon perdu, ce qui est fait. Mais, comme on a cessé d'entretenir le feu du réchaud, le « globe » n'a même plus la force de se soutenir tout seul et, fléchissant sur lui-même, il panache par-dessus l'estrade et retombe comme une loque sur la principale allée du Jardin où « il n'offre plus qu'un spectacle piteux »[2].

C'était un désastre pour l'aéronaute, et son ballon, du reste, allait avoir une fin lamentable. Périer ayant renoncé à toute nouvelle tentative en ville, le joyeux duc de Duras[3], heureux de se mettre

1. Biblioth. de Bordeaux, collect. Bernadau, *loc. cit.*
2. *Ibid.*
3. Duras (Emmanuel-Céleste-Augustin de Durfort, duc de), 1741-1800, fils d'Emmanuel-Félicité, duc de Duras, maréchal de France, et de Louise-Céleste de Coëtquen.

en scène une fois de plus, offrit l'hospitalité au *Bordelois* dans son château de Blanquefort. Périer s'y rendit à plusieurs reprises pour lancer le ballon, mais ce fut toujours en vain. Finalement, le dimanche 4 juillet 1784, le *Bordelois* périssait incendié, sans avoir jamais pu s'élever[1]...

*
* *

La déconvenue du docteur de Grassi et de Périer, il faut bien le dire, avait fait au moins trois heureux. C'étaient Darbelet, Dégranges et Chalifour, occupés depuis déjà plusieurs mois à préparer une ascension, et n'ayant qu'une crainte, celle qu'on leur ravît la gloire d'avoir accompli à Bordeaux le premier voyage aérien. Dès le mois de mars précédent, en effet, le trio avait offert aux administrateurs de l'*Hôpital de la Manufacture* de lancer une « machine aérostatique » de la cour de cet hospice, ce que le bureau, alors présidé par Le Berthon, s'était empressé d'accepter, à la condition que le produit des billets d'entrée serait versé aux pauvres, déduction faite des frais exposés par les aéronautes[2].

L'*Hôpital de la Manufacture* ou des *Enfants trouvés*, fondé en 1624 par la famille de Brezetz, était situé sur les bords de la Garonne, dans la paroisse Sainte-Croix. En avant de l'édifice, sur les berges de la rivière, se trouvaient les chantiers de construction de la marine royale; tout alentour, des terrains vacants, d'où l'on apercevait aisément les bâtiments de l'Hôpital, s'étendaient jusqu'au *Fort-Louis* (abattoirs), à l'église *Sainte-Croix*, au *Couvent des Bénédictins* (commissariat de police), et à des *Corderies* (raffinerie Frugès). La proximité de l'Hôpital et de ces divers édifices était telle que, par crainte de voir beaucoup de curieux assister à la plus grande partie de l'expérience sans rien payer, le commandant du Fort-Louis, le Supérieur des Chartreux et l'Ordonnateur de la Marine furent priés de ne laisser pénétrer chez eux que les personnes munies de billets[3].

Comme, à son tour, le voisinage du ballon n'était pas sans offrir quelques dangers pour les négociants des *Corderies*, ceux-ci présentèrent « un mémoire expositif des inconvénients qui peuvent résulter du balon qui doit etre lancé dans la cour de l'Hôpital, à cause de la quantité de chanvre, filasse, goldron et autres matières

1. Biblioth. de Bordeaux, collect. Bernadau, *loc. cit.*
2 et 3. Archiv. départementales, E 22, f°s 225 et suiv.

combustibles qui sont dans les chais et greniers qui avoisinent le dit Hôpital[1]... » Et le bureau, sagement, pria les Jurats, qu'allait maintenant tourmenter la perspective d'un incendie, de vouloir bien faire porter dans la cour de l'Hôpital quelques pompes de l'Hôtel de Ville[2].

L'expérience eut lieu le mercredi 16 juin. Le ballon, construit de toutes pièces par les aéronautes, mesurait 65 pieds de diamètre, dimensions quelque peu supérieures à celles du *Bordelois*. Il était en toile légère et, pour arrêter les déchirures qui pourraient se produire suivant la longueur des fuseaux, ceux-ci avaient été encerclés d'environ 80 parallèles horizontaux faits d'une « lie » très résistante. Extérieurement, la toile était peinte en noir, couleur ayant la propriété d'absorber les rayons lumineux, et qui permettait ainsi de faire « concourir à l'action du feu la chaleur même du soleil et de l'atmosphère »[3]. L'intérieur de l'aérostat, au contraire, avait été peint en blanc, couleur dont les propriétés, opposées à celles du noir, préserveraient l'enveloppe de l'action du feu.

La galerie, entièrement construite en bois, se composait d'une « couronne circulaire » dont le plus petit diamètre, égal à celui de l'ouverture du ballon, mesurait 18, et le grand 23 pieds. Elle s'élevait de 3 pieds au-dessus du plancher et était décorée extérieurement d'une draperie en festons. Son poids total, avec les accessoires, ne dépassait pas 150 livres.

Le foyer comprenait un simple grillage à fer maillé de 12 pieds de diamètre, du poids de 32 livres, et suspendu à la courbe de la sphère par les liens mêmes qui servaient à suspendre la galerie. Les constructeurs, tout d'abord disposés à employer un réchaud à alcool, y avaient renoncé après avoir constaté qu'à poids égal la paille dégageait une chaleur supérieure à celle de l'alcool, sans compter que la grande surface d'ouverture qu'il aurait fallu donner au récipient eût risqué de faire passer le liquide par dessus bord, au moindre « balancement ». Le système du fourneau avait encore été écarté parce qu'on ne pouvait mettre dans celui-ci plus de deux ou trois bottes en même temps, et qu'il fallait encore les y introduire avec une fourche, chose très fatigante, tandis qu'il suffisait de jeter les bottes sur le foyer de fer où on pouvait en mettre jusqu'à dix à la fois s'il était nécessaire.

1 et 2. Archiv. départementales, E 22, f°s 225 et suiv.
3. *Recueil des ouvrages du Musée de Bordeaux*, Bordeaux, Racle, 1787, p. 112 et suiv.

Le poids total de la machine s'élevait à 1,850 livres.

Les préparatifs du gonflement commencèrent à neuf heures du matin, en présence d'une foule immense que l'insuccès des tentatives précédentes n'avait pas découragée. Trois quarts d'heure plus tard, tandis qu'on en empilait 250 livres dans la galerie, les premières bottes de paille étaient jetées sur le foyer. Aussitôt, le « globe » s'anime, ses plis s'ouvrent, la toile se tend, et sept minutes après, la rondeur de l'aérostat est si parfaite qu'on dirait « une masse solide ».

Alors, les trois voyageurs s'élancent dans la galerie et donnent le signal du départ. Dégagé de ses liens et des mains qui le retenaient, l'aérostat quitte son estrade et s'élève majestueusement dans l'espace. Les mouchoirs et les chapeaux s'agitent, tandis que l'air retentit des acclamations des spectateurs. Puis, le silence se fait. Le ballon monte toujours, droit au-dessus de l'Hôpital, ce qui empêche de distinguer les aéronautes. Tout à coup, à 400 toises d'altitude, on les voit qui se penchent hors de la galerie « pour rassurer le peuple sur leur état ». Ils jettent leur chapeau et des « lettres d'avis ». Alors, les cris d'allégresse redoublent et les « sanglots se font entendre plus que les pleurs ». Cependant, le ballon monte encore et atteint bientôt 600 toises. A cette altitude, les voyageurs eurent l'impression qu'ils étaient « repoussés vers la terre » et ils firent un très grand feu qui les porta à 800 toises environ. Ce fut leur plus grande élévation. Dans ce moment, ils se trouvaient encore très sensiblement au-dessus du point de départ, et les vaisseaux du port leur apparurent « comme des canots ». Le ballon fut aperçu jusqu'à Macau, Castres et Saint-Émilion, c'est-à-dire à 30 kilomètres à la ronde, et les voyageurs découvrirent eux-mêmes la mer sur une grande étendue du côté de La Teste.

Ayant cessé le feu, les aéronautes descendirent à près de 100 toises du sol, puis jetant quelques bottes de paille sur le foyer, ils remontèrent assez haut, mais sans trouver une aire de vent qui les portât au loin. Après avoir répété plusieurs fois cette manœuvre, ils rencontrèrent enfin un courant qui les fit immédiatement dévier vers le N.-O. L'aérostat traversa la ville au-dessus de Saint-Michel, de la Grosse-Cloche, du Fort-du-Hâ, du Colisée Belleville, et vint planer au-dessus des vignes et des aubarèdes qui couvraient les marais de la Chartreuse. A ce moment, nos voyageurs, dont la provision de combustible s'épuise, décident d'atterrir. Déjà, du reste,

comme on a négligé d'alimenter le foyer, l'aérostat descend. Celui-ci descend même si rapidement qu'il semble prudent d'activer le feu, et plusieurs bottes de paille y sont jetées à la fois. Mais il est trop tard et, en raison de la vitesse acquise, le ballon continue à descendre et vient heurter violemment le sol. Dans cet instant, un des voyageurs saute par-dessus la galerie sans songer à ses compagnons, que la machine, délestée tout à coup d'un poids de 130 livres, enlève d'un bond jusqu'à 300 toises ! Mais, loin de les émouvoir, l'incident leur inspire l'idée d'emporter à l'avenir du lest avec eux pour « répéter la manœuvre dans une occasion périlleuse », et ils se préparent à retoucher terre, car le ballon redescend déjà à toute vitesse. Cette fois, l'« atterrage » est si violent que l'enveloppe du ballon se fend d'un bout à l'autre, suivant la couture d'un des fuseaux. Sous l'effort du vent qui souffle, — heureusement du bon côté — et s'engouffre dans la plaie béante, le globe s'ouvre, se partage en deux et les toiles se renversent d'elles-mêmes, à gauche et à droite, en laissant le foyer à découvert : l'aérostat était sauvé. Darbelet, Dégranges et Chalifour n'avaient non plus aucun mal, mais se trouvaient épuisés de fatigue.

L'atterrissage avait eu lieu à dix heures cinquante-six, à proximité du couvent des Chartreux (église Saint-Bruno), dans les vignes de M. Fenwick, consul de la Nation américaine, qui se trouvait précisément sur sa propriété et reçut les aéronautes « comme ils le méritaient ». Ceux-ci avaient été suivis, tant à pied qu'à cheval, par nombre de personnes qui les ramenèrent en triomphe à Bordeaux et les escortèrent jusqu'à la rue du Mirail, chez le premier président Le Berthon qui leur adressa ses compliments et les couronna de lauriers. Puis, « le corps des avocats, qui donnait ce jour-là une fête en l'honneur de l'élection de leurs syndics, députa vers eux pour les inviter à leur repas, » ce que les voyageurs acceptèrent. « Ils furent accueillis avec distinction et célébrés à table par plusieurs couplets ingénieux puisqu'ils étaient produits par le sentiment vif de l'admiration [1]. »

Le succès obtenu par les aéronautes fut prodigieux. Seuls, de Grassi et Périer, qui assistaient à l'expérience, ne partagèrent peut-être pas l'admiration de la foule. L'ascension du « globe de la Manufacture », désormais mémorable, défraya longtemps toutes les conversations, et le jour même, un témoin oculaire, Mme de Rauzan,

1. *Recueil des ouvrages du Musée de Bordeaux*, *loc. cit.* — Biblioth. de Bordeaux, collect. Bernadau, *loc. cit.*

pour ne citer qu'elle, écrivait à l'un de ses correspondants cette lettre enthousiaste :

Bordeaux, 15[1] Juin 1784.

Je vous dirai que j'ai hu bien du plaisir aujourd'hui; le globe de la Manufacture au profit dé pauvre de l'enclos, a sorti ce matin à dix heure, nous a donné toute satisfaction au public : il c'et enlevé dans les airs dans moins de huit minutes et d'une hauteur etnorme, et c'et rabessé de suite pour saluer le public, et c'et enlevé de suite, sé promené dans toute la ville; mais il n'a pas été bien loin à cause du vant : il n'i en avoit pas du tout. Il a désandu du côté de la Chartreuse; on le a été chercher pour coroner de laurier chés Mr le Premier Président, où ils ont reçu mille complimiants. Voilà Bordeaux bien contant, leur réputation bien rétablie. Vous auriez eu bien du plaisir si vous aviès veu ça; c'etoit superbe[2].

Les Jurats eux-mêmes, pour qui le succès de l'expérience offrait surtout le mérite de leur avoir épargné les tracas d'une émeute ou ceux d'un incendie, ne se tinrent pas de joie, et ils « embrassèrent affectueusement » Darbelet, Dégranges et Chalifour. Les trois héros virent la porte de leur demeure enguirlandée de lauriers et de fleurs, et toute la nuit les sérénades se succédèrent sous leurs fenêtres.

Les poètes bordelais avaient là prétexte à taquiner leur muse et ils n'y manquèrent pas. Une foule d'odes dithyrambiques célébrèrent en des vers faciles, trop faciles, les exploits des hardis navigateurs. Un de ces poètes, M. D..., composa une pièce intitulée : *Éloge du globe de la Manufacture*[3], dans laquelle il « feignait que les mouvements d'ascension et de descente que les voyageurs faisaient faire à leur aérostat, n'étaient que des *révérences*, des *salutations*, des *accolades*, des *honnêtetés*, qu'il adressait aux personnes recommandables qu'il apercevait dans sa route ». Pour terminer, l'auteur mettait en scène un hibou s'élançant du clocher de Saint-Seurin sur la montgolfière pour la renverser : c'était l'*Envie persécutant le mérite*, allusion aux détracteurs de Darbelet.

Bernadau, qui rimaillait plus souvent qu'à son tour, ne perdit pas non plus si bonne occasion d'exercer sa verve caustique. Et,

1. Cette date est certainement erronée, car elle se trouve contredite par tous ceux qui ont relaté l'ascension, notamment par ses propres auteurs, qui la fixent au 16 juin.

2. Lettre de Mme de Rauzan au P. Jonquar, gardien des Récollets de Sainte-Foy (Archiv. municipales de Sainte-Foy). Dû à l'obligeante communication de M. Ducaunnès-Duval.

3. Mentionné par Bernadau dans le *Discours du Gascon sur le globe aérostatique de Bordeaux*.

sous prétexte d'encenser les triomphateurs, il composa sous le nom de *Discours du Gascon sur le globe aérostatique de Bordeaux*[1], une violente satire contre de Grassi. Elle commençait ainsi :

Il est enfin parti, quoiqu'en dise l'Enbie !
J'ai bu, près du Soleil, les gens dé ma patrie.
Ils ont bogué si haut, dé pûr qu'il fût des liûx
Où n'eût pas pénétré notre nom gloriûx.

. . . . . .

J'ai bu qué lé Gascon est sûl digne d'etre homme.
J'ai bu qu'havilément, il menoit comme un œuf
Cet instrument massif, trois fois plus gros qu'un bœuf.
Desgranges-lé-Hardi conduisoit l'Edifice;
Chalifour, dé son four, échauffoit l'orifice;
Et lé grand *Darvélet*, un compas à la main,
Miûx que n'eût fait Clairaut, mésuroit lé chémin.
Qu'on né nous bante plus Dérosier ni Darlande;
Cé sont des Boltigeurs boulant dé contrébande.
Jé proubérois, sandis ! fut-cé au Grand Cicéron,
Qué lé Glove parfait, c'est lé Glove Gascon...

. . . . . .

Un gascon mène un glove aussi bien qu'une varque.
Un gascon, à son gré, jettant la ligne en l'air,
Pût pêcher un oiseau comme un poisson de mer.
Un gascon pût soumettre aisément à la France
La Lune et lé Soleil, abec lûr dépendance,
Car qui l'empêchera, monté sur un Vâlon,
Dé porter dans la Lune un régiment Gascon?

. . . . . .

Et, s'adressant au docteur, il l'apostrophait ainsi :

Lorsque je criois : *Bibe & lé Glove & lé Roi !*
Un certain Esculape étoit auprès de moi.
Bous sabez, mes amis, qué, mettant vas la rove,
Lé vourreau sé mêla dé bouloir faire un glove :
Mais il comptoit sans l'hôte, et n'etoit pas Gascon;
Jamais son instrument ne prit ascension;
Et loin de s'enbouler dans l'autre misphère,
Lé matois paroissoit bouloir crûser la terre.
Hélas ! c'etoit sans doute un abertissément
Pour cûx que ce *Purgon* traitoit en cé moment.
Mais, quand, malgré ces bœux, il bit bouler les autres,
Lé chien, entre les dents, disoit ses paténôtres,

1. A Auch, aux dépens du Loisir, 1784. (Biblioth. de Bordeaux, *Mélanges bordelais*, t. LVI.) Il y en eut deux éditions.

Afin qu'il plût à DIEU dé les jetter à-vas,
Pour lui casser, au moins, les jamves et les vras;
Cé malhûr produisoit pour lui douvle abantage;
Il eut gagné, *primo*, six francs, suibant l'usage,
Pour aboir achébé dé les estropier :
(Car il séroit bénu sans sé faire prier.)
Ensuite, il auroit eu des consorts de misère :
« Qui faira, disoit-il, cé qué jé né pu faire? »
Mais le glove est parti... *Purgon*, de desespoir,
A fait mourir, dit-on, six hommes dans un soir...

*
* *

Encouragés par le succès de cette première expérience, Darbelet et ses compagnons décidèrent d'en faire une seconde, rendue plus intéressante celle-ci par sa durée. Dans ce but, il fallait emporter une plus grande quantité de combustible et, par conséquent, augmenter les dimensions de l'aérostat. Le diamètre de celui-ci fut donc porté de 66 à 78 pieds, tandis que les dimensions de la galerie et du foyer étaient augmentées en proportion. Comme la première fois, la surface extérieure du ballon fut peinte en noir, mais avec, à l'équateur, deux cordons blancs qui encadraient, d'un côté les armes du duc de Mouchy, de l'autre celles de la ville de Bordeaux. Puis, pour « expier l'injustice » de leurs concitoyens qui les blâmaient de ne pas tenter leur second voyage en employant l'hydrogène, les voyageurs firent hommage de l'expérience aux auteurs eux-mêmes de l'invention des aérostats : le ballon fut orné d'un pavillon blanc portant d'un côté, en lettres d'or, *Aux frères Montgolfier* et, sur le revers, le chiffre de ces derniers [1].

Après avoir obtenu de faire cette nouvelle ascension à l'Hôpital de la Manufacture, les aéronautes demandèrent à l'exécuter au Jardin royal. Les Jurats donnèrent leur autorisation.

Le lundi 26 juillet, à onze heures du matin, tous les préparatifs se trouvaient terminés et une foule immense se pressait dans les allées du Jardin. Le temps était superbe, la chaleur écrasante et, déjà, le thermomètre marquait 30° centigrades à l'ombre. A onze heures cinq, la galerie est remplie de bottes de paille et le réchaud allumé. Un quart d'heure plus tard, Chalifour donne le signal du départ, bien que l'aérostat ne soit pas encore entièrement gonflé. On le dégage néanmoins des cordes qui le retiennent, et le voilà livré à lui-même... Mais, au moment où il va s'enlever, un coup de

1. Biblioth. de Bordeaux, collect. Bernadau, *loc. cit.*

vent le couche en dehors de l'estrade sur laquelle la galerie repose encore. Alors, tandis que les voyageurs activent le feu, on pousse la galerie du côté où incline le ballon afin qu'il reprenne la verticale. Le ballon se redresse et arrive ainsi jusqu'au bout de l'estrade où on l'abandonne à sa pesanteur. Mais, loin de monter, il descend à 45° vers le sol et, tel un grand oiseau qui plane, va raser les plates-bandes à trois pieds de terre. L'expérience semble compromise. Alors, on jette quarante livres de paille par-dessus la galerie et autant dans le foyer et, sous l'action de ce feu violent, l'aérostat parvient à s'enlever. A ce moment, un autre danger le menace. En quittant le sol, il heurte le premier arbre d'une allée et fait un tour sur lui-même. Par bonheur, il ne s'est pas accroché, mais, sous le choc, la galerie a failli se renverser et le ballon monte à présent avec un mouvement d'oscillation considérable qui fait craindre pour la vie des voyageurs.

Poussé par un vent de S.-O., l'aérostat se dirigea vers Lormont et atteignit rapidement l'altitude de 1,149 toises. A cette hauteur, qui permettait aux aéronautes de contempler le magnifique spectacle qu'offrait à leurs yeux la vue de la Gironde et de l'Océan, des sautes de vent brusques modifièrent fréquemment la direction de l'aérostat qui traversa trois fois la Garonne au-dessous du Bec-d'Ambès. « Chaque déviation, disent les voyageurs, étoit marquée par un mouvement de rotation causé par l'effet du vent sur notre pavillon, qui precedoit toujours la machine dans sa direction. Il arrivoit alors que le vent agitoit violemment le feu du foyer en entrant par les ouvertures de la machine; et cet effet duroit jusqu'à ce que celle-ci eut acquis la vitesse du courant d'air par lequel elle étoit entraînée. » Une aire de vent plus régulière leur fit enfin traverser la Dordogne et, à ce moment, Bordeaux, qu'ils ne distinguaient déjà plus qu'à peine, se couvrit d'un brouillard épais qui déroba à leur vue toute cette partie de l'horizon. « Ce nuage paroissoit s'élever d'un peu plus loin, vers les marais de Pessac, et nous avons pensé que ce pouvoit être le lieu où s'etoit formé le foyer de l'orage qui éclata dans l'après-midi. »

S'étant trouvés à plusieurs reprises au-dessus de la Garonne et de la Dordogne, les aéronautes n'avaient pas manqué, au cours de leurs observations, de rechercher si, comme on le prétendait, l'eau exerce une « attraction » quelconque sur les aérostats. Cette « attraction », on le sait, se résume à une diminution de force ascensionnelle produite par la condensation de l'air chaud au contact d'un élé-

ment plus froid. Or, nos aéronautes ayant franchi la rivière à une très grande élévation, cette condensation ne s'était pas produite. Ils en avaient conclu à l'inexistence de l'« attraction » : « Nous avons eu lieu de reconnaître, disent-ils à ce sujet, que c'est une erreur de penser que la surface des eaux exerce une attraction puissante sur les aérostats suspendus au-dessus d'elle. Jamais nous n'avons été deux instants de suite sur le même point de la surface des deux grandes rivières que nous avons traversées plusieurs fois. Jamais nous n'avons été obligés de faire plus de feu... Pour se convaincre, d'ailleurs, que ce n'est là qu'un préjugé populaire, il suffit d'appliquer à cette supposition les lois générales de l'attraction, et on reconnaîtra que les aérostats doivent être bien plus puissamment attirés par la surface de la terre que par celle de l'eau, à moins qu'on ne prétende que ce phénomène dépend de quelque cause particulière qui n'agit que dans cette circonstance... »

La Dordogne une fois traversée, le ballon, qui s'était toujours maintenu à la même altitude, s'avança dans les terres au-dessus de la Saintonge. Les voyageurs firent alors un premier essai d'atterrissage, mais, ne trouvant pas pour descendre un lieu suffisamment propice, ils reprirent le feu et montèrent à 1,491 toises. La température, qui avait oscillé jusque-là entre 10 et 13° centigrades, tomba à 7°. Quand ils songèrent de nouveau à atterrir, la beauté du paysage, le calme de l'atmosphère et la réussite du voyage leur suggérèrent tout à coup l'idée de descendre doucement à terre, d'y maintenir le ballon gonflé, de refaire leur provision de combustible et de continuer plus loin le voyage. Précisément, la campagne était couverte de la paille des blés qu'on battait partout, les champs fourmillaient de travailleurs prêts à leur venir en aide et ils ne pouvaient trouver meilleure occasion de mettre leur projet à exécution.

Le feu est donc ralenti, et, peu à peu, le ballon descend au-dessus de prairies qui ont été « choisies » pour atterrir. Déjà, les voyageurs n'en sont plus qu'à 100 pieds de distance et, de temps à autre, ils délestent la machine de quelques bottes de paille, afin de rendre la « descension » plus lente. La manœuvre semblait devoir réussir complètement lorsqu'une « bouffée de vent », que rien ne laissait prévoir, jette tout à coup l'aérostat sur la tête d'un bois de haute futaie bordant la prairie où s'opérait l'atterrissage. Sous le choc, de grosses branches pénètrent la galerie, s'enlacent étroitement avec elle et retiennent le ballon prisonnier. En vain, ceux

qui le montent essaient-ils de le dégager en faisant trois fois plus de feu qu'auparavant. Une seconde rafale couche la machine et, sous l'effort du vent, quelques branches cèdent; alors, la galerie, qui n'est plus retenue que d'un côté, bascule, et tout le contenu du brasier verse dans l'intérieur de l'aérostat qui se met à flamber... Les aéronautes ont suffisamment de sang-froid et d'habileté pour passer de la galerie sur les branches, heureusement assez fortes pour les porter, et ils descendent ainsi le long des arbres jusqu'à terre sans aucun accident.

Darbelet et ses camarades furent généreusement accueillis par le propriétaire, un monsieur de Saint-Laurent, à qui furent abandonnés les débris du ballon. Celui-ci était tombé dans la paroisse de Civrac, à 18 kilomètres est de Blaye, après un voyage d'une heure quarante-quatre minutes, ayant parcouru la distance d'environ 34 à 36,000 toises en tenant compte des déviations subies en cours de route, et celle de 16,000 toises à vol d'oiseau depuis le point de départ[1].

A leur retour, nos héros furent portés en triomphe et reçurent du maréchal de Mouchy et du président Le Berthon les éloges les plus flatteurs. Les Jurats eux-mêmes, que ce brillant succès avait fini d'apprivoiser, voulurent récompenser à leur manière l'exploit des aéronautes et, le 13 août 1784, Charles Dégranges, procureur au Parlement, Charles Darbelet, marchand, et Gabriel Chalifour, architecte, recevaient des lettres de bourgeoisie « en considération des deux belles expériences de globes aérostatiques[2] » faites par leurs fils.

De leur côté, les poètes n'oublièrent pas de mêler leur muse à ces manifestations, et Bernadau ajouta au *Discours du Gascon sur le globe aérostatique* un chapitre virulent dont le docteur de Grassi fit encore les frais. Un M. D..., associé du Musée, donna la note pathétique :

Quels apprêts, quelle pompe, et quelle foule immense,
Vers ce brillant jardin, accourt de toutes parts?
Quel spectacle imposant commande le silence,
Et captive tous les regards?
Que vois-je? Sur la foi d'une toile légère
Trois généreux amis, d'un vol audacieux,
S'élancent loin de nous, au séjour du Tonnerre,
Et parcourent les vastes cieux...

1. *Recueil des ouvrages du Musée de Bordeaux*, *loc. cit.*
2. Archiv. municipales, série BB, *Reg. de la Jurade*, 1783-1785, f° 63.

. . . . . .

Intrépides mortels, vous avez, dans les nues,
Suivi le vol hardi des heureux Montgolfier,
Et quand ils ont frayé des routes inconnues,
Qui marche sur leurs traces a part à leurs lauriers.
Sois satisfaite, ô ma patrie;
Honore-toi de nos héros :
Grâce à l'effort de leur génie,
Les Montgolfier ont des rivaux;
La Jalousie en vain murmure;
Assis sur le trône des airs,
Ils interrogent la Nature
Aux limites de l'Univers.
Lorsque, dans cet immense espace,
Vous vous dérobiez à nos yeux;
Lorsque, pour suivre votre trace,
Nos regards parcouroient les cieux,
Vers ces demeures immortelles
Vous ne volâtes point sans nous;
L'Amitié nous donnoit des ailes,
Tous nos cœurs étoient avec vous[1].

*
* *

En dehors du docteur de Grassi et de Périer, Darbelet et ses amis avaient compté un troisième rival : c'était le citoyen Jean-André Cazalet, né à Anglers (Hautes-Pyrénées) vers 1752, fils d'un chirurgien-major au régiment de Médoc.

Ce Cazalet n'était pas un homme ordinaire. Destiné d'abord à la pharmacie, ses parents l'avaient envoyé en apprentissage chez un nommé Pailhasson, maître apothicaire à Lourdes. Comme son travail lui laissait quelques loisirs, il voulut monter à cheval et se cassa la jambe. Dès qu'il fut rétabli, notre apprenti, que cet accident avait laissé boiteux, se mit à mener une existence tellement orageuse, qu'il fallut l'enfermer au château de Lourdes. Il se pendit de désespoir, mais on arriva assez tôt pour le sauver.

Rendu à la vie et à la liberté, Cazalet vint s'installer à Bordeaux où il publia un traité d'électricité, fit des expériences sur le galvanisme, et composa un petit cours de chimie à l'usage des enfants de l'intendant du Pré de Saint-Maur.

De la chimie à la fabrication des produits alimentaires, il n'y avait qu'un pas et Cazalet eut vite fait de le franchir. Il trouva

1. *Recueil des ouvrages du Musée de Bordeaux, loc. cit.*, p. 215.

successivement le moyen de faire de « très bon café » avec du petit houx, de préparer des salaisons pour la mer et même de les conserver « sans le secours du sel » ! Il inventa encore le *consommé Cazalet*, devançant ainsi, à un siècle de distance, tous les produits Maggi et autres Liebig, pures imitations des formules du chimiste bordelais, qui « ôte aux viandes les os, les tendons, nerfs et fibres, et fait bouillir toutes ces dépouilles jusqu'à ce qu'elles soient réduites en une espèce de consommé. Ensuite, il y trempe ses viandes désossées qu'il expose à l'air, qui les dessèche, et aux influences duquel elles sont impénétrables. Jettées dans l'eau bouillante, elles font d'excellent bouillon[1]. »

Cazalet savait aussi être original. Quand son père mourut, le 12 thermidor an VII[2], il ne crut pas devoir lui donner la sépulture de tout le monde; il le fit enterrer dans la cave de la maison qu'il habitait, rue des Piliers-de-Tutelle[3]... Quelque jour, on y retrouvera ses restes et la justice instruira un crime imaginaire, tandis que des archéologues se croiront sur la trace d'un cimetière gallo-romain.

Un tel homme ne pouvait qu'avoir beaucoup de prétentions, et il n'en manquait pas, dit-on. Il eut tout au moins celle de monter en ballon, et comme sa qualité de chimiste lui imposait des obligations particulières, il estima plus scientifique et plus nouveau de remplacer l'air chaud par l'hydrogène.

Cazalet, que Bernadau nous dépeint comme « un de ces intrigans qui peuplent les grandes villes, ont un peu de talens, beaucoup de langage et un grand fond d'impudence », avait également un goût très prononcé pour la réclame. Aussi, mit-il tout en œuvre pour faire valoir le mérite de son expérience et pour en tirer, tant au point de vue mondain qu'au point de vue pécuniaire, tout le profit possible. Il commença par présenter à l'*Académie de Bordeaux*, dont il était membre et qu'il honorait ainsi doublement, « un savant mémoire sur les procédés qu'il se proposoit d'employer pour son aérostat. Ce mémoire fut publié avec plusieurs autres apperçus de quelques academiciens sur le même sujet. Des commissaires, nommés par l'Académie pour dresser, de concert avec le physicien, un plan des observations et examiner ses moyens, avoient rendu compte de leurs opérations combinées. On y détailloit la construction géométrique du globe, la préparation de son enveloppe, la

1. Biblioth. de Bordeaux, LABOUBÉE, *Notes biographiques*, t. V, p. 182.
2. Greffe du tribun. civil de Bordeaux, 1799. C, f° 122, acte 1062.
3. Biblioth. de Bordeaux, LABOUBÉE, *loc. cit.*

matière qui devoit servir à l'enlever, le poids qu'il pouvoit porter, les observations que l'auteur se proposoit de faire dans le cours de son futur voyage... En voilà bien assez pour intéresser le public enchanté et qui veut voir se réaliser la découverte brillante, être témoin d'une expérience dont toute l'Europe s'occupoit avec enthousiasme[1]... »

C'est qu'on était alors au mois de janvier 1784. Les Bordelais n'avaient encore vu que les petites montgolfières lancées au mois de septembre précédent, celles de l'enclos du président de Gascq, des Corderies des Terres-de-Bordes, et les vessies de Belleville. Aussi, les listes de souscriptions que Cazalet va présenter personnellement à domicile, en priant les amateurs de venir voir le ballon en construction chez lui, se couvrent-elles rapidement de signatures. Tout ce que Bordeaux compte de hauts personnages et de notabilités veut contribuer au succès et à l'éclat de l'expérience. Ce sont, d'abord, des dames : la présidente de Gourgue, la présidente du Paty, la marquise de Gombaud, Mmes Beauval et Bertin, Mlles de Lavie et Barbot; puis, le duc de Duras, l'intendant du Pré de Saint-Maur, le président Le Berthon et le président de Verthamon; enfin, MM. Balguerie, Bonnaffé, Bouchon, Boudin, Cazenave de Lacaussade, Chariol, Coudol, Gradis, de Sèze, Dudon, Duret, Fabre, Ferrière, Garat, Gaubert, de Gernon, Grossard, Journu, Laffargue, Moulinié, Olanier, Petit, Picard, Richon, Schröder, etc...[2].

Le *Musée*, qui a souscrit lui-même pour 600 livres, a fait un pressant appel à tous ses membres et disposé dans les salons de la Société une caisse spéciale pour recevoir le montant des adhésions. Les libraires Chappuis et Labottière ont également été chargés de recueillir les souscriptions et, à la fin du mois de janvier, celles-ci s'élèvent à plus de 6,000 livres[3].

Dans les premiers jours de février, la construction du ballon se trouvait terminée. Cazalet, à qui on ne savait rien refuser, avait obtenu du gouverneur du Château-Trompette que l'expérience eût lieu sur la place d'Armes de la citadelle, et la date en fut fixée au mercredi 18 février, à huit heures et demie du matin. Le prix du billet d'entrée était de 3 livres[4].

Sur ces entrefaites, le public apprit brusquement le renvoi de l'expérience, sans doute à cause de l'insuffisance des souscriptions[5],

1. Biblioth. de Bordeaux, collect. Bernadau, *loc. cit.*
2 et 3. *Ibid.*, pièces non catalogguées.
4. *Ibid.*, collect. Bernadau, *loc. cit.*
5. Cazalet disait avoir besoin de 12,000 livres au moins.

et personne n'entendit plus parler de Cazalet ni de son ballon. Enfin, neuf mois après, alors qu'avaient déjà eu lieu les deux ascensions dont il a été question plus haut, on annonça que Cazalet s'élèverait au Château-Trompette le dimanche 8 août 1784.

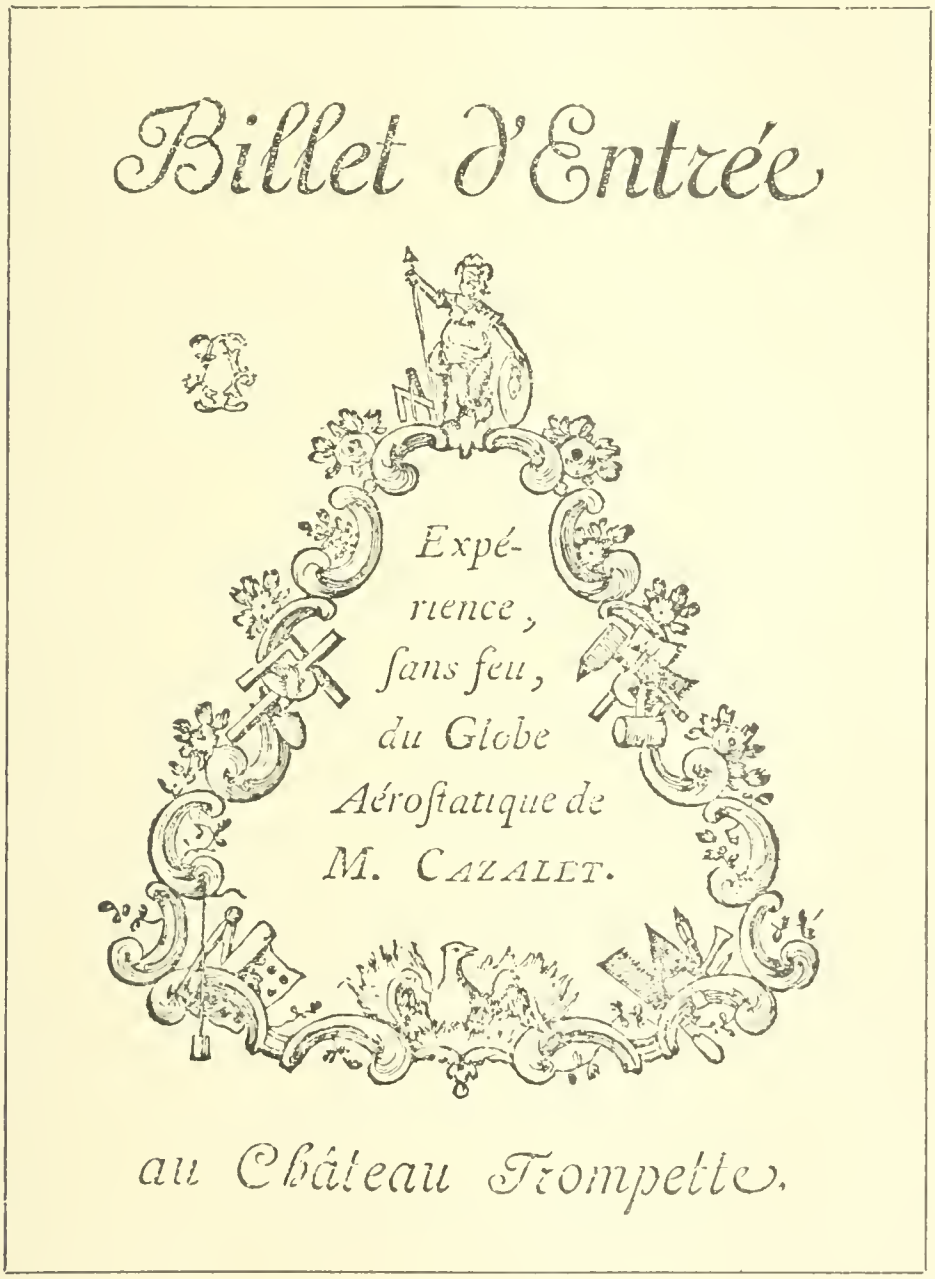

Ce jour-là, les Bordelais se précipitent vers la citadelle. « Cependant, le concours n'est point si grand qu'on le présumait. Cazalet espérait faire une bonne recepte, mais on ne veut pas de ses billets parce qu'on est rassasié de ces expériences et que le succès des dernières ont satisfait entièrement. Qu'y voir, disait-on? Un homme en l'air? Mais nous en avons vu jusqu'à trois élevés ensemble dans

un autre ballon très considérable [1] ! » Malgré tout, plusieurs milliers de spectateurs, parmi lesquels Monseigneur Champion de Cicé, archevêque de Bordeaux, le maréchal de Mouchy, le président Le Berthon et l'intendant du Pré de Saint-Maur, se pressaient sur la place d'Armes du Château-Trompette, tandis que le peuple, massé dans les prairies avoisinantes et sur les berges de la rivière, attendait de voir l'aérostat s'élever au-dessus du fort.

Cazalet commença dès le lever du jour le gonflement de son ballon. Le départ avait été fixé à huit heures, mais à midi la machine se trouvait encore à moitié remplie, tant la production de l'hydrogène était lente et mal distribuée. De son côté, le vent augmentait une fois de plus les difficultés du gonflement : « Le fougueux aquilon, dit Bernadau, semblait vouloir s'opposer aux travaux du chymiste. Il tourmentoit violemment le malheureux ballon sur son échaffaud, et l'eut probablement enlevé comme il enleva Orithie, si une vingtaine de soldats ne l'eussent vigoureusement arrêté par son habit de soie [2]. » Le « chymiste » fit alors annoncer qu'il était bien certain de parvenir à gonfler son globe, mais que celui-ci ne pourrait pas partir avant cinq heures du soir..... Nombre de spectateurs, « partagés entre la crainte et l'espérance, » avaient déjà pris leur parti et se retiraient, lorsque « voici bien une autre affaire. La matière entrait toujours en dissolution. Plusieurs personnes assurent que sa quantité était presque consumée et qu'ainsi il n'y aurait pas eu assez d'air raréfié pour emporter le physicien. Il s'en douta peut-être, et se voyant à même de devenir la fable de Bordeaux pour n'avoir pas su calculer ses moyens dans une entreprise aussi facile, il se détermina à un coup de maître... frippon. Sans faire semblant de rien, il parcourut toutes les parties de son appareil, les frotta de matière corrosive et donna le mot à une vingtaine de soldats qui tenaient le ballon et son filet pour le garder des coups de vent et des efforts du gaz qu'il contenait. Tout à coup, on vit le ballon s'échapper de ses liens et voltiger en l'air au grand étonnement des spectateurs qui ne comprenaient rien à ce mystère [3]..... Le peu de sensation qu'éprouva ce valet d'Esculape en voyant partir son enfant a fait croire qu'il n'était pas fâché de ne pas le suivre. C'est une partie à remettre, dit-il, mais il en restera là [4]. »

1. Biblioth. de Bordeaux, collect. Bernadau, *loc. cit.*
2. *Ibid.*
3. *Ibid.*
4. Bernadau, *Sentimens d'un Gascon sur le globe aérostatique de M. Cazalet.* A Ballopole, aux dépens du dit sieur Cazalet. M D CC LXXXIV. (Collect. Tissandier.)

Poussé par le vent du Nord, le ballon se dirigea vers Paludate et alla tomber, au bout de quelques heures, sur les confins de l'Agenais [1].

« Les brocards tombèrent à foison sur le garçon physicien qui, après avoir demeuré caché pendant quelques mois, n'en reparut pas moins impudent. Cette expérience lui rendit, en dédommagement de la honte, une centaine de louis provenant des souscriptions; il ne paya qu'une partie des mémoires de ses fournisseurs, attendu qu'il allégua des pertes et eut l'adresse de se soustraire aux poursuites de ses créanciers [2]. »

Bernadau ne fut pas le dernier à manier le « brocard ». Il fit paraître contre le « pharmacopode » une satire en vers intitulée : *Sentimens d'un Gascon sur le globe aérostatique de M. Cazalet*, et commençant ainsi :

Pesté soit du pendart, qui, sans être Gascon,
A boulu sé meler de lancer un valon...
. . . . . .
Cé Cazalet, sorti dé jé né sais quel trou,
En cette occasion agit comme un brai fou.

Un auteur anonyme publia le *Poème satirique sur le discours, composé par 4 auteurs dont le principal est membre du Musée de Bordeaux*, et *sur le globe du Château-Trompette* [3]. Ce « poème » dans lequel Bernadau se trouvait lui-même fort malmené, acheva Cazalet :

. . . . . .
Il est parmi ces sots quelques gens de Génie.
Ce jour même en présente un exemple frappant,
Dans ce Physicien, dont le rare talent,
Pour ne pas exposer la jambe qui lui reste,
A fait voler sans lui sa machine céleste.
. . . . . .
Cependant on le blâme et, méchamment, on dit
Qu'ayant été jadis garçon Apothicaire,
Il pouvoit l'envoyer plus vite qu'un clistère.

*
* *

La mésaventure de Cazalet marqua pour longtemps la fin des expériences aérostatiques à Bordeaux. « Il ne fut plus question d'envoyer des ballons, dit Bernadau. L'enthousiasme que ces babioles scientifiques avaient causé s'éteignit en province par l'insurrection subite d'un charlatanisme spécieux et plus utile dans

1 et 2. Biblioth. de Bordeaux, collect. Bernadau, *loc. cit.*
3. Neufchâtel, 1784 (Biblioth. de Bordeaux, *Mélanges bordelais*, t. LVI).

ses promesses, le magnétisme. Mesmer anéantit Montgolfier ! » Et quelques mois après, Darbelet, Dégranges et Chalifour ayant ouvert une souscription pour un ballon qui devait être construit sur de nouveaux plans, ils ne purent ramasser pas même un écu !...

Cinq ans plus tard, alors que les ballons semblaient tout à fait oubliés, le directeur du Musée reçut d'un « ingénieur » nommé Renaux, une lettre dans laquelle celui-ci annonçait qu'il venait de découvrir plusieurs manières de diriger les aérostats, de même qu'une méthode pour dessaler l'eau de la mer et remonter les horloges à perpétuité. Voici la lettre de cet ingénieur trop fécond pour avoir été sérieux :

A Monsieur
Monsieur le Directeur du Musée
a Bordeaux.

MONSIEUR,

Permettez-moi d'avoir l'honneur de vous écrire au sujet de découvertes et inventions utiles à l'humanité que j'ai faites, pour vous demander la permission de le faire voir au public dans votre musée. Voici de quoi il s'agit : je vous dirai d'abord que j'ai conçu et exécuté en différents pays des machines hydrauliques et autres dont j'ai les certificats du succès; que j'ai fait beaucoup de voyages instructifs; que je suis connu à Bordeaux, entr'autres du sr Betus, horloger, rue des Ayres, en face le collège, et que je suis retenu ici pour quelques affaires.

J'ai découvert et inventé trois bonnes et principales méthodes de direction des aérostats ou globes et Balons que j'ai envoyé à Paris au graveur Helman pour les publier par l'impression; mais comme le public ne juge que d'après l'experience, je me suis determiné à executer les pièces, et même j'en fais des aerostats qui monteront en l'air sans feu ni air inflamable : 1° une machine avec des aîles dans laquelle un homme fort et leste s'elevera; 2° un oiseau artificiel; 3° une espèce de globe par plans inclinés et 4° un autre globe a soufflet et ressort. Toutes ces constructions avancent suivant mes petites facultés et j'espère être prêt pour le carnaval ou Pâques. Je compte faire les expériences en plein air, dans le beau temps. Si mes facultés me permettent alors de faire voir tout cela gratis au public je le ferai; mais il y a apparence que je ne le pourroi pas.

J'aurai par la suite des machines météorologiques qui remonteront à perpétuité des montres, pendules, horloges, etc., et une méthode de désaler l'eau de la mer sans feu, &c., &c., &c.

Je suis avec respect Monsieur

Votre très humble et très obéissant serviteur

A. J. RENAUX, ingénieur.

Villandrau,
par Bazas en Guyenne.
Le 29 9bre 1789 [1].

1. Biblioth. de Bordeaux, *Musée*, 829, 10.

Il est probable que les « petites facultés » de M. Renaux ne lui permirent pas d'être prêt pour le carnaval — où ses machines auraient fait, sans doute, la meilleure figure. Notre ingénieur, du reste, ne fut pas davantage prêt pour Pâques, ni même pour la Trinité, car on n'entendit plus parler de lui.

Le silence se fit à nouveau sur les ballons. On ne les vit réapparaître que dix ans plus tard, avec Garnerin, qui exécuta, en juillet 1798, une ascension avec la citoyenne Henry, de Paris. Les détails manquent sur cette ascension. Nous savons seulement qu'elle réussit entièrement, et que Garnerin « se loua beaucoup du courage de sa compagne »[1].

Il n'en fallait pas davantage pour réveiller chez les Bordelais leur goût des expériences aérostatiques. Dès le 17 août suivant, un certain Massé, marchand papetier, lança à l'ancienne *Course*[2] un ballon de 30 pieds de diamètre qu'il avait fabriqué lui-même; mais, parvenue à 60 pieds de hauteur, la machine, dont les proportions étaient mauvaises, perdit l'équilibre et se consuma[3].

Quelques jours plus tard, des affiches invitaient le public à une seconde expérience que Massé ferait à la maison de campagne de Bel-Orme, avec une montgolfière de 20 pieds de diamètre, le décadi 30 fructidor an VI (dimanche 16 septembre 1798). Pour donner plus d'attrait à l'expérience, un parachute portant un mouton dans sa nacelle et qui se déploierait à une grande hauteur, serait adapté à l'aérostat.

« Les spectateurs s'étant rendus en foule, l'artiste vouloit faire gonfler sa machine pour en accélérer l'ascension. Il travailla vainement pendant plus d'une heure avec des matières inflamâbles. Jamais le ballon ne se gonfloit : le public témoignoit son ennui; on crioit de tous les coins du jardin, on se fachoit. Enfin, on perdit patience; on obligea le machiniste à faire son essai; mais le ballon, au lieu de s'élever, se renversa et tomba sur le flanc. Les spectateurs ne purent contenir leur indignation. Les gens de l'art s'apperçurent tous qu'il n'y avoit aucune proportion dans le globe; que le machiniste n'avoit aucune connoissance en ce genre, aucun principe, qu'il n'avoit fait aucun calcul, qu'enfin il n'avoit rien prévu.

1. Biblioth. de Bordeaux, Bernadau, *Tablettes*, t. VII, p. 425.
2. Sorte de « cirque » qu'un nommé Avon édifia en 1755 derrière le Jardin Royal (Jardin-Public) pour y donner des « courses » ou combats d'animaux. C'est de ce cirque que la rue *de la Course* a tiré son nom.
3. Biblioth. de Bordeaux, Bernadau, *Tablettes*, t. VII, p. 432.

» Alors, la foule entoura la machine; chacun chercha à la déchirer en lambeaux; le mouton même, l'innocent mouton, fut écartelé. On se pressa si fort qu'on ébranla la chèvre où étoient attachées les cordes et qu'une des files tomba sur un jeune citoyen (qui n'est pas de Bordeaux), lui fit des blessures à la tête et au visage et l'atteignit à la poitrine avec tant de force qu'il lui survint un vomissement de sang qui n'est point encore étanché, dit-on. On assure qu'il est en grand danger; et si, à force de soins, on parvient à lui sauver la vie, on craint fort qu'il perdra un œil. Un second a eu le bras cassé et un troisième est grièvement blessé. Alors l'indignation du public fut à son comble, on auroit tout brisé, dévasté même la maison dont le locataire n'avoit aucune part à l'étourderie du machiniste, si les magistrats qui presidoient au rassemblement n'avoient opposé beaucoup de prudence et de fermeté dans une circonstance si délicate.

» Maintenant, l'attention publique s'est tournée vers les ballons. La description des belles expériences de Garnerin et de Blanchard a allumé la curiosité de tous ceux qui n'ont pas eu le bonheur d'être à portée de les voir. Pour satisfaire cette juste curiosité et embellir la fête de la République, l'ascension d'un bel aérostat, monté par des artistes avantageusement connus, est annoncée. Et un homme sans lumières, sans expériences, s'empresse de profiter de la disposition des esprits, pour retirer un grand bénéfice du spectacle d'un mauvais ballon. Cet homme est digne de la disgrâce qui l'accable [1]. »

On se trouvait, en effet, à la veille de la fête de la « fondation » de la République. La solennité avait été fixée au 1er vendémiaire an VI (22 septembre 1798) , et, pour en rehausser l'éclat, le Bureau central venait d'inscrire au programme une ascension par Dégranges et Chalifour. Les commissaires de police des différentes sections de la commune étaient chargés de faire une collecte pour subvenir aux frais de l'expérience.

Le 21 septembre, comme tous les préparatifs étaient terminés, le *Courrier de la Gironde* [2] annonça la fête en ces termes : « C'est aujourd'hui le dernier jour de l'an VI. C'est ce soir que doit retentir le canon précurseur de la fête de la République, mère du gouvernement libre de la grande nation; c'est aussi celle dont l'ordonnance

1. *Le Courrier de la Gironde*, n° du 30 fructidor an VI (collect. E. Labadie). — Bernadau, *Tablettes*, t. VII, p. 431.
2. *Le Courrier de la Gironde*, n° du 5e jour complémentaire de l'an VI.

est le mieux combinée et pour laquelle on a fait de plus grands préparatifs.

» Si le programme du bureau central est formellement exécuté, si tous les fonctionnaires, les instituteurs, la garde nationale se trouvent à leur poste, la solennité sera auguste et brillante; elle le sera surtout par le spectacle de l'aërostat dont les apprets excitent déjà tant de curiosité et coûtent tant de soins.

» Nous pouvons assurer que les dimensions en sont bien proportionnées, toutes les précautions bien prises et les calculs bien faits; que rien ne pourra s'opposer à son ascension, que les intempéries de la saison et un mauvais temps fortuit.

»Le courage des deux aëronautes s'accroit à mesure que le moment de leur gloire s'avance; déjà, ils voudroient planer dans les airs pour satisfaire l'impatience du public, et pour prouver que les hommes de cœur et de génie peuvent tout entreprendre. »

La fête allait avoir lieu au Champ-de-Mars, ci-devant Jardin royal. Ce jour-là, dans la matinée, ceux qui faisaient partie du cortège organisé par le Bureau central, se rendirent au siège de l'Administration du département (Hôtel de Ville actuel) prendre la place que leur assignait le programme.

Le cortège s'ébranla vers onze heures du matin. Des troupes et un corps de cavalerie ouvraient la marche. Derrière eux, suivaient des canonniers traînant leurs pièces, puis des tambours et quinze jeunes gens « vigoureux », en uniforme de garde nationale, sabre au clair. Venaient ensuite, portant sur un palanquin une urne funéraire renfermant les cendres des héros morts pour la Liberté, quatre jeunes filles, toutes vêtues de blanc, une couronne de cyprès à la main et les cheveux ornés d'une couronne de fleurs blanches. Quatre autres jeunes filles, vêtues comme les premières, précédaient celles-ci et les aidaient à porter l'urne à tour de rôle. Quatre autres les suivaient, portant une corbeille pleine de feuilles de lauriers et de roses qu'elles jetaient sur l'urne pendant la marche... Derrière ces jeunes filles, on voyait la musique militaire, un groupe d'artistes et de savants, des vieillards, des colons « de toute couleur », les *Droits de l'homme*, portés sur deux piques par un blanc et un nègre, puis un char de triomphe, traîné par six chevaux harnachés à l'antique et portant la statue de la République avec « divers attributs de ses triomphes ». Les professeurs de l'École centrale, les juges de paix, le Tribunal de commerce et l'Administration de la marine fermaient la marche.

Le temps était radieux. Et dans cette atmosphère calme et légèrement embrumée de septembre, sous ce soleil que pâlissait déjà l'automne, cette longue théorie de personnes qui marchaient pompeusement, la bannière haute, toutes vêtues de robes blanches et de costumes multicolores, cette procession sembla quelque fresque antique animée par la baguette d'un magicien.

Le cortège suivit la rue Guillaume-Tell (rue du Palais-de-Justice), la rue du Hâ, les Fossés (cours Pasteur et Victor-Hugo), les quais (de Bourgogne et de la Douane), le Chapeau-Rouge, les allées de Tourny, le Grand cours (cours du Jardin-Public), puis entra au Champ-de-Mars par la porte située au bas de la terrasse.

En face de cette terrasse, qui occupait alors la même place qu'aujourd'hui, une estrade avait été construite à laquelle on accédait par des gradins recouverts d'un tapis, et où avait été élevé l'autel de la Patrie. Les jeunes filles montèrent les premières, déposèrent l'urne sur l'autel et la couvrirent de guirlandes de verdure et de fleurs. Elles se placèrent ensuite aux quatre angles, debout et par groupe de trois, tandis que les «guerriers» représentant les armées de la République se rangeaient aussi debout sur les gradins, en deux lignes de file le long des murs de rampe, la bannière haute. Les vieillards à leur tour gravirent alors l'estrade, déposèrent le livre de la Constitution sur l'autel de la Patrie et revinrent s'asseoir sur les gradins où prirent également place les musiciens. Le char de Triomphe fut laissé au bas des gradins, entre l'estrade et la terrasse.

A midi précis, vingt et un coups de canon annoncèrent la fête. L'orchestre exécuta alors des airs patriotiques et le président de l'Administration centrale du département prononça un discours suivi de l'*Hymne à la Liberté* et du *Chant du départ*. Plusieurs citoyens prirent ensuite la parole, car tous ceux — et ils étaient nombreux — qui avaient préparé un discours étaient admis à le prononcer[1]. Quand il n'y eut plus d'orateurs, la musique se fit entendre à nouveau et des salves d'artillerie annoncèrent le lancement du ballon qui devait terminer la fête. Depuis longtemps, du reste, on s'occupait activement sur la terrasse, juste en face de l'estrade, des préparatifs du départ, et ceux-ci, sans doute, intéressèrent la foule beaucoup plus vivement que tous les discours qui lui furent servis.

Le ballon, peint sur toute sa surface de « figures emblématiques »,

1. Archiv. municipales, *Arrêtés du Bureau central*, ans VI et VII, p. 61 et 69.

mesurait 30 pieds de diamètre. Il était fait d'une forte toile que, sur leur demande et la promesse de pourvoir aux autres frais de construction, l'Administration du bureau central avait fournie aux aéronautes[1]. On réussit à le gonfler en vingt minutes et, grâce au calme de l'atmosphère, il s'éleva majestueusement au-dessus du Champ de Mars. Bernadau, dont l'ardeur révolutionnaire commençait à se calmer, dit que l'expérience ne produisit « aucun enthousiasme parmi les spectateurs. Je crois que c'est parce qu'elle était patriotique », ajoute-t-il[2]. Le Bureau central, au contraire, en sa double qualité de corps politique et d'organisateur de la fête, trouva la manifestation sublime et prit le registre de ses procès-verbaux à témoin de la joie délirante du peuple.

Le ballon monta à 300, d'autres disent à 500 toises. « A cette hauteur, les aéronautes jouissoient de l'admirable spectacle de la nature entière. Le Champ de Mars se montroit à leurs regards comme une vaste plaine émaillée de fleurs de toutes les nuances et de toutes les couleurs; la vaste cité de Bordeaux, avec tous ses édifices, bordés d'un côté par les plaines riantes couvertes de nos vignes verdoyantes, et de l'autre par notre belle rivière de la Garonne, avec trois lignes de navires sur sa rade, leur présentoit un tableau dont on ne peut concevoir la beauté qu'en la considérant d'une telle élévation. Leur vue se perdoit au-dessus des coteaux et le département tout entier se présentoit à leurs regards étonnés. Ils ont fait, à leur descente, des épreuves qui leur ont inspiré des moyens de porter à un plus haut degré de perfection cet art nouveau, aussi utile qu'étonnant; trois fois ils sont descendus jusqu'à terre et trois fois la merveilleuse machine s'est élevée avec la même majesté et la même rapidité. S'ils eussent été moins impatiens de revoir leurs épouses et leurs enfans, ils auroient pu parcourir en se procurant de nouvelles provisions de paille, de très grands espaces[3]. »

Porté par un vent de S.-E., le ballon se dirigea vers le village de Capeyron, dans la paroisse de Mérignac, et atterrit près de la maison de campagne de M. de Gernon[4]. La « machine » y fut laissée. Le lendemain, les aéronautes, accompagnés d'une quantité de curieux, revinrent pour la chercher, et, comme il semblait qu'on ne pût faire un usage meilleur du char qui avait servi la veille à porter la statue de la République, on chargea dessus l'aérostat qui fut ainsi ramené

1. Archiv. municipales, *Arrêtés du Bureau central*, ans VI et VII, p. 61 et 69.
2. Biblioth. de Bordeaux, Bernadau, *Tablettes*, t. VII, p. 439.
3. *Le Courrier de la Gironde*, n° du 5 vendémiaire an VII.
4. Biblioth. de Bordeaux, collect. Bernadau, 713[1].45, p. 247.

en triomphe de Capeyron à Bordeaux « au milieu d'un groupe de jeunes citoyens et de musiciens magnifiquement montés »[1].

Le Bureau central, qui avait fourni la toile nécessaire à la construction du ballon et considérait celui-ci comme sa propriété, le fit déposer dans les magasins de la commune. Mais, peu de jours après, Chalifour obtenait qu'on lui en fît l'abandon pour se livrer à une nouvelle expérience[2]. Elle fut annoncée un mois plus tard, le 30 vendémiaire an VII (21 octobre 1798). Dégranges et Chalifour se proposaient de la rendre particulièrement intéressante en mettant à exécution leur ancien projet de voyager « de posée en posée », en renouvelant en route leur provision de combustible. En outre, le ballon, dont le diamètre allait être porté à 50 pieds de diamètre, serait décoré d'emblèmes variés et d'un arc-en-ciel avec les douze signes du zodiaque. Enfin, il emporterait un grand parachute auquel on suspendrait un animal vivant. Des listes de souscriptions, à raison de 2 francs par billet, furent déposées chez Birac, marchand bijoutier à la Bourse, Filliatre, marchand d'estampes, fossés du Chapeau-Rouge, Arnal, commissionnaire en bois, façade des Chartrons, 84, Chariol, rue du Réservoir, Lannes, traiteur à la maison commune du Sud[3], et les aéronautes activèrent leurs préparatifs.

Nonidi 9 brumaire, an VII (mardi 30 octobre 1798), on apprit que l'ascension aurait lieu le lendemain, à midi précis, place du Fort de la Révolution, ci-devant Château-Trompette, et qu'on pourrait prendre ses places soit aux portes du Fort, soit au bureau de distribution des billets du Grand-Théâtre, sous le péristyle[4].

Ce jour-là, il y eut encore un grand concours de curieux pour voir partir Dégranges et Chalifour. Malheureusement, l'expérience ne réussit pas. La cheville qui maintenait le ballon attaché par son sommet produisit en cet endroit une déchirure par où la fumée s'échappa, empêchant ainsi qu'on pût s'apercevoir de rien[5]. Cette déchirure s'agrandit insensiblement sous la pression de l'air chaud, et quand on se rendit compte du mal, il était trop tard pour y porter remède. L'ascension fut donc remise à un autre jour.

Chalifour la renouvela dès le 11 décembre suivant, au Champ-de-

1. *Le Courrier de la Gironde*, n° du 5 vendémiaire an VII.
2. Archiv. municipales, *Arrêtés du Bureau central*, ans VI et VII, p. 69.
3. *Le Courrier de la Gironde*, n° du 30 vendémiaire an VII.
4. *Ibid.*, n°s des 9 et 10 brumaire an VII.
5. *Le Courrier de la Gironde*, n° du 12 brumaire an VII.

Mars, cette fois, mais elle échoua encore. Nous ne savons pourquoi.

« On a tenté hier, se borne à dire Bernadau à ce sujet, de faire partir au Jardin-Public le globe dont l'expérience a manqué le mois dernier. Il était toujours dirigé par l'architecte Chalifour, que la police a singulièrement protégé comme bon Jacobin. Le peuple n'a point témoigné hautement son mécontentement comme il le fit en 1784, dans le même lieu, lors du globe du médecin Grassy et du parfumeur Périer[1]. »

Chalifour n'en persista pas moins dans son projet et, rapportant une fois de plus au Château-Trompette la machine et tous ses accessoires, il fit construire un nouvel échafaud et attendit, pour partir, une journée favorable. Ce n'était point là chose facile. L'hiver était rude et, avec le vent, le froid régnait en maître. Le jour de la Noël, le thermomètre descendit à — 8° centigrades et, devant Bordeaux, la Garonne charria des glaces. « On a lu, disait à ce sujet le *Courrier de la Gironde*, on a lu dans plusieurs feuilles des observations sur les froids dont nous étions menacés pour l'hiver de l'an 7... Que tous les astronomes aient ou n'aient pas des règles fixes pour l'exactitude de leurs calculs, il n'en est pas moins vrai que le mois de nivôse de l'an 7 débute d'une manière bien effrayante. Déjà l'on a observé que le thermomètre est descendu, le 5 de ce mois (*25 décembre*), à 8 degrés au-dessous de 0, d'autres ne l'ont vu qu'à 4 et à 6 ; mais comme chaque individu porte dans sa faculté de sentir un thermomètre plus sûr encore, tous s'accordent à dire que depuis très longtems on n'avait pas éprouvé un vent si fort et si pénétrant que celui du 5 nivôse. Il eût été bien pénible de rester en plein air un quart d'heure sans mouvement. L'eau se geloit dans les appartemens; le café, qui est une liqueur naturellement chaude et spiritueuse, s'est trouvé gelé. La Garonne charrie des bancs de glace, et les quais de Bordeaux sont en danger de devenir inaccessibles aux bateaux qui doivent approvisionner la commune en comestibles et en bois. Il est possible que ce temps ne soit pas de longue durée; mais s'il ressembloit à l'hiver de 1766 (vieux style), qui dura jusqu'à la fin de février, on s'allarme à la seule idée des maux qui en resulteroient pour la masse des habitans de cette commune, dans un tems surtout où la rareté du numéraire a suspendu toute espèce de travail et entravé l'industrie; où les plus riches propriétaires, n'ayant pas vendu leurs denrées, ne peuvent payer journellement

1. Biblioth. de Bordeaux, BERNADAU, *Tablettes*, t. VII, p. 448.

leurs dettes; ce qui a empêché la plupart des citoyens de faire leur provision de bois de feu [1]. »

Dégranges et Chalifour n'étaient pas hommes à reculer devant les rigueurs de la température, et ils fixèrent leur ascension au 10 nivôse (30 décembre). Mais le 8, le vent, ce grand adversaire des aéronautes bordelais, abattit une mâture ainsi que la plus grande partie de l'estrade. Cette fois, c'en était trop, et il fut décidé qu'on attendrait les beaux jours pour recommencer [2].

On attendit longtemps. Enfin, dix mois plus tard, le décadi 30 vendémiaire an VIII (mardi 22 octobre 1799), à une heure de l'après-midi, Chalifour, qui avait renoncé une fois de plus à s'élever du Château-Trompette, achevait au Champ-de-Mars ses préparatifs de départ. Tout semblait devoir marcher à souhait, et l'aéronaute allait prononcer le lâchez-tout, lorsque le vent se leva encore, et si violent, que l'expérience ne put avoir lieu. Le commissaire de police dressa procès-verbal :

Aujourd'hui *trente Vendemiaire an huit* de la republique française une et indivisible nous commissaire de police soussigné, conformement à la requisition du Bureau Central en datte du jour d'hier, nous sommes transporté à dix heure du matin au jardin public à l'effet de maintenir l'ordre et la tranquillité pour l'ascension aerostatique d'un balon et où etant rendu nous avons trouvé le jardin gardé par la troupe soldé ainsi qu'il avait etté convenu. Nous avons aussi vu qu'à la porte au bas de la terrasse et a celle du costé du manège etoit etablie à chac'une un bureau pour la distribution des billets avec des caisses pour les recevoir. A onze heure voyant que les cent Basques n'etoit pas encore rendu nous avons envoyé une ordonnance au fort qui nous a raporté qu'ils etoit à meme de se rassemblé et demie heure après ils sonts venue. Nous avons fait garnir tous les postes ainsi que des sentinelles placé au pourtour du jardin pour empêché que personne ne puisse escalader les grilles ou murailles et nous avons principalement renforcé les deux entrées. Le reste du détachement est resté sur la terrasse et près de nous pour pouvoir en disposé si le cas le requeroit. Nous sommes distribué aux deux entré pour surveiller l'exactitude de la distribution et la remise des billets dans la caisse. Les préposée des pauvres qui etoit invité de s'y rendre n'etant pas venu, la distribution s'est faitte dans le plus grand ordre. Le distributeur donnoit exactement une contremarque avec le billet ainsi qu'il avoit été annoncé. Sur les deux heures trois quart nous avons ettée instruits que le globe ne pouvoit pas s'elever eu égard au vent qui s'est trouvé trop fort et qui l'auroit infailliblement fait brûlé en se remplissant. D'après les avis du bureau central

1. *Le Courrier de la Gironde*, n° du 8 nivôse an VII.
2. *Ibid.*, n° du 10 nivôse an VII.

et les avertissement donnée au public de sa part qui les prevenoit qu'au premier jour où le tems le permettroit l'expérience auroit lieu, chacu'un c'est retiré. Des reclamation très vive ont eu lieu de plusieurs citoyens pour qu'on leur remie leur argent. Nous leurs avons observée que d'aprest l'avertissement qui leur avoit etté donné que les contremarques qu'ils avoit reçue avec leurs billets leur serviroit a rentré. Plusieurs nous ont observée qu'ils etoit etrangée et prest à partir, qu'il ne se trouveroit pas à Bordeaux lorsque cette experience pouroit avoir lieu et comme les divers propos qu'il tenoit auroit pud troublé la tranquillité publique, nous les avons sommée au nom de la loi de se retirer, ce qu'ils ont fait. Aprest que la plus grande foule a esté sorti nous avons fait porté chez le portié les deux sacs ou étoit les billets, ainsi que l'argent provenant de la recette. Ou nous étant rendu acompagné du citoyen Terreu, gendre du citoyen Chalifour, après l'ouverture faite des deux caisse nous avons mis dans un sac tous les billets. Nous avons ficellé et scellé le dit sac, et après que le citoyen Terreu a eu fait le compte avec ses receveur, nous avons aussi fait metre l'argent dans un autre sac sur lequel nous avons egalement apposé le scellé. D'après le compte fait en notre présence, le montant des billets et de six cent soixante et six et le montant de la recette de neuf cent quatre vingt dix neuf francs. Nous etant rendu au Bureau central ou nous avons porté l'argent et les billets. D'après verification faitte en présence des citoyens Durant et Balguerie, membre du Bureau central, les billets et la somme s'est trouvée conforme. Il a eté prelevé trois cent huit franc soixante et quinze centimes dont cent vingt franc pour payer les Basques et la garde soldée et cent quatre vingt huit frant soixante et quinze centimes pour les auspices. De tout quoi, &a...

SAUNIER, commissaire de police [1].

Chalifour connut à son tour l'ingratitude de la foule, et les quolibets ne lui furent pas épargnés. Mais notre aéronaute comptait des admirateurs farouches qui prirent sa défense, et qui, dans l'espoir de l'exprimer plus fortement, traduisirent en vers leur indignation :

A certains hommes qui attribuent la non-ascension de l'aerostat du cit. Chalifour au défaut de talent de ce citoyen.

Ignorants détracteurs du nouveau *Prométhée*,
Qui, trois fois, sous vos yeux, vers la voûte azurée,
Dirigea son essor, bravant les éléments,
Vous osez, aujourd'hui, douter de ses talents !
Allez, bientôt, (ainsi l'homme sage se venge)
Par de nouveaux succès, métant l'envie aux fers,
Il va vous laisser tous croasser dans la fange,
Pendant qu'il planera dans l'empire des airs [2].

1. Archiv. municipales, R. 119.
2. *Bulletin général de Bordeaux et du département de la Gironde*, n° du 6 brumaire an VIII (collect. E. Labadie).

Chalifour jugea cependant que la meilleure façon de se réhabiliter, c'était encore de recommencer l'expérience et, surtout, de la réussir. Il s'y essaya donc quelques jours après, le 1er novembre, mais sans plus de succès qu'auparavant [1]. L'année suivante, le 17 septembre 1800 [2], il fit une nouvelle tentative, tout aussi infructueuse que la précédente, et, cette fois, renonça pour toujours aux ascensions.

Ainsi s'éteignit le XVIIIe siècle sur la gloire de Darbelet, de Dégranges et de Chalifour, premiers aéronautes bordelais... Depuis, nombre d'imitateurs ont renouvelé des prouesses dont les merveilles de l'aviation nous ont fait oublier le mérite et nous feraient perdre jusqu'au souvenir. Soyons plus justes cependant. Sachons reconnaître, à côté de puérilités inhérentes aux tâtonnements d'une science à son aurore, l'incontestable savoir de ses premiers apôtres, l'ardeur de leur foi et, par-dessus tout, la persévérance d'efforts dont nous n'avons eu que la peine de recueillir les fruits. Sachons aussi rendre hommage à l'intrépidité de ces hommes dont le courage fut d'autant plus admirable, que la locomotion aérienne était alors plus inconnue et que l'usage du feu la rendait plus particulièrement dangereuse. Le moment d'honorer leur mémoire paraît bien choisi, à l'heure où Bordeaux s'apprête à voir voler ses premiers aéroplanes et à fêter leurs audacieux pilotes : qu'avec ceux de demain nos héros de jadis partagent les lauriers !...

MEAUDRE DE LAPOUYADE.

1. *Bulletin général de Bordeaux et du département de la Gironde*, n° du 10 brumaire an VIII.
2. BERNADAU, *Tablettes*, t. VII, p. 489.

ÉTUDES HISTORIQUES SUR LA VINIFICATION

(Suite et fin.)

LE VIN TREUILLIS

Bien que cette *Revue* soit particulièrement réservée à la publication des faits qui se sont passés sous le ciel de notre vieille Guyenne, nous avons cru intéressant, à propos de notre étude sur le vin treuillis, de faire une excursion rétrospective en pays étranger. Examiner la façon dont les anciens ont utilisé les pressoirs au point de vue spécial qui nous occupe, complétait notre travail : nous nous sommes donc décidé à entreprendre quelques recherches dans ce sens. Mais il nous a semblé tout à fait inutile de faire remonter nos investigations aux premiers âges de la civilisation. A la vérité, nous aurions revu, mais sans grand profit, que les Hébreux et les Perses se contentaient de fouler la vendange, que les Égyptiens exprimaient le jus des raisins en les tordant dans des toiles solides, et que les Grecs avaient remplacé ces procédés plutôt primitifs par d'autres plus pratiques : en effet, on voit d'abord fonctionner entre leurs mains le pressoir à levier, puis, après bien des années, le pressoir à vis, qui apparaît à tous comme un réel perfectionnement.

Nous n'avons cru devoir nous occuper que des Romains; et encore, avons-nous limité nos recherches à la période comprenant les deux derniers siècles qui ont précédé l'ère chrétienne et les premières années de cette ère. Cette époque est riche d'enseignements. Les procédés de vinification sont sortis de l'enfance de l'art, les pressoirs se multiplient, des auteurs de talent décrivent avec soin et exactitude les choses vinicoles. Ce sont : Caton l'Ancien, Varron, Columelle et Pline le naturaliste. Tous nous fournissent des renseignements précieux sur les appareils qu'ils ont vus fonctionner et sur l'emploi que leurs contemporains en faisaient.

Ces auteurs désignent le pressoir par les mots *prelum* ou *prælum*,

torcular ou *torculum*, qu'il s'agisse de l'appareil destiné à faire sortir l'huile des olives ou le moût des raisins.

Ils ont employé le mot *torcular* pour le pressoir proprement dit et l'endroit où il est installé. Mais ont-ils utilisé le mot *prelum* pour dénommer et l'appareil qui presse et la partie du pressoir sur laquelle s'effectuait le foulage, comme les comptes de l'Archevêché nous ont appris que cela se faisait, au Moyen-Age, en Guyenne? C'est à peu près certain; mais il est difficile de fournir des textes précis qui le prouvent. Nous n'avons rencontré aucune phrase où le fait soit établi positivement; et ce qui montre combien les citations qu'on pourrait extraire des auteurs sont incertaines, c'est la diversité des versions que les traducteurs donnent d'un même texte.

Prenons, par exemple, cette phrase tirée du livre XII de l'*Economie rurale* de Columelle, chapitre XIX, sur la « Conservation du vin » :

... et sereno siccoque die uvas quam maturissimas legemus, quibus proculcatis mustum, quod defluxerit, antequam prelo pes eximatur, satis de lacu in vasa defrutaria deferemus, ...

La traduction littérale est celle-ci :

... et, par un jour serein et sec, on cueillera les grappes les plus mûres qu'on foulera avec les pieds; le moût qui en découlera, avant que le marc ne soit enlevé du pressoir, sera porté du bassin dans les vases qui servent à réduire le vin doux, ...

Dans cette phrase, rien n'indique le pressurage : il est simplement parlé de foulage, qui, vraisemblablement, a été pratiqué sur l'endroit d'où on enleva le marc, c'est-à-dire de dessus le pressoir (*prelum*). On le voit, c'est par induction qu'on découvre que, parfois, ce mot sert à désigner la plate-forme sur laquelle le foulage est effectué.

Louis du Bois, dans la traduction qu'il donne de ce texte dans l'édition Panckoucke, en présence de cette difficulté d'interprétation, laisse de côté tout un membre de phrase, et se contente d'écrire :

... et, par un jour serein et sec, on cueillera les grappes les plus mûres, desquelles, après les avoir foulées avec les pieds, on retirera le moût qui en sera écoulé, etc.

L'*antequam prelo pes eximatur* n'est pas traduit. C'eût été important, car Columelle, dans ces quelques mots, a voulu dire que le

moût devait être employé sans retard, et que le foulage avait lieu sur le pressoir.

La même suppression se constate également dans la traduction faite par Nisard. On y lit, en effet :

... et on cueillera alors, par un jour sec et serein, les grappes les plus mûres de ces vignes, et après les avoir foulées, on puisera dans la cuve le vin de mère-goutte, pour en remplir les vases, ...

Le chanoine Claude Cotereau est tombé, lui aussi, dans la même faute : il n'indique pas où le foulage a eu lieu. Sa version est celle-ci :

... puis, il fauldra... cueillir de là les plus meurs raisins qu'on pourra choisir et les fouler aus pieds. Ce faict, avant qu'oster le pied de dessus, fauldra mettre tout le moust... dans les vaisseauls, ...

Ceux qui ont lu Columelle avec peu d'attention et qui se rappellent les phrases où les mots *pes* et *prelum* figurent côte à côte, comme dans le texte cité plus haut, ces personnes, disons-nous, ont pu être amenées à penser que cet auteur a souvent employé le mot *prelum* pour désigner la plate-forme où s'opérait le foulage. Car le mot *pes*, en compagnie de *prelum*, appelle naturellement l'idée du foulage avec les pieds. Mais ce mot a d'autres significations. Ainsi que l'annotateur de Cotereau, maistre Jehan Thierry de Beauvoisis, a pris le soin de le faire remarquer, dès 1556, l'*antequam prelo pes eximatur* n'aurait pas dû être traduit par Cotereau : *avant qu'oster le pied de dessus*, mais bien ainsi : *avant qu'oster le marc de dessus*. Jehan Thierry complète sa pensée, en ajoutant : « Cotereau semble qu'il eut entendu du pied de celuy qui foule la vendange ; mais ce mot *prelo* estoit suffisant pour le détourner de ce faire : car le fouleur ne foule pas aus pieds la vendange sur le pressoir. »

Si nous acceptons la manière dont Jehan Thierry interprète l'*antequam prelo, etc.*, nous ne pouvons nous rendre à la raison donnée que « le fouleur ne foule pas aus pieds la vendange sur le pressoir ». Le fouleur ne pratique pas cette opération sur la partie de la maie où se trouve installée la presse, mais il y procède à côté. Sous cette réserve, nous partageons l'avis de J. Thierry, qui, à l'appui de son opinion, cite diverses autres phrases de Columelle, dans lesquelles le mot *pes* ne peut entraîner l'idée de foulage, bien qu'il soit accolé au mot *prelum*. L'une de ces phrases est celle-ci :

Tum vinaceorum pes bene prelo expressus proruitur[1].

1. Columelle, liv. XII, ch. 43.

Une autre est la suivante :

Mustum tortivum est quod post primam pressuram vinaceorum circumciso pede exprimitur[1].

Dans ces citations, *pes* aurait la signification peu connue de raisins présentant un tas d'un certain volume. Cela devient évident quand il se trouve accompagné du génitif *vinaceorum. Pes vinaceorum* serait la quantité de marc susceptible d'entrer dans une seule et même pressée. « *In his exemplis*, dit Jehan Thierry, *videtur pes esse quantum semel prelo subjicitur.* » Et, pour terminer ses réflexions, il cite cette phrase de Pline, qui précise bien le fait :

Pressura una culeos vigenti implere debet; hic est pes justus[2].

Le plus souvent, les mots *prelum*, *torcular*, dénomment le pressoir proprement dit, la machine qui presse. Les citations suivantes le prouvent surabondamment.

C'est le sens, en effet, qu'il faut donner au mot *prelum* dans un passage de Varron, dont la traduction est celle-ci :

Quand le raisin est foulé, remettez sous le pressoir les pellicules et les peaux : on en exprime ainsi ce qui peut y rester de moût, et l'on augmente d'autant la cuve[3].

Dans le livre XII de Columelle, les passages sont nombreux où il est parlé du pressoir comme appareil pressant.

Au chapitre XXVI, ayant pour titre « des Remèdes pour préserver les vins de la piqûre », on lit cette phrase où le mot *torcular* ne peut avoir que ce sens :

... Quand on a cueilli et foulé le raisin, avant de soumettre le marc à l'action du pressoir (*priusquam vinacea torculis exprimantur*), il faut avoir soin de...

Non moins évident est le sens de *prelum* dans cette phrase du chapitre XXVII, où il est question de la manière de faire le vin doux :

... Enlevez de la cuve où il a coulé, le moût de la mère-goutte, c'est-à-dire celui qu'on obtient avant que le raisin ait été soumis au pressoir (*hoc est antequam prelo pressum sit*).

1. Columelle, liv. XII, ch. 36.
2. Pline, liv. XVIII, ch. 31.
3. *De l'Agriculture*, liv. I, ch. LIV.

Le passage suivant du chapitre XXIX parle également dans le même sens :

Pour que le moût reste toujours aussi doux que dans sa nouveauté, prenez la précaution, avant de soumettre le marc à l'action du pressoir (*antequam prelo vinacea subjiciantur*) de tirer de la cuve, dans une amphore neuve, un moût très récemment écoulé.

Dans le chapitre XXXIX, on voit intervenir à deux fois différentes l'action du pressoir pour la confection du *passum* (vin de raisins séchés au soleil) :

Quand les raisins seront desséchés, détacher les grains et les jeter dans un tonneau ou une cruche, ajouter d'excellent moût jusqu'à ce qu'il recouvre les raisins. Au bout de six jours, lorsqu'ils auront bu le liquide et s'en seront gonflés, les soumettre à l'action du pressoir (*sexto die in fiscellam conferre et prelo premere*) et recueillir ce qui en sortira; ensuite, fouler le marc en y ajoutant du moût tout frais, qu'on aura obtenu d'autres raisins restés au soleil pendant trois jours; alors, mêler et mettre ce marc sous la presse (*et subactam brisam prelo subjicere*) et sans retard renfermer dans des vaisseaux lutés le liquide venu en second lieu, pour qu'il ne prenne trop d'âpreté; puis, vingt ou trente jours après, quand il aura cessé de bouillir, le tirer au clair dans d'autres vases; aussitôt, plâtrer les couvercles et les recouvrir d'une peau.

Nous pourrions multiplier les citations où le pressoir intervient en tant qu'appareil destiné à exercer des pressions; mais ce serait superflu. Examinons donc tout de suite à quels moments de la vinification cet appareil était utilisé.

Tous les textes que nous avons produits, et tous ceux que nous pourrions citer, nous montrent que les Romains se sont servis du pressoir seulement pour exprimer le moût des graines intactes ou de celles déjà écrasées par le foulage, et cela avant toute fermentation. Dans aucune phrase, on ne voit l'emploi de cet appareil pour extraire des marcs cuvés un moût fermenté et transformé en vin. C'est là un point important, sur lequel nous attirons tout spécialement l'attention. C'est, en effet, pour arriver à cette démonstration que nous avons rédigé le présent article qui complète notre étude historique sur la vinification.

L'examen de chacune des citations que nous avons faites, montre bien que telle est la conclusion qui s'impose.

Prenons d'abord la phrase de Varron. Dans le texte de cet auteur, on voit, avec la dernière évidence, que l'action du pressoir s'exerce

sur des raisins qui viennent d'être foulés. Mais, au sujet de cette phrase, il convient de se méfier de certains traducteurs. Wolf, par exemple, ferait croire que le marc pressé a déjà été le siège d'une fermentation. Il dit, en effet :

Quand le raisin est foulé, remettez sous le pressoir les pellicules et les peaux; on en exprime ainsi ce qui peut y rester de vin.

Pourquoi parler ici de *vin*, alors que Varron a pris soin de se servir du mot *mustum*, dont l'équivalent en français est moût ?

Wolf a commis la même faute dans la version qu'il donne de la phrase suivante de Varron :

Lorsque le marc ne rend plus, on coupe tout ce qui déborde le pressoir, pour le presser de nouveau : le résultat de ce dernier tour du pressoir s'appelle *circumcisitum*.

Entre parenthèses, le dit traducteur met : *Vin de rognure*, alors qu'il aurait dû écrire : *moût de rognure*. Mais là, à vrai dire, il n'était guidé par la présence d'aucun mot faisant connaître la pensée de l'auteur, et il n'était pas assez viticulteur pour se rendre compte du mot sous-entendu.

Wolf, du reste, n'est pas le seul qui ait employé improprement ce mot. Presque tous les traducteurs en ont fait autant, comme on le verra bientôt. Ils n'ont trouvé à cette substitution aucun inconvénient, et ils se sont crus autorisés à la faire. Nous devons relever l'erreur; car, si nous ne rendions pas au mot *mustum* sa véritable signification, notre thèse aurait profondément à souffrir de cette licence, tout à fait déplacée, quand il s'agit d'un point de science.

Dans la première citation de Columelle, empruntée au chapitre XXVI, il est dit :

Il faut avoir soin, quand on a cueilli et foulé le raisin, avant de soumettre le marc à l'action du pressoir, de passer le moût dans une corbeille (*mustum in corbem defundas*).

Ici, le texte est précis et la traduction exacte. Il ne peut y avoir le moindre doute : le marc qui va être pressé n'a pas encore subi de fermentation. Et s'il fallait un supplément de preuve, on la trouverait dans la fin du chapitre :

Reliquum mustum, quod in vinaceis fuerit expressum, primo quoque tempore absumito, aut ære commutato.

Passons à la phrase de Columelle extraite du chapitre XXVII. Il est aisé de voir ici que le pressoir va agir sur des raisins privés

par le foulage d'une partie de leur moût : l'appareil n'intervient que pour compléter ce premier résultat. Louis du Bois a traduit ainsi cette phrase :

... Enlevez, de la cuve où il a coulé, le vin de mère goutte, c'est-à-dire celui que l'on obtient avant que le raisin ait été soumis au pressoir.

Là où il n'y a pas eu de fermentation, il n'y a pas de vin; c'est donc : *moût de mère goutte* que L. du Bois aurait dû traduire.

L'examen de la phrase du chapitre XXIX ne peut laisser, non plus, le moindre doute; car il n'y est nullement question de faire du vin. Columelle indique par quel procédé le moût peut se maintenir, toute l'année, aussi doux que lorsqu'il est nouveau : « *quemadmodum mustum semper dulce tanquam recens permaneat*, » tel est le titre du chapitre. La pression que la machine va produire, s'exerce sur un marc non fermenté, sur un marc qui vient d'abandonner son moût de mère goutte. Le conseil donné a surtout pour but d'empêcher le mélange du moût qui ne provient pas du pressurage, avec celui qui en découle, précaution indispensable pour avoir un produit de qualité.

Passons à la citation extraite du chapitre XXXIX, où il est parlé à deux reprises du pressoir. Dans les deux passages, il est de toute évidence que l'appareil agit sur des matières non fermentées : ici, sur des graines intactes et tuméfiées; là, sur ces mêmes graines déjà pressées. La traduction déjà donnée de ce texte se résume ainsi :

Au sixième jour, lorsque ces grains seront imbibés de ce moût jusqu'à en être gonflés, on les mettra dans un petit cabas, et on les fera pressurer sous l'arbre du pressoir... On versera sur le marc qui restera, du moût très nouvellement fait... et on foulera... ce marc, puis on le pressera...

A la vérité, les traducteurs auraient pu nous faire croire que ces grains ont subi une fermentation; car, sans que rien ne les y incite, ils dénomment *vin* ce qui, à la suite de ces deux manœuvres, sort du pressoir, alors que Columelle a pris soin de n'employer que le mot *mustum*.

La lecture de Caton nous a fait découvrir un texte, dans lequel il est question du pressoir et où il est facile de se rendre compte à quel usage cet appareil était employé. Cet auteur, dans son *Economie rurale*, au chapitre XXIII, intitulé : « Préparatifs des

vendanges », fait connaître une recette pour faire du bon vin[1]. Nisard donne du passage en question la traduction suivante :

Distribuez dans les futailles tout le raisin intact et sec que vous avez coupé chaque jour. Si cela est nécessaire, mettez dans le moût du vin cuit... ou une livre et demie de sel... ou du marbre pulvérisé... ou de la résine... Du reste, quelle que soit la nature du mélange, vin cuit, craie ou résine, il faut remuer fréquemment pendant vingt jours, et le maintenir continuellement en mouvement. Il faut aussi ajouter dans chaque futaille et par portions égales le vin de second pressurage.

Cette fin n'a pas été traduite comme il convient. Le texte latin est, en effet, celui-ci :

Tortivum mustum circumcidaneum suo cuique dolio dividito, addito pariter.

La traduction de cette phrase est sujette à deux critiques : elle est *incomplète*, puisqu'elle ne fait pas entendre que le moût en question a été exprimé d'un marc dont la portion périphérique a été taillée et soumise à une nouvelle pression; elle contient un terme *impropre*, puisqu'il est parlé de vin, alors qu'il s'agit de moût (*mustum*). Nous avons tenu à citer cette version de Nisard, car, un moment, elle nous a induit en erreur, et a failli nous amener à une conclusion autre que la véritable.

Il ressort manifestement de tout ce qui précède, que, chez les Romains, le pressoir n'était utilisé que dans les trois circonstances suivantes :

1° Pour écraser des grains de raisin intacts, gonflés ou non d'un moût étranger dans lequel ils avaient séjourné;

2° Pour compléter l'action du foulage avec les pieds;

3° Pour parachever l'œuvre d'un premier pressurage.

Caton, Varron, Columelle et Pline contiennent d'autres passages où il est question de pressoirs et d'objets pressés. Nous les avons notés avec soin. Or, nous n'avons rencontré aucun fait qui ne rentre dans un de ces trois cas. Dans aucun texte latin, nous n'avons vu le pressoir intervenir pour chasser d'un marc fermenté un vin qui le gonflait : il était actionné en vue d'extraire des moûts et rien que des moûts. Le vin de presse était donc inconnu des Romains.

Nous avons vu qu'en Guyenne, avant l'apparition du vin de presse, on se livrait à la pratique du pinpin ou à celle du vin lymphatique,

1. Caton, *Economie rurale*, édition Dubochet, chap. XXIII, p. 13.

en faisant passer, sur les marcs fermentés et encore dans les cuves, une ou plusieurs eaux. Les Romains n'ont pu avoir recours aux mêmes procédés puisqu'ils ne mettaient pas à fermenter en cuves leurs raisins. Ils vinifiaient tous leurs vins comme nous opérons pour nos vins blancs, et, comme au Moyen-Age et dans les siècles suivants, on procédait pour le clairet. Le moût était mis dans des futailles ou dans des amphores, où, en l'absence de toute partie solide du raisin, s'accomplissaient les divers actes de la fermentation.

Les Romains n'étaient pas sans utiliser leurs marcs pressés; ils en faisaient des piquettes. Ils lavaient d'une ou de plusieurs eaux ces marcs encore fort riches de matières sucrées, et les pressaient; ils recueillaient ensuite les eaux de lavage et de pressurage dans des tonneaux ou des amphores, non sans y avoir ajouté diverses drogues très en honneur à l'époque. C'est dans ces vases que s'opérait la fermentation de ces eaux de lavage.

La piquette des Romains différait donc du « vin de despence » d'Olivier de Serres, du « pinpin » des Bénédictins, du « vin lymphatique » de l'archevêché, en cela que l'eau était incorporée au marc avant toute fermentation, tandis que, dans ces derniers, l'eau n'intervenait que lorsque la fermentation était achevée ou presque, pour chasser le vin du marc.

La lecture des auteurs latins témoigne bien que c'était ainsi que les Romains opéraient. Voici, d'après la version de L. du Bois, les conseils que donne Columelle, au chapitre XL, pour faire de très bonnes piquettes (*lora optima*) :

Voyez combien de vin vous aurez fait en un jour, et combien la dixième partie forme de métrètes; versez ce même nombre de métrètes d'eau douce sur le marc dont en cette journée vous aurez exprimé le vin; mettez dans cette eau les écumes du vin cuit jusqu'à réduction soit de moitié, soit des deux tiers, et la lie déposée dans les cuves : mêlez le tout ensemble, et laissez toute une nuit macérer cette espèce de bouillie; le lendemain, vous la foulerez, et, après cette opération, soumettez-la à l'action du pressoir. Lorsque le liquide sera écoulé, versez-le dans des tonneaux ou des amphores, et, après qu'il aura bouilli, bouchez vos vases. C'est surtout dans les amphores que la piquette se conserve le mieux[1].

Pline, d'après le traducteur de l'édition Panckoucke, décrit les piquettes sous le nom de « vins secondaires » :

A vrai dire, ce ne sont pas des vins que les *deuteria* des Grecs, nommés par Caton et par nous *lora* (piquette) et qu'on fait en lais-

1. COLUMELLE, édition de Panckoucke, t. III, p. 263.

sant macérer le marc dans l'eau. On les compte cependant parmi les vins d'ouvriers. Il y en a de trois sortes : 1° on ajoute en eau le dixième du vin qui a été exprimé, on laisse le marc tremper un jour et une nuit, et l'on pressure de nouveau; 2° (et, c'est là le procédé des Grecs) l'eau ajoutée est un tiers du vin qui a coulé des raisins, mais l'on fait cuire et réduire au tiers ce qui a été obtenu par le pressurage; 3° on pressure la lie même[1]. Caton appelle ce vin *fœcatum*. Tous ces vins durent un an au plus[2].

La première espèce de piquette décrite par Pline se fabrique encore de nos jours, ainsi que le fait remarquer le traducteur que nous avons cité, dans tous les pays de l'Europe, à l'exclusion des deux autres espèces. C'est la seule décrite par Columelle, et sensiblement dans les mêmes termes. A ce propos, nous ferons remarquer que cet auteur s'est servi, improprement, à deux fois différentes dans ce chapitre du mot *vinum*. D'abord, au commencement de la première phrase : « voyez combien de vin (*quantum vini*) vous aurez fait en un jour »; ensuite, un peu plus loin : « versez ce même nombre de métrètes d'eau douce sur le marc dont en cette journée vous aurez exprimé le vin (*sed quibus unius diei vinum expressum erit*). »

Nous avons été assez surpris par la présence répétée de ce mot *vinum* dans le texte latin. Quand il s'est agi de corriger un traducteur, nous n'avons pas hésité à le faire, et à remplacer le mot *vin* par celui de *moût* si l'auteur s'est servi du mot *mustum*. Mais, reprocher à Columelle, cet agronome au langage si correct, un terme impropre nous a paru audacieux. Bien pénétré des pratiques œnologiques des Romains et ayant remarqué, d'autre part, que Pline, dans les conseils qu'il donne pour faire cette même piquette, s'est servi du mot *mustum* — car, il dit : « *decima parte aquæ addita quæ musti expressa sit* » — nous sommes arrivés à cette conviction que, dans la circonstance, Columelle n'avait attaché aucune importance au mot dont il se servait. Ce qu'il avait surtout en vue, c'était d'indiquer la proportion d'eau qu'il convenait de verser sur le marc. Or, il était aussi vrai de prendre, comme point de départ du calcul, le *moût* qui venait de s'écouler, ou le *vin* qui allait se faire.

Sous le bénéfice de cette observation, on peut affirmer que, dans les textes des auteurs latins qui ont parlé des vins secondaires ou piquettes, il ne se rencontre également rien indiquant que les Romains aient fabriqué des vins treuillis. Ils ont pressé les marcs en vue de faire fermenter les moûts qui en sortaient, mais ils n'ont

1. Probablement après l'avoir délayée avec de l'eau.
2. Livre XIV, ch. XII, p. 235.

pas pressé de marcs fermentés, attendu qu'ils ne les soumettaient pas à la fermentation.

Telles sont les conclusions qui se dégagent de nos recherches dans les agronomes latins.

Si nous jetons les yeux sur l'ensemble de notre travail, nous voyons :

Que les Romains, ne faisant pas fermenter leurs marcs, ne pouvaient en retirer du vin;

Que les Bordelais du Moyen-Age, bien que livrant à la fermentation leurs marcs rouges, trouvaient plus pratique d'en extraire le vin à l'aide de lavages successifs, plutôt que de le faire sortir au moyen du pressoir;

Qu'il faut arriver à la fin du XVIe siècle pour voir, en Guyenne, le pressoir être utilisé, au lieu et place de l'eau, pour chasser le vin restant dans les marcs.

Cela nous amène à nous poser la question suivante : Étant donné que le pressoir est un appareil connu des Grecs et des Romains, comment se fait-il qu'on ait attendu si longtemps avant de s'en servir pour presser les marcs fermentés?

La première raison est d'ordre médical; et bien qu'aucun fait précis ne vienne l'appuyer, nous n'hésitons pas à la produire à cause de sa vraisemblance.

Chacun sait que dans les cuves dont on vient d'écouler le vin, se produisent des cas fréquents d'asphyxie due au gaz acide carbonique, issu de la fermentation alcoolique. Et, bien souvent, en quelques minutes, ce n'est pas une seule mort que l'on a à déplorer, mais deux et quelquefois davantage. De nos jours, la cause de ces accidents, si prompts et si terribles, est parfaitement connue; et, néanmoins, il ne se passe pas d'année sans qu'on entende parler de malheureux vignerons qui tombent asphyxiés au fond des cuves. A plus forte raison, le danger était-il plus considérable, autrefois, alors que l'on n'était pas fixé sur la nature du gaz méphitique, ni même sur sa présence. A la fin du XVIIIe siècle, les savants entrevoient la cause, mais sont loin de la préciser. Un docteur de l'époque, du nom de Sauvages, dont le traité de *Nosologie* est resté longtemps classique, écrivait en 1771 :

Il faut attribuer cet effet à un esprit que l'on appelle *gas sylvestre* qui s'exhale du moût [1].

1. *Nosologie* de SAUVAGES, t. II, p. 313.

Il est donc fort probable qu'en présence des accidents mortels et inexpliqués qui survenaient naguère, quand on pénétrait, pour en extraire les marcs, dans une cuve vide de vin, mais encore pleine de *gas sylvestre*, nos aïeux, en gens prudents, ont pensé de ne procéder à l'enlèvement de ces marcs qu'après le complet dégagement de ce *gas*. Mais, attendre la disparition de ce dernier, c'était s'exposer à laisser aigrir le contenu des cuves. Alors, ils ont imaginé, une fois le premier vin écoulé, d'inonder d'une certaine quantité d'eau les marcs, et de recommencer, si besoin était, l'opération. Le temps nécessaire pour que le lavage des marcs s'effectuât complètement, permettait à l'*esprit*, quel que fût son nom et sa malignité, de déloger; et alors, on pouvait pénétrer sans danger dans les cuves.

Il est évident que lorsqu'on a pu se rendre compte des causes de l'asphyxie, de la nature du gaz qui agissait et des moyens à employer pour éviter l'intoxication, la crainte de faire pénétrer des hommes dans une cuve disparut peu à peu; et, dès lors, on confia aux pressoirs le soin d'extraire des marcs fermentés le vin qui y était encore retenu.

On peut invoquer une seconde cause, mais celle-ci ne s'applique qu'aux petits vignobles appartenant à de modestes vignerons. Ceux-ci auraient conservé le lavage systématique des marcs pour se dispenser de l'achat de pressoir, qui, même bien que rudimentaires, ont toujours été des appareils relativement coûteux. Ils évitaient cette dépense, en faisant des piquettes pour leur propre consommation et celle de leurs ouvriers.

On nous apprend que le lavage des marcs, en vue d'extraire le vin y contenu, est encore en honneur chez de petits propriétaires du Bazadais, qui, pour diminuer leurs frais d'exploitation, font l'économie d'un pressoir. Ils passent, dans leurs cuves vides de vin, mais encore chargées de marcs fermentés, des eaux successives; et, comme leurs ancêtres, font usage pendant une partie de l'année, d'un *lymphatique pinpin* qui ne leur monte pas à la tête, mais qui, néanmoins, les soutient dans leurs travaux agricoles.

Dr Georges MARTIN.

LE GOUVERNEMENT DU MARÉCHAL DE MATIGNON

EN GUYENNE

PENDANT LES PREMIÈRES ANNÉES DU RÈGNE DE HENRI IV

(1589-1594)

(Suite.)

L'affaire de Bourg est plus compliquée. Nous y voyons intervenir le duc d'Épernon. L'attitude équivoque de ce personnage ne cessait d'inspirer les plus graves inquiétudes aux Bordelais. « Soubs promesse de faire la guerre a ceus de la Ligue, nous dit Cruseau, il investissoit la ville de Bordeaus et paaïs[1]. »

En juillet, alors que Henri IV pensait le voir arriver auprès de lui[2], il fit un voyage en Gascogne, accompagné de nombreuses troupes[3], dont il offrit le concours à Matignon[4]. Celui-ci, se défiant d'un tel allié, déclina ses offres et le fit surveiller d'assez près, si bien qu'Épernon rentra dans son gouvernement sans avoir pu rien faire[5]. Quand il était dans le Midi, Montmorency, menacé par les Espagnols, lui demanda son concours. Il refusa, sous le prétexte qu'il allait rejoindre le Roi[6]. En septembre, en effet, il remonta vers le Nord.

Au retour, le passage de ses troupes dans les environs de Bordeaux fut signalé par un acte de brutalité sans précédents : un de ses officiers, un repris de justice, que l'on appelait le capitaine Gascon[7],

1. Cruseau, *op. cit.*, t. I, p. 32.
2. Lettre de Henri IV à Matignon, du 20 juillet 1590. Berger de Xivrey, *Recueil des lettres missives*, t. III, p. 219. — Épernon avait annoncé sa venue au Roi dans une lettre datée de Saintes, 4 mai 1590. *Arch. hist. de la Gironde*, t. IV, p. 235.
3. Lettre de Henri IV à Matignon, du 20 juillet. Berger de Xivrey, *op. cit.*, t. III, p. 219.
4. Lettre d'Épernon au Roi, datée de Caumont, 27 juillet 1590. *Arch. hist. du départ. de la Gironde*, t. VII, p. 207.
5. Lettre de Matignon au Roi, du 13 novembre 1590. *Arch. hist. du départ. de la Gironde*, t. VII, p. 213.
6. Lettre de Henri IV à Montmorency, du 8 octobre. Berger de Xivrey, *op. cit.*, t. III, p. 263.
7. « Mesturrieu, natif de Medoc, surnommé le capitaine Gascon, qui avoit esté condamné aux galères austrefois, et a present guidon de la compagnie de chevauls legiers du capitaine Miran. » Cruseau, *Chronique*, t. I, p. 29.

après avoir déjeuné au château de Vayres[1] avec un conseiller à la cour, Pierre de Barre, profita de la circonstance pour enlever ce dernier, au sortir de table[2]. Il voulait s'en servir comme otage, afin d'obtenir la mise en liberté d'un de ses frères, retenu prisonnier à la Conciergerie pour quelque crime de droit commun[3]. La Cour écrivit au duc d'Épernon, lui envoya un huissier; mais il fallut députer auprès de lui afin d'obtenir la mise en liberté de Pierre de Barre, qui reparut au Parlement près d'un mois après son aventure, le 26 octobre, « aveq les larmes a l'œuil, sans qu'il peust dire mot »[4]. C'est en vain que la Cour voulut se faire livrer le capitaine Gascon; elle ne put l'obtenir[5].

Deux ou trois jours à peine s'étaient écoulés depuis que Pierre de Barre était rentré au Parlement, quand Bourg fut surpris par un parti de Ligueurs[6], commandé par un capitaine Desroys[7]. Le commandant de la place, La Jouizière, se réfugia dans le château, où il tint bon jusqu'à l'arrivée des secours[8]. Le capitaine Gourgues accourut le premier, à la tête de deux cent cinquante hommes de Bordeaux et se jeta dans le château. Bientôt après, Épernon y pénétrait à son tour à la tête de trois cents cavaliers. Il en ressortit presque aussitôt[9]. Mais sa présence épouvanta les Ligueurs, qui s'embarquèrent à la faveur de la nuit et se réfugièrent à Blaye[10].

Le lendemain Épernon revint et la garnison le laissa entrer sans

1. *Vayres* (Gironde, canton de Libourne). Ce château appartenait à Ogier de Gourgues.

2. Cruseau, *op. cit.*, t. I, p. 29. — Reg. secrets. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 276. — Lettre du Parlement au Roi, 25 octobre 1590. *Arch. hist. de la Gironde*, t. VII, p. 209. — Lettre de Desaigues au Roi, 17 novembre 1590. *Ibid.*, t. VII, p. 218.

3. Cruseau, *Chronique*, t. I, p. 30. — Lettre du Parlement au Roi, du 25 octobre 1590. *Arch. hist. du départ. de la Gironde*, t. VII, p. 209.

4. Cruseau, *op. cit.*, t. I, p. 30.

5. Lettre du Parlement du 25 octobre. — Lettre de Desaigues au Roi, du 17 novembre 1590. *Arch. hist. du départ. de la Gironde*, t. VII, p. 218.

6. Le 28 octobre, selon Cruseau, *op. cit.*, t. I, p. 31. — Le 29, selon de Lurbe, *Chronique bordeloise*, f° 51 v°. — « De nuict, » selon Darnal, *Supplement des Chroniques de la noble ville et cité de Bourdeaus*, p. 102.

7. Il obtint des lettres d'abolition en date du 27 octobre 1594, enregistrées au Parlement de Bordeaux le 26 août 1595. Arch. de la Gironde, B 46, f° 120 v°. — L'éditeur de la *Chronique* de Cruseau lit son nom De Croix. — Cruseau, *op. cit.*, t. I, p. 31, parle aussi d'« ung nommé Hosten ». — Selon Brantôme, le chef des Ligueurs se serait nommé Lantifaure et aurait agi à l'instigation de Lanssac. Brantôme, *Grands capitaines*, édit. Lalanne, t. V, p. 168.

8. Lettre de Matignon au Roi, 13 novembre 1590. *Arch. hist. de la Gironde*, t. VII, p. 213. — Cruseau, *op. cit.*, t. I, p. 31. — Brantôme, *op. cit.*, p. 168.

9. Lettre de Matignon, du 13 novembre.

10. *Ibid.* — Lettre du Parlement au Roi, du 15 novembre 1590. *Arch. hist. du départ. de la Gironde*, t. VII, p. 216. — Brantôme, *op. cit.*, p. 168. — La Colonie (J. M. de), *Histoire curieuse et remarquable de la ville et province de Bordeaux*, t. II, p. 34, prétend que les Ligueurs qui avaient surpris Bourg se retirèrent à Créon et de là allèrent s'emparer de Rions. C'est absolument inexact. La prise de Rions a précédé celle de Bourg et ce ne sont point les mêmes capitaines qui ont conduit les deux opérations.

défiance dans la ville et dans le château[1]. A peine y fut-il qu'il en chassa Gourgues et La Jouizière « par le poing »[2] et qu'il s'établit dans la place, où il laissa Campagnol à la tête d'une bonne garnison[3]. Il garda seize prisonniers que les royalistes avaient faits, en relâcha douze et envoya en tout et pour tout au Parlement de Bordeaux « quatre belistres », dont l'un mourut dès son arrivée[4].

Quand Matignon, de retour à Bordeaux, demanda au duc d'Épernon de lui rendre la place, celui-ci s'y refusa obstinément[5]. En 1592, il se mit à y lever un péage[6]. Et ce n'est que beaucoup plus tard que, sur l'ordre du Roi, il la remit à Roquelaure[7].

A la fin d'octobre 1590, la situation était donc des plus graves. Environnés d'ennemis de tous côtés, les Bordelais commençaient à éprouver les effets de leurs courses, qu'ils poussaient jusqu'aux environs immédiats de la ville. Enfin le bruit se répandit qu'il y avait des traîtres à l'intérieur de Bordeaux et qu'ils s'apprêtaient à livrer aux rebelles l'une des portes de la ville[8].

Le 3 novembre, Matignon arriva[9]. Il se mit en devoir aussitôt de dégager les abords de sa capitale. A peine y demeura-t-il quelques jours, pour laisser le temps d'arriver à Favas et à La Force qui lui amena six ou sept cents arquebusiers et cinquante à soixante cavaliers[10]. Et tout aussitôt il repartit avec ses quatre canons pour aller assiéger Rions[11]. Après avoir battu la place de cent vingt coups de canon, il y fit une brèche. C'est en vain que les assiégés, dans une sortie désespérée, ravagèrent la partie du camp de Matignon où

1. Lettre de Matignon, du 13 novembre.
2. Cruseau, *Chronique*, t. I, p. 31.
3. Brantôme, *op. cit*, p. 169. — Girard, *op. cit.*, t. I, p. 297. — Ce dernier prétend qu'Épernon garda La Jouizière à son service. C'est inexact. Ce capitaine porta la lettre adressée par Matignon au Roi le 13 novembre. Plus tard on le retrouve à Saint-Macaire.
4. Lettre de Desaigues au Roi, 17 novembre 1590. *Arch. hist. du départ. de la Gironde*, t. VII, p. 218.
5. Cruseau, *Chronique*, t. I, p. 31. Brantôme, *op. cit.*, pp. 169 et sq.
6. Lettre d'Épernon au Parlement, du 18 janvier 1592. *Arch. hist. du départ. de la Gironde*, t. X, p. 574.
7. Brantôme, *op. cit.*, p. 169.
8. Lettre du Parlement au Roi, du 25 octobre 1590. *Arch. hist. du départ. de la Gironde*, t. VII, p. 209. — Sans doute s'agit-il de la porte Saint-Julien, auprès de laquelle, au dire de Gaufreteau, les ligueurs de Marmande faisaient ferrer leurs chevaux en plein jour. Il raconte ce fait immédiatement après la prise de Rions, qu'il place en 1592. Et il ajoute que Matignon fit démolir le prieuré de Saint-Julien, voisin de cette porte. Gaufreteau, *Chronique bordelaise*, t. I, pp. 305 et 306.
9. Cruseau, *Chronique*, t. I, p. 32.
10. Lettre de Matignon au Roi, du 13 novembre 1590. *Arch. hist. du départ. de la Gironde*, t. VII, p. 213.
11. Cruseau, *Chronique*, t. I, p. 34. Le 13 novembre, Matignon écrit encore au Roi, de Bordeaux. Cf. note précédente. — Le 15, le Parlement écrit au Roi : « Rions... auquel le sieur marechal de Matignon s'achemine ». *Arch. hist. de la Gironde*, t. VII, p. 216. Et le 17, Desaigues : « M. le Mareschal... s'en va assieger Rions. » *Ibid.*, t. VII, p. 218.

se trouvait l'artillerie. Ils n'en furent pas moins obligés de se rendre « vie et bagues sauves »[1].

Dès que Rions fut pris, probablement sans repasser à Bordeaux, Matignon se rendit en Périgord.

En décembre, il passa la Dordogne à Branne[2]. A Périgueux l'on fut très inquiet, car on ne savait s'il n'allait pas venir attaquer la ville. Mais il s'arrêta à Mussidan[3]. Cependant les consuls de Périgueux appelaient de tous côtés au secours. Pompadour arriva bientôt avec « un grand nombre de noblesse et gens de pied ». Il fit occuper Saint-Astier[4], afin d'en faire un poste avancé entre Matignon et Périgueux.

Le 24 décembre arriva de Quercy l'avant-garde de Montpezat, conduite par Monréal. Montpezat suivait; mais, avant qu'il fût à Périgueux, Mussidan s'était déjà rendue, après avoir essuyé trois cent cinquante coups de canon et après même qu'il y fut entré un secours malheureusement insuffisant[5].

Matignon menaça de continuer sa marche en avant, et le 2 janvier les consuls de Périgueux envoyèrent un renfort de cinquante arquebusiers à Saint-Astier. Il fut inutile. Les royalistes se retirèrent[6]. Le 7 janvier, le maréchal était à Libourne[7]. De là il dut gagner Bordeaux.

IV. — Événements de Villeneuve et d'Agen. Matignon en Gascogne.

A peine Matignon avait-il quitté la Gascogne que les Ligueurs y reprenaient l'avantage[8]. Avec une armée composée d'un millier de fantassins, de cent cinquante cavaliers et de deux canons, ils couraient le pays « et tout leur cede et obeyt, fors quelques villes principalles, desquelles les enemys guastent et detruysent le plat pays et environs a la grand foule et ruyne du peuple »[9].

Les deux villes principales des royalistes, Fleurance[10] et Condom, étaient fort menacées.

1. Cruseau, *Chronique*, t. I, p. 34. — Lurbe (de), *Chronique bordeloise*, f° 52.
2. *Branne* (Gironde, arrondissement de Libourne).
3. *Mussidan* (Dordogne, arrondissement de Ribérac).
4. *Saint-Astier* (Dordogne, arrondissement de Périgueux).
5. Arch. de Périgueux, FF 174. — *Recueil de titres... employés dans le Mémoire sur la constitution politique de la ville et cité de Périgueux*, p. 523.
6. *Ibid.*
7. Lettre de Matignon aux jurats de Saint-Émilion, datée de Libourne 7 janvier 1591. *Arch. hist. du départ. de la Gironde*, t. XXXV, p. 151.
8. Lettre de Baranneau, du 27 décembre. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIII, p. 236.
9. Lettre des consuls de Condom à Matignon, du 9 janvier 1591. Arch. de Monaco, J* 21, f° 363.
10. *Fleurance* (Gers, arrondissement de Lectoure).

A Fleurance, grâce à la vigilance de Baranneau qui y commandait, l'élection des consuls s'était bien passée[1]. Mais il avait été contraint de laisser entrer un Jésuite dans la ville pour y prêcher l'Avent[2], et celui-ci s'était mis à parler « plus sedisieuseman que nul qui soet a Paris, jusques a dire que il n'i a pas de paradis pour Hanri de Valoes »[3]. Baranneau s'était vu contraint de le chasser[4].

Quant à Condom, immédiatement après le départ de Matignon, les Ligueurs l'avaient très sérieusement menacée[5]. Et depuis il la tenaient comme assiégée au moyen d'une série de petites garnisons établies tout autour : à Larressingle[6] qu'ils occupaient déjà avant que le maréchal eût quitté le pays[7]; à Valence[8], qu'ils fortifiaient et où ils avaient fait entrer trois ou quatre cents hommes[9]; à Barrère[10] enfin. De là ils ne cessaient de menacer continuellement Condom où la population était épuisée par les veilles consacrées à la garde de la ville[11].

Le péril était général jusqu'aux extrémités de la province, jusqu'à Bayonne, où l'on voyait les Espagnols faire de grands préparatifs, à Pampelune et au Passage[12] et « ilz ne font pas scrupule de dire que ce printemps ilz nous viendront veoir en ceste ville »[13].

En Agenais également la Ligue gagnait du terrain : depuis longtemps, Villeneuve-sur-Lot donnait des inquiétudes à Matignon. Dès le mois d'octobre 1589, Du Faur de Pujols lui écrivait que « partie des consuls de Villeneufve son très mal affectionnez au

1. Lettre de Baranneau, du 27 décembre. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 236.
2. *Ibid.*
3. Lettre de Fontrailles à Matignon, datée de Lectoure 23 décembre 1590. Arch. de Monaco, J* 21, f° 319.
4. Lettre de Baranneau, du 27 décembre. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 236.
5. Lettre de Matignon au Roi, du 13 novembre 1590. *Arch. hist. du départ. de la Gironde*, t. VII, p. 213.
6. *Larressingle* (Gers, canton de Condom).
7. Ordonnance du 2 octobre. Gardère (J.), *Larressingle en Condomois*, dans *Revue de Gascogne*, t. XXXII, p. 301.
8. *Valence* (Gers, arrondissement de Condom).
9. « Ils fortifient Valence et i a de troes a quatre sans homes dedans. » Lettre de Fontrailles à Matignon, de Lectoure, 23 décembre 1590. Arch. de Monaco, J* 21, f° 319. — Cf. aussi lettre de Dufranc à Matignon, du 6 janvier 1591 (*Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 239) et lettre du même au même, du 27 décembre 1590. Arch. de Monaco, J* 21, f° 329.
10. *Barrère* (Lot-et-Garonne, canton de Mézin, commune de Réaup). Lettres de Dufranc, du 6 janvier 1591 (*Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 239) et du 27 décembre 1590 (Arch. de Monaco, J* 21, f° 329).
11. Lettre de Dufranc, du 6 janvier 1591. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 239. — Lettre des consuls de Condom à Matignon, du 9 janvier. Arch. de Monaco, J* 21, f° 363.
12. *Le Passage* (Espagne, Guipuzcoa).
13. Lettre de La Hillère, gouverneur de Bayonne, à Matignon, de Bayonne, 3 janvier 1591. Arch. de Monaco, J* 21, f° 339.

service du Roy et vostre et que, s'ils pouvoint, leur ville seroit entre les mains de la Ligue »[1]. En 1590, quand le Parlement y fit porter les déclarations royales qu'il venait d'enregistrer, la publication en fut empêchée par un soulèvement[2]. Enfin, l'élection des consuls pour 1591 acheva de révéler les dispositions de bon nombre des habitants. Les consuls sortants tenaient à rester au pouvoir. Sous le prétexte que la ville était menacée, ils y firent entrer, le jour même des élections, soixante arquebusiers conduits par des chefs ligueurs, qu'ils logèrent chez les habitants royalistes afin de les intimider. Ils désignèrent alors comme leurs successeurs « toutz les plus grands Ligueurs manifestes de la ville ». L'élection faite, les habitants protestèrent. Et l'on aboutit à un accord aux termes duquel les anciens consuls étaient maintenus pour un an, « qui est le point ou ilz vouloint venir »[3].

Villeneuve cependant ne se déclara point dès lors pour la Ligue; ce n'est qu'un an après, sans doute encore à l'occasion du renouvellement des consuls, qu'elle embrassa ouvertement le parti de l'Union[4].

Les royalistes, de leur côté, ne laissaient point en repos les villes rebelles, et leurs entreprises sur Agen sont alors continuelles.

Ils y étaient encouragés par les dissentiments qui existaient entre Monluc et les Ligueurs. Lorsque, menacés par Matignon, en octobre 1590, les Agenais avaient appelé Monluc à leur secours[5], celui-ci, auquel ils réclamaient une couleuvrine prêtée par eux[6], n'était revenu que pour les brutaliser : comme il voulait mettre une garnison dans un village des environs d'Agen, à Bajamont[7], et que les habitants du lieu s'y étaient refusés, il les menaça de son canon, se saisit des plus notables d'entre eux et fit mander à Agen l'exécuteur des hautes œuvres[8]. Matignon écrivait alors au Roi : « Il n'aura plus telle creance et autorité dans icelle [ville d'Agen] qu'il en a en ordinaire et il n'ozera se mettre entre les mains de ce peuple la[9]. » Monluc ne s'entendait pas mieux avec la noblesse ligueuse, et,

1. Lettre à Matignon, datée de Pujols 4 octobre 1589. Arch. de Monaco, J* 21, f° 208.
2. Lettre du Parlement au Roi, du 9 février 1590. *Arch. hist. du départ. de la Gironde*, t. IV, p. 230.
3. Rapport à Matignon, du 7 janvier 1591. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 241,
4. Lettre de Matignon au Roi, du 4 janvier 1592. *Arch. hist. du départ. de la Gironde*, t. X, p. 571. — Arch. d'Agen, BB 37, f° 144.
5. Monluc était alors à Domme. Arch. d'Agen, BB 37.
6. Lettre de Matignon au Roi, 13 novembre 1590. *Arch. hist. du départ. de la Gironde*, t. VII, p. 213.
7. *Bajamont* (Lot-et-Garonne, canton d'Agen).
8. Arch. d'Agen, BB 37, f° 72.
9. Lettre de Matignon au Roi, du 13 novembre 1590. *Arch. hist. du départ. de la Gironde*, t. VII, p. 213.

quand Agen faillit être pris par les royalistes, le 5 janvier 1591, plus d'un gentilhomme l'accusa d'avoir trahi la ville [1].

Cette surprise du 5 janvier fut précédée d'une autre tentative qui eut lieu dans la nuit du 6 décembre 1590. Un millier de royalistes « conduisans plusieurs eschelles, charettes, petartz et saussisses » arrivèrent jusque sous les murs d'Agen. Mais ils furent « rompeus et disippés miraculleusement par la veneue inoppinée de monseigneur le marcquis de Villars... lequel arriva ce mesme soir, heure tarde, en ceste ville » [2].

Cet échec ne découragea point les royalistes. Dans la nuit du 4 au 5 janvier 1591 [3] ils revinrent, au nombre de cinq à six cents [4], sous la conduite de Saint-Chamarand et de Favas [5].

Vers cinq heures du matin [6], grâce à la complicité des gardes qui ne donnèrent point l'alarme, ils escaladèrent le pont de la Garonne, firent sauter la porte qui le commandait et se répandirent dans la ville aux cris de : « Vive le roy ! Theue ! Theue [7] ! » Ils poussèrent jusqu'à la Grand'Place, où se trouvait l'artillerie de la ville [8], dont ils s'emparèrent [9]. Mais, au lieu de rester groupés autour de leurs chefs, les soldats se dispersèrent pour aller piller la ville [10]. Les Agenais alors se ressaisirent, élevèrent des barricades [11] et marchèrent à l'ennemi. Ils trouvèrent Saint-Chamarand et son fils abandonnés des leurs, et les tuèrent [12]. Cependant Favas rallia ce qu'il put des royalistes et battit en retraite vers la porte par où ils étaient entrés [13]. Ils sortirent d'Agen à dix heures du matin [14], y laissant une

1. Rapport du 7 janvier 1591. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 241.
2. Arch. d'Agen, BB 35, f° 99 v°.
3. Compte rendu officiel agenais (Arch. d'Agen, BB 37, f° 80 v°), publié *in extenso* par Tholin, *La ville d'Agen pendant les guerres de religion du* XVIe *siècle*, dans *Revue de l'Agenais*, t. XIX, p. 126. Lettre de Dufranc, du 6 janvier. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 239. — Lettre de Tanet du 8. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 244.
4. Rapport du 7 janvier. — Le compte rendu agenais doit exagérer quand il dit de 1,200 à 1,500.
5. Les noms de ces chefs nous sont donnés par le rapport du 7 janvier, et les lettres de Dufranc et de Tanet.
6. Entre quatre et cinq heures, selon la lettre de Dufranc du 6 janvier. Entre cinq et six, selon le compte rendu officiel agenais.
7. Compte rendu agenais. — *Mémoires du consul Trinque*, p. 12. — Lettre de Tanet, du 8 janvier.
8. Compte rendu agenais.
9. Rapport à Matignon, du 7 janvier.
10. *Ibid.*
11. Compte rendu agenais. — *Mémoires de Trinque*, p. 12. — Lettre de Tanet.
12. Rapport du 7 janvier. Trinque s'attribua l'honneur d'avoir tué lui-même Saint-Chamarand. *Mémoires de Trinque*, p. 12.
13. Rapport du 7 janvier, Aubigné, *Histoire universelle*, éd. de Ruble, t. IX, p. 150. Cet auteur rapporte son récit, assez inexact d'ailleurs, à l'année 1593.
14. Compte rendu agenais.

quarantaine des leurs [1]. Les Agenais, de leur côté, comptaient environ cinquante morts [2], dont plusieurs notabilités; le sergent-major de la ville, Pierre Corne, qui avait pris une grande part à la trahison [3], avait été tué [4]. Villars et Monluc, qui étaient à Miradoux [5], tramant quelque entreprise contre Fleurance ou Condom, rentrèrent en hâte à Agen [6]. Ils s'occupèrent à mettre à la raison des paysans qui étaient accourus, le 5 janvier, au secours de la ville et qui ne faisaient que la piller depuis sa délivrance [7].

Le bruit de l'échec des royalistes se répandit assez lentement : le 6, on croyait encore à leur victoire à Condom, et nous avons publié une curieuse lettre de Dufranc, qui traduit ce sentiment [8]. Il conclut en suppliant Matignon de venir afin d'achever l'œuvre commencée par ses lieutenants.

Quand on sut la vérité, la présence du maréchal parut encore plus nécessaire.

Aussi le voyons-nous partir, au mois de mars, afin d'aller rassurer les populations de Gascogne [9]. Le 26 mars, il passe à Casteljaloux, où Favas ordonne d'apprêter pour ses troupes onze cents pains et un tonneau de vin « afin qu'elles n'arretent ici ni aux paroisses de cette juridiction, et, ce fesant, eviter le dommage et ruine que lesd. troupes y apporteraient en y sejournant » [10].

Quelques temps après, il était à Condom [11]; mais il dut y rester quelques jours à peine.

Les Ligueurs, en effet, tramèrent une entreprise contre Bordeaux, et, dès le 12 avril, Matignon y rentrait en toute hâte avec ses lansquenets, « pençant trouver la ville en garbouil » [12].

Cruseau prétend que cette alerte était illusoire. Cependant, le 26 avril et le 2 mai, nous voyons Matignon se rendre au Palais et,

1. Rapport du 7 janvier, p. 357. Cruseau, *Chronique*, t. I, p. 38, donne le chiffre invraisemblable de 400 morts.
2. *Mémoires du consul Trinque*, p. 12.
3. Compte rendu officiel agenais.
4. Rapport à Matignon, du 7 janvier, p. 357.
5. *Miradoux* (Gers, arrondissement de Lectoure).
6. Rapport du 7 janvier. — Lettre de Tanet.
7. *Ibid.* — *Ibid.*
8. Lettre du 6 janvier. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 239. — Cette lettre pourrait à la rigueur être considérée comme une excuse à l'erreur, évidemment voulue, de Caillière, qui prétend qu'Agen fut prise par les royalistes. *Histoire du mareschal de Matignon*, p. 306.
9. Il était également appelé par Catherine de Bourbon, effrayée de la prise d'Aire en Gascogne par les Ligueurs. Cl. Pocydavant, *Histoire des troubles survenus en Béarn*, t. II, p. 275. Catherine alla à la rencontre de Matignon jusqu'à Mont-de-Marsan, où elle fut saluée par Claudine Lixaut. *Ibid.*, p. 278.
10. Samazeuilh, *Monographie de la ville de Casteljaloux*, p. 133, note.
11. *Ibid.*
12. Cruseau, *Chronique*, t. I, p. 43.

en raison du « peril auquel estoit la ville pour les entreprinzes qu'i faisoint les Hespagnolz et Ligués », demander la construction de six moulins, d'un magasin de blé et d'un de poudres, et en outre l'introduction de cinquante chevau-légers dans la ville. Et le Parlement jugea ces précautions si nécessaires qu'il décida de faire construire l'un des moulins à ses frais [1].

Pendant un certain temps encore Matignon séjourna à Bordeaux, où il s'occupa de faire agréer par le Parlement un emprunt forcé de 40,000 écus sur les Aisés de Guyenne, dont nous reparlerons. Et au commencement de juin, il fut appelé en Périgord.

V. — Matignon en Périgord.

Ce sont les intérêts personnels de Geoffroy de Vivant qui appelèrent Matignon en Périgord.

Ce capitaine s'était emparé de Domme [2] le 25 octobre 1588 [3]. Comme il était absent, servant alors dans l'armée du Roi [4], le 24 août 1590 un parti de Ligueurs, sous la conduite de Tayac, de Belcaire et de Palevézi, s'emparèrent du château de Dommevieille [5], distant de la ville de deux cents pas environ [6].

Les ennemis ne s'étaient cependant pas emparés de la tour Brune, sise tout en haut du château, et que Vivant « avoit fait accommoder en citadelle » [7]. Un certain capitaine Coste s'y enferma avec une poignée d'hommes [8] et y soutint un véritable siège.

Tandis que Thémines [9] se jetait dans la ville de Domme, afin de la préserver d'un coup de main, Montpezat [10], puis Monluc [11], accou-

1. Cruseau, *Chronique*, t. I, p. 44.
2. *Domme* (Dordogne, arrondissement de Sarlat).
3. *Chroniques de Tarde*, p. 303. Il fit alors inscrire sur une des portes :

Plutôt le Pape quittera Rome
Que le Vivant ne quitte Dome.

(*Chroniques de Tarde*, p. 319, note 1.)

4. *Faits d'armes de Geoffroy de Vivant*, p. 65.
5. *Chroniques de Tarde*, p. 310. — *Faits d'armes*, p. 65. Ces deux textes donnent la date du 24 août. Celle du 23 nous est donnée par un *Etat des frais faits à Domme par Vivant*, publié par Charrier (Gust.), *Domme*, dans *Bulletin de la Société historique... de Périgord*, t. XXIX, p. 322.
6. Lettre de Monluc à Philippe II, du camp de Domme 12 décembre 1590, dans *Bulletin de la Soc. hist. de Périgord*, t. VIII, p. 87.
7. *Faits d'armes*, p. 65.
8. *Chroniques de Tarde*, p. 310. — *Faits d'armes*, p. 65.
9. Il arriva le 27 août à Domme. *Chroniques de Tarde*, p. 311. — *Etat des frais faits à Domme*, dans *Bulletin de la Soc. hist. de Périgord*, t. XXIX, p. 322.
10. Il arriva le 28 août. *Chroniques de Tarde*, p. 311.
11. Il arriva le 12 septembre avec 100 maîtres, 12,000 arquebusiers et 2 canons. *Chroniques de Tarde*, p. 313. — Quelques jours avant son arrivée, Thémines avait battu un parti de ligueurs alors qu'ils essayaient de traverser la rivière à gué devant Domme (7 septembre). *Chroniques de Tarde*, p. 312. *Faits d'armes*, p. 66.

raient du château, afin de renforcer les Ligueurs et d'activer le siège de la tour Brune, où ils parvinrent à faire une brèche. La situation devenant intenable, le 14 septembre, Coste s'échappa en faisant sauter la tour [1].

Les Ligueurs tournèrent alors les canons du château contre la ville. Mais les chefs de l'un et de l'autre parti se retirèrent bientôt [2]. Il ne resta plus qu'une garnison ligueuse dans le château, une royaliste dans la ville, qui se canonnaient mutuellement [3].

Mis au courant de la situation, Vivant, alors à l'armée royale, ainsi que nous l'avons dit, obtint de Henri IV, non seulement l'autorisation de rentrer à Domme, mais encore un ordre destiné à Matignon et lui prescrivant d'aider à reprendre la place [4].

Geoffroy de Vivant se rendit à Bordeaux, où il fit pressentir avant son arrivée le maréchal par des amis communs [5]. Ce dernier, qui avait alors bien d'autres occupations, ne montra qu'un très médiocre enthousiasme à la pensée de cette expédition. Ce n'est qu'après d'« infinies traverses, oppositions, longueurs, remises et despences » [6] que Vivant parvint à le décider.

Encore Matignon essayait-il de gagner du temps et différait-il de jour en jour son départ. Vivant dut recourir à la ruse : Il lui fit « par importunité » embarquer son artillerie [7] sur des vaisseaux dont il prit le commandement; mais il se mit à naviguer avec une telle rapidité que le maréchal n'eut plus de ses nouvelles et dut se précipiter à la poursuite de ses canons « plus viste que son humeur — autrement fort lente — ne requeroit » [8].

1. *Chroniques de Tarde*, p. 313. — *Faits d'armes*, p. 66.

2. Monluc se retira le premier, le 18 septembre. *Chroniques de Tarde*, p. 314. D'autres chefs ligueurs suivirent son exemple (*ibid.*, p. 314) et Montpezat partit le 29 septembre. *Etats des frais...* cf. page précédente note 4; *Chroniques de Tarde*, p. 314. — Thémines se retira à son tour. *Faits d'armes*, p. 67. — Les Ligueurs ne quittèrent Domme que pour aller camper à une lieue de là, à Salviac, où ils séjournèrent deux mois. *Etats des frais faits à Domme... du 30 septembre 1590... au 1er mai 1591*, dans *Bulletin de la Soc. hist. de Périgord*, t. XXIX, p. 471. — Ce qui nous explique que Monluc date une lettre du camp de Salviac le 26 septembre 1590 (Arch. d'Agen, EE 64), qu'il fut à Domme en octobre quand Matignon menaçait Agen (Arch. d'Agen, BB 37, f° 69), et qu'il écrive à Philippe II du « Camp de Domme » le 12 décembre. *Bull. de la Soc. hist. de Périgord*, t. VIII, p. 87.

3. *Chroniques de Tarde*, p. 315.

4. *Faits d'armes*, p. 68.

5. *Ibid.*, p. 68.

6. Mémoire présenté au Roi par Vivant en 1591, dans *Bulletin de la Soc. hist. de Périgord*, t. XXIX, p. 479.

7. Selon Cruseau, *Chronique*, t. I, p. 46, Matignon aurait emmené avec lui trois canons. Les *Chroniques de Tarde*, p. 316, parlent de quatre canons. Nous préférons ce chiffre. L'artillerie de Matignon en Gascogne se composait en effet de quatre pièces. D'autre part, les *Faits d'armes*, p. 68, disent qu'il avait six canons; et cette erreur s'explique par le fait qu'Aubeterre lui en amena deux (*Chroniques de Tarde*, p. 316) qui, ajoutés aux quatre qu'il avait déjà nous donnent bien le total de six indiqué par les *Faits d'armes*.

8. *Faits d'armes*, p. 68.

Matignon quitta Bordeaux le 12 juin [1]. Il chemina par l'Entre-deux-Mers jusqu'à Bergerac [2], où il arriva le 17 [3]. C'est là qu'il rejoignit ses canons [4] et qu'Aubeterre opéra sa jonction avec lui [5].

A partir de Bergerac, il longe la rive droite de la Dordogne : il passe à Trémolat [6], nettoie la région de toutes les petites « bicoques » d'où les Ligueurs couraient le pays [7], et il arrive à Limeuil [8], dont le seigneur [9] « qui jusques alors avoit faict le roy » [10] s'empressa de reconnaître son autorité. Le maréchal lui imposa une forte contribution de guerre, et lui fit ouvrir ses prisons, où il retenait, depuis sept à huit ans, une centaine de personnes qu'il « y faisoit pourrir pour plaisir » [11].

A Limeuil, Matignon repassa sur la rive gauche de la Dordogne, gagna Belvès [12] et de là Domme [13].

Il pensait trouver les préparatifs du siège plus avancés qu'ils ne l'étaient [14]. Aussi donna-t-il des ordres pour faire investir le château et construire dans la ville une haute terrasse où placer ses batteries [15].

Tandis que l'on travaillait à construire cette plate-forme, lui-même alla faire une promenade militaire en Quercy, au cours de laquelle il s'empara, le 16 juillet [16], de la tour de Lantis [17], où s'étaient réfugiés une trentaine de pillards qu'il fit pendre haut et court [18]. Villars, qui était arrivé le 11 juillet à Cahors, n'osa point en sortir [19].

Matignon retourna ensuite à Domme et, le 21 juillet sans doute,

1. Cruseau, *Chronique*, t. I, p. 46. — Son dire est confirmé par un billet adressé par Matignon à M. de Lormont, daté de Bordeaux 12 juin 1591, où il dit : « Je partz presentement pour m'en aller en Perigord. » Arch. de Monaco, J* 25.
2. En effet il arriva à Bergerac par le faubourg de la Madeleine, qui se trouve situé sur la rive gauche de la Dordogne. Cf. *Les jurades de la ville de Bergerac*, p. 265.
3. *Les jurades de la ville de Bergerac*, p. 265.
4. *Faits d'armes*, p. 68.
5. *Ibid.*, p. 68. Aubeterre amenait avec lui les forces du Périgord.
6. *Trémolat* (Dordogne, canton de Saint-Alvère). *Chroniques de Tarde*, p. 316.
7. *Faits d'armes*, p. 68.
8. *Limeuil* (Dordogne, canton de Saint-Alvère).
9. Sans doute François d'Abzac, seigneur de Montastruc, coseigneur de Siorac. *Chroniques de Tarde*, p. 316.
10. *Chroniques de Tarde*, p. 316.
11. *Ibid.* — *Faits d'armes*, p. 68.
12. *Belvès* (Dordogne, arrondissement de Sarlat).
13. *Chroniques de Tarde*, p. 316.
14. « Monsieur le marechal n'est pas content de l'état où il a trouvé les choses à Domme; l'on lui promettoit que l'on avoit pourvu à tout; mais il y aura de la longueur. » Lettre de La Force à Mme de La Force, datée de Salviac 17 juillet 1591. *Mémoires de La Force*, t. I, p. 238.
15. *Chroniques de Tarde*, p. 317. — *Faits d'armes*, p. 69.
16. *Livre de main des Du Pouget*, dans *Bulletin de la Soc. des Etudes... du Lot*, t. XXI, p. 63.
17. *Lantis* (Lot, canton de Salviac, commune de Dégagnac).
18. *Chroniques de Tarde*, p. 317.
19. *Livre de main des Du Pouget*, p. 63.

ouvrit le feu sur la place [1]. L'épaisseur des murailles et la hauteur du rocher l'empêchèrent d'y faire une brèche. Mais les assiégés « estans incommodés de vivres » [2] capitulèrent au bout de dix jours [3], abandonnant leur artillerie, leurs enseignes et leurs tambours, mais obtenant la vie sauve. Ils furent conduits à Sarlat par Auberterre et par Thémines [4].

Après la reprise de Domme, Matignon, sur les instances de Thémines [5], fit une courte campagne en Quercy, s'emparant de Monfaucon [6], du château du Roc [7]; il prit également Villefranche [8], puis, se dirigeant vers Puy-l'Évêque [9], s'empara de Monterabier [10] et de Pestillac [11]. Toutes ces places furent enlevées à la barbe de Villars, qui n'osa hasarder le moindre combat [12].

Le maréchal allait s'attaquer à Puy-l'Évêque, quand La Force le prévint que Montpezat marchait sur Bergerac. Il rebroussa chemin en toute hâte; mais, en cours de route, il apprit que Montpezat s'était arrêté à Castillonnès [13]. Il s'y rendit, pensant l'y enfermer; Montpezat s'échappa. Matignon alors alla jusqu'à Monflanquin [14], où il laissa son artillerie et lui-même « s'en retourna en diligence à Bourdeaux » [15].

Il semble qu'il en repartit fort peu après sa rentrée, afin de tenter un coup de main sur Agen, et dans la seconde semaine de

1. « Monsieur le Maréchal de Matignon m'écrivit au soir [*corriger, sans doute* arsoir] qu'il vouloit commencer la batterie à ce matin. » Lettre de La Force à Mme de La Force, Salviac 21 juillet 1591. *Mémoires de La Force*, t. I, p. 239.

2. *Faits d'armes*, p. 69.

3. Le 31 selon les *Chroniques de Tarde*, pp. 314 et 317; le 30 selon le *Livre de main des Du Pougel*, p. 64.

4. *Chroniques de Tarde*, p. 317. — *Faits d'armes*, p. 69. — Les assiégés avaient à leur tête Marc de Cugnac, seigneur de Giversac, qui mourut en 1622.

5. *Faits d'armes*, p. 69.

6. *Montfaucon* (Lot, canton de La Bastide-Murat). *Livre de main des Du Pougel*, p. 64.

7. *Le Roc* (Lot, canton de Payrac). *Livre de main des Du Pougel*, p. 64. Le château essuya quarante coups de canon avant de se rendre.

8. *Villefranche-de-Belvès* (Dordogne, arrondissement de Sarlat). *Chroniques de Tarde*, p. 317. — *Faits d'armes*, p. 69.

9. *Puy-l'Evêque* (Lot, arrondissement de Cahors).

10. *Monterabier* (Lot, canton de Puy-l'Évêque). *Chroniques de Tarde*, p. 318.

11. *Pestillac* (Lot, commune de Monterabier). *Ibid.*, p. 318.

12. *Livre de main des Du Pougel*, p. 65.

13. *Castillonnès* (Lot-et-Garonne, arrondissement de Villeneuve).

14. *Montflanquin* (Lot-et-Garonne, arrondissement de Villeneuve).

15. *Faits d'armes*, pp. 69-70. — Les *Mémoires de La Force*, t. I, p. 103, racontent que La Force assista Matignon en 1591 au siège de Châlus en Limousin. Ils ne donnent point de date précise. Mais, dans les *Jurades de la ville de Bergerac*, t. IV, p. 288, se trouve une lettre de Mme de La Force où il est question de ce siège. Cette lettre n'est point datée, mais elle est jointe à des nouvelles de France datées du 9 mai. Ce qui nous permet donc de reporter ce siège à la fin de mai ou en juin. Nous connaissons parfaitement l'itinéraire de Matignon à cette époque : il n'alla point à Châlus. Il y a donc là une difficulté. Nous serions fort tentés de croire que l'éditeur des *Mémoires de La Force* a commis une faute de lecture et lu « M. de Matignon » au lieu de « M. de Vauguion », dont il est question dans la lettre de Mme de La Force.

septembre il aurait été jusqu'à Port-Sainte-Marie[1]. Au reste, cette entreprise n'eut pas de suite et à la fin de l'année, il était à Bordeaux.

Après le départ de Matignon, Aubeterre et La Force assiégèrent Castillonnès, qui se rendit le 10 novembre[2].

Pendant ce temps, Villars sortit de Cahors, opéra sa jonction avec Montpezat et tous deux, à la tête d'une armée de deux mille fantassins et quatre cents chevaux[3], s'apprêtèrent à passer la Dordogne.

De son côté, Thémines opérait à Carennac[4] sa jonction avec Ventadour, gouverneur de Limousin. Aubeterre et La Force, puis Messiliac avec des troupes auvergnates, les rejoignaient bientôt; et l'armée royaliste se lança à la poursuite des Ligueurs, qui se réfugièrent à Rocamadour[5] le 25 novembre[6]. Le lendemain, ils en sortirent et se dirigèrent vers Souillac[7] pour y passer la Dordogne. L'armée royaliste les attaqua et, tandis que Ventadour taillait en pièces le gros de leurs troupes, Thémines et Vivant poursuivaient Villars jusqu'aux portes de Gourdon, où il se réfugia. Une bonne partie de la cavalerie ligueuse s'était retirée dans le bourg de Payrac[8]. Assiégée par les royalistes, elle se rendit. Une soixantaine de gentilshommes furent faits prisonniers et tout le bagage des Ligueurs fut pris[9].

(A suivre.) FRANÇOIS GÉBELIN.

1. « J'avois desja eu de semblables advis a ceulx que vous avez des entreprinses que M. le mareschal a sur vostre ville, et m'a on dict qu'il les doibt executter du costé de la Porte du Pin et qu'il est arrivé au Port Saincte Marye pour cela. » Lettre de Villars aux consuls d'Agen, datée de Muret 10 septembre 1591. *Arch. hist. du départ. de la Gironde*, t. XXIX, p. 244.
2. *Les jurades de la ville de Bergerac*, t. IV, p. 307. — *Faits d'armes*, p. 70. — *Chroniques de Tarde*, p. 138. — Signalons qu'une lettre de La Force publiée dans les *Jurades de Bergerac*, p. 310, est du 1er novembre et non pas du 10.
3. De Thou, l. CI, § 21.
4. *Carennac* (Lot, canton de Vayrac).
5. *Rocamadour* (Lot, arrondissement de Gourdon).
6. De Thou, l. CI, § 21.
7. *Souillac* (Lot, arrondissement de Gourdon).
8. *Payrac* (Lot, arrondissement de Gourdon).
9. De Thou, l. CI, § 21. — *Faits d'armes*, pp. 71 et 72.

MÉLANGES

A propos de l'inscription du Collège de Guyenne.

Les lecteurs de la *Revue* n'ont pas oublié cette inscription, découverte en janvier 1909, présentée ici-même par M. Georges Bouchon et offerte par M. Paul Fourché à l'Université, qui l'a placée dans la salle des pas-perdus des Facultés des Lettres et des Sciences, au-dessus du tombeau de Montaigne [1]. M. Bouchon rappelait, dans son article, que la pierre qui la porte, perdue une première fois, fut retrouvée probablement en 1671 et que l'inscription fut publiée en 1769 par l'abbé Jaubert, dans le discours préliminaire de sa traduction d'Ausone, et reproduite, d'après lui, par Bernadau et Gaullieur.

M. R. Dezeimeris possède dans sa bibliothèque un exemplaire de l'*Ausone*, donné à Lyon par Gryphe en 1548. Au bas du titre, on peut lire, d'une écriture du XVIe siècle, les trois premiers vers de l'inscription du Collège de Guyenne, avec une variante (au premier vers, *nulla* au lieu de *ulla*). Le dernier vers a été rogné par le couteau du relieur. Cette transcription manuscrite atteste l'intérêt porté par les contemporains aux deux distiques gravés sur la porte du collège. Remercions M. Dezeimeris de nous avoir permis de la signaler.

P. C.

*
* *

Un cas de dissimulation de sexe pendant plus de cinquante ans.

Voici un cas absolument étrange de dissimulation de sexe par une jeune fille, qui depuis l'âge de dix-sept ans jusqu'à celui de soixante-dix a revêtu un costume masculin et a exercé dans la ville de Bazas, où elle résidait, de 1628 à 1681, les fonctions de valet dans plusieurs maisons bourgeoises, et en dernier lieu, pendant de longues années, celles de sacristain dans l'église Saint-Martin de Bazas. Elle s'appelait Jeanne Lestang. Elle se maria une première fois avec une fille du pays enceinte de six mois et qui plus tard eut un garçon auquel on donna le nom de Lestang, selon les lois du mariage. Cette première femme vécut vingt-trois ans, et après sa mort, Jeanne Lestang, cachant toujours son sexe, en

1. Cf. *Revue* de janvier-février 1909, p. 53-58 et 71.

épousa une seconde, avec laquelle elle vécut douze ans. Le curé de Bazas, M. Laprie, fait remarquer que dans ces deux unions successives ces trois femmes ont mené une vie absolument irréprochable et exempte de soupçons. La supercherie ayant été découverte on ne sait comment, le curé de Saint-Martin, atterré de cette nouvelle, en informe aussitôt l'évêque de Bazas, Mgr Guillaume de Boissonade, lequel ordonne la séparation immédiate des époux et fait ensuite casser le mariage en cour de Rome. La justice s'en mêle, mais comme la femme Jeanne Lestang était âgée de soixante-dix ans, elle ne poursuit pas l'affaire dont l'enquête est aussitôt abandonnée.

Dr DURODIÉ.

***

San-Millan de la Cogolla et Saint-Émilion.

Il a paru naguère à Madrid un superbe volume sur l'*Histoire de l'architecture chrétienne espagnole au Moyen-Age*. Divers passages de ce livre de M. Lampérez sont bien intéressants pour un archéologue bordelais : telles églises de la Péninsule ressemblent, trait pour trait, à certaines églises girondines.

Je me bornerai aujourd'hui à signaler le très curieux édifice élevé à San-Millan de la Cogolla, province de Logroño. C'est une église à deux nefs, contigüe à trois grottes, dont l'une renferme le tombeau du saint.

San Millan, c'est *sanctus Emilianus*, notre *saint Émilion;* la description de l'église espagnole ramène irrésistiblement l'esprit sur le saint Émilion bordelais, avec son ermitage dans le rocher.

S'il n'y a là qu'une coïncidence fortuite, elle est singulière. Mais n'y a-t-il pas autre chose? et quoi?

J.-A. B.

***

La démolition de la tour de Gassies.

La tour de Gassies portait à l'origine le nom de tour de Saint-Aubin. Elle était placée, d'après Drouyn, sur le mur romain de l'est, à côté d'une porte qui s'ouvrait à peu près au milieu de la rue Obscure, aujourd'hui rue de la Tour-de-Gassies.

En 1692, la tour de Gassies menaçait ruine. Afin d'éviter des accidents graves, les jurats décidèrent, le 21 juin, de la faire démolir. C'est en se basant sur cette décision que Drouyn fixe à l'année 1692 la date de sa démolition. Toutefois, si l'ordonnance des jurats reçut un commencement d'exécution, le travail demeura certainement inachevé, car, à la fin du XVIIIe siècle, il subsistait encore des vestiges assez importants de la vieille tour. Son mauvais état provoque, le 18 ventôse an VII, un arrêté du Bureau central du

canton de Bordeaux ordonnant la démolition de la tour. D'après le procès-verbal des experts, il restait « quelques parties de murs au pourtour, d'environ 12 mètres 33 centimètres de hauteur, sans couverture ni charpente, et totalement dégradé »; le mur, du côté nord, était fortement lézardé; de plus, « deux arceaux ogives qui soutiennent ceux dud. mur au-dessus du passage et qui battent à la façade de la maison du citoyen Bonnard, sont considérablement dégradés et de nature à faire craindre des accidents; ...une partie de celui du côté du levant a croulé depuis quelques jours et ébranlé entièrement l'autre partie, dont la chute peut entraîner à tout instant celle du mur au-dessus et porter atteinte à la sûreté des passants ». En conséquence, vu les dangers présentés par la tour qui, d'autre part, gêne la circulation sur la voie publique et empêche la pénétration des rayons du soleil, le Bureau central ordonne au citoyen Laduquis, propriétaire de ladite tour, de la faire démolir à ses frais dans le délai de vingt jours.

G. D.-D.

QUESTIONS ET RÉPONSES

Le Poids public à Bordeaux et ses anciennes corporations. — Dans la deuxième partie de mon étude sur le Poids public à Bordeaux, j'ai remarqué que M. Lafaurie-Monbadon, maire de Bordeaux en 1808, n'usait pas alors de la particule.

A ce propos, un aimable érudit m'écrit pour m'apprendre que M. Laurent de Lafaurie, baron de Monbadon, naquit et fut baptisé à Bordeaux, le 3 août 1757; qu'il était fils de Christophe de Lafaurie de Monbadon, conseiller au Parlement, et de Jeanne de Lalande.

« Colonel au régiment d'Auvergne, Laurent de Lafaurie assista, en 1789, à l'Assemblée de la noblesse de Bordeaux, et c'est pendant la Révolution qu'il crut bien faire, à l'exemple de tant d'autres, en supprimant de son nom ce qui pouvait être de nature à compromettre son propriétaire. »

Je m'incline devant une rectification aussi formelle, non pourtant sans trouver excessive la circonspection de M. de Lafaurie de Monbadon prolongée en un temps où la plupart des nobles de l'ancien régime avaient repris leur titre.

H. A.

CHRONIQUE

— La Société des Archives historiques de la Gironde a perdu dans Léopold Delisle un de ses plus anciens membres d'honneur. Il n'avait jamais cessé de porter le plus vif intérêt à la grande collection girondine de documents qu'il avait vue naître. Chaque année, à l'apparition du volume, il félicitait la Société de continuer, malgré les exigences grandissantes et d'ailleurs très légitimes des époques modernes, à faire une place au Moyen-Age. Il pensait avec raison que ceux qui s'imposent le travail toujours pénible et parfois très délicat de déchiffrer et de transcrire des documents, dont le moindre a son prix, rendent service à la science historique, et il leur en était reconnaissant.

— La Société archéologique a fait, le 1er mai, une intéressante excursion dans la région d'entre Castillon et Lussac. Elle a reçu le plus aimable accueil des propriétaires des châteaux qu'elle a visités.

A la séance de mai, M. P. Fourché a mis ses collègues au courant des démarches faites auprès des administrations locales en vue d'obtenir l'installation dans l'ancien hôtel Labottière des collections exilées à Carreire. M. Dantras a lu un travail très étudié sur les fouilles et travaux exécutés sous sa direction place du Grand-Marché et qui amenèrent la découverte de l'inscription du collège de Guyenne publiée ici même par M. G. Bouchon. M. G. Duval a présenté d'intéressantes poteries récemment trouvées rue Saint-James, n° 49, entre autres un tesson portant un graffito qui laisse supposer que ce fragment a dû servir de couverture à un vase funéraire. M. A. Bardié a présenté un fragment de mosaïque gallo-romaine trouvé dans le sous-sol d'un immeuble, à l'angle des rues Saint-Remi et Métivier, et donné lecture d'une note sur la pierre sculptée découverte par M. Brouillaud lors des démolitions de l'ancien établissement des Deux-Ormeaux, rue de Caudéran, n° 57. Ce fragment lui paraît être du XVIe siècle.

Le musée de la Porte-de-Calhau a reçu, comme dons: de M. P. Fourché une tête en bois sculpté; de Mlle Sentieys, une série de cartes en feuilles provenant de la fabrique E. Boisse, cartier bordelais (XIXe siècle); de M. Guillier, éditeur à Libourne, une collection de cartes postales représentant les anciens châteaux de la Gironde.

La Société a mis à l'étude la création d'un diplôme d'encouragement qui serait décerné aux entrepreneurs, chefs de chantier, contremaîtres et ouvriers qui auraient contribué à la découverte ou assuré la conservation d'objets intéressants pour l'archéologie et l'histoire locale.

Elle a admis comme nouveaux membres MM. O'Donnell Welsh, Charles Feret, Guillier et l'abbé Marboutin.

— Les travaux de restauration de l'abbaye de Fontevrault, exécutés sous la direction de M. Lucien Magne, inspecteur général des monuments historiques, ont amené la découverte des tombeaux d'Aliénor de Guyenne, l'épouse répudiée de Louis VII, d'Henri II Plantagenet, son second mari, et de leurs enfants. Ces tombeaux, primitivement placés dans la partie de la nef de l'église abbatiale voisine du transept, avaient été, sous l'abbesse Renée de Bourbon (1491-1534), rapprochés du chœur, puis, sous l'abbesse Louise de Bourbon (1534-1575), enfouis sous un remblai destiné à mettre de niveau l'église abbatiale et les grands cloîtres. Les récents travaux ont remis au jour les cercueils de pierre, renfermant encore les ossements, et des peintures surmontant une bande d'inscriptions, qui donne de gauche à droite quatre noms : ceux d'Élisabeth d'Angoulême, femme de Jean-sans-Terre, de Richard Cœur-de-Lion, d'Aliénor et d'Henri. Les sépultures présumées de Richard et d'Aliénor avaient été, au XVIe siècle, protégées à l'aide des débris d'un enfeu du XIVe siècle formant voûte et dont les sculptures gardent encore des traces de peintures.

— Le 21 juin, à la Faculté des lettres, M. Michel Lhéritier a obtenu le diplôme d'études supérieures avec un mémoire sur « l'histoire des rapports de la Chambre de commerce de Bordeaux avec les intendants, le Parlement et les jurats, de 1705 à 1791 ».

— Le dimanche 24 juillet, les membres de la Société historique et archéologique de Saint-Émilion ont rendu visite à la Société archéologique de Bordeaux, qui leur a fait les honneurs de nos musées.

BIBLIOGRAPHIE

Jean Riol, *Le vignoble de Gaillac depuis ses origines jusqu'à nos jours. (L'emploi de ses vins à Bordeaux.)* Ouvrage publié sous les auspices du Conseil général du Tarn, de la Chambre de commerce d'Albi, du Syndicat viticole de Gaillac et du Comice agricole de l'arrondissement de Gaillac. Paris, Champion, 1910. In-8° de 196 pages.

On se sent fier d'être Bordelais quand on voit les efforts que font tant de gens pour prendre ce titre. Depuis qu'il est question de délimiter la région *Bordeaux*, c'est à qui aura l'honneur d'en être. La famille bordelaise, la vraie, celle de la veille, voit sans enthousiasme ces parents ignorés accourir de tous les points de l'horizon, comme pour le partage d'une succession, et son attitude rappelle la spirituelle réponse de l'abbé Ferrand à Nadaud :

Si la Garonne avait voulu?
Mais elle serait... telle quelle!

Eh! oui, le Bordelais ne demande qu'une chose, rester ce qu'il est, ce que l'ont fait cent vingt ans de vie économique et administrative particulièrement intense; il n'a qu'une ambition, conserver ses frontières normales. Ses voisins ne l'entendent pas ainsi.

Pour qui considère les choses avec un peu de philosophie, le spectacle est amusant du fourmillement de toutes les théories surprenantes que l'on oppose à la Gironde. Chacun des concurrents a la sienne, quand il n'en a pas plusieurs. Le Lot-et-Garonne a publié naguère une brochure, due à deux collaborateurs, sur la question de savoir ce qu'est le vin de Bordeaux : à eux deux, les auteurs donnent trois réponses et ils se réclament d'une quatrième, qu'ils empruntent à la Chambre de commerce de Bergerac; sur quoi, le Conseil général intéressé les a félicités pour leur démonstration probante. C'est pousser l'éclectisme un peu loin; car des quatre propositions contradictoires, il y en a au moins trois qui sont indémontrables.

M. Riol en apporte une cinquième, que je vais examiner. On n'aura pas trouvé mauvais qu'au préalable je mette en lumière la fantaisie chaotique des thèses que nos adversaires dressent contre la nôtre.

Le livre de M. Riol est un peu déconcertant : il y a de l'histoire, de l'archéologie, du droit, de l'ampélographie, de l'œnologie; il y a aussi de la réclame commerciale. Nous y lisons, page 123, que « le vin blanc doux de

Gaillac a un débouché marqué du côté de la clientèle ecclésiastique comme vin de messe. C'est en effet un des vins blancs qui répondent le mieux aux prescriptions des Canons de l'Église, à l'encontre de ceux d'autres vignobles que », etc...

Et ce n'est pas tout : le vin de Gaillac « peut devenir la planche de salut des malades... Il peut enfin devenir le champagne démocratique et familial... et servir d'instrument de lutte contre l'alcoolisme qui rabaisse le niveau moral de l'ouvrier et empêche l'amélioration de son sort ainsi que la poursuite de son idéal ».

Et dire que M. Jaurès, qui est du Tarn, n'avait pas songé à cette solution de la question sociale !

On le voit, il faudra examiner de près les titres de Gaillac lorsqu'on aura à délimiter non plus la région des vins de Bordeaux, mais le pays de la verve gasconne. Le malheur est que la même tournure d'esprit se fait jour dans les chapitres historiques du volume.

On sait que bien des territoires jouissaient de privilèges pour vendre leur vin au chef-lieu : la sénéchaussée de Bordeaux et le consulat de Gaillac étaient du nombre. Il est suggestif de comparer les appréciations différentes émises par M. Riol au sujet de cette même situation, suivant qu'il s'agit de Gaillac ou de Bordeaux : à Bordeaux, le monopole est un empiétement, une gène, une tracasserie dictée par des calculs égoïstes et odieux ; à Gaillac, il constitue une mesure de sage administration et de haute probité, destinée à « sauvegarder dans son intégrité le type de Gaillac » et à empêcher les autres vins que ceux de Gaillac de jouir à Bordeaux du régime de faveur accordé à ces derniers.

M. Riol a, d'ailleurs, travaillé son sujet ; le mémoire qu'il vient de publier témoigne de lectures étendues. A-t-il toujours bien lu ? Je ne saurais le dire ; mais, à coup sûr, il n'a pas toujours judicieusement interprété. Certains de ses arguments sont d'une faiblesse qui désarme : tel celui (p. 146, note 3) qui consiste à dire que la région *Bordeaux* ne peut pas comprendre l'arrondissement de La Réole sans Marmande, parce qu'une fraction du dit arrondissement de La Réole et Marmande faisaient partie — il y a cent vingt ans — de l'Agenais. Tout est à critiquer dans ce raisonnement : principe, faits et déduction.

La déduction : si les prémisses étaient admissibles, ce n'est pas Marmande qu'il faudrait incorporer au Bordelais, c'est l'Agenais tout entier, sans parler d'autres pays qui sont dans une situation analogue.

Les faits : il est inexact que l'Agenais ait fourni à l'arrondissement de La Réole partie de son territoire.

Le principe : M. Riol reprend là un paradoxe déjà connu, suivant lequel la division en départements est négligeable dans la question, parce qu'elle est « sans portée vinicole ». Ces derniers mots sont justes ; mais ils ne le sont pas moins de la vieille division en sénéchaussées : la sénéchaussée de Bordeaux, qui descendait vers le sud jusqu'au-dessous d'Uza, repondait-elle à une réalité quelconque d'ordre vinicole ? Evidemment non. La vérité est qu'autrefois comme aujourd'hui les circonscriptions administratives n'étaient pas inspirées de considérations économiques ; seulement, dans l'élaboration des usages qu'il s'agit de constater, les divisions actuelles

ont cette supériorité qu'elles sont vivantes et qu'elles ont pris dans notre cerveau la place des anciennes. Ainsi, dans cette même note 3 de la page 146, M. Riol oppose les vins du « Bazadais » à ceux de « La Réole » et à ceux du pays de Nouvelle Conquête; cependant, du temps où il y avait un pays de Nouvelle Conquête, La Réole était du Bazadais: si M. Riol l'en distrait, c'est parce que La Réole et Bazas sont sous-préfectures; les circonscriptions modernes effacent, dans son esprit, les circonscriptions de l'Ancien Régime. Il ne peut pas en être autrement pour le public, qui, lui, ne compulse pas les archives en vue de savoir ce qu'est la région *Bordeaux*.

Un autre argument est fort déplacé : page 150, l'auteur menace les Girondins de divulgations et de campagnes de presse dans le cas où satisfaction ne serait pas donnée au Gaillacois.

Il y a quelque temps, je priai un libraire de me procurer une brochure relative à la délimitation ; il fut chargé de répondre que cette brochure ne serait pas imprimée si les Bordelais étaient conciliants; s'ils restaient intransigeants, la brochure paraîtrait et jetterait aux quatre vents du ciel des révélations formidables.

Il est bon que l'on sache de quelles armes il est fait usage contre la Gironde.

Cela dit, voici en résumé la thèse de M. Riol. Le vin de Bordeaux est un vin d'opération, « un type commercial, obtenu au moyen de coupages délicats et savants, de soins et de traitements appropriés en prenant pour base certains vins de la Gironde ou de la sénéchaussée de Bordeaux et les améliorant avec ceux de quelques autres vignobles » (p. 153). Parmi ces vignobles figure celui de Gaillac. Et voilà pourquoi le vignoble de Gaillac doit être compris dans la région *Bordeaux*, à titre de zone d'approvisionnement.

Bien des objections se présentent à l'esprit. En premier lieu, la question d'appellation en cas de coupage n'est-elle pas prévue et réglée par la loi? Oui, dit M. Riol; « mais ce qui peut être vrai pour d'autres vignobles ne l'est pas ici en raison des usages. » Je réponds : quand même on pourrait proprement parler des usages, depuis quand un usage prévaut-il contre une loi formelle? Et j'ajoute : depuis quand peut-on mettre ainsi hors la loi un département français?

De plus, le Gaillacois n'est pas la seule ni même la principale zone d'approvisionnement du marché bordelais : Narbonne, Béziers, Perpignan, l'Algérie sont pour nous des fournisseurs autrement importants. A la vérité, M. Riol soutient (p. 151) qu'il y a lieu de retenir uniquement les usages remontant « à une époque très reculée, plus que séculaire », « antérieurs à l'ancien régime » *(sic)* (p. 146, note 3). La réserve est ingénieuse; mais elle est juridiquement et historiquement insoutenable.

En droit, la loi de 1908 précise que la délimitation sera faite d'après les usages constants; or, il est de doctrine que les usages constants peuvent se former dans une période beaucoup plus courte qu'un siècle.

En fait, sous l'ancien régime, les coupages étaient interdits : je pourrais renvoyer là-dessus M. Riol à la conférence de M. Benzacar; mais lui-même (pp. 71-83) rappelle à plusieurs reprises ces prohibitions répétées, desquelles il résulte que les coupages étaient une pratique irrégulière et non pas un usage.

Bien d'autres critiques seraient à formuler sur cette partie du livre. Bornons-nous à celles-là. Ou bien on considère les coupages avant la Révolution exclusivement, ou bien on fait état des coupages de ces derniers temps: avant la Révolution, le coupage est un fait illicite et sans portée légale; dans ces derniers temps, les vins de coupage viennent surtout du Midi et de l'Algérie, en sorte que les vignobles du Midi et de l'Algérie auraient plus de titres que celui de Gaillac à faire partie de la région *Bordeaux*.

Il paraît que l'auteur avait songé à faire de son ouvrage une thèse de doctorat en droit. Il est fâcheux que ce projet ait été abandonné : c'eût été une épreuve intéressante de voir quel accueil une Faculté de droit aurait fait à des théories à ce point inattendues.

Après Bergerac et Marmande, Gaillac ; Cahors va suivre, paraît-il ; j'espère que le Midi *bougera*, et, en bonne logique, il faut souhaiter que l'Algérie en fasse autant. C'est la démonstration, par l'absurde, du bien fondé des théories bordelaises.

Malgré tout, il est permis de regretter que les circonstances aient laissé à ces convoitises le temps de naître et de prendre consistance. Si on avait pu faire la délimitation en 1905, personne, à ce moment-là, n'aurait songé à élever des prétentions contre les Girondins ; aujourd'hui, la Dordogne et le Lot-et-Garonne sont des concurrents sérieux, bien que leurs raisons ne le soient pas; d'autres départements entrent en ligne. Ainsi la Gironde est peu à peu encerclée par une coalition de plus en plus nombreuse, de plus en plus puissante, qui pourrait bien finir par atteindre son véritable but : empêcher la délimitation. Assurément, je ne partage pas tous les espoirs que l'on a mis en cette mesure; mais les plus sceptiques reconnaissent que l'appellation *Bordeaux* représente une grosse valeur économique et cette valeur, ce serait folie qu'on la laissât anéantir.

J.-A. BRUTAILS.

Dr Poumiès de la Siboutie. *Souvenirs d'un médecin de Paris*, publiés par Mmes A. Branche et L. Dagoury, ses filles. Introduction et notes par Joseph Durieux.

Nous avons été véritablement saturés de Mémoires de militaires de la Révolution et du Premier Empire. Depuis les maréchaux jusqu'aux simples troupiers, il n'est guère, pourrait-on presque dire, d'ancien combattant de cette époque sachant tenir la plume qui n'ait entrepris, en des ouvrages d'apologie personnelle, de nous conter ses prouesses, de nous exposer ses mérites et son héroïsme.

Voici un livre qui nous reposera de ces panégyriques et de ces récits de bataille. Le Dr Poumiès de la Siboutie s'efface autant qu'il le peut dans ses *Souvenirs;* c'est à peine si parfois il indique en quelques mots sa situation ou exprime quelque opinion. Le plus souvent il raconte, et, comme son style est d'une simplicité charmante, son livre — recueil d'anecdotes beaucoup plus que traité d'histoire — amuse et captive.

Né dans le Périgord le 8 juin 1789, Poumiès de la Siboutie fit ses études classiques dans un pensionnat de Périgueux et au lycée de Bordeaux. Il vint ensuite à Paris étudier la médecine. Reçu docteur, il se fixa dans la capitale où il habita successivement rue de Grenelle, rue du Dragon et rue Visconti.

Ses *Souvenirs* débutent par un tableau pittoresque et vivant du Périgord à la fin de l'Ancien Régime. Ils se terminent en 1863. On voit qu'ils concernent une longue période de notre histoire, période mouvementée, agitée et troublée pendant laquelle la France traita les empereurs, les rois et les régimes politiques comme marionnettes d'un jeu de massacre.

Médecin en relation avec des milieux très différents, l'esprit toujours ouvert, il a regardé avec curiosité la foule de son temps, foule bigarrée et pittoresque, où les représentants de l'Ancien Régime se mêlaient aux révolutionnaires devenus monarchistes et où tous les hommes en vue évoluaient à tout instant pour prêter de nouveaux serments à de nouveaux régimes. Il a regardé, il a écouté et il a noté des mots, des traits, des anecdotes qui, mieux que des dissertations historiques, font comprendre les changements politiques survenus en France pendant le XIXe siècle.

Parmi ses *Souvenirs*, les historiens de la Guyenne auront à glaner. C'est ainsi qu'il consacre deux pages à de Sèze, l'avocat de Louis XVI. Il en parle du reste en termes peu sympathiques. Il révèle un fait ignoré: de Sèze aurait demandé au roi, à titre d'honoraires, 24,000 livres, et Louis XVI, prisonnier, sans ressources, aurait emprunté cette somme à Malesherbes. De Sèze justifiait sa demande par la nécessité où il allait se trouver de quitter la France. A propos de de Sèze, Poumiès de la Siboutie rapporte une anecdote qui fait le plus grand honneur au père de cet illustre avocat.

Dans cet ouvrage, on relève, parmi les personnalités girondines citées, les noms de Ravez, Lainé, de Peyronnet, de Martignac, de Larroque, etc.

M. Joseph Durieux, notre distingué compatriote, à qui l'on doit la publication de ces intéressants *Souvenirs*, a placé en tête de l'ouvrage une introduction où il retrace la vie du Dr Poumiès de la Siboutie et il a multiplié les notes en bas des pages afin d'indiquer, d'une façon précise, les personnes dont parle le docteur.

A. V.

Dr Georges Martin, *La délimitation du « Bordelais » au début du XIXe siècle.*

Après avoir établi dans trois mémoires, à l'aide de documents appartenant à la période de l'ancien régime, les droits exclusifs du département de la Gironde à la marque *Bordeaux*, M. le Dr Martin montre dans cette nouvelle étude que la Révolution, en abolissant les privilèges, n'a pu détruire les droits résultant d'usages et de coutumes longtemps pratiqués. Après 1789, on prend des mesures pour étendre aux vins de tout le département de la Gironde la marque *Bordeaux* qui, jusqu'à cette époque, ne s'appliquait qu'aux vins de la sénéchaussée de Guienne.

M. le Dr Martin cite à l'appui de sa thèse des documents de premier ordre dont il donne le texte à la fin de son travail.

Nous nous bornerons à citer un arrêté du Bureau central de Bordeaux, du 1er messidor an IV, prescrivant que les barriques de vin de Bordeaux expédiées aux colonies devront avoir la contenance des barriques employées sous l'ancien régime; des règlements d'octroi accordant aux seuls propriétaires des vignobles de la Gironde la permission d'entreposer leurs vins à Bordeaux; l'établissement d'un marché aux vins, sur le quai de la Grave, où ne sont admis que les vins récoltés dans la Gironde; une délibération du Conseil municipal de Bordeaux, de 1818, proposant, pour « empêcher que les vins de Haut, expédiés comme vins de Bordeaux, ne nuisent à la juste réputation de ces derniers », de porter le droit d'octroi sur les vins étrangers à 7 fr. 50 par hectolitre, alors que les vins de la Gironde n'auraient à payer que 2 fr. 80.

Les faits rapportés par M. le Dr Martin serviront la cause girondine et rendront plus difficile à soutenir la thèse de nos voisins de la Dordogne et du Lot-et-Garonne.

G. D.-D.

Le Gérant : G. Ducaunnès-Duval.

Bordeaux. — Impr. G. Gounouilhou. — G. Chapon, *directeur*.
9-11, rue Guiraude, 9-11.

LA DISETTE DES GRAINS ET LES ÉMEUTES POPULAIRES

EN 1773

DANS LA GÉNÉRALITÉ DE BORDEAUX

De toutes les disettes de grains qui affligèrent si souvent la province de Guyenne dans le cours du XVIIIe siècle, aucune ne laissa de traces plus profondes dans l'esprit des habitants que celle de 1773, par suite des émeutes populaires qu'elle occasionna, tout d'abord à Bordeaux et, aussitôt après, dans un grand nombre de villes et de bourgs de la Généralité.

A la date du 25 juillet 1772, dans son rapport sur la récolte des grains adressé à l'abbé Terray, contrôleur général, l'intendant de Bordeaux, Esmangart, disait : « Les fromens ont été viciés dans presque toutes les contrées de cette province par l'intempérie des saisons; ils sont maigres, charbonnés et rendent très peu sous le fléau, de manière qu'on n'en évalue le produit qu'à la moitié ou même au quart d'une année commune. On craint fort que cette année ne soit dans cette province encore plus misérable que toutes celles qui l'ont précédée depuis longtemps[1]. » Or, depuis 1766, les récoltes de grains ont été mauvaises, principalement les dernières, dans toutes les parties de la Généralité, et même une importante juridiction, celle de Duras, « a vu des malheurs arriver aux fruits de ses terres pendant huit ans consécutifs »[2]. Aussi, la situation, déjà grave pour le moment, se présente-t-elle sous un aspect bien sombre pour les mois suivants, jusqu'à la récolte de 1773, surtout si l'on songe que « dans les meilleures années les grains du cru ne peuvent suffire aux habitants que pendant un tiers ou au plus la moitié de l'année, parce que la Guyenne est généralement complantée en vignes, et qu'on n'a réservé pour les grains que certaines plaines dont les plus précieuses[3] » sont souvent ravagées par les débordements de la Garonne et des autres cours d'eau.

A la fin de juillet, Bordeaux n'a qu'un approvisionnement de 22,000 boisseaux de froment. « C'est au plus pour trois semaines, »

1. Arch. dép. de la Gironde, C 1432. Intendant au Contrôleur général.
2. *Ibid.*, C 1435. Lettre de de Beilard, maire de Duras, à l'Intendant, 7 juin 1773.
3. *Ibid.*, C 1432. Intendant au Contrôleur général, 24 novembre 1770.

au dire de l'Intendant, à qui incombe la tâche de procurer des vivres à une population de 1,200,000 habitants, dont chacun consomme une livre de pain par jour[1].

Bordeaux est, en effet, comme l'entrepôt de toute la province; il est le siège d'une amirauté: c'est là que les bateaux doivent débarquer leur chargement de grains; c'est de là aussi que partent les farines pour l'alimentation des colonies.

Sans doute, l'Intendant aura pour auxiliaires les officiers municipaux des petites villes, les syndics des paroisses rurales et surtout les jurats de Bordeaux qui devront, autant que possible, pourvoir à la subsistance des habitants de leurs communautés. Et même, dans des circonstances si difficiles, il sera aidé par le Contrôleur général qui, connaissant le produit des récoltes dans les différentes provinces du royaume, lui indiquera celles où il pourra trouver des secours. De plus, il s'adressera lui-même à des négociants qu'il chargera de se procurer des grains dans les pays étrangers pour approvisionner la Guyenne.

C'est ainsi que, dès le 19 septembre 1772, la maison bordelaise Bethman et Desclaux, ayant eu une commission pour les grains et farines, des négociants de Paris, Sorin de Bonne et Doumerc, avec qui Terray l'a mise en rapport[2], a reçu de Saint-Malo, de Rouen, du Havre, de Toulouse, de Nantes, d'Amsterdam, de Dantzig, de Bayonne, de Dunkerque : 12,812 boisseaux de fèves, 73,810 de froment, 1,465 de seigle, 8,755 barils de farine, et elle attend de différentes ports français ou étrangers : 22,060 boisseaux de froment et 15,400 de seigle[3].

Par cet intermédiaire et par d'autres aussi, Bordeaux se trouve approvisionné pour quelque temps, si bien que les jurats, à la date du 27 octobre 1772, écrivent au Premier Président du Parlement ces lignes pleines d'une robuste foi en l'avenir : « Quant à la crainte du surhaussement du prix du pain, nous croyons qu'il y a lieu de se rassurer à cet égard; la mer est libre, l'étranger a fait presque partout une abondante récolte en grains; il nous en est venu d'Italie, ce qui, comme vous savés, n'est pas ordinaire, et nous avons déjà un approvisionnement de plus de soixante-dix mille boisseaux[4]. »

Si Bordeaux se trouve dans un état de sécurité relative au point de vue de sa subsistance, il n'en est pas de même des autres parties

1. Arch. dép., C 1441. Année 1773. Observations de l'Intendant sur les grains.
2. *Ibid.*, C 1137, 19 juillet 1773.
3. *Ibid.*, C 1441.
4. Arch. mun. de Bordeaux, BB. Correspondance des jurats, année 1772.

de la Généralité. La misère est grande partout, surtout dans l'Agenais. Une plainte immense se fait entendre dont des lettres multiples apportent l'écho à l'Intendant.

Le curé de Saint-Étienne-de-Villeneuve, dans l'Agenais, après avoir sollicité la charité de M. Esmangart en faveur des pauvres de sa paroisse, ajoute : « Quelle misère n'y régne-t-elle pas! Sans exagérer, sur 1,800 personnes environ qui la composent, on peut en compter 900 qui mandient, et deux maisons seulement en état de fournir des secours honnêtes. Aussi, que les pauvres souffrent! Épuisés par la faim, dévorés par des fièvres lentes, je les vois dans cet état, la pluspart manquant de la paille pour se coucher, tous généralement de couverture pour se couvrir. Réduits au désespoir, ils invoquent la mort, et luy reprochent sa trop grande lenteur à trancher le fil de leur misérable vie[1]. »

A Masquières, près de Tournon-d'Agenais, « la misère est telle que, sans des secours extraordinaires, j'aurai la douleur, dit le curé, de voir plusieurs de mes paroissiens mourir de faim; ils n'ont presque point recueilli cette année de vin ny de blé, et la levée des impositions se fait avec tant de rigueur qu'ils n'ont pu se garder rien pour leur subsistance[2]. »

A Agen, où le blé faisait déjà à peu près défaut vers la fin de janvier, « le prix des denrées augmente tous les jours et les marchés sont mal fournis[3]. »

A Villeneuve, on a enfin reçu environ 740 boisseaux de « bon froment » venu du Languedoc, « mais il ne s'en vend pas un seul. Pourquoi? Le peuple est sans argent. La nourriture de nombre de païsans se borne à du pain de son, qu'on achette fort cher aux fabriquants de minot[4]. »

Si nous revenons à Bordeaux, nous nous apercevons, en lisant la correspondance des jurats, que l'optimisme de la fin d'octobre a depuis longtemps disparu. « Vous saurés, écrivent les officiers municipaux au Contrôleur général, par le tableau ci-joint de l'approvisionnement de nos bleds par quinzaine et par mois, que notre aprovisionnement, depuis le mois de décembre, a tout à coup si fort diminué, qu'au lieu de 80 mille boisseaux dans les premiers temps, de 70 et 60 mille dans les derniers jours, il s'est trouvé réduit samedi dernier à 45 mille. Le prix en a augmenté en consé-

1. Arch. dép., C 642. Marcot, curé, 23 janvier 1773.
2. *Ibid.*, C 539, 13 mars 1773. Vignolles, curé, à l'Intendant.
3. *Ibid.*, C 539, 18 mars. Le subdélégué Sarrazin à l'Intendant.
4. *Ibid.*, C 642, 25 mars 1773. Couronnat à l'Intendant.

quence, depuis 8 à 10 jours, de vingt sols par boisseau, porté par ce moyen à 17 liv. dont la mesure ne fait que la moitié du septier de Paris. Cependant, malgré cette cherté, il nous en vient peu, parce que nos campagnes, au lieu de nous aprovisionner, nous démunissent, au contraire, en tirant elles-mêmes de la ville le bled dont elles ont besoin[1]. » Aussi sont-ils dans l'inquiétude, d'autant plus « que les dispositions des articles 5, 6 et 7 de l'arrêt du Conseil du 14 février dernier », autorisant la libre circulation des grains dans tout le royaume, « paraissent avoir refroidi ou intimidé les negocians à raison des formalités et des peines ordonnées »[2].

D'après les dispositions de ces articles, quiconque veut se livrer au commerce des grains, doit faire inscrire sur les registres de la police son nom, ses prénoms, le lieu de sa résidence et de son magasin, et il lui est défendu, sous menace de peines très sévères, de rien vendre, si ce n'est dans les marchés.

Vers cette même époque, l'Intendant fait savoir au Contrôleur général que pour alimenter la Généralité depuis le 1er avril jusqu'au 1er août, il faut au moins 1 million 200,000 boisseaux de froment ou de seigle. « On peut supposer qu'il n'y en a dans la province que 600,000. Il y en a peut-être une quantité fort supérieure, mais les resserremens en rendent une bonne partie inutile, surtout si l'opinion d'une disette venoit à se répandre[3]. » Le meilleur moyen de s'en procurer « consiste à promettre et faire payer une gratification à tous les négocians indistinctement qui feront entrer des grains dans la province ou qui les auront vendus sur ses ports ou dans ses marchés. Assurés de cette gratification et d'une entière liberté pour le transit, ils spéculeront à l'envi; ils proportionneront leurs demandes aux besoins du pays »[4].

On ne doit pas se contenter de faire venir des grains, il faut encore qu'ils soient de bonne qualité. Or, parfois on en trouve qui ont « une odeur extraordinaire ». C'est ce qu'on reproche au froment livré par un certain Chatellié, marchand à Cadillac-sur-Garonne. Un médecin appelé par les jurats déclare qu'il « peut être nuisible à la santé du peuple ». Il est cependant vendu 17 liv. le boisseau[5]. Nous entendons souvent se reproduire des plaintes de cette nature.

1. Arch. mun., BB. Correspondance des jurats, 23 mars 1773.
2. *Ibid.*
3. Arch. dép., C 1441. Observations sur les grains, 1773.
4. *Ibid.*
5. *Ibid.*, C 1438, 21 avril 1773. Procès-verbal des jurats de Cadillac.

Il semble, d'après la correspondance du Contrôleur général, que la disette soit enfin conjurée « par l'arrivée de fèves qui contribuent à la subsistance d'une partie des habitants de la Généralité » et par celle des grains que reçoivent avec exactitude les sieurs Bethman et Desclaux, et le sieur Domerc[1]. Le 4 mai, l'abbé Terray écrit à l'Intendant : « Je dois espérer que votre province se trouvera sous peu approvisionnée de manière à calmer vos inquiétudes. D'ailleurs ceux qui resserrent des grains dans les provinces abondantes, ouvriront bientôt leurs greniers quand ils verront celles qui ont des besoins pourvues de manière à leur faire perdre l'espérance de satisfaire leur cupidité ». Et il ajoute : « Vous voudrés bien m'informer des quantités de grains que les sieurs Bethman et Desclaux ont en grenier, comment ils se conduisent, s'ils ne vendent pas ces grains à des spéculateurs, enfin si vous êtes content. Je leur ai fait donner l'ordre de se conformer à ce que vous leur prescrirés[2]. »

Toutes les précautions ont été prises pour garantir l'approvisionnement de Bordeaux et de la Généralité et éviter le mécontentement du peuple. Aussi la surprise du Contrôleur général va-t-elle être grande dans quelques jours et pourra-t-il écrire avec raison au Premier Président : « Vous nous avez donné une alerte bien vive à laquelle il n'étoit guère possible de s'attendre et encore moins de parer[3], » quand il apprendra qu'une émeute a eu lieu à Bordeaux, le 8 mai, causée, d'après les uns, par la cupidité des boulangers, d'après l'abbé Terray, par la mauvaise qualité du pain et la maladresse des jurats qui « ont trop baissé le prix du pain pour le trop augmenter ensuite. Ils ont ainsi excité l'attention du public »[4].

Il me paraît à propos de transcrire le récit de cette émeute, tel qu'il est fait par une femme de grande distinction, Mme Duplessy, autrefois l'amie de Montesquieu, maintenant celle des parlementaires, surtout du Premier Président, M. de Gascq, et, par conséquent, fort bien renseignée : « Il est vrai, ma chère fille, qu'il y a eu une émeute samedy et en voicy l'histoire : huit jours avant, c'est à dire le premier may, le pain fut diminué, savoir : le pain blanc, qui etoit à 4 sols 5 deniers, de quatre deniers ; celui de tout son cot, de deux deniers, et le noir d'un denier. Les boulangers qui savoient sans doute qu'il augmenteroit samedy dernier, commencerent des vendredy à le resserrer, et en refuserent au peuple. Le

1. Arch. dép., C 1441, 27 avril 1773. Contrôleur général à l'Intendant.
2. *Ibid.*, 4 mai 1773.
3. *Ibid.*, 16 mai 1773. Contrôleur général au Premier Président.
4. *Ibid.*, C 1441, 16 mai 1773.

samedy que la taxe fut faite, en augmentation de 5 deniers sur toutes les espèces, c'est à dire 5 deniers par livre, tant sur le noir que sur le blanc, les boulangers refusèrent apsolument d'en vendre, parce que la taxe n'a lieu que le dimanche. Là dessus, le peuple s'émut, et Mr de Pichard, président à mortier, passant au marché, son carosse fut arresté, le peuple lui demandant du pain, et justice contre les boulangers. Il leur promit justice et les apaisa, en leur disant que le Premier Président arrivoit.

» L'apres midy, vers 4 heures, plus de 400 femmes s'assemblèrent à la porte du Premier President, demandant à lui parler. La porte leur fut ouverte, mais elles eurent la discrettion de n'entrer qu'au nombre de douze ou quinze. Elles lui dirent qu'elles etoient presque toutes les femmes des matelots que l'on a fait partir, la plus part chargées de plusieurs enfants, ne travaillant que pour les nourir, et qu'outre que l'on leur faisoit païer fort cher de mauvais pain (et elles en montrerent un morceau noir comme la suie, et à demi cuit), on avoit ce jour la cruauté de leur refuser en païant de quoi nourir leurs pauvres enfants. Le Premier Président les ecouta avec bonté, leur promit justice, et de faire diminuer le pain sous huit jours. Ces femmes parurent satisfaites, et lui dirent qu'elles contaient sur sa parole; mais celles qui etoient dehors, auxquelles s'estoit joint un grand nombre d'hommes du peuple, dirent que ce n'etoit que des paroles, qu'il leur faloit du pain, et qu'il n'y avoit qu'à en aler prendre chez les boulangers. Ils partirent de là, et s'en alerent chez les boulangers de Saint-Seurin, qui s'etoient baricadés. Ils enfoncerent les portes et les boutiques; chercherent du pain partout, dans les caves et les greniers, car on l'avoit caché, ne faisant d'autre mal que de l'enlever partout où ils en trouvoient. Ensuite ils vinrent aux boulangers de la ville. Les plus sages leur ouvrirent les portes et leur laisserent prendre tout le pain qu'ils voulurent, et ils ne chercherent pas chez ceux-là. Chez ceux qui voulurent résister, ils visiterent toute la maison. On dit qu'ils etoient plus de deux mille hommes ou femmes. Ils juroient contre l'Intendant et les Jurats et benissoient le Premier Président qui leur avoit promis justice, tout en se la faisant eux mêmes. Cela dura une partie de la nuit.

» Cependant le Premier Président assembla chez lui le Procureur general, l'Intendant et les Jurats pour deliberer sur ce que l'on devoit faire. Le resultat fut sans doute que l'on supprimeroit la taxe, car à cinq heures du matin on fit trompetter par toute la

ville que le pain resteroit comme la taxe precedente et qu'il diminueroit bientot. Tout fut hier tranquile, à quelques mauvais propos près, parce que l'on pretend que les magazins regorgent de bled, et que l'on parloit de les faire ouvrir, et aujourd'hui il n'y a point eu de bruit[1]. » Mais l'émeute ne devait pas se borner à Bordeaux. Dès le 9, « dans les parroisses de Langoiran, Le Tourne, Lestiac et Paillet, les païsans attroupés ont forcé toutes les maisons où il y avoit du bled, et l'ont distribué entre eux, aux uns pour rien, aux autres aux deux tiers du prix courant, et se sont mis en ambuscade sur les bords de la rivière, pour arreter tout le bled qui descendoit du haut païs pour cette ville ». Ils ont pillé deux bateaux chargés de blé, et « deux autres chargés d'environ 500 barrils de minots pour les colonies ont eu le meme sort »[2]. Ces localités ne sont qu'à cinq ou six lieues de Bordeaux en remontant le cours de la Garonne; mais les autres paroisses bien plus éloignées murmurent et sont à la veille de les imiter. « Nous frémissons d'avance, disent les jurats, de tous les maux et dangers qui nous menacent. Notre aprovisionnement actuel qui est tout au plus de trente jours, n'en sera pas un de quinze, si les campagnes, comme nous l'aprehendons fort vivement, s'aprovisionnent ici de bled ou de pain, et le peu de bled qui nous seroit arrivé, étant repoussé d'avance par la crainte de l'interception déjà éprouvée et qui continuera de se faire, nous privera de toute espece de secours[3]. » Et, de plus, si à la fermentation intérieure qui est calmée sans être éteinte, se joint l'irruption des campagnes, que deviendra cette ville qui de temps immémorial a eu le privilège de se défendre elle-même au moyen de ses milices bourgeoises, mais est dépourvue de troupes régulières, comme à peu près tout le reste de la province? Pour empêcher les gens de la campagne de se porter avec tant d'affluence dans cette ville, M. Esmangart a proposé d'établir des fours dans les environs de Bordeaux et « son expedient si sage et qui doit produire l'effet le plus salutaire, a été adopté par le Parlement »[4]. Cependant, les craintes de nouveaux troubles sont toujours grandes.

Aussi l'Intendant s'empresse-t-il de faire venir de Saintes, avec

1. Bibliothèque municipale. Correspondance inédite de Mme Duplessy, lettre à sa fille Mme de Cursol, 10 mai 1773.
2. Arch. mun., BB. Correspondance des jurats, 11 mai 1773.
3. *Ibid.*
4. Arch. dép., C 1441. Lettres de Terray à l'Intendant et au Premier Président, 19 mai 1773.

l'agrément de M. de Monteynard, secrétaire d'État au département de la guerre, le régiment de Condé-Cavalerie, commandé par le comte de Lautrec; mais avant qu'il soit arrivé, les émeutes se seront propagées sur tous les bords de la Garonne et principalement dans l'Entre-deux-Mers, où le foyer le plus ardent sera à Créon, petite ville située à environ sept lieues de Bordeaux.

M. Esmangart ayant été informé par le Juge du lieu des craintes que l'on éprouvait pour le jour du marché, y envoie, dès le matin du 12, le sieur Fauchey de Lacombe, lieutenant de la maréchaussée, en compagnie d'un brigadier et d'un cavalier, les seuls hommes qui restaient « à la résidence ». Dès son arrivée, il aperçoit une populace d'environ six mille personnes armées « de grosses triques et de bâtons à pointes de fer ». A peine a-t-il mis pied à terre devant l'auberge, qu'un détachement de cette populace, d'environ trois cents « particuliers », vient sur lui en lui demandant d'un air insolent ce qu'il était venu faire. Il tâche de les calmer en leur disant qu'il vient en diligence pour leur apprendre que M. l'Intendant leur a fait envoyer trois bateaux de blé à Cadillac-sur-Garonne, où ils pourront aller se pourvoir le lendemain. Ces paroles désarment une partie des mutins, mais les autres s'écrient : « Nous voulons vivre jusqu'a demain; il n'y a pas de pain chez les boulangers; il faut du pain, sans quoy nous mettons le feu à la ville. » Suivi de la populace, il se rend sur la place publique, où il arrive fort à propos pour dégager le sieur Rey, juge de Créon, que des forcenés tenaient à la gorge, « les uns disant qu'ils vouloient en emporter un quartier, chacun dans leur parroisse, les autres, que c'étoit le juge qui fesoit encherir le bled. Ils l'avoient déja forcé de faire la taxe du bled a 12 liv. le sac, et sept liards la livre de pain, et avoient affiché la taxe à l'hôtel de ville ». Il fait « rentrer cette populace en elle même », en lui disant que c'est sur la demande du juge que l'Intendant a fait arriver les trois bateaux de blé à Cadillac. Ensuite, on cherche du blé, et on ramasse environ dix sacs de farine avec laquelle Fauchey fait faire du pain qu'il est contraint de distribuer à sept liards la livre à ceux qui veulent payer, mais à la condition « que chacun se retirera à mesure qu'il recevra le pain ». Les mutins se retirent, mais en disant qu'ils mettront tout à feu et à sang, s'ils ne trouvent pas de pain au marché prochain.

Les jours suivants, on éprouve encore des craintes à Créon. Cependant l'arrivée des troupes et la présence de l'Intendant au marché du 19, bien que les acheteurs ne trouvent pas la dixième

partie du grain qu'ils demandent, ramènent le calme dans les esprits [1].

Le 12 mai, au moment où l'émeute gronde à Créon et où le pain se fait sur l'ordre du sieur Fauchey, une bande d'environ trois mille séditieux, plus impatients que les autres, se rend au bourg de La Sauve, situé à trois quarts de lieue de Créon. Voici ce qu'en dit le curé de l'endroit, le sieur Peinsan, dans une lettre adressée à l'intendant : « Le mercredy, dousieme du courant, une foule innombrable de paysans armés de batons, vinrent à La Sauve, comme des furieux, entrerent de force dans les maisons, mangerent ou prirent tout le pain, viande, jambons, lard, gresse ou autres choses comestibles, burent sans discretion jusque à l'excès. Quand une barrique ne leur plaisait pas, ils buvoient à l'autre, enlevoient le bled ou farinne qu'un chacun pouvoit avoir sur le grenier. A la vérité, ils en payoient quelques boisseaux, à raison de douse livres, et en volerent la plus grande partie. Nous eumes trois ou quatre visites dans ce goût, et les derniers nous prirent ce qui avoit echapé à la recherche exacte des premiers. Les religieux Benedictins eprouverent le meme sort, aussi bien que toutes les honettes gens de La Sauve. » Et le curé ajoute : « Nous sommes toujours dans l'indigence; le journalier ne trouve point de pain ches le boulangé en payant. Ils viennent en foule me dire en pleurant qu'il est triste d'être sans pain et de mourir de faim, ayant de l'argent. Les pauvres mandians et les enfans hors d'etat de gaigner leur vie, ne soufrent pas tant, parce que je m'occupe de distribuer en pain les aumones que vous avez eu la bonté de m'envoyer par le sindic de la parroisse [2]. »

Les mêmes paysans dont les exploits ont été si heureux la veille, en poursuivent le cours le lendemain, 13 mai. Ils traversent la Garonne et se rendent à l'Isle-Saint-Georges, où « ils prennent la farine du fermier du moulin à 10 liv., et le parroissiens en ont aussi. Avant appris qu'il y a encore au grenier du moulin trois cents boisseaux de blé, ils reviennent le soir au nombre de trois cents, et ne payent que 10 liv. le boisseau qui coûtoit 17 liv. au fermier. Ils avoient déja pillé plusieurs bateaux de farine sans rien payer [3]. »

Le 13, dès cinq heures du matin, une autre bande d'émeutiers, hommes et femmes, se rend au domicile de J. Sarrazin, meunier

1. Arch. dép., C 1437. Procès-verbal de Fauchey de Lacombe.
2. *Ibid.*, C 1437, 24 mai 1773. Lettre du curé de La Sauve à l'Intendant.
3. Isle-Saint-Georges, registres de l'état civil, GG 2, f. 191.

et syndic de la paroisse de Cénac, à une lieue de Créon. Après avoir visité son grenier, où ils n'ont rien trouvé que deux boisseaux de blé, ils vont à son chai où, dédaignant le vin d'une barrique déjà commencée « qu'ils ne trouvent pas bon », ils percent une barrique pleine « dont ils boivent les trois quarts ». De plus, ils enlèvent à Sarrazin deux pains de 20 à 25 livres. Ensuite ils l'obligent « de les suivre sous peine d'etre assomé à coup de baton », en lui disant qu'ils ont besoin d'un « sindic à leur tette ». Malgré les sages paroles qu'il leur adresse pour les calmer, il est contraint de les accompagner chez les personnes qui peuvent avoir du blé. « Une fougue de pillage, ajoute Sarrazin, s'étoit emparé des mutins, et principallement de ceux que je connaissois n'avoir pas besoin de pain, qui ont été les plus seditieux. Les pauvres avoient été pris de force et ne disoient mot. » Ils vont à la Tresne dans la maison d'un riche propriétaire où, du grenier, ils passent au chai et de là à la cuisine. De La Tresne « ils se transporterent à La Souys, où ils mangerent et beurent tellement qu'ils se donnerent des coups, et à ceux qui avoient volé des jambons[1]. »

Les campagnes sont terrifiées par toutes ces bandes armées que conduisent des chefs. Il en est de même des villes qui se mettent en défense.

Le 14 mai, il se tient à Libourne une assemblée des notables réunie extraordinairement « aux fins de pourvoir à la seureté publique menacée par des attroupemens des gens de l'Entre-deux-Mers »[2]. Le 18, jour de marché, « environ 200 bourgeois sont sous les armes, 80 en sentinelle sur la place, commandés par le militaire ». Dès quatre heures du matin, « les officiers, dont huit chevaliers de Saint-Louis, se sont rendus sur la place avec les gentilshommes[3]. » A Saint-Émilion, les patrouilles sont triplées[4]. A Langon, où s'arrêtent maintenant les bateaux chargés de blé ou de farine, par crainte du pillage s'ils venaient à descendre sans escorte vers Bordeaux, la ville est menacée par les habitants des paroisses voisines[5], et on y organise des patrouilles bourgeoises dont la conduite méritera bientôt les éloges de l'Intendant[6].

Les émeutes, plus ou moins terribles, accompagnées de scènes

1. Arch. dép., C 1437. Lettre de Sarrazin à l'Intendant.
2. *Ibid.*, Es 1011, 14 mai 1773.
3. *Ibid.*, C 1435, 19 mai 1773.
4. *Ibid.*, Es 1411.
5. *Ibid.*, C 1438, 17 mai 1773. Lettre du Maire et des Jurats à l'Intendant.
6. *Ibid.*, C 1436, 13 mai 1773. Intendant à Bourriot, subdélégué.

de pillage, continuent à peu près partout, dans le Libournais, aussi bien que dans le Bazadais, sur les bords de la Garonne, comme sur ceux de la Dordogne.

Le mercredi 12, à Saucats, non loin de La Brède, « 300 boisseaux sont enlevés de force à un marchand de blé[1]. » Le même jour, à Castets-en-Dorthe, à moins de deux lieues de Langon, deux mille personnes menacent de piller un magasin de froment qu'un marchand « a formé en ce lieu ». Il faut consentir à laisser vendre ce blé à 20 liv., mesure de La Réole, au lieu de 25 à 26 liv., prix du cours[2].

Cependant en ce jour du 12 mai, il n'y a pas que des cris de douleur provoqués par la faim ou des appels au pillage dans la généralité de Bordeaux. Les habitants de Villeneuve, dans l'Agenais, voient depuis quelques mois fonctionner un atelier de charité. Les pauvres sont occupés à mettre en état les promenades de la ville. « C'est une vraye joye, dit le comte de Cadrien, d'entendre ces pauvres gens chanter et se réjouir à la vue de deux livres de pain que leur rend une journée[3]. »

Le 13 mai, le subdélégué de Sainte-Foy-la-Grande écrit à l'Intendant : « Tout le pays est si dépourvu de grains que de 4 et 6 lieues à la ronde les gens fondent de toute part dans notre ville pour en avoir. Le public en murmure à un tel point qu'il y a tout lieu de craindre qu'il ne se porte à quelque extrémité facheuse. » Le 15, dans la même ville, les boulangers sont dans le plus grand embarras pour entretenir leur boulangerie et, si le froment « de bonne qualité » tarde à arriver, ils seront obligés de cesser leur commerce. « Le peuple est si epouventé et si depourvu qu'hier, dit le même subdélégué, une foule de personnes se jetterent dans le grenier du sieur Dupuy, après en avoir enfoncé la porte, criant qu'il vouloient du blé. » Le sieur Dupuy fut obligé de livrer son blé, encore « s'estima-t-il heureux de ce que cette populace affamée voulut patiament laisser mesurer celuy qu'elle demandoit, et qu'elle le payat »[4]. Ce même jour, le peuple est moins calme à Saint-André-de-Cubzac.

« Vers une heure de l'après midi, le marché etant finy, une troupe de femmes se sont jettées sur les sacs de farine pour les enlever ou empecher qu'on les deposat dans le magasin. Les esprits se sont echauffés, des hommes se sont mis de la partie, entre autres des

1. Arch. dép., C 1443. Lettre de Pichard à l'Intendant.
2. *Ibid.*, C 1438. Lettre du subdélégué Bourriot à l'Intendant, 13 mai 1773.
3. *Ibid.*, C 611. Lettre du comte de Cadrien à l'Intendant, 12 mai 1773.
4. *Ibid.*, C 404. Lettre du subdélégué à l'Intendant.

manœuvres qui revenoient d'Ambès, de leur journée, qui, avec des pelles de fer et des beches, ont frappé plusieurs personnes. Il y a eu deux muniers de blessés bien grievement, l'un, d'un coup de pelle ferrée à la teste, et l'autre, d'un coup de beche. » On arrête quelques séditieux, mais on leur donne « la liberté après deux heures de prison, craignant que leur detention n'occasionnat quelques choses de facheux »[1].

Le 15 encore et le 18, la ville de Castillon-sur-Dordogne éprouve « un soulevement de la lie du peuple des plus terribles ». Toutes les représentations faites par les Jurats « et leurs concitoyens n'ont servi qu'à rendre les mutins plus opiniatres. Ils ont pillé et vollé le jour de dimanche, 18 may, quantité de grains au sieur Grave, qui l'avoit fait porter pour cette ville »[2].

La journée du 15 n'est pas plus heureuse pour la ville de Marmande. « Nous avions prévu ce désordre, écrivent le maire et les échevins, et avions taché de le prevenir en faisant prendre les armes à quatre-vingts de nos habitans escortés de la brigade de la maréchaussée. Cependant nos précautions ont été vaines, puisque la populace, grossie par une affluence considerable des gens de la campagne, a forcé la garde, enlevé le bled exposé en vente sur le marché, sans le payer, au moins pour la plus grande partie, et a forcé le sieur Laperche, marchand, à luy livrer tout le bled de son magazin, à raison de 12 liv. le boisseau. Cette populace effrenée se disposoit meme à enlever tout ce bled sans le payer, si l'avant-garde du régiment de Médoc n'etoit arrivée heureusement pour la contenir et arrêter ses efforts assortis de discours licentieux et les plus menaçans[3]. »

C'est vers cette même date, que le jour du marché de Rauzan, bourg important de la subdélégation de Libourne, dans l'Entre-deux-Mers, « une multitude considerable de personnes du bas peuple enleverent les sacs de blé avant qu'ils fussent déchargés et les payerent arbitrairement à 12 liv. le boisseau, au plus fort, et les autres grains aussy arbitrairement et au caprice de chacun[4]. »

Le 16, à Guîtres « on murmure beaucoup de la cherté des grains et farines. Les marchands veulent vendre la farine de 20 à 21 liv.

1. Arch. dép., C 1438. Duveau à l'Intendant, 15 mai 1773.
2. *Ibid.*, C 1438. Lettre de Couturier, jurat, à l'Intendant, 19 mai 1773.
3. *Ibid.*, C 1436. Rapport du maire, Delart de Campagnol, et des échevins à l'Intendant, 15 mai 1773.
4. *Ibid.*, C 1438. Requête adressée à l'Intendant par les principaux habitants du bourg de Rauzan.

le boisseau et pretendent meme ne rien gagner à ce prix qui est de 20 sols au-dessous du cours des marchés precedents »[1]. La populace veut la farine à 12 liv. le boisseau. Le tumulte dure de huit heures du matin à une heure de l'après-midi, « avec les menaces les plus vives contre les marchands, boulangers, fariniers et bourgeois ».

Les marchands terrifiés ne veulent plus porter de farine ni de blé.

Le 17, à Cocumont, dans le Bazadais, cinq à six cents hommes et femmes, armés la plupart de bâtons, entrent dans un grenier dont ils ont enfoncé les portes et enlèvent tout le blé qui appartient à deux marchands du lieu. « Parmy le nombre de cette troupe mutine, il y a plusieurs gens aisés qui ont pris et enlevé de force du bled à la taxe de 12 liv. et qui sont en etat d'en acheter et qui peut-etre en ont à vendre[2]. »

Le 18, à Casteljaloux, aussi dans le Bazadais, les séditieux, encouragés par le pillage qui a eu lieu la veille à Cocumont, veulent du blé sans le payer « et complotent par pelotons de commencer par egorger la brigade de la maréchaussée, pour ensuite piller les grains qui sont sur place et en chercher dans les maisons particulieres »[3].

« Ce fut alors que, sans ordre de personne, sans conseil, sans deliberation, et comme par inspiration, on prit ce party extreme que le courage a souvent inspiré, et qu'une intrepidité prudente a quelquefois fait réussir. Douze ou quinze citoyens respectables et respectés par leur etat et leurs services, et decorés pour la plus-part des marques d'un merite non equivoque, mirent l'epée à la main, avancerent intrepidement vers la populace, lui ordonnerent de reculer, l'etonnerent, la pousserent devant eux, sans coup ferir, lui firent évacuer la place et la continrent des deux cottés à l'embouchure de trois rues. Ce mouvement subit ayant fait sensation dans la ville et plusieurs citoyens des classes supérieures en aïant appris la cauze, s'armerent, s'ouvrirent un passage sans violence et coururent se joindre à leurs genereux compatriotes. On forma un cordon autour de la place du marché, on introduizit successivement ceux qui vouloient achetter et on consomma assés tranquillement une distribution qui devoit etre naturellement si orageuse[4]. »

C'est la dernière émeute qui ait eu lieu du côté de la Garonne dont les rives sont protégées depuis le 17 ou vont l'être par trois

1. Arch. dép., C 1438. Rapport du lieutenant civil et criminel de Guitres à l'Intendant.
2. *Ibid.*, C 1438. Rapport des consuls de Cocumont en Bazadais, 17 mai 1773.
3. *Ibid.*, C 1438. Relation de ce qui s'est passé le 18 mai à Casteljaloux, 19 mai 1773.
4. *Ibid.*

escadrons du régiment de Condé[1]. Mais il n'en est pas de même sur les bords de la Dordogne et du Lot où il n'y a point encore de force armée.

Le 20, il y a une émeute à Ambès. « Les boulangers de cette parroisse ont été volés et pillés de manière qu'on ne leur a laissé aucun morceau de pain, pas même celui qu'il leur falloit pour leur nourriture[2]. »

Le 23, à Bergerac, on n'a pas été maître de l'émeute, « parce qu'on n'a rien eu à opposer à dix mille personnes disposées à en venir aux dernieres extrémités »[3].

Le 26, à Villeneuve, sur les bords du Lot, « une troupe de plus de six cents personnes, les unes armées de batons, les autres de barres et les autres de massues, ont parcouru plusieurs maisons bourgeoises de la ville et ont enlevé tout le grain qu'elles y ont trouvé et jusqu'à la provision, et l'ont cependant porté au marché ou il a été vendu, et meme les consuls en ont touché l'argent[4]. »

Pour ramener le calme dans cette partie de la généralité, l'Intendant, dès le 24 mai, demande au comte de Vaudreuil, brigadier des armées du roi, l'envoi du régiment de Dauphin-Dragons dont il est colonel. Ce régiment arrive, sans tarder, de Limoges et la tranquillité règne bientôt partout[5]. Elle sera encore un instant troublée à Ribérac, dans la première quinzaine de juin, « par quelques feneants de la lie de la populace, qui probablement crurent qu'une emeute seroit une occasion favorable à avoir du blé pour rien »[6].

Seule la paroisse de Cénac « où les paysans sont les plus mauvais de tout l'Entre-deux-Mers », vers la fin juillet, attirera encore sur elle l'attention de l'Intendant, « par les pillages qu'il y a journellement, non pas de grains, mais d'autres effets »[7]. Les bourgeois ne croient pas être en sûreté dans une localité où il n'y a qu'une justice seigneuriale et où le Procureur fiscal, fort honnête homme, du reste, est d'un caractère très faible. Aussi l'Intendant demande-t-il au commandant des troupes détachées à Créon « d'y faire passer quinze dragons à pied, et de les choisir les plus sages

1. Arch. dép., C 1438.
2. *Ibid.*, C 1438. Lettre de M. de Gascq à l'Intendant, 21 mai 1773.
3. *Ibid.*, C 1437. Rapport de Fraigneau, maire de Bergerac, à l'Intendant, 23 mai 1773.
4. *Ibid.*, C 642. Rapport du subdélégué Demaydieu à l'Intendant, 26 mai 1773.
5. *Ibid.*, C 59. Lettre de l'Intendant au comte de Vaudreuil, à Limoges, 24 mai 1773.
6. *Ibid.*, C 1437. Rapport du subdélégué Pourteyrou à l'Intendant, juin 1773.
7. *Ibid.*, C 1437. Rapport du 25 juillet 1773.

qu'il sera possible. Il sera bon qu'ils y restent quelque tems; leur présence en imposera aux plus mutins de ces cantons »[1].

Nous venons de voir deux régiments pénétrer dans la province pour y rétablir l'ordre par leur présence. On a recommandé aux officiers « la plus grande douceur et fermeté et sur toutes choses de ne faire qu'en imposer »[2]. Aussi n'y aura-t-il pas de conflit entre les soldats et les émeutiers.

Dès le 14 mai, le Parlement vient prêter à la force armée son appui par un arrêt contre les attroupements. « Les attroupements qui se sont formés en divers lieux de la Sénéchaussée de Bordeaux, exigent que la Cour interpose sans délai son autorité pour en prévenir les suites; que par un effet de sa bonté pour des peuples qu'elle a protégé dans toutes les occasions, et qu'elle n'a jamais puni qu'à regret, elle fasse connaître à ceux qui ont le malheur de se livrer à des excès capables de causer la ruine de cette province, et à ceux qui se sont laissés séduire par des personnes mal intentionnées, la peine à laquelle ils s'exposent, s'ils persévèrent dans leur révolte[3]. » Or, c'est de la peine de mort que seront passibles les coupables.

Par un arrêt du Conseil d'État, rendu le 17 mai : « Ouy le rapport du Controleur général sur les alarmes qui troublent le commerce des grains et empechent l'aprovisionnement des marchés, le Roy commet les prevots et leurs lieutenants pour connaître des séditions, emotions et atroupemens qui peuvent survenir à l'occasion des bleds et autres grains, meme dans les villes ou les officiers sont etablis. Les communautés des villes, bourgs et villages demeurent responsables de l'enlèvement des grains, dommages et interêts, meme des frais des instructions, des procès criminels faits par les Prevots dont l'imposition sera faite par les dites communautés suivant les rolles qui seront arretés par l'Intendant[4]. »

Les poursuites et les punitions furent-elles nombreuses? Ce n'est guère probable, malgré le désir exprimé par le Contrôleur général au Premier Président : « L'on m'apprend que ce peuple mutiné a à sa tête des gens qui, quoique d'un etat obscur, ne sont cependant pas sans fortune. Il seroit intéressant que l'on s'assurât du fait, et que votre compagnie, par une démarche éclatante, se portât à en imposer aux principaux chefs des mutins par une punition aussi

1. Arch. dép., C 1437. Lettre de l'Intendant à M. de Chazal, 25 juillet 1773.
2. *Ibid.*, C 1438. Blaye, 19 mai 1773. Commandant Lamothe à l'Intendant.
3. *Ibid.*, C 1438. Imprimé.
4. *Ibid.*, C 1437. Arrêt du Conseil d'État du 17 mai 1773.

sévère qu'exemplaire. « Mais il se hâte d'ajouter : « J'abandonne ce moïen à votre prudence, en vous observant toutes fois que je sens l'impossibilité de le mettre à execution jusqu'a ce que vous puissiés etre assuré que l'autorité du Roy sera respectée par la presence des troupes [1]. »

Et même plus tard, après l'arrivée des troupes, on ne voit pas que les magistrats aient souvent usé de la rigueur des lois, les subdélégués écrivant à l'Intendant que ce serait exaspérer le peuple. « Cette canaille qui est peut être autant à plaindre qu'à blamer, est punie par le poids de sa propre misère, et il seroit peut-être dangereux de l'agraver par des chatiments qui, brochant sur leur pitoyable etat, pourroient les porter au désespoir [2]. »

Nous avons vu que le jour de l'émeute pourtant si sérieuse de Saint-André-de-Cubzac, quelques séditieux avoient été rendus à la liberté après deux heures de prison, par la crainte que leur arrestation, si elle était maintenue, n'eût des conséquences fâcheuses. Le 16 mai, à Cadillac-sur-Garonne, on arrête « un homme qui paraissoit vouloir ameuter le peuple par des mauvais propos. L'officier qui est icy, le recognut pour avoir esté un des chefs de l'émeutte arrivée à Pondensac. On l'a envoyé à Langon » [3]. Nous ignorons quelle fut la suite de cette arrestation.

Les seules mentions que nous ayons trouvées de punitions réelles, sont les suivantes : « Deux chefs d'attroupement furent pris et condamnés à être fouettés et mis au carcan sur la place de Créon ; ils furent ensuite envoyés aux galères [4]. » Après le pillage du blé et de la farine, à l'Isle-Saint-Georges, « plusieurs paysans et paysannes eurent la prison, le carquan et le fouet, et autres punitions » [5].

Mais il ne suffit pas que les magistrats imposent le respect de l'ordre dans la province par la présence de la force armée et par des arrêts, ils doivent encore, et en même temps, remonter aux causes qui ont amené l'explosion de la colère du peuple et aviser aux moyens de les faire disparaître. Ils savent que la misère est grande partout, suite inévitable de plusieurs années de disette, et que la majorité des habitants, surtout ceux des campagnes, qui ne gagnent souvent « que huit sols par jour pour nourrir leur

1. Arch. dép., C 1441. Terray au Premier Président, 19 mai 1773.
2. *Ibid.*, C 1437. Subdélégué de Ribérac à l'Intendant, 15 juin 1773.
3. *Ibid.*, C 1438. Rapport du comte de Preissac à l'Intendant, 16 mai 1773.
4. Bernadau, *Annales de Bordeaux*, 2e partie, p. 218.
5. Isle-Saint-Georges, registres de l'état civil, GG 2, f. 151, 1773.

famille », ne peut pas se procurer de pain, alors que le boisseau de blé coûte de 20 à 25 liv. [1].

Aussi, le jour même de l'émeute, c'est-à-dire le 8 mai, les Jurats de Bordeaux, ramènent-ils le prix du pain à la taxe de la semaine précédente, sauf à indemniser les boulangers « pour cette diminution » qui est notifiée, dès neuf heures du soir, à toutes les paroisses de la juridiction [2]. Le pain choine doit être vendu 4 sols 1 denier ; le pain cô 3 sols 4 deniers, et le brun 2 sols 4 deniers [3].

Le 12 mai, le Parlement, par un arrêt motivé, interdit toute augmentation du prix du pain dans la ville de Bordeaux et ordonne « l'apport des bleds dans les marchés ». Voici les principaux considérants de cet arrêt : « La cherté excessive des grains dans toute l'Europe, nous annonçait depuis longtemps que cette province en ressentiroit à son tour les tristes effets, et que le prix des bleds monteroit enfin à ce taux immodéré où le peuple et le plus grand nombre des consommateurs ne sçauroient jamais atteindre.

» Le prix des trois espèces de pain demeurera fixé conformément à la taxe faite par les Jurats, et publiée dimanche dernier, 9 du présent mois, sans que la dite taxe puisse être augmentée sous quelque cause et prétexte que ce puisse être, même du prix actuel des grains, ou augmentation qui pourroit survenir à icelui. » Les propriétaires seront obligés de porter leurs blés aux marchés pour y être vendus, en ne gardant que la quantité qui leur sera jugée nécessaire pour l'approvisionnement de leur famille et de leurs domestiques, jusqu'à la récolte suivante. Cette mesure si sévère doit être prise, parce que, dit le Procureur général Dudon, « personne n'ignore que depuis quelques années il se pratique dans les petites villes et dans les campagnes, un resserrement de grains qui donne lieu à cette cherté excessive. Le goût du commerce sur cette denrée a gagné tous les états, sans exception ; et par une dureté qui tient de la barbarie, on voit des propriétaires, ainsi que des marchands, refuser de vendre leurs bleds, jusqu'à ce qu'ils soient parvenus à un prix auquel leur cupidité n'osoit pas même aspirer » [4].

On est obligé de reconnaître que le Parlement manqua de prudence en rendant un tel arrêt qui devait nécessairement donner

1. Arch. dép., C 1437. Lettre du curé de Saint-André-de-Cubzac à l'Intendant, 24 juin 1773.
2. Arch. mun., BB. Correspondance des jurats, 11 mai 1773.
3. Arch. dép., C 1436. Imprimé, 8 mai 1773.
4. *Ibid.*, C 1439. Imprimé, 12 mai 1773.

une apparence de vérité aux soupçons de la foule. « Il semble, en effet, dit le Contrôleur général, que le peuple attribue le haut prix des grains à un dessein formé de luy faire payer cherement sa subsistance. Il voit partout des monopoleurs jusque dans les secours qu'on luy donne[1]. » L'Intendant lui-même n'ose pas faire parvenir à son subdélégué de Villeneuve, par l'intermédiaire d'un marchand, cinq cents boisseaux de froment qui doivent être cependant vendus au prix coûtant, « parce qu'il n'est pas sans inconvenient, quoy qu'on n'ait d'autre vue que le soulagement du peuple, de luy faire achetter des grains des mains de ceux qui participent à l'autorité »[2].

Mais celui qui fait la plus triste expérience de l'ingratitude de ses concitoyens, c'est le sieur Bethman. « Témoin de la misère et des besoins de Bordeaux et de la province, il a provoqué, autant qu'il était en lui, les secours du gouvernement[3]. » Sur les ordres de l'Intendant, il a fait passer, aussi bien qu'un autre négociant, le sieur Jarreau, des grains dans « les cantons où les besoins étoient les plus pressants ». Ces deux négociants qui, sur certaines parties, auraient pu gagner 40 sols par boisseau, « ont baissé la main, pour empecher le prix des grains d'enchérir ».

« De telles opérations paraîtroient devoir être exemptes des soupçons injurieux de monopoles[4]. » Et cependant « on a hautement menacé de bruler la maison de Bethman, de piller son comptoir, de le faire périr lui-même, si bien qu'il a été obligé de se faire garder pendant plusieurs nuits par une vingtaine d'hommes armés »[5].

A Podensac, le 21 mai, le peuple mécontent du froment qu'on lui a livré pourtant au prix d'achat, sous prétexte qu'il a une très forte odeur et qu'il est très enflé par l'humidité qu'il a contractée », s'en prend, pendant la nuit, aux vignes du commissionnaire, dont il ravage « l'espace de quatre raiges »[6]. Et l'Intendant de répondre à son subdélégué : « Le peuple reconnait souvent bien mal les services qu'on luy rend. Mais son injustice ne doit pas empêcher de luy faire tout le plus de bien qu'il est possible[7]. »

Jurats et Parlementaires, comme nous venons de le voir, ont fait baisser le prix du pain. Ce n'est pas suffisant, puisque pour faire

1. Arch. dép., C 1439. Mémoire de Terray, 1er août 1773.
2. *Ibid.*, C 642. Intendant au subdélégué Demaydieu, 8 février 1773.
3. *Ibid.*, C 1441. Lettre de Bethman au Contrôleur général, 25 mai 1773.
4. *Ibid.*, C 1441. Intendant au Contrôleur général, 15 juin 1773.
5. *Ibid.*, C 1441. Lettre de Bethman au Contrôleur général, 25 mai 1773.
6. *Ibid.*, C 1438. Subdélégué Desbrières à l'Intendant, 21 mai 1773.
7. *Ibid.*, C 1435. Intendant à M. Desbrières, 21 mai 1773.

ce pain, il faut du froment, surtout pour les habitants de Bordeaux, qui ne sont habitués qu'à cette espèce de grain, et du froment et du seigle pour les petites villes et les campagnes. Or, les grains sont peu abondants partout et même font presque défaut dans bien des cantons de la Généralité. On entend de tous côtés des cris de détresse, même dans les régions où il n'y a point d'émeutes.

Dans le Médoc, beaucoup d'acheteurs se sont rendus au marché de Pauillac, avec un sac sous le bras. Mais la moitié s'en retourne sans grain, tant il y est rare ce jour-là. « La populace criait qu'elle allait mourir de faim, si cette disette continuait. » « Il est à souhaiter, ajoute le subdélégué, que le grain ne manque pas à la foire de Lesparre, qui aura lieu lundi prochain, afin que le peuple se maintienne dans la soumission qu'il a montré jusqu'à presant, malgré sa misere [1]. »

Pour comble de malheur, les blés venant du « haut pays », c'est-à-dire du Languedoc, quand ils ne sont pas escortés, sont souvent arrêtés en route par les populations qui craignent d'en être privées ou qui sont réellement affamées. Ils le sont parfois aussi par les inondations qui « engorgent les moulins préposés à la subsistance [2] » de Bordeaux. De plus, les marchands ou les voituriers des Landes [3] ou de la Saintonge dont les émeutiers ont pillé les grains, craignent de revenir dans les divers marchés. Souvent ce sont les vents contraires qui empêchent les bateaux d'entrer dans la Gironde et d'arriver à Bordeaux. Il est curieux de lire à ce sujet la correspondance des Jurats et de voir comment leurs cœurs flottent entre l'espoir et la crainte, selon que le vent souffle du nord-est ou du nord [4].

Et cependant c'est le blé surtout qui peut calmer les esprits et rétablir l'ordre dans la province. Il vaut la peine d'entendre sur ce point la lettre que le lieutenant de la Maréchaussée de Guyenne au département de Périgord adresse à l'Intendant : « Dix mille soldats armés ne feront jamais tant d'effet dans ce païs-ci — Bergerac — que cinq mille sacs de bled, et je vous repete à haute voix qu'il nous faut du bled, du bled, du bled, et avec du bled la paix sera faite, car autrement vous ne ferés jamais la paix avec le peuple, eussiés vous ici feu M. de Saxe avec dix mille hommes, car le peuple

1. Arch. dép., C 1442. Ducasse, subdélégué, à l'Intendant, 31 mai 1773.
2. Arch. mun., BB. Correspondance des jurats, 29 mai 1773.
3. Arch. dép., C 1435. Roquefort-de-Marsan, 18 mai 1773. Fayt, négociant, à M. Bourriot, subdélégué à Bazas.
4. Arch. mun., BB. Correspondance des jurats, 1er et 5 juin 1773.

est decidé de saccager tout et de bruler tout, si on ne leur donne pas de quoy vivre[1]. »

Peut-être convient-il de parler un instant des plaintes provoquées par l'odeur qui se dégage des grains, plaintes que nous avons si souvent entendues au cours de nos recherches. Elles deviennent si nombreuses que, dans le courant de juillet, le Parlement rend un arrêt ordonnant la visite des greniers de Bordeaux. Le Contrôleur général qui s'est occupé de l'approvisionnement de la province, se sentant, sans doute, indirectement atteint, fait part de son indignation au Premier Président : « Quel sera l'effet de l'arrêt? Le commerce qui veut de la liberté va être inquiété. Le peuple ne manquera pas de prendre le change et de regarder la demarche comme salutaire. Il se dechaînera contre les negocians qui seront allarmés et qui dans le moment de besoin ne se livreront pas aux operations que le gouvernement leur inspire, operations qui, cette année, ont sauvé votre ville des horreurs de la disette. Que resultera-t-il de la visite ordonnée? On trouvera des bleds qui ont de l'odeur. Mais est-il permis dans un port de mer d'ignorer que les bleds français, et à plus forte raison celuy de l'etranger, ne peuvent etre transportés par mer sans en prendre, et qu'en le faisant remuer dans le grenier apres ce debarquement, l'air emporte bientot cette odeur qui d'ailleurs n'altere en rien la qualité du grain[2] ? »

Et dans une nouvelle lettre adressée encore au Premier Président, il lui dit : « Je voudrais ne voir dans tout ceci que de bonnes intentions et des vues pures, mais je crains bien que le désir de jouer un role n'ait determiné celui qui a provoqué cette détermination. Qu'il soit accordé toute liberté à celui qui fait venir des grains de l'étranger et que ceux qui sont faits pour le secourir, lui accordent toute sureté et protection. Je dois vous prevenir que s'il en étoit autrement, je ferais connaître publiquement dans la province les bontés du Roy pour ses peuples, les sacrifices immenses que sa bienfaisance a faits pour leur procurer du soulagement; l'impossibilité à laquelle les démarches inconsidérées de votre compagnie l'ont réduit, et enfin il fera connaître au peuple que si désormais il a des besoins, il doit s'adresser au Parlement[3]. » Aussi le Contrôleur général n'est-il point surpris en apprenant que « l'arrêt a decouragé les négocians qui se seroient livrés à faire venir des grains

1. Arch. dép., C 1437. Rapport de Gigounous de Verdon à l'Intendant, 25 mai 1773.
2. *Ibid.*, C 1441. Contrôleur général au Premier Président, 19 juillet 1773.
3. *Ibid.*, C 1441. Contrôleur général au Premier Président, 26 juillet 1773.

de l'étranger », et il ne peut s'empêcher de dire à l'Intendant : « Tout ce qui se passe à Bordeaux est inconcevable; c'est une frénésie qui n'a pas d'exemple[1]. »

A la disette des grains s'ajoute le manque d'argent et il faut, de toute nécessité, parer à cette autre cause de misère et d'effervescence dans les masses populaires. Le roi qui sur les impositions de 1772 et de 1773 a déjà consenti une diminution annuelle de vingt mille livres, s'empresse, en apprenant l'émeute de Bordeaux, d'accorder un crédit de deux cent mille livres destinées au soulagement des pauvres de la province. Par un arrêt du 18 mai, le Parlement impose aux riches une taxe en faveur des pauvres, « à proportion des revenus et facultés d'un chacun ». Il est dit dans les considérants : « que si jamais il fut nécessaire d'avoir recours à ce moyen, c'est sans doute aujourd'hui, puisque les maux qui accablent cette malheureuse province sont infiniment plus grands que ceux dont nous avons été les témoins, et que ceux dont la mémoire s'est conservée jusqu'à nous[2]. » Le Parlement ne se contente pas de rendre un arrêt, il donne aussi 50,000 liv.[3]. Le chapitre de Saint-André de Bordeaux donne 20,000 liv. et celui de Saint-Émilion 500 liv.[4]. Plusieurs négociants des Chartrons « à qui on a enfin permis de faire venir des bleds, le donnent fort noblement au prix coutant, leurs frais deduits, mais sans aucuns profits. Ils doivent estre considerez, ajoute Mme Duplessy, comme de bons cytoiens. »

Dès le 13 mai, les vicaires généraux du diocèse de Bordeaux, en l'absence de l'Archevêque, adressent aux curés des paroisses la circulaire suivante : « Nous n'avons pas besoin de vous porter à secourir les pauvres par vous-même, autant qu'il est en votre pouvoir; mais nous ne saurions trop vous exhorter à solliciter vivement la charité compatissante des personnes aisées de votre paroisse en faveur de ceux qui souffrent le plus des malheurs du temps. Empêchez qu'ils ne prennent conseil d'un esprit d'inquiétude qui, loin de remédier à leurs maux, pourroit rendre infructueux les moyens qu'on emploie pour les soulager: représentez-leur que par des murmures ils se rendroient indignes des bénédictions du Ciel[5]. »

Ces sages conseils sont partout entendus et c'est grâce à l'influence

1. Arch. dép., C 1441. Contrôleur général à l'Intendant, 26 juillet 1773.
2. *Ibid.*, C 1437. Imprimé, 18 mai 1773.
3. Bibl. mun. Correspondance inédite de Mme Duplessy, 22 mai 1773.
4. Arch. dép., C 332. Jurats de Saint-Emilion à l'Intendant, 22 mai 1773.
5. *Ibid.*, C 1432. Imprimé, 13 mai 1773.

des curés sur leurs paroissiens, que bien des émeutes sont étouffées au moment où elles allaient éclater.

« J'ay vivement sollicité mon peuple aujourd'hui, écrit le curé de Cailleau à l'Intendant, de fermer l'oreille aux discours sedicieux et à ces esprits brouillons et inquiets plus propres à fomenter la revolte qu'à suivre les sentiments de la soumission et de la religion. Une sage prevoyance a arreté le feu, mais il n'est pas éteint[1]. » Et l'on doit avouer que son mérite est grand, lorsqu'on apprend « qu'une partie de ses paroissiens est reduite à la condition des bestes, forcés de recourir aux herbes que l'on appelle *paradelles* et *mauves*, pour derober à la mort un reste de vie que la famine poursuit ».

Quant à la charité chrétienne du clergé, elle est au-dessus de tout éloge. « Il a disposé d'un capital considérable pour soulager la misère publique[2]. » Dans les campagnes, la plupart des prêtres donnent à peu près tout ce qu'ils possèdent, et à tel curé il ne reste, après avoir fait l'aumône, « qu'une pièce de six liards »[3]. Celui de Vayres dit à l'Intendant : « Je ne connais presque point de grain ches personne icy. Je n'avois conservé que quelques boisseaux de meture pour ma maison et mes pauvres; c'est aujourd'hui le moment ou j'ay cru devoir faire l'employ qui, à mon grand mal au cœur, ne sera qu'une goute d'eau sur un incendie[4]. » Il a, en effet, plus de deux mille paroissiens.

L'archevêque de Bordeaux, Mgr F. Mériadec de Rohan, à la nouvelle des malheurs qui affligent son diocèse, s'empresse de revenir dans sa ville archiépiscopale. « M. l'Archevesque arrivera jeudy, écrit Mme Duplessy à sa fille; il a voulu venir assister en personne les pauvres de son diocèse; c'est ce qu'il a mandé à quelques persones qui lui avoient ecrit qu'il feroit bien de s'en dispenser; il a mandé, de plus, que l'on ne fit aucune despense pour son arrivée, et qu'il valoit mieux garder son argent pour le soulagement des pauvres; ses sentiments sont dignes d'un bon prélat, d'un bon cytoyen et de l'humanité[5]. »

Quelles sont les conséquences de la misère et de l'émeute au point de vue financier? La seule ville de Bordeaux doit aux bou-

1. Arch. dép., C 1437. Lettre de J. Barthellemy, curé de Cailleau, à l'Intendant, 23 mai 1773.
2. *Ibid.*, C 1443. Lettre de Dudon, curé de Coutras, à l'Intendant, 26 mai 1773.
3. *Ibid.*, C 1437. Curé de Cailleau à l'Intendant, 23 mai 1773.
4. *Ibid.*, C 1437. Lartigue, curé de Vayres, à l'Intendant, 21 mai 1773.
5. Bibl. mun. Correspondance inédite de Mme Duplessy, 31 mai 1773.

langers une indemnité de 150,000 liv.[1]. Les emprunts faits et les indemnités à payer par les élections de Bordeaux — ville non comprise, — de Périgueux, d'Agen, de Condom, sont de 79,982 liv. 1 s. 7 d., « qu'il faudra imposer en deux années : 1774 et 1775 ». Dans ce compte il n'est pas question de l'élection de Sarlat, pas plus que de quelques communautés dont les frais ont été déjà payés[2].

Voici ce qui est dit de l'indemnité accordée aux négociants : « En 1774, il fut fait une liquidation des pertes qu'avoient faites les négotiants sur la vente de leurs bleds, qui se montoient à 175,000 liv. qu'ils gardèrent sur les 200,000 liv. accordées par le Roy. Les 25,000 liv. restantes furent remises à la recette générale[3]. »

Tel est, en résumé, l'historique de la disette de 1773 dans la Généralité de Bordeaux et des émeutes populaires auxquelles les contemporains ont donné le nom de *Révolte*[4]. La disette prend fin avec la nouvelle récolte qui a été abondante dans presque toutes les provinces, sans que toutefois cette abondance amène une diminution sensible dans le prix du blé[5]. Quant aux troubles dont la cause réelle ou le prétexte a été la cherté des grains et qui ont semé la terreur dans la plus grande partie de la Guyenne, ils ne durent guère, comme nous l'avons vu, que jusque dans les premiers jours de juin.

Autrefois, principalement en 1709 et en 1748, il y a eu dans la même Généralité, des famines terribles, et le peuple, malgré sa misère, est resté calme.

Depuis 1768, des révoltes sérieuses se succèdent rapidement dans un grand nombre de provinces du royaume. En 1773 même, l'émeute de Bordeaux n'a pas été la première en date. Elle a été précédée de celles de Toulouse, de Gaillac, d'Albi et de plusieurs autres villes du Languedoc.

Cette souffrance tranquille d'autrefois, mise en regard de l'effervescence actuelle, est une preuve que, depuis quelques années, un changement profond s'est opéré dans l'esprit public.

Quelles sont les causes de ce changement? Il ne nous appartient pas de les rechercher dans cette étude.

P. CARAMAN.

1. Arch. mun., BB. Correspondance des Jurats, 18 septembre 1773.
2. Arch. dép., C 1441, année 1773.
3. *Ibid.*, C 1439. Paris, 10 avril 1779.
4. Bernadau, *Annales de Bordeaux*, 2e partie, p. 217.
5. Arch. dép., C 1441. Terray à l'Intendant, 18 septembre 1773.

LE CONTRE-AMIRAL ROMAIN DURANTEAU

(1763-1850)

Joseph Duranteau, qui était né à Étauliers, près de Blaye, en 1718, se fit remarquer à Bordeaux par sa distinction et sa grande valeur intellectuelle. Avocat au Parlement, il brigua les fonctions municipales. Il fut plusieurs fois jurat. Lorsqu'il mourut, le 23 juillet 1790, il était officier municipal, et la grosse cloche, sonnant le glas, annonça à ses compatriotes la fin de ce bon citoyen qui avait accueilli avec enthousiasme la Révolution de 1789[1].

Ce fut un bon citoyen : non pas seulement parce qu'il pratiqua les vertus civiques, mais aussi parce qu'il fut le modèle des pères de famille. Il eut, en effet, dix-sept enfants. La Boubée, dans ses notes manuscrites, lui en compte vingt-six et, même, à ce sujet, rapporte qu'à la naissance du vingt-sixième il aurait dit : « J'avais le quarteron, il faut bien commencer le demi-cent. »

Deux de ses enfants s'élevèrent à de hautes situations militaires : l'un fut maréchal de camp, l'autre devint contre-amiral.

Romain Duranteau — celui qui se fit marin — naquit à Fontareau, maison de campagne de son père, le 10 novembre 1763, à huit heures du soir. Il fut baptisé le lendemain par le curé de Listrac. Sa mère, qui devait mourir en 1804, se nommait Marie-Anne-Pauline de Kater. Ses parrain et marraine furent un domestique, Jean Fontaine, et une fille de service, Rose Godard; les témoins : un vigneron, Jean Labatut, et un bouvier, François Labatut[2].

En temps ordinaire, ses parents habitaient à Bordeaux, sur le territoire de la paroisse Saint-Pierre, par conséquent tout près des quais. Où fut-il élevé? Connut-il dès sa jeunesse ses compatriotes qui devaient entrer dans la marine : le contre-amiral Leblond-Plassan, le capitaine de vaisseau Magendie, le lieutenant de vaisseau Jean-Baptiste Lagrèze, etc.? Nous l'ignorons.

Le 27 octobre 1781, il s'embarqua en qualité de pilotin sur un

1. *Le Barreau de Bordeaux de 1775 à 1815*, par Henri Chauvot.
2. *Archives de la Grande Chancellerie de la Légion d'honneur*, dossier R. Duranteau.

navire bordelais de la marine marchande, le *Duc-de-Chartres*, navire de 750 tonneaux et armé de 22 canons. Ce bâtiment était commandé par Pierre Chartier. Il faisait partie de l'armée que commandait à Brest le comte de Guichen. Cette flotte sortit du port, mais les Anglais la dispersèrent, si bien que le *Duc-de-Chartres* arriva seul à la Martinique, où il débarqua quatre cents soldats. Il fut alors envoyé à l'armée du comte de Grasse, qui se trouvait devant Saint-Christophe. Il assista à la prise de cette île, puis, transformé en parlementaire, il ramena à Plymouth une partie de la garnison anglaise qui occupait Saint-Christophe avant notre victoire. Il fut désarmé à Bordeaux le 31 mai 1782[1].

Après un court embarquement sur le *Chien-de-Chasse*, navire de l'État, en 1783, Romain Duranteau fit deux autres voyages sur le *Duc-de-Chartres* et avec la même destination, Saint-Domingue: le premier, du 2 mars 1784 au 13 septembre de la même année comme second lieutenant; le deuxième, du 19 mars 1785 au 24 octobre suivant, comme lieutenant. On le retrouve ensuite, avec le même grade, sur la *Ville-de-Bordeaux*, capitaine de Kater, du 26 décembre 1785 au 7 août 1786 (voyage à la Martinique), et du 7 avril 1787 au 1er juin 1787, où il débarque au Cap, comme matelot timonier, sur la frégate *la Proserpine*, capitaine de Barbazan, du 1er juin 1787 au 29 novembre suivant, puis, de nouveau, comme lieutenant, sur l'*Ajax*, capitaine Foucaud, du 29 novembre 1787 au 18 mai 1788 (venant du Cap); le *Diomède*, capitaine Lamothe, du 12 octobre 1788 au 15 juillet 1789 (voyage à Saint-Domingue); le *Grand-Dalemberl*, capitaine Thibaud, du 20 août 1789 au 21 mars 1790, où il débarque au Cap.

Le 26 mars 1790, il s'embarqua au Cap sur le *Darcy*, capitaine de Kater, dont nous avons déjà parlé dans notre étude sur le contre-amiral Leblond-Plassan. Le *Darcy* revint en France, puis retourna au Cap en septembre 1790. Duranteau avait alors le grade de second capitaine. En décembre 1791, ayant pris de nouveau la mer sur le *Darcy*, qui fit un voyage aller et retour au Cap, il reçut en route le commandement de ce navire. En novembre 1792, devenu capitaine, il mit à la voile et conduisit le *Darcy* au Cap, puis à Saint-Domingue. Il assista aux troubles dont cette île fut le théâtre. Il servit sous les ordres du contre-amiral de Sercey. Il recueillit un grand nombre d'habitants qu'il transporta à Baltimore. Il revint

1. *Archives du Ministère de la Marine*, dossier R. Duranteau.

à Brest sous les ordres de l'amiral Vanstabel et désarma le *Darcy* à Bordeaux.

Revenu au pays, il se met en instance auprès des autorités en vue d'obtenir le certificat de civisme prescrit par la Convention nationale. Le 8 thermidor an II, le Conseil général de la commune de Bordeaux le lui accorde.

En outre, il fournit un second certificat dont une copie se trouve dans son dossier du Ministère de la Marine et dont voici la teneur :

Nous soussignés voisins et domiciliés dans l'arrondissement de la section Marat de cette commune attestons à tous qu'il appartiendra que nous connaissons le citoyen Romain Duranteau (fils de feu Joseph Duranteau décédé off^er^ m^al^ de cette commune ayant vécu homme de loi, bon citoyen et point noble) pour un bon républicain ayant toujours mené une conduite et ayant eu des mœurs exempts de reproches, en foi de quoi nous avons signé le présent pour lui servir et valoir. Bordeaux le 21 thermidor 2e année républicaine. Signé : Floissac, Dupuy, Ch. Vigneau, Troplong, Hermann Dupuy, F. Cabos, Labat jeune, P. Martial, Oliveau j^ne^, Cavalié, Eloys et P. Texier.

Le 21 mars 1796, il entre définitivement au service de l'État : il devient enseigne de vaisseau non entretenu. En cette qualité, il s'embarque le 1er vendémiaire an III sur le vaisseau *le Tyrannicide.* Ce navire fit un voyage de Brest à Toulon au cours duquel il livra un combat à un navire espagnol près des côtes de la Catalogne.

Le 10 prairial de la même année, il est appelé sur la frégate la *Friponne.* Il fait une croisière dans la Méditerranée sous les ordres du contre-amiral Martin et passe ensuite dans la division du contre-amiral Richery. Il prend part au combat de Fréjus contre une escadre anglaise. Puis à la hauteur du cap Saint-Vincent, il contribue à la reprise aux Anglais d'un navire français, *le Censeur*, et à la capture ou à l'incendie d'un convoi de 60 voiles, qu'accompagnaient le *Censeur* et deux autres navires. Enfin, la *Friponne* détruisit un nombre considérable de bâtiments anglais aux environs de Terre-Neuve[1].

Il fait, avec le vaisseau *le Censeur*, commandant Lecour, une campagne à Terre-Neuve, puis sur les côtes du Labrador. L'équipage descend dans la baie de Bull et y détruit les établissements anglais. Le navire poursuit sa route jusqu'à la baie Aux-Châteaux. Duranteau reçoit la mission d'aller sommer les forts de se rendre.

1. *Le Moniteur universel*, n° du 30 juin 1850.

Les Anglais refusent. Alors, les Français les attaquent et anéantissent, avec les forts, tous les établissements anglais de la région.

Il avait été nommé lieutenant de vaisseau aux appointements de 3,300 francs le 21 novembre 1795.

Il quitte le *Censeur* pour la *Révolution*. A bord de la *Révolution*, il participe à l'expédition de Morard de Galles en Irlande et, plus heureux que beaucoup de ses camarades, il revient sain et sauf à Rochefort. Il sert pendant plusieurs mois sur la frégate *la Fraternité*.

Au lendemain du désastre d'Aboukir on comprit qu'il était nécessaire de rendre au pavillon français l'éclat que donne le succès. L'amiral Bruix, ministre de la Marine, forma une flotte importante à Brest, et, malgré les Anglais, la conduisit dans la Méditerranée, mouilla à Toulon, ravitailla l'armée d'Italie par Gênes et par Savone, se renforça de la flotte espagnole à Carthagène et, sans avoir eu à soutenir aucun combat, ramena tous ses navires à Brest. Duranteau, qui avait été nommé capitaine de frégate le 15 mai 1798, prit part à cette fameuse croisière; il servait sur le vaisseau *la Constitution*.

On le retrouve ensuite comme adjudant du contre-amiral Dumanoir Le Pelley sur les vaisseaux *le Formidable* et *le Marengo*, la frégate *la Fidèle* et le vaisseau *le Vautour*. Dumanoir, ayant reçu la mission d'aller recevoir et armer six navires espagnols à Cadix, était dans cette ville, avec son adjudant, le 6 juillet 1801, lorsque l'amiral Linois, ayant rencontré la flotte de Saumarez, s'embossa dans la rade d'Algésiras et y remporta un brillant succès. Duranteau s'embarqua sur la division espagnole qui alla rejoindre Linois, et l'aida à regagner Cadix. Il resta dans ce port peu de temps à bord de la frégate *la Libre*, puis il revint à Toulon avec le vaisseau *le Formidable*, qui venait d'accomplir, sous les ordres du commandant Troude, une action d'éclat presque extraordinaire.

En l'an X, il passe successivement avec les mêmes fonctions sur les vaisseaux *l'Indomptable*, *l'Atalante* et *le Duquesne*; puis retourne sur le *Formidable*. C'est à cette époque qu'a lieu l'expédition de Saint-Domingue, qui devait entraîner la chute de Toussaint-Louverture. Une flotte importante transporte les troupes placées sous les ordres du général Leclerc, beau-frère de Bonaparte. En l'absence de Latouche-Tréville, Dumanoir commandait toutes les forces navales réunies autour de l'île. Après une courte campagne au Cap-Français, Duranteau regagne Toulon.

Il est alors appelé comme adjudant du contre-amiral Magon sur

le vaisseau *le Majestueux*, à Rochefort. Il suit à Ostende cet amiral, qui devait y organiser une flottille puis la conduire à Boulogne. Il est placé à l'aile droite de la flottille sur la corvette *le Charles-Edouard*. En septembre 1803, il se rend à Boulogne et prend part à un combat livré par une division anglaise à une partie de la flottille venue de Dunkerque. Il retourne à Ostende et le 24 octobre se rembarque sur le *Charles-Edouard*. Il avait été promu capitaine de vaisseau de seconde classe le 24 septembre précédent[1]. L'aile droite de la flottille d'Ostende était sous les ordres du contre-amiral Magon. Elle soutint deux combats contre les Anglais à l'occasion de l'arrivée d'une partie de la flottille batave et de deux navires, *la Ville-d'Aix* et *la Ville-d'Anvers*. Duranteau fut cité à l'ordre pour son intrépide sang-froid sous le feu de l'ennemi au cours de ces différentes opérations. Il avait été nommé membre de la Légion d'honneur le 5 février 1804, et le 14 juin promu officier.

Au mois de juillet suivant, il devient chef de l'état-major général du vice-amiral Ganteaume, qui était commandant en chef de l'armée navale de Brest. On sait l'histoire de cette armée. Elle avait pour mission de se rendre aux Antilles, y rencontrer les flottes des amiraux Villeneuve et Missiessy, et, réunie à ces flottes, débarrasser des navires anglais la Manche, que la flottille de Boulogne devait pouvoir traverser librement. Tel était le plan de Napoléon. Il ne fut pas réalisé. Missiessy, après une heureuse croisière, revint à Rochefort. Ganteaume sortit de Brest, mais ne put passer à travers la flotte anglaise. Villeneuve termina sa campagne à Trafalgar. Duranteau, embarqué successivement sur les vaisseaux *l'Impérial* et *le Républicain*, n'assista donc qu'à quelques escarmouches avec la flotte anglaise, près de la Pointe Saint-Mathieu.

En janvier 1806, il va à Toulon armer un vaisseau de 74, *l'Annibal*, qui faisait partie d'une division commandée par le contre-amiral Cosmao. Le navire armé, mis en rade le 23 février, il en reçoit le commandement. On l'envoie tout d'abord à Gênes chercher le vaisseau *le Génois*. On lui confie une mission en Corse et il ramène de cette île deux flûtes chargées de bois de contruction. Il conduit des flûtes à Villefranche. Il met constamment à la voile pour effectuer des exercices en mer. Enfin, il débarque le 2 février 1808 pour prendre les fonctions de chef d'état-major général de l'escadre de la Méditerranée, qui était sous les ordres de Ganteaume.

1. En mars 1803 il avait donné sa démission. Celle-ci fut-elle refusée ou la retira-t-il? Rien dans le dossier ne l'indique.

Tandis qu'il commandait l'*Annibal*, il se maria. Il adressa le 6 mars 1807 au ministre de la Marine et des Colonies une demande tendant à être autorisé à épouser Mlle Thérèse-Ursule-Gabrielle de Pézenas, née à Toulon le 17 octobre 1780, fille de Laurent-François-Xavier de Pézenas, ancien lieutenant des vaisseaux du roi, chevalier de Saint-Louis, et de Rose-Louise-Marguerite de Vallavieille. Le préfet maritime, Emeriau, transmit cette demande avec un avis favorable. Sur le rapport au ministre qui accompagne cette pièce, se trouve l'annotation : « Vu, lui répondre agréablement sur son mariage. » Effectivement, le mariage civil eut lieu le 24 mars 1807 et fut célébré à la mairie de la Seyne.

Chef d'état-major général, il s'embarque le 3 février 1808 sur le vaisseau *le Commerce-de-Paris*. Il prend part à une campagne à Corfou. Là, le navire doit être laissé en raison de ses avaries. L'amiral et son état-major le quittent et montent à bord du *Magnanime*. L'amiral sort avec cinq navires à la recherche de quatre autres dont il avait été séparé. La croisière dure vingt jours à l'entrée de la mer Adriatique. Les navires sont retrouvés et l'armée rentre à Toulon. Du *Magnanime*, Duranteau passe successivement avec les mêmes fonctions sur les vaisseaux *le Majestueux* et *l'Austerlitz*.

Le 12 juillet 1810, il est appelé au commandement de la frégate *la Pénélope*. Sous les ordres du vice-amiral Allemand, il fait des sorties fréquentes et se rencontre avec les Anglais dans plusieurs escarmouches. Il s'empare de deux corsaires ennemis qu'il amène à Toulon. Il remplit différentes missions à Naples et en Corse. Étant à Gênes, il est placé à la tête d'une division comprenant deux frégates et une flûte. Revenu de ce port, il débarque le 10 avril 1811 et de nouveau prend les fonctions de chef d'état-major général. L'armée de la Méditerranée était alors commandée par l'amiral Émeriau. La manière dont ce marin éminent exerça son commandement est bien connue : elle fut à l'avantage de la France. Duranteau s'embarqua successivement sur les vaisseaux *l'Austerlitz*, *le Majestueux* et *le Wagram*. Il n'y eut point de bataille navale, mais seulement des escarmouches. Défendre Toulon contre les attaques des Anglais, c'était tout ce qu'on pouvait demander à la flotte de la Méditerranée. Elle s'acquitta de cette tâche à son honneur.

Duranteau conserva ses fonctions de chef d'état-major général jusque vers la fin de l'empire... En mai 1814, le contre-amiral Cosmao engagea le préfet maritime à le désigner au ministre pour le commandement du vaisseau *le Sceptre*. Le mois suivant, cette

proposition était agréée par le ministre et Duranteau s'embarquait sur ce vaisseau. Peu de temps après, le 18 août 1814, il fut nommé chevalier de Saint-Louis sur la proposition du vice-amiral Emeriau. Du 1er décembre 1814 au 16 septembre 1815, il accomplit, avec la flûte *la Néréide*, des missions dans la Méditerranée. Dès 1810, Ganteaume avait demandé qu'il fût élevé à la première classe de son grade; il obtint cet avancement le 1er août 1816.

L'Empire, c'était la guerre perpétuelle. La Monarchie, après la défaite, ramena la paix. Aussi à partir de cette époque ne relève-t-on guère plus dans la carrière des marins de faits intéressants. Duranteau avait le désir, légitime du reste, de ne point parvenir à sa retraite sans voir s'améliorer sa situation. Aussi, maintes fois, en 1817, 1827, 1828 et 1829, adressa-t-il des lettres au ministre de la Marine pour faire valoir ses titres à la croix de commandeur de la Légion d'honneur. Le 4 mars 1823, quelques semaines après la mort de son frère, le maréchal de camp, il sollicita du Grand Chancelier la croix de commandeur que ce décès avait rendue vacante. Enfin, il fit appel à l'appui de son ami le contre-amiral Halgan, conseiller d'État, membre de la Chambre des députés et directeur du personnel au Ministère de la Marine et des Colonies. Mais, malgré tout le mal qu'il paraît s'être donné, il ne fut promu commandeur que le 30 octobre 1829.

Capitaine de vaisseau, il voulut devenir contre-amiral. Il écrivit à ce sujet, le 31 août 1824, à l'amiral Halgan. Mais à cette époque la France connaissait et pratiquait comme aujourd'hui ce système de la recommandation que M. Charles Benoist a dépeint et critiqué en termes si vivants et si pittoresques et que des esprits à courte vue sont trop portés à imputer au régime républicain. Duranteau, capitaine de vaisseau, s'adressant à son ministre, ne trouva rien de mieux que de faire apostiller sa demande par des députés. Le 4 avril 1825, il sollicite du ministre le grade de contre-amiral. Dans sa lettre, il rappelle ses services, les commandements qu'il a exercés. En marge de cette lettre, on lit ces deux apostilles :

Les députés de la Gironde soussignés s'empressent de témoigner à Son Excellence tout l'intérêt qu'ils prennent à leur compatriote M. Duranteau et combien ils seraient flattés d'avoir pu contribuer par leur recommandation à l'avancement mérité d'un officier aussi distingué par ses bons sentimens que par ses longs et honorables services. *Signé :* GAUTIER, Cte DE LUR-SALUCES, DU HAMEL, DE GOURGUE, DUSSUMIER-FONBRUNE, RAVEZ...

Les Députés du Var soussignés qui connaissent les droits que M. le Capitaine de vaisseau Duranteau a à l'avancement qu'il sollicite et qui savent par expérience combien, depuis plus de trente ans de résidence à Toulon (où il s'est allié à une des familles distinguées victimes de la Révolution), il s'est acquis de titres à l'affection, à l'estime et à la considération des gens de bien, viennent avec empressement appuyer auprès de Son Excellence la demande de cet officier et lui témoigner tout l'intérêt qu'ils mettent à la lui voir prendre en considération. (*Signatures.*)

Quelques jours après, le 22 mai, Duranteau était promu au grade de contre-amiral. Certes, il y a quelque chose de choquant à voir un fonctionnaire civil ou militaire faire intervenir des hommes politiques dans ses rapports avec ses chefs; mais cependant, on ne saurait en blâmer Duranteau. Les services qu'il invoquait étaient réels, pendant de nombreuses années il avait vaillamment et consciencieusement rempli son devoir de marin, son avancement était justifié; s'il dut pour l'obtenir user de procédés auxquels recouraient ses contemporains, qui pourrait le lui reprocher?

Il fut admis à la retraite par ordonnance du 23 avril 1832 et quitta ses fonctions le 1er mai suivant. Sa pension fut fixée, par ordonnance du 28 août 1832, à 4,000 francs.

Retraité, il resta à Toulon qu'il habitait depuis longtemps. Il demeurait place d'Armes, n° 5. C'est là qu'il mourut le 6 juin 1850, à six heures du soir. Sur la lettre de faire-part, qui porte la date du 7 juin, nous relevons les noms de M. Jules Duranteau, lieutenant de vaisseau, son fils, et de ses filles, Mmes Pauline Vigouroux, dont le mari était lieutenant-colonel au 23e régiment d'infanterie de ligne, et Caroline Lefraper, mariée à un capitaine de frégate. Il fut inhumé dans le tombeau de la famille situé dans le cimetière de Toulon, contre le mur Lalonde, nos 93-94. Sa veuve reçut une pension de 1,000 francs. Par ordre du ministre de la Marine, une notice nécrologique fut insérée au *Moniteur universel* du 30 juin 1850.

Nous avons dit que l'un des frères de l'amiral Duranteau appartenait à l'armée de terre. Le baron Luc Duranteau, surnommé Joseph-Jean, naquit à Bordeaux, paroisse Saint-Pierre, le 8 septembre 1747, à deux heures du matin. Il fut baptisé le même jour et eut pour parrain M. Luc Laugeay et pour marraine sa grand'mère Jeanne-Thérèse Rozier de Kater[1].

Il débute comme officier le 24 mars 1769 en qualité de sous-

1. *Archives de la Grande Chancellerie de la Légion d'honneur*, dossier Duranteau-Luc.

lieutenant au régiment du Médoc, où il devint lieutenant en 1772, premier lieutenant en 1783, capitaine en second en 1784, capitaine en 1791. En 1793, il est à la 129e demi-brigade d'infanterie de ligne et en 1796 à la fameuse 32e demi-brigade; il est nommé alors chef de bataillon[1]. En 1799, le général en chef de l'armée d'Orient le nomme provisoirement adjudant général. Général de brigade provisoire en 1800, il est confirmé dans ce grade par arrêté du 14 décembre 1801. Le 22 mars 1802, il est élu membre du Corps législatif où il représente la Gironde. Il est mis en non-activité. En 1805, il est désigné pour aller servir à l'armée du Nord, mais en 1806, il revient au Corps législatif. En 1807, il est nommé major général de la 2e légion de réserve de l'intérieur. Employé dans la 10e division militaire en 1809, il commande d'abord les troupes du département de la Haute-Garonne, puis celles du département de Tarn-et-Garonne. En 1810, il est envoyé à Perpignan. Enfin, il est mis à la retraite le 16 novembre 1813. Sa pension s'élève à 4,000 francs. Il se retire à Bordeaux.

Les batailles auxquelles il prit part sont nombreuses : la Brenta, Arcole, l'affaire de Saint-Michel, devant Vérone, Rivoli, le siège d'Alexandrie, les Pyramides, etc. Lors de l'insurrection du Caire, il soutint pendant deux jours héroïquement et victorieusement avec deux cents hommes seulement l'attaque de plus de dix mille insurgés[2]. Il reçut deux blessures : un coup de feu à la cuisse en 1794 dans les affaires du comté de Nice, et un coup de feu à la tête le 17 novembre 1796 à la bataille d'Arcole[3].

Le 6 octobre 1791, il avait été nommé chevalier de l'ordre de Saint-Louis. Membre de la Légion d'honneur le 26 novembre 1803, il devint commandant le 14 juin 1804. Par lettres-patentes du 20 mars 1812, il fut fait baron de l'Empire. En 1810, il avait reçu une dotation de 2,000 francs de rente annuelle sur une propriété qui se trouvait dans le département du Trasimène[4].

Il ne s'était point marié et venait en aide à plusieurs de ses sœurs et de ses frères. C'est pourquoi il vit avec peine prononcer sa mise à la retraite. Vainement son frère, le marin, intervint en sa faveur auprès du ministre pour faire rapporter cette décision. Le ministre répondit qu'elle était irrévocable. Le général Duranteau manquait

1. *Archives du Ministère de la Guerre*, dossier Duranteau-Luc, n° 908.
2. *Statistique de la Gironde*, de Jouanet.
3. *Archives du Ministère de la Guerre*.
4. V. le dossier de cette dotation aux *Archives du Ministère de la Justice*.

en effet, de l'activité nécessaire pour exercer un commandement : l'âge et la guerre l'avaient usé.

Il mourut à Bordeaux le 21 février 1823. Ses obsèques furent célébrées dans l'église Saint-Pierre le 23 février[1]. Il fut inhumé à la Chartreuse dans un caveau (4e série, n° 38) que ses sœurs Hélène, Cécile, Pauline et Luce venaient d'acquérir et dont la propriété leur avait été transférée par un arrêté de concession en date du 22 février.

La biographie des frères Duranteau soulève un petit problème relatif à l'histoire d'une rue de Bordeaux. En 1842, la rue Saint-Jean-Saint-Seurin reçut le nom de « Duranteau » : pour quelle raison? Est-ce à cause du marin ? C'est peu probable, puisqu'il était encore vivant. Est-ce en souvenir du maréchal-de-camp ? Les Archives municipales de Bordeaux ne peuvent fournir une explication. M. Rousselot, sous-archiviste de la Ville, a bien voulu avec son obligeance coutumière nous donner son opinion. S'appuyant sur l'autorité du chroniqueur Bernadau qui publia une édition de son *Viographe bordelais* en 1844, époque voisine de celle où la rue Saint-Jean-Saint-Seurin changea de nom, il croit que cette rue rappelle le souvenir du père de Luc et de Romain : celui de Joseph Duranteau.

André VOVARD.

1. *Le Mémorial bordelais*, nos des 24 et 25 février 1823 ; *l'Indicateur* du 24 février 1823.

LE GOUVERNEMENT DU MARÉCHAL DE MATIGNON

EN GUYENNE

PENDANT LES PREMIÈRES ANNÉES DU RÈGNE DE HENRI IV

(1589-1594)

(Suite.)

VI. — Première partie de l'année 1592.

Agitation a Bordeaux. — Villandraut. — Saint-Macaire.

La fin de l'année 1591 à Bordeaux fut troublée par les prédications séditieuses de quelques orateurs.

On sait combien les bulles de Grégoire XIV avaient exalté les passions des Ligueurs [1] et comment Henri IV y répondit par sa déclaration du 4 juillet [2] et le rétablissement des édits de pacification de 1577 et de 1580 favorables aux protestants [3]. Cette dernière mesure rencontra la plus vive opposition au Parlement de Bordeaux, qui renvoya continuellement la délibération au sujet de son enregistrement, depuis le 19 août jusqu'à la fin de l'année 1591 [4]. C'est en vain que Henri IV lui écrivit, le 10 janvier 1592 [5]. La cour répondit au Roi, le 4 mars, en maintenant respectueusement son refus de délibérer [6].

C'est à l'occasion du rétablissement des édits de pacification [7] qu'un théologal de Saintes, résidant à Bordeaux, composa un violent mémoire contre Henri IV [8]. Le jour de la Noël 1591, quatre

1. Elles inquiétèrent même quelques catholiques royalistes. A Villefranche-de-Rouergue, le 3 et le 11 août, un certain nombre de « zelez habitans qui avoient des scrupules de conscience » quittèrent la ville. *Annales de Villefranche*, t. II, p. 122.
2. *Mémoires de la Ligue*, t. IV, p. 361.
3. *Mémoires de la Ligue*, t. IV, p. 348.
4. Cf. Cruseau, *Chronique*, t. I, pp. 49, 52 et 53.
5. Lettre signalée dans une lettre du Parlement au Roi, du 4 mars 1592. *Arch. hist. de la Gironde*, t. X, p. 578.
6. Lettre du 4 mars. Cf. note précédente.
7. *Ibid.*
8. Lettre de Matignon au Roi, 4 janvier 1592. *Arch. hist. de la Gironde*, t. X, p. 571.

prédicateurs s'inspirèrent de son écrit, et prononcèrent leurs sermons à la même heure, en quatre endroits différents[1]. La Cour condamna l'un des prédicateurs au bannissement et le libelle scandaleux fut brûlé en sa présence[2].

Cette affaire terminée, Matignon se remit en campagne. Le 17 novembre 1590, un parti de Ligueurs s'était emparé de Villandraut[3]. De là ils faisaient des courses jusque dans les environs de Bordeaux[4]. Matignon y envoya Barrault, le comte de La Roche et le capitaine de Gourgues, qui reprirent le bourg[5]. Mais les Ligueurs s'enfermèrent dans le château, la fameuse forteresse construite au XIVe siècle par Clément V. Matignon semble n'avoir point prévu la résistance qu'offrirait cette place : il fit fortifier l'église du bourg qui se trouvait en face de la porte du château, et il pensait, au début faire ainsi capituler ses défenseurs « sans y tirer un coup de canon »[6].

Il se rendit à Villandraut pour activer les travaux, au mois de janvier 1592[7].

C'est là qu'il apprit le péril que courait Saint-Macaire[8]. Depuis longtemps, de graves soupçons pesaient sur le gouverneur de cette place, Asdrubal de Ferron. En novembre 1590 déjà, il autorisait les Ligueurs à loger jusque dans les faubourgs de sa place[9].

Le 11 janvier 1592, Matignon apprit que Villars se rendait à Marmande, afin d'aller surprendre Saint-Macaire dans la nuit du 12, grâce à la complicité de Ferron, qui s'était emparé d'une maison voisine de la porte de la ville. Le maréchal aussitôt dépêcha La Roche vers la ville menacée. Ce dernier y arriva dans l'après-midi du 12; mais Ferron lui refusa l'entrée et lui interdit même de séjourner dans les fauxbourgs; La Roche dut se retirer à une demi-lieue de distance. Matignon se mit alors lui-même en route et le 12 au soir, avec Favas et ses lansquenets, il campait à une lieue de

1. Lettre de Matignon au Roi, 4 janvier 1592. *Arch. hist. de la Gironde*, t. X, p. 571.
2. Lettre du 4 mars, cf. note 5. — Lettre de Desaigues au Roi, du 5 mars. *Arch. hist. de la Gironde*, t. X, p. 581.— Cf. sur cette question : lettre de Henri IV, du 28 février 1592. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 247.
3. *Villandraut* (Gironde, arrondissement de Bazas). Lettre de Desaigues au Roi, du 17 novembre 1590. *Arch. hist. de la Gironde*, t. VII, p. 218.
4. Cf. Extrait des reg. de la jurade du 15 novembre 1592. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 249. — Caillière, *Histoire du mareschal de Matignon*, p. 310.
5. Lettre de Matignon au Roi, du 4 janvier 1592. *Arch. hist. de la Gironde*, t. X, p. 571.
6. Lettre de Matignon, du 4 janvier. Cf. note précédente.
7. Le 4 il écrivait encore au Roi, de Bordeaux. Mais le 11 au plus tard il était à Villandraut comme nous le verrons.
8. *Saint-Macaire* (Gironde, arrondissement de La Réole).
9. Cruseau, *Chronique*, t. I, p. 32.

Saint-Macaire. Cependant, les habitants de la place se révoltèrent contre leur gouverneur et le contraignirent à s'échapper « par dessus les thuiles » de la maison qu'il occupait près de la porte de la ville et à se réfugier dans le château.

Le lendemain 13, au matin, quand Matignon arriva, Ferron se rendit [1]. Le maréchal lui donna ordre de se retirer dans sa terre de Carbonnieux [2] et mit La Jouysière à sa place [3].

La ville de Saint-Macaire fut encore menacée par la Ligue en mai 1593 [4]. Matignon jugea prudent alors d'en expulser les jésuites [5].

Après s'être assuré de la conservation de Saint-Macaire, Matignon eut une entrevue avec Aubeterre et La Force [6] et ce n'est que le 17 janvier qu'il revint sans doute à Villandraut [7]. Au cours de cette entrevue l'on décida d'aller attaquer Marmande [8]. Le maréchal comptait, pour mener à bien l'entreprise, sur vingt mille écus que devait lui avancer le trésorier de France Prugue. Mais sur ces entrefaites Jean Martin revint de France avec une commission qui lui octroyait la charge de Prugue. Furieux, ce dernier refusa de prêter la somme promise, et le maréchal dut renoncer à ses projets sur Marmande [9].

Matignon dut encore demeurer quelque temps à Villandraut. Puis, voyant que le siège traînait en longueur, il laissa des troupes autour du château et revint à Bordeaux. Le 16 février il n'y était pas encore, mais on y attendait sa venue d'un moment à l'autre [10]. Quelques jours après il arriva [11] et se rendit avec Féret à l'hôtel de ville afin de s'occuper d'une question qui passionnait alors les

1. Lettre de Matignon à Thémines, de ?, 16 janvier 1592, dans *Bulletin de la Soc. hist... de Périgord*, t. XXIX, p. 490. — Cruseau, *op. cit.*, t. I, p. 54.

2. *Carbonnieux* (Gironde, canton de Pessac, commune de Villenave-d'Ornon).

3. Cruseau, *op. cit.*, t. I, p. 54. — Ferron revint à Saint-Macaire en 1594. Notes du docteur Martin.

4. Lettre de Matignon aux jurats de Saint-Macaire, de Bordeaux 5 mai 1593. Arch. de la Gironde, H 60.

5. Ordonnance datée de Bordeaux, 12 mai 1593. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 253.

6. Il les avait convoqués pour le 12 janvier entre Libourne et Sainte-Foy. (Lettre de Matignon au Roi, du 4 janvier. *Arch. hist. de la Gironde*, t. X, p. 571.) Nous ne savons pas où eut lieu l'entrevue. Elle nous est indiquée par la lettre de Matignon à Thémines du 16 janvier (*Bullet. de la Soc. hist. de Périgord*, t. XXIX, p. 490) dont l'éditeur n'a pas lu la date de lieu. L'original se trouve dans des archives particulières; nous n'avons pu le voir.

7. Lettre de Matignon à Thémines, du 16 janvier. Cf. note précédente.

8. Peut-être même un commencement de siège eut-il lieu. Le 4 février, en effet, le bruit courait à Agen que Matignon assiégeait le sieur de Castelnau. Arch. d'Agen, BB 37, f° 150 v°.

9. Lettre de Matignon au Roi, du 20 avril 1592. *Arch. hist. de la Gironde*, t. X, p. 582.

10. « Le seigneur mareschal n'est encor venu. Vous pourrez entendre de MM. Fregiguel et Planteau le bruict qui encourt ycy de sa venue. » Lettre de Belriou aux consuls de Bergerac, de Bordeaux 16 février 1592. Archives de Bergerac, boîte Q, liasse 7.

11. Il était à Bordeaux le 28 février, date de sa réponse à la requête des consuls de Bergerac. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 254.

Bordelais et dont nous reparlerons : celle de la suppression du subside de Royan.

Tandis qu'il était absent, le duc d'Épernon, revenu de France [1], avait signalé son retour en levant une lourde taxe sur les marchandises passant par eau à Bourg [2]. Il avait imposé jusqu'aux bois de chauffage et de construction, ce que les plus rebelles n'avaient encore osé faire [3]. Sa présence retint pendant longtemps Matignon à Bordeaux [4]. Au reste, une certaine lassitude commence à se manifester alors parmi les Ligueurs qui se rencontrèrent à Astaffort [5] avec des délégués royalistes afin de négocier une trêve [6].

Le 1er juin Matignon était encore à Bordeaux [7]. Vers le 15, le bruit commença de se répandre qu'il allait quitter la ville [8]. Au reste, ce n'était plus Épernon qui pouvait l'y retenir : le 5 juin, en effet, ce dernier avait quitté Angoulême pour s'acheminer vers la Provence [9].

Plus d'un mois s'écoule cependant avant que nous ne trouvions, d'une façon certaine, le maréchal hors de Bordeaux. Le 24 juillet, il était à Bazas, d'où il rend une ordonnance relative au ravitaillement des troupes qui assiégeaient Villandraut [10].

Le retour de Matignon à Villandraut ne marqua point la fin immédiate du siège qui dura encore un mois. Le 19 août, en attaquant des casemates que les assiégés avaient construites dans le fossé, Vivant fut atteint d'une arquebusade sur le devant de l'épaule ; trois jours après il mourut de sa blessure [11]. — Le 25 août enfin, la place se rendit [12]. La petite garnison, composée d'une cinquantaine

1. Il rentra à la fin de 1591. Cf. Girard, *Histoire... du duc d'Epernon*, t. I.

2. Lettre d'Épernon aux jurats, du 18 janvier. *Arch. hist. de la Gironde*, t. X, p. 574.

3. Lettre des jurats au Roi, du 29 janvier. *Arch. hist. de la Gironde*, t. X, p. 577.

4. Lettres de Matignon datées de Bordeaux : 28 février (cf. note 6); 1er mars (*Les jurades de la ville de Bergerac*, t. IV, p. 319); 28 mars (*Arch. hist. de la Gironde*, t. X, p. 584); 20 avril (*Arch. hist. de la Gironde*, t. X, p. 582); 31 mai (*Les jurades de la ville de Bergerac*, t. IV, p. 320); 1er juin (*ibid.*, t. IV, p. 320).

5. *Astafort* (Lot-et-Garonne, arrondissement d'Agen).

6. Nous en reparlerons plus tard. — La principale opération militaire de Gascogne est alors le siège de Levèze (Lot-et-Garonne, commune de Sos) par Favas en avril. Les pluies et la venue de Dulau, Montespan et Moulne l'obligèrent à lever le siège. *Chronique de Pérès*, dans *Revue de l'Agenais*, t. VI, p. 203.

7. Lettre de Matignon aux consuls de Bergerac, datée de Bordeaux 1er juin 1592. *Les jurades de la ville de Bergerac*, t. IV, p. 320.

8. « M. le mareschal, estant a Bourdeaulx, ce prepare pour s'en venir. » Avertissement aux consuls d'Agen, le 15 juin 1592. Arch. d'Agen, BB 37, f° 159.

9. Girard, *Histoire... du duc d'Epernon*, t. I, p. 328. — Le 30 juin il était sur le point de passer le Lot. Arch. de Montauban, *Regestre des conseilz de la maison commune*, 1592.

10. *Inventaire des registres de la Jurade [de Bordeaux]*, t. I, p. 204.

11. *Faits d'armes*, pp. 73-74.

12. Cruseau, *Chronique*, t. I, p. 63. — La date du 2 août donnée par Darnal (*Supplement des chroniques de la noble ville et cité de Bourdeaus*, p. 105) est inadmissible, à cause de l'époque de la mort de Vivant.

d'hommes, sortit, armée de toutes pièces, la pertuisane au poing et conduite par ses chefs, les capitaines Basterot et Dezons [1]. La place avait essuyé douze cent soixante coups de canon [2]. Selon O'Reilly, c'est alors qu'aurait été découronnée la tour de l'angle est, et que la courtine du sud-ouest aurait été éventrée [3].

Afin d'empêcher un retour possible des Ligueurs dans le château et le renouvellement d'un siège aussi long, le 31 août, le Parlement de Bordeaux ordonna de raser la place [4]. Elle appartenait à un membre de la famille de Duras [5], qui réussit à obtenir de Henri IV des lettres-patentes datées de Châlons du 4 octobre 1592, interdisant la démolition [6]. Déjà, nous apprend Darnal, « tous les appareils estoient faicts » [7]. Les lettres de Henri IV durent mécontenter les jurats de Bordeaux qui s'efforçaient de faire disparaître toutes les forteresses des environs servant de repaire aux pillards. Déjà Créon [8] avait été démantelé [9] et, le 15 août 1591, la ville avait acheté la baronnie de Montferrand [10], afin de faire démolir les fortifications du château [11]. Ce qui fut exécuté [12].

Aussi protesta-t-elle contre les lettres-patentes délivrées à Duras. L'affaire vint devant le Conseil d'État qui donna tort à la ville, le 23 janvier 1593 [13].

VII — Fin de l'année 1592.

Catherine de Bourbon a Bordeaux.

Après la prise de Villandraut, Matignon rentra à Bordeaux, pour en repartir presque immédiatement. Dès le 6 septembre, il était

1. Cruseau, *Chronique*, t. I, p. 63.
2. Lurbe (G. de), *Chronique bordeloise*, f° 52 v°. — Selon Cruseau, *op. cit.*, t. I, p. 63, 1,600 coups auraient été tirés.
3. O'Reilly, *Essai sur l'histoire... de Bazas*, p. 440.
4. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 249. — Nous préférons cette date à celle du 21 donnée par l'arrêt du Conseil d'État du 23 janvier 1593. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 251. — Le 21 en effet Villandraut n'était pas encore pris.
5. Jacques de Durfort, marquis de Duras, etc., baptisé à Duras en 1547, mort le 3 avril 1626. Cf. P. Anselme, t. V, p. 736.
6. Cf. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 249.
7. Darnal, *op. cit.*, p. 105.
8. *Créon* (Gironde, arrondissement de Bordeaux).
9. Darnal, *op. cit.*, p. 102.
10. *Saint-Louis-de-Montferrand* (Gironde, canton de Carbon-Blanc).
11. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XXIV, p. 147.
12. Lurbe (G. de), *Chronique bordeloise*, f° 52. — Matignon lui-même encourageait de tout son possible cette politique. Après la prise de Castillonnès, il en demanda le démantèlement au Roi. Peu après il adressait à Henri IV une requête analogue au sujet de Fronsac. Lettres du 4 janvier et du 28 mars. *Arch. hist. de la Gironde*, t. X, pp. 571 et 584.
13. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 251.

dans les environs de Port-Sainte-Marie[1], et il menaçait Agen[2]. Mais il ne dut pas rester longtemps aux champs, car il fut atteint d'une « grande malladye » dont il n'était pas encore complètement remis à la fin d'octobre et qui le réduisit à l'inaction[3].

Pendant ce temps, ses lieutenants remportaient une grande victoire sur les Ligueurs du Languedoc. Le chef des rebelles dans cette province, Joyeuse, était venu s'emparer d'une série de petites places aux frontières de la Guyenne et du Languedoc, et finalement avait mis le siège devant Villemur[4] que les Montalbanais considéraient comme un de leurs « bons greniers »[5]. Le passage d'Épernon dans la région l'obligea un moment à lever le siège, qu'il reprit aussitôt après le départ du duc. Le 19 septembre, Thémines se jeta dans la place. D'autres secours arrivaient bientôt de Languedoc et d'Auvergne, qui attaquèrent les assiégeants tandis que Thémines faisait une sortie, le 19 octobre. Ce fut un désastre pour la Ligue : Joyeuse se noya dans le Tarn en s'enfuyant, et quelques jours après Thémines rentrait à Montauban avec trois canons et vingt-deux enseignes qui avaient été pris à l'ennemi[6].

Quelques mois auparavant[7], à l'autre extrémité de la Guyenne, à Bayonne, les royalistes réussissaient à conjurer un grave péril : cette place n'avait cessé d'être menacée par les Espagnols depuis le début des hostilités. En 1592, le danger devint plus grave que jamais. Le gouverneur de Fontarabie s'était ménagé des intelligences à Bayonne par l'entremise d'un médecin, nommé Blancpignon[8]. La Hillière surprit une lettre de ce dernier où il était question « de faire promptement une saignée abondante pour la

1. « Après que M. le mareschal de Matignon a eu bapteu et guaigné le chasteau de Villandreau, s'en estoit retourné avec son canon en la ville de Bourdeaulx; Toutesfois il retourne despuis monter et s'aproche de la ville du Port Saincte Marye, ou on cuydoit qu'il arrivast arsoir. » Délibération des consuls d'Agen du 7 septembre. Arch. d'Agen, BB 37, f° 171.

2. Samazeuilh, *Monographie... de Casteljaloux*, p. 133, signale le passage de Matignon à Casteljaloux en septembre.

3. Lettre de Matignon au Roi, datée de La Réole 27 octobre 1592. *Arch. hist. de la Gironde*, t. X, p. 588.

4. *Villemur* (Haute-Garonne, arrondissement de Toulouse).

5. Arch. de Montauban, *Regestre des conseilz de la maison commune de la ville et cité de Montauban*, 1592.

6. Aubigné, *Histoire universelle*, édit. de Ruble, t. VIII, p. 287. — De Thou, l. CIII, § 17. — *Histoire générale de Languedoc*, t. V. — Dupleix, *Histoire de Henry le Grand*, p. 128.

7. Bayonne devait être surprise le jour de la Fête-Dieu (28 mai) selon Dupleix, *op. cit.*, p. 126. L'entreprise n'aurait eu lieu qu'en août selon les *Mémoires de Cheverny*, édit. Buchon, p. 283, col. 2.

8. Selon Dupuy, ce Blancpignon serait né à Troyes et n'aurait pas alors été exécuté: il aurait vécu fort âgé jusqu'à l'âge de quatre-vingts ans. Cf. de Thou, traduction de l'édition de Londres, 1734, t. XI, p. 532.

guérison de la maladie dont il parloit ». Arrêtés, Blancpignon et ses complices firent des aveux. Ils furent exécutés [1].

A peine remis de sa maladie, Matignon fut appelé dans le Midi, afin de conduire à Bordeaux Catherine de Bourbon. On sait les amours de cette princesse et du comte de Soissons. Comme ce dernier réussit à quitter l'armée royale et à venir jusqu'en Béarn, Henri IV le fit expulser du pays et rappela sa sœur auprès de lui [2].

Catherine de Bourbon dut quitter Pau vers le 26 octobre [3]. Craignant d'être attaquée par les Ligueurs, elle se fit accompagner d'une forte escorte. Et Matignon se rendit en personne à sa rencontre. Le 27 octobre, il était à La Réole s'apprêtant à partir deux jours après pour aller chercher Madame à Mont-de-Marsan [4].

Catherine de Bourbon fit son entrée à Bordeaux le 8 novembre [5].

Le 30 octobre, le Parlement avait été averti par Matignon de l'arrivée de la sœur du Roi, et fixa le cérémonial suivant lequel on l'accueillerait [6]. Le 7 novembre, les jurats ordonnèrent à tous les chefs de maison de la ville de se rendre le lendemain, à huit heures du matin « chascun en sa jurade... au melheur ordre et équipage qu'ilz pourront », afin d'aller saluer Madame à son entrée dans la ville [7].

Catherine de Bourbon arriva par la Garonne sur un bateau que les jurats avaient envoyé la prendre au port de Frans [8]. L'embarcation vint accoster en face de la porte du Caillau. Avant même qu'elle eût débarqué, la sœur de Henri IV fut haranguée par Daffis [9].

1. De Thou, l. CIII, § 16. — *Mémoires de Cheverny*, édit. Buchon, p. 283, col. 2. — Dupleix, *op. cit.*, p. 126. — P. Cayet, *Chronologie novenaire*, t. II, p. 393.

2. Cf. entre autres études : *Lettres inédites de Catherine de Bourbon, princesse de Navarre*, recueillies par Ernest de Fréville, dans *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, t. XVIII, p. 127.

3. « Estant deliberée de partir de ce pays le XXVIe jour de ce present mois. » Lettre de Catherine de Bourbon à d'Expalungue, datée de Pau 18 octobre 1592. *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, t. XVIII, p. 140. P. Cayet, *Chronologie novenaire*, éd. Michaud, p. 429, de son côté dit qu'elle quitta Pau le 25 octobre. C'est donc à tort qu'Olhagaray (*Histoire des comtes de Foix*, p. 691) prétend qu'elle quitta le Béarn le 14 octobre.

4. Lettre de Matignon au roi, datée de La Réole 27 octobre 1592. *Arch. hist. de la Gironde*, t. X, p. 588. Selon P. Cayet, *op. cit.*, p. 429, Matignon aurait rejoint Catherine entre Bazas et Captieux.

5. Arch. de Bordeaux, BB 39. — Lurbe (G. de), *Chronique bordeloise*, f° 52 v°. — Cruseau, *Chronique*, t. I, p. 65, fait erreur quand il dit que l'entrée eut lieu le dimanche 7 novembre. Le dimanche est un 8. — Darnal, *op. cit.*, p. 107, donne la date inexacte du 20 novembre.

6. Reg. secrets. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 279. — Cruseau, *Chronique*, t. I, p. 64.

7. Arch. de Bordeaux, BB 39.

8. *Ibid.* — Cruseau, *Chronique*, t. I, p. 65. — *Frans* (Gironde, commune de Bègles).

9. Cruseau, *Chronique*, t. I, p. 66.

Puis la Cour se retira. Catherine descendit alors à terre et se rendit en grande pompe sous un poële porté par quatre jurats jusqu'à la maison du trésorier Pontac [1], où elle devait loger [2].

Pendant son séjour, elle fit célébrer chez elle le culte protestant, et les huguenots de la ville, peut-être contre le gré de ses gardes, vinrent y assister [3]. Ce prêche eut lieu le 11 novembre. Le lendemain était le jour de la rentrée du Parlement ; et la Cour ouvrit la session en renouvelant les arrêts du 19 août et du 20 décembre 1589 [4], qui interdisaient l'exercice du culte réformé dans toute l'étendue du ressort ; elle les aggrava même en déclarant les contrevenants passibles de la peine de mort. Enfin, elle députa six des plus anciens conseillers à Madame pour lui adresser d'humbles remontrances [5].

Catherine de Bourbon séjourna un certain temps à Bordeaux. Elle y était encore le 18 novembre 1592 [6].

Dès que Catherine avait quitté le Béarn, les Ligueurs avaient menacé le pays. C'avait été d'abord une descente des paysans du Comminges sur la plaine de Bigorre, qui fut effroyablement dévastée [7]. Puis les armées ligueuses et Villars lui-même étaient arrivés. Tarbes fut pris. Villars entra ensuite en Béarn et s'empara de Pontacq [8] dans la première semaine de décembre [9]. Il séjourna quelque temps : le 12 il y était encore [10]. Puis il rentra en Guyenne. Le 24 décembre, il était à Auch [11]. La venue de La Force dans le pays y rétablit l'ordre [12].

1. Cette maison était une des plus fastueuses de Bordeaux ; elle était située sur les Fossés du Chapeau-Rouge, au nord de la ville, dans le quartier le plus neuf et le plus luxueux. Cf. Jullian, *Histoire de Bordeaux*, p. 416.

2. Arch. de Bordeaux, BB 39. Cruseau, *op. cit.*, t. I, p. 66.

3. Cruseau, *op. cit.*, t. I, p. 66. — Reg. secrets. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 280. — Gaufreteau, *Chronique bordeloise*, t. I, p. 313, dit qu'on célébra aussi le culte ailleurs que chez Madame. Il nous apprend d'autre part que Catherine était accompagnée d'Antonio Pérès.

4. Cf. ci-dessus.

5. Reg. secrets. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIII, p. 280. — Cruseau, *op. cit.*, t. I, p. 66.

6. Sauf-conduit pour Mme Du Lau, daté de Bordeaux 18 novembre 1592. *Arch. hist. de la Gironde*, t. X, p. 589.

7. « Le peuple de Comminges, jusques au quitte païsan, assemblé en un tourbillon, vint fondre sur la plaine de Bigorre et y fit tel desordre qu'il n'en avoit été vu de pareil depuis le commencement des guerres, quant au pillage. Car il y avoit un capitaine qui avoit son bagage assorti de 500 moutons ; l'autre d'une troupe de jumens ; l'autre de vaches et generalement capitaines et soldats, valets et volontaires étoient si chargés de meubles que la charge leur en etoit ennuyeuse. Aussi, aprez le brigandage, les païsans de Bigorre abandonnerent la culture des terres par manque de betail et la plus grande partie d'iceux prit la route d'Espagne. » *Sommaire description... de Bigorre*, p. 180.

8. *Pontacq* (Basses-Pyrénées, arrondissement de Pau).

9. Olhagaray, *Histoire des comtes de Foix*, p. 693 et sq.

10. Lettre de Villars aux consuls d'Agen, de Pontacq 12 décembre 1592. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XXIX, p. 261.

11. Lettre du même aux mêmes, d'Auch 24 décembre 1592. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XXIX, p. 261.

12. *Mémoires de La Force*, p. 108 et sq. — Il fut nommé gouverneur de Béarn.

TROISIÈME PARTIE

LA QUESTION FINANCIÈRE. — LE SIÈGE DE BLAYE

L'un des principaux buts poursuivis par Matignon dans ses campagnes à travers les provinces était, nous l'avons vu, de faire cesser les courses des gens de guerre qui, sous le prétexte de lever des impositions, ruinaient le pays.

Mais la liaison intime de la question des finances et des opérations militaires n'apparaît nulle part aussi nettement qu'à l'occasion du siège de Blaye.

La cause première de ce siège, ce fut le trouble apporté par le gouverneur de Blaye à la perception de certains droits royaux. Aussi convient-il, avant de l'étudier, d'examiner ce qu'étaient ces droits : c'est pourquoi nous avons groupé dans une même partie la question financière et le siège de Blaye.

I

LA QUESTION FINANCIÈRE

Les campagnes de Matignon entraînaient naturellement de très grosses dépenses : celle de Gascogne, de 1590, aurait, au dire de Cruseau, coûté 270,000 écus [1]. Au début de l'année 1592, le maréchal se fit octroyer par le roi 103,000 écus pour ses opérations militaires [2].

Le siège de Blaye revint à 200,000 écus [3].

Les impôts ordinaires levés sur la province ne suffisaient point à couvrir de pareils frais [4]. D'autant que les ligueurs en rendaient

1. Cruseau, *Chronique*, t. I, p. 32. — L'écu vaut alors trois livres.
2. Lettres patentes, datées du camp devant Rouen 8 janvier 1592. Arch. de la Gironde, C 3801, f° 40 v°.
3. Cruseau, *Chronique*, t. I, p. 77.
4. Dans les lettres patentes du 8 janvier 1592, sur les 103,000 écus accordés à Matignon, les tailles ne figurent que pour 30,000 écus, le taillon pour 14,000 et les décimes pour 15,000. Arch. de la Gironde, C 3801, f° 40 v°.

la perception très difficile[1], allant parfois jusqu'à assassiner les receveurs[2].

Matignon, de très bonne heure, avait eu recours à des impôts extraordinaires. Dès 1589, il en faisait voter un, de 30,000 écus, par les États de la province réunis à Marmande[3].

Mais ces ressources étaient bien insuffisantes. En 1590 déjà, le Parlement écrivait au roi que « les nerfs de la guerre » faisaient défaut[4]. Et l'année suivante, il renouvelait ses doléances à ce sujet[5].

En réalité, les deux principales sources de revenus de Matignon furent : d'une part les emprunts, et de l'autre le produit des droits que l'on percevait sur les marchandises.

I. — Les Emprunts.

Nous avons déjà mentionné les principaux emprunts qui furent contractés avec les bourgeois de Bordeaux[6].

Au début, les bourgeois, alléchés par de gros intérêts et assurés du remboursement auquel veillait le Parlement, prêtaient volontiers les sommes qu'on leur demandait[7]. Mais ils finirent par se lasser et les emprunts devinrent très difficiles[8]. En 1592, Matignon a toutes les peines du monde à trouver 12,000 écus, dont il avait un besoin urgent[9].

1. « Les nerfs de la guerre... sont tellement retranchés que l'on ne s'en peult faire estat, a cause du pied que voz ennemyz ont peu a peu prins. » Lettre du Parlement au roi, 15 novembre 1590. *Arch. hist. de la Gironde*, t. VII, p. 216.

2. Un arrêt du Conseil d'État du 16 mai 1594 confirme l'office de receveur des tailles d'Armagnac à Bertrand Benquet, dont le père « en faisant le debvoir et exercice de sa charge, a esté si inhumainement meurdry par ceulx de la Ligue ». Bibl. Nat., ms. fr. 18159, f° 143. — Aux impôts précédemment cités, il convient d'en joindre un, régulièrement levé, pour fournir au paiement des garnisons de la province : il pesait d'autant plus lourdement sur ceux qui y étaient soumis que plusieurs villes s'en faisaient dispenser ou s'en dispensaient elles-mêmes : Bordeaux en fut constamment exempté : en 1590 (Arch. de Bordeaux, JJ 372), en 1591 (*ibid.*, JJ 383), en 1592 (*ibid.*, JJ 372), en 1593 (*ibid.*, JJ 372). Montauban se dispensa de le payer, comme nous l'apprend une information faite en janvier 1594 au sujet d'une exemption de tailles demandée par cette ville. Arch. de la Gironde, C 3802, f° 69 v°. — Des lettres patentes du 10 janvier 1592 nous apprennent que, pour 1592, cette imposition fut de 21,000 écus. Arch. de la Gironde, C 3801, f° 40.

3. Darnal, *op. cit.*, p. 101. — Darnal dit à tort Moissac au lieu de Marmande. Moissac était alors aux mains des ligueurs. Et c'est pour Marmande que partit Matignon le 2 octobre 1589. Cf. Cruseau, *op. cit.*, t. I, p. 17.

4. Lettre du Parlement au roi, 15 novembre 1590. *Arch. hist. de la Gironde*, t. VII, p. 216.

5. Lettre au roi, du 7 février 1591. *Arch. hist. de la Gironde*, t. X, p. 565.

6. Cf. ci-dessus.

7. Darnal, *Supplement des chroniques de la noble ville et cité de Bourdeaus*, p. 101. — Le taux des emprunts était le denier 10 et le denier 12 (10 et 8 1/2 0/0).

8. « Je m'attendois estre secouru des emprunpts. Mais le peu qui s'en retyre n'est suffisant pour entretenir les lansquenetz. » Lettre de Matignon au roi, 28 mars 1592. *Arch. hist. de la Gironde*, t. X, p. 584.

9. *Ibid.*

Ce sont les bourgeois de Bordeaux, et parmi eux principalement les financiers et les parlementaires [1], qui furent en quelque sorte les prêteurs attitrés du maréchal. Il est un emprunt cependant qui intéressa toute la Généralité.

C'est un emprunt forcé de 40,000 écus sur les aisés de Guyenne, qui fut ordonné par des lettres patentes adressées à Matignon, en date du 4 avril 1591 [2]. Il était remboursable dans les six mois sur le produit des tailles [3].

Prévoyant des difficultés de la part du Parlement, Henri IV avait fait insérer dans les lettres qui l'ordonnaient une clause spéciale, spécifiant que leur simple présentation tiendrait lieu de vérification [4].

Le 22 mai 1591, les présidents Daffis, de Lalane et d'Eymar vinrent présenter les lettres à la Cour, en lui demandant l'autorisation de les faire exécuter. La Cour, sous le prétexte qu'une semblable mesure nuirait à la tranquillité de la province, refusa son autorisation [5]. Le 10 juin, Matignon vint au Palais et demanda des explications au sujet de la décision du Parlement. Il déclara qu'il n'en tiendrait compte qu'en ce qui concernerait les sénéchaussées de Bordelais et de Bazadais. La Cour s'obstina, maintenant son refus d'autorisation pour toute la Généralité [6].

Matignon passa outre; et il semble même qu'il revint sur ses premières intentions, à l'égard du Bazadais tout au moins, puisque La Réole fut parmi les villes sujettes à l'emprunt [7].

La perception de cet emprunt dut donner lieu à d'assez grosses difficultés. La promesse de remboursement dans les six mois n'inspirait aucune confiance. Il faut bien avouer que la défiance des populations à ce sujet n'était pas sans raison, puisque en 1594 encore nous voyons les jurats de La Réole réclamer le remboursement des 600 écus avancés par la ville [8].

1. Nous avons trouvé dans un des registres brûlés de la jurade de Bordeaux un fragment des comptes de Jean Baratz, chargé de rembourser les emprunts faits aux habitants de la ville lors du siège de Blaye. Nous y relevons des noms comme ceux de Babiault de Rabeyne, de Gasc, de Prugues, parmi ceux des plus gros prêteurs. Arch. de Bordeaux, BB 39.

2. Nous n'avons pas retrouvé ces lettres. Mais elles sont mentionnées dans des lettres adressées aux jurats de La Réole le 11 juillet 1594. Arch. de la Gironde, C 3802, f° 142 v°.

3. *Ibid.*

4. Cruseau, *Chronique*, t. I, p. 46.

5. *Ibid.*, p. 46.

6. *Ibid.* — Cruseau dit que Matignon ne parla que des « seneschaucées de Guyenne et de Bazadois seulement ». La sénéchaussée de Guyenne dont il est question ici est la Grand Sénéchaussée de Guyenne (à la tête de laquelle se trouvait Merville), autrement dit le Bordelais.

7. Cf. une supplique des jurats au roi, du 14 juin 1594. Arch. de la Gironde, C 3802 f° 142.

8. *Ibid.*

Aussi chercha-t-on autant que possible à éviter d'avancer les sommes réclamées. Quand les consuls de Clairac [1] reçoivent la nouvelle de l'emprunt, ils n'ont rien de plus pressé que d'écrire à leurs collègues de Bergerac, pour s'entendre sur la conduite à tenir : payer, ils ne le veulent point ; refuser l'argent, ils ne l'osent. Le meilleur leur semble encore de demander un rabais [2].

Les archives de Bergerac nous permettent de suivre d'assez près toutes les difficultés que rencontra la levée de l'emprunt des 40,000 écus en cette ville.

Le 4 décembre 1591 Matignon écrivit aux consuls pour les informer de la levée de l'emprunt [3].

La ville de Bergerac était taxée à 2,000 écus [4]. Elle essaya d'abord, sans succès, d'obtenir une réduction [5]. Ensuite, elle fit ses efforts pour n'avoir pas à supporter seule la charge des 2,000 écus, tâchant d'obtenir qu'elle fût répartie entre la ville même et le plat pays avoisinant. Matignon commença par opposer un refus formel à une semblable demande [6]. Et deux jours plus tard, le 1er mars 1592, il écrivait, ainsi que Sauvat de Ferran [7], aux consuls pour leur annoncer l'envoi d'un receveur [8], qui dut être assez mal reçu [9] et ne put faire sa levée.

Les habitants de Bergerac insistèrent et finirent bientôt par obtenir qu'un quart de la somme fixée serait payé par le plat pays [10].

Ils chargèrent alors deux d'entre eux, Jean Eyma et Pierre de Belriou, d'emprunter à un marchand bordelais, Mathieu Martin, 1,000 écus qui furent aussitôt versés au receveur général Sauvat de Ferran, le paiement des autres mille écus étant remis à plus tard [11].

Nous avons dès lors à étudier deux affaires parallèles.

1. *Clairac* (Lot-et-Garonne, arrondissement de Marmande).
2. Lettre du 19 mars 1592. Arch. de Bergerac, boîte Q, liasse 7.
3. *Les Jurades de la ville de Bergerac*, t. IV, p. 316.
4. Cf. la requête présentée par les consuls à Matignon. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 253.
5. Cf. la réponse de Matignon du 2 janvier 1592 à une requête des consuls aujourd'hui perdue. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 254.
6. 28 février 1592. Cf. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 251.
7. Sauvat de Ferran, conseiller du roi et receveur général des tailles en Guyenne.
8. La lettre de Matignon a été publiée dans les *Jurades de la ville de Bergerac*, t. IV, p. 319. Celle de Ferran est aux Archives de Bergerac, boîte Q, liasse 7.
9. Cf. le post-scriptum de la lettre des prisonniers du 24 mai. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 258.
10. Lettre du notaire Valeton aux consuls, du 11 mars 1592. Arch. de Bergerac, boîte Q, liasse 7. — Peut-être même les habitants de Bergerac obtinrent-ils davantage, car Valeton termine ainsi sa lettre : « Nous sommes aprés à soliciter monsieur de Ferran, grand amy dudit sieur Martin, avec lequel ledict Belriou a grand faveur, pour prier ledict sieur Martin de fere en sorte que la moytié de toute la somme soit cothisée sur les biens aysés du ressort. Ce qu'il pense obtenir. » Je n'ai pu trouver le résultat de ces démarches. C'est Martin qui avait obtenu de Matignon la première réduction.
11. Sommation du 25 mai 1592. Arch. de Bergerac, boîte Q, liasse 7.

En premier lieu, Eyma et Belriou, pressés par Martin, qui se montrait fort inquiet au sujet des 1,000 écus avancés par lui[1], supplient la ville de les décharger de l'obligation contractée par eux envers le marchand bordelais. Et, comme ils n'obtenaient pas satisfaction, le 25 mai 1592, ils enjoignirent par sommation au premier consul Cacaud d'avoir à les « acquiter et descharger envers le dict sieur Martin de la dicte somme de mil escus »[2].

Le même jour, une autre sommation était adressée au premier consul, pour qu'il eût à s'occuper de la délivrance des marchands de Bergerac retenus prisonniers à Bordeaux. Il s'agissait cette fois-ci de l'autre affaire, celle des 1,000 écus encore dus à Ferran.

Ce dernier, informé de ce que la crainte de n'être pas remboursés était une des causes qui empêchaient les Bergeracois de lui verser les 1,000 écus qu'ils lui devaient encore, leur avait proposé une solution qui leur offrait toutes les garanties possibles. Ils verseraient la somme en question à un tiers, Vincenot; et, dès que celui-ci l'aurait reçue, il en informerait Ferran, qui ferait aussitôt délivrer aux habitants de Bergerac des assignations sur la recette de Périgord, payables en octobre 1592 et janvier 1593, afin de les rembourser, non seulement des 1,000 écus versés par eux à Vincenot, mais aussi des autres 1,000 écus qu'ils avaient déjà versés à Ferran, après les avoir empruntés à Martin, autrement dit de la totalité de leur prêt[3].

Malgré les facilités qu'on leur offrait, les habitants de Bergerac ne se décidaient pas à payer.

On eut recours alors, pour forcer leur consentement, à un moyen plus énergique : le 21 mai, trois marchands de Bergerac qui se trouvaient à Bordeaux, Pierre de Supco, Jean de Lacombe et Samuel Delpeuch, furent retenus prisonniers par ordre de Matignon jusqu'au paiement des mille écus en question[4].

Mais cette mesure de rigueur ne parut pas alarmer les Bergeracois; bien au contraire, ceux d'entre eux qui résidaient à Bordeaux se moquaient des prisonniers et profitaient de l'occasion

1. Lettre de Barlholomé de La Rivière, consul de Bergerac, à ses collègues, du 16 avril 1592 : « Je vous advertis que je ne puys trouver d'argent pour payer M. Martin; mais il se fasche bien. » Arch. de Bergerac, boîte Q, liasse 7.

2. Arch. de Bergerac, boîte Q, liasse 7.

3. Lettre de Ferran aux consuls, du 16 avril 1592. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 255.

4. Lettre des prisonniers aux consuls, du 21 mai 1592. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 256.

pour leur faire du tort en sous-main [1]. En vain, ces derniers adressaient-ils lettres sur lettres aux consuls [2]. En vain les menaçaient-ils de faire saisir les marchandises provenant de Bergerac qui débarqueraient à Bordeaux, Libourne ou Castillon, jusqu'au complet remboursement de la somme demandée [3]. Ils parlèrent même de faire arrêter ceux de leurs compatriotes qui se trouvaient à Bordeaux « pour leur tenir compagnie » [4]. Enfin, le 25 mai, ils firent adresser par le père de l'un d'eux, Étienne Delpeuch, une sommation au premier consul d'avoir à pourvoir à leur délivrance [5].

La sommation ne produisit pas plus d'effet que les autres menaces. Les habitants de Bergerac n'interviennent pas pour obtenir leur élargissement, et le 30 mai, Belriou écrivait aux consuls qu'il « estoit en danger que, dans lundy ou mardy [6], il en y ayt d'autres dedans » [7].

Enfin, une solution apparut comme possible, grâce aux démarches de Belriou, qui alla voir Mathieu Martin. Ce dernier lui déclara que la première chose à faire était de verser à Ferran les mille écus encore dus, pour le paiement desquels étaient retenus les prisonniers. Quant aux mille écus qu'on lui devait à lui-même, il proposa une entente à leur sujet. La ville de Bergerac demandait un mois de répit pour les payer; Martin ne pouvait le leur accorder. Mais il les renvoie à un certain capitaine Borderie de Bugno, qui paraît être un créancier de la recette générale; que les consuls s'entendent avec lui, il pourra leur accorder le crédit d'un mois demandé. Et Martin leur fera délivrer aussitôt les assignations offertes pour le remboursement de l'emprunt [8].

Les consuls cependant ne se pressèrent pas de faire ce qui leur était proposé; et le 6 juin, Belriou leur écrivait que s'ils n'y mettaient un peu plus de hâte, ils couraient grand risque de perdre le bénéfice des assignations qu'on leur avait offertes et qui seraient

1. Lettre des prisonniers, du 24 mai. *Ibid.*, p. 256.
2. Le 21 mai, *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 256. Le 22, Arch. de Bergerac, boîte Q, liasse 7. Le 24, *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 256.
3. Lettre des prisonniers, du 22 mai. Arch. de Bergerac, boîte Q, liasse 7.
4. Lettre des prisonniers, du 24 mai. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 256.
5. Arch. de Bergerac, boîte Q, liasse 7.
6. 1er ou 2 juin.
7. Arch. de Bergerac, boîte Q, liasse 7.
8. « J'ai parlé à M. Martin pour l'affere dont m'escripvez et sa resolution a esté que avant toutes chozes, il fault payer les derniers mille escutz; et que, pour les premiers, il est deu au cappitaine Borderye du Bugno quelque somme que, sy vous raportés quictance dud. Borderye, qui vous pourra attendre le moys que demandez pour les mille escuz premierz, que, à mesme instant, vous avez vostre assignation... » Lettre de Belriou aux consuls, du 31 mai. Arch. de Bergerac, boîte Q, liasse 7.

données à d'autres[1]. Le 30 juin, les prisonniers étaient encore sous les verrous, et ils écrivaient à cette date une lettre exaspérée aux consuls, où ils les menaçaient d'user contre eux de moyens de coercition personnels, s'ils tardaient plus longtemps à les faire délivrer[2].

Tout dut cependant finir par s'arranger. Les consuls durent se rallier à la proposition faite par Martin de payer leur dette au capitaine Borderie. Et dans une lettre que Belriou leur adresse, le 8 juillet, il parle déjà de faire canceller par Martin l'obligation qu'il a sur eux[3]. Quant aux prisonniers, il n'en dit un mot. Et comme dans toutes ses lettres précédentes il ne cessait de presser le corps de ville à leur sujet, nous serons fort tentés de croire que, dès cette époque, on avait pourvu à leur délivrance.

II. — Les Taxes sur les Rivières.

Les difficultés auxquelles donna lieu la perception de l'emprunt des 40.000 écus durent décourager Matignon de renouveler un essai de ce genre. Il songea alors à tirer profit d'une source de revenus beaucoup plus certaine, et le 28 mars 1592 demanda au roi l'autorisation de prélever « quelque notable somme » sur la Comptablie et sur le Subside de Royan[4].

Ceci nous amène à parler des impositions qui se levaient sur les marchandises voiturées par eau.

De Thou disait de la Garonne qu'elle était la rivière la plus marchande du royaume[5]. Ce fut aussi naturellement la plus exploitée.

Outre les droits de Comptablie, confisqués par le pouvoir central depuis la révolte de Bordeaux de 1548, et qui se levaient dans cette ville à l'entrée et à la sortie des marchandises, le roi avait établi depuis 1585[6], sur la Garonne et sur la Dordogne, un nouvel impôt,

1. Arch. de Bergerac, boîte Q, liasse 7.

2. « Vous nous excuserés si nous nous aydons de remèdes lesquels nous treuverons commodes à nostre eslargissement, et vous autres, en vostre propre et privé nom, du premier jour et plus tost que ne penssés, serés contrainctz de venir veoir de quel boys on se chauffe. » Et ils ajoutent ces quelques lignes qui jettent un jour singulier sur la lenteur qu'on mettait à les délivrer : « Il y en a beaucoup qui ne treuvent pas beau qu'ung de vous autres, messieurs les conseuls, ayant ung procés avec ung de nous, a retardé le jugement tant qu'il a esté en liberté et à present, estant prisonnier, il precipite le jugement et pensse en avoir arrest lundy. On ne sçait si c'est l'occasion qu'on nous tient en ceste longueur. » Arch. de Bergerac, boîte Q, liasse 7.

3. « Je ne fauldray à depescher... vers monsieur Martin, et crois-je qu'il ne vouldra fere canceller l'obligation, sans au prealable voyr la quictance du cappitaine Borderie. » Lettre de Belriou aux consuls, du 8 juillet. Arch. de Bergerac, boîte Q, liasse 7.

4. Lettre de Matignon au roi, du 28 mars 1592. *Arch. hist. de la Gironde*, t. X, p. 584.

5. De Thou, l. CIII, § 16.

6. Lettres patentes du 2 juin 1585. L'arrêt du Parlement du 8 août 1585 qui en ordonne l'entérinement a été publié dans les *Arch. hist. de la Gironde*, t. XII, p. 86.

soit-disant temporaire, qui se levait à Bordeaux, à Libourne, à Bourg et à Blaye, et dont le produit était affecté en principe à l'entretien de deux galères, qui convoyaient les navires arrivant par mer, afin de les protéger contre les exactions des pirates qui couraient la Gironde : le but de cet impôt lui avait valu son nom de *Convoi*. Assez faible à l'origine [1], il n'avait cessé d'aller en augmentant, et il était, en 1590, de six deniers pour livre [2]. Matignon prélevait une bonne part de cet impôt pour les nécessités de la guerre. Il finit par l'accaparer tout entier [3].

Mais outre ces droits royaux, on en levait une foule d'autres sur les rivières, « qui est le lieu ou il se faict le plus de pilleries et exactions, » écrivait Matignon à Henri IV [4]. A ce point que le roi pouvait dire de la Guyenne qu'elle était devenue « de la plus opulante et commode qu'elle soulloit estre... la plus poauvre et pitoyable » de toutes les provinces du Royaume [5]. Le 22 mars 1591, le Parlement écrivait une lettre au roi, où il lui dépeignait l'état misérable de Bordeaux : « Le havre y est habandonné et la liberté des abords perdue. » Les taxes énormes que l'on prélevait sur les marchandises éloignaient les marchands, aussi bien les étrangers que les régnicoles, qui s'en allaient vers d'autres ports; la foire de mars avait lamentablement échoué [6]. Au reste, Bordeaux n'était pas seule à souffrir d'un semblable état de choses : la capitale des ligueurs, Agen, avait à en pâtir également. Citons un seul fait qui le montrera bien : Depuis 1589, les Agenais étaient tracassés par un misérable emprunt d'argent et de poudres qu'ils avaient fait à Toulouse au moment où ils s'étaient déclarés pour l'Union [7]. Le tout pouvait bien monter à 6,000 écus. Mayenne leur accorda l'autorisation de prélever un impôt sur les bateaux qui passeraient en Garonne

1. Il comprenait, en plus des droits de 12 sous par tonneau de vin, 20 sous par pipe de sel et 20 sous par balle de pastel, un droit de 2 liards pour livre sur les autres marchandises. Les bourgeois de Bordeaux étaient exempts des droits sur le vin, le sel et le pastel.

2. Cf. la vérification par le bureau des finances des lettres patentes du 11 juin 1590, augmentant les gages du Parlement. Il y est dit qu'il se lève à Bordeaux « par forme de convoy six deniers par livre d'entrée et pareille somme pour l'yssue, sur toutes sortes de marchandises ». Arch. de la Gironde, B 43, f° 140.

3. Cf. des lettres patentes datées de Mantes 24 janvier 1594, accordant une prolongation de bail au fermier du convoi, Guillaume Boucaud, parce que, Matignon ayant retenu tout le revenu de la première année pour la guerre, Boucaud ne put rembourser les emprunts assignés sur cet impôt. Arch. de la Gironde, C 3802, f° 23.

Notons qu'à côté du Convoi du roi, il y avait celui de Matignon ou Nouveau Convoi érigé en 1588. Cf. Darnal, *op. cit.*, p. 98.

4. Lettre du 28 mars 1592. *Arch. hist. de la Gironde*, t. X, p. 584.

5. Lettres patentes établissant une imposition à Langon et à Libourne (20 février 1590). Arch. de la Gironde, C 4062.

6. *Arch. hist. de la Gironde*, t. X, p. 567.

7. Arch. d'Agen, BB 37, *passim*.

devant Agen, jusqu'à concurrence de 6,000 écus, pour leur permettre de rembourser leur dette[1]. Mais telle était la ruine du pays que cet impôt suffit à peine à payer les intérêts de la somme empruntée et que Mayenne dut renouveler son autorisation l'année suivante[2].

Au reste, ce n'étaient pas les ligueurs seulement qui rançonnaient les bateaux. Les prétendus royalistes faisaient autant de mal que les ennemis du roi.

Et peut-être même, à l'origine des actes d'anarchie dont nous allons parler, faudrait-il placer une mesure émanée d'une autorité qui, semble-t-il, aurait dû donner, avant toutes les autres, l'exemple du respect des lois : nous voulons parler de l'arrêt du Parlement ordonnant le paiement de ses droits sur la Comptablie[3].

Du moment que le Parlement lui-même se permettait une pareille licence, y avait-il une raison pour que des chefs de bandes se montrassent plus sages et plus modérés? Des actes, qui s'étaient déjà produits sous Henri III, se multiplièrent désormais.

A l'exemple de la Cour[4], Lussan entreprenait bientôt de se rembourser de l'arriéré de ses gages en levant un droit sur les navires qui passaient à Blaye.

Quelques jours après, le 16 décembre 1589, le gouverneur de La Réole écrivait — fort poliment d'ailleurs — à Matignon pour l'informer qu'il allait lui aussi lever un subside pour payer sa garnison[5].

C'est à Meilhan[6] que nous voyons ensuite lever un nouveau droit[7].

Puis ces exactions se multiplient. Vers la fin de l'année 1590, le cours de la Dordogne est jalonné de petites places qui prélèvent des subsides : c'est La Mothe[8], c'est Castillon[9], c'est Branne[10], où

1. 7 septembre 1592. Indiq. dans *Arch. hist. de la Gironde*, t. XXIX, p. 259.
2. Ordonnance du 28 septembre 1593. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XXIX, p. 264.
3. Cf. ci-dessus.
4. La relation entre les deux actes est formellement établie par le rapport adressé au roi le 14 octobre 1589. Bibl. Nat. *Dupuy*, t. LXI, f. 55 et sq.
5. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 228.
6. *Meilhan* (Lot-et-Garonne, arrondissement de Marmande).
7. Mémoire de janvier 1590, pour les députés envoyés par le Parlement au roi (*Arch. hist. de la Gironde*, t. IV, p. 221.) Lettre du Parlement au roi, 10 février 1590 (*ibid* t. IV, p. 230).
8. *La Mothe-Monravel* (Dordogne, canton de Vélines). Lettre du Parlement au roi 25 octobre 1590 (*Arch. hist. de la Gironde*, t. VII, p. 209). Lettre de Desaignes au roi, 17 novembre 1590 (*ibid.*, t. VII, p. 18).
9. Lettre de Desaigues, cf. note précédente. Cruseau, *Chron.*, t. I, p. 31.
10. Lettres du 25 octobre et du 17 novembre.

le Parlement envoie un huissier « non sans dangier de sa personne »[1]. Barrault en perçoit un à sa maison de Blaignac[2].

Le long de la Garonne, en amont de Bordeaux, la situation est peut-être pire encore. Des droits sont perçus à Port-Sainte-Marie[3], à Monheurt[4], au Mas-d'Agenais[5], à Caumont[6], à Saint-Macaire[7], à Rions[8], sans parler de ceux de Meilhan et de La Réole que nous avons déjà cités. De Port-Sainte-Marie à Bordeaux, le tonneau de vin payait 12 écus[9]. Tout le monde, même de simples particuliers, s'arrogeait le droit de prélever un impôt sur les bateaux qui passaient[10]. Et plus d'un prétendait avoir une autorisation du roi pour agir comme il le faisait[11].

Le 18 janvier 1592 enfin, d'Épernon informait le Parlement et les jurats de Bordeaux qu'il se trouvait dans l'obligation de lever un subside à Bourg[12], et l'impôt qu'il percevait portait jusque sur les bois de chauffage et de construction, « chose inoye et non pratiquée encores en ceste province »[13]. Son exemple était bientôt suivi par les habitants de Fronsac, à quelques centaines de mètres à peine de Libourne, où se trouvait l'un des bureaux consacrés à la recette des droits du roi[14].

Le pouvoir central essayait bien de réagir contre un pareil état de choses : Henri IV avait renouvelé les ordonnances de son prédécesseur, interdisant la levée de quelque droit que ce fût, sans commission du roi[15]. Le Parlement prononçait des arrêts contre ceux

1. Lettre de Desaigues du 17 novembre 1590.
2. Château de Blaignac (Gironde, canton de Pujols, commune de Saint-Jean-de Blaignac). Cruseau, *Chronique*, t. I, p. 31.
3. Arrêt du Conseil d'État du 13 avril 1594. Arch. de la Gironde, B 43, f° 381.
4. *Monheurt* (Lot-et-Garonne, canton de Damazan). Ordonnance de Matignon du 26 septembre 1590. *Inventaire des registres de la Jurade de Bordeaux*, t. IV, p. 439.
5. Arrêt de 1594, cf. note 2.
6. *Caumont* (Lot-et-Garonne, arrondissement de Marmande). *Inventaire...*, t. IV, p. 439.
7. Lettre du Parlement au roi, du 15 novembre 1590. *Arch. hist. de la Gironde*, t. VII, p. 216.
8. *Ibid.*
9. Lettre du Parlement au roi, 22 mars 1591. *Arch. hist. de la Gironde*, t. X, p. 567.
10. Lettre du Parlement au roi, 7 février 1591. *Ibid.*, t. X, p. 565.
11. « Aulcuns de ceulx qui se licentient... prennent pretexte de ce qu'ils disent que le sieur Corne, revenant de Vostre Majesté leur a rapporté avoir charge de voz partz leur faire entendre que, s'ils n'estoyent payés de leurs garnisons, qu'ils ne fissent doubte d'imposer sur eau ou sur terre pour leur entretenement. » Lettre du Parlement, 25 octobre 1590. *Arch. hist de la Gironde*, t. VII, p. 209.
12. Lettre au Parlement. *Arch. hist. de la Gironde*, t. X, p. 574. Lettre aux jurats Bibl. Nat. *Dupuy*, t. LXI, f° 240.
13. Lettre des jurats de Bordeaux au roi, 29 janvier 1592. *Arch. hist. de la Gironde*, t. X, p. 577.
14. Lettre de Matignon au roi, 28 mars 1592. *Arch. hist. de la Gironde*, t. X, p. 584.
15. Déclaration datée de Tours, 22 novembre 1589 (Isambert, t. XV, p. 10). Autre, datée du camp de Nangis, 13 avril 1590 (Isambert, t. XV, p. 20).

qui percevaient des impositions illicites[1] Matignon dirigeait contre eux des ordonnances[2]. Il est inutile d'ajouter que ces mesures n'aboutissaient à rien.

Il y eut cependant un essai plus sérieux que les autres, destiné à retirer toute apparence de légalité aux impositions qui se levaient sur les rivières. Un assez grand nombre de places avaient en fait obtenu de Henri III une commission pour percevoir des droits sur les bateaux[3]. Afin de supprimer toute équivoque, Henri IV révoqua toutes ces commissions et déclara que les droits du roi ne se percevraient plus désormais qu'en deux endroits : à Langon pour la Garonne, à Libourne pour la Dordogne.

Parmi tous les anciens droits qui se levaient autrefois sur ces rivières, il n'y en avait que deux qui fussent maintenus : la Comptablie et le Convoi[4]. En outre, les taxes étaient considérablement diminuées[5].

Cette mesure ne dut pas être sans effet. Car les réclamations cessent pendant un certain temps. Mais elles ne font que reprendre de plus belle à la fin de l'année 1590[6]. En 1594, il n'est pas un seul des endroits où les taxes avaient été supprimées qui ne soit mentionné comme les levant à nouveau[7].

Aussi l'imposition de Libourne et de Langon, établie par le roi pour le soulagement du peuple, apparaît-elle comme insupportable, et quand il s'agit d'en renouveler le bail à ses fermiers, le Parlement saisit l'occasion pour la supprimer[8]. Il fallut des lettres de jussion pour la rétablir[9].

1. Arrêt du 19 octobre 1589 (Arch. de Bordeaux, JJ 372). Arrêt du 19 janvier 1590 (*ibid.*, JJ 374).

2. Ordonnance du 26 septembre 1590. *Inventaire des reg. de la Jurade de Bordeaux*, t. IV, p. 439.

3. Meillan, Monheurt, Caumont, Le Mas de Verdun, Castillon. Cf. ordonnance de Matignon du 26 septembre 1590. *Inventaire...*, t. IV, p. 439.

4. Lettres patentes du 20 février 1590. Arch. de la Gironde, C 4062. La fin, et par conséquent la date, de ces lettres patentes a disparu; nous les datons, car elles sont mentionnées dans une provision d'office contenue au même registre.

5. Cf. Tableau comparatif des anciens et des nouveaux droits. Arch. de la Gironde, C 4062. La balle de pastel ne paie plus que 45 sous au lieu de 120, le tonneau de vin 1 écu au lieu de 2, la pipe de sel 2 écus au lieu de 4, etc.

6. Lettres du Parlement au roi, du 25 octobre et du 15 novembre. *Arch. hist. de la Gironde*, t. VII, pp. 209 et 216. Lettre des gens du roi du 17 novembre. *Ibid.*, t. VII, p. 218.

7. Un extrait des registres du Conseil d'État, du 13 avril 1594, révoquant une commission accordée à Favas de lever 12,000 écus sur la Garonne, nous apprend qu'à cette époque les jurats de Bordeaux protestaient contre les levées qui se faisaient au Mas, à Meillan, à Caumont, etc. Arch. de la Gironde, B 43, f° 381.

8. Lettre du Parlement au roi, du 22 mars 1591. *Arch. hist. de la Gironde*, t. X, p. 567.

9. Lettres patentes du 23 juillet 1591. *Inventaire des reg. de la Jurade*, t. IV, p. 439.

III. — Le Subside de Royan.

Nous n'avons point encore parlé d'un droit que sa très grande importance permet de mettre à part, et dont l'étude nous amènera logiquement à parler du siège de Blaye : c'est celui que dans les textes de l'époque on désigne sous le nom de *Subside de Royan*.

Henri IV le considérait comme « le revenu le plus certain dont il pût faire état »[1]. Mais les jurats de Bordeaux n'y voyaient que la pire de toutes les impositions qui pesaient sur la province[2]. Cette divergence de vues nous donne la clef des événements que nous allons exposer.

Le subside de Royan fut établi par Henri de Navarre en 1585. C'était un droit très lourd, de 2 écus par tonneau de vin et 5 0/0 sur les autres marchandises. Primitivement, il avait été perçu par des commis[3]. Puis Henri de Navarre l'avait affermé à Jean Martin.

Le port de Royan, désigné pour procéder à la levée du subside, n'était pas aussi bien choisi qu'il paraît l'être au premier abord : il est, en effet, d'un accès difficile et les marchands ne cessaient de se plaindre sur l'obligation qu'on leur imposait d'y toucher[4].

Quand, à la suite de la multiplicité des impositions, les navires désertèrent Bordeaux et la Gironde, le fermier de Royan ne rentra plus dans ses frais. Il demanda au roi des rabais considérables sur le prix de sa ferme[5].

Henri IV alors, sur les offres qui lui furent faites par d'autres financiers « mal affectionnés au bien de la patrie et à la liberté du commerce », ordonna qu'il fût procédé à un renouvellement du bail de la ferme[6].

Les jurats de Bordeaux profitèrent de l'occasion pour députer au roi, afin d'obtenir de lui qu'il consentît au rachat du subside. Henri IV parut d'abord accueillir favorablement leur demande[7]. Mais il dut ensuite la repousser « vu la nécessité de tenter toutes

1. Lettres du roi aux jurats, 22 février 1591. *Inventaire des registres de la Jurade de Bordeaux*, t. IV, p. 427.
2. Délibération de la Jurade du 19 septembre 1591. *Ibid.*, t. IV, p. 429.
3. Arrêt du Conseil d'État du 15 avril 1594. Arch. nationales, E 1A, f° 51.
4. Lettre du Parlement au roi, du 20 novembre 1590. *Arch. hist. de la Gironde*, t. VII, p. 220.
5. Bail du 24 août 1591. *Inventaire...*, t. IV, p. 440.
6. Délibération du 19 septembre 1591. *Ibid.*, t. IV, p. 429.
7. Cf. Lettre de Henri IV aux jurats de Bordeaux, 22 février 1591. *Inventaire des registres de la Jurade*, t. IV, p. 427. Berger de Xivrey, *Recueil des Lettres Missives*, t. III, p. 859, indique même une lettre du roi aux jurats, du 28 avril 1591, qui se trouverait aux archives de Bordeaux, où Henri IV annoncerait la suppression de l'impôt. Nous n'avons pas retrouvé cette lettre.

sortes de moyens pour subvenir aux depenses extraordinaires de l'État »[1].

Des offres étaient alors faites à Henri IV par Raymond Duverger, qui posait sa candidature à l'afferme de l'impôt : il proposait, en premier lieu, la suppression du subside qui se levait depuis quelques années à Blaye[2], et que les exigences de Lussan rendaient insupportable aux marchands; malgré cela, il se chargeait du paiement de la garnison de Blaye, soit 22,000 écus, et il offrait, en outre, 60,000 écus par an au roi et 20,000 pour payer les gages du Parlement. Soit au total, 102,000 écus par an[3].

A de semblables conditions, Jean Martin proposa de garder la ferme[4].

Duverger surenchérit alors de 3,000 écus sur ses offres premières, et s'engagea même à réduire de 5 0/0 à 3 1/2 0/0 l'imposition sur les marchandises autres que le vin, pour les denrées appartenant aux bourgeois de Bordeaux. Martin n'insista pas. Et dans les conditions proposées. Henri IV passa un nouveau bail avec Raymond Duverger et ses associés le 24 août 1591[5].

Le subside de Royan leur était affermé pour trois ans, à raison de 105,000 écus par an[6].

Les fermiers s'engageaient à supprimer l'impôt levé à Blaye pour le paiement de la garnison, et celui, d'autre part, qui avait été créé en juin 1590 pour subvenir aux gages du Parlement[7]. Enfin, les bourgeois de Bordeaux jouissaient de la diminution des droits, que nous avons mentionnée[8].

L'offre de pareils avantages demandait une compensation : les

1. Bail du 24 août 1591. *Inventaire...*, t. IV, p. 440. — Cf. lettre de Henri IV aux jurats, du 15 juillet 1591. Berger de Xivrey, *op. cit.*, t. III, p. 440.

2. Pour le paiement de la garnison.

3. Délibération de la jurade du 19 septembre 1591. *Inventaire...*, t. IV, p. 429.

4. Bail du 24 août 1591. *Inventaire...*, t. IV, p. 440.

5. *Inventaire...*, t. IV, p. 440. C'est, on le voit, Duverger qui succéda à Martin et non point Martin à Duverger comme semblerait l'indiquer l'arrêt du Conseil d'État du 15 avril 1594. Arch. nationales, E[1] A, f° 51.

6. Le jurat Lachèze, dans son rapport à la Jurade du 19 septembre 1591, compte 138,000 écus. C'est inexact. Le bail du 24 août porte 105,000. Et c'est bien là le chiffre qui résulte d'une majoration de 3,000 écus faite sur les 102,000 primitivement offerts.

7. Impôt de 15 sous par balle de pastel, 15 sous par pipe de sel et 6 deniers pour livre sur les autres marchandises levé à l'entrée et à la sortie des marchandises dans les ports de Bordeaux et de Bayonne. Lettres du 12 juin 1590. Arch. de la Gironde B. 43, f° 138 v°. — Consacré au paiment des gages du Parlement par des Lettres du 14 juin 1590. *Ibid.*, B 43, f° 139 v°. — A la requête des bourgeois de Bordeaux, le roi ne fit plus peser cette imposition que sur l'entrée des marchandises. Cf. lettre aux jurats du 18 juillet 1590, Berger de Xivrey, *op. cit.*, t. III, p. 218. — Elle fut supprimée par déclaration du 28 août 1590. *Inventaire...*, t. IV, p. 429.

8. Ils ne payaient que 3,5 0/0 au lieu de 5 0/0 pour les marchandises autres que le vin.

droits sur les vins furent augmentés d'un écu par tonneau [1], ce qui porta la totalité du subside à 3 écus par tonneau de vin et 5 0/0 sur les autres marchandises. D'autre part, en raison du danger qu'il y avait pour les navires à aborder à Royan, les fermiers furent autorisés à transporter leurs bureaux, soit à Bordeaux, au faubourg des Chartrons, soit à Castillon [2], soit en tel autre lieu qu'il leur conviendrait.

On conçoit le désappointement des jurats de Bordeaux quand, au lieu de la suppression qu'ils avaient pu un moment espérer, ils se trouvèrent en présence de ce nouveau contrat qui ne faisait qu'aggraver l'ancien subside et qui le transportait dans leur propre ville [3].

Aussi, quand — aux termes de son contrat — Duverger manifesta l'intention d'installer un bureau à Bordeaux, au faubourg des Chartrons, une assemblée générale de la Jurade et des Cent Trente fut convoquée pour examiner la situation. Elle se réunit le 19 septembre 1591 [4].

Le jurat Lachèze fit un rapport qui résumait la situation. Il terminait en exposant que les fermiers désiraient établir un bureau aux Chartrons, mais offraient en ce cas de « bailler à la ville quelque somme pour subvenir aux necessités d'icelles ». Il faisait valoir en outre que, par ce moyen, l'impôt levé pour le paiement des gages du Parlement se trouverait aboli.

On passa au vote : un certain nombre de voix se prononcèrent pour l'établissement d'un bureau à Bordeaux, attendu le difficile accès du port de Royan, et « pour remédier aux exactions qui s'y pourroient commettre par les fermiers et leurs officiers, ainsi qu'il étoit déja arrivé plusieurs fois » [5].

Mais la majorité vota contre, attendu « qu'il sembloit que la ville étoit le receptacle de toutes daces [6] et subsides, ce qui étoit

1. Cet écu d'augmentation fut ordonné, pour trois ans seulement, par une déclaration du 22 août 1591. *Inventaire...*, t. IV, p. 428.

2. *Castillon* (Gironde, canton de Lesparre, commune de Saint-Christoly-de-Médoc).

3. Henri IV tâcha de pallier quelque peu au mauvais effet du nouveau bail en écrivant aux jurats une lettre explicative. Lettre du 24 août 1591. Berger de Xivrey, *op. cit.*, t. III, p. 471.

4. L'analyse très complète de cette délibération nous a été conservée. *Inventaire des registres de la Jurade de Bordeaux*, t. IV, pp. 429 à 431.

5. Déjà dans une lettre au roi, du 22 mars 1591, le Parlement se plaignait des agissements des « fermiers qui sont et juges et parties, lesquelz, pour avoir grossy et myz bien hault le prix de leur afferme, ne peuvent l'acquitter si les exactions qu'ils font sur les marchans ne sont très rigoureuses ». *Arch. hist. de la Gironde*, t. X, p. 567. — En transportant les bureaux à Bordeaux, les fermiers se trouvaient sous la coupe directe du Parlement, qui pouvait mettre un frein à leurs excès.

6. Synonyme de taxe. On l'a fait dériver du latin *datio* et de l'italien *dazio*. Cf. Berger de Xivrey, *Recueil des Lettres Missives*, t. III, p. 472.

cause qu'elle étoit fuie et delaissée de tous les marchands etrangers, qui prenoient leur route vers Bayonne et La Rochelle, où ils en étoient exempts ». Elle faisait valoir en outre qu'accorder l'établissement d'un bureau à Bordeaux, « ce seroit anéantir les privilèges [de la ville] et donner occasion aux fermiers et visiteurs de visiter et fouiller leurs maisons, boutiques et chays », mais tolérait cependant une exception pour le vin, « attendu que ce n'est point une chose sujette à recherche et estimation ».

Malgré la décision des Cent Trente, des bureaux furent établis à Bordeaux par les fermiers du subside [1]. Au reste, ils en installèrent d'autres ailleurs : à Libourne [2], pour les navires remontant la Dordogne, et à Blaye [3]. Dans ces derniers, ils n'auraient dû en principe faire visiter que les vaisseaux qui touchaient au port de Blaye. Mais ils ne tardèrent pas à y arrêter tous les bateaux qui passaient et se firent même aider en cela par le gouverneur de Blaye, Lussan. Un arrêt du Parlement du 20 décembre 1591 [4] leur interdit ces excès à peine de punition exemplaire et enjoignit à Lussan de relâcher dans les trois jours les navires qu'il avait arrêtés. Ce même arrêt, en interdisant aux fermiers de lever d'autres droits que ceux portés à leur bail, nous apprend qu'ils ne s'en tenaient pas scrupuleusement aux termes de leur contrat.

Les abus des fermiers incitèrent les jurats à faire une nouvelle tentative auprès du roi pour obtenir l'abolition du subside.

Henri IV prit cette fois-ci leur demande en sérieuse considération. Il commença par envoyer à Bordeaux Jean Martin, qui s'entendit avec Matignon sur les conditions auxquelles serait accordée l'extinction. Le roi demandait la somme énorme de 230,000 écus. Matignon négocia avec les jurats et parvint à leur faire accepter ces conditions [5].

Trois semaines plus tard arrivait un second envoyé de Henri IV,

1. « Sa Majesté... transfere le bureau de Royan à Bourdeaus pour la commodité de la ville et des marchans. » Darnal, *Supplement des chroniques de la noble ville et cité de Bourdeaus*, p. 105. — D'autre part, dans l'édit de janvier 1592, il est question du subside « qui estoit cy devant levé au port de la ville de Royan et lequel.. se levoit sur le quay des Chartreux de la ville de Bordeaux ». *Inventaire...*, t. IV, p. 433. Rien ne prouve que seuls les droits sur les vins aient été transférés à Bordeaux.

2. Arrêt du Parlement du 20 décembre 1591. *Inventaire...*, t. IV, p. 432.

3. Dans son rapport à l'assemblée générale du 19 septembre, Lachèze signalait déjà que les fermiers avaient établi un bureau à Blaye. *Inventaire...*, t. IV, p. 430.

4. *Inventaire des registres de la Jurade*, t. IV, p. 432.

5. Lettre de Matignon au roi, du 20 avril 1592. *Arch. hist. de la Gironde*, t. X, p. 582.

son secrétaire Féret[1]. Ce dernier apportait avec lui un édit daté du camp de Darnetal[2], de janvier 1592, qui révoquait le subside[3].

Féret se rendit à l'hôtel de ville en compagnie de Matignon et s'expliqua en présence des Cent-Trente qui avaient été convoqués[4] : le roi donc accordait l'extinction du subside à la condition que les bourgeois de Bordeaux lui payassent 230.000 écus, dont 50,000 devaient être versés en acompte avant le 20 février suivant[5]. Afin de permettre aux Bordelais de trouver la somme demandée, le subside se lèverait encore pendant un certain temps, mais avec des réductions, au sujet desquelles on s'entendrait, et il se percevrait au profit de la ville. Quant au bail précédemment conclu avec Raymond Duverger et ses associés, il était purement et simplement cassé, bien qu'il eût encore deux années à courir[6].

Malheureusement, Féret ajouta sans ménagements que sur le nouveau subside, en sus de ce qui serait levé pour la ville de Bordeaux, il conviendrait de payer la garnison de Royan et l'indemnité que les anciens fermiers pourraient demander en raison de la révocation de leur bail[7]. Il donna même à entendre que les gages du Parlement, qui se percevaient sur le subside de Royan[8], continueraient à être pris sur l'impôt levé pour son extinction. Ce dernier point embarrassa fort Matignon : en demander le retrait, c'était soulever l'opposition du Parlement, qui fût dès lors devenu hostile à l'extinction. D'autre part, cette nouvelle exigence pouvait décourager les fermiers qui se seraient offerts pour prendre à leur charge la nouvelle imposition. Le maréchal s'arrêta à un moyen terme : il fit mettre dans les proclamations faites au sujet de l'extinction que les gages du Parlement seraient payés durant deux années sur le nouveau subside[9].

Les propositions faites par Féret furent quelque temps après complétées par un arrêt du Parlement[10] décrétant que, pour éviter

1. Lettre du 20 avril. — Lettre du roi à Matignon, du 28 février. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 245.
2. *Darnetal* (Seine-Inférieure, arrondissement de Rouen).
3. *Inventaire...*, t. IV, p. 433.
4. Lettre de Matignon du 20 avril 1592. — Darnal, *op. cit.*, p. 105. Darnal dit à tort que, dès cette époque, les pourparlers entre la ville et le roi aboutirent à une solution définitive.
5. Lettre de Henri IV du 28 février. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 245. — Édit de janvier 1592. *Inventaire des registres de la Jurade*, t. IV, p. 433.
6. Édit de janvier 1592. *Inventaire...*, t. IV, p. 433.
7. Lettre de Matignon du 20 avril 1592.
8. En vertu du bail du 24 août 1591.
9. Lettre du 20 avril. *Arch. hist. de la Gironde*, t. X, p. 582. Les proclamations en question doivent être la mise en adjudication de l'impôt.
10. Arrêt du 3 mars 1592. *Inventaire...*, t. IV, p. 435. Cf. également lettre du Parlement au roi, du 4 mars 1592. *Arch. hist. de la Gironde*, t. X, p. 578.

toute contestation avec les futurs fermiers, les jurats, dans leur déclaration au sujet du nouveau subside, énumèreraient toutes les charges qui incomberaient aux fermiers, et que, d'autre part, la diminution annoncée porterait sur toutes les denrées et non pas sur telle ou telle, « pour n'exempter les uns et continuer à imposer les autres »[1].

Au reste, les charges imposées aux fermiers rendaient les négociations assez difficiles. Au terme du 20 février, fixé pour le versement du premier acompte de 50,000 écus, les jurats n'avaient encore rien donné au roi. Et celui-ci commençait à manifester son impatience dans une lettre à Matignon du 28 février 1592[2].

Des pourparlers sérieux avaient cependant été engagés entre les jurats et certains financiers, qui s'apprêtaient même à fournir immédiatement les 50,000 écus nécessaires[3].

Mais c'est alors que Lussan, qui pendant quelque temps avait cessé ses exactions, se mit à lever un nouveau subside, plus lourd que jamais, sur les bateaux qui passaient devant Blaye. Les financiers qui négociaient avec les jurats de Bordeaux se retirèrent aussitôt et la ville ne put tenir les engagements qu'elle avait pris vis-à-vis du roi[4].

Raymond Duverger rentre en scène immédiatement, renchérit sur les propositions faites aux jurats en offrant, en sus des charges courantes, 250,000 écus payables en partie au comptant, qu'il emprunterait en Angleterre et aux Pays-Bas. Et le 8 avril 1592, il contractait avec le roi un nouveau bail, non plus de trois ans, mais de six[5].

(A suivre.) FRANÇOIS GÉBELIN.

1. Lettre du 4 mars 1592. — Le Parlement ne se faisait au reste pas d'illusions sur la prétendue extinction du subside de Royan et il écrivait au roi que c'était « plustost une nouvelle afferme et à plus d'années que la première ».

2. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 245.

3. « Et jacoict que plusieurs bourgeois feussent en bonne deliberation d'entreprendre de fornir aulx charges et conditions portées par les dictes proclamations, ayant les cinquante mil escuz du premier payement pretz. » Lettre des jurats à Férel, 5 avril 1592. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XIV, p. 303.

4. Lettre des jurats du 5 avril. Cf. note précédente. Lettres de Matignon au roi, du 28 mars et du 20 avril 1592. *Arch. hist. de la Gironde*, t. X, pp. 584 et 582.

5. *Inventaire des registres de la Jurade*, t. IV, pp. 435 et 436. — Le subside est réduit à nouveau à 2 écus par tonneau et 5 0/0 sur les autres marchandises. Seuls y sont encore assignés le paiement de la garnison de Royan et celui des gages du Parlement. Mandement au bureau des finances du 27 octobre 1592. Arch. de la Gironde, B 43, f° 219.

MÉLANGES

Notes sur quelques navires envoyés par A. Gradis en Amérique (1758-1761).

Nous avons cherché, dans un article paru dans la *Revue* (1909, p. 175-195, 248-265), à mettre en lumière le rôle de premier plan joué par Abraham Gradis dans l'œuvre périlleuse du ravitaillement de nos colonies d'Amérique pendant la guerre de Sept ans. Etant donnée la dispersion des documents, il est difficile de connaître le sort de chacun des navires expédiés. Les journaux du temps donnent parfois quelques détails.

La *Gazette d'Amsterdam* du 11 août 1758 confirme le succès de la frégate *la Sirène*, commandée par Beaussier de Châteauvert. Après avoir conduit à bon port le premier convoi, elle partit de Québec le 23 juin et arriva à Brest le 27 juillet.

D'après la même feuille (numéro du 2 mai 1758), le second convoi de la grande expédition de 1758, escorté par la frégate *la Galatée*, ne semble avoir perdu que celle-ci, ainsi que le *Rostan* et le *Fidèle*, pris par l'*Essex*, vaisseau de 70 canons détaché de la flotte de l'amiral Hawke : « L'*Essex*, dit-elle, un de ceux qui sont de retour, a rencontré douze navires françois allant de Bordeaux en Amérique sous l'escorte d'une frégate de 22 canons. Il s'est emparé de cette frégate et de deux navires, dont l'un, monté de 20 canons, avoit des lettres de marque. »

La plupart des bâtiments de Gradis partirent avec la *Sirène*.

Il est établi que le négociant bordelais n'arma pas pour les colonies en 1759. M. Raoul Gradis nous a très obligeamment permis l'accès des archives de sa maison et nous en extrayons une lettre significative adressée par le ministre de la marine à son ancêtre :

« A Versailles, le 26 janvier 1759.

» Je n'ai différé, Messieurs, de répondre à la lettre que vous m'avez écrite sur l'offre que vous avez faite de freter ou de vendre au Roi les bâtiments qui vous appartiennent que par rapport à l'incertitude où j'étois si le service en auroit besoin. Les arrangements que j'ai faits me mettant dans le cas d'éviter cette dépense, je ne puis que vous savoir gré de votre attention. J'y retrouve votre manière de procéder pour le bien du service du Roi et dont il m'a été rendu des comptes avantageux. Je ferai usage avec confiance de votre zèle

lorsque l'occasion s'en présentera mais, pour cette année, vous pourrez disposer de vos bâtiments.

» Je suis, Messieurs, entièrement à vous

» BERRYER. »

Le Canada perdu, il restait les Antilles. Le duc de Choiseul, dès qu'il fut le maître de la France, ordonna de les ravitailler et s'adressa de suite à Gradis. Le 20 novembre 1760, il lui commanda l'armement d'un navire de 400 à 500 tonneaux, chargé de farines, vins et eaux-de-vie, prêt à partir au plus tard en janvier, dans le plus grand secret, à la Martinique. Il s'agissait de pourvoir à la subsistance des troupes de l'île. La plus grande régularité fut promise pour les payements. L'armateur eut carte blanche pour agir et fut dispensé d'adresser des rapports au ministère. Choiseul insista simplement pour faire entrer une partie de riz dans la cargaison — ce qui fut fait aussitôt — et envoya des instructions à remettre à M. Mercier de La Rivière, intendant de la Martinique.

Gradis arma rapidement le navire *le Hardi*, armé de 18 canons. Il ne le chargea que de 400 tonneaux et en confia le commandement au capitaine Dominique Lafourcade, qui était depuis longtemps à son service. Le 8 février 1761, Choiseul accusa réception du connaissement de la cargaison et des reçus en règle de Lafourcade pour les paquets que Gradis lui avait remis. Le 18 février, le *Hardi* sortit de la rivière. Le compte général de mise-hors s'élevait à 190,383 livres 3 sous 9 deniers.

Le *Hardi* fut capturé et Choiseul écrivit à Gradis la lettre suivante :

» A Versailles, le 6 Avril 1761.

» J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez écrite le 28 du mois dernier, celle du capitaine Lafourcade qui y étoit jointe, datée de Lisbonne du même mois, et celle qu'il m'a adressée de la même date. La perte du navire *le Hardi* m'a fait d'autant plus de peine qu'indépendamment de ce qu'il en coûte au Roi, sa cargaison étoit nécessaire pour le soutien de la Martinique dont la conservation m'a toujours paru de la dernière importance, et que cette perte sera peut-être un objet difficile à réparer dans la saison où nous sommes; cependant ce malheur n'influera jamais sur l'opinion que j'ai de votre zèle, de votre activité et de votre désintéressement pour le service du Roi; d'ailleurs le capitaine Lafourcade s'est conduit comme un brave homme, sa défense fait honneur au pavillon et cet événement, quelque fâcheux qu'il soit, ne m'effraye point du tout, parce que c'est le sort ordinaire de la guerre et que les pertes de cette nature doivent entrer dans le calcul de la défense des colonies. Je suis dans la disposition de tenter encore le même armement, si vous pensez qu'il puisse réussir, et je vous prie de m'en envoyer le projet. Vous y marquerez le temps précis où à peu près il pourroit être prêt, la somme à laquelle il reviendra, les termes du payement et vos réflexions sur la manière dont vous pensez qu'on peut se conduire pour éviter autant qu'il est possible toute mauvaise rencontre. Il me semble que le capitaine Lafourcade, dans la lettre qu'il vous a écrite,

convient lui-même que, s'il s'étoit tenu à une distance de six lieues du cap Finisterre, il n'auroit pas éprouvé ce malheur.

» Je suis, Monsieur, avec tous les sentiments que vous méritez, très parfaitement à vous,

» LE DUC DE CHOISEUL. »

Lafourcade, échangé en peu de temps, fut, malgré son insuccès, placé à la tête de la nouvelle expédition de Gradis, destinée à Saint-Domingue. Il ne fut pas plus heureux et se fit de nouveau capturer.

Pendant ce temps le capitaine Rozier, le vaillant défenseur du *Robuste*, était lui aussi prisonnier et les Anglais firent de grandes difficultés pour l'échanger. Il ne semble avoir repris du service qu'après la conclusion de la paix, lors de l'expédition de Gorée.

JEAN DE MAUPASSANT.

*
* *

Gustave Flaubert à Bordeaux.

En 1840, Flaubert passa par Bordeaux, se rendant aux Pyrénées. Il accompagnait un ami de son père, le Dr Jules Cloquet. Il avait dix-neuf ans. La *Revue* vient de publier des extraits inédits de son journal de voyage[1]. Les pages consacrées à Bordeaux méritent d'être signalées ici, à titre de curiosité.

La première visite du jeune homme fut pour l'ancien hôtel de l'Académie, rue Saint-Dominique :

« J'étais curieux de voir le musée d'antiques pour expliquer à mes compagnons deux bas-reliefs dont j'avais lu la description le matin, mais je ne les ai pas retrouvés et M. Cloquet, par intuition, m'en a donné un que je ne reconnais pas. »

Cette ferveur archéologique, cette curiosité exigeante sont à noter chez le futur auteur de *Salammbô*. Il avait lu la description dont il parle dans l'*Album du voyageur à Bordeaux*, édité en 1839 par J.-B. Constant. Ce guide, qu'il eut le tort de ne pas emporter avec lui dans sa promenade, signalait au Musée des Antiques comme « morceaux les plus importants, sous le rapport de l'art », les deux bas-reliefs de Francin qui décoraient la statue équestre de Louis XV. Ce sont ceux que Flaubert ne sut pas retrouver; aucun catalogue ne pouvait, du reste, l'y aider.

Du dépôt J.-J. Bel, il monte à la Bibliothèque :

« A la bibliothèque j'ai touché le manuscrit de Montaigne[2] avec autant de vénération qu'une relique, car il y a aussi des reliques

1. Gustave FLAUBERT, *Voyage aux Pyrénées et en Corse* (*pages inédites*), dans la *Revue* du 1er octobre 1910, p. 1-12.
2. Il était aussi signalé dans l'*Album du voyageur*.

profanes. Les additions qui sont en marge sont nombreuses, surchargées, mais nettes et sans rature, écrites comme le reste de veine primesautière ; c'est plus souvent une extension qu'une correction de la pensée ou du mot, ce qui arrive pourtant quelquefois par scrupule d'artiste et pour rendre son idée avec toutes ses nuances. »

L'impression est mélangée. Flaubert a regardé de près notre exemplaire; il a été frappé du travail patient de l'auteur. Ces surcharges, ces corrections, cette revision minutieuse du texte l'ont frappé. Lui aussi, il sera un jour un styliste à la façon de Montaigne. Mais alors, pourquoi se contredire et parler, à propos des *Essais*, de « veine primesautière »? Le coupable est peut-être ici le professeur de rhétorique dont Flaubert se rappelle trop bien la leçon.

En 1840, on n'a d'yeux que pour le Moyen-Age et les cathédrales. Flaubert est insensible au Bordeaux du XVIIIe siècle. Par contre il va voir nos vieilles églises : Saint-André, Saint-Michel, Saint-Seurin, Sainte-Croix, Saint-Pierre. Saint-André produit sur ce Normand, habitué dès l'enfance à regarder les merveilles gothiques de Rouen comme les premières du monde, une impression médiocre :

« J'ai feuilleté ce livre [l'exemplaire des *Essais*] avec plus de religion historique, si cela peut se dire, que je ne suis entré avec recueillement dans la cathédrale de Bordeaux, église qui veut faire la gothique, mais qui trahit le sol payen où elle est bâtie, alliance de deux architectures, amalgame de deux idées qui ne produit rien de beau. Le jubé est orné de sculptures mignardes et bien ouvragées qui seraient mieux à quelque rendez-vous de chasse de François Ier, à quelque boudoir de pierre au milieu des bois, pour y renfermer à l'heure de midi la maîtresse du roi; des arceaux romans s'étendent tout le long de l'église, et les ogives supérieures forment la voûte, ogives rondes encore, quoi qu'elles fassent, qui n'ont pas eu la force de s'élever au ciel dans un élan d'amour, et qui sont retombées presque en plein cintre, accablées et fatiguées. On a remplacé les anciens vitraux par des neufs, de sorte que le soleil entre malgré les rideaux qu'on a tendus, fait mille jeux de lumière riants sur les dalles, ce qui emporte l'esprit loin du lieu saint dans les champs, sous les vignes. J'ai pensé alors à nos bonnes églises du Nord où il fait toujours sombre et toujours froid, où les peintures des vitraux ne laissent pénétrer que des rayons mystiques qui se reflètent sévèrement, jours pleins de mélancolie, sur les dalles grises, Si vous montez aux clochers, vous voyez toute la plaine de Bordeaux, blanche et illuminée: le ciel est bleu et les tours octogones se détachent sur ce fond limpide; la terre et le ciel se confondent à l'horizon dans leur blancheur, et l'esprit charmé et fatigué retombe de toute la hauteur des tours sur ce sol qui attiédit les âmes.

» J'ai voulu grimper aux échelles et aller jusqu'en haut, mais j'ai senti le vertige venir : des jours partis d'en bas me montaient entre les rayons des échelles et les fentes des charpentes. Je suis redescendu avec plaisir, tout content d'avoir à temps fui la peur. L'orgue, qu'on raccommodait pendant que nous visitions l'église, bourdonnait comme une grosse mouche. »

L'antithèse entre le Nord, froid et chrétien, et le Midi, tiède et païen, est, ici, assez factice. Flaubert n'a pas vu que la Renaissance a mis son empreinte à Saint-André après le Moyen-Age. Son texte laisserait croire que le jubé était encore en place en 1840; on sait qu'il avait été détruit en 1804. Les bas-reliefs qui choquaient si fort le jeune visiteur étaient déjà relégués sous la tribune du grand orgue. Ce préjugé à l'égard de ces sculptures païennes dans un édifice chrétien ne lui est pas, du reste, particulier[1]. Mais il se montre vraiment injuste pour l'admirable nef de Saint-André, en particulier pour ces voûtes si hardies, dont l'architecte inconnu fut certainement un grand artiste[2]. Enfin, où Flaubert a-t-il vu que les tours (il veut sans doute dire les flèches) de la cathédrale étaient octogones?

Après Saint-André, il alla voir Saint-Michel. De l'église, de la tour découronnée de sa flèche il ne dit mot. Il n'insiste que sur le fameux caveau, qui lui inspire une page de littérature déjà impassible et de philosophie ironique :

« C'est dans la tour Saint-Michel que se trouve le fameux caveau corroyeur, qui a la propriété de tanner les hommes : ingénieux caveau qui n'a pas été aux écoles d'Arts et Métiers et qui fait de peaux de chrétiens des peaux d'ânes, car j'atteste qu'elles sont toutes dures, brunes, coriaces et retentissantes. Je suis désespéré de n'avoir pas eu d'idées fantastiques au milieu de ces vénérables momies; je ne suis pas assez sensible non plus pour que cela m'ait fait horreur; j'avoue que je me suis assez diverti à contempler les grimaces de tous ces cadavres de diverses grandeurs, dont les uns ont l'air de pleurer, les autres de sourire, tous d'être éveillés et de vous regarder comme vous les regardez. Qui sait? ce sont peut-être eux qui vivent et qui s'amusent à nous voir venir les voir. Ils se tiennent en rond autour d'un caveau circulaire, dont le sol est monté à moitié des arceaux, car ces morts-là sont debout sur 17 pieds d'autres morts, et ceux-ci sur d'autres sans doute, et nous face à face avec les premiers. On vient, on les examine à la lanterne, le gardien leur fait sonner la poitrine pour faire voir qu'elle est dure; on passe au suivant, et, quand la revue est passée, on remonte l'escalier. C'est là leur métier, à ces morts; on les a retirés de dessous terre, et on les a alignés en cercle; l'un a 100 ans, l'autre 80, etc., un troisième 76, tous aussi âgés les uns que les autres pourtant! Quand on vous a raconté leur genre de mort et que vous avez donné vos dix sous, tout est dit et vous faites place à d'autres. J'envie ici le sort de ces beaux morts tannés qu'on va voir nus (car la mort n'a pas de pudeur); il y a une négresse qui a encore un air d'odalisque, un portefaix, joli garçon de plus de six pieds, superbe à voir, et un comte du pays tué en duel. Je ne demande pas à être plus célèbre, car il y a bien des gens vertueux, des poètes et des membres de l'Institut qui ne sont pas aussi curieux à voir que ces cuirs racornis, et qui n'auront jamais le renom de cette poussière obscure. »

1. Cf. l'appréciation sévère d'E. Cartier, *L'art chrétien*, t. I, p. 129.
2. Voir l'article de M. Brutails dans la *Revue philomathique* de 1903, p. 167-174.

De Saint-Michel on le mène à Saint-Seurin. Ici il écrit : « Le christianisme n'est point sérieux à Bordeaux. » Il est vrai qu'il n'a pas pris la peine de descendre dans la crypte de saint Fort. Il se borne à jeter un regard dédaigneux sur l'église; il recueille de la bouche d'un contemporain de la Terreur la tradition locale d'après laquelle les Girondins sont enterrés sous les allées Damour; à propos de ces allées, son ignorance lui fait commettre une grosse bévue et réveille en lui le mauvais romantisme que, tout à l'heure, il comprimait dans le caveau de Saint-Michel :

« L'église est entourée d'un ancien cimetière converti maintenant en promenade, où, entre autres, dorment le Girondin Vergniaud et, sur l'affirmation d'un ancien camarade de Julien, M. Mabitte, médecin de Bordeaux[1]. Ici, c'est pire qu'à Saint-Michel, les vivants ne marchent plus seulement sur les morts, ils y font l'amour, et on nomme ce lieu l'allée d'Amour, antithèse à la Shakespeare, où se trouvent opposés tout ce que la vie a de beau, tout ce que la mort a de hideux. A côté, sous les arbres dont l'ombrage est si doux dans le Midi, l'église n'a guère de valeur; l'amour nargue le ciel et se pose sur les tombeaux.»

Sainte-Croix l'inspire mieux, mais il ne fait que passer :

« A Sainte-Croix, vieux temple payen, église à demi romane, d'un beau roman du reste, des symboles sont multipliés dans les murs. »

Flaubert termine sa promenade archéologique par un coup d'œil au vieux Bordeaux :

« La petite église Saint-Pierre est badigeonnée, ouverte au soleil et rit dans ses peintures de théâtre[2]. Non loin, dans la rue de la Bahuterie (*sic*), je viens de voir une petite façade de maison qui vaut bien à elle seule tous les monuments de Bordeaux pour les nombreuses conjectures qu'on peut en faire sortir : le panneau principal est occupé par une figure humaine à trois facies, quatre yeux servant aux trois figures, emblème de la Trinité; à droite et à gauche sont des chevaux ailés, plus bas un griffon; dans une autre cour, une tête d'homme couverte d'un turban. Un caractère asiatique, persan, ressort de cette énigme de pierre, attribuée par mon cicerone à l'invention d'un membre du Parlement, alchimiste autrefois célèbre. Symbolisme curieux qui se rattacherait peut-être aux dogmes orientaux du moyen âge. Est-ce qu'Arriman serait venu si loin jusque dans l'anglaise Gascogne? Un homme du peuple disait près de là que c'était l'hôpital des pauvres. Que conclure de tout ceci? Rien que du vague. »

C'est sur cette description un peu fantaisiste et sur ces réflexions, inspirées par la façade de la maison de la Trinité, faussement

1. Je reproduis le texte tel qu'il est imprimé dans la *Revue*. Je pense qu'il faut lire : *où entre autres dort le Girondin Vergniaud, sur l'affirmation*, etc. Le début de la phrase laisse entendre qu'il s'agit encore ici de Saint-Michel. Après *l'église*, il faut suppléer *Saint-Seurin*. Il y avait en 1840 à Bordeaux deux médecins, nommés Mabit, le père et le fils.

2. Il s'agit des peintures de la voûte, exécutées en 1836 et qui furent enlevées en 1851 (Marionneau, *Description des œuvres d'art...*, p. 416).

attribuée au président d'Espagnet [1], que finit la visite de Bordeaux. Ces notes, on le voit, font assez peu d'honneur aux qualités d'observation précise qu'on admire à bon droit chez l'auteur de *Madame Bovary*. Ajoutent-elles quelque chose à sa réputation d'écrivain? Il est aussi permis d'en douter.

PAUL COURTEAULT.

*
* *

« Locus. »

On sait quelle rivalité divise Uzeste et Villandraut : l'une et l'autre localité réclament l'honneur d'avoir vu naître Clément V.

Il y a quelques années, on fit un certain bruit sur un texte qui aurait tranché le débat : il s'agissait d'une lettre du Pape racontant qu'il s'était rendu « ad... locum nativitatis nostre, Vignandraldum ». Voilà bien, disait-on, la preuve que Villandraut est la patrie de Bertrand de Goth !

En réalité, ainsi que M. l'abbé Brun en a fait la remarque [2], un pareil document ne faisait pas avancer la question, *locus* pouvant également désigner une paroisse et une région.

A l'appui de cette observation, il n'est pas inutile de signaler dans une charte de 1434, qui appartient au fonds de La Sauve [3], le passage suivant :

« En la parropia de Lobaut, audeyt loc d'Entre-doas-Mars, au loc apperat au Latey. »

Dans ces deux lignes, *loc* a successivement la signification de *contrée* et de *lieu dit*. C'est un terme de sens très vague [4], et rien n'autorise à en faire le synonyme de paroisse.

J.-A. B.

*
* *

Un document de 1461 sur la construction des châteaux de Bordeaux.

La collection Morin-Pons, conservée à la bibliothèque de Lyon, renferme un document qui présente un certain intérêt pour l'histoire de Bordeaux [5]. C'est une quittance du 3 avril 1461, qui fut délivrée par Jean des Vignes, chargé de payer les dépenses nécessitées par les châteaux du Hâ et Trompette, alors en construction.

1. La tradition attribuant la construction au président d'Espagnet est rapportée dans l'*Album du voyageur* (p. 105).
2. *Uzeste et Clément V*, 2e édition, pp. 15-16.
3. H. 219.
4. Cf. P. DE LA CROIX, *Étude sur Saint-Philbert-de-Grandlieu*, p. 60.
5. On ne connaissait jusqu'à ce jour qu'un fragment de compte de dépenses pour le Château-Trompette, du 12 février 1462 (n. s.), publié dans le t. X des *Arch. hist. de la Gironde*.

Sur l'ordre du Roi, il avait demandé à Jean Artaut, connétable de Bordeaux et receveur général de Guyenne, une somme de 10,798 livres tournois, qui devait être prélevée sur les recettes de l'année 1459. Cet argent lui fut exactement versé, comme le prouve le document que nous publions ci-après :

L. CAILLET.

Sur parchemin.

Je, Jehan des Vignes, commis en paiement des ediffices des chasteaulx qu'on ediffie à Bourdeaulx, confesse avoir eu et receu de Jehan Artaut, escuier, connestable de Bourdeaulx et receveur general de Guienne, la somme de dix mille sept cens quatre vins dix huit livres tournois, laquelle somme m'a esté ordonnée par le Roy, nostre sire, avoir et prendre sur le dit connestable en l'année finissant à la Saint Michiel[1] mil CCCC cinquante neuf, pour convertir et emploier en ma dite commission, de laquelle somme de X^m VII^c IIII^xx XVIII livres tournois, je me tiens pour content et bien paié et en ay quicté et quicte ledit connestable et tous autres à qui quictance en peut et doit appartenir, tesmoing mon seing manuel cy mis, le IIIme jour d'avril mil CCCC soixante, avant Pasques.

DES VIGNES[2].

* * *

La formation de l'arrondissement de La Réole.

Dans une publication parue récemment[3], l'auteur, s'appuyant sur l'autorité d'Élisée Reclus, prétend que l'arrondissement de La Réole a été « composé en partie avec les territoires de l'ancien Agenais ». On trouve en effet dans Reclus[4] le renseignement suivant : « Les marchés importants de La Réole la désignaient naturellement pour devenir le chef-lieu d'un arrondissement composé en partie de districts de l'ancien Agenais. »

Cette assertion est inexacte. La plus grande partie du territoire de l'arrondissement de La Réole était anciennement comprise dans le Bazadais[5]; quelques communes seulement, notamment dans le canton de Targon, ont été détachées du Bordelais. En ce qui concerne la partie empruntée à l'Agenais, on ne peut citer que la petite commune de Landerrouat; mais est-il vraisemblable que Reclus, s'il a connu ce détail, ait voulu désigner un territoire aussi peu étendu (498 hectares), lorsqu'il parle « de districts de l'ancien Agenais »? Il a dû certainement faire allusion à la juridiction de

1. La fête principale de Saint-Michel était le 29 septembre.
2. Bibl. mun. de Lyon. Coll. de chartes léguée par M. Henry Morin-Pons, en cours de classement et d'inventaire.
3. Jean RIOI. *Le vignoble de Gaillac depuis ses origines jusqu'à nos jours.*
4. *Géographie universelle*, 1877, t. II, p. 164.
5. Voir la liste des paroisses du Bazadais dans G 922, Arch. de la Gironde.

Sainte-Foy-la-Grande qui, effectivement, était comprise dans l'Agenais; seulement, il a commis une erreur en l'attribuant à l'arrondissement de La Réole : Sainte-Foy et les anciennes paroisses de sa juridiction font aujourd'hui partie de l'arrondissement de Libourne.

Signalons, en terminant cette petite rectification, un fait assez intéressant : Saint-Avit-du-Moiron et Saint-Nazaire, son annexe, comptaient au nombre des paroisses de la juridiction de Sainte-Foy en Agenais, mais au point de vue ecclésiastique relevaient de l'évêché de Sarlat [1].

G. D.-D.

* * *

Certificats de bonne vie et mœurs délivrés à Lacombe.

On sait que le fameux président de la Commission militaire, quand il vint de Toulouse s'établir à Bordeaux, y exerça d'abord la profession d'instituteur. Il habitait sur la paroisse Saint-Projet lorsqu'il adressa aux jurats une supplique pour être autorisé à « former un établissement et à se rendre utile à la société en se destinant à l'instruction de la jeunesse ». A l'appui de sa demande, il produisit un certificat de catholicité, qui lui avait été délivré, le 14 février 1788, par Baron, curé de Saint-Projet et de Notre-Dame-de-la-Place, son annexe. Le jurat Villotte, avocat, fut chargé, le 23 février suivant, de faire une enquête sur sa moralité. Elle donna les résultats les plus favorables. Pierre Clerc, maître vitrier à Bordeaux, demeurant rue Marchande, et Barthélemi Mac Carthy, habitant près la porte Dijeaux, attestèrent par serment connaître le suppliant « pour être de très bonne vie et mœurs ». En foi de quoi les jurats accordèrent, le 23 février 1788, à Jean-Baptiste Lacombe la permission « de tenir pension en la présente ville, de recevoir chés lui des écoliers externes pour l'instruction publique et de placer au devant de sa maison un tableau indicatif de son état ». Ces documents, tirés des Archives municipales, ne précisent pas le premier domicile de Lacombe; mais on voit qu'il n'habita pas d'abord, comme on l'a dit [2], rue Duplessy et qu'il n'ouvrit pas son école avant la fin février 1788.

P. C.

* * *

La rue de la Vache, à Bordeaux.

Quand on se promène dans le vieux Bordeaux, non loin de l'église Saint-Pierre, on peut lire sur une plaque l'inscription suivante : *Rue de la Vache*. Des deux côtés de cette rue, il y a des portes en

1. Arch. de la Gironde, E suppl. 5190.
2. J. Barraud, *Vieux papiers bordelais*. Paris, 1910, in-8°, p. 12.

fer qui y interdisent la libre circulation au public. L'une d'elles, à deux battants, du côté de la rue du Chai-des-Farines, est fermée avec une chaîne et un cadenas. Pourquoi en est-il ainsi? La raison en est indiquée dans un document qui fait partie des Archives départementales de la Gironde, série C, n° 4218.

« A nos seigneurs les chevaliers et présidents trésoriers de France, généraux des finances, juges du domaine du Roy et grands voyers en Guienne.

» Suplie humblement les propriétaires des maisons bordant la petite rue appellée de *la Vache*, traversière de la rue des *Argentiers* à celle ditte du *Chay-des-Farines:* disant que la susditte petite rue de *La Vache* qui n'a pas cinq pieds de large d'un bout à l'autre, est beaucoup moins utille au public que nuisible aux suppliants et à la salubrité de l'air, d'un côté, à raison des mauvaises odeurs qui se rependent des immondises et des bourbiers qu'on y dépose de toute part presque continuellement, et, de l'autre, parce que c'est un lieu de refuse et de retraite pour les gens sans aveu qui y font fréquemment toute sorte de débauche et de scandale pendant la nuit, ce qui compromet égallement la vie et les biens des suppliants et de leurs locataires qui sont nécessités de devoir fréquenter la ditte rue, tant le jour que la nuit, pour s'introduire chez eux.

» Et comme il importe de pourvoir à ces divers inconvéniens, les suppliants se seroient proposés de faire mettre des portes aux deux bouts de laditte rue pour en interdire l'entrée à tous ceux qui ne sont pas dans le cas de devoir s'en servir utillement, et à l'instar de plusieurs autres petites rues qui sont ainsi fermées pour les mêmes motifs, mais ne pouvant que sous l'autorité et permission du Bureau, ils ont à cet effet l'honneur de vous donner la présente requête.

» Ce considéré, nos seigneurs, il vous plaise de vos grâces permettre aux suppliants de faire fermer la susditte petite rue de *la Vache* à chacun des deux bouts, soit du côté de la rue des *Argentiers*, soit de celui du *Chay-des-Farines*, par des portes en bois fermant à clef, aux offres que font les suppliants de tenir les dittes portes ouvertes, même de les enlever, toutes et quantes fois que l'intérêt public l'exigera, et ferés bien. » — *Suivent les signatures.*

» Montré au Procureur du Roy. Fait à Bordeaux au Bureau du domaine du Roy en Guienne, le treize avril mil sept cens soixante dix huit. »

Le jour même fut ordonnée une enquête *de commodo et incommodo* qui, sans doute, ne tarda pas à donner satisfaction aux suppliants. Dans la rue de la Vache on fait actuellement des réparations nécessitées par un incendie qui, il y a quelques mois, dévora une partie des maisons et fut difficilement éteint, l'espace faisant défaut pour faire manœuvrer les pompes.

P. CARAMAN.

CHRONIQUE

— L'Académie française a décerné une récompense de 1.000 francs, prélevée sur le prix Bordin, à M. l'abbé Joseph Dedieu pour son livre sur *Montesquieu et la tradition politique anglaise en France au XVIIIe siècle*.

— A la réunion des Sociétés des Beaux-Arts des départements, tenue à Paris en mars dernier, M. de Montégut a identifié un portrait du président de Nesmond.

— Le tome XLIV des Archives historiques de la Gironde vient de paraître. C'est un volume de *varia*. Le XIIIe siècle y est représenté par des comptes de l'archevêché de Bordeaux, transcrits par M. F. Piéchaud, qui viennent grossir les séries publiées par Drouyn, et par un rôle gascon d'Édouard Ier (1286); M. Charles Bémont, ayant omis, par suite d'une erreur de datation, imputable aux copistes de Bréquigny, de le publier dans son tome II, n'a cru pouvoir mieux faire que de l'imprimer dans notre collection girondine. M. G. Ducaunnès-Duval y donne des comptes de recettes et dépenses du trésorier de la ville de Bordeaux, rédigés en gascons, pour l'année 1501-1502; M. H. Patry, une première série d'arrêts du Parlement de Guienne concernant l'histoire des débuts de la Réforme dans le ressort de ce Parlement; M. F. Gebelin, les pièces justificatives de son intéressante étude sur Matignon en Guienne, que publie *la Revue*. Ces trois publications, toutes trois importantes, donnent au XVIe siècle une belle place dans ce volume. M. P. Meller publie une liste des membres de la Cour des Aides de Guyenne, appelée à rendre de grands services. Le XVIIe siècle est représenté par le procès-verbal de la prise de possession de l'abbaye de Guîtres pour François de Talleyrand (4 mai 1612) et par un catalogue des fondations de l'abbaye de Sainte-Croix, dus à M. Chauliac; par le contrat de mariage d'Anne Millanges, fille de Simon, transcrit par Mlle Cluzan; par des documents relatifs à la confrérie du Saint-Sacrement de Pujols, publiés par M. P. Caraman, etc. Pour le XVIIIe siècle, signalons des lettres des consuls de Bordeaux aux Lyonnais, tirées des archives municipales de Lyon par M. Louis Caillet; une série de pièces relatives à trois manufactures de faïence établies ou à établir à Podensac, Sadirac et Lignan, par M. E. Labadie; des documents sur l'inondation de 1770, par M. P. Caraman; sur la fortune privée au XVIIIe siècle, par M. A. Nicolaï. Parmi les documents divers, il faut noter une bulle du pape Adrien IV aux religieux de l'abbaye de Saint-Émilion (18 décembre 1155), les statuts de la confrérie de Sainte-Catherine, établie en 1534 par l'archevêque Charles de Gramont, plusieurs documents relatifs aux paroisses de Bordeaux pendant la Révolution, transcrits par M. Chauliac; une requête

en récusation de juges de 1564, qui donne des précisions sur les degrés de parenté entre les conseillers au Parlement de Bordeaux, publiée par M. P. Caraman; un procès-verbal de visite du couvent de l'Annonciade en 1575, dû à M. l'abbé Couzy; deux pièces sur Bernard de Lamolère, par M. E. Rousselot, etc. Cette sèche nomenclature donne une idée de l'importance et de la variété de ce volume, dont l'exécution matérielle est très soignée et qu'illustre une planche reproduisant d'anciens sceaux de l'abbaye de Sainte-Croix et le cachet de Jean d'Escars, s^r de La Vauguyon.

— Les lecteurs de la *Revue* savent déjà que la Commission de la Faculté des Lettres, chargée des fouilles de Saint-Seurin, avait adressé à M. le Maire de Bordeaux un rapport concluant à la conservation de ces fouilles. Le projet de conservation à ciel ouvert qui y était exposé a été écarté. L'administration municipale a adopté un projet de crypte recouverte en ciment armé. Ce projet s'est trouvé, à l'examen, irréalisable. La faible profondeur à laquelle ont été faites les découvertes ne laissait pas une épaisseur suffisante pour établir, au niveau de la chaussée et du terre-plein des allées Damour, une voûte capable de supporter le poids des gros charrois. On a donc décidé de combler simplement les tranchées. MM. L. Magne, inspecteur général, et Léon, chef de bureau du service des Monuments historiques, envoyés au début de septembre à Bordeaux, pour examiner les fouilles et en provoquer le classement, sont arrivés trop tard. En présence de l'intérêt des découvertes déjà faites, le service des Monuments historiques a manifesté l'intention de procéder à son tour à des fouilles méthodiques sur un autre point de l'ancien cimetière de Saint-Seurin.

— MM. J. Barrère, Th. Durepaire et G. Videau viennent de faire paraître, en collaboration, un joli volume qu'ils ont intitulé : *Une filleule de Bordeaux. — Rions. — Souvenirs historiques.* M. Barrère y donne une solide et agréable notice sur Rions avant 1789. M. Gustave Videau, le très zélé fondateur des conférences populaires de Rions, et M. Th. Durepaire, le très intelligent instituteur, ont tiré des archives rionnaises d'intéressants épisodes de la période révolutionnaire et groupé, sous le titre de *Variétés,* des notes historiques, archéologiques, statistiques, qui éclairent vivement sous tous ses aspects le passé de leur ville. Ce n'est pas par un effet du hasard que l'apparition de ce livre a coïncidé avec l'inauguration des nouvelles écoles. Ses auteurs ont voulu qu'il eût sa place, la première, parmi les ouvrages mis dans les mains des enfants de Rions. C'est le vœu qu'exprime M. F. Itabasque dans une belle préface. Avec des hommes comme MM. Videau et Durepaire, soyons certains qu'à Rions il sera réalisé. Puisse-t-il l'être ailleurs! La valeur éducative et sociale de l'enseignement de l'histoire locale apparaît de plus en plus. Aussi, l'exemple des Rionnais est-il à signaler et à imiter.

— Dans son livre, récemment paru, sur *Troisvilles, d'Artagnan et les Trois Mousquetaires*, M. J. de Jaurgain mentionne l'enquête faite en Soule par le président Henri de Nesmond, en 1647, à l'occasion du conflit entre Troisvilles et les États de Soule, et donne un récit complet de la sédition de 1661, que réprima le conseiller d'Arche.

— M. Édouard Fontan, membre de la Société archéologique, a été fait officier d'Académie. Ses belles aquarelles représentant les fouilles de Saint-Seurin sont exposées en ce moment au Salon des Artistes Girondins.

— Les archives municipales de Bordeaux viennent de faire l'acquisition d'un lot de documents du XVIe siècle parmi lesquels on remarque plusieurs lettres intéressantes sur la famille de Foix-Candale.

— La Société Archéologique a repris ses séances mensuelles le vendredi 14 octobre. Elle a entendu la lecture d'une note de M. de Mensignac sur une série de poteries gallo-romaines trouvées, il y a quelques années, aux abords du cimetière de Terre-Nègre et récemment données au Musée du Vieux-Bordeaux, par le propriétaire, M. Bouchard. M. Corbineau a lu un travail sur des fouilles faites par M. le Dr Vacher sur l'emplacement d'une villa gallo-romaine à Saint-Denis-de-Piles, avec plans et dessins des objets découverts. M. le Dr Bouvreau a communiqué une note sur la source purgative de La Rousselle. Une aquarelle et de nombreux volumes de la bibliothèque de Bernède, un fort lot de volumes ayant appartenu à celle d'Hippolyte Minier ont été offerts au Musée du Vieux-Bordeaux par Mmes Bernède et Perré. MM. René Ferbos et Amable Martin ont été élus membres de la Société.

— La Société des Archives historiques a, de son côté, repris ses séances mensuelles le vendredi 28 octobre. M. l'abbé Charles a communiqué une série de documents concernant l'histoire religieuse de Saint-Martin-de-la-Caussade (1500-1800). M. P. Courteault a donné lecture de lettres de naturalité en faveur de Jean Gélida, principal du collège de Guienne, natif de Valence, en Espagne (janvier 1548); M. A. Chauliac, une lettre des Capitouls de Toulouse à Tourny (1762) et une permission accordée par le roi en 1781, et par le maire de Bordeaux en 1783, à Padovani d'ouvrir une ménagerie; M. P. Caraman, de pièces relatives à un procès entre le prieur de l'Isle-Saint-Georges et le propriétaire du moulin de cette paroisse (10 février 1627-24 août 1726). La Société a élu M. G. Videau membre titulaire.

— Dans le n° de juillet-septembre de la *Revue internationale des Études basques*, M. J. de Urquijo donne une reproduction phototypique du *Guero* de P. de Axular, le curé de Sare, imprimé à Bordeaux, par G. Millanges, en 1643. Il convient de remercier le généreux Mécène des antiquités basques de l'hommage qu'il rend à l'imprimerie bordelaise.

— Le n° de septembre-octobre du *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord* contient une analyse, par M. Jules Pellisson, d'un mémoire imprimé de Romain de Sèze, agissant pour François Durieux, syndic de la paroisse de Brassac, contre M. de Montozon, conseiller à la Cour des Aides (p. 345); la première partie d'une importante étude de M. A. Vigié sur les possessions des archevêques de Bordeaux en Périgord, et principalement dans le Sarladais, d'après le cartulaire Philiparie (p. 357-401); et le texte de deux actes concernant les frais d'examen de licence en droit civil subi devant l'Université d'Orléans par Étienne de La Boétie, et dont M. R. Villepelet donne une transcription plus fidèle que celle qu'en avait déjà donnée J. Doinet (p. 412-414).

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE

Du 15 juin 1910 au 15 octobre 1910.

AIMEL (Henri). — Le poids public à Bordeaux et ses anciennes corporations (*fin*). *Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde*, 1910, p. 180-194.

Cf. même *Revue*, p. 76-86.

AUGEY (Edmond). — Les premiers temps de Carnac (récit préhistorique). *Bordeaux, impr. G. Delmas; Ferel et fils*, 1910, in-18, 174 p.

BARRÈRE (J.), DUREPAIRE (Th.) et VIDEAU (G.). — Une filleule de Bordeaux : Rions. Souvenirs historiques, avec une préface de M. Francisque Habasque. *Bordeaux, impr. Ragol*, 1910, in-8°, XI-111 p., pl.

BÉMONT (Charles). — Rôle gascon d'Édouard Ier (1286). *Archives historiques du département de la Gironde*, 1909, p. 31-60.

BESSE (Dom). — Abbayes et prieurés de l'ancienne France, t. III : provinces ecclésiastiques d'Auch et de Bordeaux. *Paris, Poussielgue*, 1910, in-8°, 351 p.

BRUTAILS (J.-A.). — Les églises à chevet tréflé et les églises quadrilobées en Gironde et dans le Sud-Ouest. *Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde*, 1910, p. 211-213, fig.

B[RUTAILS] (J.-A.). — San-Millan de la Cogolla et Saint-Emilion. *Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde*, 1910, p. 287.

CAILLET (Louis). — Lettres des consuls de Bordeaux aux Lyonnais (25 février 1710-13 janvier 1747). *Archives historiques du département de la Gironde*, 1909, p. 305-308.

CARAMAN (Paul). — Documents sur l'inondation de 1770. *Archives historiques du département de la Gironde*, 1909, p. 339-354.

Ville et prévôté de Caudrot; juridiction de Saint-Macaire; ville et juridiction de Langon; ville et juridiction de Cadillac; paroisse de l'Isle-Saint-Georges; juridiction de Castets-en-Dorthe; La Réole; juridiction de La Réole; Barie; diocèse de Bazas.

— Pétition adressée au Directoire du District de Bordeaux par les administrateurs du bureau de charité de la paroisse Sainte-Croix de Bordeaux en faveur des pauvres de cette paroisse, délaissés depuis le départ des Bénédictins, et avis du Directoire (15 et 16 septembre 1792). *Archives historiques du département de la Gironde*, 1909, p. 508-511.

— Récusation de juges dans une affaire criminelle : arrêt du Parlement de Bordeaux (18 août 1564). *Archives historiques du département de la Gironde*, 1909, p. 447-457.

— Statuts de la confrérie du Saint-Sacrement établie dans l'église de Pujols (6 mai 1687). *Archives historiques du département de la Gironde*, 1909, p. 491-496.

C[ÉLESTE] (R.). — Le Bordelais J.-B. Silva, médecin du roi

Louis XV. *Revue philomathique de Bordeaux et du Sud-Ouest*, 1910, p. 173-174, pl.

Intervention de Montesquieu dans son élection à l'Académie de Bordeaux.

CHAULIAC (A.). — Documents relatifs aux abbayes de Saint-Émilion (18 décembre 1155), de Saint-Sauveur de Blaye (janvier 1235), de Sainte-Croix de Bordeaux (1er septembre 1437). *Archives historiques du département de la Gironde*, 1909, p. 437-440.

— Épitaphes de Jean de Pontac, de sa femme et de sa belle-sœur, ensevelis dans le monastère des Bénédictines de Bordeaux (XVIIe siècle). *Archives historiques du département de la Gironde*, 1909, p. 507-508.

— État de toutes les ci-devant églises existant dans l'étendue du second arrondissement, dit du Sud (à Bordeaux) (19 messidor an IV). *Archives historiques du département de la Gironde*, 1909, p. 516-518.

— Indulgences accordées aux visiteurs de l'église Saint-Nicolas-de-Graves, hors les murs de Bordeaux (16 avril 1535). *Archives historiques du département de la Gironde*, 1909, p. 445-446.

— Lettre de la citoyenne Gobet à Ysabeau en faveur de Mme veuve de Lur-Saluces (3 pluviôse an II). *Archives historiques du département de la Gironde*, 1909, p. 515.

— Lettres du prieur de Sainte-Croix à Duranthon, procureur syndic du district de Bordeaux (29 octobre 1790); de Monrény, curé non assermenté de la paroisse Sainte-Croix de Bordeaux (7 janvier 1791), et de Larrieu, curé constitutionnel de la dite paroisse, à Journu-Auber (27 septembre 1791). *Archives historiques du département de la Gironde*, 1909, p. 511-512, 514.

— Loi concernant la réduction et circonscription des paroisses de la ville et faubourgs de Bordeaux (6 mars 1791). *Archives historiques du département de la Gironde*, 1909, p. 512-514.

— Procès-verbal de prise de possession de l'Abbaye de Guîtres pour frère Talleyrand (4 mai 1612). *Archives historiques du département de la Gironde*, 1909, p. 447.

— Statuts de la confrérie de Sainte-Catherine établie à Bordeaux par l'archevêque Charles de Gramont (15 février 1535). *Archives historiques du département de la Gironde*, 1909, p. 440-445.

— Tableau des ci-devant églises situées dans l'étendue de la mairie du 3e arrondissement dit du Centre (à Bordeaux), avec les observations conformes à la lettre de l'administrateur du département de la Gironde du 11 messidor an 4e (26 messidor an IV). *Archives historiques du département de la Gironde*, 1909, p. 519-520.

CHAULIAC fils (A.). — Catalogue des fondations de l'abbaye de Sainte-Croix (de Bordeaux) (15 juillet 1683). *Archives historiques du département de la Gironde*, 1909, p. 488-491.

CHINARD (Gilbert). — Un Bordelais dans la nouvelle-Angleterre (1792-1807). Le comte de Vipart et le poème de Whittier « The Countess ». *Revue philomathique de Bordeaux et du Sud-Ouest*, 1910, p. 175-183.

CLUZAN (Mlle). — Contrat de mariage de Hervé Belliquet, procureur au Parlement de Bordeaux, avec Anne Millanges, fille de l'imprimeur Simon Millanges, contenant les inventaires des biens meubles des deux futurs époux (septembre 1634). *Archives historiques du département de la Gironde*, 1909, p. 465-487.

COURTEAULT (Henri). — Trois épisodes de la vie bordelaise aux XVe et XVIe siècles. *Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde*, 1910, p. 225-231.

D'après des lettres de rémission.

C[OURTEAULT] (P[aul]). — A propos de l'inscription du collège de Guyenne. *Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde*, 1910, p. 286.

COUZY (L'abbé). — Procès-verbal de visite canonique au monastère des Annonciades de Bordeaux (7 septembre 1575). *Archives historiques du département de la Gironde*, 1909, p. 458-463.

DUCAUNNÈS-DUVAL (Gaston). — Comptes des recettes et dépenses du trésorier de la ville de Bordeaux (23 août 1501-22 février 1502, n. s.). *Archives historiques du département de la Gironde*, 1909, p. 61-93.

D[UCAUNNÈS-]D[UVAL] (G.). — La démolition de la tour de Gassies. *Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde*, 1910, p. 287-288.

DURIEUX (Joseph). — Notes bio-bibliographiques sur le géographe Belleyme. *Bulletin historique et archéologique du Périgord*, 1910, p. 112-114.

Complète la notice de R. Villepelet, même *Revue*, 1910, p. 91-94.

DURODIÉ (Dr). — Un cas de dissimulation de sexe pendant plus de cinquante ans. *Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde*, 1910, p. 286-287.

FERRUS (Maurice). — Bordeaux pittoresque. Origine du nom des rues. A propos de la rue Ferbos. Un héros bordelais oublié. Préface de M. Ernest Toulouze. Première série. *Bordeaux, impr. G. Gounouilhou*, 1910, in-18, 78 p.

FLAUBERT (Gustave). — Voyage aux Pyrénées et en Corse (1840). *La Revue*, 1er octobre 1910, p. 1-12.

P. 3 à 7, notes de Flaubert sur Bordeaux : le Montaigne de la Bibliothèque, la cathédrale, Saint-Michel et les momies, Saint-Seurin et les allées Damour, Sainte-Croix, Saint-Pierre et les maisons de ce quartier.

GÉBELIN (François). — Documents sur l'administration du maréchal de Matignon en Guyenne (24 avril 1589 - avril 1594). *Archives historiques du département de la Gironde*, 1909, p. 203-285.

31 pièces; lettres missives de Henri IV, de Brantôme; rapports à Matignon; extraits des registres du Parlement de Bordeaux, etc.

— Le gouvernement du maréchal de Matignon en Guyenne pendant les premières années du règne de Henri IV (1589-1594). *Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde*, 1910, p. 273-285. (*A suivre.*)

Cf. même *Revue*, 1909, p. 349-367; 1910, p. 5-32, 97-113.

JOANNE. — Royan, Pontaillac, Saint-Palais, Saint-Georges-de-Didonne, Meschers, Saujon, Ronce-les-Bains, Saint-Trojan, Ile d'Oléron, Soulac, Montalivet-les-Bains (Guide Joanne), 18 gravures, 5 cartes et 1 plan. *Coulommiers, impr. P. Brodard. Paris, libr. Hachette et Cie*, 1910, in-16, 61 pages et annonces.

Collection des *Guides Joanne*.

LABADIE (Ernest). — Documents relatifs à trois manufactures de faïence établies ou à établir en 1762 dans l'ancien Bordelais, à Podensac, Sadirac et Lignan. *Archives historiques du département de la Gironde*, 1909, p. 309-338.

— La topographie de Bordeaux à travers les siècles, ou catalogue historique et descriptif des rues et plans généraux de la ville de Bordeaux, des origines à la fin du XIXe siècle (*Fin*). *Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde*, 1910, p. 195-210.

Cf. même *Revue*, 1909, p. 383-401; 1910, p. 33-52, 114-127.

LABRIOLLE (P. DE). — Un épisode de la fin du paganisme. La correspondance d'Ausone et de Paulin de Nole. Avec une étude critique et un appendice sur la question du christianisme d'Ausone. *Paris, Bloud,* 1910, in-16, 64 pages.

LAMARTINIE (L'abbé). — Notes sur le séjour de la cour d'Henri III à Coutras (1581). *Archives historiques du département de la Gironde,* 1909, p. 464.

LAMBERCY (Henri). — Les grands négociants bordelais : Pierre Balguerie-Stuttenberg (1779-1825). *Revue économique de Bordeaux,* 1910, p. 94-144, 152-170, portrait.

LONGUEVILLE (Louis). — Nomenclature alphabétique des voies de la ville de Bordeaux dressée par Louis Longueville, géomètre de la Ville, 1er août 1910. *Bordeaux, G. Delmas,* in-18, 200 p.

Limites de Bordeaux, surface de la commune, périmètre, longueur et largeur des rues, arrondissements de police, justices de paix, cantons, perceptions, sections cadastrales, paroisses, postes des sapeurs-pompiers, liste des rues avec leurs tenants et aboutissants, statistique des voies de la ville.

MARTIN (Dr Georges). — Études historiques sur la vinification, le vin treuillis. (*Suite et fin*). *Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde,* 1910, p. 169-179; 261-272.

Cf. même *Revue*, p. 87-96.

MAUPASSANT (Jean DE). — Les armateurs bordelais au XVIIIe siècle. Le procès du « Furet » et du « Décidé » (1797-1798). *Revue philomathique de Bordeaux et du Sud-Ouest,* 1910, p. 213-235, pl.

MEAUDRE DE LAPOUYADE. — Les premiers aéronautes bordelais. *Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde,* 1910, p. 145-168, 232-260, pl. — Tirage à part. *Bordeaux, G. Gounouilhou,* 1910, gr. in-8°, 63 p., pl.

MELLER (Pierre). — Liste des membres de la Cour des Aides de Guienne. *Archives historiques du département de la Gironde,* 1909, p. 286-304.

MILLARDET (Georges). — Etudes de dialectologie landaise. Le développement des phonèmes additionnels. *Toulouse, Ed. Privat. Paris, A. Picard,* 1910. Petit in-8°, 224 p.

Bibliothèque méridionale publiée sous les auspices de la Faculté des lettres de Toulouse. 1re série. T. 14.

— Petit atlas linguistique d'une région des Landes. Contribution à la dialectologie gasconne. *Toulouse, Ed. Privat. Paris, A. Picard,* 1910. Petit in-8°, LXIV-644 p., avec fig. et carte.

Bibliothèque méridionale publiée sous les auspices de la Faculté des lettres de Toulouse. 1re série. T. 13.

MONTESQUIEU. — Montesquieu. Choix de textes et introduction, par Paul Archambault. Préface de H. Barthelemy, professeur à la Faculté de droit de Paris. 12 grav. et portrait. *Fontenay-aux-Roses, imp. L. Bellenand. Paris, lib. Louis Michaud* (1910), in-16, 224 p.

Les Grands Philosophes français et étrangers.

NICOLAÏ (A.). — Documents sur la fortune privée au XVIIIe siècle. Élection de Bordeaux. *Archives historiques du département de la Gironde,* 1909, p. 355-436.

PATRY (H.). — Arrêts du Parlement de Guyenne concernant l'histoire des débuts de la Réforme dans le ressort de ce Parlement (22 décembre 1511-25 janvier 1552). *Archives historiques du département de la Gironde,* 1909, p. 94-202. (147 documents).

PERCEVAL (Émile DE). — Sur les pages d'un album. *Revue philomathique de Bordeaux et du Sud-Ouest*, 1910, p. 248-260.

Vers tirés de l'album de Mlle Thérèse de Larrard, nièce du comte de Peyronnet.

PÉCHAUD (F.). — Comptes de l'archevêché de Bordeaux (XIIIe siècle). *Archives historiques du département de la Gironde*, 1909, p. 1-30.

RADET (Georges). — La race de Cro-Magnon en Espagne, d'après M. Antón Ferrándiz. *Revue des Etudes anciennes*, 1910, p. 281-283.

Analyse d'une conférence faite à l'Université de Bordeaux et concluant à l'identité de la race quaternaire de Cro-Magnon et de la race néolithique primitive en Espagne.

RICARD (J.-H.). — Au pays landais. Exploitation des forêts résineuses. *Paris, J.-B. Baillière et Fils*, 1911, in-8°, 252 p. avec 20 figures et 1 carte.

Historique de la fixation des dunes de Gascogne. Brémontier et Charlevoix de Villers. Plantations de pins maritimes. Drainage des eaux stagnantes. Chambrelent. Les anciennes Landes. Les Landes modernes. La population. Vie et mœurs.

ROUSSELOT (Ernest). — Lettres de provision de Bernard de Lamolère comme conseiller-directeur particulier et trésorier de la Monnaie de Bordeaux (14 octobre 1696-16 novembre 1710). *Archives historiques du département de la Gironde*, 1909, p. 496-507.

SCHIFF (Mario). — La fille d'alliance de Montaigne. Marie de Gournay. Essai suivi de « L'Égalité des hommes et des femmes » et du « Grief des dames » avec des variantes, des notes, des appendices et un portrait. *Paris, H. Champion*, 1910, pet. in-8° carré, 146 p.

Bibliothèque littéraire de la Renaissance.

VIGIÉ (A.). — Les possessions des archevêques de Bordeaux en Périgord, et principalement dans le Sarladais. *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, septembre-octobre 1910, p. 357-401.

V[ILLEPELET] (R.). — Le dossier du géographe de Belleyme aux Archives nationales. *Bulletin historique et archéologique du Périgord*, 1910, p. 91-94.

VOVARD (André). — Le capitaine au long cours Pierre Desse (1760-1839). *Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde*, 1910, p. 213-216.

— Le capitaine de frégate Pellé de Bridoire (1774-1849). *Revue philomathique de Bordeaux et du Sud-Ouest*, 1910, p. 196-204.

— Un capitaine de corsaire bordelais : Jacques-François Perroud (1779-1822). *Revue économique de Bordeaux*, 1910, p. 145-151.

Marins bordelais.

Le Gérant : G. DUCAUNNÈS-DUVAL.

Bordeaux. — Impr. G. GOUNOUILHOU. — G. CHAPON, *directeur*.
9-11, rue Guiraude, 9-11

JEAN DORAT ET ÉLIE VINET

Le XVIe siècle avait la coutume pieuse et quelque peu pédante d'honorer ses morts les plus célèbres par des pièces de vers ou des morceaux en prose que leurs amis et leurs admirateurs composaient en leur mémoire et que l'on réunissait en un recueil qui portait le titre de « tombeau ».

A la mort de son confrère Arnaud de Ferron, le conseiller Joseph de La Chassaigne excitait les humanistes bordelais à collaborer au « tombeau » qu'il faisait imprimer en tête de l'édition posthume des *Commentaires sur la coutume de Bordeaux*, l'œuvre principale du grand jurisconsulte. En 1577, la mort du vieux maréchal de Monluc était l'occasion d'un autre « tombeau », dont les pièces dues à de nombreux lettrés bordelais étaient réunies par Florimond de Raemond, à la fin de l'édition originale des *Commentaires*, en 1592.

Le savant et modeste Élie Vinet obtint le même honneur que le grand jurisconsulte et l'illustre capitaine. Au commencement et à la fin de l'*Ausone* qu'il publiait à Bordeaux le 1er août 1590, le typographe royal Simon Millanges plaça un certain nombre de pièces composées par des amis du grand principal du Collège de Guyenne, mort le 14 mai 1587.

Parmi les collaborateurs du « tombeau » de Vinet, se trouvait le maître du chœur poétique en latin et en français, Jean Dorat, l'un des sept de la Pléiade, qui fut « Poëte du Roy » et lecteur en langue grecque au Collège Royal, — *Ioannes Auratus, poeta et interpres regius*, — Dorat, au dire de Bayle, « savant humaniste et très-bon poëte. » Au milieu des œuvres des avocats et des magistrats bordelais ou saintongeais, on lit sous le titre d'*Epitaphium* une de ces élégies qui étaient si appréciées des contemporains et dont la réputation restait intacte à la fin du XVIIe siècle : « *Ioannes Auratus, elegiaco felix, nec erubescendus heroico*, » écrit Olaus Borrichius dans la troisième de ses *Dissertationes Academicae de Poetis Latinis*, publiées à Francfort en 1683.

Nous ignorons si Dorat connaissait personnellement Vinet. Celui-ci, qui fut appelé au Collège de Guyenne en 1539, avait probablement déjà quitté Paris où il était allé se perfectionner dans le grec et dans les mathématiques, lorsque le limousin Dorat y vint pour faire l'éducation de Jean-Antoine, fils de Lazare de Baïf. Mais on sait que Vinet était grand ami de la famille de Saint-Gelais; c'est chez François de Saint-Gelais, doyen de la cathédrale d'Angoulême et abbé de Saint-Maixent, que le jeune professeur du Collège de Guyenne, forcé par l'état de sa santé d'abandonner sa chaire quelque temps, allait se reposer, en 1542, et préparait son édition de Théognis. Sa traduction de l'ouvrage d'Éginhart, *La vie du Roy et Empereur Charle-Maigne*, publiée à Poitiers en 1546, est dédiée « à noble et puissant Seigneur Loïs de Saint-Gelais, Seigneur de Lansac ». Vinet s'est aussi trouvé en relations avec le personnage le plus illustre de la famille de Saint-Gelais, le poète Mellin : il entendit, probablement chez l'abbé de Saint-Maixent, *Merlinus Sanclogelasianus Enguilismensis* discuter *amœno eleganlique ingenio* sur les origines de l' « *aguilanneuf, A gui l'an neuf* », et réciter un dizain de vers français qu'il avait composé à ce sujet : *el de hac re quod composueral vernaculo sermone decastichon nobis recitauit*[1]. Il est question du dizain qui est intitulé « Estrenes » :

En lieu de may, de dorure ou de chaisne,
A ce matin, premier jour de l'année,
Ie vous envoye un brin de guy de chesne,
N'estes vous pas richement estrenée?
Cette façon d'en donner n'est pas née
De moy premier : les vieux Druides sages
En présentoyent ce jour pour bons présages.
O, qu'en ce guy tel signe fut compris
(Puis que le glud se fait de ses feuillages)
Que vostre cœur du mien deust estre pris !

Dorat, grand admirateur de Mellin de Saint-Gelais, devait consacrer un chant funèbre à sa mémoire[2]. Jean-Antoine de Baïf était un des intimes du diplomate Louis de Saint-Gelais, et Dorat put entendre son élève parler de l'auteur du livre recommandé au patronage du seigneur de Lansac, comme il avait pu entendre le poète Mellin mentionner le nom et les travaux philologiques de son

1. Vinet, *Ausonii... Opera. Commentar.*, 145 K.
2. Ioannis Aurati, Lemouicis, *Poematia*. Parisiis, 1586. — *Eclogarum* liber I, p. 35 : *Epicedion Mellini Sangelasii, poetæ apud Gallos celebris.*

compatriote, le régent Élie Vinet rencontré chez l'abbé de Saint-Maixent.

Dès son arrivée au collège de Guyenne, Vinet avait été sollicité par les érudits bordelais de leur préparer une édition d'Ausone. Les difficultés étaient grandes : aucune des nombreuses bibliothèques locales ne possédait de manuscrit des œuvres du poète gallo-romain. Vinet se mit à collationner les éditions qu'il pouvait se procurer et à rédiger des commentaires pour expliquer les passages les plus difficiles. Cependant, à Lyon, les éditions d'Ausone imprimées par Sébastien Greyff se succédaient. Il en avait paru une en 1537, avant que l'érudit saintongeais enseignât à Bordeaux; une seconde avait été publiée en 1540; une troisième venait d'être procurée, en 1548, par les soins de Duchier : elle semblait avoir une importance particulière. En tête des *Decii Ausonii Burdigalensis viri consularis opuscula varia*, Nicolas Bourbon de Vandœuvre, l'*Ancien*, — celui qui fut précepteur de Jeanne d'Albret, mère d'Henri IV, — prévenait le lecteur, dans un avis rédigé en vers latins, que Duchier avait merveilleusement corrigé le texte qu'il donnait. Les Bordelais s'indignaient de ne pouvoir opposer une édition bordelaise à toutes ces éditions lyonnaises dont la dernière arrivait précédée d'une telle réputation. Autant pour satisfaire aux demandes pressantes de ses amis que pour prendre date, le régent du Collège de Guyenne, qui ne trouvait pas d'imprimeur à Bordeaux, se décida à porter à Paris le texte qu'il avait préparé, remettant à plus tard l'impression de ses commentaires, qu'il ne jugeait pas encore mûrs pour la publication.

Vinet se trouvait à Paris pendant les derniers mois de 1549; il ne semble pas qu'il ait eu occasion de s'y rencontrer avec Dorat, qui était alors principal du Collège de Coqueret. Rappelé au Collège de Guyenne par Gelida, son principal, le régent rentre à Bordeaux en janvier 1550, laissant à son ami, Jacques Goupyl, le soin de surveiller l'impression du texte d'Ausone.

Ce texte parut en 1551. Le privilège, « donné à Paris le XXVIII iour de May, lā de grace mil cinq cēs cinquante et ung, » est accordé à « Iacques Keruer, marchāt libraire iure de l'uniuersité de Paris et Guillaume Morel, aussi libraire, demourāts en ceste ville de Paris »; il concerne « ung liure nomé *Ausonij Poetæ Galli poemata* nouuellemēt reueu, corrigé et augmenté par la diligēce et estude de maistre Helie Vinet, regēt en la faculté des arts en l'uniuersité de Bordeaulx ». L'achevé d'imprimer est des calendes de juillet.

Au commencement du volume se trouve, à l'adresse du cardinal du Bellay, une épître dédicatoire de Jacques Goupyl qui comble d'éloges mérités « Elias Vinetus Santonensis... homo ad utilitatem publicam natus ».

Jean du Bellay, archevêque de Bordeaux de 1544 à 1553 et de 1558 à 1560, année de sa mort, était l'oncle à la mode de Bretagne du poète Joachim du Bellay, qu'il amena à Rome. Dorat était en relations avec la famille du Bellay comme avec la famille de Saint-Gelais. Quand Joachim du Bellay revient de Rome, en 1555, il lui adresse un poème pour célébrer son retour en France[1]. Dorat ne peut avoir ignoré l'édition d'Ausone préparée par Vinet et dédiée par Goupyl à l'oncle et au protecteur de Joachim du Bellay : car il était lui-même un admirateur d'Ausone, dont il s'occupait, à ses heures, de corriger le texte.

Dans son commentaire sur Stace, Gaspard de Barth rapporte que Dorat trouvait si belle certaine épigramme du vieux poète bordelais que, à son estime, un démon seul pouvait en être l'auteur. Il s'agit du distique « in puerum formosum » :

Dum dubitat natura marem faceretne puellam,
Factus es, o pulcher, pæne puella, puer.

La nature hésitait à faire un garçon ou une fille : elle te fit, bel enfant, et fit presque une fille.

L'admiration de Dorat ne s'adressait ni à un démon ni à Ausone, mais bien à quelque latin inconnu ou à quelque faussaire du xve siècle : les éditions critiques rejettent ce distique dans l'*Appendix Ausonii*, parmi les « Carmina incertorum olim cum Ausonianis edita ». Vinet admet l'épigramme comme authentique, mais il ne la fait suivre d'aucun commentaire : il ignore ou, tout au moins, il ne partage pas l'admiration de Dorat. Il ne connaît qu'indirectement les corrections apportées au texte d'Ausone par le lecteur du Collège Royal. Les manuscrits et les éditions donnaient ainsi la fin d'une épître d'Ausone à son ami Théon :

Vale beatus, nomen a divis Theon.
Methodus sed ista sæpe currente indicat.

Adieu, Théon, bienheureux mortel dont le nom vient des dieux : mais cette méthode désigne souvent par celui qui court.

Le nom propre Θέων, participe présent du verbe θέω, *je cours*,

1. Ioannis Aurati... *Poemata*... *Poematum* liber I, p. 39 : *Ad Ioachimum Bellaium de ejus reditu ab Italia.*

a quelque rapport avec θεῶν, génitif de θεοί, *les dieux;* mais on explique mal *currente* et on ne voit pas ce que le terme *methodus* vient faire dans ce jeu de mots. Poelmann, auteur d'un *Ausone* imprimé chez Plantin, à Anvers, en 1568, corrige *currente* en *currentem*, remplace *methodus* par μετοχή, *participe*, et écrit en note : « Ita Auratus, non *methodus*. » Le vers, ainsi rétabli, signifie : « Mais ce participe désigne souvent un homme qui court. » Dans son *Ausone* de 1575-1580, Vinet adopte et explique cette ingénieuse correction de Dorat : « *Meloche* pro *methodus* censuit legendum vir doctissimus Ioannes Auratus, sicut annotauit Pulmannus : quod Theon, hoc est Θέων, sit etiam μετοχή id est participium a θέω, quod est curro [1]. » *Comme Poelmann l'a noté :* c'est donc d'après l'édition de 1568 que Vinet connaît la correction de Dorat, dont il se plaît à constater le grand savoir en accompagnant son nom d'une épithète polie, *vir doctissimus*, que Poelmann ne lui donnait pas. Le lecteur du Collège Royal et le régent du Collège de Guyenne n'étaient pas en relations : si Dorat avait su que Vinet, après avoir publié à Paris un *Ausone* en 1551, s'occupait de préparer un texte complet avec commentaire, il se serait, sans doute, empressé de communiquer sa correction au travailleur de Bordeaux.

C'est à la fin d'un ouvrage de Vinet imprimé par Millanges en 1573 que nous trouvons pour la première fois une mention élogieuse adressée par Dorat à *Vinetus terræ gloria Santonicæ*, dans une épître de soixante-quatre distiques élégiaques dont Martialis Campanus était le destinataire. Martialis Campanus — qui s'appelait Martial Deschamps — était un périgourdin, « medecin de l'Uniuersité de Paris et ordinaire de la Maison et Ville de Bourdeaux » [2]. C'est d'après ses conseils que Vinet publiait à Paris, en 1572, le texte du Pomponius Mela, qu'il avait corrigé et annoté, en 1568, pour servir au cours d'histoire qu'il faisait à midi aux élèves du

1. Vinet, *Ausonii... Opera. Commentar.*, 442. — Scaliger s'empresse de défendre la leçon *methodus*, parce qu'il n'est pas lui-même l'auteur de la correction *meloche* : « Nihil mutandum, » affirme-t-il (*Ausonian. Lect.*, liber II, caput XX). Malgré leur culte pour Scaliger, les derniers éditeurs allemands d'Ausone, C. Schenkl (D. Magni Ausonii *Opuscula*, Berlin, 1883) et R. Peiper (Decimi Magni Ausonii Burdigalensis *Opuscula*, Leipzig, 1886) sont bien forcés d'admettre la correction qu'il condamne; mais, en revanche, ils lui en attribuent une qui n'est pas de lui et écrivent l'un et l'autre dans leur apparat critique : « *Currente* V; correxit Scaliger. » On lisait déjà dans l'édition de Poelmann : *Currentem indicat.*

2. *Histoire tragique et miraculeuse d'un vol et assassinat* commis au païs de Berri en la personne de M. Martial Deschamps, Medecin de l'Vniuersité de Paris et ordinaire de la Maison et Ville de Bourdeaux, escripte et presentée par luimesmes au Treschrestien Roi de France et de Poloigne Henri Troisieme du nom... A Paris, M. D. LXXVI. Chez Iehan Bienné.

« primus ordo » du Collège de Guyenne. Vinet, qui faisait aussi, tous les jours à deux heures, un cours de mathématiques, avait composé à l'usage de ses élèves une arithmétique, *De Logistica libri tres*. Martial Deschamps jugea que cette arithmétique méritait d'être imprimée; il déroba le manuscrit à l'auteur et le porta à Paris en même temps que le texte corrigé et annoté de Pomponius Mela. Gabriel Buon se chargea d'imprimer *Pomponii Melæ de situ orbis libri tres;* mais la *Logistica* ne trouva pas d'éditeur : on reprochait à Vinet de traiter un sujet sur lequel il existait déjà des ouvrages scolaires[1]. Deschamps rapporta donc à Bordeaux le manuscrit de la *Logistica*, qui devait y trouver un éditeur dès la fondation de l'imprimerie de Simon Millanges; et, pour se consoler de sa déconvenue à Paris, il écrivit à son confrère parisien, le médecin Antoine Valet[2], une lettre où il racontait plaisamment qu'il ne lui avait servi à rien de dérober à Vinet son ouvrage, puisqu'on avait refusé de publier cette arithmétique qu'on accusait de plagiat.

Valet était l'ami de Dorat, qui lui donnait mission de porter à Louis Duret, médecin royal et professeur, une élégie pleine de jeux de mots sur la loyauté de *Duret*, plus *dure* que le bronze (*Dureti durior ære fides*), sur la *durée* éternelle du nom de *Duret* (*Dureti... durare... nomen): nostra Valetius ad te Hæc tulit impariter carmina lusa modis*[3]. Valet communiqua la lettre de Deschamps à Dorat, qui en fut charmé et qui adressa au médecin de Bordeaux la pièce de vers publiée à la fin de la *Logistica*[4], après le *Liber tertius de*

1. Probablement, l'arithmétique publiée par Ramus en 1555. Après la mort de Ramus, qui périt dans les massacres de la Saint-Barthélemy, les *Petri Rami professoris Regii Arithmeticæ libri duo* furent publiés de nouveau chez le libraire parisien Denis du Val *a Io. Stadio, Regio et Rameæ professionis Mathematico, recogniti et illustrati.*

2. Le médecin Antoine Valet était poète latin. Dans son excellent travail sur *Geoffroy de Malvyn* (Paris, 1907, p. 66, note 2), où l'on trouve de si utiles renseignements sur bon nombre d'humanistes de la seconde partie du XVIe siècle, P. Courteault cite une traduction en vers latins du *Chant triomphal pour jouer sur la lyre*, qui avait été inspiré à Ronsard par la bataille de Jarnac : le *Chant triumphal sur la victoire obtenüe par le Roy à l'encontre des rebelles et ennemys de sa Majesté, premièrement faict en Françoys et depuis mis en latin par* M. Antoine VALET, médecin, à Paris, chez Gervais Mallot, 1569. — Valet était aussi poète en grec; il collabora au « Tombeau » de Vinet par une pièce grecque de neuf distiques élégiaques signée Ἀντώνιος Οὐαλήτιος ἰατρός et deux élégies latines, de trois distiques l'une et l'autre, *eiusdem Valetii*. Ces trois petits poèmes glorifient en Vinet « le plus savant, le plus illustre de tous les commentateurs d'Ausone ». Assurément, l'éloge est mérité, mais il s'exprime en termes d'une emphase banale. Dans le grec, le disciple de Dorat se trahit par un jeu de mots : Elie (Ἠλίας) Vinet est un soleil (ἥλιος) ; le latin dit en termes plus heureux que l'édition de Vinet a donné à Bordeaux son Ausone et rendu à Ausone sa gloire, *Ausoniumque Burdigalæ asseruit, Ausonioque decus.* — Les vers de Dorat et ceux de Valet sont les seuls qui soient venus de Paris pour le « tombeau » de Vinet.

3. Ioannis Aurati... *Poematia... Poematum* liber III, p. 199 : *Ad Ludouicum Duret*, M. R. *et professorem.*

4. Eliæ Vineti Santonis, *De Logistica libri tres.* Burdigalæ, apud Simonem Millangium, 1573. — La logistique est plus spécialement la technique du calcul dont l'arithmétique est la science théorique.

Ratione et Proportione et avant l'*Index*, avec cette introduction explicative : « IOANNES AURATUS, *poeta regius, quum legisset Martialis Campani ad Antonium Valetium litteras de Eliæ Vineti Logistica : quibus exponebat, quo pacto eam nactus esset, Burdigalaque Luteliam, edendi gratia, attulisset : ac inuehebatur in eos, qui solent improbare, contumelioseque furtum vocitare, siquid hodie de disciplinis commentetur quispiam, de quibus aliquid ante scriptum extet : eruditæ epistolæ argumento delectatus, sic de eadem re, vir Latinis, Græcisque litteris doctissimus, ad amicum lusit*[1]. »

Le badinage est long et laborieux. Dorat plaisante sur les *Mercurialia facta* de Deschamps, qui, par un pieux larcin, a volé le manuscrit de la *Logistica* pour le faire imprimer à Paris, et sur les mérites de Vinet, ce *Mercurialis homo*, qui a si heureusement emprunté aux travaux de ses prédécesseurs pour rédiger une admirable arithmétique. Du fatras de pédantisme mythologique qui encombre ces cent-vingt-huit vers de développements pleins d'emphase sur tous les dévots de Mercure, dieu des arts et du vol, depuis l'habile Antolycus et le subtil Prométhée jusqu'à Virgile qui a pillé Ennius avec génie, on peut dégager quelques indications utiles à propos de Vinet et de Deschamps.

Au moment où il écrit son poème, Dorat ignore l'œuvre philologique de Vinet; il ne connaît — probablement par la lettre de Deschamps à Valet — que le soin avec lequel le régent du Collège de Guyenne polissait son arithmétique, trop modeste pour la publier avant qu'il en fût lui-même complètement satisfait. Le lecteur du Collège Royal, ce grand amateur d'Ausone, ne sait pas que Vinet en use avec son commentaire du poète bordelais comme avec sa *Logistica* et qu'il ne cesse de l'améliorer, ne le trouvant jamais assez bon pour l'impression. Le poème, qui ne fait aucune allusion au commentaire en préparation, dont le savant Cujas avait déjà entendu parler, alors qu'il enseignait à Bourges, entre 1559 et 1566[2], contient les louanges les plus démesurées sur ce traité sco-

1. E. Gaullieur (*Histoire du Collège de Guyenne*, Paris, 1874, p. 301, note 1) dit à propos de cette introduction explicative qu'il n'a pas comprise : « A la fin du volume se trouve une pièce de vers de Jean Daurat, de Limoges, poète royal, à l'occasion d'une lettre de Martial Campanus, docteur périgourdin, qui s'était plaint à Antoine Valet, médecin bordelais (*sic*), de ce qu'Elie Vinet faisait imprimer à Bordeaux un ouvrage qu'il lui avait communiqué à Paris. »

2. Vinet, *Ausonii... Opera...* Eliæ Vineti *Præfatio*, 1 C : Auarici tum iurisprudentiam profitebatur Cuiacius, qui iampridem me audierat emendationem interpretationemque scriptorum Ausonij suscepisse.

laire de calcul, vanté comme devant avoir sa place dans l'histoire de la science :

V. 23. Vinetum tu fraude subis fur cautus honesta,
Huic et Arithmeticam surripis arte lyram.
Et quam iam multos suppresserat ille per annos
Perpoliens miræ sedulitatis opus,
Is labor in tenebris ne semper inutilis esset,
Mersus scriptoris calliditate sui,
Hunc interceptum Parisinis subdere prælis
V. 30. Festinans, patriæ consulis historiæ.

C'est comme auteur de la *Logistica* que Vinet est la gloire de la Saintonge et qu'il devient le rival d'Archytas :

V. 19. Et qui nunc vafram numerorum perdocet artem
Vinetus, terræ gloria Santonicæ.
V. 35. Quanta manet nostros populares fama per orbem
Archytam et in terris hunc habuisse suis !

Dorat connaît Deschamps, qui est son ami — *ad amicum lusit* — beaucoup mieux que Vinet. Il sait que le médecin, né dans le Périgord, près du Limousin, son propre pays, exerce à Bordeaux, où il est aussi vénéré qu'Esculape l'était à Pergame :

V. 5. Te, quo Petrocori nunc terra superbit alumno,
Terra Lemouicibus non aliena meis,
Te, quo Burdigalæ medico gens sospite sospes
Fidit, ut anguifero Pergamos alta deo...

Une élégie « ad clarissimum apud Burdigalenses medicum Martialem Campanum Petragoricum[1] » nous apprend que Dorat, au cours d'un voyage qui le conduisit dans les murs de Bordeaux, fut l'hôte de l'illustre médecin, favori d'Apollon, qui le reçut sous son toit, l'admit à sa table et lui fit avec la plus grande affabilité les honneurs de sa maison :

Campanum Musis salvere iubemus amicum,
Cuius Apollinea tempora fronde virent...
Vera cano : siquidem terris iactatus et alto,
Ut sunt visa mihi mœnia Burdigalæ,
Excipior tectis, dapibus, vultuque benigno,
Cœpit et ipsa domus tota patere mihi.

Une autre pièce de Dorat, qui, celle-là, ne se trouve pas dans

1. Ioannis Aurati... *Poematia... Poematum* liber IV, p. 312.

le recueil des *Poematia*, félicitait Deschamps d'avoir miraculeusement échappé aux mains des brigands [1]. La campagne de Bordeaux était loin d'être sûre. Vinet raconte comment le Poitevin Lucas Frenelle, professeur de droit à l'Université de Bordeaux, avait été assailli et tué par des maraudeurs, un soir d'été, alors qu'il se rendait sans être accompagné à une propriété qu'il tenait de la libéralité du conseiller au Parlement Briand de Vallée, et qu'il faisait cultiver d'après les préceptes d'Hésiode, de Caton, de Varron et de Virgile [2]. Les voyages étaient fort dangereux : en 1575, Millanges manque de papier pour imprimer le *Commentarius in Ausonium*, et il ne peut en faire venir *ob immanium latrociniorum frequentiam* [3]. Les communications étaient interceptées par des bandes de pillards qui tenaient la campagne du côté d'Angoulême et de Périgueux, rançonnant et maltraitant les voyageurs [4].

C'est « deux lieües loing d'Issouldun, sur les quatre heures du soir, le sixiesme de Nouembre 1573 [5] » que Deschamps eut son aventure *tragique et miraculeuse*. Dans l'interminable procès qui divisa la famille de La Chassaigne depuis 1567 jusqu'en 1631, il avait pris les intérêts de Jehanne de La Chassaigne, veuve de Pierre Sevin, conseiller au Parlement de Bordeaux. Chargé par sa cliente de porter à Paris des titres et des pièces de procédure, il fut assailli, dépouillé, garrotté et précipité par des bandits à la solde de la partie adverse dans un étang, d'où, seul, dit-il, un miracle de Dieu lui permit de sortir vivant. Dans sa « malette », qui fut mise au pillage par les bandits, en outre des « tiltres et pieces par eux tant desirées », se trouvaient « des commentaires in Somnium Scip. de Ciceron : et figures Sphæriques sur icelui de Monsieur Elie Vinet Sainctongeois et diuers escritz Grecs et Latins, pour donner le tout au public » [6].

1. *Martialis Campani, medici Burdigalensis, e latronum manibus diuinitus liberati Monodia tragica.* Ioanne Aurato Poeta Regio autore. Parisiis, M. D. LXXVI. Apud Ioannem Benenatum.

2. Vinet, *Ausonii... Opera. Commentar.*, 208, L.

3. Vinet, *Ausonii... Opera.* Eliæ Vineti *Præfatio*, 1, F.

4. Gaullieur, *ouvr. cité*, p. 348.

5. *Histoire miraculeuse*, p. 7. — Dans sa *Monodia tragica*, qui compte plus de 650 vers iambiques, Dorat donne une vague paraphrase de la narration très précise de Deschamps et de la *Contemplation Chrestienne et Philosophique* imprimée à la suite de l'*Histoire*.

6. *Histoire miraculeuse*, p. 26. — On s'étonne que Vinet ait confié, en 1573, à Deschamps des « escritz » pour les publier à Paris. Quelques années auparavant, quand il le chargeait de trouver un imprimeur parisien pour son *Pomponius Mela* et sa *Logistica*, il n'y avait pas d'atelier typographique à Bordeaux. Mais, depuis la fondation de l'imprimerie de Millanges, à qui il donnait, en août 1572, son *Volum Narbonensium*, Vinet devait rester fidèle à son éditeur bordelais. La perte du manuscrit du commentaire sur le *Somnium Scipionis*, pris par les brigands et sans doute détruit, explique pourquoi

Si nous connaissons la date de l'histoire *tragique* et miraculeuse de Deschamps, nous ignorons en quel temps le *poeta regius* reçut l'hospitalité chez le médecin de Bordeaux [1], mais il est évident qu'il avait déjà écrit l'élégie dont la *Logistica* est le prétexte, quand il s'arrêta dans la maison de Martial Deschamps : après avoir séjourné à Bordeaux, il ne pouvait ignorer assez les œuvres de Vinet pour ne voir en lui qu'un Archytas. Écrite postérieurement à ce voyage, l'élégie traiterait tout au moins d'Aristarque le commentateur d'Ausone.

Nous possédons une pièce, d'ailleurs fort banale, de quarante et un hexamètres adressée par Dorat « ad amplissimum virum Petrum Thermeum, Senatorem » [2]. Pierre de Termes ne mérite le nom de *Senator*, c'est-à-dire de membre du Parlement de Bordeaux, qu'à dater du 11 mars 1573, jour où il prêta serment comme conseiller lai en remplacement de feu Pierre Sevin, le mari de Jehanne de La Chassaigne [3] : la pièce est donc postérieure à 1573; on peut supposer que Dorat fit à Bordeaux la connaissance de Pierre de Termes, alors que celui-ci était déjà *senator*, et que c'est après 1573 qu'il reçut l'hospitalité chez Deschamps.

Entre l'éloge de Vinet mathématicien, qui se trouve dans l'élégie à Martial Deschamps insérée à la fin de la *Logistica* imprimée en 1573 et l'*Epitaphium Vineti*, qui se trouve à la fin de l'*Ausone* de 1590, nous n'avons aucune pièce où le « poeta regius » s'occupe du principal du Collège de Guyenne. Dorat entretenait cependant des relations avec les professeurs des collèges de province : antérieurement à 1540, Robert Britannus, qui enseigna à Bordeaux avant Vinet, remerciait Dorat de l'envoi d'un de ses poèmes, qu'il trouvait fort beau [4]; et les *Poematia* nous donnent une pièce à la louange du chanoine Caurroy, principal du Collège d'Amiens, *Caurreus, Ambiani gloria Gymnasii* [5]. Il n'est pas impossible que le grand prin-

Millanges ne publia qu'en 1579 le *Somnium Scipionis* ex libro sexto *de Republica* Marci Tullii Ciceronis, Elia Vineto Santone interprete. L'*Interpretatio* avait été terminée en 1559 dans la maison du Président Benoist de Lagebaston, à Montignac. Mais en 1573 et pendant les années suivantes, le temps manquait à Vinet, absorbé par la préparation de son *Ausone*, pour faire une nouvelle copie de son manuscrit du *Songe de Scipion*.

1. Il n'est rien dit de ce voyage à Bordeaux dans le chapitre *De vita Aurati*, qui se trouve au commencement de la thèse de P. Robiquet, *De Ioannis Aurati poetæ regii vita et latine scriptis poematibus* (Paris, 1887), l'ouvrage le plus récent et le plus complet que nous possédions sur Dorat.

2. Ioannis Aurati... *Poematia... Epigrammaton* liber, p. 14.

3. P. Courteault, *Geoffroy de Malvyn*, p. 75, note 2.

4. « Deleclavit me tuum carmen... Erant enim in illo splendida et acuta omnia. » (Roberti Britanni, Atrebatis, *Epistolarum* libri duo, Parisiis, 1540, folio 60.) — Voir P. Robiquet, *ouvr. cité*, p. 118.

5. Ioannis Aurati... *Poematia... Poematum* liber I, p. 25 : *In Io. Caurrei canonici et gymnasiarchæ Ambianensis libellos.*

cipal, gloire du Collège de Guyenne, ait été, lui aussi, célébré par le « poeta regius » : on sait que le recueil des *Poematia* publié en 1586 est fort incomplet ; il contient environ douze mille vers latins et Dorat en avait composé plus de cinquante mille[1].

« Il ne s'imprimoit point de livre — dit le *Dictionnaire* de Bayle, d'après le latin de Gaucher de Sainte-Marthe — et il ne mouroit aucune personne de conséquence sans que Dorat fît quelques vers sur cette matière, comme s'il avoit été le Poëte banal du Royaume, ou comme si sa Muse avoit été une pleureuse à loüage. Cela fit que si la veine ne fut pas épuisée jusqu'à la lie, elle fut du moins réduite à l'état d'un tonneau bas percé d'où le vin destitué de la meilleure partie de ses esprits ne coule que foiblement. »

On ne remarque aucun indice d'épuisement et de sénilité dans les distiques élégiaques de l'*Epitaphium Vineti*, qui doit être cependant l'une des dernières œuvres du « poeta regius », mort le 1er novembre 1588. Malgré l'emphase ordinaire aux hommes de la Renaissance, malgré l'abus des noms d'Euclide, de Vitruve et de Dédale, qu'il prodigue à Vinet, Dorat justifie cette fois par des preuves l'éloge de *terræ gloria Santonicæ*, qu'il donnait jadis un peu au hasard à l'auteur de la *Logistica ;* il caractérise bien l'œuvre de cet érudit, qui fut à la fois un grand humaniste et un grand mathématicien, *maximus ille Artibus humanis atque Mathematicis ;* il loue dignement cet honnête homme, étranger à toute cupidité comme à toute ambition, *Non lucri cupidus, non ambitiosus honorum ;* cet excellent régent, qui enseigna jusqu'à son dernier jour les arts libéraux par ses savantes leçons et les vertus par son exemple, *Artes, virtutes sedulus usque docens ;* cet admirable principal, qui avait su, pour le plus grand bien de son collège se choisir en Jacques Brassier un successeur digne de lui, *doctum doctus et ipse legens.*

Octogénaire lui-même, Dorat pense avec mélancolie que le terme de sa propre vie est bien proche, quand il fait allusion à l'âge de son contemporain qui a vécu si longtemps, qui comptait en 1587 près de quatre-vingts années d'une existence consacrée tout entière à l'étude et à la pratique du bien :

Sic vivens longos vitam produxit in annos,
Octoginta annos plus minus annumerans.

Il s'attendrit sur le long célibat de Vinet, qui vécut privé des

1. P. Robiquet, *ouvr. cité*, p. 119.

joies du mariage, *conjugioque carens, Cœlebs cæleslem ducens ad funera vitam.*

On comprend la compassion de Dorat pour le célibataire qui avait vieilli sans femme et sans enfants. Il s'était lui-même marié le 1er décembre 1548 avec Marguerite de Laval [1] et avait eu plusieurs enfants. On connaît sa fille Magdeleine, mariée l'an 1567 à Nicolas Goulu, en faveur de qui son beau-père se démit de sa charge de lecteur au Collège Royal. Magdeleine Dorat, femme Goulu, était une savante personne, érudite en grec, en latin, en italien, en espagnol, qui avait une tendresse plus que maternelle pour les élèves que son mari prenait comme pensionnaires, surtout pour les plus âgés, « ceux qui étudioient aux loys ». Un quatrain diffamatoire courait à sa honte :

Du Goulu sçavant ne prend guères
Les barbus pour pensionnaires :
Il choisit les petits enfants,
Mais la Gouluë les veut grands [2].

On connaît un fils de Dorat, Loys, qui naquit en 1569. Dans ses *Poemalia*, à la suite de sa pièce *In Reginæ Matris reditum*, composée à l'occasion du voyage que Catherine de Médicis avait fait dans le Midi de la France, en 1578-1579, pour ramener sa fille Marguerite à son mari, le roi de Navarre, qui avait eu de bonnes raisons pour se séparer d'elle, le « poeta regius » imprimait un poème bien mauvais « Sur le retour de la Royne, mère du Roy, traduit des vers latins de I. d'Aurat par Loys d'Aurat, son fils, aagé de dix ans » [3].

Dorat perdit la mère de Magdeleine et de Loys. On put, dit le *Dictionnaire* de Bayle, au mot *Daurat*, « le voir se remarier dans son extrême vieillesse avec une fille de dix-neuf ans et l'entendre dire pour ses raisons que c'étoit une licence poëtique... Ce nouveau mariage fructifia et le rendit père d'un fils auquel on le voioit faire mille caresses folâtres. » Cet enfant, qui se nommait Polycarpe, n'était peut-être pas le fils de Dorat; la seconde femme du poète, qui était fille d'un pâtissier, se conduisait comme Magdeleine Goulu, qui était si érudite. Nicolas Bourbon de Vandœuvre, *le Jeune* — celui qui fut professeur d'éloquence grecque au Collège de France en 1611 et membre de l'Académie française en 1637 — rapporte que « plu-

1. P. Robiquet, *ouvr. cité*, p. 28.
2. *Dictionnaire* de Bayle au mot *Goulu* (*Nicolas*).
3. Ioannis Aurati... *Poemalia*... *Poemalum* liber III, p. 161.

sieurs réputoient ce Polycarpe bâtard à cause du grand âge de Dorat et qu'il avoit chez lui en pension plusieurs grands écoliers qui aimoient bien sa femme »[1]. Ce Polycarpe, d'ailleurs, n'hérita en rien des goûts érudits du vieux professeur : il mourut en 1638, après avoir fait fortune dans le commerce des toiles.

Parmi les lettrés qui ont collaboré au « tombeau » de Vinet, d'autres que Dorat, et qui n'avaient pas probablement les mêmes raisons personnelles que le « poeta regius », constatent avec étonnement et admiration le célibat où s'obstina le principal du Collège de Guyenne.

Dans son *Elogium Eliæ Vineti*, qui est la seule pièce en prose du « tombeau », l'avocat Pierre Paschal, qui loue avec une sobre émotion l'homme de bien dont il doit avoir été l'élève, dit : *Vixit perpetuo cœlebs frugique.* Dans une laborieuse épigramme grecque de six distiques élégiaques, Εἰς τὴν τοῦ Οὐινήτου ἀγαμίαν, l'avocat au Parlement Jehan de Saint-Martin donne du célibat de Vinet une explication qui sent bien son pédant : qu'on ne s'étonne pas que le principal du Collège de Guyenne soit resté célibataire; comme les savants les plus illustres, il a été l'époux de Σοφίη, la Science, qui lui a donné de divins enfants, ses livres. Dans les distiques iambiques où il célèbre les mérites de Vinet, Étienne de Cruseau ne manque pas de vanter un célibat consacré à l'étude : *Vinetus hancce cœlibem vitam trahens Noctu diuque pervigil...*

Le principal du Collège de Guyenne était, en effet, une exception parmi ses collègues : la plupart des Universitaires de Bordeaux étaient mariés. Si l'Université de Paris — dont ne faisait pas partie le Collège de France où Dorat enseignait — imposait le célibat aux professeurs laïques qui lui appartenaient, dans les autres Universités le mariage était ordinaire et fort bien vu. Le principal du Collège de Guyenne, Jehan Gelida, qui mourut le 19 février 1556, laissant une veuve et une fille orpheline, écrivait en 1549 au Bordelais Jehan La Taste, qui étudiait la médecine à Paris : « Uxorem ducere, extra Lutetiam, in omnibus omnium civitatum scholis probatissimum est[2]. » Déjà, avant le principalat de Gelida, avant même l'arrivée de Vinet à Bordeaux, le régent Claude Budin était marié et père de famille[3].

Certains aveux compromettants de Buchanan, qui enseigna à

1. P. Robiquet, *ouvr. cité*, p. 31, note 1.
2. Io. Gelidæ Valentini *Epistolæ aliquot*... Rochellæ, B. Berton, 1571. — *Epist.* XV.
3. Gaullieur, *ouvr. cité*, p. 192.

Bordeaux de 1539 à 1543, permettent de supposer que la vie de tous les régents célibataires n'était pas absolument édifiante. On n'a pas besoin du témoignage rendu par Dorat à la *cælestis vita* de Vinet pour s'assurer que le collègue du spirituel et licencieux Écossais n'a jamais eu à écrire de jolis vers « craints du chaste lecteur », dans le goût de ceux par lesquels Buchanan implorait la bienveillance du conseiller au Parlement Briand de Vallée en faveur de la tenancière d'un mauvais lieu de Bordeaux [1]. Tout ce que nous savons de la vie privée du grand principal du Collège de Guyenne prouve qu'il méritait l'éloge que le biographe de Ramus fait du lecteur du Collège Royal, travailleur infatigable, érudit sagace, comme Vinet, mais doué d'une opiniâtreté dans les discussions inconnue au modeste Saintongeais : « Il garda le célibat avec une pureté qui ne fut pas même soupçonnée de quelque tache; et il évitoit comme un poison les conversations malhonnêtes [2]. »

Si Vinet se condamna à observer un chaste célibat, c'est apparemment pour un motif très honorable. La famille qu'il avait laissée en Saintonge était nombreuse et d'humble condition. Sa sœur Jehanne avait épousé un laboureur, Jehan Guimberteau, de la paroisse de Saint-Médard-sur-le-Ned, près de Barbezieux; un de ses neveux, Guillaume Vinet, laboureur lui aussi, demeurait dans la même paroisse. Peut-être le principal s'était-il chargé d'un autre neveu, Jehan Vinet, pour en faire un « escollier au Collège » [3]. Il devait rester au pays natal des neveux à aider, des nièces à doter; et le modeste érudit, aussi désintéressé que laborieux, ne s'était pas assez enrichi pour pouvoir se marier, même sur le tard, comme avait fait le principal Jehan Gelida.

H. DE LA VILLE DE MIRMONT.

1. Voir mon travail, *George Buchanan à Bordeaux*, Bordeaux, G. Gounouilhou, 1906, p. 43-44.
2. Traduit par Bayle (*Dictionnaire*, au mot *Ramus*) de la *Vita Petri Rami* par Theophilus Banosius.
3. Gaullieur, *ouvr. cité*, p. 280-281; p. 354.

BORDEAUX ET LA HANSE TEUTONIQUE

AU XVe SIÈCLE

I

Louis Bachelier ne sait rien de la Hanse teutonique dans son *Histoire du commerce de Bordeaux* parue en 1862. Francisque Michel, qui publiait quelques années plus tard les deux volumes de son *Histoire du commerce et de la navigation à Bordeaux* (1867-70), ne parle de la Hanse qu'au XVIIIe siècle [1]. Quant à Théophile Malvezin, il ne lui consacre, dans les quatre volumes de son *Histoire du commerce de Bordeaux*, édités en 1892, que quelques lignes d'un contenu vague, sans l'appui d'aucun fait précis [2].

Et cependant, quelques-uns des documents que nous citerons sont imprimés depuis plus de trente ans. Pour rares et peu explicites qu'ils soient parfois, ils méritent d'être recueillis, puisque seuls ils projettent un peu de lumière sur une période du commerce bordelais que nos archives locales laissent dans une obscurité assez grande.

Ces documents, ce sont les recez [3] de la Hanse teutonique (*Hanse-recesse*) et pièces annexes, tirés des archives de la Basse-Allemagne, de la Hollande, de Londres, des États scandinaves, par les archivistes Lappenberg, Junghans, Frensdorff et leurs correspondants; publiés à Leipzig depuis 1870 par les soins de l'Académie des sciences de Munich et, plus tard, par ceux du *Geschichtsverein* de Lubeck.

1. On trouve pourtant (au tome I, p. 151) ce court passage : « Avec ces étrangers (les Flamands), Bordeaux comptait encore, à l'époque (seconde moitié du XVe s.), bon nombre d'Allemands. Parmi les conservateurs de la paix nommés dans l'article IX du traité fait avec la Hanse teutonique par Louis XI en 1483, figurent le sénéchal d'Aquitaine, avec l'amiral de France et le vice-amiral... » — F. Michel parle aussi (I, 303) du commerce du pastel que des marchands de Nuremberg et d'Augsbourg faisaient avec Bordeaux au XVIe siècle, mais c'était par la voie de Lyon.

2. Tome I, p. 319 : « Quant aux vins de Bordeaux que les Flamands du XVe siècle déchargeaient dans leurs ports, ils les vendaient en partie aux villes du Nord de la Ligue hanséatique, soit qu'ils en opérassent eux-mêmes le transport, soit que celui-ci fût effectué par les navires de Lubeck, de Brême ou des autres villes de la Hanse. » — C'est pure imagination de la part de l'auteur de croire qu'au temps de la domination anglaise on rencontrait des navires hanséates dans le port de Bordeaux (I, p. 154 et 139). Nous démontrerons qu'il n'y en avait sûrement pas un seul.

3. On appelle ainsi (du lat. *recessus*) l'acte dans lequel, au moment de se séparer, une diète quelconque consigne les délibérations qu'elle a prises.

Œuvre collective au premier chef et qui a exigé des concours multiples [1].

Avant d'aborder notre sujet, qu'il nous soit permis, pour en faciliter l'intelligence, de rappeler en quelques mots ce que c'était que la Hanse.

A l'origine, rien de plus qu'un groupe de marchands allemands, bientôt suivi de groupes semblables établis sur les côtes maritimes de l'Empire ou même en pays étrangers. Il y a, depuis le XIe siècle, des hanses non seulement dans les principales villes de la Basse-Allemagne, mais encore aux Pays-Bas, en Scandinavie, à Londres. Vers le milieu du XIIIe siècle, dans des circonstances restées obscures pour l'histoire et à des dates qu'on n'a point encore réussi à préciser, ces hanses lointaines se confédèrent les unes après les autres avec celles qui s'étaient établies successivement à Cologne, Dortmund, Soest, Munster, Thiel, Brême, Hambourg, Lubeck, Brunswick, Lunebourg, Goslar, Hildesheim, Hanovre, Wernigerode, etc., et c'est ainsi que se constitue finalement, vers 1250, la puissante association commerciale et maritime qui s'appelle la Hanse teutonique, *die deutsche Hansa.*

Ces particularités sont à retenir, car il ne paraît pas impossible que l'une ou l'autre de ces hanses primitives ait, pour son propre compte, commercé avec les ports de l'Ouest, longtemps avant d'entrer dans la confédération dont nous venons de parler. C'est un point d'histoire qui sera peut-être éclairci, un jour, à la lumière de documents encore ignorés.

A nous en tenir provisoirement aux renseignements qui se rencontrent dans le recueil des recez, les relations commerciales de la

1. Le recueil de ces recez forme présentement vingt-quatre volumes in-4° et se répartit en trois séries successives que nous citerons sous une forme abrégée :

Koppmann, *Recesse = Die Recesse und andere Akten des Hansetage*, de 1256 à 1430; 8 vol. in-4° publ. par Karl Koppmann de 1870 à 1897;

Von der Ropp, *Recesse = Die Hanserecesse*, de 1431 à 1476; 8 vol. in-4° publ. par Goswin von der Ropp, de 1876 à 1897 (le tome VIII contient un supplément qui part de l'année 1360);

Schæfer, *Recesse = Die Hanserecesse*, de 1477 à 1530; 8 vol. in-4° publ. par Dietrich Schæfer, de 1881 à 1911. (Nous n'aurons à considérer que les quatre premiers volumes, qui s'étendent jusqu'à l'année 1504. Il faudra, nous écrit-on, un neuvième volume pour conduire la collection jusqu'à son terme : c'est pourquoi nous arrêtons notre étude à la fin du XVe siècle.)

Ces recez sont donnés tantôt sous leur forme intégrale, tantôt sous forme analytique, suivant leur importance présumée. Ceux que nous aurons à étudier sont en latin, parfois en vieux français ou en vieil anglais, le plus souvent en allemand. Or, il s'agit de moyen bas-allemand (*Mittelniederdeutsch*), qui reste d'une intelligence difficile pour quiconque n'en a pas fait une étude préalable. Nous nous flattons cependant d'en avoir saisi chaque fois le sens exact, grâce aux sommaires soigneusement rédigés en allemand moderne qui précèdent chaque pièce. Un doute s'étant présenté à trois reprises, nous avons eu recours à un germaniste de profession, qui s'est aidé du *Mittelniederdeutsches Wörterbuch* de Schiller et Lübben, publié à Brême en 1875.

Hanse avec l'Atlantique et la Méditerranée ne se constatent pas, *d'une manière directe*, avant 1281, date à laquelle deux lettres adressées par les villes de Munster et de Dortmund à celle de Lubeck parlent des marchands de Gascogne, Navarre, Espagne, Portugal, Aragon et Provence[1]. Mais ces deux lettres ne précisent rien; et, si nous sommes fondés à conjecturer que ces relations avaient déjà un assez long passé, nous sommes bien forcés de reconnaître que les noms de nos villes maritimes n'apparaissent dans les recez que beaucoup plus tard : celui de Bordeaux, en 1375[2]; celui de La Rochelle, en 1387[3]; celui de Bayonne, en 1403. Par contre, le nom de Venise se rencontre dès 1359; celui de Gênes, en 1382. Quant à celui de Marseille, il n'en est pas fait mention une seule fois.

Est-ce à dire que Bordeaux ait attendu jusqu'à 1375 pour exporter ses vins dans les régions septentrionales de l'Europe? Non, certes, mais c'est par ses navires[4] ou par ceux de la hanse de Londres (allemande à l'origine, puis devenue peu à peu anglaise) que, depuis le XIIIe siècle, sinon plus tôt, se faisait le transit. Les privilèges restreints accordés aux marchands d'Allemagne, de France, d'Espagne et d'Italie par Édouard Ier, à ceux de la hanse allemande de Londres par Édouard III, et tous confirmés par Richard II en 1377, en sont la preuve[5].

1. Dans Koppmann, *Recesse* I, nos 19 et 20. Ces noms de pays y sont énumérés dans un ordre peu logique : Espagne, Aragon, Navarre, Portugal, Gascogne et Provence. Espagne désigne ici, par opposition aux royaumes d'Aragon, de Navarre et de Portugal, le royaume de Castille qui, ayant déjà absorbé celui de Léon et celui des Almohades presque en entier, couvrait la plus grande partie de la péninsule hispanique. Cette identification est d'ailleurs directement confirmée par un acte de 1406 (*ibid.*, V, no 441, § 6) où on lit *Hispania sive Castella*. Il est vrai qu'on lit dans le même acte (§ 7) : *de Scotis, Hispannis, Castellanis, Normannis*, ce qui semble exclure l'identité des deux noms. Ailleurs (VII, no 145), en l'année 1420, « Espagnols » désigne seulement des Biscayens : *de Spaniardes, Buskayers gehcyten* Dans plusieurs autres documents de cette même année 1420 (VII, nos 145, 165, 167, 168 et 231), il est nommément question de la Galice qui, à cette date, du reste, faisait partie politiquement du royaume de Castille.

2. La forme la plus fréquente du nom de Bordeaux dans ces documents allemands est *Bordewes* (1438..... 1486). Il y en a quelques autres, assez semblables, telles que *Burdeus* (1447), *Bordebis* (1450, qui est peut-être une mauvaise leçon), *Pordewes* (1472), *Burdewisz* (1499).

3. Nous nous permettrons de rappeler ici que nous avons résumé en 1888, dans la *Revue de la Saintonge et de l'Aunis* (p. 48 et suiv.), le peu que nous apprenaient alors les *Hanserecesse* sur les relations commerciales de La Rochelle avec les Hanséates aux XIVe et XVe siècles. C'est une notice que nous reprendrons peut-être lorsque la publication des recès sera terminée.

4. Voy. Jules Delpit, *Doc. franc. en Angleterre*, I, pp. 172 et 173, nos LXX, LXXXIX et suiv.

5. Westminster, 6 nov. 1377, dans l'*Urkundenbuch* de Lubeck, IV, no 343; analyse dans Koppmann, *Recesse*, IV, no 155. — Les nations et localités visées sont énumérées dans l'ordre que voici : Allemagne, France (du Nord), Espagne (c'est-à-dire Castille), Portugal, Navarre, Lombardie, Toscane, Provence, Catalogne, Guyenne, Toulouse, Quercy, Flandre, Brabant et Londres (pour sa hanse teutonique). Il suffirait de placer la Navarre avant l'Espagne, la Catalogne après le Portugal, pour avoir un ordre géographique à peu près rationnel.

Donc, l'Angleterre a su, pendant trois siècles, retenir à son profit — ou au profit des navires français de son obédience — tout le commerce maritime avec Bordeaux et son *Hinterland*, ne laissant aux hanses d'Allemagne que la faculté de caboter sur les côtes du Poitou (par Bourgneuf-en-Retz) et de la Saintonge (par La Rochelle) quand elles étaient au pouvoir du roi de France [1]. Dans ces conditions, les rapports de Bordeaux avec la Hanse teutonique ne pouvaient régulièrement exister. Les faits rarissimes que nous avons recueillis dans les *Hanserecesse* antérieurement à 1452, prouvent seulement que, si les Hanséates acceptaient en droit l'exclusion dont ils étaient frappés par l'Angleterre, ils s'efforçaient pourtant d'y remédier par la pratique de la contrebande. C'est dans ce sens, croyons-nous, qu'il faut entendre cette assertion de Francisque Michel [2] qu'au moyen âge les Flamands de l'Escaut exportaient les vins de Guyenne et de Gascogne concurremment avec les Anglais.

Les échanges directs entre la Hanse et Bordeaux ne devinrent possibles qu'après l'expulsion des Anglais de Guyenne. Voyons d'abord à quoi ils se réduisent pendant les derniers temps de leur domination.

II

Vers l'année 1375, un Anglais, du nom d'Édouard le Despensier, enlevait un navire prussien mêlé à la flotte que le duc de Lancastre ramenait en Angleterre, sous prétexte que les propriétaires de ce navire favorisaient les ennemis du nom anglais en Bretagne. Ce qui nous intéresse particulièrement, c'est d'apprendre par les réclamations que les intéressés élevèrent, dix ou douze ans plus tard, que le quart du chargement de ce navire appartenait à un certain Hermann Hallenberg, bourgeois de Dantzig en Prusse, et comportait vingt-trois tonneaux de vins de Bordeaux, valant chacun de 11 à 12 marcs anglais [3].

Au cours de l'année 1402 ou 1403, un corsaire de Bayonne avait capturé, nous ignorons dans quelles circonstances, un navire chargé,

1. C'est donc uniquement par des documents d'origine anglaise (si toutefois ils se sont conservés) que nous pouvons espérer de connaître un jour les conditions, l'importance et les bénéfices de l'exportation des vins du Bordelais dans le nord de l'Europe.
2. *Ouv. cit.*, I, 142 et 145.
3. Koppmann, *Recesse*, III, n°s 202 et 217. — Nous nous abstenons, ici comme plus loin, de réduire à leur valeur actuelle les prix donnés par les documents. Aucun des ouvrages que nous avons consultés (Wailly, d'Avenel, Guilhiermoz) ne nous paraît suffire à l'appréciation des poids et monnaies anglais du XVe siècle.

dont un bourgeois de Stettin, Jacques Bodeker, se disait propriétaire. Autant qu'on peut le conjecturer, cette capture avait eu lieu sur les côtes de Saintonge, et le navire venait de Bordeaux. Protestations des intéressés auprès du roi d'Angleterre; ordre de celui-ci au maire de Bayonne de faire restituer le navire et sa cargaison. Le maire s'y refuse, sous prétexte que Bodeker est frison et non anglais. Les délégués des villes hanséatiques, réunis à Lubeck en décembre 1403, sont saisis de cette affaire. Assurés que Bodeker est bien bourgeois de Stettin et originaire des états du duc de Poméranie, ils remercient le roi d'Angleterre de sa première intervention, et insistent pour qu'il la renouvelle jusqu'à ce que le maire de Bayonne ait rendu justice au réclamant [1].

Parallèlement à la guerre continentale, la « course » sur mer se pratiquait alors sur une assez grande échelle. C'est ainsi qu'en 1436 trois navires flamands et hollandais, qui portaient des vins de Bordeaux, furent faits prisonniers par les Anglais. Le propriétaire de ces navires, un certain Christian van der Marke, s'agrégea vraisemblablement bientôt à la hanse de Londres, car c'est elle qui, onze ans plus tard (1447), se plaint devant l'assemblée de Lubeck de l'atteinte portée au droit de Christian van der Marke [2].

A l'occasion d'un traité que la Hanse teutonique était sur le point de conclure avec le roi d'Angleterre, des conférences se tinrent en 1438, à Marienbourg, dans la Prusse proprement dite. Les délégués des marchands de Dantzig y apportèrent leurs observations sur divers points du traité en préparation, et protestèrent contre les avantages excessifs que s'attribuaient les Anglais à l'égard de Bordeaux et de la Gascogne, aux dépens du grand-maître de l'Ordre de Notre-Dame de Jérusalem en Prusse et de ses subordonnés. C'est la première fois que se manifeste clairement pour nous la prétention des Hanséates du continent de vouloir prendre part et profit au commerce de notre région, et cette prétention procédait peut-être des espérances qu'avaient fait naître chez eux les premières défaites des Anglais en France [3].

Trois ans et demi plus tard, ce sont des marchands anglais qui

1. Koppmann, *Recesse*, V, n° 159.
2. Von der Ropp, *Recesse*, III, p. 731 : § 50. *Item, int jair 36, Kerstian van der Marke wart genamen ute dren scheppen ut Vlandern unde Hollant, de van Burdeus quemen, vermylz Robberte Mysselson van Winckeln.*
3. Von der Ropp, *Recesse*, II, p. 178.

se plaignent à leur roi des vexations qu'ils essuient en Prusse et des pertes qu'ils subissent par le séjour prolongé qu'on leur impose dans le Sund. Ils rappellent à ce propos qu'ils ont voulu récemment transporter en Flandre, à Bordeaux et à Lisbonne un chargement de blé, pris, semble-t-il, sur les côtes de la Livonie, pour le revendre avec profit dans ces trois pays, en raison de la disette qui y régnait. Mais les retards dont ils se plaignent ont avarié, disent-ils, leur marchandise. Ces griefs parurent fondés, puisqu'on les examina dans deux assemblées de la Hanse tenues à Lubeck (janv.-fév.[1] et sept. 1442[2]). La solution nous importe peu; mais nous devons retenir que, dès ce temps-là, Bordeaux et la Guyenne pouvaient compter, en cas de mauvaises récoltes, sur l'appoint des blés du Nord.

Que les Hanséates du continent espérassent échapper bientôt, comme nous l'avons dit, au monopole que les Anglais s'étaient réservé sur les côtes de Gascogne et de Guyenne, on le voit plus clairement encore par l'attention avec laquelle Hans Winter, marchand de Thorn, suivait les événements militaires qui se passaient en France en l'année 1450, et tenait le grand maître de l'Ordre teutonique au courant des défaites subies par les troupes d'Henri VI en Normandie et sur les bords de la Gironde. C'est par lui que les batailles de Saint-Émilion (?), Bourg-sur-Gironde et Blaye furent directement connues dans les régions du nord de l'Europe[3].

A voir l'intensité qu'avait alors le commerce des Hanséates avec La Rochelle et Bourgneuf-en-Retz[4], nous soupçonnons fort que les médiocres vins du Poitou, souvent nommés dans les recez de la Hanse, n'en faisaient point seuls les frais, mais que ceux du Périgord et du Bordelais, plus renommés, partaient parfois en contrebande par ces deux ports.

III

La défaite commerciale des Anglais ne suivit point immédiatement leur défaite militaire. Au XVe siècle, la société évoluait encore

1. Von der Ropp, *Recesse*, II, p. 459.
2. Von der Ropp, *Recesse*, II, p. 539, § 6 : *Et quantum dampnum hec res mercatoribus intulit predictis, eo apparet quoniam diversi ex illis portus Flandrie, Burdegalie, Luchbone peciernnt, putantes sibi bonam condiscionem facere propter caristiam frumenti in locis illis...*
3. Von der Ropp, *Recesse*, III, p. 475 et 511.
4. Voir particulièrement Von der Ropp, *Recesse*, tomes I à VIII, années 1431 à 1476, *passim*.

lentement, et les événements ne produisaient que tardivement leurs conséquences. C'est seulement en 1459, six ans après la bataille de Castillon, que Charles VII autorise une députation de vingt-cinq représentants de la hanse de Bruges à s'aboucher avec le grand sénéchal de Normandie, en vue de mettre fin au régime de la « course », si préjudiciable aux deux parties[1], et c'est seulement en 1463 que Louis XI accrédite Guillaume de Combes, échevin de La Rochelle, pour préparer avec les marchands de Bruges un traité de même genre applicable à toute la côte[2]. Ce traité, une fois signé (1464), nombre de villes hanséatiques de la Basse-Allemagne — Lubeck, Hambourg, Brême, Stralsund, Cologne, Wesel, Nimègue — s'efforcèrent les unes après les autres d'en tirer parti[3].

Ce fut aussi l'objet des délibérations d'une assemblée tenue à Pernau en Livonie, au mois de mars 1465, assemblée à laquelle s'étaient fait représenter les villes de Riga, Dorpat, Revel, Fellin et Pernau[4], — et l'objet des conférences de Hambourg (sept.-oct. 1465), auxquelles prirent part non seulement Hambourg, Brême, Lubeck, Cologne, Wesel et Nimègue, mais encore Rostock, Wismar, Dantzig, Stade, Lunebourg, Bruges et Londres[5].

On ne voit point toutefois que ces diverses villes aient été admises comme copartageantes au privilège qu'eut dès lors la hanse de Bruges de voiturer vers le Nord, au lieu et place de la hanse de Londres, nos vins de Gascogne et de Guyenne. Elles ne bénéficièrent que de l'abolition de la « course », voulue et ordonnée par le roi de France. Et c'est ainsi qu'en octobre 1465, lorsque les délégués des villes hanséatiques se réunirent de nouveau à Hambourg, ils purent conseiller aux représentants de la ville de Kampen de réclamer à Louis XI, en vertu du traité de 1464, des dommages-intérêts pour la prise d'un de leurs navires par des corsaires français[6].

Nous voici donc entrés dans la phase des relations normales de Bordeaux avec la grande hanse du Nord. En 1470, une diète des Hanséates, qui se tenait à Lubeck, eut à délibérer sur une plainte

1. Von der Ropp, *Recesse*, IV, p. 504 et 506; V, p. 4. Cf. dans les *Ordonn. des rois de France*, XV, p. 348-351, celle de février 1461 concernant les marchands des pays de Brabant, Flandre, Hollande et Zélande.
2. Von der Ropp, *Recesse*, V, p. 475.
3. Von der Ropp, *Recesse*, V, p. 475, 478 et 479.
4. Von der Ropp, *Recesse*, V, p. 432.
5. Von der Ropp, *Recesse*, V, p. 457.
6. Von der Ropp, *Recesse*, V, p. 519.

du duc de Bourgogne, qui nous intéresse presque directement. Deux navires, venant de Bordeaux avec un chargement de vins, avaient été capturés en vue d'Ostende. Soit que cette circonstance de lieu parût suffisante à Charles le Téméraire pour motiver son intervention, soit qu'il y eût été déterminé par quelque raison politique, toujours est-il qu'il prit les deux navires sous sa protection et fit porter leurs réclamations devant la ville de Bruges. Après enquête, on découvrit que le corsaire n'appartenait point à la Hanse teutonique et n'avait point été expédié par elle. C'était donc vraisemblablement un Anglais. Désireux néanmoins de ménager la susceptibilité du puissant prince qu'était le duc de Bourgogne, la diète de Lubeck fit savoir que la ville de Hambourg, où les deux navires avaient été amenés, avait invité le corsaire à dédommager ses victimes. En vue de cette solution, elle demandait la prolongation des délais imposés par le duc de Bourgogne à la hanse de Bruges pour le règlement de l'affaire[1]. Nous ne saurions dire quelle destination reçut finalement la cargaison venue de Bordeaux.

Les guerres qui sévissaient alors de plusieurs côtés, ne pouvaient servir beaucoup les intérêts du commerce international. Aussi, un certain Bernt Pawest, écrivant aux magistrats de Dantzig, à la fin de juin 1472, ne juge-t-il pas inutile de leur annoncer que le duc de Bourgogne s'est mis en campagne, que le roi de France continue ses progrès en Gascogne et que ses navires font la loi sur mer[2]. Il y aurait eu là matière à bien des appréhensions pour les Hanséates, si un autre de leurs correspondants de l'étranger, Hans Breske, n'eût écrit à la ville de Lubeck, quelques jours plus tard, que la flotte hanséate venait d'infliger une défaite à celle de France, comptant dix-huit voiles, au nombre desquelles plusieurs appartenaient à Bordeaux[3].

A la faveur de ces guerres, qui nuisaient profondément aux transactions commerciales, la loi de l'offre et de la demande subissait des troubles singuliers. En juin 1473, deux capitaines de navire

1. Von der Ropp, *Recesse*, VI, p. 359 : *Iuwer furstlichen Gnadên Breff hebben wii mit geborliker unde themeliker Werdicheid entfangen unde to guder Mathe wol vornomen under tengereme inneholde, dat zekere Koplude von Bordewes gesegelt twe kravell myt wyne unde kopmans guderen geladen hadden.*

2. Von der Ropp, *Recesse*, VI, p. 519 : *De Konyngk van Vrankrike nymt vaste Gaschonyen yn.*

3. Von der Ropp, *Recesse*, VI, p. 525 : *Willich sy jw, dat wi uppe sunte Fytes dage* (= 15 juin) *segen van den Francsoesen 18 seghel, das was dat kraffele van Pordewes mede.* — Ce Hans Breske est dit *ein lübischer Auslieger*, un garde-côte de Lubeck.

au service du roi de Danemark, suzerain plus nominal que réel des Hambourgeois, payèrent à un marchand d'Amsterdam sept pipes de vin de Gascogne au prix total de 25 couronnes, alors qu'à Sluys on avait offert au même marchand 10 couronnes pour chaque pipe[1].

Ce n'est point ici le lieu de rappeler les longues négociations entre le roi de France et la Hanse teutonique, qui aboutirent à un premier traité conclu en 1473 et à un second traité, dit de paix perpétuelle, conclu en 1483. Les intérêts de Bordeaux et de la Gascogne n'en furent pas l'objet essentiel. Disons seulement pour l'intelligence des événements subséquents que la hanse de Bruges en tira un avantage presque exclusif, qui lui donna, pour un temps du moins, le rôle de premier plan qu'avait eu la hanse de Londres dans le passé. Lorsque ses députés atteignirent Montilz-lez-Tours, en août 1483, ils trouvèrent Louis XI mourant. Le roi leur fit néanmoins bon accueil et conclut avec eux le traité qu'ils demandaient[2]. Il fut confirmé par Charles VIII au mois de septembre suivant et ratifié par plusieurs villes hanséatiques à diverses dates de l'année 1484-85.

Aucun des documents contenus dans la collection des *Hanserecesse* ne nous permet de voir quel bénéfice le commerce de Bordeaux tira de ce nouveau régime. Dès 1486, le nom de notre ville reparaît, mais dans des circonstances qui semblent plutôt préjudiciables aux marchands de Bruges. Les Anglais rentrent en scène, pour se plaindre à la ville de Dantzig de ce que des corsaires allemands au service du Danemark avaient arrêté et confisqué un navire de Hull qui arrivait de Bordeaux avec un chargement de vins[3].

A leur tour, en 1491, les Anglais attaquent les convois de la Hanse en prétendant qu'un acte du parlement de Londres ne lui reconnaissait le droit d'embarquer les vins de Bordeaux et de La Rochelle et la guède de Toulouse que sur des navires anglais. Une assemblée d'Hanséates à Anvers eut à entendre l'exposé de ces

1. Von der Ropp, *Recesse*, VII, p. 17.

2. Ce traité est imprimé dans Lunig, *Deutsches Reichsarchiv*, IV; dans Dumont, *Corps diplomat.*, III; dans Leibnitz, *Mantissa*, II, etc. Il est rappelé par Schæfer *Recesse*, I, n° 502, qui, ici et ailleurs, traduit *In Montiliis prope Turones* par Montlouis! On trouve aussi *Blesis* = Blois traduit par Blaise!! (VI, n° 479.) Pourquoi l'éditeur a-t-il dédaigné en pareil cas le secours qu'il eût trouvé auprès du moindre érudit français?

3. Schæfer, *Recesse*, II, n° 106. — Il semble que les Anglais eussent depuis quelque temps déjà négocié en secret pour s'assurer le monopole qui leur échappait. En 1478, en effet, les délégués des villes wendes réunis à Lubeck reprochent à la hanse de Bruges d'avoir transmis subrepticement à la hanse de Londres la mission d'envoyer un secrétaire au roi de France pour certains pourparlers en cours (*ibid.*, I, n° 162). Ces pourparlers, nous devinons de quelle nature ils sont. La conduite de Bruges ne paraît explicable qu'à la condition d'admettre qu'elle avait obéi à une suggestion de Londres et se réservait de lier partie avec elle.

prétentions, sans que nous sachions au juste si satisfaction fut donnée aux plaignants [1].

L'assemblée d'Anvers dut écouter aussi les représentants de la hanse de Cologne, se plaignant à leur tour de ce que, l'année précédente, au mois d'août 1490, le roi d'Angleterre avait fait saisir en vue de Londres, sur un navire appartenant à Jean Byse, vingt et un tonneaux de vins de Guyenne et Gascogne, et derechef, bientôt après, vingt-trois pipes des mêmes vins amenés par un nommé Mathias Blitterswyck [2].

Grand dommage pour les Hanséates que cette reprise de la concurrence anglaise. N'avait-on pas vu déjà en 1488, juste au moment où le roi d'Angleterre faisait restituer aux marchands de Cologne une cargaison de vins du Rhin indûment confisquée, la flotte apportant les vins de Bordeaux (*classis Burdegalensis*) arriver dans le port de Londres et déverser sur le marché un nouveau chargement qui avait aussitôt avili les prix de vente [3].

Les négociations poursuivies à Anvers en juin 1497, puis à Bruges en juin-juillet 1499 entre Anglais et Hanséates, vont nous faire assister une fois de plus aux rivalités des deux nations. Aux motifs d'ordre général s'ajoute pour les marchands d'Allemagne une raison particulière de mécontentement qui se tire non seulement de la violation continuelle des privilèges à eux accordés par l'Angleterre en 1491, mais encore et surtout de l'obligation où on les a mis de charrier les vins de Bordeaux sur des navires anglais. Et en effet, si les Hanséates sont libres désormais, depuis 1483, de transporter directement à Brême, Hambourg, Lubeck, Stralsund, Dantzig, etc., sans passer par Londres, les vins et les autres marchandises venues de Bordeaux, de Toulouse et de toute la région du Sud-Ouest, ils perdent néanmoins une partie des profits pécuniaires de ce nouveau régime, puisqu'ils sont obligés de louer pour leur trafic des navires et des équipages anglais [4].

1. Schæfer, *Recesse*, II, n° 501, § 6 : *Supplicant sepedicti oratores ut, quoniam per actum parliamenti nuper obligati dicuntur mercatores predicti, vina Burdegalensia et Rosseliana et temperamentum coloris de Tholosia solis navibus anglicanis invehere, ut in vim premisse provisionis prestine libertati restituantur.* Cf. *ibid.*, n° 506, § 16. — Le *temperamentum coloris* désigne la guède ou pastel de Toulouse, appelé *Weeth* dans un texte vieil anglais de 1499, et *weede* dans un texte hanséatique de 1491. Cf. *ibid.*, II, n° 506, § 16.

2. Schæfer, *Recesse*, II, n° 508, §§ 13 et 15.

3. *Ibid.*, II, n° 508, § 26. — Nous n'abordons pas la question de savoir si cette flotte dite de Bordeaux se compose de navires français, allemands ou anglais. Rien dans le contexte ne permet de se prononcer à cet égard.

4. Schæfer, *Recesse*, IV, n° 8 : ... *Nam vexarentur nostri de invecto serico, de tondendis pannis, de navibus anglicanis quibus solis ad inducenda vina Burdegalensia uti compelluntur.* — Cf. *ibid.*, n° 13.

L'assemblée d'Anvers n'ayant point donné satisfaction aux Hanséates, ils renouvelèrent leurs plaintes, deux ans plus tard, devant une assemblée tenue à Bruges. Cette fois, les Anglais se montrèrent de meilleure composition; ils firent réponse que les violations de privilège dont on se plaignait étaient accidentelles, nullement préméditées, mais firent remarquer que ni les vins de Gascogne, ni les soieries (teintes à la guède de Toulouse), n'étaient marchandises d'un transport facile pour les navires de la Hanse [1].

Ces rares indications nous conduisent jusqu'au terme du xve siècle. Elles laissent encore indécise la question de savoir si les Anglais renonceront enfin au monopole qu'ils ont exercé sur le transport des produits de notre région pendant trois siècles.

ALFRED LEROUX.

1. *Ibid.*, IV, n°s 150 et 163 : ... *De vino Burdegalensi et aliis rebus, super quibus in parliamento noviter decretum sit et generaliter impositum, non attigit consulto an per negligentiam.* — Cf. *ibid.*, n° 174, § 38, et n° 180, § 18 : *The seconde and the 3e article, where theye surmise that they might as well come with the wrought silkis as all other their merchandize and to carrye as well Gascoine wines uppon their owne bottoms as otheir merchandizes, yt was annswered that Gascoyne wines nor suche silkis was not of their commodities.* — Le sens du mot *commodities* (avantages, convenances ou marchandises, d'après le dictionnaire), nous paraît déterminé ici par tout ce qui précède.

LE ROLE DU CHATEAU-TROMPETTE

DANS L'HISTOIRE DE BORDEAUX[1]

Messieurs,

Nous avons étudié l'an dernier les enceintes de Bordeaux au Moyen-Age. Ces anciens traits de la figure de la cité, qui restent gravés sur son sol, nous avons essayé de les préciser et de les faire revivre à l'aide des recherches de nos grands topographes, Vinet, Baurein, Drouyn, illustrées par les vues cavalières du XVIe et du XVIIe siècle, par les plans du XVIIIe et par l'œuvre admirable qui les résume tous, la reconstitution du *Bordeaux en 1450*. Nous avons suivi chacune des trois enceintes, celle du *castrum*, respectée par le Moyen-Age, celle du bourg Saint-Éloi, greffée sur la première au début du XIIIe siècle, enfin, la grande enceinte, hardiment tracée en 1302. Nous en avons reconnu l'une après l'autre les portes et les tours; nous avons expliqué la raison d'être et le rôle historique de chacune d'elles. Les deux idées qui, de tout temps, ont réglé l'activité humaine, la tradition et le progrès, nous ont paru présider ensemble à ces développements successifs de la cité. L'excroissance du bourg Saint-Éloi, grandissant au XIIe siècle sur le flanc méridional de la ville carrée, c'est l'expansion tumultueuse de la commune naissante, dont la puissance déborde hors des limites tracées par les ingénieurs de l'an 300. Des portes nouvelles sont alors créées, qui répondent à des besoins nouveaux. Mais la nouvelle clôture s'adapte à l'ancienne et, dans le dédale capricieux des rues du bourg Saint-Éloi, si différent de la régularité géométrique du *castrum*, les vieilles voies romaines se prolongent et aboutissent à des issues qui correspondent exactement aux portes anciennes. Le tracé de la grande enceinte de 1302 est une révolution véritable dans l'histoire de Bordeaux : la ville qui, jusque-là, tournait le dos à la rivière, lui fait face, épouse sa courbe, s'allonge sur sa rive pour élargir le port. Le plan est grandiose; il est l'œuvre d'une volonté intelligente, audacieuse et prévoyante. Des besoins nou-

1. Leçon d'ouverture du cours public d'histoire de Bordeaux et du Sud-Ouest à la Faculté des Lettres, faite le jeudi 8 décembre 1910.

veaux font encore ouvrir des portes nouvelles. Mais les traditions anciennes n'en sont pas moins respectées; les bourgeois du XIVe siècle percent leur muraille aux points où la coupe le prolongement des rues romaines, et leurs portes principales correspondent à celles du bourg Saint-Éloi, comme celles-ci correspondaient à celles du *castrum*.

Drouyn a arrêté sa description du Bordeaux médiéval au milieu du XVe siècle. A ce moment, en effet, un véritable coup de force vient compromettre le développement normal et les traits de la ville. Depuis trois cents ans, elle était anglaise; elle devient française. Charles VII s'en rend définitivement maître. Pour la châtier de n'avoir pas accepté du premier coup sa réunion à la France, il lui enlève ses franchises; pour y laisser des marques durables de sa conquête, il y bâtit deux forteresses, l'une au bord de la rivière : c'est le Château-Trompette; l'autre vers la campagne : c'est le château du Hâ. Cette construction des deux forteresses royales est un des grands faits de l'histoire de Bordeaux. Ses conséquences se sont développées pendant près de quatre cents ans.

De ces deux châteaux de Bordeaux, celui de Trompette eut la fortune la plus brillante et les destinées les plus dramatiques. Il les dut à sa position. Le château du Hâ, édifié vers la campagne, n'avait qu'une importance militaire fort médiocre. Le Château-Trompette dominait à la fois la ville et la rivière, c'est-à-dire qu'il commandait la route la plus importante qui passât par Bordeaux, la route d'eau. De là, le roi de France non seulement surveillait les Bordelais, mais les empêchait d'aller et de venir à leur guise sur le fleuve, de recevoir des secours. Le château du Hâ, lui, ne commandait que les chemins des Landes; aucun danger sérieux n'était plus à craindre de ce côté. De plus, la ville ne chercha que fort tard à s'étendre à l'ouest du Hâ. Il ne gêna en rien, au début du XVIIe siècle, la naissance et le développement du faubourg de la Chartreuse. Jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, l'angle de l'enceinte que garnissaient ses lourdes constructions et son énorme plate-forme resta l'un des quartiers les plus déshérités de Bordeaux, un dépôt de bourriers, un « réceptacle d'immondices »[1]. Bâti sur le marais pestilentiel du Peugue, dont les eaux croupissantes dormaient éternellement au pied de ses murailles, le Hâ vit rapidement baisser son prestige. Tout le monde le regarda un peu comme un pestiféré. La royauté

1. Duprè de Saint-Maur, *Mémoire relatif à quelques projets intéressants pour la ville de Bordeaux*, 1782, p. 13.

elle-même se détourna de lui : en 1649, d'Épernon dédaignera de l'occuper; il l'abandonnera aux Bordelais. L'importance du Château-Trompette grandit, au contraire, avec le temps; et c'est pourquoi son histoire fut autrement retentissante. C'est la raison pour laquelle je lui consacrerai tout le cours de cette année.

***

Le Château-Trompette n'existe plus depuis cent ans. Il n'en reste d'autre souvenir que le nom, inscrit sur la plaque d'une des rues de l'hémicycle des Quinconces. Et pourtant, ce simple mot de Château-Trompette n'est jamais indifférent lorsqu'il sonne aux oreilles bordelaises. Il reste entouré d'un mystérieux prestige. Il le doit certainement aux syllabes qui le composent. Ce nom sonore, retentissant et bizarre, a depuis longtemps frappé les imaginations : avant de séduire celle d'un romancier populaire du XIXe siècle, il exerçait, au XVIIe, la verve des auteurs de Mazarinades. Mais il y a plus : il éveille encore, chez les Bordelais, l'idée confuse, pourtant vivace, d'une masse sombre et formidable, qui s'est jadis dressée sur la place des Quinconces. L'étendue de l'esplanade permet à l'imagination de se donner libre carrière. Il a dû certainement y avoir là quelque chose d'énorme. On l'a rasé, parce que, sans doute, c'était malfaisant. Et la tradition, venant en aide à l'imagination, évoque une silhouette menaçante, un amas de constructions rébarbatives, courtines hautes et maussades, bastions pointant leurs angles et étalant leurs flancs, demi-lunes et contre-garde jetées en avant comme des provocations et des défis, tout cela baignant dans les eaux sales de fossés larges et profonds, à deux pas des allées de Tourny et du Grand-Théâtre, déshonorant le plus beau quartier de la ville. A cette évocation se mêle un sentiment vague, pourtant si fort qu'il paraît instinctif, sûrement héréditaire : un malaise, un peu d'effroi, beaucoup de répulsion, qui ressemble singulièrement à de la haine. Et l'impression traditionnelle est juste : les Bordelais d'aujourd'hui ne se trompent pas lorsqu'ils se représentent ainsi le Château-Trompette; ils laissent simplement parler en eux la voix des morts; ils écoutent l'écho lointain du grand tapage que leurs pères ont mené, pendant des siècles, autour de la Bastille de Bordeaux.

Ce que la forteresse de Charles V fut pour les Parisiens, le Château-Trompette de Charles VII l'a été pour les Bordelais : l'emblème

du pouvoir central dressé contre les franchises communales. Plus que les Parisiens, ils eurent des raisons d'y voir le monument de la perte ou de la réduction de ces libertés. C'est à la suite d'une conquête militaire que le roi de France le fit bâtir; c'est pour tenir, suivant le mot énergique de Jean Chartier, « le fer au dos » des Bordelais que le château royal s'éleva sur les vacants du faubourg de Tropeyte. Par un raffinement de cruauté, les Bordelais furent contraints à forger eux-mêmes leurs chaînes : les carrières de Saint-Émilion fournirent les pierres, celles du Sablona la grave qui les lia; sous la direction des contrôleurs du roi, sous l'œil des archers et des arbalétriers du comte de Clermont, le commun peuple de Bordeaux donna ses bras et sa peine pour remuer la terre, charroyer les moellons, les disposer, les sceller, tandis que les bourgeois donnaient leur or pour payer les manœuvres. Après chaque mouvement populaire, le châtiment fut toujours le même. C'est aux frais de la ville que Henri II fit réparer les dégâts faits aux ponts du château en 1548 par la révolte de la gabelle; c'est aux Bordelais que Mazarin et Colbert, après la Fronde, demandèrent l'argent nécessaire à la construction de nouveaux bastions; c'est en les obligeant à démolir les Piliers de Tutelle, les hôtels du Chapeau-Rouge, près de trois cents maisons, en les surchargeant d'impôts nouveaux qui compromirent pendant un siècle les finances de la ville, que Louis XIV agrandit sa forteresse, en fit « un monstre qui dévorait peu à peu la cité, terrain, maisons et fortunes »[1]. Les Bordelais ont eu, vous le voyez, les meilleures raisons de détester le Château Trompette. Son nom ne leur rappelait que servitude et humiliations.

Aussi, de quel cœur ils marchèrent, chaque fois qu'ils en eurent l'occasion, contre l'odieuse forteresse qui se dressait au bout de la longue rue Sainte-Catherine « comme l'emblème de la force d'un maître et de la captivité d'une ville »[2] ! L'histoire du Château-Trompette ne fait qu'un avec celle des « mouvements » de Bordeaux. En 1548, les révoltés de la gabelle ne s'y trompent pas. Renforcé des communes du Bordelais, le peuple va droit au Château-Trompette, entraînant avec lui bourgeois et jurats, partagés entre la peur et l'espérance, conseillers au Parlement, qui ont mis bas leurs robes pour prendre la pique, s'affubler de pourpoints et de bonnets à la matelote. Le château est pris, et pendant un mois

1. C. Jullian, *Les recherches locales et l'histoire de France*, discours au Congrès des Sociétés savantes tenu à Bordeaux en 1903 (*Actes de l'Académie de Bordeaux*, 1903, p. 43).
2. *Ibid.*

occupé par une compagnie de la milice bourgeoise. Et les Bordelais, en s'en emparant, sont convaincus qu'ils reprennent leur bien. Pourquoi ces pierres, qu'ils ont assemblées, ne seraient-elles pas à eux?

En 1649, lors de la première Fronde, c'est encore sur le Château-Trompette que se porte le principal effort du Parlement, des bourgeois et du peuple. Tous haïssent cordialement le « sieur d'Épernon »; après la victoire, ils commenceront à démolir sa maison de Puy-Paulin. Mais il ne s'agit pas seulement d'une querelle privée entre le Parlement et le gouverneur. L'objet du litige est, au fond, plus grave : il s'agit de savoir si Bordeaux n'effacera pas le souvenir de l'injure que lui a faite Charles VII en le plaçant sous la surveillance des canons royaux; et l'enjeu de la lutte, c'est le Château-Trompette. La légende populaire, née en 1548, a d'ailleurs pris corps. On va répétant que le château, bâti par les Bordelais, leur a d'abord appartenu, que le roi le leur a volé, qu'il faut le reprendre. On en fait le siège en règle. Les troupes du marquis de Sauvebœuf campent à Saint-Seurin et aux Chartrons; elles ouvrent des tranchées, elles tentent de pousser des mines contre le grand bastion de l'angle nord-est. Sur la rivière, les vaisseaux de la flotte bordelaise sont mouillés; ils essaient de couvrir la forteresse de leurs boulets et d'éteindre le feu de ses batteries. Mais c'est du côté de la ville que l'effort fut le plus grand, le plus admirable et le plus efficace. Les bourgeois se sont réservé de mener l'attaque de ce côté. Leurs compagnies marchent au feu, conduites par les conseillers au Parlement. Comme en 1548, les magistrats ont déposé leurs mortiers, leur bonnets et leurs robes. Devant le péril commun, à l'inverse de Rome, la toge le cède aux armes. D'Espagnet, Voisin, du Mirat sont là, en casaque et en bottes, présidant à l'installation des batteries, à l'ouverture des tranchées. On dresse des barricades à l'entrée des rues voisines, on roule le canon sur le quai, on hisse des pièces sur la voûte des Piliers de Tutelle. Après plusieurs tentatives malheureuses, le tir, mieux dirigé, entame enfin le donjon et fait brèche. Le capitaine du château, l'insolent du Haumont, est obligé de capituler. Et le peuple de Bordeaux, qui pendant une semaine s'est levé tout entier contre la forteresse royale, entraînant, comme en 1548, les jurats épouvantés, entre en maître dans le Château-Trompette. Cette victoire insigne marque l'apogée de la lutte contre d'Épernon; elle lui donne aussi son vrai caractère. Le château pris, on se met aussitôt à le démolir. Tout le monde y travaille joyeusement : en quelques jours, il ne reste plus debout

que le grand bastion d'angle. Cependant, on traite avec le roi, ou plutôt avec Mazarin. La première condition posée, avant la victoire, était que le Château-Trompette serait laissé aux mains des Bordelais. Maintenant, on exige qu'il ne soit pas rebâti et que le roi, par donation ou par achat, en concède l'emplacement à la ville. C'est déjà l'idée qui triomphera sous Louis XVI. Le rasement du château sera, pendant quelques jours, la pierre d'achoppement des négociations, péniblement poursuivies à Lormont et à Blaye par le maréchal du Plessis-Praslin. C'est ainsi qu'à chaque réveil du vieil esprit municipal, la forteresse de Charles VII, menacée, vouée à la destruction, trembla sur ses fondements. Contre elle il s'acharna, au « temps où la Renaissance le réchauffait des souvenirs de la liberté antique », comme « quand la Fronde lui fit entrevoir un instant la République dans les astres » [1].

Dans cette lutte inégale, la victoire resta au pouvoir central. Mais les Bordelais ne désarmèrent qu'en apparence. Après la seconde Fronde, le premier souci de la royauté est de « rétablir » le Château-Trompette « sans retardement ». Dès le mois de septembre 1653, moins de deux mois après l'entrée des troupes royales dans Bordeaux, on se met à l'œuvre; et Mazarin, si avare d'ordinaire, sait trouver tout l'argent nécessaire. La reconstruction du Château-Trompette, c'est pour lui, comme pour Charles VII et Henri II, la grande leçon à donner aux Bordelais; ces pierres remises en place, c'est le raffermissement du despotisme ébranlé par deux des plus fortes tempêtes qu'il ait jamais subies. Encore si l'Ormée était la dernière ! Mais voici qu'en 1675, Bordeaux se soulève de nouveau. La révolte est cette fois bien moins grave : ce n'est qu'une émeute, provoquée par les impôts levés à l'occasion de la guerre de Hollande. N'importe : le châtiment sera, cette fois, exemplaire. Pour punir la canaille d'avoir assailli à coups de pierres les commis de la marque de l'étain, assiégé l'hôtel de ville, fait des barricades à Saint-Michel et à Sainte-Croix, pour punir les jurats d'avoir trop mollement réprimé la sédition, deux arrêts du Conseil ordonnent, pour agrandir le Château-Trompette, de raser tout le quartier qui s'étend au sud jusqu'au Chapeau-Rouge, de reculer à l'ouest la ligne des couvents et des maisons de la rue du Burga. Des plans sont dressés; Vauban les retouche et les met au point. La nouvelle forteresse s'élève formidable, semblable à un énorme porc-épic, dirigeant contre la ville les pointes de ses bastions, de sa contre-garde, de ses demi-lunes.

1. C. Jullian, *Ibid.*

Pour l'élever et la protéger, on a fait autour d'elle un vaste désert. Les Piliers de Tutelle ont été rasés; les Jacobins ont dû porter leur couvent en arrière de la rue du Burga; leurs voisines, les Catherinettes, ont dû s'enfuir au faubourg Saint-Seurin. Rasés aussi les beaux hôtels du Chapeau-Rouge élevés par la Renaissance. Trois cents maisons tombèrent sous le pic des démolisseurs. La colère royale semait ainsi la désolation et la mort. A la place de ce qu'avait détruit un vandalisme stupide, un ensemble de constructions basses et trapues s'étala, autour desquelles l'habileté des ingénieurs avait fait merveille pour multiplier les courtines fuyantes et les bastions menaçants. Le nouveau Château-Trompette formait, comme l'a si bien dit M. Jullian, « toute une cité, aussi grande que le vieux Bordeaux, allant des Jacobins aux Chartrons, de la font d'Audège à la rivière, cité fermée et soldatesque, sale et boueuse, pleine de terrains inutiles et de réduits malpropres »[1].

Les Bordelais acceptèrent tout avec une soumisssion qui ne fut qu'apparente. En effet, au lendemain même des décisions royales qui portaient brutalement le trouble dans la vie de la cité, ils trouvèrent un moyen détourné de se venger. Les propriétaires des maisons démolies demandèrent aux jurats de leur obtenir du roi la cession d'une bande de terrain sur la rivière, « depuis le canal Saint-Pierre jusques à la tour d'Ast » (tour du Pont-de-la-Mousque). Ils s'offraient à y bâtir un rang de maisons d'architecture uniforme. C'est la première idée de la façade. Elle n'aboutit pas; mais Boucher retrouva, en 1728, le projet dans les cartons de l'Intendance : il le fit sien et le réalisa à sa façon, en construisant la place Royale. Or, si l'on songe que ce travail fut la première étape de la transformation de Bordeaux, dont la démolition du Château-Trompette fut la dernière, il n'est point paradoxal de soutenir que la pétition des propriétaires des maisons démolies fut comme leur revanche et le premier coup indirectement porté à l'encombrante forteresse[2].

Pendant tout le XVIIIe siècle, les Bordelais en firent le siège, patiemment, sournoisement, non plus à coups de canon, comme au temps de Sauvebœuf et du président d'Espagnet, mais à coups de mémoires et de doléances. Ce sont conflits incessants avec l'état-major du château, plaintes contre les matériaux de démolition versés à la rivière et qui risquent d'entraver la navigation, disputes

1. *Histoire de Bordeaux*, p. 511.
2. Voir R. Céleste, *Les Piliers de Tutelle*. Bordeaux, 1906, p. 22-23.

au sujet de la propriété des glacis, des bornes royales qui délimitent la zone militaire, du passage devant le château le long de la rivière. Dans cette guerre incessante, les jurats trouvèrent des auxiliaires inattendus dans les intendants. Expédiés à Bordeaux par Richelieu et Mazarin pour y faire cesser la clameur de disputes qui montait de partout, non seulement des faubourgs populaires, mais surtout de l'Ombrière, de l'Archevêché, du château de Puy-Paulin, de l'Hôtel de Ville, ils avaient commencé par imposer silence à tout le monde, puis s'étaient installés solidement pour faire leur besogne. De Sève s'était contenté d'exécuter ponctuellement les ordres de Louis XIV et de raser les abords du Château-Trompette. Ses successeurs, plus libérés du joug de Versailles, se prirent à aimer Bordeaux, malgré lui, et résolurent d'en faire une ville élégante et correcte. Et, par la force des choses, ils furent conduits à regarder, eux aussi, le château du roi comme l'obstacle à vaincre et à supprimer. Ce que l'esprit municipal, réduit à n'être plus qu'une opposition mesquine et souvent inintelligente, eût été incapable de faire, l'initiative hardie et méthodique de Tourny, d'Esmangart, de Dupré de Saint-Maur le réalisa.

Dans le silence de la grande paix monarchique, la forteresse de Duplessis et de Vauban était devenue inutile. Dans un siècle où, sous l'influence d'une décentralisation intellectuelle trop méconnue, les anciennes capitales provinciales recouvraient leur prestige, ces fossés, ces bastions, ces canons au cœur d'une ville apparaissaient, bien qu'à peine âgés de soixante ans, comme une chose très vieille et absolument surannée. L'impression qu'ils devaient produire sur les esprits cultivés de 1750 met en pleine lumière l'étonnante transformation qui s'était faite dans les mœurs depuis un demi-siècle. Imaginons ce que pouvait penser de l'antique forteresse un académicien bordelais se promenant sur ces glacis en lisant la première édition de l'*Esprit des Lois*. Un vent nouveau a soufflé; et la raison veut que ce qui n'a plus sa raison d'être disparaisse.

Non seulement la raison, mais encore l'avenir de Bordeaux exigeait que le Château-Trompette disparût. Il coupait la ville en trois. A l'époque où Charles VII l'avait bâti, elle était limitée à la grande enceinte de 1302. Mais, depuis, de grands changements étaient survenus. D'une part, le faubourg de Saint-Seurin, débordant les limites de l'antique sauveté, s'était étendu au delà de la rue Fondaudège, et des voies nouvelles s'étaient ouvertes à travers les jardins et les vignes. D'autre part, le long de la rivière, dans la palu,

un quartier nouveau était né. Des tavernes de mariniers avaient poussé là, puis des magasins et des chais. Au XVIe et au XVIIe siècle, le faubourg des Chartrons s'était allongé vers le nord en mince filet. Bordeaux avait commencé de ce côté cette descente vers la mer qui est un des traits caractéristiques de son développement. Au XVIIIe siècle, les Chartrons avaient encore grandi : aux voies qui reliaient la grande rue Notre-Dame à la rivière (rue du Couvent, rue Raze, rue Ramonet, rue Saint-Esprit, rue Borie, rue Barreyre), d'autres s'étaient ajoutées, la rue Tourat et la rue Cornac, les rues Cachecocu, Cantemerle et Saint-Michel, la rue Saint-Joseph, entourant le grand couvent des Carmes; et déjà s'amorçaient, à travers la palu déserte, le chemin du roi (rue Camille-Godard) et l'allée de Boutaut[1]. Deux grands établissements industriels, la verrerie Mitchell, la faïencerie Hustin, indices d'un âge nouveau, s'étaient installés, le second près de la rue Fondaudège, le premier sur le chemin qui conduisait de la porte Saint-Germain aux Chartrons. Dès 1730, l'investissement du Château-Trompette du côté nord était commencé.

Tourny l'acheva, en 1746, par la création du Jardin-Public. Hardiment il le tourna face à la forteresse et l'ouvrit sur le chemin des Chartrons. Désormais, les deux faubourgs sont destinés à être réunis et incorporés à la ville. A l'ouest et au sud, le grand intendant traça deux lignes de circonvallation redoutables : les allées de Tourny dès 1744, les allées du Chapeau-Rouge après 1750, dont la quadruple rangée d'arbres égaya la bordure de la morne esplanade. Le Château-Trompette fut ainsi complètement entouré d'un cordon d'avenues qui le respectaient sans doute, mais qui était déjà singulièrement inquiétant.

Après les travaux d'approche, voici l'attaque. Elle commence en 1771. C'est l'intendant Esmangart qui la mène. Il a un auxiliaire tout-puissant, le vainqueur de Port-Mahon, le maréchal-duc de Richelieu. Il s'agit de s'emparer d'une partie de l'esplanade. On l'aborde par le côté méridional, celui-là même dont les bourgeois, en 1649, s'étaient réservé l'attaque. Le 4 novembre 1773, des lettres patentes en autorisent l'occupation, et Louis construit le Grand-Théâtre, puis un îlot de maisons entre le nouveau monument et la grille du Chapeau-Rouge.

Dupré de Saint-Maur continue l'œuvre commencée par Tourny et Esmangart. En 1782, il lit à l'Académie son admirable *Mémoire*

1. Cf. le plan de Lattré de 1733.

relatif à quelques projets intéressants pour la ville de Bordeaux. Le Château-Trompette y est condamné dans les termes les plus forts et les plus heureux. Il faut, dit l'intendant, supprimer « cette inutile forteresse qui, faisant une espèce de tache sur le plan comme dans l'histoire de la ville de Bordeaux, rappelle sans cesse à nos yeux ces temps de trouble et d'anarchie que ses habitants ont à jamais abjurés ». Il faut faire sauter cette barrière qui coupe la ville en trois et « qui ne laisse pas d'influer plus qu'on ne l'imagine sur le caractère et les mœurs des habitants de ces trois quartiers » [1].

A ce mémoire est joint un plan, conception de l'administrateur le plus intelligent et le plus hardi que Bordeaux ait jamais possédé. Sur ce plan, le Château-Trompette est rasé. A sa place s'étend un quartier nouveau, qui assure définitivement la cohésion des membres épars de la cité. Une grande voie, coupant en travers l'esplanade (le futur cours du XXX-Juillet), prolonge la rue Sainte-Catherine et relie le vieux Bordeaux au Jardin-Public. Une vaste place en hémicycle, avec rues rayonnantes, s'ouvre sur la rivière. La figure nouvelle de Bordeaux est sur ce point fixée d'une main très sûre et presque définitive par le grand intendant.

Ce qu'il fallut d'efforts pour réaliser son grandiose projet, quels contre-temps en traversa son exécution, quelles déformations il subit, quelle résistance passive opposa le Château-Trompette, la dramatique histoire de la place des Quinconces nous l'apprendra. Il ne fallut pas moins de trente-six ans pour que la chose fût faite. Les lettres-patentes du 15 août 1785 avaient solennellement condamné le Château-Trompette. Louis avait fait adopter son magnifique projet. On se mit à l'œuvre : on démolit les bastions de Navarre, on commença à construire la façade du quai de Calonne, et les Bordelais purent voir, en février 1786, flotter en haut d'un échafaudage élevé dans la cour du château le drapeau qui marquait l'endroit où devait être érigée la colonne Ludovise. Puis, c'est la faillite Montmirail, le grand scandale financier, l'arrêt de tous les chantiers. Et la colossale entreprise avorte misérablement.

La Révolution est survenue. Elle contribue, elle aussi, à retarder la mort du Château-Trompette. Elle redonne, quelque temps, un semblant de vie à ce monument du despotisme. Les Bordelais de 1789 retrouvent les âmes de leurs ancêtres de 1548, de 1649, de 1675. Ils ont à prendre leur Bastille; ils se disposent à marcher contre elle. L'illustre régiment de Champagne, qui compose la

1. Dupré de Saint-Maur, *Mémoire*, note 30.

garnison, pourrait y soutenir un siège, comme jadis les troupes du sieur du Haumont. Mais le comte de Fumel livre lui-même à l'armée patriotique les fusils et les clés. Vingt-six hommes de la garde bourgeoise occupent le château, comme en 1548 la milice du jurat Lestonnac, et on fouille les casernes et les casemates pour y découvrir de mystérieux souterrains, qui n'existent d'ailleurs que dans l'imagination d'un soldat aviné [1]. Mais les Bordelais sont satisfaits : sous le brûlant soleil de juillet, ils ont, comme les Parisiens, occupé leur Bastille, réalisé le rêve de trois siècles, et pendant huit ans le Château-Trompette de Charles VII et de Louis XIV devient le fort de la Révolution.

Après cet intermède, la question posée par les intendants est reprise par le Directoire. La loi du 21 fructidor an V ordonne à nouveau la vente des terrains, la création d'une place centrale et l'érection d'un monument consacré au triomphe des armées de la République et à la paix. Alors commencent les concours et les projets, qui se prolongent officiellement jusqu'au Consulat, en réalité jusqu'à la fin de l'Empire. Architectes bordelais et parisiens se donnent carrière, travaillant à l'envi à « attacher de grandes idées morales » à l'œuvre future, à s'élever « à cette majestueuse simplicité qui caractérise les monuments des anciens », à « surpasser les Grecs par les arts comme par les armes ». De ces projets, les uns publiés, les autres demeurés dans les cartons de leurs auteurs, de ces efforts considérables auxquels sont attachés les noms de Lhote et de Laclotte, de Combes, de Clochar, de Baltard, de Labarre, n'est-il donc rien resté? Ils méritent, je crois, d'être étudiés de près. D'une part, on y voit comment à l'idée de la place semi-circulaire de Dupré de Saint-Maur et de Louis se substitua celle du carré long, terminé par un hémicycle et planté d'arbres sur les côtés. On y voit germer aussi des idées qui ont éclos, les bains, les colonnes rostrales, les statues de Montaigne et de Montesquieu, le monument aux Girondins, d'autres qui attendent leur heure, comme les Musées. D'autre part, les motifs de décoration imaginés et étudiés à Bordeaux de 1790 à 1800, s'ils n'ont pas été réalisés ici, l'ont été ailleurs. Il y a des ressemblances frappantes entre les temples de la Paix, les arcs de triomphe, les voies triomphales dessinés à Bordeaux et la Madeleine, les arcs de triomphe du Carroussel et de l'Étoile, les avenues rayonnantes qui entourent ce dernier, à Paris. Tout ce bouillonnement d'idées, dont la future esplanade bordelaise fut l'oc-

1. Voir l'article de J.-E. Felgar [Emile Martin] dans la *Gironde* du 15 juillet 1894.

casion, a sa place dans le mouvement qui produisit les plus belles œuvres du premier Empire, et Chalgrin et Percier sont, dans une certaine mesure, les tributaires de Combes et de Clochar.

Cependant le Château-Trompette était toujours debout. Mutilé par Louis, il dressait sa ruine lamentable au milieu de ses fossés à demi comblés. D'ignobles baraques, des échoppes lépreuses en enlaidissaient les abords, qui n'étaient qu'un cloaque. Pour la troisième fois, son arrêt de mort fut signé à Bayonne, par Napoléon Ier, le 25 avril 1808. Il devait être démoli et, à sa place, les Bordelais recevaient l'ordre de construire un palais de justice, dont Combes fit aussitôt les plans. Le palais de justice fut construit; mais on sacrifia pour cela l'autre château de Charles VII, le Hâ, et l'idée d'une place centrale l'emporta. La Restauration fit sien le projet de Dupré de Saint-Maur, modifié par les architectes du Directoire et du Consulat, et le 22 janvier 1818 la municipalité présidait à la plantation des allées qui devaient border la place projetée. La cérémonie fut solennelle avec raison : elle marquait une date vraiment historique, l'aboutissement d'un long effort, la victoire définitive sur un passé à jamais aboli.

Vous le voyez, Messieurs, par cette rapide vue d'ensemble, l'histoire du Château-Trompette mérite d'être contée. Je me permets d'ajouter qu'elle ne l'a jamais été. Sans doute, les principaux épisodes, les plus dramatiques, ont été étudiés dans des livres, dont certains sont excellents. Je n'ai garde d'oublier la bonne *Histoire de la conquête de la Guyenne* de Ribadieu, le consciencieux travail de M. Gigon sur *la Révolte de la gabelle en 1548*, l'*Histoire des théâtres de Bordeaux* de Detcheverry, le *Victor Louis* de Marionneau, le *Napoléon à Bordeaux* de M. Rousselot, les nombreux documents publiés dans les *Archives historiques de la Gironde*, dans les *Actes de l'Académie*, dans la Société archéologique, ni enfin l'*Histoire de Bordeaux* de mon éminent prédécesseur, où les idées maîtresses sont indiquées avec une si admirable netteté, où les étapes de la transformation de la ville sont marquées d'une façon si précise et si vivante. Mais, d'une part, certaines époques ont été laissées à peu près dans l'ombre; d'autre part, la synthèse reste à faire. Nous l'essaierons. Par là, le sujet traité cette année dans ce cours aura, du moins, le mérite d'être neuf, et son étude pourra peut-être ajouter quelque chose à l'histoire de Bordeaux.

PAUL COURTEAULT.

LE GOUVERNEMENT DU MARÉCHAL DE MATIGNON

EN GUYENNE

PENDANT LES PREMIÈRES ANNÉES DU RÈGNE DE HENRI IV

(1589-1594)

(Suite.)

II

LE SIÈGE DE BLAYE

Après l'échec de leur tentative pour obtenir l'extinction du subside de Royan, les jurats de Bordeaux disaient très nettement qu'ils ne voyaient plus aucun remède à la situation, « si ce n'est que Sa Majesté contraigne le sieur de Lussan de se renger au debvoir qu'il est tenu et le rende obeissant à la justice »[1].

Aussi voyons-nous dès la fin de l'année 1592 le maréchal de Matignon aller mettre le siège devant Blaye.

Ce siège est à coup sûr la plus importante des opérations militaires dont nous ayons à nous occuper. Tous les historiens du temps l'ont raconté avec plus ou moins de détails. Et depuis, il n'y a pas une histoire de Bordeaux ou de Matignon qui n'en ait au moins fait mention. Dans ces toutes dernières années, une brochure spéciale lui a été consacrée[2], et plus récemment encore, M. de La Roncière s'est occupé de la partie maritime du siège[3].

Nous avons publié deux récits complets du siège de Blaye[4]. L'un d'eux, qui provient de la bibliothèque de De Thou[5], présente de tels points de ressemblance avec le récit de cet historien que nous n'hésiterons pas y voir le rapport qui lui a servi de source. Mais

1. Lettre des Jurats à M. de La Burthe, 21 mai 1592. Arch. de Bordeaux, BB 90.
2. Gélineau, *Le dernier triomphe de la Ligue sous Henri IV. Siège de Blaye par Matignon...*, Paris, 1905, in-18.
3. La Roncière (Ch. de), *Histoire de la marine française*, t. IV (1910), pp. 231 et suiv.
4. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, pp. 258 et 261.
5. *Catalogus bibliotheceae Thuanae*, t. II, p. 477.

l'intérêt de ce document s'accroît singulièrement quand on le compare à l'autre récit[1], qui présente avec lui de telles analogies, non seulement de style, mais aussi d'écriture, que l'on peut sans crainte attribuer les deux relations à un même auteur. Or, le rédacteur de cette dernière narration, tout en affectant en général une forme impersonnelle, se laisse aller une ou deux fois à parler à la première personne[2]. C'est donc le récit d'un témoin oculaire que nous avons là; son auteur était l'un des hommes qui prirent part à l'expédition envoyée par Castelnau au secours de Blaye. Une note qui se trouve dans le document en question, et qui n'est à coup sûr pas une adresse, car elle est en quelque sorte mêlée au texte et d'autre part se trouve à l'intérieur de la double feuille dont se compose le document, nous donne même sans doute le nom de cet auteur; et il se trouve que nous le connaissons par ailleurs : c'est un certain Jean Gardera, qui avait été maître de poste à Bordeaux, et qui fut privé de son office parce qu'il se déclara pour la Ligue[3]. Dans notre texte, il donne son adresse à Paris, rue du Bourg-l'Abbé.

Le complément de ces documents est la carte anglaise du siège[4].

Enfin, pour les événements qui eurent lieu en Gironde en avril-mai 1593, nous avons aussi des récits de témoins. L'un d'eux est le rapport officiel de La Limaille[5]. Un autre est une version rochelaise des événements[6], que l'on peut compléter avec le *Diaire de Merlin*[7].

Enfin, nous compléterons ces relations contemporaines par l'ouvrage moderne d'un historien espagnol, M. Duro[8].

I. — Préliminaires.

Avant de raconter le siège même, faisons un rapide retour en arrière et rappelons les principaux événements qui portèrent Matignon à investir la place.

1. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 258.
2. « nous resolumes de passer a Blaye.... et prismes » — « le lendemain enportasmes le premier corps de garde ». *Ibid.*
3. Provisions dudit office en faveur de Jacques Le Roy, son successeur, datées du camp de Chartres, 16 février 1591. Arch. de la Gironde, C 3801, f° 12 v°.
4. British Museum. *Cotton.* Augustus I, vol. II, n° 80. — Publiée par Michel (Fr.), *Histoire du commerce et de la navigation à Bordeaux*, t. 1, p. 443.
5. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XIII, p. 194.
6. *Ibid.*, t. XIII, p. 196.
7. *Diaire de Jacques Merlin ou recueil des choses [les] plus memorables qui se sont passées en ceste ville [de La Rochelle] de* 1589 *à* 1620. Publié dans les *Arch. hist. de la Saintonge et de l'Aunis*, t. V.
8. Fernandez Duro (Cesareo). *Armada española....* t. III. Madrid. 1897.

Le gouverneur de Blaye, Jean-Paul d'Esparbez de Lussan, avait fait ses premières armes en Italie sous Monluc. Et l'on retrouve en lui le catholicisme farouche et la ténacité de son ancien chef. Au reste sa vie, non plus que celle de Monluc, ne paraît avoir été exempte d'actes de cruauté[1]. Dupleix prétend que Matignon aurait voulu acheter le gouvernement de Blaye à Lussan, et que le refus de ce dernier le rendit odieux au maréchal, qui jura dès lors sa perte[2].

Il n'est pas besoin d'imaginer des rancunes personnelles pour expliquer leur inimitié. La question est beaucoup plus simple : Lussan tient une des places les plus importantes de la province, au confluent de la Garonne et de la Dordogne, et qui commande ces deux rivières. Il abuse des avantages de sa situation. Le devoir du maréchal est de le mettre à la raison.

Dès le mois de septembre 1589[3], Lussan, se plaignant de n'être point payé de ses gages, arrête au passage quelques navires, dont l'un appartenait au gouverneur de Dieppe, les arme en guerre et se met à percevoir un impôt sur les bateaux passant devant Blaye[4]. Une députation du Parlement auprès de lui demeura sans résultats[5]. Quelques jours après, il intercepta des lettres adressées par le Conseil privé à Matignon.

Celui-ci dès lors autorisa les marchands à ne plus déposer leur artillerie à Blaye, quand ils remontaient le fleuve, ainsi qu'ils y étaient auparavant contraints, et à forcer le passage à l'occasion[6]. En vertu de cette autorisation, le 14 octobre[7], une cinquantaine de navires, sous la conduite de La Limaille[8], passaient de force

1. Témoin ce couplet d'une chanson composée sur lui en 1594 :

De Fressillon l'assazin excecrable
N'est point caché au Roy;
Comme, sortant de manger à ta table,
Il fut meurtry de toy,
Qu'envoyois pour faire l'homicide
Ton neveu pour guide,
Lussan.

Arch. hist. de la Gironde, t. XIII, p. 480.

2. Dupleix (de), *Histoire de Henry le Grand*, p. 125.

3. Cruseau, *Chronique*, t. I, p. 17. — Darnal, *Supplement des chroniques de la noble ville et cité de Bourdeaus*, p. 98, place cet événement en 1588.

4. Rapport au Roi sur la situation de la Guyenne, 14 octobre 1589. Bibl. Nat., *Dupuy*, t. LXI, f° 55. — Lettre anonyme au Roi, du 24 octobre 1589. Bibl. Nat., *Dupuy*, t. LXI, folio 62.

5. Cruseau, *op cit.*, t. I, p. 17. — Darnal, *op. cit.*, p. 98.

6. Rapport sur la situation de la Guyenne, 14 octobre 1589. Bibl. Nat., *Dupuy*, t. LXI, f° 55.

7. *Ibid.* En parlant du passage des navires devant Blaye, l'auteur du rapport écrit : « Aujourd'hui sont arrivés... » [à Bordeaux].

8. Lettre anonyme au Roi, du 24 octobre 1589. Bibl. Nat., *Dupuy*, t. LXI, f° 62.

devant Blaye après avoir tiré trois ou quatre cents coups de canon [1].

Peu après, Lussan manifestait l'intention de construire un fort dans l'île de Cazeau, qui eût achevé d'obstruer l'entrée de la Garonne. La Limaille, il est vrai, se flattait de l'en empêcher [2].

Ce n'est point dans l'île de Cazeau que Lussan construisit son fort. Ce fut sur la rive gauche de la Gironde, vis-à-vis de Blaye, à la hauteur de Lamarque [3].

En novembre 1589, Matignon fit bloquer ce fort par terre et par eau [4].

Lussan vendit sa capitulation pour 8,000 écus et la promesse d'être maintenu en son gouvernement de Blaye [5]. Sa garnison était entretenue aux frais du Roi. Il s'engageait à reconnaître l'autorité de Matignon; mais sa capitulation ne contenait aucune promesse de rester fidèle à Henri IV. Ce dernier, néanmoins, se contenta d'un semblable traité, car, écrivait-il à Matignon, « ce ne sont plus les parolles et sermens qui lient les hommes, qui scavent assez leur donner telle glose qui leur plaise, quant ilz s'en veullent despartir » [6].

Quelque temps après, Lussan demandait une compagnie de vingt-cinq chevau-légers, et Frontenac conseillait au Roi de les lui donner, disant qu'il fallait « arrester les umeurs chaudes par tels moiens et autres bienfés » [7].

Pendant un certain temps, on n'entend plus parler de lui. Mais, vers la fin de l'année 1590, il donne asile aux ligueurs qui avaient attaqué Bourg [8]; le 13 octobre, il se mit à arrêter les navires anglais passant devant Blaye, en arma cinq ou six en guerre et perçut un impôt d'un écu et demi par tonneau de vin et de 2 ou 2 1/2 0/0 sur les autres marchandises [9]. Tandis que Matignon écrivait à La Limaille pour tâcher d'obtenir son concours afin de mettre un terme

1. Lettre du 24 oct. — Rapport du 14 oct.
2. Lettre du 24 octobre.
3. *Lamarque* (Gironde, canton de Castelnau). Ce fort est indiqué sur la carte anglaise.
4. Ordonnance de Matignon, datée de Bordeaux, 23 novembre 1589, relative à l'armement des « navires qui sont devant le fort de Cussac » (Cussac est tout voisin de Lamarque). Arch. de Bordeaux, AA 17. — États des vivres fournis par les jurats pour les gens de guerre « qui étoient tant devant le fort de Lamarque et Cussac en Médoc, que dans les navires et vaisseaux armés et envoyés par ledict Seigneur » (Matignon *Inventaire des registres de la Jurade*, t. I, p. 354.
5. Cruseau, *Chronique*, t. I, p. 22. — Darnal, *Supplement des chroniques de la noble ville et cité de Bourdeaus*, p. 101.
6. Lettre de Henri IV du 16 décembre. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 213.
7. Lettre de Frontenac au Roi, du 3 janvier 1590. *Arch. hist. de la Gironde*, t. IV, p. 219.
8. Lettre du Parlement au Roi, 15 nov. 1590. *Arch. hist. de la Gironde*, t. VII, p. 216. Lettres de rémission pour les ligueurs de Bourg, du 27 oct. 1594. Arch. de la Gironde. B 46, f° 120 v°.
9. Cruseau, *Chronique*, t. I, p. 31. — Lettre du Parlement, du 25 oct., *Arch. hist. de la Gironde*, t. VII, p. 209. — Lettre de Matignon, du 13 novembre 1590. *Ibid.*, t. VII, page 213.

aux abus de Lussan[1], le Parlement, le clergé et les jurats de Bordeaux envoyaient une députation à Blaye[2]. Mais c'est en vain qu'elle offrit à Lussan des avantages « par dessus la raison »[3]; elle ne parvint pas à le fléchir. En février 1591, le Parlement se voyait obligé de mettre ses décrets contre le gouverneur de Blaye entre les mains de Matignon, pour les faire exécuter par la force[4].

Cependant, nous touchons à l'époque où fut renouvelé le bail du subside de Royan[5]. Rappelons que Raymond Duverger et ses associés avaient assumé, entre autres charges, le paiement de la garnison de Blaye. Lussan n'eut rien de plus pressé que de se faire verser par eux un premier acompte de 18,000 écus[6]. Et c'est là sans doute, bien plus que les menaces du Parlement, ce qui lui fit cesser un certain temps ses exactions[7]. Au reste, comme nous l'avons dit, les fermiers établirent un bureau à Blaye[8] et, tant qu'ils y furent, ils s'entendirent presque trop bien avec Lussan puisque celui-ci arrêta désormais des vaisseaux, non plus en son propre nom, mais au nom des fermiers[9].

Cette accalmie ne dura pas longtemps. Le 1er mars 1592[10], Lussan se mit à lever, par-dessus le subside de Royan, un nouvel impôt plus lourd que tous les précédents, de 2 écus par tonneau de vin et 4 0/0 sur les autres marchandises[11]. La conséquence immédiate en fut, comme nous l'avons déjà vu, la rupture des négociations pour l'extinction du subside de Royan.

Dès lors, on prend des mesures énergiques en vue de mettre Lussan à la raison.

Nous venons de dire qu'en 1589, Matignon avait autorisé les

1. Lettre de Matignon, du 13 novembre. Cf. note précédente.
2. Lettre du Parlement, du 25 octobre. Cf. page précédente, note 9. — Darnal, *op. cit.*, p. 103. La Cour députa Sarran de Lalanne, Bavoliés et Desaigues, le clergé deux de ses membres, les jurats un trésorier de France et le procureur de la ville. Merville accompagna les députés.
3. Lettre du Parlement, du 25 octobre. Cf. page précédente, note 9.
4. Lettre du Parlement au Roi, du 7 février 1591. *Archiv. hist. de la Gironde*, t. X, p. 565.
5. Le 24 août 1591.
6. Lettre de Matignon au Roi, du 20 avril 1592. Bibl. Nat., *Dupuy*, t. LXI, p. 269. Cette lettre a été éditée dans les *Arch. hist. de la Gironde*, t. X, p. 582. Les éditeurs ont lu 18,000 livres et non 18,000 écus.
7. Les termes qu'emploie Matignon dans ses lettres au roi en mars-avril 1592, montrent bien que Lussan avait dû cesser un temps ses exactions : « Le sieur de Lussan fut poussé et suscité à *recomencer* d'arrester les navires. » Lettre du 20 avril. Cf. note précédente. — « Le sieur de Lussan... ayant *de nouveau* estably une imposition... » Lettre du 28 mars. *Arch. hist. de la Gironde*, t. X, p. 584.
8. Délibération du 19 septembre 1591. *Inventaire des registres de la Jurade*, t. IV, p. 430.
9. Arrêt du Parlement du 20 décembre 1591. *Inventaire...*, t. IV, p. 432.
10. Lettre de Matignon au Roi, du 20 avril 1592. Cf. note 6.
11. Lettre de Matignon, du 28 mars 1592. Cf. note 7.

vaisseaux anglais à remonter jusqu'à Bordeaux avec leur artillerie, sans la déposer à Blaye. Un arrêt du Parlement, du 22 août 1591, leur confirma cette permission[1]. En outre, à la prière du roi de France, la reine Élizabeth décida d'entretenir six vaisseaux en Gironde, pour la police du fleuve. Peter Houghton se chargea d'équiper à ses frais cette petite flotte, et fut autorisé en échange à lever un droit sur les marchandises françaises débarquant dans les ports anglais[2].

D'autre part, le 30 septembre 1592[3], Henri IV passait un contrat avec La Limaille, aux termes duquel ce dernier s'engageait à équiper à ses propres frais une escadre de vingt unités[4], montée par dix-sept à dix-huit cents hommes, pour la protection du commerce, depuis Saint-Jean-de-Luz jusqu'au Conquet, qui devait prendre la mer en partie le 15 octobre, en partie à la fin de novembre 1592. Cette flotte était placée sous le haut commandement de Saint-Luc. Henri IV, de son côté, pour permettre à La Limaille de rentrer dans ses frais, l'autorisait à lever sur les bateaux marchands un subside de 2 écus par tonneau de vin et de blé, de 5 sous par muid de sel et de 4 0/0 sur les autres marchandises[5]. Les bureaux destinés à la recette de cet impôt devaient: pour la Gironde, se trouver à Castillon-de-Médoc; pour les bouches de la Charente, en un lieu encore indéterminé et qui serait désigné par l'intendant des finances du roi résident à la Rochelle; pour la Bretagne enfin, un tel endroit dont on pourrait s'emparer. Le contrat était valable pour cinq ans. Mais Henri IV se réservait le droit, si bon lui semblait, de «retirer la dicte armée entre ses mains pour en dispozer» à sa guise, à la charge de verser une indemnité à La Limaille.

Une disposition spéciale du contrat ordonnait à Matignon de seconder La Limaille de ses forces, au cas où les ennemis dirigeraient une entreprise contre Castillon, afin d'empêcher la levée de l'impôt.

1. Arch. de la Gironde, B 348. — *Inventaire des registres de la jurade*, t. I, p. 168.

2. Arrêt du Conseil des douanes, du 21 novembre 1592. *Calendar of state papers. Domestic series. Elizabeth* (1591-94), p. 286. — Darnal, *op. cit.*, p. 103. — A cette flotte anglaise se joignirent 14 pataches françaises. Cf. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, pp. 258 et 261. Elles devaient être sous les ordres d'Eymery Jaubert de Barrault.

3. Petites lettres patentes datées du camp de Champ-sur-Marne, 30 sept. 1592. Une copie du temps se trouve aux Arch. de Libourne, EE 21.

4. 2 navires de 3 à 400 tonneaux, 4 de 2 à 300, 4 de 150, 4 de 60 à 100, et 6 pataches.

5. Sur des réclamations contre la lourdeur de cet impôt, Henri IV, par des lettres patentes du 30 janvier 1593, ordonna la nomination d'une Commission formée de 2 parlementaires, 2 trésoriers de France et 2 délégués de Bordeaux, La Rochelle et Bayonne, pour étudier la question. *Inventaire des registres de la jurade*, t. I, p. 285. Un arrêt du Conseil d'État du 3 février 1594, supprima les bureaux qui se trouvaient en Gironde, tout en maintenant ceux de Soubise et de Brouage. (Bibl. Nat., ms. fr. 18159, folio 45.).

Pendant le siège de Blaye, au début de l'année 1593, ce fort fut en effet surpris par l'ennemi. Matignon y envoya le capitaine Gourgues qui le reprit en huit jours[1].

Outre la flotte anglaise et celle de La Limaille, Matignon en arma une autre aux frais des bourgeois de Bordeaux, de la bonne volonté desquels répondaient les jurats quand il s'agirait de châtier Lussan[2]. Le maréchal profita de leurs bonnes dispositions et créa un impôt extraordinaire de trois écus par tonneau et 4 0/0 sur les autres marchandises dont la recette fut commise à Jean de Baratz. Le produit en fut destiné à l'armement d'une flotte[3].

II. — Début du siège. — Premiers secours : Renforts envoyés par Castelnau; Défaite de Montpezat a Cornil.

Lorsque Catherine de Bourbon quitta Bordeaux pour se diriger vers Saumur, où la rejoignit Henri IV, Matignon l'accompagna jusqu'en Saintonge; et c'est au retour de ce voyage qu'il vint mettre le siège devant Blaye[4].

Tandis que les six vaisseaux anglais, renforcés de trois navires flamands bloquaient le port, lui-même s'approchait par terre avec une armée[5]. Il arriva par le sud, en longeant les bords de la Gironde.

Les premières escarmouches eurent lieu le 21 décembre 1592[6]. Le lendemain, le maréchal occupait le faubourg de Sainte-Luce, où il logeait son armée dans trois moulins qui s'y trouvaient. S'il

1. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 261.— Delurbe, *Chronique bourdeloise*, f° 52 v°.

2. « Et en ce cas, ne faisons doubte que nos bourgeois ne s'efforcent de satisfaire parmy de tant de miséres tout aultant qu'il leur sera possible à la volonté de Sa Magesté. » Lettre des jurats à La Burthe, 21 mai 1592 (Arch. de Bordeaux, BB 90).

3. Nous n'avons pas retrouvé la date exacte de l'érection de cet impôt. Mais il en est question dans une délibération de la jurade de juin 1593 (un arrêt du parlement du 19 juin, désigné comme récent, y est cité), et on le désigne comme ayant été « érigé puis ung an » à Bordeaux pour l'entretien de « l'armée navalle » (Arch. de Bordeaux, BB 39). — D'autre part, dans le contrat passé par le gouvernement anglais avec Peter Houghton pour l'entretien de 6 vaisseaux anglais en Gironde, il est dit que le gouvernement français s'engageait à faire lever un impôt à Bordeaux pour subvenir à l'entretien de ces vaisseaux (*Calendar of States papers. Domestic. Elizabeth*, 1591-94, p. 286). — Et quand le parlement, le 23 juillet 1593, supprime l'impôt de 3 écus et 4 0/0, Matignon s'y oppose en raison des obligations qu'il a envers l'Angleterre (Cf. Cruseau, *Chronique*, t. I, p. 78). — Nous serons donc amenés à nous demander si cet impôt ne fut pas, en partie tout au moins, destiné à l'entretien de la flotte anglaise. — Nous verrons au reste que les Bordelais fournirent d'autres sommes pour le siège de Blaye.

4. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, pp. 258 et 261. — Remarquons que c'est alors seulement que Lussan se déclara pour l'Union (Cf. Cruseau, *Chronique*, t. I, p. 69).

5. Selon Cruseau, *op. cit.*, t. I, p. 77, l'armée que Matignon entretint sous les murs de Blaye ne dépassa jamais 2,500 hommes.

6. Cruseau, *op. cit.*, t. I, p. 69. — Dans un autre passage (t. I, p. 74), Cruseau prétend que le siège aurait commencé dés le 10 décembre. Lacolonie de son côté (t. II, p. 40) rapporte le début du siège à la veille de Noël.

fût arrivé un peu plus tôt, il se serait emparé des magasins qui étaient dans les faubourgs.

Dès ce moment commença l'investissement de la place que Lussan défendit en l'entourant d'une ceinture de sept corps de garde[1].

Quelques jours après, les assiégés firent une première sortie qui n'eut pas grand effet. Une seconde fut plus sérieuse : ils y perdirent entre autres Bernescut et du Barrail. Au dire de Caillière, ce dernier aurait été tué par le comte de La Roche lui-même[2]. Dupleix raconte que dans une de ces sorties Lussan eut son cheval tué sous lui et ne dut la vie qu'à l'héroïsme de son jeune fils qui le sauva[3].

Vers la même époque, le 31 décembre, eut lieu une entrevue au Monteil[4] entre Lussan et Saint-Luc[5]. Nous ne savons ni quel en fut le but, ni ce qui s'y passa.

Cependant, Matignon n'avançait pas rapidement. N'essayant pas d'emporter d'assaut la place, qu'il estimait trop forte pour cela[6], et prévoyant que les opérations traîneraient en longueur, il s'occupa de trouver de l'argent pour continuer le siège. Dans ce but, il se rendit à Bordeaux et, le 11 février, fit voter par les jurats un emprunt de 50,000 écus, dont le remboursement fut assuré par la création d'un nouveau subside de deux écus par tonneau de vin. En même temps fut ordonnée la levée d'un impôt de 30,000 écus sur le plat pays[7].

Cependant que Matignon s'appliquait à trouver de l'argent, Lussan appelait à son secours les ligueurs de Guyenne.

Il était déjà fréquemment ravitaillé par un capitaine des environs qui occupait une maison forte appelée La Vergne[8]. Elle était située au milieu d'un grand marais qui longe les rives de la Gironde et vient aboutir au flanc nord des murs de Blaye. Une seule chaussée,

1. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, pp. 258 et 261.
2. Caillière (J. de), *Histoire du Mareschal de Matignon*, p. 315. Il raconte cet incident lors de l'attaque des faubourgs. — Gélineau, *op. cit.*, p. 104, donne une pièce de vers sur le combat de La Roche et de du Barrail.
3. Dupleix (Sc.), *Histoire de Henry le Grand*, p. 126.
4. *Le Monteil* (Gironde, commune de Blaye).
5. Mention dans un registre de baptême : « sur les trois heures du soir, et lors messieurs de Lussan et Saint Luc parlementoyent aux Montheilz » (Arch. de Blaye, GG 1).
6. Agrippa d'Aubigné dit que le siège « ne fut qu'une ceinture à la place pour l'emporter par incommoditez, comme ne pouvant estre prise par effort » (*Histoire universelle*, édit. de Ruble, t. IX, p. 148).
7. Cruzeau, *Chronique*, t. I, p. 70.
8. Deux maisons sur la carte de Cassini sont appelées La Vergne, toutes deux aux environs d'Étauliers. Le nom de La Vergne s'applique aujourd'hui à toute une région marécageuse sise au nord de Blaye. Rappelons que le mot *Vergne* est synonyme d'aulne, d'osier, plantes marécageuses.

facile à défendre, y donnait accès. Cent à cent vingt hommes s'étaient enfermés dans ce fort, et de là mettaient à l'eau de petits bateaux plats qui passaient par les canaux sillonnant le marais, à l'abri de l'armée de terre aussi bien que de la flotte, qui ne pouvaient l'une ni l'autre les approcher, et par ce moyen ravitaillaient fréquemment Blaye[1].

Un secours plus considérable allait arriver bientôt à Lussan. Celui-ci envoya à Marmande un certain capitaine Alegret, pour demander à Castelnau d'expédier des renforts à Blaye. Le gouverneur de Marmande fit partir cent arquebusiers et vingt piquiers[2] qui se mirent en route une quinzaine de jours avant le Mardi-Gras[3]. Ils allèrent à pied jusqu'à Preignac[4], à une quarantaine de kilomètres en aval de Marmande. Là, ils s'embarquèrent sur trois bateaux que commandaient les capitaines Jean le Goux, Rivière et Jacques Gillet. Ils réussirent à passer devant Bordeaux malgré quelques vaisseaux anglais qui y étaient de garde. Mais comme ils avaient dépassé le bec d'Ambez, ils furent arrêtés par la flotte de blocus[5]. Ils se réfugièrent dans la jalle de Castelnau[6], débarquèrent et se tapirent dans les herbes du rivage. La flotte anglo-française, qui sans doute avait aperçu leurs barques, s'était mise à remonter le fleuve. Elle dépassa la jalle de Castelnau sans les voir, et quand elle se rendit compte de son erreur, la marée montante et le vent l'empêchèrent de rebrousser chemin. Les hommes de Marmande abandonnèrent leurs barques et décidèrent de gagner à pied un lieu appelé Eissan[7]. En chemin une troupe de paysans voulut les arrêter. Ils les culbutèrent, firent leur chef prisonnier et blessèrent son fils. Puis ils allèrent s'embarquer à Eissan dans deux méchants bateaux qu'ils y trouvèrent. Une tempête violente agitait alors le fleuve[8].

1. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, pp. 258 et 261.
2. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, pp. 258 et 261. — Caillière (*op. cit.*, p. 316) prétend que ce renfort fut de 800 hommes et qu'il s'embarqua sur 25 bateaux.
3. En 1593, le Mardi-Gras fut le 2 mars.
4. *Preignac* (Gironde, canton de Podensac).
5. Composée de 14 pataches françaises et 4 navires de guerre anglais. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, pp. 258 et 261.
6. *Ibid.* Ces documents disent « l'estiey de la Jaille », le « grand-Fossé », le « Canal de la Jaille ». D'autre part, ils disent très nettement que les hommes de Marmande étaient alors « entre Bourg et Blaye ». La Jalle de Castelnau, dont l'embouchure porte le nom de Grand Estey et qui se trouve en face de l'Ile Verte, à mi-chemin à peu près de Bourg et de Blaye, nous paraît donc devoir être désignée. — Rappelons que les jalles sont les cours d'eaux de la rive *gauche* de la Gironde.
7. *Issan?* (Gironde, canton de Castelnau, commune de Cantenac). Mais le récit de l'expédition dit qu'Eissan se trouvait à 4 lieues de l'endroit où ils étaient. Or Issan est à 4 kilomètres de l'embouchure de la Jalle.
8. Serait-ce la tempête que signale Cruseau au 1er mars, au cours de laquelle sombrèrent deux vaisseaux anglais, deux de Lussan et plusieurs pataches. Cruseau, *Chronique*, t. I, p. 72. — Darnal, *op. cit.*, p. 107, en signale une aussi vers cette époque.

Mais on était à la nuit, et ils voulaient gagner Blaye à la faveur de l'obscurité : ils s'embarquèrent donc. En route, ils rencontrèrent deux bateaux que la tempête entraînait à la dérive. Ils les arrêtèrent et, comme ils étaient plus solides que ceux où ils se trouvaient, ils s'y installèrent, abandonnant les deux barques d'Eissan. Dans le courant de la nuit, ils abordèrent à Blaye. Leur voyage avait duré, depuis Marmande, deux nuits et un jour. Lussan les logea dans le château de Blaye[1].

Le lendemain même de leur arrivée. Lussan fit une sortie et emporta le corps de garde des assiégeants le plus voisin de la ville[2]. Nous serions tentés de nous demander si cette sortie ne ferait pas une seule et même chose avec un prétendu assaut contre une demi-lune construite en avant d'une porte de Blaye, dont Caillière fait le récit, et au cours duquel le comte de La Roche fut blessé[3].

Tandis que le renfort envoyé par Castelnau arrivait à Blaye, d'autres secours plus importants se préparaient en Périgord.

Après une campagne aux frontières du Périgord et du Quercy, au cours de laquelle il s'était emparé de Villefranche-de-Belvès[4] et de Fontenilles[5], le gouverneur du Périgord, Montpezat, avait entrepris d'opérer sa jonction avec Brissac, gouverneur de Poitiers, afin de marcher tous deux au secours de Blaye[6].

Aubeterre, Thémines et quelques autres chefs royalistes, à la tête d'une armée composée de deux ou trois cents maîtres et de trois régiments d'infanterie avec deux canons[7], se mirent en devoir de les en empêcher.

S'étant concentrés à Monpazier[8], ils se lancèrent à la poursuite de Montpezat et lui reprirent Fontenilles. Puis, apprenant qu'il remontait vers le nord, passèrent la Dordogne à Siorac[9] et à Domme[10] et allèrent se ranger en bataille aux environs de Turenne afin de lui barrer le passage de la Vézère. Montpezat, qui avait traversé la

1. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 258 et 261.
2. *Ibid.*
3. Caillière (J. de), *Histoire du mareschal de Matignon*, p. 316.
4. *Villefranche-de-Belvès* (Dordogne, arrondissement de Sarlat).
5. *Fontenilles* (Dordogne, canton de Villefranche-de-Belvès).
6. Arch. de Périgueux, FF 174, 50e extrait. — *Recueil de Titres... sur la constitution politique de la ville et cité de Périgueux...* p. 526. — *Les Chroniques de Jean Tarde*, pp. 320 et 321. — Thou (de), *Historiae sui temporis...* l. CVII, § 17.
7. *Chron. de Tarde*, p. 321. Les villes de Bergerac, Sainte-Foy et Castillon avaient envoyé des effectifs.
8. *Chron. de Tarde*, p. 320. — *Monpazier* (Dordogne, arrondissement de Bergerac).
9. *Siorac-de-Belvès* (Dordogne, canton de Belvès). C'est Aubeterre qui passa la Dordogne à Siorac. Il la franchit le 6 avril.
10. *Domme* (Dordogne, arrondissement de Sarlat). C'est Thémines qui passa à Domme.

Dordogne à Carennac [1], avertit les ligueurs de Limousin qu'il fallait éviter la vicomté de Turenne et leur donna rendez-vous à Cornil [2]. Son billet fut surpris par Aubeterre.

Ce dernier se mit aussitôt en marche vers Cornil. Il y arrivait, quand, à trois kilomètres environ du village, il se trouva dépasser le gros de l'armée ligueuse, composé de six cents fantassins, qui s'y rendait aussi, et qui se réfugia dans le bourg du Chastang [3] à la vue des royalistes. Sans s'arrêter, Aubeterre poussa droit à Cornil. Montpezat, qui s'y trouvait déjà, put s'échapper à la faveur d'un repli de terrain et gagna Aubazine [4] avec dix cavaliers, tandis que la garnison de Cornil se réfugiait dans les deux châteaux qui se trouvent l'un au-dessus, l'autre au-dessous de la ville. Laissant quelques forces autour de ces châteaux, Aubeterre et Thémines se retournèrent alors vers l'infanterie qui s'était retirée au Chastang. Mais elle avait déjà quitté le bourg. Deux cents hommes et un canon s'enfuyaient vers Carennac. Quatre cents trouvèrent moyen, à la faveur de la nuit, de pénétrer dans le château du dessus, à Cornil. Tandis qu'Aubeterre se lançait à la poursuite des deux cents fuyards et leur reprenait leur canon, Thémines revenait à Cornil et se mettait en devoir d'attaquer le château du dessus qui se rendit à discrétion. Il fallut l'arrivée d'Aubeterre pour empêcher les paysans de la région de massacrer les vaincus [5]. Le lendemain, l'autre château, où se trouvaient une soixantaine de combattants, se rendit à son tour. Tout le bagage de l'armée ligueuse tomba au pouvoir des vainqueurs qui s'emparèrent aussi des drapeaux et de la cassette de Montpezat, dans laquelle on trouva des papiers concernant les secours que l'on devait envoyer à Blaye [6].

Dans le courant de la semaine de Pâques [7], Montpezat se rendit à Périgueux, où il arriva « desnué quasi de moyens et de esquipage pour avoir le tout perdu » [8].

Il y fut bientôt rejoint par plusieurs chefs ligueurs des environs, et, dans les jours qui suivirent, un certain nombre des vaincus de Cornil arrivèrent à leur tour, désarmés par les royalistes. La ville

1. *Carennac* (Lot, canton de Vayrac).
2. *Cornil* (Corrèze, canton de Tulle).
3. *Le Chastang* (Corrèze, canton de Tulle).
4. *Aubazine* (Corrèze, canton de Beynat).
5. Cruseau, *Chronique*, t. 1, p. 74. — Cruseau place à tort ce désastre de Montpezat au 7 avril. Il n'eut évidemment lieu qu'un peu plus tard.
6. De Thou, l. CVII, § 17.
7. Pâques fut en 1593 le 18 avril.
8. *Recueil de titres...*, p. 527.

de Périgueux les équipa à nouveau à ses propres frais. Si bien que Montpezat se trouva bientôt à la tête d'une nouvelle armée et put songer à reprendre ses projets de secourir Blaye[1]. Il ne put cependant se mettre en route, à cause d'Aubeterre qui assiégeait Carlux depuis le 20 avril[2]. Montpezat voulut tenter une diversion sur Lisle[3]. Il en fut empêché par une mutinerie de ses gentilshommes, qui refusèrent d'attaquer la place[4]. Après trois semaines de siège, Carlux se rendit à Aubeterre[5]. Dès lors, les ligueurs de Périgord ne songèrent plus qu'à obtenir une trêve de leurs adversaires[6]. Le projet de secourir Blaye fut abandonné.

Tandis que les ligueurs de Guyenne s'occupaient d'envoyer des secours à Lussan, Henri IV fit une tentative pour composer avec lui. Dans ce but il envoya Roquelaure à Blaye afin d'entrer en négociations avec le gouverneur de la place. Nous avons publié les instructions qui lui furent remises à ce sujet[7]. Elles sont datées de Tours, du 23 mars 1593.

Mais Caillière, trouvant plus commode pour le développement de son récit d'en faire une sorte de préface au siège de Blaye, en supprime la date, selon son habitude, et les analyse avant d'entamer la relation du siège[8]. Le Dr Gélineau s'est laissé influencer par lui et prétend que le document en question porte une date inexacte[9].

Il ne nous semble pas qu'une telle opinion soit autorisée. Comment, en effet, si le siège n'était pas encore commencé, Henri IV dirait-il qu'il vaut mieux se plier aux exigences de Lussan que « d'avoir à *continuer* longuement et incertainement le dict siège »[10] ? D'autre part, les premières mentions du siège de Blaye que l'on trouve dans les lettres de Henri IV, sont de février 1593; et il n'en parle point alors comme d'une nouvelle déjà ancienne : « J'ay eu aussy advis que mon dict cousin [de Matignon] s'est arresté au siège de Blaye, » écrit-il le 26 février[11].

1. Arch. de Périgueux, FF 174. 50e extrait. — *Recueil des titres...*, p. 528.
2. *Chroniques de Tarde*, p. 322. — *Carlux* (Dordogne, arrondissement de Sarlat).
3. *Lisle* (Dordogne, canton de Brantôme).
4. Arch. de Périgueux, FF 174, 50e extrait. — *Recueil des titres...*, p. 528.
5. *Chroniques de Tarde*, p. 323.
6. Arch. de Périgueux, FF 174, 50e extrait. — *Recueil des titres...*, p. 529 et suiv.
7. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 263.
8. Caillière (J. de), *Histoire du mareschal de Matignon*, p. 313..
9. Gélineau, *Le dernier triomphe de la Ligue sous Henri IV*, p. 36.
10. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 265.
11. Lettre à Lusignan. Berger de Xivrey, *Recueil des lettres missives...*, t. III, p. 732. — Le même jour, il écrit à Melon : « Lorsque j'ay esté adverty du siège que mon cousin M. le Mareschal de Matignon a mis devant Blaye, j'ay sceu aussy par mesme moyen que vous estiés de la partie. » *Ibid.*, t. III, p. 734. Au reste, Henri IV est ici mal informé : le

Nous maintiendrons donc aux instructions données à Roquelaure leur date du 23 mars 1593.

Le Roi proposait d'entrer en négociations avec Lussan, car il n'était peut-être pas nécessaire de s'opiniâtrer indéfiniment au siège de Blaye. Henri IV avait déjà fait pressentir Lussan qui voulait une garnison de 500 fantassins et de 100 cavaliers, et l'autorisation de lever à Blaye un subside d'un écu par tonneau de vin et 2 0/0 sur les autres marchandises, afin de pourvoir à son entretien. Ces exigences étaient à coup sûr exorbitantes, Henri IV envisageait cependant les moyens de les satisfaire. Et il proposait de prendre le subside demandé sur celui accordé à La Limaille, en déchargeant ce dernier de la police de la Gironde, qui n'avait plus, au reste, de raison d'être une fois Blaye soumise. Bien plus, le Roi abandonnait à Lussan tout ce que cette imposition produirait en plus de la somme nécessaire pour l'entretien de la garnison, à la condition cependant qu'il lui renouvellerait son serment de fidélité et qu'il enverrait son fils, à la tête d'une « bonne trouppe », à l'armée royale. Henri IV recommandait naturellement à Roquelaure d'obtenir si possible des concessions de la part de Lussan : il aurait notamment beaucoup souhaité que le subside qu'on lui offrait fût levé ailleurs qu'à Blaye, désir que l'on comprend facilement quand on connaît le passé du gouverneur de cette ville. Enfin, si Lussan s'obstinait ou s'il augmentait ses exigences, que l'on continuât le siège en faisant deux blocus, l'un du côté du Périgord, l'autre du côté de la Saintonge [1]. Les instructions royales dictaient ensuite à Roquelaure les paroles qu'il aurait à tenir à Lussan, et l'on voit qu'il devait s'adresser à lui, non pas comme à un sujet rebelle, mais comme à une puissance qu'il convenait de ménager et de fléchir par les flatteries.

Roquelaure remplit-il sa mission? Nous ne le savons pas; mais c'est probable. Dans tous les cas, il n'obtint guère de succès, car le siège n'en continua pas moins après qu'avant.

III. — Secours Espagnols. — Opérations navales en Gironde.

Si l'entreprise de Montpezat pour venir au secours de Blaye avait lamentablement échoué, celle des Espagnols fut au contraire couronnée de succès.

7 mars 93, Matignon écrivait pour la quatrième fois à Melon afin de le prier de venir à Blaye. Cf. *Actes de l'Académie de Bordeaux*, t. XXXIX, p. 315.

1. C'est-à-dire à l'Est et au Nord. — Au Sud-Est, le blocus fut mis dès le début du siège, puisque c'est par là qu'arriva Matignon. D'autre part, la carte anglaise indique le logement de Matignon comme étant situé au Nord.

Au dire de d'Aubigné[1], ce serait Lansac qui aurait déterminé Philippe II à envoyer des renforts à Lussan.

Le 23 avril, à onze heures du matin[2], arriva une flotte espagnole de seize navires[3] qui venait du Passages, sous les ordres de Pedro de Zubiaur et Joannes de Villaviciosa[4], et montée par des Biscayens et même des Français[5]. Les six vaisseaux anglais de blocus[6] se retirèrent vers Bordeaux. L'escadre espagnole se lança à leur poursuite et les atteignit à la hauteur du Bec d'Ambès[7]. Villaviciosa aborde un anglais. Zubiaur s'attaque à l'amiral, qui se fait sauter. Zubiaur lui-même eût été perdu sans Villaviciosa qui le sauva[8]. Deux bâtiments furent coulés de chaque côté[9]. Le combat était si acharné que ceux mêmes qui étaient tombés à l'eau continuaient à s'entretuer[10]. Enfin, ce qui restait de la flotte anglaise parvint à s'échapper et gagna Bordeaux, où la population prodigua ses soins aux blessés[11]. Et pendant longtemps encore les eaux découvrirent à marée basse les épaves à demi consumées des navires qui avaient péri pendant le combat[12].

Blaye fut ravitaillé.

1. Aubigné, *Histoire universelle*. Edit. de Ruble, t. IX, p. 148.
2. Cruseau, *Chronique*, t. I, p. 74. — Duro (*Armada espanola*, t. III, p. 85) donne la date invraisemblable du 19 mai.
3. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 261. — De Lurbe, *Chronique bourdeloise*, f° 53. — Caillière, *op. cit.*, p. 317. — La Colonie, *Histoire curieuse et remarquable de la ville et province de Bordeaux*, t. II, p. 40. — Duro, *op. cit.*, t. III, p. 85. — Cruseau (*op. cit.*, t. I, p. 74) dit 16 navires et 2 pataches. — Darnal (*op. cit.*, p. 106) parle de 11 vaisseaux. — Dupleix (*Histoire de Henry le Grand*, p. 126) dit qu'il y en avait 14.
4. Duro, *op. cit.*, t. III, p. 85. — Cruseau, *op. cit.*, t. I, p. 74, dit que l'escadre avait à sa tête Dom Henrique. Il confond avec Dom Manrique, qui conduisit une autre expédition.
5. Cruseau, *op. cit.*, t. I, p. 74.
6. La carte anglaise nous donne les noms de leurs capitaines : Wilkinson, Thomas Johnson, Michaell Meriall, William Bower, Braford, Courtney.
7. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 261.
8. Duro, *op. cit.*, t. III, p. 85.
9. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 261. — De Lurbe, *op. cit.*, f° 53. — Darnal, *op. cit.*, p. 106. — La Colonie, *op. cit.*, t. II, p. 40. — Duro, *op. cit.*, t. III, p. 85, dit que les Espagnols perdirent deux vaisseaux. — De Thou, l. CVII, § 17, parle de 1 anglais et 1 espagnol. — Dupleix, *op. cit.*, p. 126, de 3 anglais et 3 espagnols. — Dom Devienne, *Histoire de la ville de Bordeaux*, p. 126, de 3 anglais et 3 espagnols. — Caillière, *op. cit.*, p. 317, de 2 anglais et 3 espagnols. Il ajoute que Matignon soutint les Anglais avec une batterie de côte. — Enfin, le récit que nous avons publié dans les *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 258, dit 1 espagnol et 4 ou 5 anglais.
10. Darnal, *op. cit.*, p. 106. — Du côté des Espagnols, on cite parmi les morts le capitaine italien Adrien Brancaccio, que le poids de ses armes fit couler. Duro, *op. cit.*, t. III, p. 85.
11. « Les dames et damoyselles, e à leur exemple les bourgeoises, faisoyent à l'envie qui les assisteroit plus charitablement dans l'hospital et aultres maisons où ils estoyent logés. » Gaufreteau, *Chronique bordelaise*, t. I, p. 314. — Dans les comptes de Jean de Baratz, receveur de l'imposition créée pour rembourser les 50,000 écus empruntés pour le siège, on trouve une dépense de 50 écus payés à une hôtelière qui logea un certain nombre d'Anglais « blessés et bruslès » lors du combat. 50 autres écus sont aussi donnés au chirurgien Domingue Ange qui les soigna. Arch. de Bordeaux, BB 39.
12. Gaufreteau, *op. cit.*, t. I, p. 314.

Aussitôt après la bataille, Matignon prit ses dispositions pour transformer le succès des Espagnols en désastre. Il pressa les derniers préparatifs nécessaires pour la mise en état de la flotte qu'il équipait à Bordeaux. Il avait fait construire trois pataches et deux galiotes [1], autour desquelles il groupa un certain nombre de bâtiments de commerce armés en guerre, de façon que sa flotte comprenait quinze à seize unités, sans compter les deux galiotes [2]. Le 29 avril, il était encore au camp de Lormont [3], qu'il dut sans doute quitter le même jour, car dès le lendemain il était à Plassac [4].

En même temps, il invita à venir en Gironde, pour couper la retraite aux Espagnols, la flotte de La Limaille et celle de la ville de La Rochelle. Toutes deux répondirent à son appel. L'escadre espagnole allait se trouver prise entre des forces beaucoup plus considérables. Sa perte était à peu près certaine.

Malheureusement, La Limaille et les habitants de La Rochelle s'entendaient fort mal. La Limaille percevait l'impôt destiné à l'entretien de sa flotte dans la rade de Chef-de-Baie [5]. Les Rochelais ne purent le supporter. Ils armèrent quelques vaisseaux pour l'en chasser et installèrent des batteries de côte aux deux pointes de Chef-de-Baie et des Minimes [6] qui encadrent la rade. La Limaille finit par se retirer [7]. C'est au lendemain de ces événements que les uns et les autres furent appelés à agir de concert contre les Espagnols.

Le 24 avril, on apprit à La Rochelle l'entrée de la flotte ennemie en Gironde. Les habitants équipèrent aussitôt de quatorze à quinze vaisseaux « avec une diligence incroyable », et y embarquèrent un millier d'hommes environ [8]. Afin d'imposer le respect à La

1. Les comptes de Baratz mentionnent à plusieurs reprises des matériaux employés à la « construction » de ces 3 pataches et de ces 2 galiotes. Arch. de Bordeaux, BB 39. — Caillière, de son côté, parle de 3 navires de guerre et de 2 galiotes qu'aurait eus Matignon. *Op. cit.*, p. 314.

2. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 261. — De Lurbe, *op. cit.*, f° 53. — La Colonie, *op. cit.*, t. II, p. 41. — Caillière, *op. cit.*, p. 317, parle de 15 vaisseaux. — Duro, *op. cit.*, t. III, p. 85, parle de 19. — Cruseau, *op. cit.*, t. I, p. 104, de 24 navires et 2 galiotes.

3. Ordonnance pour le ravitaillement des troupes, datée du Camp de Lormont, 29 avril 1593. Inventaire des reg. de la Jurade, t. I, p. 286. — *Lormont* (Gironde, canton du Carbon-Blanc).

4. Lettre à La Limaille, datée de Plassac, 30 avril. Bibl. de Nantes. Collection Dugast-Matifeux, liasse 101. — *Plassac* (Gironde, canton de Blaye).

5. *Chef-de-Baie* (Charente-Inférieure, commune de La Rochelle). C'est la rade qui précède La Rochelle.

6. Désignée dans le *Diaire de Merlin* sous le nom de pointe de Coureilles, en raison du hameau de Coureuil qui s'y trouve.

7. *Diaire de Merlin*, dans *Arch. hist. de la Saintonge et de l'Aunis*, t. V, p. 69-70. — Procès-verbal des opérations de la flotte rochelaise, dans *Arch. hist. de la Gironde*, t. XIII, p. 196.

8. *Diaire de Merlin*, p. 70. — *Arch. hist. de la Gironde*, t. XIII, p. 196.

Limaille, ils firent monter sur un des vaisseaux l'amiral de Guyenne en personne, qui était alors un tout jeune enfant : Henri de Coligny.

La flotte de La Rochelle partit le 28 avril. Mais, des vents contraires l'ayant obligée de relâcher à La Pallice, elle ne prit la mer que le 1er mai. Le 2, elle arrivait à Royan : il était trop tard ; les Espagnols avaient réussi à s'échapper [1].

La Limaille avait été plus exact. Il entra en Gironde avec douze vaisseaux [2] et relâcha à Meschers. Le jeudi 29 avril, à midi, il mit à la voile et alla mouiller à la hauteur de Port-de-By [3], où il passa la nuit. Le lendemain 30, il repartit à l'heure du flot, dans l'intention d'arriver jusqu'à la portée du canon de l'ennemi. Il était à un quart de lieue environ de Pauillac, quand il reçut un ordre de Matignon, daté de Plassac, du 30 avril [4]. Le maréchal le prévenait qu'il allait arriver à Roque-de-Thau et lui défendait de dépasser Pauillac et d'engager la bataille en son absence. La Limaille obéit et, sur les cinq heures du soir, fit jeter l'ancre [5]. Il avait à bord de ses vaisseaux un peu plus d'une centaine de gentilshommes qui ne lui obéissaient guère à cause de sa médiocre naissance [6]. Ils se révoltèrent en voyant ce qui se passait. Et, s'il faut en croire les Rochelais, quelques marins auraient même jeté leurs armes par-dessus bord [7].

Il était six heures du soir environ [8] quand la flotte espagnole mit à la voile et s'avança dans la direction de la mer. Voyant que l'es-

1. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XIII, p. 196.
2. Rapport de La Limaille, *Arch. hist. de la Gironde*, t. XIII, p. 194. — D'autres disent 10 : cf. le récit que nous publions dans *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 261, et De Lurbe, *op. cit.*, fol. 53. — Selon Cruseau (*op. cit.*, t. I, p. 75), il aurait eu 14 navires et sept à huit cents hommes. — Darnal (*op. cit.*, p. 106) dit qu'il était « plus fort que lesd. espagnols ».
3. *Port-de-By* (Gironde, canton de Lesparre, commune de Bégadan). *Ibid.*
4. *Plassac* (Gironde, canton de Blaye). Voici cette lettre, d'après une copie ancienne provenant des papiers de Duplessis-Mornay, et qui se trouve à la Bibliothèque de Nantes, collection Dugast-Matifeux, liasse 101. M. Giraud-Mangin, bibliothécaire de la ville de Nantes, a eu l'extrême obligeance de vouloir bien la transcrire pour nous : « Lettre de Monseigneur le Mal de Matignon à Mr de La Limaille. — Monsr de La Limaille. Je viens d'arriver presentement en ce lieu et nostre armée navale à Roque de Tau, celle des ennemis est au dessoubz de Bechevelle *a*. Avisez si vous approchez de Paulliac avec voz vaisseaux, où je vous prie vous tenir prest. Nous yrons à noz ennemis à la prochaine marée : s'ilz alloient à vous, je vous prie loissez sans attenter aucun combat jusques à ce que nous soions sur eulx, sy ce n'est à l'extremité. Je mande à Monsr de Merville, qui est en mer, de s'en aller le long de la coste avec ce qu'il a ensemble pour vous favoriser. Me recommandant à voz bonnes graces, je prie Dieu vous avoir, Monsr de La Limaille, en sa sainte garde. De Plasac, ce mercredy xi heures du matin, xxxe apvril 1593. »
5. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XIII, p. 194.
6. Aubigné (Agr. d'), *Histoire universelle*. Ed. de Ruble, t. IX, p. 149.
7. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XIII, p. 196.
8. C'était l'heure du jusant. — Tout ce qui suit est emprunté au rapport de La Limaille, *Arch. hist. de la Gironde*, t. XIII, p. 194.

a. Beychevelle (Gironde, canton de Pauillac, commune de Saint-Julien-Beychevelle).

cadre de La Limaille demeurait immobile, Lussan lui envoya une chaloupe en lui faisant demander s'il avait ou non l'intention de combattre. La Limaille répondit que oui, et il souligna sa réponse d'un coup de canon. En même temps, il donna ordre de lever l'ancre, ce qui prit un certain temps. L'ennemi profita du répit qui lui était laissé; il avait déjà passé quand la flotte de La Limaille se mit en branle. Il augmenta vite son avance en longeant la rive droite de la Gironde, encombrée de bancs de sable [1], où ses bâtiments légers pouvaient passer sans danger, tandis que les gros vaisseaux de La Limaille ne pouvaient sortir du chenal qui se trouve à proximité de la rive gauche. Seul le navire de Lussan, qui calait davantage, passa plus près que les autres. Comme il faisait nuit déjà, le bruit courut qu'il était touché et que la flotte espagnole s'était arrêtée. La Limaille fit à son tour jeter l'ancre. Mais l'on s'aperçut que les Espagnols continuaient leur route, et pour ne pas encore perdre de temps, La Limaille fit couper les câbles. Il s'ensuivit une certaine confusion, au cours de laquelle le vaisseau de La Limaille alla heurter celui de son vice-amiral. On dut s'arrêter à nouveau.

Le lendemain matin, l'escadre de Matignon joignit celle de La Limaille à la hauteur de Castillon. L'ennemi était vis-à-vis de Saint-Seurin [2]. Dès que la marée commença à descendre, on se lança à sa poursuite. Mais son avance était trop grande. Seul, le navire monté par Matignon [3] parvint à l'approcher, et lui tira quelques salves d'artillerie [4]. Les Espagnols doublèrent la Pointe-de-Grave et gagnèrent la haute-mer [5].

Quand il sortit de la Gironde, le 2 mai, La Limaille passa devant la flotte de La Rochelle, sans saluer l'amiral de Guyenne, qui se trouvait à son bord [6].

Poursuivi auprès du Roi par Matignon, il envoya un mémoire pour rendre compte de ce qui s'était passé [7]. Il n'en perdit pas moins le commandement de son escadre [8]. Plus tard, il comparut par-devant

1. La carte anglaise indique parfaitement ces bancs de sable, qu'elle exagère d'ailleurs. Les chiffres que l'on y remarque sont des cotes de profondeur.

2. *Saint-Seurin-d'Uzet* (Charente-Inférieure, canton de Cozes).

3. Le *Marchand Royal*. Cf. divers arrêts du Conseil d'État. Bibl. Nat., mss. fr. 18159, f° 79, 18160, f° 94 v°, et 18162, f° 48.

4. Caillière, *op. cit.*, p. 317, prétend qu'il coula quatre bâtiments espagnols.

5. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XIII, p. 194.

6. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XIII, p. 196. — La flotte rochelaise rentra à La Rochelle le 9 mai. *Diaire de Merlin*, p. 71.

7. Darnal, *op. cit.*, p. 106. — Sans doute est-ce ce mémoire que nous avons dans les *Arch. hist. de la Gironde*, t. XIII, p. 194.

8. Instructions données à Lambert, envoyé à Matignon. Deux copies du XVIIe siècle à la Bibl. Nat. dans 500 *Colbert*, t. XVIII, f° 75, et ms. fr. 3956, f° 104. — Ces instruc-

le conseil du Roi, où il eut une violente altercation avec Matignon. Il se justifia en montrant deux ordres de ce dernier lui interdisant d'engager seul l'action, et dont le second contenait, en cas de désobéissance, des menaces de mort [1].

IV. — Nouveaux secours espagnols. Levée du siège.

Le succès des Espagnols les incita à renouveler leur exploit.

De très bonne heure, dès le mois de mai, ils manifestèrent l'intention de revenir [2]. Et pour les empêcher, les Rochelais obtinrent de la flotte hollandaise, qui mouillait à Chef-de-Baie, qu'elle y demeurât encore quatre mois [3].

Les avis les plus inquiétants ne cessaient d'arriver : les Espagnols armaient au Passages une nouvelle escadre, que d'aucuns disaient trois fois plus forte que la première, et ils y travaillaient en grande hâte « sans y espargner les festes et jours de dimanches » [4]. Matignon prit aussitôt des mesures pour renforcer sa flotte. Il se rendit à Bordeaux et, avec l'assentiment des jurats, emprunta à l'évêque d'Aire 6,000 écus, dont un certain nombre de bourgeois se portèrent garants [5].

Mais ces précautions furent un peu vaines, car, étant donnée la longueur du siège, la discipline commençait sans doute à se relâcher parmi les troupes de Matignon, qui d'ailleurs étaient mal payées [6].

tions ne sont pas datées, mais doivent être du début d'octobre 1593, car Henri IV y parle de la prolongation de la trêve. Rappelons que dans le contrat de 1592, il s'était réservé le droit de retirer, le cas échéant, son commandement à La Limaille. — La flotte continua à être entretenue et l'impôt de 2 écus et 4 0/0 levé. Cependant, La Rochelle réussit à s'en exempter en fournissant quatre vaisseaux à ses frais. — Quant à Bordeaux, un arrêt du Conseil d'État, du 3 février 1594, supprima les bureaux qui se trouvaient en Gironde. B. N., ms. fr. 18159, f° 45.

1. Aubigné (Agr. d'), *Histoire universelle*. Edit. de Ruble, t. IX, p. 149.

2. Ils firent même quelques descentes. Et le 11 mai, Matignon, ayant ordonné de faire avancer contre eux un canon de Macau à Castillon-de-Médoc, donna commission aux élus de Guyenne de se transporter dans le pays pour faire jeter des ponts sur les esteys afin de faciliter le passage de ce canon. Cf. Ordonnance de remboursement des frais faits à cette occasion, du 11 octobre 1594. Arch. de la Gironde, C 3803.

3. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XIII, p. 196.

4. Arch. de la Gironde. Garde-notes du notaire Boysse, 1593, f° 405 v°. — Le 30 juin, Henri IV de son côté écrivit du camp de Dreux aux jurats de Bordeaux, pour les avertir de se tenir sur leurs gardes. Copie de cette lettre aux Arch. de Bordeaux, BB 39.

5. Contrat passé entre Matignon et les bourgeois, le 1er juin 1593. Arch. de la Gironde. Garde-notes de Boysse, 1593, f° 405 v°. — L'évêque d'Aire était François de Foix Candalle, célèbre savant, qui mourut le 5 février 1594. — Les bourgeois cautionnaires sont : Richard de Pichon, notaire, et les marchands Gratien d'Olive, André Guérin et Jean Bernard, dit France. — Une note marginale nous apprend que le contrat fut cancellé après remboursement le 24 septembre 1595.

6. La Colonie, *op. cit.*, t. II, p. 42, parle du relâchement de la discipline. — Cruseau, *op. cit.*, t. I, p. 77, dit que les troupes de Matignon n'étaient « nullement paaiées ou quoy que soit bien peu ». — Cf. également l'ordonnance de Matignon du 29 avril, qui prescrit des approvisionnements « pour qu'à défaut de vivres lad. armée ne dissipe », *Inventaires des registres de la Jurade*, t. I, p. 286.

Ceci nous expliquerait la facilité avec laquelle les Espagnols réussirent à ravitailler à nouveau Blaye.

Dans le courant de juillet[1], Villaviciosa arriva de Castro Urdiales[2] à la tête d'une flotte de six pinasses[3], montées par trois cents hommes, dont cent vingt soldats commandés par le capitaine Antonio Manrique de Vargas. A la faveur de la nuit, ces derniers débarquèrent au nord de Blaye, tandis que Lussan faisait une sortie. Attaqués sur cinq divers points à la fois, les assiégeants se crurent trahis, et les renforts espagnols profitèrent de leur désarroi pour se jeter dans la place[4].

Dès lors, les sorties de Lussan furent continuelles.

Le 17 juillet, à huit heures du matin[5], les assiégés firent une violente sortie vers les quartiers des troupes huguenotes de Panissaud, qu'ils mirent en déroute et dont ils détruisirent les retranchements[6]. Ils se précipitèrent ensuite sur le cantonnement des basques et des lansquenets de Poyanne et les taillèrent en pièces[7]. Mais ils furent enfin arrêtés par La Roche. Les assiégeants avaient perdu trois cents hommes environ, dont dix-neuf capitaines. Une quinzaine d'officiers avaient été blessés ou faits prisonniers[8]. Parmi les blessés se trouvait le capitaine de Gourgues, qui avait reçu une arquebusade dans les reins. Il mourut neuf jours plus tard[9].

Deux jours après ce brillant succès de Lussan, le 19 juillet[10], Matignon levait le siège, emmenant en bon ordre son artillerie et ses bagages[11].

1. Le 14, selon Duro. *Op. cit.*, t. III, p. 86. — Le 17, selon de Thou, l. CVII, § 17. Cette dernière date est à coup sûr inexacte.

2. *Castro Urdiales*. Espagne (Prov. basques), à mi-chemin de Bilbao et de Santander.

3. De Lurbe, *op. cit.*, f° 53. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 261. — Caillière, *op. cit.*, p. 318. — La Colonie, *op. cit.*, t. II, p. 42. — Duro, *op. cit.*, t. III, p. 86. — Dupleix, *op. cit.*, p. 126, ne parle que de 4 pinasses.

4. Duro, *op. cit.*, t. III, p. 86. Il ajoute que les royalistes perdirent 800 hommes. C'est absolument invraisemblable.

5. Cruseau, *op. cit.*, t. I, p. 76. — Lettre de Villars à Philippe II, 27 juillet 1593, dans *Mémoires de la Force*. Édit. La Grange, t. I, p. 241.

6. *Arch. hist, de la Gironde*, t. XLIV, pp. 258 et 261. — Cruseau, *op. cit.*, t. I, p. 76. Il ne nomme point Panissaud, mais cite un capitaine de Ségur. Il ajoute que les « barriquades » des huguenots furent incendiées. Or, la carte anglaise nous montre des barricades formées de pieux juxtaposés dans la partie nord du camp de Matignon. On serait porté à se demander si ce n'est point là qu'étaient les retranchements emportés par Lussan.

7. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, pp. 258 et 261. — Cruseau, *op. cit.*, t. I, p. 76. — Caillière, *op. cit.*, p. 318, prétend que Poyanne et Panissaud furent tués.

8. Cruseau, *Chronique*, t. I, p. 76.

9. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, pp. 258 et 261. — Cruseau, *op. cit.*, t. I, p. 76. — Cf. l'état des frais de ses funérailles dans *Bulletin du Comité d'histoire et d'archéologie de la province ecclésiastique d'Auch*, t. II, p. LVII.

10. Registres secrets, 23 juillet 1593, *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 281. — Cruseau, *op. cit.*, t. I, p. 77. — Selon le récit du siège, que nous avons publié dans les *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 261, et selon de Lurbe, *op. cit.*, f° 53, le siége aurait été levé le 20.

11. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 261. — De Lurbe, *op. cit.*, f° 53.

Il y avait, au dire de Cruseau, dépensé plus de deux cent mille écus, sans parler de la ruine du pays, que le chroniqueur évalue à six cent mille écus [1].

La flotte espagnole demeura encore quelque temps devant Blaye. Avant de partir, Villaviciosa termina son expédition par un audacieux coup d'éclat.

La nuit du 4 août, il vint courir jusqu'à Bordeaux et enleva en pleine rade une des galiotes de guerre de la ville, dont il massacra l'équipage et qu'il ramena triomphalement avec lui en Espagne [2].

(A suivre.) FRANÇOIS GÉBELIN.

1. Cruseau, *op. cit.*, t. I, p. 77.
2. Duro, *op. cit.*, t. III, p. 86. — Darnal, *op. cit.*, p. 107.

MÉLANGES

Un texte inédit relatif à Montaigne.

Au cours d'une récente polémique, il a été question d'un texte inédit relatif à Montaigne. C'est le procès-verbal d'une audience du Parlement de Bordeaux, du 11 mai 1574, où le futur auteur des *Essais* rendit compte d'une mission dont il avait été chargé par Montferrand auprès du duc de Montpensier. Ce précieux document est conservé dans un registre secret de la Chambre du Conseil pour l'année 1573-1574, que possèdent les archives du château de La Brède. Il n'a jamais été produit; le voici :

Du mardy XI de may 1574.

Mrs. de Villeneufve, de Lalane, presidens; d'Eymar, Anthoine Prevost, archevesque de Bourdeaulx, Malvyn, Gascq, Mabrun, Merignac, Nort, Alesme, Cruseau, Lamartonie, Lachassaigne, Duplessy, Lestonnac, Andrault.

Ce jourd'huy, sur ce que a esté rapporté que le s^r^ de Montaigne, chevalier de l'ordre du Roy et n'a guières conseiller dud. sieur en la cour, estoit en la salle de l'audiance et demandoit parler à icelle cour;

Heue deliberation si led. de Montaigne sera assis en la chambre et en quel lieu :

A esté arresté qu'il sera assis et mis au milieu du bureau de la Grand Chambre, ce que a esté faict parmy les autres conseillers d'icelle chambre. Et estant led. de Montaigne entré, a presenté des lettres du s^r^ de Mònpensier, adressantes à lad. cour, dont lecture en a esté faicte; et, ce faict, a iceluy de Montaigne faict ung long discours de son voyage, et la cause pour laquelle il estoit allé devers luy, c'estoit pour luy faire entendre, suyvant la prière que luy en avoit esté faicte par le s^r^ de Montferrand, les divisions et partialités qu'il [avoit] veu advenir entre les s^rs^ de Limeulh et de Bourdeilhe, lequel des deux debvoit comander pendant la maladie ou absence du s^r^ de Losse, la bonne volunté que ceste compaignie avoit à luy faire plaisir et le favoriser en toutes ses entreprinses pour le service du Roy. Et led. discours faict, a esté icelluy de Montaigne par led. de Villeneufve, president, remercié du bon debvoir qu'il avoit faict en son dict voyage, se pouvant asseurer que la compaignie, tant en general que en particulier, le gratiffieroit et honoreroit en tout ce qu'elle pourroit pour les bonnes et louables vertus qu'elle voyoid en luy et pour avoir esté l'ung de ses collègues. Dont led. de Montaigne a très humblement remercié lad. cour, l'asseurant que en tout ce qui dependeroit de sa puissance elle le trouveroit tousjours prest à luy faire très humble service, tant en general que en particulier, et est sorty [1]..

P. C.

1. Archives du château de La Brède, Registre secret de la Chambre du Conseil, 1573-1574, à la date (copie du XVIIe siècle).

Les antiquités de Bordeaux pendant la Révolution. — Un projet de buste à Tourny en 1792.

Au début du mois de mai 1792, le club des Amis de la Constitution cherchait un emplacement convenable pour planter très solennellement un arbre de la Liberté. Nous avons retrouvé aux Archives départementales plusieurs lettres dans lesquelles des citoyens donnaient leur avis à ce sujet et indiquaient les lieux que leur patriotisme ou leur intérêt jugeait les plus commodes. Une de ces lettres est particulièrement curieuse [1]. Elle est adressée par un certain J.-B. Prades, « artiste-maçon .·. », qui se qualifie aussi de grand « amateur des arts et de la liberté qui les féconde ». Elle est datée du « 10 may, l'an IV de la liberté » (1792).

Le citoyen Prades commence par déclarer qu'il vient de parcourir toutes les places de Bordeaux et qu'il n'y a que celle de Bourgogne qui lui paraît digne de recevoir « l'arbre chéri ». Il faudra l'orner un peu; et Prades trouve que, puisque l'antiquité est à la mode, il serait tout à fait de circonstance d'utiliser les monuments qui en restent pour l'embellissement de la place.

« Je demande, dit-il, qu'on adosse à l'arbre le plus antique monument des Gaules et de la cité libre des Bituriges Vivisques, nos pères. *L'autel de Tutelle*, qui était au milieu du palais consacré au 3e siècle au génie protecteur de Bordeaux, a été transporté à la maison commune en 1590, ainsi que l'attestent nos chroniques [2]. Il doit y être conservé, si l'on n'en a pas fait quelque manteau de cheminée, comme certain jurat l'a pratiqué avec une ancienne statue de Ciceron que j'ai vu à la porte de l'ancien hotel-de-ville [3]. Cet autel, dont on trouve la description et le plan dans les commentaires de Vinet sur Ausone, serait adossé à l'arbre du côté couchant; l'ancienne inscription serait du côté de la place, comme annonçant plus particulièrement la ville de Bordeaux; au dos, qui serait tourné du côté du port, on lui appliquerait une plaque de marbre aux trois couleurs, portant une inscription analogue à la fête et à son époque. »

Le citoyen Prades trouve ensuite qu'on ne peut pas conserver à la place son ancien nom. Il faut la débaptiser, on pourrait la

1. Archives départementales de la Gironde, L 2109.

2. Prades appelle *autel de Tutelle* l'autel du génie, signalé par Léodius en 1526 comme provenant du temple de la Tutelle, vu par Vinet en 1552 au Château-Trompette, et transporté par les jurats en 1590 dans la cour de l'hôtel de ville Saint-Éloi. On sait que l'autel de la Tutelle n'a été trouvé qu'en 1828, dans les fondations d'un pavillon attenant à l'hôtel de l'Intendance.

3. C'est la seconde fois que dans des documents de cette époque nous trouvons mention de cette *statue de Cicéron* devenue un « manteau de cheminée » (Cf. *Revue historique de Bordeaux*, 1910, p. 63). Nous avons vainement feuilleté l'ouvrage si érudit et si complet de M. C. Jullian; un des lecteurs de la *Revue* pourrait-il nous donner des renseignements à ce sujet?

nommer par exemple « Place de l'Arbre tutellaire » et « tout le prolongement des fossez, quittant aussi son nom barroque et monattique (*sic*), s'appelerait les fossez de la Liberté. Cela annoncerait que ces anciens fossez des remparts de la féodalité ont servi à la noyer et que la Liberté s'y promène à présent. »

Il ne faudrait pas croire, d'ailleurs, que cet « artiste maçon » fût absolument injuste envers tout ce qui appartenait à l'ancien régime. En esprit cultivé — nous venons de voir qu'il connaît Vinet et de Lurbe — il sait se montrer impartial et il veut que l'on rende hommage aux bienfaiteurs de la cité, quelle que soit l'époque où ils ont vécu. En effet, chose tout à fait remarquable pour l'époque — nous sommes en 1792 — Prades, en terminant sa lettre, propose de dresser une statue à M. de Tourny, cet intendant « miraculeusement honnête homme ».

« Je demande en outre, écrit-il, qu'au bout des fossez de la Liberté, près du puits des Tanneurs, on élève sur un piedestal modeste le buste de Tourny père, le créateur de Bordeaux, qui l'a fait en quelque sorte jaillir des boues de la barbarie et de la rusticité. On sait combien nous devons au génie créateur de cet Intendant, miraculeusement honnête homme. Il faut payer notre dette et que presque du centre de la ville qu'il s'est plu à embellir, malgré les découragemens de la calomnie, que de l'allée qui la partage et conduit à ses plus belles perspectives, Tourny apperçoive tous les accroissemens de Bordeaux libre et reconnaissant. »

Comme on le sait, ce vœu ne fut réalisé qu'en 1825. Bernadau, dans son *Viographe Bordelais* (p. 95), prétend que c'est lui qui le premier, en 1803, lança l'idée d'une statue à M. de Tourny; nous venons de voir qu'il ne peut revendiquer cet honneur. Onze ans avant qu'il n'en parlât, un modeste ouvrier avait eu cette pensée et, à l'époque où J.-B. Prades écrivait sa lettre, Bernadau se souciait fort peu de M. de Tourny : il préférait employer sa plume à dénoncer d'honnêtes citoyens.

R. Brouillard.

QUESTIONS ET RÉPONSES

Le P. Le Comte, jésuite bordelais. — Pourrait-on donner des renseignements sur la famille du P. Louis-Daniel Le Comte, le célèbre jésuite, auteur des *Nouveaux Mémoires sur l'état présent de la Chine* (1696) et de la *Lettre à Monseigneur le duc du Maine sur les cérémonies de la Chine* (1700), ouvrages censurés par la Sorbonne et condamnés en cour de Rome. Sommervogel dit (*Bibliographie de la Compagnie de Jésus*, 1891, t. II, col. 1356) qu'il naquit à Bordeaux le 10 octobre 1655, qu'il y mourut le 19 avril 1728. Le P. Le Comte appartenait-il à la famille Le Comte de La Tresne ?

P. C.

*
* *

L'Ordre des avocats injurié par le Maire de Bordeaux en 1517. — En parcourant, aux Archives municipales de Bordeaux, le *Registre du Clerc de Ville* (seconde moitié du XVIe siècle), j'ai rencontré, très succinctement mentionné, un arrêt du Parlement, sur lequel je serais curieux d'avoir quelques renseignements un peu plus circonstanciés :

« Arrest contre messire Johan Talerand, chevalier, seigneur de Greignaulx, en son vivant mere de ceste ville de Bourdeaulz, par lequel il est condemné en mille livres enverz le Roy pour avoyr crié à la fête du Palaiz, les huissierz appellant lez advocaz : *Larrons, larrons.* Faict à Bourdeaulz le XII may l'an mil cinq cens dix sept. » (fo VII vo.)

S'agit-il là d'une de ces disputes, si fréquentes à cette époque, entre le Parlement et la jurade, successivement évincée de ses principaux privilèges judiciaires au profit des juridictions royales; ou bien les paroles un peu vives prononcées par le maire bordelais dans cette cérémonie solennelle ne sont-elles pas plutôt l'expression d'une animosité personnelle de Johan Talerand contre certains membres de l'ordre des avocats ?

Pierre HARLÉ.

CHRONIQUE

— Dans le numéro d'octobre-décembre 1910 de la *Revue des Études anciennes*, M. Camille Jullian a publié une inscription girondine par lui copiée dans l'église de Sainte-Hélène, sur un autel funéraire. Nous sommes heureux de pouvoir reproduire ici cette inscription, gracieusement communiquée par M. G. Radet, ainsi que le commentaire de M. Jullian : « Lettres de bonne époque.

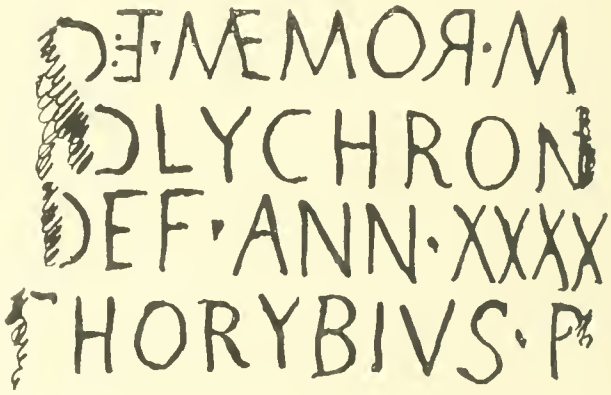

» *D(iis) M(anibus) et memori(ae) [P]olychroni(i) def(uncti) ann(orum) XXXX. [T]horybius p(osuit).* — Remarquer la place de D. M., les deux points qui suivent D et me paraissent antiques, l'R retourné qui me paraît signifier RI liés. — L'autel a servi, lors de la construction de l'église du XIVe siècle, pour recevoir un fleuron. M. le curé actuel l'a retrouvé dans des décombres au presbytère et mis en bonne place à l'église. — On ne peut pas affirmer que l'objet n'ait pas été transporté, au Moyen-Age, de Bordeaux à Sainte-Hélène par quelque entrepreneur, mais il paraît plus vraisemblable qu'il est originaire du pays même, et provient de quelque sépulture gallo-romaine de Sainte-Hélène. La localité est importante comme centre agricole et de marché, entre la région des étangs et celle du Médoc. Les noms grecs indiquent sans doute des esclaves ou des affranchis de quelque villa. — L'existence de l'inscription m'a été signalée par mes collègues de la Société archéologique de Bordeaux. — 8 octobre 1910. »

— M. Bourciez, professeur de langues et littératures du Sud-Ouest de la France, vient d'être fait chevalier de la Légion d'honneur. Cette distinction n'a surpris aucun de ceux qui connaissent le haut mérite scientifique de l'auteur des *Éléments de linguistique romane*. Elle a été chaleureusement approuvée par les fidèles auditeurs de son cours public, qui apprécient la solidité et la clarté de son enseignement. Dans cette chaire, créée pour lui

en 1893 par la ville de Bordeaux, M. Bourciez a fait, depuis dix-sept ans, une œuvre qui, en dépit de la modestie du titulaire, honore grandement notre Université bordelaise. Nous le prions d'agréer nos plus cordiales félicitations.

— Nous les adressons aussi, en les tempérant de regrets, à M. F. Strowski, professeur de littérature française à la Faculté des lettres, qui vient de nous quitter pour suppléer M. E. Faguet à la Sorbonne. Nous ne pouvons, en effet, oublier qu'un des titres les plus certains de M. Strowski à cette brillante succession a été la part très active qu'il a prise, pendant son séjour parmi nous, à notre vie scientifique locale. Ses belles études sur l'histoire du sentiment religieux en France au XVIIe siècle l'ont naturellement conduit à étudier l'auteur des *Essais*. Pour comprendre Pascal, il faut comprendre Montaigne. On connaît le beau livre, si neuf, si fin, si personnel, qu'il lui a consacré. On sait quelle part il a prise à la retentissante polémique soulevée par une hypothèse qu'il jugeait contraire aux faits, mais qu'il n'a cessé de discuter avec la conscience et la courtoisie auxquelles lui semblaient avoir droit une bonne foi indiscutable et un talent d'exposition des plus spécieux. Enfin, et surtout, nous devons à M. Strowski l'édition municipale des *Essais*. Au prix d'un travail acharné, il en fit paraître le premier volume en 1906; il a donné le second l'an dernier. Les tomes III et IV sont sous presse; le départ de l'éditeur n'en retardera pas la publication. En même temps que ces deux volumes, il publiera la reproduction phototypique de l'exemplaire de Bordeaux, entreprise par la maison Hachette. Tout cela constituera une œuvre qui donnera à son auteur des droits incontestables à la reconnaissance des Bordelais. Ajoutons que M. Strowski s'est également occupé ici de Montesquieu. Il lui a consacré un cours public et un volume qui verra prochainement le jour.

— A la séance de l'Académie des Inscriptions du 2 décembre, M. le Dr Armaingaud a fait une intéressante communication sur le texte des anciennes éditions de Montaigne. Il a mis en relief l'importance de l'exemplaire de Bordeaux. M. C. Jullian a donné, à cette occasion, des précisions sur les travaux en cours à Bordeaux pour procurer un texte définitif des *Essais*. M. Théodore Reinach a exprimé le vœu que de ces travaux sorte une édition classique, destinée au grand public. M. le Dr Armaingaud a répondu qu'il la préparait.

— L'Académie de Bordeaux a tenu sa séance publique annuelle le mercredi 28 décembre. Elle a été ouverte par un élégant et substantiel discours du président, M. E. Bouvy, lu par M. Paul Gautier. M. de Bordes de Fortage a ensuite donné lecture de son rapport sur les travaux de la compagnie en 1909. Un auditoire nombreux et choisi a applaudi une très vivante reconstitution par M. Durègne, d'Andernos, « une cité antique sur le rivage d'Arcachon ». La séance a été terminée par la distribution des récompenses pour 1909. L'Académie a attribué le prix de la ville de Bordeaux à M. Jacques Fonade, avocat à la Cour d'appel, pour son mémoire manuscrit sur *Nicolas de Lisleferme : l'homme, l'œuvre, le milieu;* le prix de la fondation Brives-Cazes à M. Georges Cirot, professeur à la Faculté des lettres, pour ses *Recherches sur les Juifs espagnols et portugais à Bordeaux;* le prix de la fondation

La Grange (linguistique) à M. Ducamin, en religion frère Marie-Bernard, pour son édition de la *Discipline de Clergie*, du frère Alfonse; une médaille de vermeil à M. l'abbé Lahargou pour ses deux volumes sur *Trois siècles d'enseignement à Dax* et l'*Histoire du collège Notre-Dame-de-Dax;* une médaille d'argent à M. le capitaine Saint-Jours pour sa monographie de *La Bastide-de-Geaune en Tursan*, des médailles de bronze à M. Filippi, ancien professeur au Lycée de Bordeaux, pour son *Essai sur le maréchal d'Ornano;* à M. Labuchelle, pour son étude sur la *La misère à Bordeaux de 1709 à 1713;* à M. l'abbé Petit, pour son livre sur *Le captalat de Buch pendant la Révolution.* L'Académie a mis au concours pour le prix de la ville de Bordeaux, en 1911, le sujet suivant : *Un armateur bordelais du XVIIIe siècle : Abraham Gradis (1695-1785).*

— La Société archéologique du Gers a fait paraître le volume qui contient le compte rendu du Congrès tenu à Auch, Lectoure et Condom, du 29 mai au 2 juin dernier, par l'Union historique et archéologique du Sud-Ouest. Ce volume a été envoyé gracieusement à tous les congressistes. Nous y relevons un mémoire de M. P. Caraman sur l'inondation d'avril 1770 dans la généralité de Bordeaux; une notice bibliographique très fouillée de M. E. Labadie sur la « Muse chrestiene » de S. du Bartas, imprimée à Bordeaux en 1574 par Simon Millanges; une note de M. F. Thomas sur un portrait inconnu de Tourny; un commentaire, par M. l'abbé J. Dubois, d'une charte en langue française donnée à Bordeaux en 1381 : deux communications de M. A. Bardié, l'une sur les boiseries du XVIIIe siècle à Bordeaux, accompagnant trois belles reproductions des boiseries de l'école de la rue Saint-Charles, l'autre sur les moyens d'étendre l'action de l'archéologie populaire; enfin, une conférence de M. P. Courteault sur les châteaux gascons à travers l'histoire.

— Dans sa séance du 25 novembre, la Société des Archives historiques, réunie sous la présidence de M. le Dr G. Martin, a procédé au renouvellement partiel de son Bureau pour 1911. Ont été élus : président, M. Sam Maxwell; vice-président, M. P. Courteault; secrétaire adjoint, M. J. de Maupassant; trésorier, M. Amtmann; archiviste, M. R. de Beauchamp; assesseurs, M. l'abbé Gaillard et M. Caraman. M. l'abbé Charles a communiqué des pièces d'état civil relatives au peintre J.-J. Taillasson, à son père et à sa mère (1743-1799); M. P. Courteault, des lettres de rémission de Henri II pour François Briolay et Guillem Pasquin, de Bordeaux (juillet-août 1552); M. E. Rousselot, plusieurs documents relatifs au conflit de 1694 entre les jurats et M. du Repaire au sujet du passage devant le Château-Trompette; M. le baron de Pelleport, une lettre de M. d'Asfeld à l'ingénieur Touros (20 mai 1736), au sujet de la hauteur des maisons projetées sur le glacis du Château-Trompette, lettre qu'il a offerte à la Bibliothèque de la Ville; M. P. Caraman, la suite et fin des documents concernant le procès intenté par le prieur de l'Isle-Saint-Georges au propriétaire du moulin de cette paroisse (17 mars 1694-21 août 1726). La Société a admis comme membre titulaire MM. Pierre Harlé, docteur en droit, et comme membres auxiliaires, MM. A. Faure, avocat à la Cour d'appel, et G. Minvielle, licencié ès lettres.

— A la séance du 23 décembre, M. P. Meller a lu un inventaire de meubles fait à la mort de l'intendant Bazin de Bezons (1700); M. F. Thomas, un arrêt du Parlement interdisant les spectacles à Bordeaux pour cause de contagion (21 janvier 1649), un autre arrêt nommant des commissaires chargés de vérifier les livres des raffineurs (2 septembre 1649), et un arrêt fortement motivé contre le duc d'Épernon (26 juin 1650); M. G. Ducaunnès-Duval, une lettre de Charles de Foix à son frère François de Foix-Candale, évêque d'Aire (1587; M. Th. Amtmann, une supplique à l'intendant Tourny au sujet de la démolition de la chapelle Saint-Germain (1746), qui fixe l'emplacement de cette chapelle beaucoup plus près du mur de ville que ne l'avait cru Leo Drouyn; M. P. Courteault, trois lettres de l'intendant Esmangart à l'ingénieur Le Ragois de Saint-André (janvier-février 1772), relatives au projet de démolition du Château-Trompette et de construction du pont de Bordeaux, et une lettre de l'abbé Baurein au même, fixant l'emplacement des Piliers de Tutelle; M. P. Caraman, un important manuscrit latin concernant un différend survenu entre les Cordeliers et les Jacobins de Bordeaux (16 juin 1489). La Société a admis comme membre titulaire M. le Dr Larrieu.

— Dans ses séances de novembre et décembre, la Société archéologique a, elle aussi, partiellement renouvelé son Bureau. Elle a élu M. le Dr G. Lalanne président, MM. Amtmann et Fourché vice-présidents. Elle a entendu des comptes rendus, faits par M. A. Bardié, du Congrès préhistorique de Tours et du Congrès régional d'Auch; un mémoire de M. l'abbé Marboutin, sur l'excursion archéologique faite en Condomois à l'occasion de ce dernier congrès; une étude de M. P. Fourché sur les statues à Bordeaux. M. Coudol a présenté une statuette en bronze, un vase et une aiguille comme provenant des fouilles faites par la Faculté des lettres aux allées Damour. M. Hauret, l'entrepreneur chargé des fouilles, a fait toutes réserves sur l'origine de ces objets. M. P. Paris a rappelé, à ce propos, qu'il est d'un usage constant que, toutes les fois que des fouilles méthodiques, et par là même inaccessibles au public, sont faites quelque part, des objets errants sont présentés aux collectionneurs comme en provenant. — Le Musée de la Porte de Calhau a reçu, comme dons : de M. Constant jeune, dix galeries et grilles de balcons et d'impostes, et un coffre-fort orné en fer repoussé, du XVIIIe siècle, plusieurs appliques de serrures XVe et XVIe siècles, et des barreaux de banquettes Empire en fer rond forgé, avec chapiteaux en bronze ciselé; de M. le Dr G. Lalanne, un diplôme de barbier-chirurgien, délivré à Bordeaux en 1776, ainsi que l'herbier du titulaire; de M. Émile Gautier, un portrait d'Andrieu, le célèbre graveur de médailles bordelais.

— A la Faculté des lettres, M. Bourciez continue cette année, dans son cours public du mercredi, à quatre heures, ses études sur le folk-lore du Sud-Ouest. M. Courteault étudie, dans sa conférence publique du mercredi, à cinq heures, l'œuvre locale et régionale de l'Académie de Bordeaux au XVIIIe siècle, et dans son cours public du jeudi, à cinq heures et demie, le Château-Trompette et la place des Quinconces.

— La Faculté de droit a décerné des médailles de vermeil à MM. Brouillard

et Harlé pour leurs thèses sur *Les impositions extraordinaires sur le revenu pendant la Révolution à Bordeaux* et sur *Les padouens en Bordelais*.

— Le mardi 3 décembre, M. Lizerand, professeur au lycée de Sens, a soutenu en Sorbonne sa thèse principale de doctorat ès lettres sur un sujet qui touche à l'histoire bordelaise : *Clément V et Philippe le Bel*.

— Sous les auspices du Comité girondin d'art public, M. P. Courteault a fait, le samedi 26 novembre, à l'Athénée, une conférence sur « Les portes de Bordeaux ».

Le mercredi 30 novembre, M. Chancogne, avocat à la Cour d'appel, a prononcé, à la séance de rentrée des conférences du stage, un discours sur « Le barreau de Bordeaux et le Parlement au XVIe siècle. »

Le mercredi 4 décembre, M. Alfred Leroux, archiviste honoraire de la Haute-Vienne, a fait, à l'Union chrétienne des jeunes gens (rue du Temple), une conférence sur « Bordeaux, ses monuments et son histoire, » dont la conclusion a été publiée dans le journal *la Gironde* du lundi 12 décembre.

— M. Auguste Fritz, adjudant au 58e d'infanterie, a généreusement offert à la ville de Bordeaux, au nom de M. E. Evrard, ingénieur du génie maritime, six modèles en bronze et en fer de canons des XVe, XVIe, XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles, et vingt et un modèles de bateaux des XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles. Ces objets vont être exposés au musée de Carreire. Mais qui ira les y voir ?

— M. Alfred Leroux, archiviste honoraire de la Haute-Vienne, a fait don à la Bibliothèque de la Ville d'un lot de 481 livres et brochures, relatifs surtout à l'histoire du Limousin.

— La première livraison pour 1910 du *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques* contient une analyse du rapport adressé au Comité par M. P. Courteault sur les fouilles de Saint-Seurin (p. XXIX-XXX) et l'admirable discours de M. Babelon sur l'importance sociale de l'archéologie dans une démocratie (p. XCII-CX). Il faut aussi y signaler une importante étude de M. Ch. Dangibeaud sur l'école de sculpture romane saintongeaise (p. 22-49). L'auteur croit que les églises du Bordelais doivent très peu à l'influence proprement saintongeaise, que, par contre, la Saintonge a reçu du Bordelais quelques types méridionaux d'ornements.

— A noter dans les *Documents inédits sur le duc de Saint-Simon*, publiés par M. L. Delavaud dans le dernier volume des *Archives historiques de Saintonge et d'Aunis* (1909), une lettre (p. 436-437) de Taillasson, syndic de l'hôpital de Blaye, à Saint-Simon (30 juillet 1718), au sujet d'une cession, faite par le duc à l'hôpital, d'une métairie, dite métairie des pauvres, située dans un marais lui appartenant.

— Dans un roman d'une inspiration très haute et très sincère, *Les Ébauches*, un écrivain bordelais, déjà connu par de beaux vers, Jean Balde imagine que son héros s'éprend un moment de notre histoire locale : cette velléité est une des « ébauches » que modèle son âme de vingt ans. Elle nous vaut quelques pages, fermement écrites, sur l'histoire de Bordeaux. A noter aussi un joli croquis des vieilles maisons du quartier Saint-Michel vers 1840, « poussant leur file en grand désordre pour mieux regarder » la basilique qui les domine, « peuple de masures attaché à sa robe ».

BIBLIOGRAPHIE

Fleury Vindry, *Les Parlementaires français au XVIe siècle*, tome second (premier fascicule). *Parlement de Bordeaux*. Paris, Champion, 1910, in-8° de 132-XXXV pages.

M. F. Vindry est bien connu de tous ceux qui s'occupent du XVIe siècle. Il s'est imposé la tâche difficile et ingrate de nous donner des catalogues de personnages, accompagnés de notes biographiques puisées aux documents. On sent l'importance et l'utilité de ces travaux lorsqu'on sait combien les identifications sont encore difficiles pour cette époque. La lacune était grande; courageusement, M. V. a entrepris de la combler. Il faut le féliciter de son courage et le remercier de son excellente initiative.

Après le *Dictionnaire de l'État-major français*, après *les Ambassadeurs français permanents*, M. V. s'est attaqué aux membres des Parlements. En 1909, il publiait les listes de ceux d'Aix, Grenoble, Dijon, Chambéry et Dombes; en 1910, celles de Rouen, Rennes et Turin, précédées d'une réimpression de celle d'Aix, rendue nécessaire par l'apparition d'une *Chronologie des cours souveraines de Provence*, due à la Société d'Histoire de Provence et postérieure au premier travail de M. Vindry. Cette même année 1910 nous apporte un nouveau fascicule, consacré tout entier au Parlement de Bordeaux.

Le labeur est énorme : ce catalogue ne comprend pas moins de 396 numéros, sans compter un supplément de notes extraites des registres baptismaux de Saint-André entre 1560 et 1610. En dehors de ces registres, conservés au greffe du tribunal civil et dont il souhaite avec raison qu'un des deux exemplaires soit déposé aux Archives municipales, M. V. a vu, à Bordeaux seulement, les registres secrets (collection Labat de Savignac) à la Bibliothèque de la Ville, les provisions et les arrêts aux Archives départementales, les actes d'état-civil, de l'origine à 1650, à l'Hôtel-de-Ville. A-t-il tout vu? A-t-il bien vu tout ce qu'il a vu? Je me permets de lui signaler, aux Archives municipales, le registre du clerc de ville, si précieux pour le XVIe siècle. Il y eût trouvé des précisions intéressantes : Daniel de Ferreau [277] mourut, d'après Cruseau, avant le 16 mai 1591 ; le registre dit : « le vendredy 1er fevrier 1591 ». Le clerc de ville confirme parfois Cruseau; parfois il est en désaccord avec lui : par exemple, pour Gratien du Roy [316], que Cruseau fait mourir le 23 novembre 1592, et dont le registre place la mort le 10 du même mois. Pour le décès de Florent de Nort [91], M. V. le place avant le 25 septembre 1585, sans référence, d'ailleurs; le clerc de ville dit : « le 5 fevrier 1592 ».

J'ai été un peu plus surpris que M. V. n'ait pas songé à utiliser la liste déjà dressée, pour la période 1515-1547, dans un ouvrage qui est un

« usuel » du XVIe siècle : le *Catalogue des actes de François Ier* (t. IX, p. 165 et suiv.). Il y aurait trouvé le premier président Jean de Selve [2] cité dès le 12 mars 1515. Il y aurait appris que Guillaume Le Comte [27] fut nommé procureur général en juin 1527 (t. VI, n° 19267), Geoffroy de Lachassaigne [14] quatrième président le 6 octobre 1542 (Arch. dép., B 31, f° 179 r°; cf. *Catalogue*, t. IV, n° 12778), Pierre de Boucher [158] conseiller le 12 juin 1527 (Bibl. nat., ms. fr. 5502, f° 87; cf. *Catalogue*, t. VI, n° 19213); que Charles de La Guane [268] (et non Charles Lagane) fut nommé conseiller lai le 22 novembre 1543 (t. IV, n° 13451), que le même jour le roi expédia des lettres de jussion pour sa réception, « nonobstant qu'il soit clerc » (n° 13452) et des lettres de dispense, « pour l'argent par luy baillé et presté au Roy » (n° 13453). Ces trois documents sont aux Archives départementales de la Gironde, B 31, f°s 377 v°-379 v°. Il y a quelques désaccords entre la liste du *Catalogue* et celle de M. V. pour les dates. Le *Catalogue* donne, pour la nomination de Clément Saulnier le 6 décembre 1523 (t. I, n° 1939). M. V. donne [200] le 26 décembre. C'est M. V. qui a raison. Par contre, M. V. donne, pour les provisions de François de Lage, premier président [4] le 5 juin 1545 et pour la réception le 30 août. Il a tort : les provisions sont datées de Mortagne, 1er juin 1545, et l'enregistrement du 31 août (Arch. dép., B 32, f° 82 r°; cf. *Catalogue*, t. IV, n° 14472). Jacques de Minuti [12] fut nommé premier président au Parlement de Toulouse le 28 mai 1525 (*Catalogue*, t. V, n° 18352) et non le 21 juillet, comme l'a imprimé M. Vindry. Jean de Mabrun fut nommé conseiller le 11 (Arch. dép., B 31, f° 246; cf. *Catalogue*, t. IV, n° 12976) et non le 10 avril 1543 (p. 25, n° 251); Louis Chapelier le 5 (Arch. dép., B 31, f° 83 r°; cf. *Catalogue*, t. IV, n° 11576), et non le 15 juillet 1540 (p. 21, n° 192). Pour la période postérieure à la mort de François Ier, François de Nesmond [315] prêta serment le 14 mai 1568, et non le 6. Ces vérifications, faites sur les documents, montrent que le dépouillement très délicat et très minutieux auquel s'est livré M. V., n'est ni toujours complet, ni toujours exact.

L'auteur a repris le travail que le regretté Dast de Boisville avait ébauché. Il reproche à son devancier, un peu rudement, mais avec raison, d'être resté imparfait. Dast a souvent confondu — trois fois sur quatre, affirme M. V., — la date de provision avec celle du serment, « faute d'avoir, sans doute, pris la peine de lire jusqu'au bout les lettres de provision » (p. 4). C'est parfait : mais je lis, page 32, n° 340, que l'office laïc de François Grimard fut *créé*. Or, le registre porte qu'il était *vacant* « par la privation qu'en a esté faicte par arrest de lad. cour de Parlement sur Me Jehan Dupont, pour estre de la nouvelle pretendue religion » (Arch. dép., B 38, f° 137 r°). M. V. connaît la suspension de Dupont et sa cause (cf. p. 95, n° 265), mais il a négligé de lire la note qui suit l'enregistrement des provisions de Grimard.

Je comprends, dans une certaine mesure, sa sévérité pour Dast, dont la liste est incomplète (il y manque *cinq* noms, sur 389). Mais le travail de son devancier lui a pourtant bien facilité sa tâche ; et pour *soixante-douze* noms, il se borne à reproduire les dates données par Dast, en les accompagnant parfois d'un point d'interrogation. Ces noms sont ceux des conseillers du début du siècle, les plus difficiles à identifier. M. V. n'a rien trouvé sur eux dans les documents qu'il a dépouillés. Dast en avait vu d'autres les minutes

de notaires, par exemple. Si M. V. a été effrayé par la longueur de ce dépouillement, pourquoi n'a-t-il pas accepté, comme on le lui a offert, de compulser les dossiers réunis par Dast? Il y eût peut-être trouvé la justification de ces dates, qu'il a simplement reproduites; il en eût pu contrôler les références, et nous aurions profité de cette critique, qu'il était capable de faire sans complaisance. Son travail reste, sur ce point, imparfait, et c'est regrettable.

Dans sa préface, M. V. annonce qu'il a dépouillé, aux Archives départementales de la Gironde, les lettres de provision des officiers de la Cour dans les séries E et C, et huit cents liasses d'arrêts dans la série C. A l'explication des abréviations, il range les arrêts dans la série B. Ceci est plus exact; mais dans tout le volume, les lettres de provision sont indiquées comme extraites de la série E. L'inadvertance est singulière. M. V. ignorerait-il que les provisions sont dans les registres de la série B? De plus, ces registres portent, pour le XVIe siècle, les n°s 29, 30, 30 *bis*, 31... 41, 43.. 46, 49. Pourquoi M. V. a-t-il éprouvé le besoin d'inventer une série continue, qui lui fait créer un registre 42 [317], appeler 43 le 46 [314, 332, 335] et 44 le 49 [311]? J'ai peur un peu que ces vues personnelles sur le classement de nos Archives départementales ne « figent » pas du tout « le sourire ambigu » sur les « lèvres sceptiques », même de ceux qui n'ont jamais appris la paléographie sous MM. Meyer et Giry, lesquels, d'ailleurs, si je ne m'abuse, enseignaient l'un les langues romanes, l'autre la diplomatique.

Passons aux noms des conseillers. J'ai été fort surpris de trouver défiguré celui d'un des plus illustres parlementaires bordelais : Arnaud de Ferron est appelé (p. 17 et 70) *Arnoul le Ferron*. C'est la forme vicieuse qu'on lui donnait jadis. Mais M. V. sait certainement, pour avoir compulsé les huit cents liasses d'arrêts de la série B, qu'il signait *de Ferron* ou *Ferron*[1]. Il n'est plus permis de ne pas imprimer correctement le nom de l'auteur du *Commentaire sur la coutume* et du continuateur de Paul-Émile. Pourquoi appeler *Beaunom* (p. 17 et 69) le conseiller Pierre de *Beaune* (Arch. dép., B 30 *bis*, f° 141 v°)? Pourquoi prénommer (p. 14) *Balthasar* le conseiller Tessier, qui est, du reste, appelé plus exactement *Barthélemy* à la page 56? Dast, ici plus rigoureux, l'avait prénommé *Bertholmé*, sans doute d'après un document. Pourquoi imprimer (p. 15 et 59) *Yberrola*, alors que les deux arrêts cités par M. V. lui-même portent très lisiblement *Ybarrola*, qui est, du reste, la forme toujours usitée? Faute d'impression, dira-t-on. Peut-être, mais il y en a d'autres, auxquelles des érudits bordelais seront sensibles[2]. La correction des épreuves, dans des travaux de ce genre, doit être particulièrement scrupuleuse.

1. Pour la signature *de Ferron*, voir les arrêts, non signalés par M. V., des 16 avril 1553 (B 61), 20 juillet 1553 (B 64), 4 avril 1554 (B 84), 12 mai 1554 (B 72), 23 juillet 1554 (B 75); pour la signature *Ferron*, voir l'arrêt du 30 mai 1554 (B 72).

2. P. 37, n° 1, lire : *Saint-Jean-de-Côle*, au lieu de *Saint-Jean-d'Ecole*; p. 40, n° 14, lire : *Javerlhac*, au lieu de *Jaurillac*; p. 41, n°s 17 et 46, n° 39, lire : *Roaillan*, au lieu de *Rouillan*; p. 48, n° 45, lire : *Salles*, au lieu de *Selles*; p. 91, n° 250, lire : *Javerlhac*, au lieu de *Gévrilhac*; p. 93, n° 254, lire : *Apesteguy*, au lieu de *Apestegny* et *Rosteguy* au lieu de *Rostegny* (même corr. p. 93, n° 256; p. 98, n° 283; p. 99, n° 286; p. IX, lignes 24, 26, 28, 30, 31). On trouve aussi *Gouffreteau*, *Talance*, *Saint-Maxent*. M. de Saint-Saud est appelé deux fois (p. 129) *de Saint-Sand*.

Le livre de M. V. contient (p. 61-64) une « exécution » en règle de La Boétie et de M. le Dr Armaingaud. C'est de l'ironie : ce n'est pas celle de Montaigne ni de M. Barckhausen. La légèreté du jugement — je parle de celui qui est porté sur La Boétie — est amplement compensée par la lourdeur de la forme. C'est là, du reste, un hors-d'œuvre. On aimerait mieux des renseignements plus précis sur les magistrats humanistes moins connus. Mais, sur ce point, la bibliographie de M. V. est insuffisante. Il cite, à propos de Ferron, le travail de M. Peyrecave et il ignore la notice de M. Dezeimeris en tête de son édition des *Remarques de La Boétie sur le traité intitulé* Ἐρωτικός. Il ignore aussi le *Discours* de notre maître bordelais en XVIe siècle. Décidément ce travail, à bien des égards estimable, eût gagné à être moins hâtif [1].

Paul COURTEAULT.

Pierre Harlé, *Les Padouens du Bordelais, étude historique.* Bordeaux, Cadoret, 1910, in-8° de XI-239 pages.

Cet ouvrage, consacré à l'histoire et au régime des communaux de notre région, surtout depuis le commencement du XVIe siècle jusqu'à la Révolution, intéresse à la fois l'histoire générale des communaux, l'histoire du droit local et l'histoire économique du Bordelais. — Le mot « padouen », que l'on rattache à *patere*, était fort usité dans notre région, ainsi que dans une partie du Sud-Ouest; il signifiait d'abord toute chose de libre usage, ouverte à tous ; mais le padouen essentiel étant le pacage, on en arriva à identifier pacage et padouen. Cependant le sens primitif de bien affecté à l'usage public se conserva à Bordeaux où, jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, le mot padouens désigna les rues, places, quais, etc. — L'étendue et le régime des padouens variaient suivant les diverses régions du pays bordelais, terres cultivées, marais et landes. Les paysans, qui tiraient de grandes ressources de leurs padouens, y attachaient une grande importance, ainsi que le prouve la quantité des mémoires et enquêtes sur ce sujet contenus dans la correspondance des intendants.

Après avoir indiqué l'intérêt de la question et recherché sommairement l'origine des padouens, M. H. étudie successivement la propriété des padouens (et c'est la partie la plus importante), la jouissance, l'aliénation et la mise en valeur des padouens.

Pendant longtemps, les paysans ne furent que de simples usagers ; plus tard, certaines communautés d'habitants devinrent propriétaires des padouens dont elles jouissaient ; mais la très grande majorité des padouens resta la propriété des seigneurs. Cette propriété des seigneurs n'était guère contestée s'ils respectaient les droits d'usage des habitants ; les seigneurs pouvaient accenser des padouens, à la condition de laisser aux habitants la quantité de terrain nécessaire pour leurs usages. Mais souvent, en fait, le droit de propriété des seigneurs fut réduit à un titre presque nominal, par suite de l'absorption totale de l'utilité des padouens par les usagers. Cepen-

1. L'absence d'index rend ce livre de main bien pénible à manier.

dant les droits des seigneurs restèrent beaucoup plus absolus dans les régions où la redevance due au seigneur par les usagers était payée par tête de bétail pacageant, et non par feu, c'est-à-dire dans la partie landaise du Bordelais, et M. H. en donne les raisons.

Si, le plus souvent, les padouens étaient la propriété des seigneurs, il arrivait cependant parfois que les communautés d'habitants en avaient acquis la propriété, soit en vertu d'un contrat avec le seigneur, soit par possession immémoriale. C'est dans les pays de marais que l'on voit des communautés propriétaires en vertu d'un contrat avec le seigneur, et ceci s'explique. Lorsque, en effet, le seigneur était propriétaire, il conservait le droit d'accenser, par des concessions individuelles, des portions de padouens, et d'augmenter ainsi le nombre des tenures relevant de lui. Or, ces accensements individuels étaient difficiles dans les pays de marais, où le sol ne pouvait être mis en valeur que par un desséchement d'ensemble. Aussi, pour en tirer parti, le seigneur concédait ses padouens à tous les habitants à la fois ; ceux-ci, après entente, défrichaient le marais et devaient se partager les terres ainsi conquises, qui se transformeraient en tenures. Mais le partage pouvait tarder beaucoup ; il y eut ainsi des padouens qui ne furent jamais partagés, et la propriété en fut acquise aux habitants. — Enfin, au XVIIe siècle, apparaissent les cantonnements, qui font aussi acquérir la propriété par les habitants.

Il y a, en outre, des cas dans lesquels les habitants sont devenus propriétaires par possession immémoriale. Il existe, en effet, au XVIIIe siècle, des padouens sur lesquels les seigneurs n'ont plus aucun droit et dont les habitants sont reconnus propriétaires, en l'absence complète de titre. La principale raison de cette acquisition de la propriété par les habitants se trouve dans l'idée que ceux-ci se font de leurs droits de jouissance : ils considèrent que les padouens leur sont réservés, et l'exercice de leur droit d'usage absorbant toute l'utilité des padouens, ils agissent en fait comme des propriétaires. Si, après une longue inaction, le seigneur veut accenser, les habitants lui contestent le droit de diminuer la superficie du terrain dont ils sont usagers. Cette dépossession de fait entraîne peu à peu la disparition du droit de propriété du seigneur. C'est ce qui se produit dans les pays de marais et la situation spéciale de ces padouens explique cette transformation. — Bien entendu, l'attribution des padouens à la communauté ne pouvait se faire que lorsque ceux-ci étaient affectés à l'usage de tous les individus qui la composaient. Il en était tout autrement des padouens de quartiers, et M. H. indique l'origine de ces padouens, ainsi que leur situation juridique spéciale Il montre enfin la situation exceptionnelle du padouen alleu de Biscarrosse. — M. H. termine son étude de la propriété des padouens par l'examen de la condition spéciale des padouens des villes et de leur banlieue.

M. H. étudie ensuite la jouissance des padouens : d'abord la jouissance active, puis la jouissance passive, c'est-à-dire les taxes de padouentage. Les padouens, d'abord communs à toute la seigneurie, eurent une tendance à se spécialiser au profit des paroisses. Le droit de padouentage, payé pour la jouissance des padouens et pour l'exercice duquel l'unité était, sauf dans la région landaise, le feu vif, avait un caractère réel très marqué ;

mais les explications de M. H. sur ce point, manquent un peu de précision. — Les modes de jouissance des padouens étaient variables : tantôt les habitants en jouissaient en commun, tantôt il y avait des partages de jouissance, tantôt enfin les communautés propriétaires donnaient leurs padouens à ferme. La jouissance commune était réglementée par le seigneur ou par les habitants devenus propriétaires, et ici M. H. analyse les dispositions des statuts de Saint-Loubès, qui montrent une administration fortement constituée et les compare aux clauses du « concordat » passé entre les habitants de Soussans au sujet de leurs communs.

Une dernière partie de l'ouvrage est consacrée à l'aliénation et à la mise en valeur des padouens, et spécialement aux défrichements. M. H... montre que les petits défrichements ont eu une importance beaucoup plus considérable que les grandes entreprises des XVIIe et XVIIIe siècles. Il constate la diminution progressive des padouens et étudie brièvement la question de leur partage.

On n'avait pas encore consacré de travail spécial aux padouens du Bordelais; de là l'intérêt de l'ouvrage de M. H. et son originalité. Sans doute, M. H. n'a pas suffisamment indiqué qu'en somme les communaux du Bordelais étaient soumis à un régime qui ne se différenciait guère de celui des autres régions de la France; mais cette conclusion ressort de son travail. Il l'aurait mieux mise en relief s'il avait exposé moins brièvement les théories générales sur les communaux, d'après les ouvrages de nos anciens jurisconsultes; il s'en est trop tenu à l'examen des documents relatifs à notre région. Mais, en ce qui concerne l'étude spéciale des padouens du Bordelais, le travail, fait avec beaucoup de conscience, mérite d'être loué. Il est fait à peu près uniquement avec des pièces d'archives : les très nombreux documents sur cette question, qui avait une grande importance pratique, sont classés et utilisés avec méthode; les références sont nombreuses et les textes plus particulièrement intéressants sont reproduits intégralement, soit dans le corps de l'ouvrage, soit en appendice. C'est un travail qui sera utile à consulter pour tous ceux qui s'occuperont désormais de l'histoire des communaux. M. H. a montré qu'il avait le goût de l'histoire locale en même temps que l'aptitude aux recherches historiques.

A. Ferradou.

Pierre Meller, *Liste des membres de la Cour des Aides de Guienne* (Extrait du tome XLIV des *Archives historiques de la Gironde*). Bordeaux, 1910, in-4° de 19 pages.

Il faut remercier tout d'abord M. Meller d'avoir pensé à nous donner une liste des membres de la Cour des Aides de Guienne. Ce travail n'avait jamais été essayé jusqu'à ce jour, peut-être à cause de la difficulté que présentait sa réalisation. Le fonds de la Cour des Aides, conservé aux Archives de la Gironde, est en effet très restreint : quelques registres d'enregistrement d'édits royaux, où l'on constate de nombreuses lacunes, quelques liasses d'arrêts, rien de plus n'a été conservé. M. Meller possède de nombreux dossiers sur les grandes familles du Bordelais; aussi a-t-il pu dresser cette liste, dont la

confection eût été particulièrement ingrate pour tout autre. Si les dates données par l'auteur n'ont pas toute la précision voulue, il faut cependant reconnaître que cette liste pourra être consultée très utilement en attendant un travail définitif.

Nous regrettons que, dans son tirage à part, M. Meller n'ait pas cru devoir donner quelques développements aux renseignements qu'il fournit sur la Cour des Aides. Il aurait pu citer, par exemple, le séjour de cette cour à Saintes, en 1647, et ajouter quelques indications, qu'il était facile de réunir, sur ses nombreuses pérégrinations. Relevons à ce sujet une inexactitude à propos de Libourne : la Cour des Aides n'y fut rétablie qu'en 1654, le 27 avril, et non en 1652.

Peut-être eût-il été préférable de disposer les dates sur deux colonnes en indiquant sur l'une la date des lettres de provision et sur l'autre la date de la mention la plus ancienne du titulaire d'une charge. Un simple coup d'œil aurait permis au chercheur de reconnaître la nature du renseignement qui lui était donné.

G. D.-D.

Pierre Meller, *Notes pour servir à l'histoire de la famille de Pontac.* Tarbes, impr. Croharé, 1911, in-8° de 24 pages.

Le titre de cette brochure l'indique assez, M. Meller n'a pas eu la prétention de renfermer en si peu de pages toute l'histoire de la famille de Pontac. Ses prétentions sont plus modestes, il a simplement voulu aider celui qui consacrera à cette famille bordelaise une étude définitive. La famille de Pontac occupe dans l'histoire de la Guienne une place trop prépondérante pour que l'œuvre de M. Meller passe inaperçue, malgré son caractère provisoire. Aussi, quel que soit notre désir d'être bref, nous allons présenter ce travail à nos lecteurs.

O'Gilvy est de tous les auteurs qui se soient étendus sur la généalogie de la famille de Pontac, le dernier en date avant M. Meller. Il n'est donc pas sans intérêt de comparer les études de ces deux auteurs.

Le nouveau travail, en ses deux dernières parties surtout, est bien supérieur à son devancier. Une grave omission existait dans la généalogie d'O'Gilvy pour la branche de Monplaisir, M. Meller a comblé fort heureusement cette lacune et beaucoup d'autres. Il a, de plus, consacré à la branche de La Tour, à peine indiquée dans le *Nobiliaire de Guienne et Gascogne*, trois bons articles.

Malheureusement, l'œuvre du nouveau généalogiste n'est pas en tous points irréprochable. Trompé par une analyse défectueuse, il déforme le nom de Catherine Leclerc, femme légitime de Louis de Pontac, et confond cette personne vertueuse avec une femme qui aurait été peu digne des préoccupations de ce même Louis de Pontac.

D'autres erreurs plus graves et moins excusables viennent encore déparer ce bon travail. O'Gilvy avait assuré justement que Thomas de Pontac était fils d'Arnaud et père du grand évêque de Bazas; il avait également établi l'existence de deux Etienne. M. Meller a contredit à tort son devancier. Un examen plus approfondi lui eût évité toutes ces erreurs.

En pratique, nous devons toujours faire état des assertions de nos contradicteurs. Il y a quelquefois des contradictions plus apparentes que réelles; d'autres fois, au contraire, ces divergences s'accentuent et s'il nous arrive de réfuter victorieusement, preuves en mains, des erreurs accréditées, il advient aussi, et bien souvent, que nous sommes forcés de corriger nos propres erreurs avant de les avoir mises à jour.

Si M. Meller avait fait un travail plus complet sur la famille de Pontac, il aurait sûrement redressé lui-même les erreurs qu'il a commises. C'est là une excuse que nous admettons d'autant plus volontiers que nous en connaissons davantage le bien-fondé.

Jean Dubois.

Une revue illustrée de Berlin, *Die Welt auf Reisen (Le monde en voyage)*, vient de publier (n° 13 de 1910) un très long article sur Bordeaux, ses monuments et ses promenades. L'auteur est M. Alfred Conrad, pasteur de l'église scandinave allemande de notre ville. — Qu'il nous permette, après lui avoir adressé nos remerciements, de relever ici quelques inadvertances, quelques erreurs même, qui déparent légèrement sa prose. Ainsi, Tourny était intendant de la généralité de Guyenne et non pas seulement de la ville de Bordeaux. Saint-Seurin n'est pas une église tout entière romane, puisque les parties intermédiaires entre le portail et le chœur sont gothiques. Sa crypte est plus vraisemblablement du xe siècle que du xie siècle. Le pont à transbordeur est appelé *Haengebrucke*, ce qui pour le lecteur désigne simplement un pont suspendu, si l'on ne prend soin d'ajouter que ce pont sera mobile. L'ancien palais archiépiscopal de la rue Vital-Carles est devenu l'hôtel particulier du préfet de la Gironde, mais non la préfecture. Il est peut-être exagéré de dire que Bordeaux compte plus de cinquante églises, même si l'on ajoute aux dix-huit églises paroissiales les moindres chapelles conventuelles. — S'il était légitime de demander à l'auteur autre chose que ce qu'il a voulu faire, nous regretterions qu'il n'ait rien dit des institutions de tout genre qui donnent à Bordeaux l'importance d'un chef-lieu régional de premier rang. Mais M. Conrad s'est borné à décrire la ville de pierre qu'il connaît et à traduire les impressions qu'il en a tirées. Il s'est acquitté de sa tâche avec un esprit de justice et de bienveillance que nous reconnaissons volontiers.

A. L.

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

AIMEL (Henry). — Le poids public à Bordeaux et ses anciennes corporations 76, 180
— *Questions et Réponses*. 288
AYMEN (Henry). — *Questions et Réponses* 65
BROUILLARD (R.). — Fouilles au cimetière de Saint-Seurin en 1791. . 63
— Vieux papiers bordelais. — Dr Jean BARRAUD *(Bibliographie)*. . 143
— Les antiquités de Bordeaux pendant la Révolution. — Un projet de buste à Tourny en 1792 431
BRUTAILS (J.-A.). — La chapelle du château de Génissac. 59
— « Marian ». 62
— La chaire de l'hôpital de La Réole. 64
— Barbezieux et Saint-Seurin de Bordeaux. 73
— L'obligation à la résidence et la questalité. 128
— Les églises à chevet tréflé et les églises quadrilobées en Gironde et dans le Sud-Ouest. 211
— San Millian de la Cogolla et Saint-Emilion. 287
— Le vignoble de Gaillac depuis ses origines jusqu'à nos jours (L'emploi de ses vins à Bordeaux). — Jean RIOL *(Bibliographie)*. 291
— « Locus ». 361
CÉLESTE (R.). — Inventaire sommaire des Archives municipales. Période révolutionnaire (1789-an VIII). — DUCAUNNÈS-DUVAL (G.) *(Bibliographie)* 140
CAILLET (L.). — Un document de 1461 sur la construction des châteaux de Bordeaux 361
CARAMAN (P.). — La disette des grains et les émeutes populaires en 1773, dans la généralité de Bordeaux 297
— La rue de la Vache, à Bordeaux. 363
CHAULIAC (A.). — L'étude du grec dans une abbaye gasconne au XIIe siècle 130
COURTEAULT (Henry). — Trois épisodes de la vie bordelaise aux XVe et XVIe siècles. 225
COURTEAULT (Paul). — Le mur de ville du XIVe siècle entre la place d'Aquitaine et la place des Capucins. 57
— État-civil des familles bordelaises avant la Révolution. Mariages. — Pierre MELLER *(Bibliographie)*. 140
— En Benauge. De Bordeaux à Cadillac et Sainte-Croix-du-Mont. S. TRÉBUCQ *(Bibliographie)*. 144
— A propos de l'inscription du Collège de Guyenne. 286
— Gustave Flaubert à Bordeaux. 357
— Certificats de bonne vie et mœurs délivrés à Lacombe. 363
— Le rôle du Château-Trompette dans l'histoire de Bordeaux. . . 398
— Les Parlementaires français au XVIe siècle : Parlement de Bordeaux. — Fleury VINDRY *(Bibliographie)*. 439
— Chronique. 66, 135, 217, 289, 365, 434
— *Questions et Réponses* 433
DUBOIS (Jean). — Notes pour servir à l'histoire de la famille de Pontac. — Pierre MELLER *(Bibliographie)* 445
DUBOURG. — *Questions et Réponses* 134

Pages.
Ducaunnès-Duval (G.). — Notes sur les comètes 60
— Une erreur des calendriers républicains bordelais 131
— Histoire d'une famille bourgeoise du XVIe au XXe siècle. — Abbé Albert Gaillard *(Bibliographie)* 141
— La démolition de la tour de Gassies 287
— La délimitation du « Bordelais » au début du XIXe siècle. — Dr Georges Martin *(Bibliographie)* 295
— La formation de l'arrondissement de La Réole 362
— Liste des membres de la Cour des Aides de Guienne. — Pierre Meller *(Bibliographie)* 444
Durodié (Dr). — Un cas de dissimulation de sexe pendant plus de cinquante ans 286
Ferradou (A.). — Les padouens du Bordelais, étude historique. — Pierre Harlé *(Bibliographie)* 442
Gaillard (Albert). — Histoire de l'abbaye Sainte-Croix de Bordeaux. — A. Chauliac *(Bibliographie)* 142
Gébelin (François). — Le gouvernement du maréchal de Matignon en Guyenne pendant les premières années du règne de Henry IV (1589-1594) 5, 97, 273, 330, 410
Harlé (Pierre). — *Questions et Réponses* 433
Labadie (Ernest). — Un portrait de Mme Tallien à identifier. 132
— La topographie de Bordeaux à travers les siècles, ou catalogue historique et descriptif des vues et plans généraux de la ville de Bordeaux, des origines à la fin du XIXe siècle (*suite*). 33, 114, 195
Lasuen (J. de). — Un retable de Sainte-Croix au Musée de Bordeaux . 53
La Ville de Mirmont (H. de). — Jean Dorat et Élie Vinet 373
Leroux (Alfred). — Bordeaux et la Hanse teutonique au XVe siècle . . 387
— *(Bibliographie)*. 446
Martin (Dr Georges). — Études historiques sur la vinification. 87, 169, 261
Maupassant (Jean de). — Notes sur quelques navires envoyés par A. Gradis en Amérique (1758-1761) 355
— Index bibliographique 69, 220, 368
Méaudre de Lapouyade. — Les premiers aéronautes bordelais (1783-1799). 145, 232
Meller (Pierre). — Dictionnaire des familles françaises anciennes ou notables à la fin du XIXe siècle, t. VIII, Bus-Cas, — C. d'E. A. *(Bibliographie)*. 139
Vigen (Dr Ch.). — *Questions et Réponses* 65
Vovard (André). — Le capitaine de cavalerie Georges Johnston (1773-1844 61
— *Questions et Réponses* 134
— Un épisode de la fin du paganisme. La correspondance d'Ausone et de Paulin de Nole. — Pierre de Labriolle *(Bibliographie)*. 141
— Le capitaine au long cours Pierre Desse (1760-1839). 213
— Souvenirs d'un médecin de Paris. — Dr Poumiès de La Siboutie *(Bibliographie)*. 294
— Le contre-amiral Romain Duranteau (1763-1850) 320

Le Gérant : G. Ducaunnès-Duval.

Bordeaux. — Impr. G. Gounouilhou. — G. Chapon, *directeur*.
9-11, rue Guiraude, 9-11.

REVUE HISTORIQUE

DE BORDEAUX

ET DU

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

SUPPLÉMENT

FAMILLES

Nécrologie. — Mme Adolphe Dutemps du Gric, née Marie-Élisabeth du Règne de Launaguet, s'est éteinte à Bordeaux le 7 décembre dernier. Née en 1820, elle avait épousé M. Adolphe Dutemps du Gric, conservateur des Eaux et Forêts, chevalier de la Légion d'honneur, dont: 1° Georges; 2° Marie, mariée à M. Galand de Longuerue, dont trois fils et une fille, mariée à Joseph Labat. Elle était fille de Fortuné du Règne, baron de Launaguet, mort en 1848 et de Félicité Esquirol; elle avait six frères et sœurs. L'un de ses frères, Émilien du Règne (1815-1860), sous-préfet de Cherbourg, eut de son mariage avec Mlle de Brossard d'Inval, un fils unique, Émile du Règne, baron de Launaguet, ingénieur en chef des Télégraphes à Bordeaux, membre de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux, lieutenant-colonel du génie de réserve, si connu dans la société bordelaise par son érudition et sa science.

La famille du Règne ou Durègne descend de Pierre Durègne, secrétaire du Roi à la chancellerie du Parlement de Toulouse, vivant en 1716 à Oloron (Basses-Pyrénées). Son fils, François, fut élu capitoul en 1732; il est qualifié seigneur baron de Launaguet en 1718. Il eut plusieurs enfants dont: 1° Jean-Gabriel (1725-1792) baron de Launaguet, conseiller au Parlement de Toulouse (1747), convoqué en 1789 à l'assemblée de la noblesse de Toulouse; il n'eut pas d'enfant de son mariage avec Jeanne-Victoire de Bourdeau; 2° Joseph-François, marié à Marie-Gabrielle Dauzas de Lafue, en 1771, père de Fortuné (voir ci-dessus); 3° Antoine Laurent, lieutenant au régiment de Lamballe, puis capitaine, célibataire.

La famille du Règne s'est alliée aux familles de Mirande (16..), de Grumençon (17..), Dutaut (1716), de Bourdeau (1754), Dauzas de Lafue (1771), de Patras de Campaigno (1758), de Noyrit, de Wuremb (18..), de

Pastre (18..), Galand de Longuerue (18..), de Brossard d'Inval (185.), de Peironnenc (18..), Horric de la Rochetolay (18..), de Joinville, etc.

Armes : *D'argent à un arbre mouvant d'un étang, d'où naissent plusieurs plantes aquatiques et au bord duquel sont deux rainettes croassantes, le tout de sinople.*

— Les obsèques de M. Charles Borde ont été célébrées le 20 décembre dernier dans l'église Notre-Dame.

Marie-Eugène Borde, en famille Charles, naquit en 1836 à Saint-Pierre (Martinique), où sa famille occupait de temps immémorial et occupa, jusqu'au jour où la ville fut ensevelie sous la cendre du Mont-Pelé, une place considérable.

Après avoir fait ses études au lycée de Bordeaux, il revint à la Martinique où il fonda avec son frère Jules (mort en 1878) la maison « J. et Ch. Borde ». En 1875 il s'établit à Bordeaux et dirigea la succursale de cette importante maison. Appelé par la confiance des électeurs consulaires à occuper un siège au Tribunal de commerce, il y donna pendant huit années l'exemple de la droiture la plus scrupuleuse et d'une inlassable activité.

En 1860, il épousa Hortense Crassous de Médeuil (morte en 1899); onze enfants naquirent de leur union, dont six seulement leur survivent.

Le 1er janvier 1903, il appela un de ses fils, déjà son collaborateur, à partager la direction de ses importantes affaires, et signa avec lui un acte d'association qui assurera la continuation de la maison « Ch. Borde et fils jeune » pendant de longues années après le décès de son chef. Par cette sage mesure, il se donna à lui-même la satisfaction de s'endormir avec l'assurance que la tradition d'honneur et de probité qui furent la règle de toute sa vie trouveraient dans son successeur un digne continuateur.

— Mme Albert Peyrebère, née Albertine-Louise de Guilloutet, est décédée le 21 décembre 1909 au château de Lubbon (Landes). Elle laisse trois enfants : Jacques, Joseph et Madeleine, mariée à Paul Bermond, décédé. Elle était fille de Joseph-Louis de Guilloutet, député des Landes, officier de la Légion d'honneur, et de Marie-Caroline Eschassériaux, et avait pour frère Louis-Camille de Guilloutet, marié à Valentine Delard, dont deux filles.

La famille de Guilloutet a fourni trois générations de mousquetaires du Roi, deux chevaliers de Saint-Louis.

Armes : *Écartelé : aux 1 et 4 d'azur, au lion d'or, armé et lampassé de même; aux 2 et 3 de gueules, à l'épée d'argent mise en pal sur le tout d'argent à la croix alaisée de gueules, accostée en pointe de deux étoiles de même.* Devise : *Mon Dieu, mon honneur et mon roi.*

— Au mois de décembre 1909, est décédée, dans son hôtel à Bordeaux, Mme Jules Prom, née Fabre de Rieunègre. De son mariage avec M. Jules Prom décédé il y a quelques années, elle ne laisse qu'une fille, mariée à M. Georges Lecomte. M. Jules Prom était fils de Jean-Louis Prom, né à Boisezon (Tarn), président du Comice agricole de Créon, maire de Saint-Caprais (1844), chevalier de la Légion d'honneur, et d'Agathe Lefort. Il avait une sœur, Anne-Agathe Prom, mariée en 1839 à Michel-Henri Buhan.

La famille Prom, originaire du Languedoc, se fixa à Bordeaux à la fin du

XVIIIe siècle et y tint un rang des plus distingués dans le commerce et les charges consulaires. Un de ses membres a reçu en 1891 le titre papal de marquis avec les armoiries suivantes : *De gueules à un chevron d'or, accompagné de trois étoiles d'argent, deux en chef et une en pointe.*

La famille Fabre fut autorisée le 20 mars 1816 à ajouter à son nom celui de : de Robert de Rieunègre. Elle s'est alliée aux familles de Guitard, Lemotheux, de Castelnau d'Essenault, etc.

— Au mois de décembre dernier on a célébré dans l'église de Soussans, en Médoc, les obsèques de M. Charles-Philippe-Antonin de Morin de Senneville, ancien capitaine adjudant-major des zouaves pontificaux, fils de M. de Morin de Senneville et d'Antoinette Félicité de Mangin ; il avait épousé le 28 avril 1874 Alice de Gastebois, fille d'Alexandre de Gastebois et de Pauline de Gelibert de Merlhiac, morte à Chauvigny (Vienne) le 19 septembre 1888. De ce mariage sont nés : 1° Suzanne, mariée à Pierre Dubos ; 2° Pia. Antonin de Morin avait deux frères : 1° Albert, commandant, marié à Mlle d'Argence, dont Henri. 2° Armand, colonel, marié à Mlle de Bazillac, dont Bernard et Geneviève et une sœur, Antoinette. Jérôme de Morin, celui auquel remonte l'ascendance de cette famille, servait comme archer en 1453 et habitait le Mirebalais en Poitou ; il avait obtenu du Roi des lettres de réhabilitation de noblesse qui furent confirmées en faveur d'un de ses descendants le 22 mars 1599.

Pierre de Morin passa pendant la Révolution dans l'armée de Condé, dont il fit toutes les campagnes ; rentré en France en 1815, il obtint le brevet de colonel de cavalerie.

Le père du défunt, Charles-Félix de Morin de la Salle, épousa par contrat du 18 mars 1840 Louise-Antoinette-Félicité de Mangin, issue d'une très ancienne famille auvergnate et dont le frère Armand de Mangin d'Hermantin, officier distingué, mourut, assassiné par les insurgés, pendant la révolution de 1848. Arrivé à la barrière de Fontainebleau, avec le général de Bréa, il fut saisi et transporté dans une maison, où on lui fit subir toutes sortes de tortures. Déjà blessé, il succomba sous les coups de ces forcenés, qui mutilèrent sa figure et lui coupèrent la première phalange du pouce droit.

La famille de Morin s'est alliée aux familles de Roffignac, Augron de la Tranchère, de Condé, de Fouquet, Boutet de la Bussière, de la Porte du Teil, d'Argence, de Bazillac, etc.

Armes : *Parti, contrefascé d'argent et d'azur de huit pièces.*

— M. Charles de Loménie, ancien auditeur au Conseil d'État, membre du Conseil d'administration de la Compagnie des tramways de Bordeaux, a rendu le dernier soupir, à Paris, le 5 janvier dernier.

Il était fils de Louis de Loménie, membre de l'Académie française, littérateur de grand talent, auteur de plusieurs ouvrages très appréciés ; il avait épousé une périgourdine, Mlle de Verneilh-Puyraseau, fille de Jules, baron de Verneilh-Puyraseau, un de nos archéologues les plus distingués, et de Marie-Noémi de Marbotin-Sauviac.

Originaire du Limousin (son père était né à Saint-Yrieix), il devait appar-

tenir à la famille de Loménie de Brienne, de la même province, qui a produit tant d'hommes remarquables. De bourgeoisie limousine, elle fut anoblie en 1552, par la charge de secrétaire du Roi, avec Martial de Loménie, seigneur de Versailles, qui prit part au massacre de la Saint-Barthélemy. Son fils, Antoine de Loménie, seigneur de la Ville-aux-Clercs, fut chargé par Henri IV de missions diplomatiques très importantes et mourut en 1638. Henri-Auguste de Loménie, fils d'Antoine, fut capitaine du château des Tuileries en 1622 et envoyé en Angleterre par Louis XIII pour régler les articles de mariage d'Henriette de France avec le Prince de Galles; il a laissé des *Mémoires* intéressants publiés à Amsterdam en 1719.

Henri-Louis de Loménie, fils du précédent, fut nommé secrétaire d'État en 1661; pour remplir consciencieusement sa tâche, il étudia chez les étrangers la politique de leur gouvernement et fit des séjours en Allemagne, en Hollande, en Danemark, en Suède, en Pologne, en Autriche, en Italie, en Bavière; il y acquit beaucoup de connaissances.

Le célèbre cardinal de Brienne, archevêque de Toulouse, membre de l'Académie française, devenu suspect en 1793, succomba à une attaque d'apoplexie. Son frère Athanase-Louis de Loménie, comte de Brienne, ministre de la Guerre (1787-1788), mourut sur l'échafaud le 14 mai 1794, avec son fils, archevêque de Trojanopolis.

La famille de Loménie a porté les titres de marquis de Loménie; comtes de Brienne, de Montbron et la Grillière; barons de Boussac et de Pougy.

Armes : *D'or à l'arbre de sinople ; au chef d'azur, chargé de trois losanges d'argent.*

— M. et Mme Albert de Monteil, née de Boudon de la Combe, ont eu la douleur de perdre, le 24 janvier dernier, leur fille, Renée de Monteil, décédée au Pavillon du Haut-Rocher, à Saint-Étienne-de-Lisse (Gironde). Elle avait pour frères et sœurs : 1° Maurice; 2° Gérard, décédés; 3° Adhémar; 4° Madeleine, décédée, mariée à M. Lafaye du Caus; 5° Jeanne, mariée au baron Alain de Grateloup; 6° Marie; 7° Marthe.

La famille de Monteil, originaire du Ribéracois, remonte filiativement à Jean du Monteil, avocat au parlement de Bordeaux et conseiller en l'élection de Périgueux en 1622. En récompense de son dévouement à la religion catholique — il avait assisté comme lieutenant aux sièges de Montauban, Montravel, la Rochelle et autres — il reçut des lettres de noblesse, datées de décembre 1651.

Frédéric de Monteil, écuyer, sieur du Clos, né en 1643, prit part comme garde du corps aux sièges d'Épinal, de Chatry et de Rinbergnes, fut blessé à Senef et mourut en 1674 des suites de ses blessures.

Frédéric-Sicaire de Monteil, seigneur de Fayolle, servit comme volontaire contre les protestants et fut fait prisonnier par les gendarmes du prince de Condé. En août 1674, il obtenait des lettres de confirmation de noblesse, où il est fait mention des services que ses parents et lui ont rendus au Roi dans les armées.

La maison de Monteil a fourni de nombreux officiers, des conseillers à l'élection de Périgueux, un juge au sénéchal et plusieurs archiprêtres; elle s'est alliée aux familles de Fayolle (1654), de Gontaud (1699), de Lageard

(1745), de Grailly (1761), de Montardy (1786), et au, XIXe siècle, aux d'Abzac, de Foucauld, de Martin de Marcellus, de Mirandol, Boudon de Lacombe, etc.

Le chef de la famille est M. Adrien de Monteil, le père de la défunte; le chef de la branche cadette, séparée de l'aînée au commencement du XIXe siècle, est M. Xavier de Monteil, l'auteur consciencieux d'une très intéressante *Notice généalogique sur la famille de Monteil en Périgord* (Bergerac, 1902), à laquelle nous empruntons les renseignements ci-dessus.

Armes : *De gueules à la croix d'or cantonnée de quatre roses du même.* (Lettres de noblesse de décembre 1651.)

Mariages. — Dans la chapelle Sainte-Anne, à Toulouse, le 8 janvier, a été célébré le mariage de Jehanne, fille d'Alphonse, marquis d'Ayguesvives, ancien officier de cavalerie, et d'Henriette Baour, décédée, avec M. Bertie Seward, fils de M. Harry Seward, officier de la Légion d'honneur, et de Mme Harry Seward.

La famille Martin d'Ayguesvives est originaire du Languedoc. Jacques Martin, seigneur d'Ayguesvives, fut élu capitoul en 1717; Étienne de Martin d'Ayguesvives était trésorier général à Toulouse, au XVIIIe siècle; Jean-Jacques de Martin, seigneur de Pouges, fut nommé conseiller au Parlement de Toulouse, en 1736; Jean-Jacques-Joseph, seigneur d'Ayguesvives, président au Parlement, mort en 1794, fut convoqué en 1789 à l'assemblée de la noblesse.

Alphonse d'Ayguesvives épousa Marie-Camille de Malaret, fille de Joseph Caron de Malaret, maire de Toulouse, député, et d'Élisabeth-Félicité d'Esparbès de Lussan dont trois fils : 1° Jacques-Auguste d'Ayguesvives, écuyer de l'empereur, marié le 18 mai 1857 à Jeanne-Cornélie Guerin de Foncin; 2° Joseph-Paul, baron de Malaret, ministre plénipotentiaire, grand officier de la Légion d'honneur, marié le 19 novembre 1846 à Antoinette-Sophie de Ségur, dont postérité; 3° N. d'Ayguesvives, marié à Mlle de Flers, dont postérité.

Jacques-Auguste eut trois fils : 1° Alphonse, père de la mariée; 2° le comte d'Ayguesvives, marié, dont postérité; 3° le vicomte d'Ayguesvives, marié et père de deux enfants.

Armes : *D'argent à la croix de sable, au chef de même.*

— Le 15 février dernier a été célébré, dans l'église de Saint-Germain-en-Laye, le mariage de M. Jacques Blanchy, lieutenant au 11e cuirassiers, fils de M. Edmond Blanchy et d'Hélène Berniard, décédée, avec Mlle Hélène Favrot.

La famille Blanchy, venue du Rouergue à Bordeaux au commencement du XIXe siècle, fit enregistrer ses armoiries à l'armorial de 1696. Elle compte parmi ses rejetons des avocats au Parlement de Toulouse, des juges au sénéchal, un président du Tribunal de commerce de Bordeaux, des membres de la Chambre de commerce et du Tribunal de commerce.

Joachim Blanchy, né à Salescuran (Aveyron) le 6 octobre 1777, mort le 28 mai 1853, fonda à Bordeaux, avec Hercule Blanchy, une importante maison de commerce sons le nom de Blanchy frères et Cie, fut élu juge au Tribunal de commerce (1830) et membre de la Chambre de commerce (1832).

Marié: 1° à Marie-Élisa Aladenise; 2° le 16 mai 1834 à Marie-Stéphanie Blondel de la Rougery, fille de Charles-Nicolas et de Marie-Eulalie Ducasse. Du premier mariage est né Joseph-Charles-Hercule Blanchy, né en 1821, président du Tribunal de commerce (1864), vice-président de la Chambre de commerce (1867), administrateur de la Banque de France, adjoint au maire de Bordeaux (1860), directeur de la Caisse d'épargne, chevalier de la Légion d'honneur. De son mariage avec Jeanne-Émilie de Lestapis (10 février 1850) il a eu trois fils. Du second mariage de Joachim sont provenus plusieurs enfants dont entre autres Edmond, le père de l'époux.

La famille Blanchy s'est alliée aux familles Bonnefons (17..), Aladenise (18..), Blondel de la Rougery (1834), de Lestapis (1850), Berniard (1862), Degeorges de Bargeton Verclause (1879), Maurel (1894), Kappelhoff (1895), Beylot (1873), etc.

Armes : *D'argent à la croix de sable, au chef de même.*

Thèse de M. A. Monis sur la délimitation et les vins de Bordeaux.

Bien que cette thèse soit plus particulièrement juridique, nous l'analyserons et en reproduirons ici divers passages, parce qu'elle se rapporte à la délimitation de la région viticole de Bordeaux et que cette délimitation doit avoir pour base les usages locaux constants. Or, comme l'exposé de ces usages constitue un long chapitre d'histoire locale, cette thèse, à ce point de vue, entre dans le cadre de la *Revue*.

Après avoir produit le témoignage d'Ausone en faveur de l'antiquité du vignoble bordelais, l'auteur examine successivement la loi du 1er août 1905, la genèse du texte qui, dans cette loi, prescrit la délimitation des régions productrices de grands vins, les limites que cette loi met au pouvoir de réglementation du Conseil d'État; la nécessité qu'il y a eu de combler, par la loi du 5 août 1908, la lacune de ce texte; la procédure à suivre pour la préparation du décret de règlement; et, enfin, les voies de recours contre ce décret.

M. Monis étudie ensuite, au point de vue juridique, le projet de délimitation de la région des vins de Bordeaux, qui a annexé au cru bordelais quarante-deux communes de la Dordogne et vingt et une communes du Lot-et-Garonne. Puis il relate tous les titres anciens et modernes qui sont comme le fondement des revendications girondines. Il jette alors un coup d'œil d'ensemble sur ce monceau de documents; et, d'une plume alerte, il nous en retrace les grandes lignes dans le tableau que voici, où le coloris ne le cède en rien à l'ordonnance générale :

« De Louis XI à la Révolution, le cru bordelais a eu pour limites celles de la sénéchaussée de Guyenne.

» Depuis la Révolution, il a eu pour limites celles du département de la Gironde.

» Sous le droit ancien, le cru bordelais était défendu par des privilèges.

» Depuis la Révolution, il a acquis mieux que des privilèges, c'est-à-dire un droit de propriété à la marque « Bordeaux ».

» Ce droit de propriété ne peut être l'objet d'une tentative d'appropriation que s'il a été l'objet d'un abandon.

» Or, les populations qui l'avaient si jalousement défendu sous l'ancien régime, ne l'ont jamais abandonné un seul instant dans les temps modernes.

» Dans ces conditions, en droit, que pourrait craindre la Gironde viticole?

» Peut-on, en fait, contester d'ailleurs sa possession constante, l'usage ininterrompu qu'elle a fait de sa marque depuis des siècles, soit qu'elle la tînt de la seule volonté des rois, soit qu'elle la tînt de ce droit de propriété industrielle qui a été la conséquence et comme le couronnement de la liberté du commerce et de l'industrie?

» Et quelle propriété serait, selon le mot de Chaptal, plus sacrée?.....

» Et combien il est vain d'espérer en arracher, fût-ce des parcelles, à l'aide de simples procédés administratifs. »

M. A. Monis, adoptant, en la matière, les vues de son père et des autres sénateurs de la Gironde, ne pense pas que le Conseil d'État puisse délimiter le cru bordelais. Il ferait connaître son avis, s'il n'y avait pas contestation entre les intéressés. Mais les parties n'étant pas d'accord, ce corps administratif se trouve paralysé : il ne peut rien faire, ni rien dire.

« Délimiter, fait remarquer M. A. Monis, c'est reconnaître la ligne séparative de deux propriétés également respectables, également intangibles; la ligne où s'arrêtent deux droits affrontés dont l'un n'a rien à céder à l'autre, à moins d'un consentement des propriétaires intéressés formant contrat entre eux, la délimitation ne peut avoir pour base que le droit strict de chacun. *Cuique suum.* Elle est exclusive d'équité, comme de faveur et d'arbitraire. »

La délimitation ne comporte rien de facultatif. L'auteur revient sur ce point dans plusieurs passages de sa thèse. Il a raison : sa démonstration y gagne; et il convient toujours de rappeler les fautes précédemment commises pour faire en sorte qu'on n'y retombe pas de nouveau.

A la page 25, il s'exprime ainsi :

« Il lui est interdit (au Conseil d'État) de tenter la plus légère revision des droits des propriétaires à la marque régionale existante; de faire une attribution quelconque de cette marque à des propriétaires d'une région, même voisine, qui n'auraient jamais fait, de cette marque, un usage exclusif et incontesté ; de chercher à justifier cette attribution nouvelle de la marque antérieurement existante par d'autres considérations que celles empruntées aux usages locaux universellement acceptés. »

Si donc, pense M. A. Monis, le Conseil d'État se maintient dans les limites qui lui sont tracées, il ne doit trancher aucune question de propriété, car sa mission est analogue à celle dévolue au juge du bornage. « Dès que surgit la question de propriété, il doit surseoir à son bornage et renvoyer les parties à se pourvoir devant les juges compétents pour statuer sur la propriété. »

Ce sont ces considérations qui ont porté les sénateurs de la Gironde à déposer la proposition suivante, pour compléter le loi de 1905 et celle de 1908 :

« Quand les usages locaux seront contestés, si l'exception de propriété d'une marque est soulevée ou si cette propriété est mise en question par le

projet de délimitation, il sera, même d'office et en tout état de cause, sursis à la délimitation et les intéressés seront renvoyés à se pourvoir devant les juges compétents. »

Telles sont les idées qu'a soutenues M. A. Monis dans sa thèse de doctorat et qui lui ont valu de la part de ses juges, à la Faculté de droit de Paris, la mention « très bien » et de vives félicitations.

Nous aussi, nous félicitons M. Monis de son consciencieux travail, qui nous montre sous un aspect tout particulier la question de la délimitation. Mais nous, Girondins, nous voudrions que le Conseil d'État pût se déclarer compétent. Voilà cinq ans que nous attendons une délimitation! Quand viendra-t-elle, s'il faut élaborer une loi-nouvelle, s'il faut attendre que la Justice ait tranché la question de propriété? Si le Conseil d'État ne peut intervenir pour le tout, à notre très humble avis, il peut se prononcer sur certains points, qui sont capitaux. Que *tout le territoire non contesté de la Gironde* soit déclaré « région bordelaise ». Cela fait, ceux qui se croiraient lésés, n'auraient qu'à faire valoir leurs droits en justice; et, si leurs titres parlent en leur faveur, un nouveau décret comprendrait dans la région délimitée les territoire où la Justice aurait trouvé des usages locaux constants tels que ceux que nous produisons en Gironde.

Dr G. M.

A lire dans l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux,* les articles concernant notre région : les comtes d'Orx et de Labenne (10 novembre 1909); le portrait de l'architecte Louis; Pardailhan (20 novembre 1909); Thérésia Cabarrus à Bordeaux; le nom de Montaigne (10 décembre 1909); Loquin; Lafitte de Pelleporc; Oreilles de Gascogne (10 janvier 1910); Loquin; Famille du chancelier Bethmann; Lafitte de Pelleporc (30 janvier 1910); Famille Raffin d'Hauterive; Thérésia Cabarrus à Bordeaux (10 février 1910); Lettres familières du Président Montesquieu; Oreilles de Gascogne (20 février 1910).

REVUE HISTORIQUE

DE BORDEAUX

ET DU

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

SUPPLÉMENT

FAMILLES

Nécrologie. — Marie-Jeanne d'Armagnac de Castanet, épouse de Boniface, marquis de Castellane-Esparron, est décédée en janvier dernier, au château de Savignac (Gironde). Ses ancêtres, les d'Armagnac, résidaient en Rouergue, dès le xve siècle, et se prétendaient issus des anciens comtes d'Armagnac. Ils furent maintenus dans leur noblesse en 1668 et 1669 et assistèrent en 1739 à l'Assemblée de la noblesse de Villefranche. Ils comptent plusieurs officiers, dont un colonel, des chevaliers de Saint-Louis et de Malte, des pages, un chanoine. Alliances : de Morlhon (1444), de Faudoas (1377), de Marquès (1541), de Varagnes (1639), d'Ardennes (1694), de Vernhes (1649), de Berail (1752), de Toulouse-Lautrec (1803), etc.

Armes : *Écartelé aux I et IV de gueules, au lévrier d'argent, bouclé d'or, accompagné de deux grues d'argent, à la bordure crénelée de 8 pièces d'or ; aux II et III d'argent à une cotice de pourpre, à la bordure aussi crénelée de 6 pièces de gueules.*

La famille de Castellane est certainement une des plus illustres et des plus anciennes de France. Les premiers seigneurs de ce nom, qui remontent au xe siècle, possédaient en souveraineté la ville de Castellane, en Provence. Leurs descendants portèrent les titres de *Sires et princes* de Castellane; *marquis* de Norante, Saint-Seuré, Esparron, Grimaud, Castellane, Entrecasteau, Crottes, Grignan, Novéjan; *comtes* de Grignan, Novejan et autres lieux; *barons* de Chaudon, Allemagne, Saint-Jeurs, Châteauneuf et autres lieux.

Il faudrait de longues pages pour citer les hommes remarquables qui depuis dix siècles honorent cette maison chevaleresque : onze archevêques ou évêques, un maréchal de France, deux lieutenants-généraux, six maréchaux de camp, des mestres de camp, des généraux, des ambassadeurs, des

sénateurs, des députés, plus de cent chevaliers de Malte, et malgré ces grandes distinctions ces gentilshommes avaient adopté une superbe devise : « *May d'hounour que d'hounours* ».

Armes : *De gueules à la tour ajourée et maçonnée de sable, sommée de trois tours du même, celle du milieu plus haute que les autres.*

La marquise de Castellane avait hérité de sa famille de cet élégant château de Savignac, à Savignac-sur-l'Isle, en Libournais.

Sa fondation remonte au commencement du XIVe siècle, sur l'emplacement d'une motte enveloppée d'un fossé circulaire.

Le monument dont la construction ressemble au château de la Brède, est à peu près rond : ses murs sont flanqués de plusieurs échauguettes soutenues sur des contreforts et d'un donjon rond à machicoulis; ces constructions donnent un cachet des plus gracieux au château, un des plus petits de la féodalité régionale, qui domine la rivière de l'Isle.

— M. le Dr Jean-Emile Chatard, né à Galgon (Gironde) le 12 novembre 1835, ancien premier interne des hôpitaux de Bordeaux, promotion de 1858, reçu docteur en médecine à la Faculté de Paris en 1862, ancien médecin des hôpitaux de Bordeaux, de 1863 à 1869, membre titulaire de la Société de Médecine et Chirurgie de Bordeaux, est décédé à Bordeaux en son domicile rue Vital-Carles, 9, le 15 février 1910.

Le Dr Chatard a occupé à Bordeaux, comme médecin-praticien, une place de premier ordre pendant près de quarante ans. Il représentait au plus haut degré le type du médecin de famille. Essentiellement bon, généreux et dévoué, il donnait ses soins à tous avec un égal dévouement. Sa grande douceur et son extrême aménité lui attiraient bien vite la confiance et l'affection de tous ceux qui se confiaient à ses soins. Aussi sa mort prématurée, eu égard à l'activité qu'il avait conservée jusqu'au dernier moment, a-t-elle laissé à Bordeaux d'unanimes regrets, comme en témoignait la foule immense de ses amis et clients qui se pressaient à ses funérailles pour l'accompagner à sa dernière demeure.

— Le 2 mars, s'éteignait subitement dans sa propriété du Mérindor (Charente-Inférieure), à l'âge de soixante-dix ans, M. Alexandre Wachter, ancien vice-consul de Russie à Bordeaux.

D'origine russe, M. Wachter vint de bonne heure en France. Il se trouvait en 1870 au Havre, et s'engageait dans le 1er bataillon des tirailleurs havrais où il servit avec honneur sous nos couleurs pendant toute la durée de la campagne. Établi ensuite à Bordeaux et devenu associé de la maison Eschenauer et Cie jusqu'en 1894, il obtenait, en 1874, sa naturalisation si fièrement achetée.

Malgré son amour pour la France, M. Wachter était resté russe de cœur, et il accepta avec joie le poste de vice-consul de Russie au titre duquel il obtint successivement la croix de chevalier de Sainte-Anne et celle d'officier de Saint-Stanislas pour les services éminents et toujours désintéressés qu'il avait rendus à son ancienne patrie. Il dut, à grand regret, se démettre de ses fonctions à la suite de légères indispositions qui l'empêchaient de remplir ses devoirs avec tout le zèle qu'il voulait y apporter.

Viticulteur et éleveur convaincu, M. Wachter avait su réaliser, dans ses propriétés de Saintonge et de château Olivier, le type des exploitations agricoles et aimait à se reposer au milieu de ces populations rurales qui reportaient sur lui l'affection dont il les entourait.

Nous rendons hommage à la mémoire de ce gentilhomme accompli, homme de cœur et d'une droiture parfaite, qui laisse d'unanimes regrets auprès de tous ceux qui l'ont approché et en particulier des déshérités de la fortune, qui ne faisaient jamais appel en vain à son inlassable charité.

— Mme Nathaniel Johnston, née Princesse Marie Karadja, a succombé à la suite d'une opération qui ne paraissait avoir aucune gravité; ses obsèques ont été célébrées le 9 mars dernier, à Paris, dans l'église grecque de la rue Bizet.

Elle avait épousé, le 16 février 1878, M. Nathaniel Johnston, ancien élève de l'École polytechnique, ancien député de la Gironde (1869 et 1871), veuf de Mlle Lucie Dassier.

La famille Johnston descend de William Johnston, ingénieur, fixé en Irlande au XVIIe siècle pour diriger des travaux publics. Son fils, William Johnston, né à Armagh, en Irlande, s'établit à Bordeaux dans la première moitié du XVIIIe siècle, s'associa avec Pierre Germé et fonda une importante maison de commerce qui subsiste encore. De son mariage avec Suzanne Weld, il eut entre autres enfants, Nathaniel Johnston, né en Irlande en 1743, qui succéda à son père dans la direction des affaires; il a laissé dix enfants des deux mariages qu'il avait contractés avec Anne Stewart (1769) et Suzanne Gledstanes (1782); l'aîné William Johnston, né le 7 mars 1770 à Bordeaux, eut trois enfants : 1° Nathaniel; 2° Mme Pierre-François Guestier; 3° Mme Georges-Alfred de Luze.

Nathaniel Johnston (1804-1870) donna une grande extension à la maison de commerce et fut membre du Conseil général (1852), de la Chambre de commerce, chevalier de la Légion d'honneur. De son mariage avec Charlotte-Sophie Scott (1830) il eut six enfants : 1° William; 2° Harry, le chef actuel de la maison Nath. Johnston et fils; 3° Arthur; 4° Nathaniel, le mari de la défunte; 5° Mme Charles de Bethmann; 6° Mme Daniel Guestier, décédée.

Armes : *D'argent au sautoir de sable, au chef de gueules, chargé de trois coussinets d'or.*

— La *Revue historique* vient de perdre un de ses membres dans la personne d'Alfred Gros-Vignaud, mort le 30 mars dernier à Arcachon, où il demeurait. Lecteur assidu de notre *Revue*, il en eût été un des collaborateurs si sa santé lui eût permis, dans ces derniers temps, de se livrer à diverses recherches locales qu'il se proposait de faire.

Alfred Gros-Vignaud, issu d'une vieille famille bourgeoise de la Charente, est né le 29 juin 1852, à Blanzac où son père a exercé pendant longtemps et avec la plus parfaite honorabilité le notariat. Ce dernier, ami intime d'Alfred de Vigny, dont le bien de campagne était voisin du sien, guidé par cette amitié, donna le prénom d'Alfred à ce fils unique, qui sut, toujours et partout, se faire apprécier et estimer. Cœur généreux, caractère droit, intelligence alerte, Alfred Gros-Vignaud laisse des regrets unanimes. Nous

adressons à sa veuve, que cette mort laisse dans une profonde solitude, nos bien sincères condoléances.

— Le samedi 2 avril on a célébré, dans l'église Notre-Dame de Bordeaux, les obsèques de Mme Édouard Dudon, née Suzanne Brun. De son mariage contracté le 25 avril 1873 avec M. Edmond Dudon elle laisse : 1° Paul ; 2° Marguerite, mariée le 9 octobre 1898 à Edwin Exshaw; 3° Sophie; 4° Jeanne, mariée à Francis Maugras.

La famille Dudon, une des plus illustres de la magistrature bordelaise, est connue dans notre ville depuis le XVIe siècle. Bernard Dudon, collecteur des finances royales, reçut des lettres de bourgeoisie le 19 décembre 1643. Son fils, Pierre-Blaise Dudon, seigneur d'Artigaux et de Treulon, avocat au Parlement, fut élu jurat de Bordeaux, mourut le 7 juin 1710 dans sa maison de la rue des Trois-Conils et fut enseveli dans l'église Saint-Remi.

Pierre Dudon, écuyer, baron de Boynet, fils de Pierre-Blaise, fut nommé conseiller au Parlement le 21 juin 1698, puis avocat-général le 1er octobre 1702. « Doué d'une grande science judiciaire et de merveilleuses qualités de cœur, » il obtint, grâce aux services qu'il avait rendus au Roi dans ses fonctions de ministère public, l'érection en baronnie, de la terre de Boynet, par lettres patentes en 1721.

Pierre-Jules Dudon, son fils, baron de Boynet et de Vesis, succéda à son père dans la charge d'avocat général au Parlement de Bordeaux qu'il exerça jusqu'en 1764 ; il fut nommé procureur général par provisions du 21 juillet de cette même année. Prévenu de conspiration, il fut traduit devant le tribunal révolutionnaire et condamné le 18 janvier 1794 à être emprisonné jusqu'à la paix. Membre de l'Académie depuis le 15 mars 1750, il cultivait la poésie et les lettres.

Son fils, Jean-Baptiste-Jules, fidèle aux habitudes de sa maison, fut nommé avocat général en 1771, et procureur général en 1783. « Convaincu de n'avoir donné aucune preuve de son amour pour la liberté, » il mourut sur l'échafaud le 24 novembre 1793. Son frère Pierre Dudon, né en 1765, entra de bonne heure au service du Roi, fit partie de l'émigration et, revenu en France en 1813, fut nommé chef d'escadron et chevalier de Saint-Louis. C'était le grand-père de M. Edouard Dudon, le mari de la défunte.

La famille Dudon s'est alliée aux maisons de Lanevère (1693), de Laage, Desnanots (1747), de Montaut (1780), de Marbotin (1776), de Latour (1807), Vayssière de Saint-Martin (1871), de Majance de Camiran (1860), de L'Estourbeillon (1892).

Armes : *D'or au lion de sinople; coupé d'azur à l'ancre d'argent, accostée en chef de deux étoiles et chargée d'une foi surmontée d'un cœur ailé, le tout d'argent.*

— M. Arthur Bourgès, né à Bordeaux en 1845, fit ses études à La Sauve, à la pension Bouffartigue. Après un séjour en Scandinavie, il entra très jeune dans la maison de bois du Nord fondée par son frère, et lui donna après la guerre une si grande impulsion qu'elle demeura une des premières de la place. En 1898, il se retira des affaires pour prendre un repos bien gagné. Doué d'une très grande bonté, très affable et des plus serviables, il occupa entre temps de hautes fonctions honorifiques, comme membre de

la Chambre de commerce pendant vingt-deux ans, et comme Administrateur de la Banque de France et autres sociétés commerciales et philanthropiques. Il n'eut garde d'oublier les arts et surtout la peinture. Il était du reste un des membres du Comité des Amis des Arts depuis près de vingt ans.

Sa vive intelligence, son esprit droit, très caustique et plein d'à propos, lui valurent de grandes et fortes amitiés. Il laisse une belle famille, dont deux fils qui ne peuvent que suivre les traces de leur regretté père, et être utiles, comme lui, à leur belle cité.

Mariages. — Le mercredi 6 avril a été célébré dans l'église de Casseuil le mariage de Raymond Bigot, vicomte de Morogues, avec Mlle Marie-Antoinette de Soyres, fille de Francis de Soyres, décédé, et de Thérèse d'Arlot de Saint-Saud.

Le vicomte de Morogues est fils d'Alexandre Bigot, vicomte de Morogues, chevalier de la Légion d'honneur, officier de cavalerie, et de Marcelle-Geneviève Goullet de Rugy, décédés.

La famille Bigot de Morogues et de La Touanne remonte à Nicolas Bigot, seigneur des Fontaines, avocat à Bourges et anobli en 1518 par la charge d'échevin de cette ville; il était peut-être issu d'une famille Bigot de Morogues, anoblie par lettres de Charles V du 22 juin 1369 et occupant en Berry une haute situation. Celle du nouvel époux a également tenu un rang important parmi la principale noblesse de cette même province. En effet elle a fourni des échevins et des maires de Bourges, des conseillers d'état, des procureurs et des avocats généraux au grand conseil, un lieutenant-général des armées navales, des gentilshommes et pages de la maison du Roi, des chevaliers de Saint-Michel, de Saint-Lazare et de Saint-Louis. Une branche passée en Hollande à la révocation de l'édit de Nantes y a produit un général major de la cavalerie hollandaise, et un grand échanson de la princesse d'Orange.

Le vicomte et la vicomtesse de Morogues résideront au château de Montauban à Casseuil, dont la jeune épouse a hérité du marquis de Las Cases, le second mari de sa grand'mère, Mme de Soyres.

Armes : *De sable à trois têtes de léopard d'or, lampassées de gueules.* — Devise : *De par Dieu.*

La famille de Soyres, originaire de l'Agenais, remonte à l'année 1473; elle a été maintenue dans sa noblesse le 28 juillet 1627, le 3 septembre 1660, et le 8 décembre 1666; elle a fait ses preuves pour les pages en 1759 et a été convoquée en 1789 à l'assemblée de la noblesse de Bordeaux. Une branche, réfugiée en Angleterre au moment de la révocation de l'édit de Nantes, y existe encore et conserve des relations de famille avec les de Soyres du Bordelais.

Elle a fourni deux capitaines de dragons, un page de la reine, un major d'infanterie, aide de camp du maréchal de Monchy, plusieurs officiers, des chevaliers de Saint-Louis et s'est alliée aux maisons du Lau (15..), Martineau de Fongrave (1588), de Mothes (1634), du Bousquet (1708), de Malet (1738), de Majance de Camiran (17..), d'Abzac (17..), de Porlodec de Mesmeur (17..), de Galabert d'Haumont (1854). — Paul de Soyres, fils de Philippe et

de Joséphine Delzolliès, épousa en 1854 Thérèse de Galabert d'Haumont, qui devenue veuve se remaria avec le marquis de Las Cases. Paul de Soyres laissa : 1° Francis, marié le 30 janvier 1883 à Thérèse d'Arlot de Saint-Saud dont Gaston, Jean, Bertrand et Marie-Antoinette, la nouvelle mariée.

Armes : *D'argent au phénix de sable sur son immortalité de gueules, accompagné en chef d'un soleil senestré d'une étoile, le tout du même.*

— Le 14 avril, dans l'église Saint-Honoré-d'Eylau, à Paris, le prince Henri de Ligne, secrétaire de la légation de Belgique aux États-Unis, fils du prince Charles de Ligne et de Charlotte de Gontaut-Biron, s'unissait à Charlotte de La Trémoïlle, fille aînée de Louis de La Trémoïlle, prince de Tarente, député de la Gironde, et d'Hélène Pillet-Will. Le mariage fut uni par Monseigneur Marteau, évêque de Meaux; les témoins de l'époux étaient le prince de Ligne et le marquis d'Harcourt et ceux de l'épouse le comte Pillet-Will et le prince de Tonnay-Charente.

L'origine de la maison se reporte aux temps les plus reculés; on raconte qu'Herbrand d'Alsace fut obligé de s'exiler en Hainaut à la suite de différends avec sa famille, vers la fin du XIe siècle, il y éleva un château et prit le nom de Ligne.

Ces récits un peu fantaisistes n'empêchent pas la famille de Ligne de remonter d'une façon certaine au commencement du XIIIe siècle; son nom et ses armes sont inscrits à la Galerie des Croisades, à Versailles.

L'empereur Maximilien Ier honora, en 1479, Jean IV de Ligne, son chambellan, du titre de *cousin*. Antoine de Ligne, appelé le *Grand Diable* à cause de sa valeur guerrière, fut créé en 1513 prince de Mortagne. Claude-Lamoral, prince de Ligne, vice-roi de Sardaigne, fut revêtu en 1643 de la qualité de Grand d'Espagne de première classe. Cette famille reçut encore les titres de prince d'Epinay (1592), prince de l'Empire (1601), prince d'Amblise (1608), comte de Fanckenberg (1503), comte de l'Empire (1549).

Le chef de la famille, Louis, prince de Ligne, d'Amblise, d'Epinoy, grand d'Espagne, cousin germain du marié, a épousé en 1884 Élisabeth de la Rochefoucauld.

Armes : *D'or à la bande de gueules.*

Établir l'histoire des La Trémoïlle, c'est raconter l'histoire de la France; ils descendent, sur titres authentiques de Gui de La Trémoïlle, chevalier croisé en 1096, qu'on croit issu des comtes de Poitiers; depuis cette époque si ancienne, les seigneurs de La Trémoïlle se sont illustrés dans la carrière militaire et furent les serviteurs les plus dévoués de la France. L'un d'eux Gui, sire de La Trémoïlle, comte de Guines, grand chambellan héréditaire de Bourgogne, surnommé le Vaillant, assista à la prise d'Ardres en 1377, défendit, en 1384 la ville de Troyes, assiégée par les Anglais, suivit Charles VI en Flandre, porta, en 1383, l'oriflamme de France qu'il avait reçu du roi dans l'église de Saint-Denis. En 1390, il accompagna le duc de Bourbon en Afrique contre les Infidèles, porta secours au roi de Hongrie contre les Turcs, subit en 1396 la défaite de Neupolis où il fut fait prisonnier; revenant en France en 1398, il tomba malade à Rhodes et y mourut.

Georges de La Trémoïlle, son fils fut nommé grand maître des Eaux et

forêts le 18 mai 1413. Demeuré prisonnier des Anglais, après la bataille d'Azincourt, pendant deux années, il revint en France où Charles VII en fit son premier ministre et son grand chambellan. Louis de La Trémoïlle, comte de Guines, vicomte de Thouars, fut chambellan héréditaire de Bourgogne et assista aux combats livrés aux Anglais sous Charles VII et Louis XI. Louis II de La Trémoïlle, vicomte de Thouars, prince de Talmond, chevalier de l'ordre du roi, amiral de Guienne, gouverneur de Bourgogne, surnommé le *chevalier sans reproche*, naquit en 1460, prit part à toutes les guerres de l'époque et se fit remarquer surtout à la bataille de Fornoue en 1495 et à Marignan en 1515; son fils Charles trouva la mort dans ce dernier engagement. François de La Trémoïlle, vicomte de Thouars, lieutenant-général, fut fait prisonnier à Pavie. Louis de La Trémoïlle, duc de Thouars, servit en Picardie contre les Anglais sous le maréchal de Biez et fut nommé lieutenant-général en 1576.

Claude de La Trémoïlle, duc de Thouars, ayant embrassé la religion protestante, commandait l'aile droite de l'armée à la bataille de Coutras; en récompense de ses grands services, Henri IV le nomma pair de France en 1595. Henri de La Trémoïlle, duc de Thouars, chevalier des ordres, assista à toutes les guerres du règne de Louis XIII; Henri-Charles, prince de Tarente, fut gouverneur de Bois-le-Duc et mourut en 1672.

Les La Trémoïlle ont été créés *ducs* de Thouars (1563), de Noirmoutiers, de Bouillon, *ducs pairs héréditaires* (1817), *princes* de Tarente (héritiers des droits de Charlotte d'Aragon au trône de Naples), de Talmond, *comtes* de Royan, de Joigni, d'Olonne, de Laval, de Taillebourg, etc.

Le prince de Tarente, père de la mariée, est devenu propriétaire du château Margaux en Médoc, à la suite de son mariage avec Hélène Pillet-Will (1er février 1892); il est le fils unique de Charles, duc de La Trémoïlle et de Thouars, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres; sa sœur a épousé le duc d'Estrées.

Armes : *D'or au chevron de gueules accompagné de 3 aiglettes d'azur, becquées et membrées de gueules.*

Vente d'eau-de-vie payée en billets de banque de Law.

Léonord Marchais, sieur de Biroleau, y demeurant en la paroisse de Saint-Laurent-de-Roch, aujourd'hui commune de Montlieu, né en 1671, était un assez riche propriétaire campagnard saintongeais, instruit, comptant parmi ses ascendants plusieurs générations de procureurs et de notaires, mais que sa religion protestante confinait dans l'exploitation de ses terres. Les descendants du nom subsistent encore à La Rochefoucauld (Charente), et par des filles sont représentés, à Montlieu même, par la famille Vigen.

Donc, en juin 1720, comme il avait fait pendant l'hiver brûler sa récolte de vin blanc, il fit conduire à Bordeaux, par des rouliers jusqu'à Planne, puis par voie d'eau, dix tierçons d'eau-de-vie, contenant ensemble 527 (?) verges

(qui sont, je pense, des veltes à 7 litres 60 ou 65 l'une, et font le tierçon de 390 à 400 litres). Il les fit déposer pour les vendre chez un commissionnaire des Chartrons, nommé David Denis. Celui-ci ne tarda pas à les négocier au prix de 3 livres 15 sols la verge, ou 120 livres la barrique de 32 verges : total brut 1,976 livres 5 sols.

Les droits d'entrée en ville étant alors de 8 livres 11 sols par pièce, ces frais avec les autres (port, ouillage, réparations, commission) enlevaient 9,11 pour 100 à ce prix de vente. Différence 1,810 livres 14 sols, dont 198 livres payées comptant au vendeur; reste net 1,612 francs et 14 sous.

On était alors en pleine crise financière, causée par l'agiotage et la banque de Law. Les billets avaient encore une haute valeur nominale, mais commençaient à être dépréciés, et l'argent métallique se cachait. Le prix de cette eau-de-vie était stipulé payable en papier-monnaie, crainte de diminution des espèces, écrivait le commissionnaire.

Léonord Marchais négligea alors d'aller à Bordeaux chercher son argent, parce que, dit-il plus tard, il avait dû soigner sa femme et un de ses enfants, attaqués et morts de la picote pourprée.

Quoi qu'il en soit, trois ou quatre mois plus tard, les billets ne valaient plus grand'chose et la faillite du système s'accentuait. David Denis fit offrir à L. Marchais, par exploit d'huissier, du 23 octobre 1720, de lui faire tenir 16 billets de 100 livres et 1 de 10 dont il donnait les numéros ; et sur le refus du vendeur, disant qu'à la campagne il avait besoin d'argent et non de monnaie, la somme était consignée aux mains du sergent. Il terminait ainsi sa lettre : « La triste situation où nous sommes fait que je ne saurais vous satisfaire suivant vos instances, car il n'est pas possible d'avoir le sol ; aussi les affaires sont dans une véritable convulsion : le bon Dieu veuille y mettre la main ! »

Le débat fut porté devant la Bourse de Bordeaux. Chacune des parties y comparut et fit valoir ses raisons: Marchais disant avoir toujours recommandé de ne vendre que contre argent comptant; D. Denis répondant qu'il avait fait connaître aussitôt les conditions du marché, sans protestation du vendeur, et qu'il s'y était conformé, en faisant des offres réelles, et une consignation des effets offerts.

En fin de cause, un arrêt de ladite Cour de la Bourse, du 3 décembre 1720, déclara lesdites offres valables et libératoires, et condamna L. Marchais à s'en contenter.

Celui-ci ne consentit à les retirer qu'en juillet 1726. Entre temps, l'huissier consignataire les avait employées sur les tailles de l'élection de Bordeaux au denier 50 de rente annuelle: et le capital ayant été réduit à 1,207 livres, Marchais ne se trouva toucher pour les 1,610 livres de son eau-de-vie qu'un revenu de 24 livres 3 sols par an, ayant alors perdu, par les effets du système, à peu près les sept dixièmes de son capital.

Quelques années après, en 1729 et 1730, par son fils aîné qui faisait à Paris son stage d'avocat, il cherche des moyens juridiques de réveiller l'affaire et de rentrer dans ses fonds, mais il ne persévéra pas dans ces velléités processives où sans doute aurait passé le reste de l'argent.

Dr Ch. VIGEN,
à Montlieu.

REVUE HISTORIQUE

DE BORDEAUX

ET DU

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

SUPPLÉMENT

FAMILLES

Nécrologie. — Le 3 avril 1910 s'éteignait à Bordeaux, à l'âge de quatre-vingts ans, la baronne Charles de Thouron, née Claire-Amenaïde Pohl.

Fille d'Alexandre Pohl et de Jeanne-Alida Javerzac, elle avait épousé en premières noces Gustave-Frédéric Meyer, dont une fille, Isabelle, mariée à Jules Chantecaille; en deuxièmes noces, le 6 octobre 1862, à Bordeaux, Bertrand-Frédéric Dupeyrat, baron de Thouron, chef d'escadrons, chevalier de la Légion d'honneur, veuf de Jeanne-Ernestine Robert et fils de Grégoire Dupeyron, baron de Thouron, et d'Agathe d'Audebard de Ferussac.

La famille Pohl, originaire d'Altona, se fixa, dans les premières années du XVIIIe siècle, à Bordeaux, où elle tint un rang honorable dans le commerce.

La baronne de Thouron avait une sœur, Marie-Louise Pohl, mariée en 1841 à André Ferrière, descendant d'une de nos plus anciennes familles bourgeoises qui remonte au XVIIe siècle et qui ne compte pas moins de onze courtiers maritimes se succédant de père en fils.

Les Pohl portaient : *D'azur à un coq de bruyère d'or, rouant sur une terrasse de...*

La famille Dupeyrat descend d'Antoine Dupeyrat, seigneur de Masjambost, près de Limoges, qui vivait au XVIe siècle: elle fut anoblie par la charge de trésorier général de France, que Joseph Dupeyrat, seigneur de Thouron, mort le 30 juin 1731, âgé de quatre-vingt-dix-sept ans, doyen des présidents-trésoriers de France de Limoges, exerça pendant de longues années.

Autre Joseph Dupeyrat, chevalier, seigneur baron de Thouron, ancien officier au Royal-Dragons, vota en 1789 avec la noblesse du Dorat. Pierre Dupeyrat du Pont de Thouron fit enregistrer ses titres de noblesse à la Martinique le 5 mai 1757. — Une branche vint se fixer dans le Lyonnais où l'on remarque Jean Dupeyrat, premier président au parlement de Dombes.

Elle compte, en outre, un colonel et plusieurs officiers, un receveur du

taillon en la généralité de Limoges, un procureur du roi au Bureau des finances, des conseillers au présidial de Limoges.

Parmi ses alliances : de Julhen (15..), de Verthamon (15..), de Petiot, de Maleden (1640), Gendraud de la Garde (1714), de Couhé, de Suduiraut (1712), Bourdoulat de Puymaige (1764), Coutilhas de la Ribière (1768), Chandeau de la Valette (18..), d'Audebard de Ferussac (18..), de Graval d'Hauteville (18..), du Bled.

Armes : *D'azur au château à trois tours d'or.*

Mariages. — Le 11 mai dernier, le baron de Spens d'Estignols épousait dans l'église Notre-Dame de Bordeaux Mlle Marie-Louise Pairier de Wolodkowicz, fille de Louis Pairier, ancien magistrat, et de Marie de Wolodkowicz, décédée.

La famille de Spens, d'origine écossaise, vint se fixer en France avec Patrik Spens, officier dans la compagnie des gardes écossaises de Louis XI; il suivit le roi en Guyenne et se maria à Saint-Sever en 1466 avec Jeanne de Saulx, fille de Peyran de Saulx, écuyer, seigneur Destignols. — En 1474, le roi lui envoya des lettres de naturalisation conçues dans les termes les plus élogieux.

Au XVIe siècle, la famille de Spens se divisa en deux branches; l'aînée continua à résider au château Destignols dans les « Lannes », où la plupart de ses rejetons embrassèrent la carrière des armes ; c'est celle dont descend le jeune marié ; la seconde se fixa à Bordeaux, où elle ajouta à son nom celui de *de Lancre*, à la suite du mariage de Christophe de Spens Destignols avec Marie de Rosteguy de Lancre (21 avril 1558). Cette branche bordelaise occupa des charges importantes au Parlement de Bordeaux, deux présidents et un conseiller, et s'allia aux familles les plus marquantes du Bordelais : de la Lande, de Pontac, de Ségur, de Baritault, de Gombaut, d'Arche, etc.

La branche aînée, restée à Destignols, fournit des capitaines de grande valeur ; François de Spens, brigadier des armées en 1786; Jean de Spens, baron d'Estignols, maréchal de camp en 1788, chevalier de Saint-Louis; c'était le trisaïeul du marié.

Armes : *D'or au lion de gueules et au baudrier de sable, en bande, bordé d'argent, le fermail de même, brochant sur le lion ; au canton d'azur brochant sur le tout et chargé de 5 couronnes d'or.*

— Monseigneur Marbeau, évêque de Meaux, a béni dans l'église Sainte-Clotilde de Paris, le 11 mai 1910, le mariage du prince Jean de Broglie, fils du prince François de Broglie, lieutenant-colonel d'infanterie breveté, officier de la Légion d'honneur, et d'Emeline Cabot de Dampmartin, décédée, avec Mlle Decazes, fille d'Élie, duc Decazes et de Glucksberg, et d'Isabelle-Blanche Singer.

Le prince Jean de Broglie est le cousin germain de Maurice, duc de Broglie, prince du Saint-Empire et petit-fils du duc de Broglie, le célèbre écrivain, membre de l'Académie française.

La famille de Broglie est trop connue pour que nous nous étendions sur son histoire. Rappelons seulement qu'elle est originaire de Chieri en Piémont, où elle était appelée de Broglio, et qu'elle s'établit en France vers 1640 ; un de ses membres fut créé duc héréditaire par lettres patentes de juin 1742, un autre, prince du Saint-Empire le 28 mai 1759, titre transmissible à tous les descendants mâles et femelles. Elle a encore reçu les titres de

baron de l'Empire (1808), pair de France (1814), duc-pair héréditaire (1817), prince pair héréditaire (1818).

Elle a fourni trois maréchaux de France (1724, 1734 et 1759); un archevêque de Césarée, des archevêques de Turin, des évêques d'Asti et de Vercell, et d'Angoulême, un amiral de l'ordre de Malte, des lieutenants généraux, des gouverneurs de places fortes.

Les de Broglie possédaient au XVIIIe siècle de nombreuses propriétés en Blayais, à la suite du mariage d'Elzéar-Charles de Broglie avec Louise Denis de Lansac, en 1768, et c'est ainsi, comme tels, qu'ils furent convoqués, en 1789, à l'assemblée de la noblesse de Bordeaux.

Armes : *D'or au sautoir ancré d'azur.*

Devises : *A nul autre. — Pour l'avenir.*

La famille Decazes, essentiellement libournaise, et qui s'est illustrée au XIXe siècle en la personne de deux célèbres ministres et diplomates, descend d'une ancienne famille qui possédait au XVe siècle la terre de Figeac, à Saint-Martin-de-Mazerat et qui fut anoblie en 1595.

Le premier qui commence la filiation de cette maison fut maire de Libourne de 1476 à 1496, — plusieurs de ses descendants occupèrent l'emploi de maire et de jurats de Libourne; d'autres firent partie de la magistrature sénéchalaise de cette ville.

Son arrière-petit-fils, Raymond Decazes, seigneur de Figeac, grenetier pour le roi, jurat de Libourne (1578), servit en qualité d'homme d'armes dans la compagnie du seigneur de Montferrand, gouverneur de Bordeaux, tué à Gensac en 1575, dans un engagement contre les protestants où Decazes combattait à ses côtés. Les réformés, sous les ordres de Savignac, saccagèrent, en 1586, la maison de Figeac, et livrèrent aux flammes les meubles et les papiers. Lorsque le 25 juillet 1590 les protestants voulurent s'emparer de Libourne, Raymond Decazes montra une grande énergie pour délivrer la ville; en récompense de ses services, Henri IV lui octroya des lettres de noblesse qui furent enregistrées à la Cour des comptes le 18 octobre 1595.

De Raymond Decazes descendent les nombreuses branches de cette famille qui se répandirent à Libourne et dans les environs.

Un de ses descendants, Michel Decazes, né en 1747, avocat au parlement de Bordeaux, lieutenant particulier au présidial de Libourne, conseiller général de la Gironde, officier de la Légion d'honneur (1821), épousa, le 1er janvier 1779, Catherine Trigant de Beaumont dont il eut quatre enfants : 1° Élie, qui suit; 2° Joseph-Léon Decazes, préfet, auditeur au Conseil d'Etat, député du Tarn, créé baron en 1816 et vicomte en 1819; 3° Mme J.-J. Lacaze; 4° Mme Théodore Princeteau, mère du général Princeteau.

Élie Decazes, fils aîné de Michel, né le 24 septembre 1780, ministre de la police générale (1815), de l'intérieur (1818), premier ministre (1819), ambassadeur à Londres (1820), grand référendaire de la chambre des pairs (1824), fut créé comte héréditaire le 27 janvier 1816, duc Decazes le 30 avril 1822 et duc de Glucksberg par diplôme du roi de Danemark du 14 juin 1818. Il se maria : 1° en 1805, à Élisabeth-Fortunée Muraire; 2° en 1818, à Egedie de Beaupoil de Saint-Aulaire, dont il eut trois enfants : 1° Louis-Charles-Élie-Amanieu, qui suit; 2° Frédéric-Stanislas (1823-1887); 3° la baronne Lefebvre.

Louis-Charles-Élie-Amanieu Decazes, duc Decazes et de Glucksberg, un des ministres et des diplomates les plus distingués du XIXe siècle, né à Paris en 1819, et mort au château de la Grave (Gironde) le 16 septembre 1886, fut

ambassadeur, député des Alpes-Maritimes (1876), ministre des affaires étrangères, président du Conseil général de la Gironde: il épousa en 1863 Séverine-Constance de Lowenthal, remariée au prince Joseph Lubomirski. De cette union deux enfants : 1° Élie, duc Decazes, père de l'épouse ; 2° Mme la comtesse Deville de Sardelys.

Armes : *D'argent à trois têtes de corbeau, arrachées de sable.*

— Le 31 mai a été célébré, dans la cathédrale de Bordeaux, le mariage de Mlle Alix de Sèze, fille d'Aurélien de Sèze, ancien bâtonnier, un de nos avocats les plus distingués, et de Marie-Madelaine Marraud des Grottes, avec M. Antoine du Chatenet.

La maison de Sèze, que l'on connaît depuis le xve siècle à Saint-Émilion, où elle a fourni 1 maire, 17 jurats et des gouverneurs, vint se fixer à Bordeaux avec Jean de Sèze. Né en septembre 1709, avocat au Parlement, il fut une des gloires de la magistrature bordelaise, pendant plus de trente ans, et remporta de grands succès oratoires ; il épousa, en 1741, Marthe Dubergier, dont il eut une postérité nombreuse : 1° Paul-Romain (1745-1828), avocat, jurat de Bordeaux (1783), président à la Cour, membre de l'Académie de Bordeaux; 2° Alexis (1746-1780), substitut du procureur général au grand conseil à Saint-Domingue; 3° Jean-Pierre (1747-1807), capitaine au régiment du Port-au-Prince, chevalier de Saint-Louis (1790) ; 4° Raymond, comte de Sèze (1748-1828), le célèbre défenseur du roi, premier président à la Cour de cassation (1815), commandeur, grand trésorier des ordres du roi, pair de France (1815), ministre (1825), membre de l'Académie française (1816), titré *comte* par lettres patentes du 9 décembre 1817. Sa descendance compte plusieurs représentants de nos jours; 5° Pierre-Constantin (1751-1826), vicaire général ; 6° Joseph (1753-1773) ; 7° Paul-Victor qui suivra ; 7° Jean, mort jeune; Jean-Raimond (1762-1802), secrétaire général de la préfecture de la Gironde; 9° Jean-Casimir (1765-1842), premier président à la Cour d'Aix (1824) ; 10° cinq filles.

Paul-Victor de Sèze (1754-1830) fit de brillantes études de médecine, philosophie et belles-lettres. Député aux États généraux en 1789, nommé professeur à l'école centrale de Bordeaux, recteur de l'Académie de Bordeaux (1809), inspecteur général honoraire de l'Université (1824), il s'unit, le 23 novembre 1796, à Suzanne-Caroline de Raymond-Sallegourde, dont Aurélien, qui suit; Stanislas (1808-1874) et Indiana (1798-1833), mariée à Jules Doazan.

Aurélien de Sèze (1799-1870), avocat général (1827), donna sa démission en 1830 et fut élu député de la Gironde en 1848 et en 1849 ; bâtonnier du barreau de Bordeaux à deux reprises. De Mlle Louise de Villeminot, il a eu 1° Victor, procureur impérial à Redon, père de neuf enfants; 2° Romain, professeur à la faculté catholique de droit à Paris, dont postérité ; 3° Antoine (1842-1872), prêtre; 4° Aurélien, zouave pontifical, avocat et bâtonnier (1889), conseiller général de la Gironde, père de l'épouse; 5° cinq filles.

La branche aînée, celle qui est issue du défenseur, porte pour armoiries : *De gueules au château du Temple d'argent, accompagné en chef de deux étoiles d'or et en pointe de seize fleurs de lis d'argent*, avec cette devise : *16 décembre 1792* (armes données par Louis XVIII le 9 décembre 1817, avec les lettres patentes du titre de *comte*). La branche cadette porte les anciennes armes de la famille : *D'azur à trois tours d'argent, rangées en fasces, accompagnées de deux étoiles d'or en chef et d'un croissant de même en pointe.*

REVUE HISTORIQUE

DE BORDEAUX

ET DU

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

SUPPLÉMENT

FAMILLES

Nécrologie. — Le 28 juillet ont été célébrées, dans l'église de Beauregard (Dordogne), les obsèques de Mlle Tiphanie de Marcillac, fille d'André de Combret de Marcillac, marquis de Cayro, et de Madame, née de Mellon, habitant le château de Mellet.

La famille Combret de Marcillac est originaire du Bas-Limousin ; elle s'est fixée en Périgord en 1801.

Seigneurs de la Beyssarie, La Faucherie, le Mont, Villardeix, Larconnet et autres places, les Combret de Marcillac ont fourni plusieurs gendarmes de la garde du roi, un garde du corps du roi d'Espagne, un aumônier de la duchesse de Berry, et furent convoqués, en 1789, avec la noblesse des sénéchaussées de Tulle, Brive et Uzerche. — Léger Combret de Marcillac, député de la Dordogne, fut maire de Périgueux en 1830, 1832, 1835, 1837 et 1840.

Armes : *De sinople au chevron échancré d'argent, accompagné en pointe d'une épée la pointe en haut; au chef cousu de.... chargé de trois étoiles de...*

— Le 29 juillet ont été célébrées, dans l'église Sainte-Eulalie de Bordeaux, les obsèques de M. Pierre Sully-Demay de Certant, âgé de soixante-quinze ans; de son mariage avec Marie-Lucienne de Rudelle, il n'a pas eu d'enfants. Il était fils de Pierre Demay de Certant et de Marguerite Manpetit et avait pour frères Pierre-Henri (1840-1882), dont postérité, et Pierre-Lodinski (1844-1872), dont postérité.

La famille Demay remonte aux premières années du XVIe siècle ; elle s'est répandue en Bordelais et en Libournais, où elle a possédé les terres de Certant (à Pomerol), Bellevue, La Vergne et Caillet; elle a fourni des lieutenants particuliers, des procureurs du roi et des avocats au sénéchal de Libourne, un maire de cette ville en 1643 et des jurats, des officiers supérieurs, un officier des gardes du corps et des chevaliers de Saint-Louis.

Parmi ses alliances : d'Isle (1501), de La Faye (1554), de Paty (160...),

Decazes (1627), d'Abzac, de Bonneau (1773), de Cazenove (1781), du Cheyron (1783), Bonnin de Matha (178...), de Turpin (1791), Gagelin de Fontenay (1818), d'Orient de Bellegarde (1837), de Rudelle (1879).

Armes : *D'or à un arbre de sinople, accosté de deux étoiles de gueules.* (Ces armoiries ont été enregistrées à l'Armorial de 1696.)

Mariages. — Au mois d'août 1910, M. Charles de Chocqueuse, fils d'Augustin-Paul Le Caron de Chocqueuse et de Marguerite Gigault de Bellefonds, épousait dans l'église Saint-François-Xavier, à Paris, Mlle de Lur-Saluces, fille du comte Eugène de Lur-Saluces, chevalier de la Légion d'honneur, ancien officier supérieur de cavalerie, propriétaire du château Yquem, et de la comtesse, née de Mac-Mahon.

La maison de Lur est originaire du Limousin ; elle a pris son nom d'un ancien château, situé dans la paroisse de Masseret, à trois lieues d'Uzerche ; elle remonte au XIe siècle ; elle ne s'est pas moins distinguée par l'éclat de ses alliances que par les nombreux services rendus à l'État.

Un Gui de Lur vivait en Limousin au XIe siècle ; N. de Lur était père de P. de Lur, marié vers 1280 à D^lle d'Adhémar, et de Géraud de Lur, moine de Saint-Martin de Limoges ; Gérard de Lur, seigneur de Fressinet, vivait en 1364. La filiation remonte à Jean de Lur, seigneur de Fressinet, marié à Marguerite du Breuil, dont : 1° Bertrand de Lur, qui continua la branche aînée dite de *Longa*, fondue au commencement du XVIIe siècle dans les maisons de Taillefer, de Chabot et de Clermont ; 2° autre Bertrand, qui fut l'auteur de la branche cadette, encore représentée de nos jours.

A cette branche appartenait Pierre de Lur, chevalier, vicomte d'Uza, baron de Fargues et autres places, gouverneur de Saint-Sever, gentilhomme de l'Hôtel des rois Louis XII, François Ier et Henri II ; Louis de Lur, son fils, vicomte d'Uza, baron de Fargues et de Malengin, vicomte d'Aureilhan, chevalier de l'ordre du roi, chambellan de Sa Majesté, gouverneur de Saint-Sever, vice-amiral de Guienne, sénéchal du Bazadais, capitaine général des galères au siège de La Rochelle, où il fut tué. Jean de Lur, fils de ce dernier, fut gentilhomme de la chambre du roi, gouverneur du Châteauneuf de Bayonne, conseiller du roi en ses conseils d'État et privé. C'est Jean de Lur qui épousa le 17 mai 1586 Catherine de Saluces, filleule de Charles IX et de Catherine de Médicis, fille et héritière d'Auguste, marquis de Saluces, chevalier de l'ordre du roi et gentilhomme de sa chambre. Il fut stipulé, dans le contrat de mariage de 1586 et dans le testament du marquis de Saluces, que le deuxième enfant de Catherine de Saluces, soit mâle, soit femelle, porterait le nom et les armes de Saluces.

Honoré de Lur-Saluces, chevalier de l'ordre du roi, gouverneur du Châteauneuf, vicomte d'Uza, baron de Malengin et de Fargues, vicomte d'Aureilhan, marquis de la Grolière, épousa : 1° le 11 décembre 1611, Françoise de la Tour-d'Éviez ; 2° le 17 septembre 1641, Isabelle de Sainte-Maure-Montauzier.

Hercule-Joseph de Lur, marquis de Saluces, né en 1668, nommé successivement capitaine et mestre de camp, fut désigné, en 1710, pour remplir la charge de maréchal général des logis de la cavalerie à l'armée de Catalogne. — Pierre de Lur, marquis de Saluces, comte d'Uza, vicomte d'Aureilhan,

baron de Fargues, né au château de Malle, le 25 novembre 1702, chevalier de Saint-Louis en 1738, mestre de camp d'un régiment de cavalerie de son nom (1743), brigadier de cavalerie (1748), maréchal de camp et lieutenant général (1780). — Son fils, Claude-Hercule de Lur, marquis de Saluces, né en 1731, maréchal de camp (1770), condamné à mort par le comité révolutionnaire le 14 décembre 1793. — Son petit-fils, Antoine-Amédée de Lur, marquis de Lur-Saluces, né au château d'Yquem en 1786, chambellan de l'empereur, aide-de-camp du duc d'Angoulême, mort à Madrid en 1823.

Son second fils, Romain-Bertrand, marquis de Lur-Saluces, pair de France (1827), épousa en 1835 Thérèse de Chastellux, dont : 1° Amédée, marquis de Lur-Saluces, député de la Gironde (1871), mort en 1894, marié en 1870 à Anne-Mélanie de Clermont-Tonnerre, sans enfant; 2° Charles, marquis de Lur-Saluces, décédé sans enfant; 3° Alexandre-Henri, marquis de Lur-Saluces, chef du nom et des armes, marié en 1882 à Jeanne de Biencourt, dont trois filles; 4° le comte Eugène de Lur-Saluces, le père de la mariée, qui s'unit en décembre 1880 à Isabelle de Mac-Mahon, dont trois fils et trois filles.

La famille de Lur a contracté des alliances avec les maisons de Barrière (1448), d'Adhémar (128...), de Noaillan (1473), de Gontaud (1484), de Montferrand (1472 et 1542), d'Aubusson (15...), de l'Isle de la Brède (1560), de Saluces (1586), de Taillefer (1599), de Chabot et de Clermont (1604), de Sainte-Maure (1641), de Piis (16...), de Ségur (1675), de Bourbon (1701), de Sauvage d'Yquem (1785), de La Myre-Mory (1824 et 1845), de Brivazac (1860), de Gironde (1869), de la Panouse (1892), d'Esclaibes d'Ilust (1861), de Brémond d'Ars (1866), etc., etc.

Armes : *Ecartelé aux I et IV de gueules aux trois croissants d'argent*, qui est de Lur ; *aux II et III d'or, au chef d'azur*, qui est de Saluces.

La famille Le Caron de Chocqueuse, originaire d'Amiens, y est fort anciennement connue ; maintenue dans sa noblesse en 1704, elle a fourni plusieurs échevins d'Amiens, des magistrats au présidial, un conseiller d'état, des chevaliers de Saint-Louis.

La filiation commence à Jean Le Caron, seigneur de Bouillancourt, qui vivait en 1510.

Antoine-Pierre Le Caron de Chocqueuse, conseiller général de la Somme (1816), fils d'Antoine-François Le Caron, chevalier, seigneur de Chocqueuse, maire d'Amiens (1785), et de Marie-Juliette Cavé d'Haudicourt, épousa en 1802 Pauline du Crocquet de Guyencourt dont entre autres enfants :

Antoine-Augustin Le Caron de Chocqueuse, marié en 1834 à Augustine-Félicité d'Hanmer, dont : 1° Antoine-Édouard, né en 1835, sans alliance ; 2° Augustin-Paul, le père du marié, fils unique; 3° Guillaume, marié à Joséphine Dessirier, dont Hervé et Raynold.

Armes : *D'argent au chevron de gueules, accompagné en pointe d'un trèfle de sinople.*

— Au mois d'août a été célébré dans l'église Saint-Philippe-du-Roule, à Paris, le mariage du baron Hubert de Bertoult avec Mlle Isabelle de Carayon-Latour, fille d'Henri, baron de Carayon-Latour et de Marguerite-Adolphine d'Henin.

La famille de Bertoult, originaire d'Arras, établit sa filiation depuis Jean Bertoult, écuyer, seigneur d'Herboval, vivant au milieu du XVIe siècle. En 1766, Philippe-Joseph de Bertoult obtint l'érection en marquisat des terres d'Hautecloque et d'Œufs, sous le nom de marquisat d'*Œufs*. — Elle a fait ses preuves de noblesse en 1710, en 1711 (pour l'école de Saint-Cyr), 1780 (pour l'ordre de Malte) et prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse de l'Artois.

Parmi ses alliances : Le Cambier (15...), de Baillescourt (15...), de Wignacourt (15...), de Fresneau (1695), Willart d'Œufs (1731), Douglas d'Arancy (1768), de Riencourt (1860), du Maisniel (1866), Gouhier de Fontenay (1883), de Rougé (1890), etc.

Armes : *De gueules à une fasce d'or, accompagnée en chef de trois coquilles d'argent, et en pointe d'un lion léopardé d'or.*

La famille de Carayon est originaire des Cévennes, où elle s'est divisée en plusieurs branches; l'une d'elles, celle de *Talpayrac* est encore représentée.

Jean-Mathieu de Carayon, receveur général des finances (1815-1830), gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, fut créé baron héréditaire le 10 mai 1819. De son mariage avec Marie-Josèphe de Pérignon, fille du maréchal de Pérignon, il eut : 1° Edmond ; 2° Amédée (1812-1855), marié en 1842 à Charlotte de Rolland du Roquan; 3° Henry, mort en 1847 ; 4° Joseph, chef de bataillon de mobiles de la Gironde (1870), député de la Gironde (1871-1878), sénateur (1878-1886), mort à Bordeaux en 1886, marié à Marie-Isabelle de Lassus, sans postérité; 5° Léopold (1824-1890), marié en 1858 à Marie-Eugénie de Faudoas, dont postérité; 6° Marie-Mélanie (1819-1884), mariée en 1839 à Louis-Octave Duval, vicomte de Curzay.

Edmond, baron de Carayon-Latour (1811-1887), député du Tarn, épousa le 29 décembre 1847 Adélaïde-Henriette de Chateaubriand, dont :

Henri, baron de Carayon-Latour, marié le 11 septembre 1878 à Marguerite-Adolphine d'Henin, fille de Simon, prince d'Henin, dont : 1° Simone, mariée au comte Louis de Villeneuve; 2° Henriette, mariée au comte Alain de Goulaine ; 3° Isabelle, la nouvelle mariée; 4° Jacqueline.

Armes : *D'azur au mouton passant, soutenu et contourné d'argent, la tête surmontée d'une croix de Lorraine du même et accompagnée en chef à dextre d'une tour aussi d'argent.*

REVUE HISTORIQUE

DE BORDEAUX

ET DU

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

SUPPLÉMENT

FAMILLES

Nécrologie. — En septembre dernier est décédée Marie-Céphalide Conilh de Beyssac, veuve d'Alfred Coumau.

La famille Conilh de Beyssac, fixée à Marmande au commencement du XVIIIe siècle, a fourni un garde du corps, un maréchal de camp, un consul de Marmande.

I. François Conilh de Beyssac, né en 1702, garde du corps, épousa Élisabeth Coudroy de Lisle, dont entre autres enfants : II. Jean-Romain, maréchal de camp des armées du Roi, chevalier de Saint-Louis, mort en 1820, marié à Élisabeth Herman dont : 1° Eugène, qui suit ; 2° Jules, marié à Eucharis Mongenot, dont : *a)* Charlotte, morte en 1874, mariée le 23 août 1847 à Albert Lanoire ; *b)* Sophie, mariée le 1er août 1870 à Paul-Auguste Gauzence de Lastours ; née le 28 janvier 1849 ; *c)* Berthe, née le 13 février 1851, mariée le 17 février 1872 à Émile Ariès ; *d)* Marie, née le 27 avril 1853, mariée le 16 novembre 1874, à Charles-Emmanuel Mariette ; *e)* Élisabeth, née le 28 octobre 1855, mariée le 17 février 1873, à Emmanuel Ariès ; *f)* Jean, docteur en droit, marié à Mlle Fanny Salles, dont Jean, Philippe, Louise et Yolande. III. Eugène Conilh de Beyssac, marié à Mlle Seguy, dont : 1° Eugène, marié à Mlle Émilie Sue, dont plusieurs enfants ; 2° Céphalide la défunte ; 3° Louise, mariée à Félix Garagnon.

Armes : *Parti au I d'azur à l'épervier d'argent, accompagné de trois fers de pique du même renversés ; au II coupé : au I d'argent à la bande de sable, au II de gueules au lion d'or.*

— Le 30 septembre est décédée, au château du Verdon, en Périgord, Mme veuve Marie de Latour, née du Cheyron du Pavillon. Fille de Jean-Ludovic du Cheyron du Pavillon et de Joséphine-Marie-Antoinette de Bellot, elle avait épousé, le 7 août 1855, Edmond Guilbert de Latour : elle avait eu

pour frères et sœurs : 1° Déodat, mort en 1857 ; 2° Paul, créé comte romain, marié le 29 janvier 1866 à Élisabeth de Couhé de Lusignan, dont neuf enfants ; 3e Xavier, 4° Aloïs, célibataires ; 5° Louise, morte en 1858 ; 6° Antoinette, mariée à Gaston des Cubes du Chatenet.

Jean-Ludovic était frère aîné de : 1° Déodat de Cheyron du Pavillon, officier de la marine royale, mort en 1880, marié le 20 mai 1828, à Antoinette-Cécile de Lestrange, morte le 22 août 1891, dont postérité ; 2° Adolphe-Jean, chanoine de Périgueux ; 4° Catherine-Nathalie (1800-1852), religieuse.

La famille du Cheyron compte deux maires de Périgueux (1666 et 1712), des chevaliers de Saint-Louis, un capitaine de vaisseau, un maréchal de camp, un général de brigade, un lieutenant-colonel. Elle s'est alliée aux maisons de Madranges (1616), de Vincenot (1649), de Froidefont (1646), du Cluzel (1697), Trevey de Charmail (1725), du Reclus de Gageac (1771), du Périer de Larsan (1823), d'Abzac (18..), de Bar (1903), O'Byrne (1903), etc.

Armes : *D'azur à 3 rocs d'échiquier d'or.*

— Un mois après le mariage de Mlle de Laage de Meux, une de ses tantes Marie-Alexandrine de Laage de Meux, veuve d'Édouard-Durand de Lavauxmartin, rendait le dernier soupir, à Libourne, le 16 septembre 1910. Elle était fille de Paul de Laage et de Catherine Valérie de la Salle et sœur d'Alexandre de Laage (père du capitaine Paul de Laage), de Mme F. Clauzel, d'Eugénie et de Gabrielle.

La famille Durand de Lavauxmartin, originaire de La Rochelle, se fixa à Libourne au XVIIIe siècle. Elle a fourni trois présidents au présidial de La Rochelle, dont deux furent maires de cette ville (1728 et 1751).

Armes : *Parti au I de gueules au soleil d'or, accompagné de 3 étoiles de même ; au II d'argent au chêne arraché de sinople.*

Mariages. — Le 17 août dernier on a célébré, à la Roumieu, le mariage de M. André Garrie avec Mlle Henriette de Bienassis de Cauluson.

La famille de Bienassis, originaire de la ville d'Agen, remonte à Arnaud de Bienassis, avocat au Parlement, qui vivait au commencement du XVIIe siècle.

Son petit-fils Jean-Samson de Bienassis, fut nommé conseiller au présidial d'Agen par lettres patentes du 2 mai 1670. De son mariage avec Marie de Lucro de Portal, il eut entre autres enfants, Jean de Bienassis, seigneur de Cauluson, qui exerça la charge de conseiller au présidial d'Agen, de 1716 à 1762 ; il épousa Marianne de Vergès, qui lui apporta la terre de Cauluson.

Son fils Jean-Étienne de Bienassis de Cauluson fut nommé président au parlement de Bordeaux le 26 février 1766, marié en 1769 à Marie Hacque dont André-Edme (1776-1851), qui eut de son mariage avec Marie-Adélaïde Faure La Caussade : 1° Jean-Baptiste-Paul, père de Louis-Edgar et de Jeanne-Marie ; 2° Jean-Baptiste-Henri, officier de cavalerie ; 3° Pierre-Amédée, marié en 1849 à Marie-Rose de Constans dont Marc, marié à Mlle de Callières, Louis-Joseph et Marie-Berthe ; 4° Mme Odet de Boubée ; 5° Marie-Aurélie.

Armes : *D'argent au fauteuil de gueules, soutenu d'un rocher de 10 coupeaux d'or ; au chef de gueules chargé de 3 étoiles d'or.*

— Le 18 août 1910, on a célébré à Saint-Savinien-sur-Charente le mariage de M. Henri van der Wort, petit-fils du lieutenant général van den Schrieck, avec Mlle de Laage de Meux, fille d'Élie de Laage et de Mme, née du Rousseau de Fayolle.

La famille de Laage a pour auteur Jacques de Laage, procureur fiscal de Jonzac, vivant au XVIIe siècle.

Jérémie, petit-fils de Jacques, receveur des finances, continua la lignée jusqu'à nos jours: elle était représentée il y a encore quelques années, à Bordeaux, par M. George de Laage, marié en premières noces à Catherine Gout-Desmartres, et en deuxièmes noces, en 1874, à Marguerite de la Seiglière. Jérôme de Laage, frère de Jérémie, fut l'auteur de la branche de *Meux*. Nicolas-Denis, autre frère de Jérémie, commença le rameau de *Bellefaye*, encore représenté de nos jours.

Jérôme de Laage, seigneur de Meux, Vouzon, La Motte-Beuvron, receveur des tailles à Orléans, secrétaire du roi, mort en 1804, eut trois fils dont la postérité existe encore. L'aîné, Pierre-Alexandre de Laage de Meux, directeur des fermes à Orléans, fut l'auteur des deux branches de Meux; le chef de l'aînée, qui se trouve être maintenant le chef de la maison de Laage, est Paul de Laage, ancien capitaine, veuf de Marguerite de Montardy dont un fils et deux filles. Le chef de la seconde branche de Meux est le père de la mariée.

La famille de Laage a contracté des alliances avec des familles des plus distinguées; nous nommons : de Cosson (17..), de Guiscard (17..), de Robillard (18..), de La Salle (18..), Le Gardeur de Tilly (18..) de Cathelineau (1884), de Cugnac (1887), de Villeneuve-Vence (1782), de Lezay (1808), Kervyn de Lettenhove (1839), de Sentaut (1784), de Montardy (18..), de Murat (1896), Desprès d'Ambreuil (18..), etc.

Armes : *D'azur au chevron d'or, accompagné en chef de 2 roses tigées et feuillées de même et en pointe d'une main fermée soutenant un faucon d'or.*

— Le 25 septembre dernier, on a célébré, dans l'église de Sainte-Marie de La Bastide, le mariage de Gaston-Henri-Antoine Sanchez-Calzadilla, fils de M. A. Sanchez-Calzadilla, vice-consul d'Espagne à Bordeaux, avec Mlle Yvonne-Marie, fille de Barthélemy de Beaupoil de Saint-Aulaire, caissier principal de la Compagnie d'Orléans, décédé à Bordeaux le 19 décembre 1892, et d'Anne Bergougnoux.

L'antique maison de Beaupoil qui a formé plusieurs branches répandues en Limousin, Périgord, Bordelais et Saintonge, semble être originaire de Rennes et remonte au commencement du XVe siècle. Convoquée au ban du Bazadais en 1557, maintenue dans sa noblesse en 1669, 1697 et 1708, favorisée des honneurs de sa cour en 1789, convoquée en 1789 aux Assemblées de la noblesse de Périgueux, Limoges et Saint-Yrieix, elle a fourni un maître d'hôtel du roi de France au XVe siècle, gouverneur de Carlat, un maître d'hôtel de François Ier, des chambellans de Charles VII, des panetiers du roi, des sénéchaux du Périgord, un amiral, des maréchaux de camp, des ambassadeurs, des chevaliers de l'ordre du roi, des chevaliers et un commandeur de Saint-Louis, des abbesses de la Règle, des protonotaires apostoliques, et de nombreux officiers.

La jeune mariée appartient à la branche *de La Luminade*, formée par Alain de Beaupoil, fils de Pierre et d'Hilaire de la Vigne qui reçut, en 1599, des lettres d'anoblissement.

Philippe-François Beaupoil de Sainte-Aulaire, baron de La Luminade, seigneur de Monplaisir, capitaine au régiment des recrues, épousa le 19 août 1760, Marie-Catherine de Breard, dont quatre fils, parmi lesquels Anne-César se maria : 1° en 1788 à Marguerite-Marie de Bellot ; 2° à Bordeaux, le 14 mai 1807, à Marie-Élisabeth de Bousquet. Du premier lit : 1° Victor, grand-père de Pierre-Arthur, marquis de Beaupoil de Saint-Aulaire, marié le 4 décembre 1893 à Jeanne Mongie, sans enfant, chef de la branche *de La Luminade* ; 2° Charles-Pierre, qui suivra ; 3° Émile ; 4° Eugène (1813-1893), marié à Coralie de Grezel dont postérité qui subsiste de nos jours.

Charles-Pierre de Beaupoil de Saint-Aulaire épousa, le 16 mars 1820, Louise Rossignol des Limagnes dont : 1° Henri-François, né en 1830 ; 2° Léon (1839-1893) ; 3° Barthélemy (1840-1894), marié à Anne Bergougnoux, père et mère de la mariée ; 4° Alexandre (1823-1844) ; 5° Marie-Madeleine, mariée le 16 juillet 1848, à Étienne Bellisle.

Le chef de la famille de Beaupoil est Auguste-Charles de Beaupoil de Saint-Aulaire de la Dixmerie, marié en janvier 1899, à Marguerite Balny d'Avricourt.

Armes : *De gueules à trois couples de chien d'argent, mis en pal, 2 et 1.*

Intermédiaire des Chercheurs et Curieux.

A lire les articles concernant notre région : Thérésia Cabarrus à Bordeaux (10 juillet) ; Madame Tallien (10 juillet) ; Famille de Fouquet (10 juillet) ; La Chatre, colonel d'état-major (20 juillet) ; Thérésia Cabarrus (30 juillet et 10 août) ; Famille de Fouquet (10 août) ; les Cavaignac, sous-préfets de Lesparre (20 août) ; La Chatre, colonel (20 août) ; la Famille de Ganducque (20 août) ; Bergevin, lieutenant de vaisseau (10 septembre) ; les Cavaignac (10 septembre) ; Armes des Montpezat (10 septembre) ; Bernadotte était-il juif ? (20 septembre) ; Monogramme de Montaigne (20 septembre) ; Thomas Geraud en Angoumois (20 septembre) ; La Chatre (20 septembre).

REVUE HISTORIQUE

DE BORDEAUX

ET DU

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

SUPPLÉMENT

FAMILLES

Nécrologie. — Le 2 octobre dernier est décédé, au château des Essards (Deux-Sèvres), Mme Louis-Ermance Bernard, épouse de M. Paul de Loynes, professeur à la Faculté de droit de Bordeaux, membre de l'Académie, dont Charles-Paul de Loynes, avocat, marié à Marthe Delalande et Marie-Rose de Loynes, mariée à M. Morgan, chef d'escadron.

La famille de Loynes a fourni des conseillers et un président au Parlement, des échevins de Paris; des conseillers à la Cour des comptes. Parmi ses alliances, on peut signaler : les familles de Jacqueville, de Chaubuisson, de Quincy, de Riancey, etc.

Armes : *Coupé au I de gueules à la fasce gironnée d'or et d'azur de six pièces, accompagnée de deux guivres d'argent, une en chef et une en pointe; au II d'azur à sept besants d'or.*

— Le 19 novembre, la baronne Charles de Langsdorff, née Marie-Françoise-Joséphine Pepin, rendait le dernier soupir dans sa propriété de Saint-Genès-de-Lombaud, après une longue et douloureuse maladie. Elle laisse le baron Jean, marié à Mlle Rosita Fabars, et Jacqueline de Langsdorff.

Son mari, officier de cavalerie, né le 19 avril 1848, mort il y a quelques années, était fils de Charles de Langsdorff et de Marie-Mélanie de Saint-Vis de Bourry de Bonifardière. Celui-ci avait pour frère Émile, baron de Langsdorff, né le 19 janvier 1803, mort le 13 juillet 1863, ministre plénipotentiaire, grand-croix de la Légion d'honneur, marié le 16 juin 1834 à Victorine de Beaupoil de Sainte-Aulaire, dont : 1° Victor, baron de Langsdorff, préfet, né le 25 octobre 1835, marié en 1867 à Mlle Degove, dont Émile et Marthe, décédée; 2° Émile de Langsdorff (1837-1869); 3° Bertrand, né en 1845, décédé, officier de la Légion d'honneur, marié en 1874 à Alice d'Harcourt, dont Roger, Alain, Victorine et Hélène.

Le père de Charles et d'Émile, Frédéric-Guillaume de Langsdorff (1771-1829), né à Alsfeldt, dans la Hesse, fonda à Bordeaux une maison de commerce importante et fit l'acquisition d'une propriété à Fumel, en Agenais. Il se maria deux fois : 1° à Fumel, le 9 octobre 1801, avec Marguerite-Laure de Fumel, née à Toulouse, fille de feu Jean-Georges de Fumel et de feue Philiberte-Rose de Comminges; 2° le 15 mai 1817, à Marie-Charlotte du Mont.

Il est de tradition dans la famille de Langsdorff qu'elle est originaire de Transylvanie et qu'une de ses branches se fixa dans le duché de Hesse au XVIIe siècle.

Armes : *D'azur au lion d'or armé et lampassé de gueules.*

— Au mois de novembre, on a célébré dans l'église Notre-Dame de Bordeaux les obsèques de la vicomtesse du Fresnel, née Louise Delpech.

La famille Dollin du Fresnel est originaire de Picardie; elle remonte filiativement à l'année 1620. Elle a fourni un commandant d'infanterie, un intendant militaire, un général en Belgique et plusieurs officiers, et s'est alliée aux familles de Rahier, d'Olimart, Charpentier du Morier, de Severin, de Mazelin, Mouru de Lacombe.

Le vicomte du Fresnel, le mari de la défunte, est fils de Jean-Baptiste-Ernest Dollin du Fresnel, intendant militaire, officier de la Légion d'honneur, et de Mary-Anne Brookland Symons. Il a un frère, le baron Tom du Fresnel, marié à Mlle Mouru de Lacombe, dont une fille.

Jean-Baptiste-Ferdinand, comte du Fresnel, marié le 10 mai 1812, eut de Marie d'Olinart : 1° Adolphe; 2° Ernest, le beau-père de la défunte. Adolphe, comte du Fresnel, colonel, commandeur de la Légion d'honneur, eut de Pauline Cotty, Henri-Victor, commandant, marié à Lucie Charpentier du Morier, dont trois enfants.

Armes : *De gueules au lion d'or, armé et lampassé de sinople, tenant dans sa patte dextre un cimeterre d'argent, garni d'or, la pointe surmontée d'une étoile d'argent.*

— On annonce la mort, le 22 novembre, de Mme Charles Begouen, mariée en 1839 à Charles Begouen (1799-1881), dont : 1° Jacques Begouen qui suit; 2° Hélène, mariée en 1867 à Louis de Tholouze; 3° Alice, mariée en 1871 à Ambroise de Périgord de Villechenon; 4° Marie, mariée en 1868 à Adrien Durand de Corbiac.

Jacques Bégouen a épousé en 1880 Paula Devès, dont : 1° Charles, marié à Marguerite Lalande; 2° Max; 3° Pierre; 4° Yves; 5° Madeleine, mariée à Raoul de Lestapis; 6° Jacqueline.

Charles Bégouen, le mari de la défunte, était le cinquième fils de Jacques-François (1743-1831), député en 1789 du tiers du bailliage de Caux, conseiller d'État, créé comte le 16 décembre 1810 (titre confirmé le 11 décembre 1815), et de Jeanne Mathieu.

La famille Bégouen est originaire du Havre; elle eut comme règlement d'armoirie, en 1815 : *Coupé au I d'argent, au palmier arraché de sinople; au II d'azur, à une proue de navire d'or.*

Mme Charles Bégouen était fille de Louis-Nicolas Simard de Pitray et de Mlle Bellumeau de la Vincendière et sœur : 1° de Victor-Augustin, né en

1817; 2° Émile-Vincent, marié en 1856 à Mlle de Ségur, dont trois enfants; 3° Jean, marié à Mlle d'Etchegoyen, dont quatre fils; 5° Louis-Antoine, général, marié à Mlle de Flavigny; 5e la marquise de Campagne; 6° la comtesse de Bréda; 7° Zoé-Pauline, chanoinesse.

La famille Simard de Pitray est originaire de Saint-Émilion et fut anoblie par les charges au XVIIe siècle; en cette qualité, elle fut convoquée en 1789 à l'assemblée de la noblesse de Libourne.

Armes : *D'azur au chevron d'argent, chargé de six billettes de gueules et accompagné de trois têtes de lion arrachées et couronnées d'or.*

Mariages. — Le 29 octobre a été célébré le mariage du vicomte Charles de Franqueville, lieutenant au 107e régiment d'infanterie, fils du comte de Franqueville et de la comtesse née du Monceau, avec Mlle Elisabeth Drouilhet de Sigalas, fille du baron Roger Drouilhet de Sigalas, chevalier de la Légion d'honneur, et de la baronne, née de Fumel, décédée, habitant le château de Plantey (Lot et-Garonne).

La famille de Franqueville est originaire de Normandie, où elle fut maintenue dans sa noblesse le 20 juin 1666. Jean et Rault de Franqueville assistèrent à la montre, dans l'abbaye de Conches, le 1er janvier 1363. Un de leurs descendants comparut en 1789 à l'assemblée de la noblesse de Rouen.

Armes : *Écartelé aux I et IV de gueules au chef cousu d'or; aux II et III de sable à la croix ancrée d'or.*

Les Drouilhet descendent de Jean Drouilhet, sieur de la Silvestrie, lieutenant particulier en l'élection d'Agen, qui servit en qualité d'officier dans le régiment de Lauzun et fut blessé au siège de Montravel. Grâce aux services qu'il rendit au roi, il fut anobli en avril 1654.

Un de ses rejetons, André-Joseph Drouilhet de Sigalas, conseiller au parlement de Bordeaux, le 28 août 1772, fut confirmé dans sa noblesse au mois d'octobre 1785.

De son mariage avec Jeanne-Marguerite de Biroat il eut :

Pierre Drouilhet de Sigalas, maire de Bazas, marié en 1813 à Elisabeth-Lucile de Soyres; son petit-fils Gaston Drouilhet de Sigalas, propriétaire du château de Rabaud, marié à Mlle de Fayolle, est le chef du nom et des armes.

La branche cadette descend d'un frère d'André-Joseph, François Drouilhet de Sigalas, père d'Etienne-Silvestre (1778-1848), député du Lot-et-Garonne, créé vicomte le 22 mai 1825, marié le 4 mai 1809 à Anne-Victoire de Peyférié dont : 1° Louis, vicomte de Sigalas, marié en 1838 à Sophie de Villèle, dont Amédée, né en 1839, marié à Mlle de Lur-Saluces, dont postérité.

2° Pierre-Léon, baron de Sigalas, marié en 1844 à Stéphanie de Labat de Lapeyrère dont : *a)* Roger, le père de la mariée et de Jacques, Pierre, Marie et Yvonne; *b)* Georges, marié en 1881 à Mlle de Fumel, décédés, dont trois filles; *c)* Louis.

Armes : *D'or au pin terrassé de sinople, fruité du champ sur le tronc duquel s'appuie de sa patte dextre un lion de gueules, couronné, lampassé et armé d'azur.*

SUPPLÉMENT

TABLE DES MATIÈRES

1910

Pages.

MARTIN (Dr Georges). — Thèse de M. A. Monis, sur la Délimitation et les vins de Bordeaux *(Bibliographie)*. . . . . XV.

VIGEN (Dr Ch.). — Vente d'eau-de-vie payée en billets de banque de Law. . . . . XV.

TABLE DES NOMS DE PERSONNES

Pages.

Armagnac de Castanet (Marie-Jeanne d'). . . . IX.
Ayguesvives (Jeanne). . . . V.
Beaupoil de Saint-Aulaire (Yvonne-Marie) . . . . . XXVII.
Begouen (Mme Charles). . . XXVII.
Bernard (Louise-Ermance) . XXVII.
Bertoult (Hubert de). . . . XXIII.
Bienassis de Cauluson (Henriette de) . . . . . XXVI.
Bigot de Morogues. . . . . XIII.
Blanchy (Jacques). . . . . V.
Borde (Charles). . . . . II.
Bourgès (Arthur). . . . . XII.
Broglie (Jean de) . . . . . XVIII.
Carayon-Latour (Isabelle de) XXIII.
Chatard (Dr Jean-Émile). . X.
Chatenet (Antoine) . . . . XX.
Chocqueuse (Charles de). . XXII.
Conilh de Beyssac (Marie-Céphalide) . . . . . XXV.
Decazes (Mlle de) . . . . . XVIII.
Demay de Certant (Pierre-Sully). . . . . XXI.
Drouilhet de Sigalas (Elisabeth). . . . . XXI.
Dudon (Suzanne). . . . . XII.
Dutemps du Gric (Marie-Élisabeth). . . . . I.
Favrot (Hélène). . . . . V.
Franqueville (Charles de). . V.

Pages.

Fresnel (Louise du). . . . . V.
Garrie (André) . . . . . XXVI.
Gros-Vignaud (Alfred). . . XI.
Johnston (Mme Nathaniel) . XI.
Laage de Meux (Marie-Alexandrine de). . . . . XXVI.
Laage de Meux (Mlle de). . XXVII.
Langsdorff (Mme de) . . . . XXVII.
Latour (Marie de). . . . . XXV.
La Tremoille (Charlotte de). XIV.
Ligne (Henry de). . . . . XIV.
Loménie (Charles de). . . . III.
Lur-Saluces (Mlle de) . . . . XXII.
Marcillac (Tiphanie de) . . XXI.
Monteil (Renée de). . . . . IV.
Morin de Senneville (Charles-Philippe-Antoine de). . . III.
Pairier de Wolodkowicz (Marie-Louise) . . . . . XVIII.
Peyrebère (Albertine-Louise) II.
Prom (Mme Jules) . . . . . II.
Sanchez-Calzadilla (Gaston-Henri-Antoine) . . . . . XXVII.
Seward (Bertie) . . . . . V.
Sèze (Alix de). . . . . XX.
Soyres (Marie-Antoinette de) XIII.
Spens d'Estignols. . . . . XVIII.
Thouron (Claire-Amenaïde de) XVII.
Wachter (Alexandre). . . . X.
Wort (Henri van der). . . XXVII.

BINDING SECT. DEC 20 1974

DC
801
B71R4
t.3

Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY